Bequeathed

to

The University of Toronto Library

by

The late Maurice Hutton,
M.A., LL.D.

Principal of University College

1901-1928

G. Pitaire
17 janv. 83

Maurice Hutton

17 janv: 1910

RÉVOLUTION DE 1830

ET SITUATION PRÉSENTE

(NOVEMBRE 1833.)

HF
C145r

RÉVOLUTION DE 1830

ET SITUATION PRÉSENTE

(NOVEMBRE 1833)

EXPLIQUÉES ET ÉCLAIRÉES

PAR LES RÉVOLUTIONS

DE

1789, 1792, 1799 ET 1804

ET PAR LA RESTAURATION,

PAR CABET,

DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR.

3e ÉDITION.

I.

333102
2.6.41

Paris,

ÉDITEURS :

DEVILLE-CAVELLIN, rue de l'Ecole-de-Médecine, 10. || PAGNERRE, rue Neuve-Saint-Augustin, 25.

1833.

IMPRIMERIE DE HERHAN, 380, RUE SAINT-DENIS.

AVERTISSEMENT

SUR

CETTE TROISIÈME ÉDITION.

Ce que je prévoyais est arrivé : la colère du pouvoir m'a forcé de comparaître devant les tribunaux ; mais les *jurés* ont condamné (1) mon accusateur.

Cependant, mon but ayant été d'être utile en éclairant

---

(1) Les jurés d'Arras viennent aussi d'acquitter, le 24 août 1833, M. Degeorge, rédacteur du *Propagateur du Pas-de-Calais*, qui avait répété les passages les plus énergiques de mon ouvrage.

la masse du peuple, j'ai senti que ma tâche n'était point encore accomplie, et qu'il me restait à donner à mon ouvrage la plus grande publicité.

J'en ai donc fait une troisième édition, au plus bas prix possible, afin que les citoyens les plus pauvres pussent en faire l'acquisition.

Quelque intéressante que soit, pour ceux qui veulent étudier les discussions législatives, la partie des paragraphes 41, 42 et 43 de la première édition contenant les débats parlementaires sur l'Italie, la Pologne et la Belgique, quelques-uns de ces débats n'avaient cependant pas assez d'intérêt pour la masse des lecteurs, et ralentissaient la marche du récit historique : je les ai retranchés dans la deuxième édition ; mais je les ai remplacés par la curieuse conversation de Louis-Philippe avec MM. Laffitte, Odilon-Barrot et Arago, le 6 juin ; par un supplément contenant les faits survenus depuis le 11 octobre 1832 jusqu'en juillet 1833, et par une notice sur mon procès, en indiquant d'ailleurs par des *** les passages que le ministère public a particulièrement incriminés.

La rapidité avec laquelle deux tirages successifs de cette deuxième édition viennent d'être épuisés prouve combien le peuple est empressé de connaître toutes les causes de l'irritation publique et toutes les preuves des accusations universellement dirigées contre Louis-Philippe et son gouvernement.

Cet empressement me détermine à faire une troisième édition.

Elle sera semblable à la précédente.

J'y ajouterai seulement un paragraphe contenant les faits principaux survenus depuis le 20 juillet ; mais ce

paragraphe additionnel sera tiré séparément pour les souscripteurs de la deuxième édition qui le demanderont.

Au lieu de la simple analyse de la conversation du 6 juin, contenue dans le paragraphe 55, je donnerai *le texte même du compte* qu'en ont rendu les trois députés à leurs mandataires, considérant cette espèce de *procès-verbal* comme l'un des documens les plus précieux que l'histoire puisse recueillir. — Cette pièce sera aussi tirée séparément pour être jointe à la deuxième édition.

Du reste, de nouvelles mesures, que les éditeurs n'avaient pu prendre pour la deuxième édition, amélioreront la troisième sous le rapport typographique.

Paris, 1er novembre 1833.

AUX ÉLECTEURS

DU

2e ARRONDISSEMENT DE DIJON.

(CÔTE-D'OR.)

—

Mes chers commettans,

Dans ma première lettre publiée en octobre 1831, après avoir indiqué rapidement quelles auraient dû être les conséquences de la révolution de Juillet, j'ai montré comment une *camarilla*, inspirée par Talleyrand, a escamoté cette révolution pour y substituer frauduleusement une quasi-restauration avec tous les principes de politique intérieure et extérieure de la restauration elle-même; j'ai fait voir que cette quasi-restauration, appuyée sur la sainte-alliance et sur un système de quasi-légitimité, d'aristocratie, de répulsion des patriotes, de ménagement pour les carlistes, de calomnies et de violences, était la véritable cause des émeutes, de la misère, du mécontentement général, de tout le sang répandu : enfin j'ai exprimé la conviction que ce funeste système nous précipiterait dans la guerre civile et la guerre étrangère.

J'ai fait plus : cédant aux cris de ma conscience, j'ai dénoncé les usurpations, les tromperies et les trahisons du gouvernement.

Nous n'avons vu que trop de ces sinistres prédictions déjà réalisées, et la réalisation des autres n'est malheureusement que trop certaine et trop menaçante.

Cependant, rien ne peut arrêter la marche du ministère ni même ses chants de triomphe : entraîné par la fatalité qui précipitait les Villèle et les Polignac, il s'obstine, s'opiniâtre, et semble vouloir accomplir sa destinée en ne s'arrêtant qu'au fond de l'abîme.

Mais ne peut-il pas entraîner la France avec lui? Les patriotes peuvent-ils souffrir qu'il compromette ainsi leurs familles, eux-mêmes et leur pays? N'est-ce pas un *devoir* autant qu'un *droit* de signaler le péril qui menace la patrie?

Ce droit, je veux l'exercer; ce devoir, je veux le remplir.

*** Mais pour bien apprécier la situation présente, ses dangers et ses besoins, je crois utile de jeter d'abord un coup d'œil sur les révolutions de 1789, 1792, 1799 et 1804, sur les principes de liberté consacrés par nos premières assemblées nationales, sur les parjures et les trahisons de Louis XVI, sur les anciens projets de démembrement et les perfidies des coalitions étrangères, enfin sur les excès de la faction contre-révolutionnaire, soit avant, soit depuis la restauration.

Que de *comparaisons* à faire, en effet, entre l'époque actuelle et ces époques *trop inconnues* ou déjà *trop oubliées!* Que d'utiles *leçons*, que d'utiles *avertissemens* ne peut-on pas y trouver pour les peuples comme pour les gouvernemens!

On verra mieux que la contre-révolution opérée par la restauration a été la véritable *cause* de la révolution de 1830, que le retour aux principes de 1789 était son véritable *but*, et que l'exercice réel de la souveraineté nationale devait être sa véritable *conséquence*.

On sentira mieux les *illégalités* commises depuis cette révolution de Juillet, l'usurpation du 7 août, les *trahisons* du gouvernement, les projets nécessairement hostiles des puissances étrangères, les calamités qu'entraînerait une invasion nouvelle ou seulement une troisième restauration, et la nécessité qui nous prescrit de tout faire pour nous en préserver. ***

Je vais donc examiner rapidement, dans une première partie, les révolutions de 1789, 1792, 1799 et 1804, en prenant principalement pour guide l'Histoire de la révolution, par Mignet; dans une seconde partie, j'examinerai la restauration, et dans une troisième, la révolution de 1830.

Je n'ignore pas combien de haines, et de haines puis-

santes et redoutables je vais attirer sur ma tête; mais si, depuis 1814, ma vie n'a été qu'une lutte périlleuse en faveur de la liberté, aujourd'hui que la confiance et le mandat de mes concitoyens m'imposent plus spécialement l'obligation de publier les vérités que je crois utiles au pays, rien ne pourrait m'empêcher de faire ce que je regarde comme l'accomplissement d'un devoir.

CABET,
Député de la Côte-d'Or.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1789, 1792, 1799 ET 1804.

EXCÈS DE LA FACTION CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE AVANT 1814.

---

§ 1er. — *Deux mots sur l'ancien régime. — Souveraineté nationale. — Usurpation. — Légitimité du droit divin. — Despotisme. — Causes de la révolution de 1789.*

Je ne m'arrêterai pas à dire que, lorsqu'elle s'établit dans la Gaule, il y a près de 1400 ans, la nation française était *libre* et SOUVERAINE ; que son gouvernement était *démocratique* ou *républicain ;* qu'elle *élisait* son roi, qui n'était qu'un général, et qu'elle se réunissait chaque année dans les assemblées du Champ-de-Mai, pour faire les lois, et pour délibérer sur ses principales affaires.

Ce premier gouvernement dégénéra bientôt en *aristocratie militaire*, sous le nom de *gouvernement féodal.* Les grands ayant usurpé toute la puissance, les rois, presque sans pouvoir, ne furent plus que les chefs de la noblesse et du clergé. Les nobles et les prêtres étaient alors autant de petits tyrans, se faisant adorer comme des êtres d'une nature supérieure à celle de l'homme, sans reconnaître pour eux aucune morale, aucun devoir, aucun frein. Le peuple, dépouillé de tous ses droits, n'était plus qu'un troupeau d'esclaves possédés et traités comme de vils animaux. Toutes les jouissances étaient pour ses maîtres, tandis qu'il n'avait lui même en par-

tage que la servitude, le travail, l'humiliation et la misère.

Les rois, à leur tour, travaillant sans cesse à augmenter leur puissance, semant partout la division, concédant quelques droits au peuple pour affaiblir l'aristocratie, séduisant les uns, opprimant les autres, parvinrent à constituer une *monarchie héréditaire et absolue;* mais ce ne fut qu'à force d'intrigues, de guerres civiles, de crimes et de massacres (comme celui de la Saint-Barthélemy); et, dans la longue liste de nos rois, on en compte à peine deux ou trois qui méritent l'estime et la reconnaissance de la nation.

Ces rois, abusant de l'ignorance universelle, osèrent établir en principe qu'ils tenaient leur puissance de *Dieu, et de Dieu seul;* qu'ils n'avaient d'autre règle que leur *bon plaisir;* qu'ils étaient *propriétaires du sol*, et *maîtres de leurs sujets;* que ceux-ci n'avaient d'autres droits que ceux que leurs souverains voulaient bien *octroyer et concéder*, et que ces concessions étaient essentiellement *révocables*, chaque monarque n'étant qu'un dépositaire, obligé de transmettre sans altération l'autorité royale à son successeur.

Mais cette prétendue *légitimité de droit divin*, imaginée dans des temps de superstition, lorsque le pape, se prétendant roi de la terre, donnait et retirait les royaumes, n'était évidemment qu'un outrage à la raison humaine.

Tout absurde qu'elle était, elle n'en était pas moins la base de la monarchie de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, comme elle est encore, aujourd'hui même, le fondement de presque toutes les monarchies de l'Europe.

Quand Louis XVI monta sur le trône, en mai **1774**, la nation était encore divisée en trois ordres, la *noblesse*, le *clergé* et le *tiers-état* ou le peuple. La noblesse et le clergé possédaient encore presque toutes les terres, et jouissaient d'une foule de privilèges; presque tous les avantages étaient encore pour eux, et les charges pour le peuple; celui-ci était encore livré aux caprices d'un roi ou des ministres, à l'insolence et à la rapacité des courtisans, des favoris, des confesseurs et des maîtresses; en

un mot, la France était encore opprimée par l'usurpation, l'arbitraire et le despotisme.

Mais, depuis la découverte de *l'imprimerie*, la barbarie avait fait place à la civilisation, l'ignorance à la lumière, la superstition à la philosophie, l'erreur à la vérité. Des écrits de tous genres, et la courageuse lutte que le parlement venait de soutenir pendant plus de cinquante ans contre les excès du pouvoir royal ou ministériel, avaient éclairé tous les esprits. Le tiers-état était devenu puissant par son industrie, ses richesses, son instruction et le sentiment de sa force : chacun connaissait ses droits ; chacun voulait la justice, la liberté, l'égalité surtout ; et le temps était venu où rien ne pouvait empêcher l'une de ces grandes réformes politiques et sociales qui régénèrent les nations.

Ce furent la dilapidation des finances et l'épuisement du trésor qui firent éclater la RÉVOLUTION, déjà opérée dans l'opinion publique.

Je me hâte d'arriver à cette révolution.

§ 2. — *Louis XVI. — Etats-généraux. — Serment du Jeu-de-Paume. — Séance royale du 24 juin. — Prise de la Bastille. — Révolution. — Assemblée constituante.*

Il paraît que Louis XVI, jeune, économe, sans besoins personnels, sans autres passions que celles de la chasse et de la serrurerie, veut d'abord satisfaire l'opinion publique, réformer les abus, faire des concessions à la liberté, et s'occuper du bonheur du peuple.

Mais, égaré par une mauvaise éducation, imbu de tous les préjugés du pouvoir absolu, faible de caractère, sans confiance en lui-même, irrésolu, jouet de tous ceux qui l'entourent, dominé par une reine altière, des frères ambitieux, des courtisans et des prêtres avides ; il veut bientôt agir en maître.

Les emprunts s'étant élevés, en peu d'années, à un millard six cent quarante-six-millions, le revenu public présentant un déficit de 140 millions, ou de 56 seulement, selon d'autres, de nouveaux emprunts ou de

nouveaux impôts paraissant impossibles, le roi convoque, en février 1787, une première assemblée des *notables*, c'est-à-dire des privilégiés exempts de l'impôt, et leur demande de venir au secours du trésor royal.

Plus libéral et plus populaire que la majorité dans la session de 1831, il leur propose l'*entière liberté du commerce des grains, et une forte diminution sur le prix du sel.*

Mais les notables refusent tout.

Deux nouveaux impôts, la *subvention territoriale*, et un droit de *timbre*, puis un emprunt de 420 millions, sont successivement créés par ordonnances.

Mais le parlement se plaint vivement des effroyables dilapidations commises par la reine, le comte d'Artois et la cour, refuse d'enregistrer les édits, fait des remontrances énergiques, proteste, brave les menaces, et demande les *états-généraux*.

Louis tient des *lits de justice*, parle en sultan, force l'enregistrement, fait enlever les plus ardens parlementaires, exile le parlement, et veut le remplacer par une *cour plénière*.

Mais l'opinion publique s'irrite ; la résistance est partout.

Le roi cède : la *liberté de la presse* est offerte, le parlement est rappelé, et les *états-généraux*, supprimés depuis 170 ans, vivement redoutés par la cour, aussi vivement désirés par la nation, sont enfin convoqués pour le mois de mai 1789.

Une seconde assemblée des *notables* en détermine la forme, et décide que le tiers-état aura autant de députés que les deux autres ordres réunis : c'est un immense avantage pour le peuple, et la vérité force à dire que c'est le vote de *Monsieur* (devenu depuis Louis XVIII). qui détermine cette grande et heureuse décision.

Les états-généraux seront donc composés de 1,200 membres, dont 300 seront élus par la noblesse, 300 par le clergé et 600 par le tiers-état ou le peuple.

Tous les citoyens participeront à l'élection des députés; tous seront éligibles, et les électeurs pourront remettre à leurs mandataires des *cahiers*, ou mandats écrits, contenant leurs doléances et leurs vœux.

Mais Louis XVI qui, dans la réalité, repousse les états-généraux, ou qui veut s'en servir pour rendre son autorité plus absolue et plus indépendante, fait secrètement tous ses efforts pour influencer les élections.

Cependant tout est en mouvement à Paris et dans les provinces : des milliers d'écrits et de journaux éclairent partout l'opinion publique.

Les cahiers sont unanimes pour demander la réforme des abus, l'abolition des privilèges, la consécration de l'*égalité* civile, une CONSTITUTION ÉCRITE, de justes limites au pouvoir royal, et des garanties populaires.

Plus de 6 MILLIONS de citoyens participent à l'élection.

Les 1,200 élus sont vraiment l'*élite du pays*.

Ils arrivent à Versailles.

Louis XVI fait l'ouverture de l'assemblée, le 5 mai, et reconnaît que les états-généraux *représentent la nation*.

Voilà donc en présence la nation presqu'unanime, et le roi, ou plutôt la cour.

Mais la discorde éclate aussitôt. — Comment votera-t-on? La noblesse, le clergé, le tiers-état, délibéreront-ils dans trois chambres séparées, et le refus d'un des trois corps détruira-t-il le consentement des deux autres? Ou bien, n'y aura-t-il qu'une seule assemblée délibérant en commun, et votant à la majorité des voix?

Évidemment, la réponse va décider du sort des états-généraux.

La cour, qui veut les paralyser, exige le vote par *ordres*; le tiers-état, qui veut un résultat national et populaire, réclame le vote par *têtes*.

Pendant plus d'un mois, on négocie sans pouvoir s'accorder.

Enfin, les députés du peuple, tranchant la difficulté, le 17 juin se déclarent *assemblée nationale*, et invitent les deux autres ordres à venir délibérer avec eux.

La France applaudit avec enthousiasme à cet acte énergique.

Mais le 20, quand les députés se présentent à leur salle, ils en trouvent la porte fermée par ordre du roi.

Ils se retirent alors, aux acclamations du peuple et des soldats eux-mêmes, dans la salle du *Jeu-de-Paume*, et là, debout, les mains tendues, bravant tous les dangers, électrisés par la grandeur et la sainteté de leur mission, *ils jurent* unanimement et avec transport de ne se séparer qu'après avoir fait la *constitution*.

Le 22, le Jeu-de-Paume étant fermé, c'est dans une église qu'ils se rassemblent, et c'est là que la majorité du clergé vient se réunir à eux.

Mais le 23, Louis, poussé par la cour, entouré d'un imposant appareil militaire, tient un grand lit de justice, parle en maître, casse tout ce qui s'est fait, prescrit de voter par *ordres* et non par *têtes*, défend de faire une constitution, détermine lui-même les objets dont les états-généraux pourraient s'occuper, ordonne aux trois ordres de se rendre dans leurs chambres respectives, et sort, après avoir menacé de dissoudre si l'on résiste à sa volonté.

La noblesse et le clergé obéissent, et se rendent dans leurs chambres.

Le tiers-état indigné reste immobile.

Le grand-maître des cérémonies vient lui rappeler l'ordre du roi.

« Allez dire à votre maître, s'écrie Mirabeau, que nous » sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en » sortirons que par la force des baïonnettes. »

L'assemblée se met majestueusement et courageusement à délibérer, confirme tous ses arrêts précédens, déclare l'*inviolabilité* de ses membres et la *responsabilité* des ministres, et persiste dans son serment de faire la constitution.

La cour n'ose pas exécuter ses menaces.

La majorité du clergé se réunit de nouveau à l'assemblée; 47 députés de la noblesse, et notamment le duc

d'Orléans, s'y joignent aussi; le reste des deux ordres s'y réunit enfin, sur l'invitation de la cour elle-même, et, le 27 juin, les 1,200 députés commencent à délibérer en commun.

Paris, Versailles et la France entière applaudissent encore à l'assemblée nationale.

Mais Louis XVI veut rester maître : il ne reculera ni devant l'emploi de la force, ni devant l'effusion du sang des députés et des citoyens. Les régimens allemands, les régimens suisses, presque toute l'armée sous les ordres du maréchal de Broglie, arrive précipitamment, investissent et menacent l'assemblée, Versailles et la capitale.

La cour les excite au carnage : tout fait craindre une nouvelle Saint-Barthélemy.

Mais Paris s'insurge; le peuple court aux armes et se barricade; la garde nationale s'organise; pour la première fois, on arbore une cocarde *tricolore;* les gardes françaises qui, peu de temps avant, ont fait feu sur une *émeute,* se joignent à l'*insurrection*, et, le 14 juillet, jour d'immortelle mémoire, la Bastille est emportée d'assaut.

Les courtisans trompent Louis XVI et lui cachent cette effrayante victoire populaire; mais Larochefoucault-Liancourt parvient à lui faire connaître la vérité : « C'est » une *révolte,* s'écrie le roi. — Non, Sire, répond le duc, » c'est une RÉVOLUTION.

Mais l'armée n'est pas sûre; elle paraît hésiter, et même fraterniser avec le peuple : Louis s'effraie.

Il fait éloigner les troupes : il vient seul à Paris; et la population, qui n'accuse que les perfides et cruels conseillers du prince, l'accueille avec des cris de reconnaissance et d'amour.

Voilà donc l'assemblée reconnue *unique, nationale* et CONSTITUANTE! Voilà donc une incalculable révolution déjà commencée!

L'enthousiasme est universel; les sentimens les plus

généreux échauffent tous les cœurs, exaltent toutes les têtes, et si le prince est sincère, la France va devenir le modèle et l'envie des autres peuples.

§ 3. — *Nuit du 4 août. — Abolition des privilèges et des monopoles. — Constitution de 1791.*

L'assemblée s'occupe d'abord de réformer les abus signalés par les cahiers.

Tel est alors l'enthousiasme universel pour tout ce qui est grand et généreux, que ce sont des privilégiés qui donnent eux-mêmes l'exemple des sacrifices et rivalisent entre eux de patriotisme.

Tout ce qui reste du régime féodal est aboli, ainsi que les privilèges et les monopoles, dans la nuit du 4 août, nuit immortelle, qui consacre le triomphe de la révolution morale, comme la journée du 14 juillet a consacré la victoire de la révolution matérielle.

Une médaille est frappée pour éterniser la mémoire de ce grand évènement, et Louis XVI, à la sincérité duquel on croit encore, reçoit le titre glorieux de *Restaurateur de la liberté française.*

L'assemblée proclame ensuite les droits de l'homme et du citoyen, la liberté, l'égalité, la sûreté personnelle et la propriété : elle déclare que la nation est SOUVERAINE ; qu'elle a seule le droit de faire sa constitution par l'organe de ses députés ; qu'elle a toujours celui de la *réviser ;* que tous les pouvoirs émanent d'elle ; que le roi n'est que le premier de ses mandataires, et que la constitution, les lois et l'administration doivent avoir pour but unique l'intérêt national.

Puis, procédant à la constitution, elle organise une *monarchie représentative* avec des *institutions populaires ou républicaines.*

Trois pouvoirs principaux sont établis, législatif, exécutif, judiciaire.

Le pouvoir *législatif* est confié à une seule chambre composée de sept cent quarante-cinq députés élus pour deux ans, ayant seule l'initiative des lois et des impôts,

et ne pouvant ni être dissoute ni être environnée de troupes.

Le pouvoir *exécutif* est confié à un roi héréditaire, inviolable, mais n'agissant que par des ministres et des agens responsables, et n'ayant qu'une garde particulière de 1,200 hommes à pied et 600 à cheval.

Le pouvoir *judiciaire* est remis à de nouveaux tribunaux; les juges et l'accusateur public lui-même sont élus à temps : tous, ainsi que les jurés, sont complètement indépendans du gouvernement : les justices de paix sont établies, la cour de cassation est créée.

Les communes et les départemens s'administrent eux-mêmes sous la surveillance de commissaires nommés par le roi.

Les administrateurs communaux et départementaux, les officiers de la garde nationale sont électifs.

Tous les corps choisissent leurs présidens.

Tous les citoyens âgés de 25 ans, et payant une contribution quelconque d'environ 3 fr., sont gardes nationaux, participent aux élections dans les assemblées primaires, choisissent des électeurs qu'ils chargent d'élire les députés et les fonctionnaires, et sont éligibles à toutes les fonctions publiques.

Pour pouvoir être choisi *électeur*, il suffit d'être propriétaire, usufruitier ou locataire d'un immeuble payant environ 50 fr. d'impôt.

Tous les citoyens ont aussi la liberté de publier leurs opinions et de *s'assembler* paisiblement et sans armes.

Enfin, des codes civil et criminel, des établissemens de secours et de travail pour les pauvres, une instruction primaire gratuite, et des fêtes nationales complèteront les institutions nouvelles.

Après avoir terminé son ouvrage et fait beaucoup de lois organiques, l'assemblée constituante se dissout le 29 septembre 1791, fait place à *l'assemblée législative*, et pousse le désintéressement jusqu'à se déclarer inéligible pour cette assemblée.

Telle est en substance la première constitution française.

Cette constitution a été préparée par les cahiers conte-

nant les vœux de la nation, et par tous les écrits des philosophes et des publicistes, soit étrangers et nationaux, soit anciens et modernes. — Elle a été discutée avec calme, maturité et solennité, pendant deux années, par les hommes du premier talent, éclairés encore de toutes les lumières de la presse. — Elle a été votée par une assemblée nombreuse, choisie par six millions de citoyens, représentant réellement le pays, admirable par son courage, son patriotisme, son esprit de justice et de générosité. — Résumé de l'expérience et de la philosophie du dix-huitième siècle, expression de la volonté nationale, elle obtient l'approbation de la France entière, et mérite qu'on s'incline respectueusement devant elle comme devant *l'arche sainte* où les générations futures viendront puiser les vrais principes de la liberté.

Elle est imparfaite, dit-on ! — Mais qu'y a-t-il de parfait sur la terre? N'est-elle pas cent fois meilleure que l'ancien régime, et même que les constitutions postérieures du consulat et de l'empire, et que les chartes de 1814 et de 1830? Ne peut-elle pas être révisée plus tard et améliorée?

Elle laisse trop peu de puissance au roi! — Mais l'assemblée, qui renfermait trois cents députés de la noblesse et trois cents députés du clergé, n'a-t-elle pas voulu donner au monarque tout le pouvoir nécessaire au bien du pays? N'a-t-elle pas pensé que la constitution lui donnait, en effet, une autorité suffisante? Et si Louis XVI l'adopte sincèrement; si, au lieu de faire tous ses efforts pour la détruire, il les fait pour l'exécuter, n'est-il pas évident qu'elle pourra faire le bonheur du peuple et la gloire de son chef?

Assez puissant pour faire le bien, il ne l'est que trop encore pour faire le mal.

Qu'il l'accepte donc, cette constitution, sans arrière-pensée : c'est évidemment son devoir et son intérêt.

Mais, malheureusement pour la France et pour lui, la cour ne veut aucune constitution quelconque fondée sur le principe de la souveraineté nationale; et ce prince, trop faible et peu loyal, devient son instrument et son complice pour arrêter et détruire la révolution.

Revenons sur nos pas.

§ 4. — *Faction contre-révolutionnaire. — Louis XVI à sa tête. — Projets de violence. — Repas des 1er et 5 octobre. — Journées des 5 et 6. — Perfidies. — Feintes acceptations de la constitution. — Parjures. — Fuite.*

Nous avons vu Louis XVI manœuvrer pour faire avorter les élections et les états-généraux, puis menacer l'assemblée au 23 juin 1789, puis appeler ses soldats pour la dissoudre par la force; nous avons vu ses projets sanguinaires déjoués par le 14 juillet.

La contre-révolution forme un autre plan : on feindra de consentir ; on promettra, on acceptera ; on jurera même ; mais on emploiera tous les moyens d'acquérir de la *confiance* et de la *popularité ;* on se retirera dans une province éloignée, ou sur un territoire étranger, pour y organiser militairement tous ses partisans ; on appellera, s'il est besoin, tous les rois de l'Europe, et l'on reviendra, avec des baïonnettes, rétablir violemment le pouvoir absolu et punir des sujets révoltés.

Ainsi la cour et ses partisans, c'est-à-dire alors moins de deux cent mille individus, se mettent en état de guerre contre la nation presque entière.

Louis XVI repousse d'abord les premiers décrets constitutionnels, puis les accepte, ou plutôt feint de les accepter, et se prépare à la fuite.

On fait venir à Versaille les troupes sur le dévouement desquelles on croit pouvoir compter, notamment les dragons et le régiment de Flandre. Tout est mis en usage pour exalter leur ardeur contre-révolutionnaire. Le 1er octobre on fait offrir une fête aux officiers par les gardes-du-corps. On met à leur disposition le palais même du roi, sa grande salle des spectacles et sa musique. Les simples soldats y sont admis. Le roi, la reine tenant le dauphin dans bras, y paraissent pour exciter l'enthousiasme. Les têtes sont échauffées par le vin, la musique, les chants et les cris ; l'épée à la main, on boit à la santé de la famille royale, en blasphémant contre la nation ; on sonne la charge, on foule aux pieds

la cocarde tricolore, on escalade les loges pour simuler une attaque contre le peuple, on se répand en triomphe dans les galeries du palais, et l'on arbore la cocarde blanche et des rubans distribués par les dames de la cour, prodiguant les félicitations et les applaudissemens.

Les même scènes se renouvellent le lendemain.

Mais bientôt tout est connu dans Paris. Le peuple s'en effraie, ou plutôt s'en irrite, s'ameute, se porte en masse à Versaille les 5 et 6 octobre, et ramène la famille royale aux Tuileries, pour être plus sûr qu'elle ne pourra ni conspirer ni s'enfuir.

La cour n'en continue pas moins sa conspiration.

Dix autres projets d'évasion ou d'enlèvement sont encore déconcertés, sans qu'on perde l'espoir de réussir enfin.

En attendant, on dissimule, on ne néglige aucun moyen d'acquérir de la *popularité*, et, pour mieux inspirer de la confiance, on accepte la constitution.

Le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille, au milieu du Champ-de-Mars, en plein air, sur un autel de la patrie, après une messe célébrée, au bruit des instrumens militaires, par Talleyrand, alors évêque d'Autun, assisté de quatre cents prêtres, vêtus de robes blanches, décorés de ceintures tricolores flottantes, la représentation nationale, des députés spéciaux envoyés par quatre-vingt-trois départemens pour contracter, en leur nom, une fédération fraternelle, des députés de toutes les armées, la garde nationale et toutes les autorités de Paris, en présence de quatre à cinq cent mille spectateurs, latéralement placés sur des gradins de gazon, prêtent serment à cette convention. Louis XVI, à son tour, JURE de l'observer; la reine elle-même, levant le Dauphin dans ses bras, paraît s'unir aux sentimens du roi.

Quoi de plus solennel et de plus sacré qu'un pareil serment prêté à la nation, en face de ses représentans et sous l'invocation du ciel!

Qui pourrait douter de la sincérité du monarque?

Aussi le peuple, toujours confiant et crédule, lui prodigue les acclamations et les témoignages d'attachement et de respect. La joie et l'espérance se répandent dans toute la France avec les députés fédérés retournant dans leurs départemens.

Cependant ce serment solennel n'est qu'un odieux parjure, et Louis XVI trompe la nation et même ses ministres : car, tandis qu'il fait signifier officiellement son acceptation à toutes les puissances, il écrit clandestinement, dit le marquis de Ferrières (tome 2, p. 277), une *contre-lettre* à ses ambassadeurs, pour qu'ils n'ajoutent aucune foi à ces notifications, et pour qu'ils en préviennent les souverains.

Le 16 avril 1791, il écrit à l'évêque de Clermont qu'il a toujours regardé son acceptation comme un *acte forcé*, et que, s'il vient à *recouvrer sa puissance*, il est fermement résolu *de rétablir pleinement le culte catholique* dont les prêtres ont été assujétis à prêter serment comme citoyens.

Vainement le duc de Larochefoucault-Liancourt lui présente-t-il une adresse au nom du département de Paris, pour l'exhorter à suivre franchement la constitution;

Vainement lui dit-il : « Sire, on voit avec peine que » vous n'êtes servi presque que par *des ennemis de la constitution*, et l'on craint que ces préférences trop manifestes *n'indiquent les véritables dispositions de votre cœur*.

» Sire, par une démarche franche, *éloignez de vous les ennemis de la constitution*; annoncez aux nations étrangères qu'il s'est fait une glorieuse révolution en France; que vous l'avez adoptée; que vous êtes maintenant le *roi d'un peuple libre*; et chargez de cette instruction, d'un nouveau genre, des *ministres qui ne soient pas indignes d'une si auguste fonction*. Que la nation apprenne que son roi s'est choisi, pour environner sa personne, *les plus fermes appuis de la li-*

» *berté* : car aujourd'hui il n'est pas d'*autres véritables* » *et utiles amis du roi* (1).

Il n'en persiste pas moins à ne s'entourer que de prêtres, de nobles et de parens d'émigrés, protestant toujours de sa sincérité, mais travaillant toujours à préparer sa fuite.

Il pousse même la perfidie (dit le marquis de Ferrières, tome 2, page 304) jusqu'à écrire à l'assemblée nationale pour se plaindre de ce que *les journalistes osent avancer qu'il a le projet de s'éloigner de Paris;* et, peu de jours après, le 20 juin, il part clandestinement, avec la reine, et se dirige vers le camp de Bouillé, à Montmédie, laissant une protestation écrite de sa main, contre la constitution et la révolution, sous l'absurde prétexte que son consentement n'a jamais été libre.

Arrêté à Varennes par le maître de poste ; ramené au milieu des gardes nationales des départemens, qui manifestent leur enthousiasme pour la révolution et la constitution ; reçu dans un morne et imposant silence par le peuple de Paris, qui partout avait écrit sur les murs : *Quiconque saluera Louis, sera battu ; quiconque l'insultera, sera pendu ;* provisoirement dépouillé de ses fonctions, menacé de la déchéance et d'un jugement ; rétabli, reconnaissant, après un long et mûr examen, que la constitution réunit l'assentiment universel, il déclare l'accepter librement et volontairement ; et, le 14 septembre 1791, dans le sein de l'assemblée nationale, il jure solennellement une seconde fois de la faire fidèlement exécuter.

Mais ce second serment n'est qu'un nouveau parjure.

Le parti de la cour dans l'assemblée (290 membres de la noblesse et du clergé), d'accord avec lui, vient de *protester* d'avance contre la constitution ; ses frères et

---

(1) Ce fut Talleyrand qui rédigea cette adresse ; du moins il s'en fit un mérite quand il eut été décrété *d'accusation* par la Convention nationale, en novembre 1792, comme *traître* à la révolution.

les princes *protestent* publiquement contre son acceptation, et lui-même, toujours d'intelligence avec eux, ne s'occupe que des moyens d'annuler son nouveau serment.

« Jamais, dit la reine à Dumouriez, en juin 1791, le » roi ni moi ne pourrons souffrir toutes ces nouveautés » ni la *constitution*. » (Dumouriez, tome 2, p. 163. — Ferrières, tome 3. — Mme Campan, tome 2.)

« J'entends, dit le roi à Mme Campan, peu de jours » avant le 10 août; Mandat (commandant de la garde » nationale de Paris) est un homme qui défendrait mon » palais et ma personne, parce que cela est imprimé dans » la constitution, et qu'il a juré de la maintenir, mais » qui se battrait *contre le parti qui veut l'autorité sou-* » *veraine;* c'était bon à savoir d'une manière positive, » je vois ce que je dois attendre de lui. » (Mme Campan, tome 2, page 253).

§ 5. — *Émigration. — Son insolence.*

Pendant ce temps, les contre-révolutionnaires émigrent.

Le comte d'Artois (devenu depuis Charles X) a donné l'exemple, aussitôt après le 14 juillet 1789, avec les princé de Condé et de Conti et la famille Polignac.

Le duc de Bourbon et les tantes du roi partent plus tard.

Monsieur, l'aîné de ses frères (devenu depuis Louis XVIII), part le 20 juin 1791, avec les pouvoirs de Louis XVI et le titre de régent. Les plus ardens émigrent d'eux-mêmes : on excite les officiers et les soldats à la désertion; tous les gardes-du-corps passent à l'étranger; on envoie des *quenouilles* aux nobles qui balancent encore dans leurs châteaux; on menace de dégrader ceux qui resteraient : plus de 20,000 hommes s'organisent militairement à Bruxelles, à Worms, et surtout à Coblentz, s'appellent la *France extérieure*, insultent leur patrie et la menacent de l'attaquer à main armée pour y établir l'autorité souveraine. Louis XVI les désavoue publiquement; mais, tout en les redoutant quelquefois, il les approuve

en secret, correspond mystérieusement avec eux, les encourage, autorise et garantit leurs emprunts, leur envoie partie de sa liste civile, et, quand l'assemblée législative veut enfin prendre contre eux et les prêtres inassermentés les mesures nécessaires, il refuse d'y donner sa sanction.

L'émigration, s'imaginant d'abord qu'elle suffira pour soumettre les révoltés, agit sans déguisement au nom du roi, enrôle des troupes étrangères, et traite avec le prince de Hohenlohe, qui lui amène un régiment d'infanterie, et dont le fils sera fait pair et maréchal de France après la restauration.

« A moins d'avoir vu les réunions d'émigrés à Coblentz » et dans les Pays-Bas autrichiens, dit l'abbé de Mont- » gaillard (tome 3, page 9), il serait impossible de se » faire une idée juste de leur légèreté, de leurs bravades, » de leurs vociférations contre le nouvel ordre de choses. » Des *fouets de poste* suffiront, disaient-ils, pour chasser » devant nous ces *roturiers*, ces *manans*, qui ont pris des » épaulettes et des épées : toute cette *canaille* se dispersera » aussitôt que nous aurons passé la frontière. »

Nous verrons cette prétendue canaille leur donner de rudes leçons.

§ 6. — *Appel de l'étranger. — Coalition. — Projets de démembrement.*

Mais l'émigration et la cour sentant bientôt leur insuffisance, implorent l'*intervention* étrangère, et provoquent la *coalition* de tous les rois contre la France.

Dès le mois de septembre 1790, le baron de Breteuil, ex-ministre, reçoit de Louis XVI un pouvoir illimité pour traiter avec les cours étrangères, proposer et accepter tous les moyens propres à rétablir en France l'autorité royale telle qu'elle existait avant l'ouverture des états-généraux. (Montgaillard, tome 3, page 150.)

Dès le 3 décembre de la même année, Louis XVI écrit lui-même aux souverains de Prusse, de Russie, d'Espagne et de Suède, la lettre suivante :

LETTRE DE LOUIS XVI AU ROI DE PRUSSE.

3 décembre 1790.

« Je viens de *m'adresser directement à l'impératrice* » *de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède*, et je leur » présente l'idée d'un *congrès* des principales puissances » de l'Europe, appuyé d'une *force armée*, comme la meil- » leure mesure pour *arrêter ici les factieux*, donner les » moyens d'établir un ordre de choses plus désirable, et » empêcher que le mal qui nous travaille ne puisse gagner » *les autres états de l'Europe*. — J'espère que votre ma- » jesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le » *secret* le plus absolu sur la démarche que je fais auprès » d'elle. Elle sentira aisément que les circonstances où je » me trouve m'obligent à la plus grande circonspection. » C'est ce qui fait qu'il n'y a que le *baron de Breteuil* qui » soit instruit de *mon secret*. »

La reine écrit à l'empereur d'Autriche, son frère, pour le presser d'intervenir.

Celui-ci signe, à Mantoue, le 20 mai 1791, avec le comte d'Artois et le comte de Durfort, porteur des *pouvoirs de Louis XVI*, la promesse secrète de faire entrer en France, sur la fin de juillet, plus de cent mille hommes, fournis par tous les rois coalisés.

Le 27 juillet suivant, sur la demande de *Monsieur* et du comte d'Artois, l'empereur et le roi de Prusse signent ensemble le fameux traité de Pilnitz, par lequel, au nom de toutes les puissances qui ont garanti la monarchie française, ils déclarent qu'ils regardent *la cause de Louis XVI comme étant leur propre cause*, et menacent de faire la guerre à la France si l'assemblée ne se dissout pas, si le roi n'est pas rétabli dans son autorité telle qu'elle était au 23 juin 1789, et s'il n'est pas libre de se rendre au milieu de ses alliés.

« Le comte d'Artois » (écrit Marie Christine, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, à Marie-Antoinette, sa sœur), « a fait merveilles à Pilnitz; le roi de » Prusse s'y est montré en roi: nul doute que notre frère,

» (l'empereur d'Autriche), ne sente enfin la nécessité de » courir aux armes, et de venir étouffer dans son sein » cette *révolte* de trois ans appelée révolution. Continuez » de votre côté à *agir avec énergie sur votre* FAIBLE » ÉPOUX. »

Et ce n'est pas l'affection pour Louis XVI qui détermine les autres rois et l'émigration, mais l'intérêt de la *royauté* et de l'*aristocratie*.

« Si nous ne pouvons arriver à temps pour *sauver le* » *roi* (dira le roi de Prusse, après le 10 août), marchons » pour *sauver la royauté*; remplissons notre devoir en- » vers l'*Europe*. » (Baron d'Hardemberg, tome 1, page 417, etc.)

« On ne conçoit rien (diront aussi les émigrés) aux con- » férences du roi de Prusse avec Dumouriez, à moins que » l'on n'ait le projet des SAUVER LES JOURS DU ROI DE FRANCE » et de *nous sacrifier*.... Alors adieu la noblesse, le clergé » et les propriétés. » (Le même, page 478.)

Les rois sont déterminés encore par leur ambitieux désir d'affaiblir la France et de s'agrandir eux-mêmes en la démembrant, comme on va le voir par le traité de Pavie.

Extrait d'un traité conclu et signé à PAVIE, *en juillet* 1791.

L'empereur reprendra tout ce que Louis XIV avait conquis sur les *Pays-Bas* autrichiens; joignant ces provinces aux Pays-Bas, il les donnera en échange à l'électeur Palatin, de sorte que les nouvelles possessions jointes au Palatinat porteront le nom de royaume d'Autriche.

L'empereur aura à perpétuité la propriété et la possession de la Bavière, pour faire à l'avenir masse individuelle avec les domaines héréditaires de la maison d'Autriche.

L'archiduchesse Marie-Christine sera, avec son neveu l'archiduc Charles, mise en possession héréditaire du duché de *Lorraine*.

L'*Alsace* sera restituée à l'empire. L'évêque de Strasbourg et le chapitre recouvreront leurs priviléges, ainsi que les souverains ecclésiastiques de l'Allemagne.

Si les cantons suisses accèdent à la coalition, on leur proposera d'annexer à la ligne helvétique l'évêché de *Porentruy*, les gorges de la Franche-Comté et celles du Tyrol, avec les bailliages qui les avoisinent, ainsi que le territoire de Versoy qui coupe le pays de Vaud.

Si le roi de Sardaigne souscrit à la coalition, on rendra à la *Savoie la Bresse*, *le Bugey* et le pays de *Gex*, usurpés sur cette monarchie par la France.

Au cas qu'il puisse opérer une assez grande diversion, on lui laissera prendre le *Dauphiné*, pour lui appartenir dorénavant comme au plus proche descendant des anciens dauphins.

Le roi d'Espagne aura le *Roussillon*, *le Béarn* et l'île de *Corse*, et s'emparera de la partie française de Saint-Domingue.

L'impératrice de Russie se charge de faire une invasion dans la Pologne, moyennant quoi elle conservera Kaminiok, avec la partie de la Podolie qui confine la Moldavie.

L'empereur contraindra la Porte à lui céder Chockzim, ainsi que les petits forts en Servie et ceux sur l'Anna.

Le roi de Prusse, au moyen de l'invasion de la Russie en Pologne, fera l'acquisition de Thorn et de Dantzick, et y joindra un palatinat à l'orient des confins de la Silésie.

Le roi de Prusse acquerra en outre la Lusace, et l'électeur de Saxe recevra en échange le reste de la Pologne, pour en occuper le trône comme roi héréditaire.

Le roi actuel de Pologne abdiquera le trône moyennant une pension convenable.

L'électeur de Saxe donnera sa fille en mariage au prince puîné, le grand-duc de toutes les Russies, qui sera souche des rois héréditaires de Pologne et de Lithuanie. Signé Léopold, etc.

Le traité de Berlin (février 1792) et mille autres circonstances ne laissent aucun doute sur le projet des puissances de *partager* la France, comme elles *partageront* la Pologne. (Montgaillard, t. 3, pages 38, 53 et 265. — Comte de Maistre.)

Plusieurs fois des cartes ont été dressées, représentant la *France démembrée.*

Aussi Louis XVI ne se résout-il qu'en tremblant à réclamer les secours étrangers, et même à accepter ceux de l'émigration, redoutant à la fois l'ambition et la perfidie de ses alliés, de ses frères et de sa noblesse émigrée. Néanmoins, il s'expose à tout, plutôt que d'adopter sincèrement la révolution et la constitution.

§ 7. — *Manœuvres et machiavélisme de la faction. — Trahison.—Modérés et jacobins.—Guerre.—20 juin, invasion des Tuileries par le peuple.*

Mais, pendant que l'émigration et l'étranger se préparent au dehors, que fait-on à l'intérieur?

La cour et les prêtres prêchent partout la résistance, la guerre civile, la désertion, l'émigration, les complots et les trahisons. Talon, Rivarol, Chambonas, Bertrand de Molleville et d'autres proposent divers plans contenant un infernal système de ruse, de perfidie, de corruption et de machiavélisme; on les adopte; on s'efforce d'empêcher toute organisation, de jeter partout l'incertitude, la défiance, la crainte, la division et le chaos; on cherche à faire peur aux faibles en leur disant : *Soyez sages, ou l'étranger viendra;* et c'est la cour elle-même; c'est l'émigration, c'est aussi L'ÉTRANGER qui poussent à l'anarchie, à la licence, à tous les désordres et à tous les excès, dans le but de déshonorer la révolution et de lui faire des ennemis intérieurs et extérieurs. — C'est Louis XVI qui, sur sa liste civile, paie des millions pour solder une armée d'agens de toute espèce (plus de 1,500), non-seulement des *espions*, mais des *motionnaires* qui, dans tous les lieux publics, font les propositions les plus violentes, et des *orateurs* qui les appuient et les développent, et des *applaudisseurs* qui les applaudissent pour les faire adopter. Son ministre de la marine, Bertrand de Molleville, organise, de son consentement, une bande de plus de 250 applaudisseurs chargés d'assister aux séances de l'assemblée nationale, d'y applaudir les ministres et les orateurs roya-

listes, et d'y huer les orateurs patriotes : il dépense trois ou quatre millions pour ce seul objet (Mme Campan, tome 2, page 393). C'est lui qui solde une foule de journalistes et d'écrivains *ultra-révolutionnaires* (qui commettent les excès), et *contre-révolutionnaires* (qui les exagèrent, les enveniment, et les dénoncent chaque jour à la France et à l'Europe).

Il solde secrètement une partie de la garde nationale; il solde aussi des bandes de sicaires.

On lui fait distribuer de l'argent, dans l'une de ses promenades, aux environs du faubourg Saint-Antoine, afin de se populariser parmi eux.

On corrompt un grand nombre de députés auxquels on donne des *dîners* et des *pensions*.

On distribue plus de 1,500,000 francs pour obtenir un décret favorable à la liste civile.

Et c'est souvent sur les fonds extraordinaires ou secrets de leurs ministres que les ministères fournissent à ces criminelles dépenses.

Cependant, les patriotes, qui reçoivent chaque jour des avertissemens, et que mille apparences inquiètent et effraient, se demandent sans cesse : *Mais, le roi ne nous trahit-il pas? L'étranger n'a-t-il pas résolu la guerre?*

Les constitutionnels ou les *modérés*, réunis dans le club des *Feuillans* (DOCTRINAIRES et JUSTE-MILIEU d'alors), voulant conserver tout le pouvoir dans la *bourgeoisie*, redoutant *le peuple* proprement dit, croient ou feignent de croire à la sincérité de Louis XVI, ou du moins se flattent que la douceur et les concessions vaincront enfin ses répugnances pour la révolution; ils prétendent que les rois craignent la France bien plus qu'elle ne doit les craindre elle-même; que c'est pour eux surtout que la paix est un besoin impérieux; que leurs menaces ne sont plus des fanfaronades; que leurs préparatifs sont purement défensifs; qu'il faut éviter toutes les mesures qui pourraient les inquiéter, et qu'on évitera la guerre si la révolution est sage. Leur devise est *légalité, constitution, confiance, modération et paix.* — Louis XVI choisit ses ministres parmi eux; mais il conspire avec ceux qui veulent se rendre ses complices, et trompe les autres; il leur cache ses

correspondances particulières, les résolutions hostiles des étrangers, leurs préparatifs d'attaque, et même leur marche vers nos frontières. D'un autre côté, il invoque sans cesse une constitution qui lui donne assez de pouvoir pour qu'il puisse trouver moyen de la renverser; mais, quoique cette constitution ne lui accorde qu'une garde *française* de DIX-HUIT CENTS hommes, il conserve ses *Suisses* et se compose une garde de SIX MILLE contre-révolutionnaires, qu'on le force de dissoudre quand elle est découverte, mais qui reste secrètement à sa solde et à sa disposition.

Les autres, en beaucoup plus grand nombre, parmi lesquels se trouvent les fameux *girondins* (1), le *duc d'Orléans et son fils* (aujourd'hui Louis-Philippe), réunis dans le club des Jacobins, sont convaincus que Louis XVI ne se résignera jamais à la diminution de son ancienne autorité; qu'il conspire contre la constitution; qu'il s'entend avec l'émigration et avec l'étranger; que l'intérêt des rois est d'étouffer la révolution; qu'ils veulent, non-seulement rétablir le pouvoir absolu, mais surtout démembrer le royaume; que leurs préparatifs sont hostiles; que la guerre est inévitable; que le danger est immense et pressant; enfin, que le salut public exige qu'on se prépare à la défense, et qu'on fasse expliquer catégoriquement les gouvernemens étrangers sur leurs intentions et leurs projets.

Le ministre des affaires étrangères ,Delessart , demande enfin ces explications.

Mais il se concerte secrètement avec les cabinets , et leur dicte leurs réponses. Plaignez-vous , leur dit-il , des jacobins , des sociétés populaires , de l'anarchie , des excès , etc.

Sa double correspondance , l'une ostensible , l'autre secrète , lui donne la facilité de tromper la représentation nationale.

Ses manœuvres sont enfin découvertes , et le girondin Brissot l'accuse à la tribune d'avoir caché à l'assemblée

---

(1) Ainsi appelés parce que les principaux sont députés du département de la Gironde (Bordeaux).

le traité de Pilnitz et beaucoup d'autres actes : « Si le » ministre, dit-il, a connu cet acte, son silence est » une trahison ; s'il ne l'a pas connu, sa négligence est » inexcusable. L'incapacité seule, ajoute Brissot, de» vient, dans un tel ministre, un véritable crime : car » s'opiniâtrer à tenir le gouvernail dans un moment de » tempête, lorsqu'on n'a ni la force, ni la tête, ni le » courage nécessaires, c'est s'exposer à être l'assassin de » ses frères, qu'un homme plus habile pourrait sau» ver. »

Decrété d'accusation, le ministre des affaires étrangères s'enfuit.

Un ministère patriote est alors formé : mais le roi lui cache toujours ses manœuvres secrètes, l'entrave, le paralyse, et correspond avec les précédens ministres que l'opinion publique l'a contraint de renvoyer.

Après beaucoup de temporisation, l'Autriche, forcée de s'expliquer, persiste dans les déclarations du traité de Pilnitz, et demande la dissolution de l'assemblée nationale et des sociétés populaires.

Louis XVI propose enfin, le 20 avril 1792, de lui déclarer la guerre ; mais l'assemblée est dupe de ses larmes et de ses démonstrations patriotiques : car il est d'accord avec l'étranger, et son but secret est d'accélérer l'invasion.

On prend tout de suite l'offensive contre les Autrichiens, en Belgique.

Mais l'armée ne se trouve ni aussi nombreuse, ni aussi bien organisée que le gouvernement l'avait souvent affirmé ; la trahison éclate dès les premiers engagemens ; des cris de *sauve qui peut* mettent le désordre dans les rangs, et l'on est réduit à reprendre la défensive : l'ennemi, n'étant pas encore prêt pour attaquer lui-même, reste dans ses positions.

Le 8 juin, l'assemblée prend des mesures contre l'embauchage, et décrète un camp de 20,000 hommes sous Paris ; mais le roi refuse sa sanction, fait tous ses efforts pour désorganiser l'armée, renvoie les ministres patriotes, reprend des ministres suspects, ne s'entoure que des parens des émigrés, et fait partir secrètement

Mallet-Dupan pour hâter l'arrivée des coalisés, tout en protestant avec force de son dévoûment à la constitution.

L'un de ses ministres, Mourgues, se plaint de ce qu'il l'entrave par ses actes particuliers, et lui donne sa démission.

L'inquiétude, la défiance et l'irritation du peuple sont extrêmes. Le 20 juin, plus de 30,000 personnes envahissent les Tuileries et demandent au roi le rappel du précédent ministère et la sanction des décrets. « *Ce » n'est* (répond-il avec un courage qui prouve qu'il sa- » vait refuser quand il le voulait), *ce n'est ni la forme » ni le moment de l'obtenir de moi.* »

Vainement trois des chefs girondins, Vergniaud, Guadet et Gensonné, lui présentent-ils un *mémoire* dans lequel ils l'exhortent à suivre franchement le système de la révolution : il rejette.

Vainement lui conseille-t-on d'*abdiquer* : il refuse.

§ 8. — *Invasion étrangère. — Manifeste Brunswick. — 10 août, insurrection, prise des Tuileries. — Suspension de Louis XVI. — Prussiens en Champagne. — 2 septembre. — Expulsion des Prussiens.*

Cependant la coalition s'avance vers la frontière, l'assemblée déclare LA PATRIE EN DANGER, et la population court aux armes.

Enfin le 25 juillet, 200,000 Autrichiens et Prussiens, animés par la présence de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, commandés par le duc de Brunswick, et guidés par divers corps d'émigrés sous les ordres du maréchal de Broglie, débouchent par plusieurs routes et marchent sur Paris.

Avant de quitter Coblentz, le généralissime publie, au nom de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, son fameux manifeste adressé à la nation française et rédigé par un émigré, le marquis de Linon, dans lequel il reproche aux révolutionnaires d'avoir usurpé les rênes de l'administration en France, d'y avoir troublé le *bon*

ordre et renversé l'autorité *légitime*. Il déclare que les souverains alliés marchent pour faire cesser *l'anarchie* en France, arrêter les attaques portées au *trône et à l'autel*, rendre au roi la sûreté et la liberté, et le mettre en état d'exercer son autorité souveraine. Il rend les gardes nationales et les autorités responsables de tous les désordres jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition. Il les somme de revenir à leur ancienne *fidélité*. Il dit que les habitans des villes qui *oseront se défendre* seront *punis* sur-le-champ comme des rebelles, et leurs *maisons démolies ou brûlées*. Il ajoute que si Paris ne traite pas le roi avec tout le respect qui lui est dû, tous les membres de l'assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, de la garde nationale, en répondront sur leurs *têtes;* et que, si le château est insulté, les princes confédérés en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville elle-même à une *exécution militaire et à une destruction totale*. Il fait espérer, au contraire, aux Parisiens qu'ils obtiendront *pardon* s'ils *obéissent promptement aux ordres de la coalition*.

Que faut-il faire alors? Courber la tête, se jeter à genoux, demander pardon au roi, se soumettre à l'étranger, se laisser envahir, humilier, châtier, asservir?

Défendons-nous ! crie-t-on de toutes parts.

Mais, pour résister, il faudra vaincre nos ennemis intérieurs : beaucoup de nobles, de prêtres, de contre-révolutionnaires périront !—Hé ! vaut-il donc mieux que nous soyons pendus, roués, exterminés, nous et nos familles, par eux et l'étranger ?... Défendons nous !

Mais de simples dissidens seront peut-être victimes ! — Hé ! faut-il donc que les égoïstes, les lâches, ou les imbéciles nous compromettent et nous perdent ?.... Défendons-nous !

Mais beaucoup d'entre nous périront !..... — Plutôt la mort que l'esclavage ! Vaincre ou périr ! Défendons-nous ! défendons-nous ! C'est le cri national.

Cependant le roi conspire, trahit, se prépare à fuir pour se mettre à la tête de l'ennemi, ou s'apprête à résister dans son palais. Trois ou quatre cent mille contre-

révolutionnaires, dont il est le chef, répandus dans tous les rangs et sur tous les points, influens par leur fortunes, occupant pour la plupart des fonctions publiques, conspirent avec lui, s'efforcent de tout désorganiser, et s'apprêtent à trahir pour favoriser l'invasion étrangère.

Tant et de si puissans ennemis intérieurs, d'intelligence avec les ennemis extérieurs, excitent partout l'inquiétude et l'effroi, et *décuplent le danger de la patrie.*

Les constitutionnels ou les modérés s'obstinent encore à défendre une constitution évidemment violée et un roi évidemment parjure, conspirateur et traître. Lafayette lui-même sacrifie sa popularité pour le soutenir, tandis que les patriotes les plus énergiques, et surtout les girondins, sont d'accord sur la nécessité de la déchéance.

« La nation, dit Rœderer, homme du juste-milieu » (Esprit de la révolution de 1789, page 117), se trouve » dans l'alternative de périr ou de détrôner le roi. »

Sa déchéance, demandée partout dans les départemens, est enfin délibérée et votée par les *quarante-huit sections* de Paris, qui menacent de s'insurger pour l'obtenir.

Dès le matin du 10 août, la capitale est effectivement en insurrection. Le château, rempli de Suisses, d'officiers de la garde royale licenciés et de nobles armés de poignards, etc., est bloqué par les insurgés. Louis XVI veut d'abord résister; mais il recule au moment d'agir, et se réfugie avec sa famile dans l'assemblée nationale, pendant que ses défenseurs, qui, sans qu'on sache ni pourquoi ni comment, ont fait feu sur le peuple, sont massacrés dans son palais.

L'assemblée proclame la *suspension* du roi, et décide que la nation élira immédiatement une *Convention nationale* qu'elle investira extraordinairement de TOUS SES POUVOIRS, et que les nouveaux députés se réuniront à Paris le 21 septembre.

En attendant, l'assemblée législative exerce provisoirement la dictature, choisit des ministres girondins et

appelle aux armes tous les citoyens, qui, transportés d'enthousiasme, volent de tous côtés à la défense de la patrie.

Les statues des rois ont été renversées : on en fait des canons.

Les états-majors de la garde nationale sont aristocrates: on les suspend.

Les généraux et les officiers de l'armée sont suspects : on les licencie, et le soldat choisit ses chefs.

Beaucoup de fonctionnaires sont dévoués à la cour : on les remplace par des patriotes.

Des commissaires extraordinaires sont envoyés partout dans les départemens et dans les armées.

La fraternité des peuples est proclamée; tous sont appelés à la liberté.

Cependant l'armée prussienne s'avance sur la capitale, et la trahison a tout préparé pour faciliter sa marche! L'armée française, qui devrait être de 420,000 hommes, en compte à peine 100,000, dispersés dans tout le royaume. De perfides ministres ont refusé plus de 150,000 gardes nationaux qui s'offraient! Pendant quinze jours, l'on n'a pas plus de 16,000 soldats à opposer à 80,000 Prussiens et émigrés, et les places se trouvent désarmées! L'ennemi est en Champagne; Longwy l'a reçu le 24 août, Verdun le 1er septembre; la route de Paris lui est ouverte, et peut l'y conduire en trois ou quatre jours : s'il y entre, des torrens de sang patriote vont couler; c'en est fait de la révolution, de la liberté et de l'existence même de la France! Et c'est au nom de Louis XVI que le pays est envahi! Ce sont ses frères et les émigrés qui guident l'étranger!

Qu'on se figure l'effroi, le désordre, la colère, la fureur et l'exaltation patriotique qui règne dans cette immense cité : chacun sent que sa tête est menacée; chacun voit le péril de sa famille et de sa patrie, et veut les défendre à tout prix. Les girondins proposent de se retirer derrière la Loire; les jacobins préfèrent s'ensevelir sous les ruines de la ville... Beaucoup veulent marcher à l'ennemi; mais ils ne veulent pas abandonner leurs familles à la trahison des contre-révolutionnaires subite-

ment arrivés en foule de tous côtés à Paris... Le canon d'alarme gronde, le tocsin sonne, la générale bat... Beaucoup de conspirateurs ont été arrêtés le 10 août et depuis; de nouvelles arrestations sont faites. Humanité, couvre-toi d'un voile funèbre!... Les prisonniers sont presque tous immolés dans leurs prisons... 40,000 Parisiens s'enrôlent en trois jours; 600,000 citoyens partent de tous côtés; on court au-devant des Prussiens au cri de *vive la nation;* on les arrête à Valmy; on les force à regagner précipitamment la frontière; on s'empare de la Belgique à pas de course, et le pays est une première fois sauvé.

§ 9. — *Convention. — Abolition de la royauté. — Procès de Louis XVI. — Adhésion générale à sa condamnation. — Véritable cause de sa perte.*

Le 21 septembre, la *Convention nationale* est réunie. Dès la première séance... « Personne de nous (s'écrie » l'un des plus sincères amis de la liberté, l'évêque Gré» goire) ne proposera jamais de consacrer en France » l'institution funeste des rois; nous savons trop bien que » toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dé» vorantes, qui ne vivaient que du sang des peuples.... » Les rois sont, dans l'ordre moral, ce que les monstres » sont dans l'ordre physique; les *cours* sont l'atelier du » crime, le foyer de la corruption...; l'histoire des rois » est le martyrologe des nations... Plus de *roi*, plus de » *cour!* »

Et l'assemblée se lève spontanément tout entière; la royauté est abolie, les Bourbons sont déchus, et la *République* (mitraillée le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, dans la personne de ceux qui la demandaient après la fuite de Varennes), la *République est unanimement* proclamée par acclamation.

On va donc faire une constitution *républicaine*. En attendant, on déclare qu'aucune constitution ne peut être légitime qu'autant qu'elle est soumise à l'ACCEPTATION du peuple et formellement acceptée par lui.

Tous les soupçons contre Louis XVI sont désormais

changés en certitude. On a saisi soit dans la fameuse *armoire de fer* (construite aux Tuileries par ordre de Louis XVI, dans un corridor intérieur de son appartement, et parfaitement imperceptible, découverte sur la dénonciation du serrurier qui l'a faite, et qui seul en a connaissance), soit dans les bureaux de la liste civile, soit ailleurs, une immense quantité de *pièces* qui révèlent ses longues perfidies, son machiavélisme et ses trahisons.

Le girondin Rolland, ministre de l'intérieur, fait un rapport sur ces pièces :

« Elles sont enfin trouvées, dit-il, ces preuves que ré-
» clamaient avec tant d'affectation des hommes faibles
» ou complices, et de l'existence desquelles les ardens
» amis de la patrie avaient eu l'heureux courage de ne
» jamais douter. Il ne s'agit plus seulement de soupçons
» ni de défiances. Des pièces écrites, arrachées de ces
« *archives du crime*, vont enfin apprendre à l'univers
» entier ce qu'il devait penser de ces *réclamations affec-*
» *tées de la constitution et des lois*, de ces *sermens* si
» complaisamment répétés, de ces témoignages *hypo-*
» *crites d'affection pour le peuple*, à l'abri desquels on
» *soudoyait des assassins*, on *payait des pamplets*, on
» *décriait les assignats*, on *subornait des régimens*, on
» *dispersait nos armées*, on *ouvrait nos frontières*, on
» *préparait enfin le ravage de nos propriétés, le massa-*
» *cre de nos familles, la ruine de la liberté* et les espé-
» rances de l'humanité entière.... »

Que dirait donc Rolland, s'il avait trouvé le portefeuille retiré de cette armoire par le roi, après l'invasion de son palais le 20 juin, et remis par lui à madame Campan, contenant sa correspondance secrète avec les princes, notamment vingt lettres de *Monsieur*, dix-huit ou dix-neuf du comte d'Artois, un grand nombre d'autres écrites par Montmorin, Alexandre de Lameth, Mirabeau, des ministres, des ambassadeurs, etc., « pièces
» qui, dit la reine, seraient *les plus funestes pour le roi*,
» si on allait jusqu'à lui faire son procès » (Mme Campan, tome 2, page 219)?

Que dirait-il encore, s'il savait tous les aveux que fe-

ront plus tard une foule d'écrivains royalistes, à qui leurs fonctions donnent l'occasion de connaître toute la vérité : le ministre Bertrand de Molleville, — le comte de Maistre, — le marquis de Ferrières, — le marquis de Bouillé, — le ministre Dumouriez, — la confidente de la reine, madame Campan, — l'abbé de Montgaillard, — le baron d'Hardemberg, ministre prussien, etc., etc., etc.?

Ce rapport de Rolland, ceux de Gohier et de Valazé, l'adresse de Condorcet au peuple sur les motifs du décret de suspension de Louis XVI, l'impression et la publication de toutes les pièces découvertes, excitent au dernier point l'indignation universelle contre un roi déloyal et perfide.

« Le peuple est furieux contre lui, dit Dumouriez, parce qu'il le regarde comme un TRAITRE. »

Ce même peuple est tellement convaincu de sa perfidie, que, victime d'une famine effrayante, il n'attribue qu'à ses manœuvres un fléau qui ne vient peut-être que de la nature.

De tous les points de la France, des journaux et des adresses demandent son jugement.

La Convention s'en occupe enfin.

On va voir que jamais procès ne s'est instruit, discuté, jugé, avec autant de lenteur et de solennité.

Les partisans du roi prétendent qu'il est *inviolable* d'après la constitution, et qu'il ne peut être jugé.

Une commission de législation est chargée d'examiner cette question.

Le 7 novembre, Mailhe fait un rapport en son nom, et propose à la Convention de décider : 1° Que l'inviolabilité constitutionnelle ne s'applique qu'aux actes que le roi fait constitutionnellement, c'est-à-dire, par l'intermédiaire de ses ministres qui en sont responsables ; qu'elle ne s'applique pas aux trahisons et aux crimes qu'il peut commettre *inconstitutionnellement* à l'insu de ses ministres (1) ; que Louis XVI ne peut invoquer la

(1) C'était l'opinion de Mirabeau. — Séance du 25 mars 1790.

constitution, parce qu'il ne l'a jamais acceptée sincèrement, et qu'il a constamment conspiré pour la détruire; que d'ailleurs *la raison d'état et le salut public*, qui ont fait proclamer sa déchéance, exigent aussi qu'on le juge ou qu'on statue sur son sort; 2° que la Convention *peut* le juger, parce que la nation l'a volontairement et spécialement investie de TOUS SES POUVOIRS; qu'elle *doit* le faire dans l'intérêt de la révolution et du salut du pays; 3° qu'elle peut et doit également prononcer dans la forme ordinaire de ses décrets, c'est-à-dire à la simple majorité des voix; 4° enfin, sa décision doit être définitive et sans appel.

Ce rapport est traduit dans toutes les langues, imprimé, envoyé aux départemens, aux municipalités, aux armées.

La discussion est renvoyée au 12.

Elle dure depuis le 12 novembre jusqu'au 3 décembre.

Oudot, député de la Côte-d'Or, présente son opinion sous la forme d'un *apologue*, dont voici le sens : « Une » société de Français avait traité avec un capitaine de » navire pour une traversée longue et périlleuse. Le ca- » pitaine avait voulu rester seul maître de la direction » du vaisseau, et cependant n'être assujetti à aucune » espèce de responsabilité. Il inspirait de la confiance, » il paraissait d'ailleurs intéressé au succès du voyage : » la société déféra à ses vœux. A peine en pleine mer, il » prit un chemin contraire à celui qu'il devait suivre : » on lui fit des représentations; il les méprisa. Bientôt » un corsaire se présente, et le combat s'engage; mais » les manœuvres du capitaine ne tendent qu'à rendre » infructueuse la vigoureuse défense des voyageurs. » Alors ceux-ci s'emparent du gouvernail, mettent en » fuite le corsaire, se saisissent de la personne du capi- » taine, et trouvent dans ses papiers les preuves de sa » trahison... La non-responsabilité, l'inviolabilité stipu- » lée en faveur de ce perfide pouvaient-elles le soustraire » à la peine due à sa déloyauté? Français, dit Oudot en » finissant, ce perfide était partie secrète dans le traité » de Pilnitz; il a conjuré votre perte avec la cour de

» Vienne ; il a entretenu une armée contre-révolution-
» naire à Coblentz, avant, pendant et depuis l'accepta-
» tion de la constitution. Je conclus à ce que *le traître*
« *navigateur Louis XVI* soit jugé. »

Toutes les raisons qu'on peut donner sur *l'inviolabilité* sont présentées avec liberté, force et talent ; mais les raisons contraires l'emportent, et l'assemblée décrète que Louis XVI *sera jugé par la Convention nationale.*

Personne ne sait quel jugement l'histoire pourra porter un jour sur cette première décision ; mais aujourd'hui, quel homme, quel tribunal, quelle assemblée peut avoir la prétention de mettre son génie au-dessus de celui de la Convention ? Qui peut dire : Elle a commis une *erreur* ou bien une *injustice ?*

Une commission de vingt-un membres est chargée de dresser un acte d'accusation énonçant les faits, les pièces et les preuves.

Le 10, Robert-Lindet, rapporteur, commence par un *historique rapide de la conduite de Louis XVI* depuis le commencement de la révolution.

Le 11, Barbaroux lit le projet de l'acte d'accusation ; ce projet est discuté et arrêté.

Louis XVI est alors amené à la barre de l'assemblée. Le président l'interroge. Il nie l'évidence, même l'existence de l'armoire de fer ; il s'abaisse jusqu'à désavouer son écriture et sa signature.

« A minuit, dit Cléry, pendant que je déshabillais Louis XVI, il me dit : J'étais bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites ; et, dans mon embarras, j'ai été obligé *de renier jusqu'à mon écriture.* » (Montgaillard, tome 3, page 294.)

Il demande un défenseur et la communication des pièces : on accorde.

Target refuse de le défendre ; Tronchet accepte ; Malesherbes s'offre ; Desèze est adjoint.

Pendant quinze jours, ces trois défenseurs communiquent librement avec lui au Temple : des commissaires de la Convention lui apportent chaque jour les originaux des pièces du procès ; on lui laisse tout le temps nécessaire pour préparer sa défense.

Le 26, il paraît de nouveau à la barre de la Convention, assisté de ses trois défenseurs.

Desèze prononce sa défense, s'explique sur tout, et parle avec la plus grande liberté et même avec hardiesse au milieu du plus religieux silence.

Il reconnaît, avec les partisans du roi, que la nation a le droit de changer sa constitution, de choisir une autre forme de gouvernement, et de révoquer les pouvoirs délégués à Louis XVI et à sa dynastie; mais il prétend qu'il est inviolable, même innocent, et qu'il ne peut être ni condamné ni jugé.

Louis est encore interrogé, et déclare qu'il n'a plus rien à ajouter à sa défense.

L'assemblée ordonne que le *mémoire* de ses défenseurs, signé d'eux et de lui, sera imprimé et *publié* dans toute la France.

La discussion s'ouvre, et dure jusqu'au 7 janvier: chaque jour, plusieurs membres prononcent de longs discours, dans lesquels toutes les questions sont librement discutées. Personne ne soutient l'innocence de l'accusé; beaucoup le peignent comme le tyran le plus hypocrite, le plus odieux et le plus criminel; ceux mêmes qui veulent le sauver avouent qu'il est coupable, et l'accablent de mépris.

Lanjuinais, l'un de ses plus dévoués partisans, l'appelle *un ci-devant roi, méprisé, haï;... une tête déshonorée.* (Choix de Rapports, tome 10, page 354 et 361; tome 11, page 330.)

« Citoyens, dit Morison (le plus ardent défenseur de » l'inviolabilité royale), je sens, comme vous, mon » âme pénétrée de la plus forte *indignation*, lorsque je » rassemble dans mon esprit les *crimes*, *les perfidies*, » *les atrocités dont Louis XVI s'est rendu coupable.* La » première de toutes mes réflexions, la plus naturelle, » sans doute, est de voir *ce monstre sanguinaire expier* » *ses forfaits dans les cruels tourmens.* Il les a *tous mé-* » *rités*, je le sais; mais... il est *inviolable.* »

Le 7, la discussion est fermée à l'unanimité, et l'af-

faire est ajournée jusqu'au 14, jour auquel on arrête les trois questions sur lesquelles l'assemblée doit voter.

Le 15, l'assemblée se déclare en permanence, et vote par appel nominal, à haute voix, à la tribune, par *oui* ou par *non*, sur cette première question : *Louis est-il coupable de trahison et d'attentat contre la sûreté de l'état?*

La Convention a sept cent quarante-neuf membres.

Trente-deux sont absens pour commissions ou congés.

Dix refusent de voter, et ce refus prouve que le vote est parfaitement libre.

Quatorze déclarent voter comme législateurs et non comme juges.

Six cent quatre-vingt-treize disent OUI.

Pas un seul ne dit *non*.

Quel tribunal fut jamais plus imposant! Quel jugement fut jamais plus solennel et plus unanime!

Quelle que soit l'opinion sur les autres questions, la critique ne doit-elle pas se taire devant ce grand, cet immense fait historique. *Louis XVI est*, à L'UNANIMITÉ, *déclaré, par la Convention nationale*, COUPABLE DE TRAHISON *envers la patrie.*

On vote sur la deuxième question. *Y aura-t-il recours au peuple?*

Trente-deux sont absens. — Dix refusent. — Deux cent quatre-vingt-trois répondent oui, et quatre cent vingt-quatre, non.

Il n'y aura donc pas de recours ni d'appel.

Le 16, au commencement de la séance, on décide que la simple majorité suffira pour la peine comme pour tous les décrets de l'assemblée, et l'on vote sur cette troisième question : *Quelle peine sera infligée à Louis?*

L'appel nominal dure vingt-quatre heures.

Presque tous les membres motivent leurs votes : en voici quelques-uns :

« *Carnot :* La *justice* et la *politique* veulent également » que Louis meure. *Jamais devoir ne pesa plus sur mon* » *cœur;* je vote la mort. »

« *Condorcet :* Louis mérite la mort; mais je ne la vo- » terai jamais pour personne; je vote les fers. »

» *Le duc d'Orléans* : Uniquement occupé de mon de-
» voir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou atten-
» teront par la suite à la souveraineté du peuple méritent
» la mort, je vote la mort. »

Quelque conciencieux et courageux même que soit ce vote, l'assemblée ne l'entend qu'avec une douloureuse surprise, tant le sentiment des convenances a de force sur elle.

« *Lanjuinais* : Comme homme, je voterais *la mort de*
» *Louis* ; mais, comme législateur, je vote la réclusion
» jusqu'à la paix, puis le bannissement et *la mort en cas*
» *d'infraction.* »

Les *girondins* Verguiaud, Guadet, Gensonné, etc., votent la *mort.*

David la vote aussi ; et cependant, l'un de ses collègues lui demandant comment il doit voter : « *Puisque tu*
» *doutes*, lui répond-il, *absous.* »

Avant le dépouillement du scrutin, le bruit circule que la majorité pour la mort n'est que de deux voix. Plusieurs partisans du roi volent chez M. Duchastel, malade, et l'amènent. Il se présente au pied de la tribune, la tête enveloppée, demande à voter, et annonce qu'il votera pour le bannissement.

L'appel nominal étant clos, son vote comptera-t-il ?

« Si Duchastel eût voté la mort, dit *Garreau* (qui l'a
» votée lui-même), je réclamerais la radiation de son suf-
» frage ; mais il a voté pour l'indulgence, et je demande
» que son vote soit compté. »

Cette proposition est adoptée ; et cependant le résultat du scrutin est encore incertain, et ce vote pourrait sauver l'accusé.

VOICI LE RÉSULTAT DU VOTE.

L'assemblée se compose de			749 membres.
Absens par commission	15	28	
— par maladie	7		
— sans cause et censuré. . .	1		
Refusant de voter	5		
Votans			721

Pour les fers	2		
Pour la détention ou le bannissement; quelques-uns ajoutent la peine de mort conditionnelle si le territoire est envahi.	286	334	
Pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution	46		
Pour la mort	361		
Pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait ou non à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vote indépendant de cette demande.	26	387	
Ainsi pour la mort sans condition.	387		
Pour la détention, les fers ou la mort conditionnelle	334		721
Absens ou refusans			28
			749

Le président déclare que Louis est condamné à mort.

Les trois défenseurs sont introduits, et lisent une lettre de Louis, par laquelle il demande l'appel au peuple.

Ils demandent aussi le rapport du décret pris au commencement de la séance sur la majorité nécessaire pour la peine. On les écoute encore! Malesherbes prononce quelques paroles entrecoupées de sanglots : la douleur de ce vertueux et vénérable vieillard émeut l'assemblée; et, quoique le jugement soit prononcé, on met sa demande en discussion!!... mais elle est rejetée.

Le 18, on renouvelle l'appel nominal pour s'assurer qu'il n'y a point d'erreur dans les votes!

Le 19, ceux qui veulent sauver le condamné demandent un sursis à l'exécution; et, quoique cette question soit déjà préjugée par le décret du 15 sur le rejet de l'appel au peuple, une longue discussion s'engage encore! Mais 310 votes seulement admettent le sursis, tandis que 380 le rejettent; et les girondins sont pour le rejet.

Enfin un dernier décret définitif *condamne à mort Louis XVI, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état.*

Le 20, le député Michel Lepelletier, membre de l'ancienne noblesse, et l'un des plus généreux partisans de la révolution, est publiquement assassiné par l'ex-garde-du-corps Pâris, pour avoir voté la mort : cet assassinat sur un membre de la représentation nationale achève de détruire le peu d'intérêt que pouvait encore inspirer Louis XVI.

Et le 21, 600,000 personnes assistent silencieusement à la dernière heure de ce malheureux prince, qui meurt courageusement en protestant encore de son innocence.

On peut dire que la nation entière a pris part à ce grand procès : elle connaît toutes les pièces de l'accusation et de la défense, et considère ce grand sacrifice comme un acte de justice et de nécessité.

Sept des députés absens envoient leur vote pour la mort.

Des ADRESSES sans nombre, envoyées par les armées, les municipalités, les départemens, les tribunaux, les sociétés populaires, de simples citoyens, et contenant plus de CINQ MILLIONS DEUX CENT MILLE SIGNATURES, adhèrent à cette condamnation.

Plus des sept-huitièmes de la France l'approuvent, dit Carnot.

Aussi, la restauration condamnera-t-elle la *nation* entière à expier la mort de Louis XVI.

Et cependant peut-on accuser la Convention et la nation ?

N'est-ce pas à *l'unanimité* que Louis XVI a été déclaré coupable par l'assemblée et par le pays ?

Parmi tant de juges qui l'ont condamné ou qui ont adhéré à sa condamnation, n'y avait-il aucun cœur humain et sensible, aucune âme généreuse et juste ?

Ceux mêmes qui désirent le sauver n'ont-ils pas reconnu son crime ?

Ce crime n'était-il pas manifeste, et n'est-il pas le plus grand des crimes ?

—

En un mot, quelle est la véritable cause de sa perte?

N'est-ce pas sa déloyauté, ses parjures, ses trahisons, et son alliance avec l'étranger contre sa patrie?

N'est-ce pas sa *femme* qui, par sa fatale influence, l'a poussé depuis long-temps dans la route qui l'a conduit à l'abîme?

N'est-ce pas la *camarilla* de prêtres, de nobles et de contre-révolutionnaires, dont il prenait secrètement les conseils et suivait les inspirations?

N'est-ce pas ses frères Louis XVIII et Charles X, et l'émigration, qui l'ont sacrifié à leur ambition personnelle, et qui se sont publiquement réjouis en apprenant son supplice?

N'est-ce pas la *coalition étrangère*, qui poussait à toutes les violences dans l'espoir qu'elles désorganiseraient le pays et serviraient leurs projets de despotisme et de conquête?

Sans doute, aux yeux des Bourbons, des émigrés, des contre-révolutionnaires et des rois étrangers, les votans sont des régicides, la Convention est criminelle, la France entière est coupable; et si la contre-révolution et la coalition triomphaient bientôt, des torrens de sang vengeraient la mort de Louis XVI.

Mais la France n'en juge pas ainsi : pendant sept ou huit ans, l'anniversaire du 21 janvier est célébré, non par un *deuil*, mais par une *fête*, comme un jour de triomphe pour la liberté : le peuple, l'armée, les fonctionnaires publics (notamment Talleyrand, ministre des affaires extérieures en l'an VII.—*Constitutionnel* du 30 octobre 1819) prêtent à l'envi le serment de *haine à la royauté*; et, pendant bien plus long-temps encore, les prétendus régicides seront élus ou nommés aux postes les plus éminens, et siégeront à la représentation nationale; on leur confiera même des ministères et le gouvernement de l'état.

Que la faction contre-révolutionnaire cesse donc de représenter Louis XVI comme le plus vertueux et le meilleur des rois, sa condamnation comme un crime que la

nation doit expier par un deuil éternel, et la Convention comme une assemblée d'assassins !

Qu'on ne dise pas non plus que c'est la condamnation de Louis XVI qui causera tous les malheurs qui vont suivre : ces malheurs sont tous l'inévitable effet, soit de sa trahison, soit des attaques des émigrés, des contre-révolutionnaires et des despotes européens. Cette condamnation pourra bien augmenter la haine et la fureur de l'étranger et des ennemis de la révolution, mais elle va décupler aussi l'énergie nationale en imposant la nécessité de vaincre ou de périr.

« Ah ! les rois nous défient ! disait Danton ; ils osent » nous menacer ! Eh bien ! acceptons le cartel ; et, pour » commencer cette guerre à mort, faisons rouler à leurs » pieds une tête de roi... ! »

Après avoir ainsi brûlé ses vaisseaux, il ne reste plus que la mort ou la victoire : mais le peuple, aussi énergique au moins que ses représentans, veut vaincre et sera vainqueur.

§ 10. — *Péril extrême. — Coalition générale. — Insurrection de la Vendée. — Insurrections girondines. — Revers. — Divisions et proscriptions entre les patriotes girondins, montagnards, hébertistes, dantonistes et robespierristes. — Energie de la Convention. — Comité de salut public.* — Terreur révolutionnaire. — *Levée en masse. — Pays sauvé. — 9 thermidor an* II. — *Chute de Robespierre. — Réaction.* — Terreur modérée. — *Désarmement du peuple.* — Terreur royaliste. — *Massacres du Midi. — Quiberon. — Insurrection royaliste du 13 vendémiaire. — 4 brumaire an* IV (26 octobre 1795), *fin de la Convention.*

L'émigration continue, et l'armée des émigrés devient plus nombreuse ; l'Angleterre et la Russie entrent dans la coalition ; l'Europe entière se précipite sur toutes nos frontières.

Dans l'intérieur, les nobles, les prêtres, les contre-

révolutionnaires font leurs derniers efforts, et fomentent, avec une activité nouvelle, les complots, la guerre civile et la trahison, pour favoriser l'étranger.

La Vendée que, dès 1792, le comte de la Rouairie avait préparée à l'insurrection, se soulève en masse à l'occasion d'une levée de 300,000 soldats; plus de 50,000 insurgés, organisés en trois corps d'armée, enhardis par de premiers succès, se disposent à marcher sur Paris.

Pour comble de périls, les patriotes se divisent et se déciment.

Le *peuple*, chez lequel aucune considération de dangers personnels ne vient paralyser l'instinct belliqueux et la fierté nationale, veut, avant tout, repousser l'étranger.

Les *bourgeois* redoutent l'ascendant populaire et craignent pour leur fortune.

Les *marchands*, continuellement circonvenus par les royalistes, qui les menacent de leur retirer leur clientelle, et qui ne négligent rien pour les effrayer par la crainte du trouble et du pillage; les marchands, dis-je, dont la fortune est exposée à plus de chances encore, montrent peu d'ardeur et beaucoup d'hésitation.

Les *montagnards* (1), hommes d'action, convaincus que la force seule peut vaincre tant d'ennemis extérieurs et intérieurs, que l'humanité même interdit des ménagemens qui pourraient lui être funestes, s'appuient sur le peuple, sur la commune de Paris et sur les jacobins, qui correspondent avec de nombreux affiliés dans tous les départemens; ils veulent se défendre à tout prix, bravant la mort et la calomnie : *Périsse notre mémoire*, disent-ils, *pourvu que notre patrie soit sauvée!*

Les *girondins*, occupant la droite de l'assemblée, *doctrinaires* et *juste-milieu* de cette époque, hommes de parole et de négociation (2), éloquens, mais présomp-

(1) Ainsi appelés parce qu'ils occupaient les bancs les plus élevés du côté gauche de la Convention.

(2) On les appelait les *intrigans*, les *hommes d'état*.

tueux, ayant l'ambition de *mener* et gouverner, s'appuient au contraire sur les *bourgeois*, sur les *marchands* et les *départemens*, dont ils excitent la jalousie contre Paris : invoquant sans cesse la *légalité*, la *modération* et la *justice*, quoiqu'ils aient eux-mêmes fait le 10 août, et condamné Louis XVI, entravant les montagnards et la défense, ils *compromettent la France et la liberté*. (Thiers (1), tome 4, page 301, et Mignet, tome 2, pages 2 et 3.)

Dès le commencement de la session, la guerre a éclaté entre les girondins et les montagnards, au sujet du massacre du 2 septembre, de la prétendue dictature de Robespierre, et du procès de Louis XVI; et cette guerre a, pendant près de six mois, presque paralysé le gouvernement.

Ce sont les girondins qui l'ont commencée, ce sont eux qui ont ouvert la carrière des proscriptions parlementaires en demandant la mise en accusation de quelques montagnards accusés par eux d'aspirer à la dictature : ils ont fini par en être victimes.

Dumouriez, d'abord victorieux, ayant éprouvé d'inexplicables revers en Belgique, on le soupçonne de trahison; on soupçonne les girondins, ses amis, d'intriguer avec lui, et l'on prend la résolution de se débarrasser d'eux : cependant le complot, qui doit éclater le 12 mars, n'a pas d'exécution.

Mais Dumouriez lève ouvertement l'étendard de la révolte, et tente d'entraîner son armée contre la Convention pour la dissoudre, pour rétablir la constitution de 1791 avec un roi nouveau, et pour proclamer, dit-on, l'un de ses aides-de-camp, le duc de Chartres. Mais il est abandonné par ses soldats, et passe aux Autrichiens avec ce jeune prince. Les girondins sont généralement accusés d'être ses complices; une insurrection populaire éclate contre eux le 31 mai, et, sur la demande des

---

(1) Néanmoins il ajoute : « Et cependant j'aurais voulu com-
» promettre comme eux tout ce qu'ils avaient compromis. »

montagnards, trente-deux d'entre eux sont décrétés d'accusation, et vingt-deux sont arrêtés.

Les autres protestent; beaucoup prennent la fuite, appellent les *bourgeois* à leur secours, s'allient avec les *royalistes*, qu'ils savent être alliés de l'*étranger*, et soulèvent contre la Convention Caen, Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulon, et près de soixante départemens du Nord-Ouest et surtout du Midi, en présence de la coalition s'avançant sur le pays.

Les royalistes de Lyon veulent livrer la ville aux Piémontais, comme Toulon est livré aux Anglais.

80,000 Vendéens pénètrent en Bretagne pour l'insurger.

L'ennemi, que les insurrections girondines et vendéennes encouragent, et à qui la trahison des généraux girondins ouvre nos frontières, les franchit partout.

Les contre-révolutionnaires triomphent : la France est au bord de l'abîme, et la perte des patriotes paraît inévitable.

Mais les montagnards, long-temps entravés par les girondins, délivrés d'eux maintenant, dirigent enfin la Convention, et son courage augmente en proportion du péril.

Dès le principe, elle a suspendu le gouvernement *légal*, et a proclamé le gouvernement *révolutionnaire*; elle suspend encore sa constitution républicaine et démocratique de 1793, qu'elle vient de faire, et maintient le gouvernement *dictatorial* jusqu'à la paix.

Le comité de *salut public* créé par elle après la trahison de Dumouriez, exerce en son nom la *dictature*.

Les représentans des 44,000 municipalités de France, venus à Paris pour apporter l'acceptation de la constitution nouvelle, demandent l'*arrestation des suspects* et la *levée en masse*.

« Oui, s'écrie Danton, c'est à coups de canon qu'il » faut signifier la constitution à nos ennemis. »

« Oui, dit Barrère, la république n'étant plus qu'une » *grande ville assiégée*, il faut que la France ne soit » plus qu'un *vaste camp*. »

« Oui, dit la Convention, nous ne traiterons jamais

» avec l'étranger, dont le pied souillera le territoire » français. »

Cependant on manque de tout, de canons, de voitures, de fusils, de poudre, etc., et l'on manque aussi de cuivre, de fer, de soufre, de salpêtre pour en faire, de machines et d'ouvriers pour en fabriquer : c'est là surtout ce qui donne aux émigrés et aux étrangers la conviction de leur triomphe.

Mais quels sont les prodiges que ne puisse enfanter l'amour de la liberté et de la patrie ?

La France n'est plus qu'un immense atelier militaire, où Prieur de la Côte-d'Or appelle les sciences et les arts pour transformer les cloches en canon, les grilles des châteaux en fusils et en piques, la terre de nos caves en salpêtre, etc..... Partout on fait des armes en chantant *la Marseillaise*.

Tous les citoyens sont ouvriers ou soldats ; hommes, femmes, enfans, vieillards concourent à la défense commune : quatorze armées, organisées et dirigées par le génie de Carnot, sont alimentées, équipées, entretenues par les *assignats*, *les réquisitions* et le *maximum* ; 1,200,000 guerriers volent aux frontières, au cri sublime de *Vivre libres ou mourir !*

Rien ne résiste à la Convention inspirée par son intrépide comité de salut public, et s'appuyant sur les sociétés populaires et sur le peuple qu'elle solde et qu'elle intéresse à la défense du pays : les conspirateurs sont livrés aux tribunaux révolutionnaires, les suspects sont emprisonnés, les contre-révolutionnaires sont comprimés par la terreur, les insurrections girondines sont étouffées, Lyon est repris aux royalistes et Toulon aux Anglais, les Vendéens sont presque annéantis ; l'étranger, battu sur tous les points, est poursuivi jusque sur son propre territoire, et la France est une seconde fois miraculeusement sauvée.

Mais le tribunal révolutionnaire, qui frappe les ennemis de la révolution, décime aussi les patriotes dissidens.

Avec la reine périssent, en octobre 1793, le duc

d'Orléans (compromis surtout par la trahison de Dumouriez et la fuite de son fils) et les vingt-deux girondins arrêtés après le 31 mai : d'autres girondins périssent ailleurs, et soixante-treize autres, qui ont protesté contre leur arrestation, sont emprisonnés.

Les montagnards vainqueurs se divisent à leur tour.

Les hébertistes sont condamnés comme ultrà-révolutionnaires et servant l'étranger par leurs excès, tandis que Danton, Camille Desmoulins et deux autres sont exécutés, en germinal an 2, comme entravant la marche révolutionnaire par un subit et prématuré retour à la légalité.

Robespierre lui-même, l'idole du jour, le génie de la terreur, soupçonné d'aspirer seul à la dictature, est attaqué, le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), par les restes des girondins et des dantonistes irrités, et même par les montagnards et les modérés, menacés dans leur existence : décrété d'accusation avec son frère, Couthon, Saint-Just et quatre de ses amis, arrêté, délivré par la commune insurgée, mais abandonné par le peuple et vaincu, il périt sur l'échafaud révolutionnaire avec une foule de ses partisans, *entraînant*, dit-il, *la république dans son tombeau.*

Là finit *la terreur révolutionnaire.*

Mais là commence la *terreur modérée*, remplacée bientôt par la *terreur royaliste;* là commencent des *réactions* plus sanglantes peut-être que la révolution elle-même.

Sous prétexte de *justice*, le parti thermidorien ou des modérés, à qui la désunion des montagnards a subitement donné la victoire, va s'abandonner à la vengeance, en s'appuyant sur les *sections* de Paris, composées principalement de *bourgeois* et de *marchands*, et sur la *jeunesse dorée*, composée principalement de *royalistes.*

Tandis que soixante-douze membres de la commune ou de son parti sont exécutés, que les ardens patriotes sont poursuivis sous le nom de *terroristes*, et que le club des jacobins et les sociétés populaires sont fermées, les girondins sont rappelés, les décrets contre les nobles et les prêtres sont rapportés, l'agiotage est triomphant.

Mais la disette et la misère, augmentées par le monopole et les accaparemens, réduisent le peuple au désespoir : il s'insurge contre la Convention le 12 germinal an 3.

Envahie par les insurgés, elle est dégagée par les *sections*. Quatre membres de l'ancien comité de salut public sont déportés, et dix-sept montagnards sont emprisonnés au château de Ham.

Le 1er prairial suivant, le peuple s'insurge de nouveau et demande du *pain* et la *constitution de* 1793. Encore envahie, la Convention est encore délivrée par les *sections*, et vingt-huit députés de la *gauche* sont encore arrêtés.

Le lendemain ramène une insurrection plus terrible : mais on négocie, on amuse et l'on trompe les insurgés par de fallacieuses promesses; ils se retirent, et cependant six députés de la *gauche* sont livrés à une *commission militaire* qui les condamne à mort.

Les faubourgs, privés de leurs chefs, sont désarmés par les *sections*, comme les jacobins ont été expulsés par la *jeunesse dorée*; et le peuple, dont le courage est impuissant quand il n'est pas dirigé, se trouve pour bien long-temps vaincu.

Les girondins, au contraire, les bourgeois et les marchands sont triomphans.

Mais les royalistes, que les modérés ont admis dans leurs rangs, s'emparent alors du mouvement; la réaction devient contre-révolutionnaire ; et la *terreur royaliste de* 1795 (dont les détracteurs de la révolution ont la mauvaise foi de ne jamais parler) vient effacer celle de 1793.

Les journalistes donnent partout l'impulsion : — Les royalistes et les modérés sont seuls les *honnêtes gens;* les terroristes sont des *brigands* qu'on peut tuer en toute sûreté de conscience; tous les patriotes sont des *jacobins* et des *terroristes*. Dans le midi surtout, les compagnies de *Jésus* et du *Soleil* leur font la *chasse* en chantant le *Réveil du peuple*, et les massacrent dans les rues ou les égorgent dans les prisons qu'on en a remplies.

Les chouans veulent les imiter en Bretagne ; et quinze cents émigrés, croyant le succès désormais certain, débarquent à Quiberon avec soixante mille fusils anglais, pour insurger de nouveau la Bretagne et la Vendée ; mais cette troupe et quinze cents chouans qui se réunissent à elle sont exterminés par les soldats républicains.

C'est alors que la Convention, dont la majorité reste toujours attachée à la république, voulant faire cesser le gouvernement révolutionnaire, fait sa constitution républicaine de l'an 3.

Les royalistes ne la repoussent pas absolument, parce qu'ils espèrent qu'elle leur permettra de s'emparer des élections et de faire la contre-révolution par la représentation nationale.

Mais la Convention, qui les devine, décrète que les deux tiers du nouveau corps législatif seront élus par elle parmi ses membres, et ce décret constitutionnel, repoussé à Paris, accepté par la majorité des assemblées primaires, déconcerte les espérances contre-révolutionnaires.

Les royalistes préparent alors une insurrection contre la Convention.

Les bourgeois et les marchands se laissent tromper et entraîner par eux ; trente-deux *sections*, sur quarante-huit, s'arment pour l'insurrection.

Et le 13 vendémiaire, quarante mille hommes, à la tête desquels paraissent subitement des généraux vendéens et royalistes, marchent contre la Convention assemblée aux Tuileries, tandis que Pichegru traite avec le prince de Condé, se fait battre volontairement à Heildeberg, et trahit à la fois ses soldats et sa patrie.

Lanjuinais, Boissy-d'Anglas et la droite proposent de traiter avec les insurgés.

Défendue seulement par le bataillon des *patriotes de 89*, la Convention court les plus grands périls, et ses membres sont réduits à prendre le fusil pour défendre leur vie.

Mais Bonaparte, chargé de repousser l'attaque, mitraille et disperse les assiégeans : la section des Filles-Saint-Thomas est désarmée ; les deux tiers du nouveau corps législatif sont élus par la Convention, l'autre tiers

est élu sous l'influence royaliste; le *Directoire* est composé; une *amnistie* générale est proclamée; la *peine de mort* est abolie à la paix générale; la place de la Révolution prend le nom de place de la *Concorde;* et le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), la Convention déclare sa session terminée.

Alors seulement commence le *gouvernement légal et républicain* : car 93 n'est pas la république, mais la *guerre;* et pendant toute la durée de cette orageuse époque, ce n'est pas de liberté ni d'institutions qu'il s'agit, mais *de combat, de défense, de vie ou de mort* pour la nation.

Telle est la dictature, ou plutôt tel est le *commandement militaire* de la Convention qui, tout en se battant, a fondé d'admirables institutions, notamment l'*Institut* et l'*école polytechnique*, sur la proposition et le plan de Prieur de la Côte-d'Or.

Ses mesures ont été sévères contre les émigrés, les nobles, les prêtres rebelles, les contre-révolutionnaires, et même contre ses simples adversaires qui compromettaient le pays en entravant sa défense; mais ces mesures qui, dans le détail et l'application, ne pouvaient, comme toutes les choses humaines, manquer d'entraîner des excès et des abus, n'étaient-elles pas généralement indispensables? N'ont-elles pas prevenu les calamités bien plus grandes de la contre-révolution, calamités que Napoléon lui-même n'évitera pas en ne s'appuyant que sur une armée impériale? En un mot, ces mesures n'ont-elles pas sauvé la France? Voilà la question.

Eh bien! écoutons un écrivain dont le royalisme et la modération ne peuvent être suspects, le comte de Maistre.

« Comment, dit-il, résister à la coalition? Par quel » moyen *surnaturel* briser l'effort de l'Europe conjurée? » Le génie de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige... » et *fut le seul moyen de sauver la France.* »

« Le mouvement révolutionnaire une fois établi, dit-il » ailleurs, la France et la monarchie *ne pouvaient être*

» *sauvées que par le jacobinisme...* Nos neveux, qui » s'embarrasseront très peu de nos souffrances, et qui dan- » seront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance ac- » tuelle : ils se consoleront aisément des excès que nous » avons vus, et qui auront *conservé l'intégralité du plus* » *beau royaume.* » (Mignet. — Tome 1er, pages 371 et 372.)

« Après le traité de Pilnitz, dit M. de Pradt (congrès » de Carslbad), commence la fermentation, source et pré- » lude de l'épouvantable détonation dont le monde va re- » tentir pendant vingt-cinq ans; là commencent les grands » dangers de Louis XVI; là, à la vue du glaive qui se lève » sur elle, la France s'ébranle, serre ses rangs, aiguise » ses armes, et, comme tout être en danger, brise tout ce » qui peut allanguir sa défense et ne marchande pas plus » sur les agens que sur les moyens de sa résistance : » épreuve cruelle, *chance inévitable de la part de tout* » *un peuple attaqué à la fois dans son honneur et dans* » *son existence!* »

Qu'on ne juge pas, en effet, de ces temps exceptionnels par les temps ordinaires, de ces temps d'orages, de dangers et de passions par les temps de calme et de sécurité.

La révolution mise en péril devait devenir la plus acharnée des guerres; la France n'était plus qu'un champ de bataille, une forteresse assiégée, un vaisseau lancé à travers mille écueils par la plus violente des tempêtes; la Convention n'était pas un *gouvernement*, mais un *général d'armée* obligé de gagner la bataille sous peine de mort, ou bien un *pilote* forcé de surmonter tous les dangers d'une mer en furie pour ne pas périr lui-même avec l'équipage.

Quant aux contre-révolutionnaires, n'ont-ils pas mérité leur sort?

§11. — *Les contre-révolutionnaires ont mérité leur sort.*

« La noblesse française, dit le comte de Maistre » (page 54), ne doit s'en prendre qu'à elle seule de tous » ses malheurs. »

« Dès 1789, dit M. de Rivarol (pages 121 et 122), » cette noblesse était partagée. Celle de la cour et de » Paris, odieuse depuis long-temps par l'agiotage de l'ar- » gent et le monopole de la faveur, fut d'abord aban- » donnée par la noblesse des provinces, et bientôt, s'a- » bandonnant elle-même, elle n'a su que fuir et sauver » son or. Au contraire, les nobles provinciaux et les » bourgeois se sont montrés magnifiques, et le petit peu- » ple courageux; de sorte que, dans cette grande révo- » lution, les vainqueurs, tout atroces qu'ils sont, ont » mérité leurs succès, et les vaincus leur infortune. »

S'opposer à la révolution n'était-ce pas, en effet, s'opposer à l'intérêt public, à la volonté nationale? N'était-ce pas vouloir perpétuer tous les priviléges, les abus, la féodalité, le despotisme et l'oppression? N'était-ce pas évidemment une monstrueuse injustice?

Et les moyens? Furent-ils moins criminels que le but? La perfidie, le parjure, la trahison, les conspirations, la provocation à la licence et à l'anarchie dans l'espoir de déshonorer la révolution, la violence, la guerre civile, l'appel des armées étrangères....

Appeler l'étranger contre sa patrie! lui faire une guerre parricide et sacrilége! Attirer sur son pays l'invasion, l'incendie, le pillage, le viol, les massacres, l'asservissement!!!

Ah! que de mal les contre-révolutionnaires auraient fait à la France, si la victoire eût alors complètement favorisé leurs projets de vengeance!

« Les émigrés, dit l'abbé Montgaillard (tome 3, p. 9), » ne parlaient que de vengeances, de confiscations, de » supplices : il faudra *pendre* tous ceux qui se sont pro- » noncés en faveur de la constitution, et *rouer vifs* tous » les scélérats qui ont prêté le serment du Jeu-de-Paume » et voté l'abolition de la noblesse et des droits féodaux : » point de pardon, point d'indulgence; des *potences* et » des *cachots*, c'est ainsi qu'il faut gouverner. »

Aussi, pendant leur courte invasion en 1792, quelles cruautés n'ont-ils pas exercées? — Voyez :

« Plainte des maire et curé de Voncq, département des Ardennes, à la Convention : — Le 24 septembre, le ci-

devant maréchal de Broglie, commandant le corps des émigrés, fait une réquisition de pain, fourrage, etc., sous peine d'exécution militaire. — Refus. — Les émigrés mettent le feu au village; 200 maisons sont en flammes; ils empêchent une mère d'entrer chez elle pour en tirer trois de ses enfans qui y périssent. Plusieurs habitans sont tués; dix-huit sont garottés et emmenés à la queue des chevaux; les autres ont pris la fuite. » (Séance du 30 septembre 1792.)

« En quittant le pays qu'ils venaient de ravager, les émigrés en ont empoisonné les eaux en jetant dans les puits, les fontaines et les ruisseaux les cadavres de leurs chevaux. » (Bulletin de la Convention nationale du 5 octobre 1792.)

« Les commissaires envoyés aux armées écrivent : De toutes parts nous recevons des plaintes de nos habitans des campagnes. — Tous s'accordent à dire que les émigrés ont été envers eux les plus inhumains des hommes. — Ils ont enlevé les vases sacrés partout; ils ont détruit et ravagé tout ce qu'ils n'ont pu emporter. » (Bulletin du 9 octobre 1792.)

« Les émigrés, dit M. de Montgaillard (tome 3, page » 249), pillent, incendient, égorgent des habitans désar- » més, et dont tout le crime est de vouloir défendre leurs » foyers. »

Voyez encore comment les jugent Boissy-d'Anglas et de Pontécoulant, deux des héros du modérantisme :

Boissy-d'Anglas. — « Ces *lâches et féroces* émigrés » soudoyés par l'Angleterre, qui osent violer notre terri- » toire, ou qui s'introduisent parmi nous à la faveur de » notre clémence, viennent aiguiser jusque sous nos yeux » les *poignards* dont ils veulent nous frapper. Ceux-là » sont nos *ennemis irréconciables;* rien ne pourra les con- » vertir. Ils ne veulent que notre destruction; ils ne res- » pirent que *vengeance;* ils ne méditent que la *ruine* et » *le démembrement de la patrie.* — Le coup qui vient de » les frapper (à Quiberon) doit les anéantir à jamais. De » nouvelles forces seront employées, et vous ne souffrirez » pas que l'intérieur de la république soit plus long-temps

» déshonoré par la présence de *ces traîtres.* » (*Moniteur.* — Séance du 6 floréal an III.)

De Pontécoulant. — « Les émigrés doivent être punis de *mort*, parce qu'ils ont porté les armes contre » leur patrie. — Leurs biens doivent être *confisqués*, » parce qu'ils sont allés *susciter contre leur pays une* » *guerre universelle.* — Et certes il est bien juste que » la patrie saisisse dans leurs biens tous les moyens que » vous pouvez y trouver d'y repousser leurs attaques, de » soutenir cette lutte sanglante qu'ils ont *provoquée*, et » du résultat de laquelle ils attendaient la *ruine du pays.* » (*Moniteur.* — Séance du 9 floréal.)

Et quoique les contre-révolutionnaires n'aient pu complètement réussir dans leurs horribles projets, que de mal n'ont-ils pas fait à leur patrie? La perte de plusieurs millions de patriotes morts sur les champs de bataille ou dans les guerres civiles, sur les échafauds ou dans les réactions; la lassitude et l'épuisement de la nation; la banqueroute et le despotisme militaire qui en seront infailliblement les suites; toutes les plaies de la France, en un mot, ne sont-elles pas leur ouvrage?

Que la faction contre-révolutionnaire cesse donc de se plaindre de ce qu'elle a pu souffrir elle-même? Qu'on cesse enfin de s'apitoyer sur son sort! car n'est-elle pas hypocrite et stupide, cette pitié qui se lamente sur de nobles infortunes méritées, et qui n'a pas de larmes à verser sur les calamités qui frappent les armées et les nations?

§ 12. — *Constitution républicaine de l'an* III. — *Gouvernement républicain.* — *Majorité royaliste dans les conseils législatifs.* — *Conspiration royaliste.* — 18 *fructidor an* V, *coup d'état du directoire contre les conseils.* — *Majorité démocrate.* — 30 *prairial an* VII, *coup d'état des conseils contre le directoire.* — *Conspiration de Sieyes et Bonaparte.* — 18 *brumaire an* VIII (10 *novembre* 1799), *coup d'état contre la constitution.*

La constitution de l'an III confie le pouvoir législatif à deux *Conseils* élus par les citoyens et renouvelables cha-

que année par tiers; au *Conseil des cinq-cents* (composé de 500 députés âgés de trente ans, ayant seul l'initiative et la discussion des lois), et au *Conseil des anciens* (composé de 250 députés âgés de 40 ans, ayant seul le droit de les rejeter ou de les adopter et sanctionner).

Tous les citoyens payant une contribution quelconque font partie des assemblées primaires, et choisissent des électeurs qui nomment les députés aux deux conseils.

Tous ceux qui, comme propriétaires, usufruitiers ou locataires, possèdent un immeuble payant environ 50 fr. d'impôts, peuvent être choisis électeurs.

Tout citoyen peut être élu député, et tout député reçoit non pas un traitement, mais une *indemnité*.

Les conseils ont leur garde particulière d'environ 1,500 hommes élus par les gardes nationaux de tous les départemens.

Ils ne peuvent être dissous par le gouvernement, et celui-ci ne peut même faire approcher des troupes à moins de douze lieues de leur résidence.

Le pouvoir *exécutif* est confié au *directoire*, composé de cinq membres élus par les conseils, renouvelable chaque année par cinquième, responsable, obligé d'agir par des ministres, ayant une garde de 240 hommes, un traitement de 10,000 quintaux de froment, et le Luxembourg pour demeure, ou le lieu qui leur sera fixé par le conseil des anciens.

Les juges, les administrateurs des communes et des départemens, et les officiers de la garde nationale, sont électifs.

La constitution peut être *révisée*, et le mode de révision est déterminé.

Elle doit être soumise à l'*acceptation* du peuple dans les assemblées primaires. Elle est acceptée par 1,057,590 suffrages.

La constitution de 1793, qui donnait au peuple une participation directe au gouvernement, était peut-être trop démocratique pour l'époque.

Celle de l'an III, dont Daunou est l'un des auteurs principaux, moins démocratique que la précédente, aussi libérale et plus populaire que celle de 1791, paraît mieux

concilier les droits et les intérêts de toutes les classes de la société.

Cette constitution pourra consolider la liberté et l'égalité et faire le bonheur du pays, si les royalistes n'y portent pas obstacle.

Mais les passions et les oppositions sont encore tellement violentes que la perfection même ne serait pas sûre du succès.

Le gouvernement républicain commence au milieu d'embarras qui paraissent presque insurmontables.

Le peuple est fatigué, épuisé, dégoûté, découragé; le trésor est absolument vide; point d'argent, plus d'assignats possibles, plus de réquisitions, plus de maximum; l'armée manque de tout.

Cependant le directoire se met courageusement à l'œuvre.

Il s'attache d'abord à ranimer l'agriculture, le commerce et l'industrie. — Il organise ses écoles primaires et centrales, l'école normale avec l'Institut fondé par la Convention.

On sent alors tous les bienfaits de la révolution.

L'ordre et la confiance renaissent.

On respire à l'abri des lois, et l'on s'abandonne aux plaisirs de la civilisation.

Un emprunt forcé, décrété par les conseils, ne produit que peu de ressources. — 2 milliards 400 millions de *mandats* hypothéqués sur les biens nationaux en produisent davantage; mais la réduction de la dette publique au *tiers-consolidé*, payable en argent, devint une fâcheuse nécessité léguée par les cinquante années précédentes.

Carnot, l'un des cinq directeurs, réorganise l'armée et la dirige encore : la victoire conduit Bonaparte en Italie et plus tard en Égypte, Jourdan et Moreau jusqu'aux portes de Vienne, et Hoche dans la Vendée et la Bretagne qu'il pacifie.

La Belgique, reconnue partie de la France, la Hollande, la Suisse et l'Italie, transformées en républiques batave, helvétique, cisalpine, ligurienne, romaine et parthénopienne, défendront désormais la république française.

Elle est enfin reconnue par toutes les puissances, et la paix vient suspendre les calamités de la guerre.

Mais le directoire ayant adopté un système de *juste-milieu* entre les *royalistes* et les *démocrates*, veut comprimer également ces deux partis, et les luttes politiques recommencent.

Irrités par les sanglantes réactions des royalistes, par leur audacieuse tentative du 13 vendémiaire, par les avantages que leur a donnés la constitution nouvelle dans les élections du tiers des conseils, et par la prédominance que les élections prochaines peuvent leur donner, les *démocrates*, qui se réunissent habituellement au *Panthéon*, sous la direction de Gracchus Babeuf, conspirent pour rétablir la constitution de 1793.

Le directoire dissout leur société, et désarme la *légion de police* qu'ils ont séduite. Trahis par le capitaine Grisel, Babeuf et plusieurs chefs sont arrêtés la veille du jour fixé pour l'exécution du complot.

Six ou sept cents conjurés, entraînés par d'infâmes agens du directoire qui les trahissent, se portent au camp de Grenelle, dans lequel ils ont des intelligences, pour fraterniser avec les soldats : mais on a déplacé le bataillon du Gard sur lequel ils comptent; le commandant Malo les faits sabrer par ses dragons; et ceux qui ne sont pas tués sont livrés à une commission militaire qui en condamne trente à la déportation, vingt-cinq à la détention et trente-un à mort. Ceux-ci se pourvoient en cassation; mais le directoire les fait fusiller malgré le *pourvoi*, et quelques mois après la cour déclare la commission militaire *incompétente*, et casse tous les autres arrêts.

Babeuf et 46 autres paraissent ensuite devant la haute cour de Vendôme en chantant *la Marseillaise* et bravant la mort avec un intrépide courage : deux d'entre eux, Babeuf et Darté, condamnés au supplice, se percent à coups de poignards.

Les royalistes, enhardis par la défaite des démocrates, conspirent aussi, veulent entraîner le camp de Grenelle, et sont à leur tour livrés au directoire : mais celui-ci les traduit devant les tribunaux ordinaires, qui se trouvent

royalistes : les accusés y sont traités avec égard, et ne sont condamnés qu'à une courte détention qui doit les encourager.

Les bourgeois et les marchands se laissant toujours entraîner et tromper par les royalistes, les élections de l'an V amènent dans les deux conseils une majorité contre-révolutionnaire.

Les *cinq-cents*, sous la présidence du traître Pichegru, et les *anciens*, sous celle du royaliste Barbé-Marbois, rappellent les émigrés, favorisent les prêtres, menacent les acquéreur de biens nationaux et les patriotes, ferment leurs clubs, attaquent journellement le directoire, et marchent ouvertement à la restauration en s'appuyant sur les *sections* ou la garde nationale dont ils décrètent la subite réorganisation.

Le directoire effrayé s'est rapproché des patriotes; il a organisé le club *Salm*, républicain, afin de paralyser le le club *Clichy*, royaliste; il appelle au ministère Talleyrand qui vient de rentrer d'émigration, s'appuie sur l'armée dont il obtient des *adresses* foudroyantes contre les royalistes, et se détermine à violer la constitution par un coup d'état pour arrêter la contre-révolution flagrante.

Les conseils ont fixé le jour de leur *insurrection* prétendue *légale*: c'est Pichegru qui la commande; mais il hésite, et le directoire les prévient.

Dans la nuit qui précède le 18 fructidor, Augereau, entrant secrètement à Paris avec douze mille hommes et quarante pièces de canon, cerne les Tuileries.

Les huit cents grenadiers formant la garde des conseils, se joignent à lui.

Pichegru est arrêté; les autres chefs de la majorité conspiratrice le sont également, quand ils arrivent sur la convocation de Pichegru, et le reste des conseils est convoqué à l'*Odéon* et à l'*École de Médecine*.

Là, la minorité, devenue majorité, accorde toutes les mesures de *salut public* que demande le directoire.

Quarante-un députés des cinq-cents, douze des anciens, deux directeurs, dont Carnot qui s'est opposé au coup-d'état, les auteurs de trente-cinq journaux contre-révolutionnaires, sont législativement *déportés* à Cayenne;

les élections de quarante-huit départemens sont cassées; les prêtres réfractaires et les émigrés sont expulsés de nouveau; la famille d'Orléans est bannie comme celle des autres Bourbons; les nobles suspects sont forcés de donner des *otages;* le directoire est investi du droit de mettre toutes les villes en *état de siége* et de créer des commissions militaires; enfin les royalistes sont comprimés partout.

Ce coup d'état était indispensable, puisque les conseils allaient briser la constitution, le directoire et la république, et qu'il n'y avait aucun moyen légal de les dissoudre: mais il est lui-même le renversement de la constitution et de la légalité, que le directoire a juré de respecter.

A son tour, la défaite du parti contre-révolutionnaire et royaliste relève le parti patriote et républicain: les clubs, rétablis sous le nom de *cercles constitutionnels,* lui préparent, dans les élections, une victoire inquiétante pour un directoire *juste-milieu.*

Celui-ci s'efforce vainement de discréditer les *démocrates* en les appelant des *anarchistes:* les élections de l'an VI amènent aux conseils une majorité républicaine et presque *démocrate.*

Mais ces élections sont encore dictatorialement annulées le 22 floréal, comme celles de l'an V, en vertu de la même loi faite en fructidor contre les élections royalistes.

Ce coup d'état nouveau, le renouvellement de la guerre suscitée par les royalistes, la *conscription* remplaçant pour la première fois la levée en masse de la Convention, enfin des revers militaires qui menacent de nouveau nos frontières, ne font qu'augmenter le mécontentement général contre le directoire.

Les élections de l'an VII, produit de l'alliance des démocrates et des républicains modérés, donnent aux conseils une majorité fortement prononcé pour la république.

Les conseils se déclarent en permanence, et, le 30 prairial, forcent à donner leur démission des *directeurs*

qui n'ont plus ni la confiance publique ni les moyens nécessaires pour défendre le pays.

Les contre-révolutionnaires expulsés après le 18 fructidor raniment encore la chouannerie, insurrectionnent l'Ouest et le Midi, et la France est de nouveau menacée d'invasion par les Autrichiens s'avançant en Italie, par les Anglais en Hollande, et surtout par les Russes en Suisse. — Mais Championnet, Brune et Masséna surtout, sauvent, une troisième fois, la république et la patrie.

Cependant la constitution est mise en question. — Défendue par deux des directeurs, par la majorité dans les cinq-cents, par une assez forte minorité dans les anciens, et par le club du *Manège*, républicain exalté, mais non démocrate, elle est attaquée surtout par le vieux Sieyes, l'un des nouveaux directeurs, qui, voulant établir une nouvelle constitution, un nouveau gouvernement plus fort, conspire et cherche un général influent pour exécuter son complot.

En attendant, il affiche la *modération*, et affecte la crainte du retour des *jacobins* et de la *terreur*. — Lucien Bonaparte, président des cinq-cents, en fait le tableau le plus effrayant; — et le ministre de la police, Fouché, l'un des plus violens terroristes de 93, l'un des auteurs des mitraillades de Lyon, ferme le club patriotique du Manége.

Bonaparte, averti par Sieyes, ou par Lucien son frère, ou seulement par les événemens, débarque subitement à Fréjus, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799).

Ses victoires d'Italie et d'Égypte excitent l'admiration et l'enthousiasme du peuple : son voyage de Fréjus à Paris est un long triomphe que continue son entrée dans la capitale.

Fatigués, mécontens, inquiets, tous les partis espèrent en lui, le craignent et le caressent; les royalistes se flattent qu'il veut jouer le rôle de Monck et rétablir les Bourbons, avec lesquels son ami Barras vient d'entrer en négociations; les ardens républicains redoutent qu'il n'aspire à la dictature militaire, mais les modérés l'adoptent,

Le 15 brumaire, Sieyes et Bonaparte arrêtent ensemble leur plan de conspiration, et fixent l'exécution au 18.

La majorité des anciens, Lucien et la minorité des cinq-cents, un autre directeur, Roger-Ducos, les ministres Talleyrand, Fouché, etc., sont leurs complices; Bonaparte a gagné la plupart des généraux et la troupe.

Le 18 brumaire (10 octobre 1799), le conseil des anciens est subitement convoqué dès le matin. Les conjurés dénoncent le retour imminent des *jacobins*, du *gouvernement révolutionnaire* et de *la terreur*, et les *dangers de la patrie*. Ils demandent que les deux conseils soient immédiatement transférés à Saint-Cloud, et que Bonaparte soit nommé commandant de la division militaire et chargé de la translation.

Bonaparte choisit pour son lieutenant Lefèvre, commandant de la garde du directoire.

Abandonnés par leur garde, les trois directeurs qui voudraient résister donnent leur démission.

Le lendemain, les deux conseils se rendent à Saint-Cloud, et Bonaparte s'y rend aussi avec Sieyes. L'*Orangerie*, préparée pour les cinq-cents, et la *galerie de Mars*, préparée pour les anciens, sont environnées de troupes, et c'est au bruit de *la Marseillaise* que les séances sont ouvertes.

Les anciens appuient Bonaparte contre la constitution; mais les cinq-cents la jurent de nouveau d'enthousiasme, et s'indignent contre le nouveau *César* et le nouveau *Cromwell*.

Il entre à la tête de quelques grenadiers : « *A bas le dictateur! Hors la loi!* » s'écrie l'assemblée tout entière.

Bonaparte pâlit, se trouble, recule, et ses grenadiers l'enlèvent.

Mais Sieyes lui rend son courage : les grenadiers vont enlever Lucien, président des cinq-cents, qui, croyant son frère perdu, s'est déjà dépouillé de son costume.

Il monte à cheval à côté de Bonaparte : il harangue ses soldats comme président, et les TROMPE en leur disant que l'*immense majorité* du conseil est asservie par *quelques factieux à stylet* qui viennent de lever le *poignard* sur leur général.

Harangués aussi par Bonaparte, les grenadiers ren-

trent, et l'officier notifie au conseil l'ordre de se disperser. Jourdan, général et député, leur fait envisager *l'énormité de leur attentat*, et la troupe hésite; mais de nouveaux grenadiers arrivent avec le général Leclerc: « Au » nom de Bonaparte, dit-il, le corps législatif est dissout; » que les *bons citoyens* se retirent: grenadiers, en avant! » Le bruit des tambours couvre la voix des législateurs; les baïonnettes les forcent à sortir; et les cris de *Vive la république!* sont une dernière protestation de la représentation nationale, violée par la force brutale exécutant la volonté d'un conspirateur.

§ 15. — *Usurpation de Bonaparte.* — 22 *frimaire an VIII, constitution* consulaire. — *Despotisme.* — *Machine infernale.* — *Conspiration de Georges Cadoudal, etc.* — 28 *floréal an XII* (1804), *constitution* impériale. — *Nouvelle usurpation.* — *Ambition.* — *Excès.* — *Invasion.* — *Trahisons royalistes.* — *Talleyrand.* — 31 *mars* 1814, *coalisés à Paris.* — *Déchéance de Napoléon.* — *Abdication.* — *Restauration des Bourbons*

Que le peuple est sensible à la gloire ! Qu'il est reconnaissant des services rendus à la patrie! Qu'il est confiant! mais aussi qu'il est crédule et facile à tromper par l'ambition cachée sous le masque du patriotisme.

Le peuple, ébloui par les victoires de Bonaparte, applaudit au 18 brumaire; les bourgeois, les marchands, les modérés y applaudissent aussi dans l'espérance de l'*ordre*, et les royalistes dans l'espoir de la *restauration* : mais les républicains ardens pleurent à la fois la république et la liberté.

Bonaparte et ses complices vont se partager les places et les traitemens.

Talleyrand et Fouché seront deux de ses ministres, et le trahiront plus tard en faveur des Bourbons.

La plénitude du pouvoir dictatorial est provisoirement confiée à une *commission consulaire*, composée de trois consuls, les trois conspirateurs, Bonaparte, Sieyes et Roger-Ducos.

Deux commissions de vingt-cinq membres chacune, désignés par Bonaparte parmi les conjurés des deux conseils, sont chargées de préparer une nouvelle constitution. — Les conseils sont ajournés au 1er ventôse, et ne se rassembleront même plus.

Tandis que les consuls abolissent les lois sur l'*emprunt forcé* et les *otages*, et rappellent les prêtres proscrits, ils proscrivent les républicains ardens, dont trente-sept sont arbitrairement déportés par eux à Cayenne, et vingt-un mis sous la surveillance de l'ex-terroriste Fouché; mais l'indignation publique les force bientôt à révoquer cet acte d'une tyrannie presque incroyable aujourd'hui.

Sieyes a la bonhomie de croire que Bonaparte adoptera son projet de constitution; mais le crédule et présomptueux législateur est joué par le rusé Bonaparte, comme, en 1815, l'honnête Carnot sera dupe de la rouerie de Fouché. — Rejetant du projet tout ce qui est libéral, Bonaparte n'en conserve que ce qui peut constituer une véritable *dictature* masqué sous le nom de *république*, et Sieyes se tait devant le dictateur qu'il a pris sur sa responsabilité de donner à son pays.

Cette constitution, prétendue républicaine, du 22 frimaire an VIII, est le plus audacieux des mensonges.

Tout le pouvoir réside dans les mains d'un premier consul nommé pour dix ans et indéfiniment rééligible; les deux autres consuls n'ont que voix consultative. — Bonaparte est premier consul; Cambacérès et Lebrun sont les deux autres. Sieyes et Roger-Ducos seront sénateurs.

Un *conseil d'état*, nommé et révocable par le premier consul, prépare les projets de lois et fait des réglemens d'administration publique.

Un *tribunat* composé de cent membres, nommés pour cinq ans, donne son avis; mais on le supprimera bientôt.

Un *corps législatif* composé de trois cents membres, nommés pour cinq ans, vote *sans discussion*.

Un *sénat* SECRET composé de quatre-vingt membres,

nommés à vie, doit veiller à la conservation de la constitution; mais il la détruira.

Le premier consul a 500,000 fr. de traitement, les sénateurs 25,000, les tribuns 15,000, les législateurs 10,000.

Les citoyens n'ont plus aucun droit d'élection : ils ne sont plus appelés qu'à rédiger, tous les trois ans, des listes contenant des *candidats* en grand nombre, parmi lesquels le gouvernement choisira les fonctionnaires publics.

Tous les nouveaux fonctionnaires nommés arbitrairement par Bonaparte avant la constitution feront nécessairement partie des premières listes, et par conséquent pourront être conservés par lui, en sorte que les listes sont même illusoires dans le principe.

Trente-un sénateurs sont d'abord nommés par Sieyes, Roger-Ducos, Cambacérès et Lebrun, et ces trente-un nomment les autres, c'est-à-dire que Bonaparte nomme le sénat : les tribuns et les législateurs sont ensuite choisis par le sénat, c'est-à-dire par Bonaparte encore.

Plus de liberté de la presse, plus de responsabilité des fonctionnaires publics, plus d'administrations départementales et municipales, mais des *préfets* et des *maires* nommés par Bonaparte et révocables par lui.

En un mot, Bonaparte nomme tout et dispose de tout : c'est le *despotisme* LÉGALISÉ; c'est pis que la monarchie de l'ancien régime.

Ainsi voilà une constitution qui n'est plus faite par une représentation nationale, mais par quelques conspirateurs triomphans. Quel changement subit! Quel renversement de la révolution! Quel insolente usurpation!

Cependant soumise à l'acceptation d'un peuple, qui ne voit que Bonaparte dans cette constitution, on proclame qu'elle est acceptée par 3,110,007 votans; mais où en est la preuve? Ce n'est pas dans les assemblées primaires qu'on exprime son vote; c'est chez les préfets, les maires, les greffiers et les notaires, sur des registres où rien n'est plus facile que la fraude; et le recensement des suffrages n'est fait que par le conspirateur Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, qui ne reconnaît comme *bons Français* que ceux qui ont voté pour son frère.

La guerre continue ; mais ce n'est plus pour la patrie et la liberté qu'elle va se faire ; Bonaparte ne parle plus que d'*honneur*, comme font les monarques.

Sa nouvelle campagne d'Italie, sa victoire de Marengo, et son retour, presque miraculeux, à Paris, seize jours après son départ, excitent un enthousiasme universel.

Il rappelle alors tous les proscrits, en emploie même quelques-uns, et achève presque entièrement la pacification de la Bretagne et de la Vendée.

Cependant quelques chouans réfugiés en Angleterre imaginent la *machine infernale*, à laquelle Saint-Régent met le feu, le 3 nivose an VIII ; Bonaparte n'échappe que par une espèce de miracle.

C'est aux *démocrates* qu'il attribue ce complot ; vainement lui dit-on que les royalistes seuls sont capables d'une pareille atrocité : son antipathie contre les patriotes est si prononcée qu'il s'obstine à les accuser seuls, et ce sont eux que son servile sénat frappe aveuglément : cent trente sont déportés par un sénatus-consulte, violateur de la constitution ; et quand ensuite on découvre que les coupables sont des chouans, des tribunaux militaires spéciaux sont inconstitutionnellement créés pour les condamner à mort ; mais ils ont déjà fait périr plusieurs patriotes innocens !

Cette haine contre les patriotes, ces vengeances, ces inconstitutionnalités, et l'envoi à Saint-Domingue de quarante mille hommes, choisis parmi les républicains, sous prétexte de conquérir un climat qui doit les dévorer, excitent quelque irritation.

Mais la paix générale qui suit la victoire de Marengo ; la tolérance pour les prêtres, une *armistice* pour tous les émigrés, à l'exception de mille environ ; les secours donnés à l'industrie et au commerce ; la construction de beaucoup de canaux, ports, ponts, routes ; l'achèvement des différents codes ; tous ces avantages matériels empêchent d'apercevoir ou font tolérer les usurpations politiques.

Quant au consul, visant à se faire roi ou bien empe-

teur, prétendant calomnieusement que les Français n'aiment ni la *liberté* ni l'*égalité*, mais seulement les *hochets* et les *crachats*, exploitant et même excitant l'égoïsme, la vanité, l'amour des places et de l'argent, il cherche à s'attacher le clergé par un *concordat* avec le pape, et à se faire des séides, en créant une nouvelle noblesse sous le titre de *Légion-d'Honneur*.

Sa monarchie ainsi préparée, il commence par se faire nommer consul pour vingt ans au lieu de dix, par un sénatus-consulte du 6 mai 1802.

Mais ce n'est pas assez : deux mois après, Bonaparte daigne soumettre au peuple la question de savoir s'il sera *consul à vie ;* le sénat le remercie de ce qu'il veut bien rendre un *hommage éclatant à la souveraineté populaire*, et il est nommé consul à vie, c'est-à-dire roi. — Le 16 thermidor an X, un sénatus-consulte, prétendu organique, mais réellement aussi destructif de la constitution qu'usurpateur de la souveraineté nationale, augmente encore son pouvoir, donne à son sénat, c'est-à-dire à lui-même, le droit de modifier la constitution, et réduit les cent tribuns à cinquante, afin de ne conserver que les plus dociles, qui, plus tard, seront même entièrement supprimés.

Une troisième coalition, formée par l'Angleterre, ayant ramené toutes les chances de la guerre, Pichegru et Georges Cadoudal, chef des chouans, tous deux retirés à Londres, conspirent contre Bonaparte, arrivent secrètement à Paris, et s'abouchent avec Moreau, entraîné par sa femme dans la faction royaliste. Arrêtés au moment d'agir, Pichegru est trouvé étranglé dans sa prison, Georges Cadoudal est condamné à mort, Moreau subit deux ans de bannissement, et le duc d'Enghien, dénoncé par Fouché comme chef de ce complot, est, d'après le conseil de Talleyrand (dit Montgaillard), enlevé sur le territoire badois, amené à Vincennes, immédiatement livré à une commission militaire et fusillé secrètement ou plutôt assassiné quelques heures après.

Cette conspiration royaliste sert merveilleusement l'ambition de Bonaparte. Des *adresses* sollicitées arrivent

de toutes parts ; on invoque l'*intérêt du peuple*, le besoin d'éviter les *conspirations* et les ambitions *rivales ;* et le plus adulateur des sénats supplie presque Napoléon Bonaparte de daigner se faire *empereur héréditaire*, avec le consentement du peuple, pour être plus sûr de conserver la RÉPUBLIQUE, et pour assurer sans retour le triomphe de la *liberté* et de l'*égalité*. Un nouveau sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII, qui, comme le précédent, n'est pas même soumis à l'acceptation populaire, constitue le plus despotique des empires.

Voilà donc la *monarchie* restaurée, et même la monarchie de l'ancien régime : car Napoléon transforme ses frères en princes français, ses complices en grands dignitaires, ses généraux en maréchaux de France, et les tribunaux en parlemens, sous le nom de cours impériales, avec leurs premiers présidens, leurs conseillers et leurs procureurs-généraux : il a des *palais*, une *cour*, des *chambellans* et des *pages*.

La flatterie lui prodigue l'encens dans des *adresses ;* le clergé en fait un nouveau *Moïse*, un nouveau *Cyrus* régnant par l'*ordre de la Providence ;* le pape vient en personne le sacrer en grande pompe à Notre-Dame ; il y porte la couronne, le sceptre et l'épée de Charlemagne, et s'y fait intrôniser et proclamer le *très glorieux* et *très auguste empereur* des Français, *par la grâce de Dieu* et les constitutions de l'empire.

Désormais la nation n'est plus rien, Napoléon est tout; comme Louis XIV, il dit : *l'état, c'est moi*. Ce serait un crime à ses yeux de ne pas considérer l'empereur comme le *seul représentant du pays*, et le corps législatif comme un simple *conseil*. Sur le champ de bataille d'Austerlitz, l'Europe étonnée l'entendra dire : « Soldats je SUIS *content de vous !* » Il souffrira que, de son vivant, le sénat lui donne le titre de *Napoléon-le-Grand*.

Fils ingrat de la révolution, il dénigre sa mère : suivant lui, cette révolution, si glorieuse, n'a presque rien fait ; il ne permet pas qu'on en parle, et que la génération nouvelle, élevée par lui dans ses lycées militaires, puisse la connaître, l'admirer et l'aimer ; il détruit

son calendrier républicain, rend aux prêtres son Panthéon, et remplace sa légalité par l'arbitraire, sa liberté par le despotisme, son égalité par l'aristocratie, son amour de la patrie par l'amour de l'honneur ou plutôt des *honneurs*, et ses généreux principes par le plus vil égoïsme et la plus funeste corruption. Le code civil, ordonné par l'assemblée constituante et préparé par elle, n'est plus que le *Code-Napoléon*. Il transforme en royaumes toutes les jeunes républiques, son beau-fils en vice-roi d'Italie, ses frères en rois de Naples, d'Espagne, de Hollande et de Westphalie, et ses favoris en princes, ducs et barons, auxquels il distribue des *fiefs* dans toutes les parties de l'Europe, et qu'il mêle aux princes, ducs, comtes, vicomtes et marquis de l'ancien régime, encombrant ses antichambres.

Lui-même se fait roi d'Italie, médiateur de la confédération suisse, protecteur de la confédération du Rhin, et vise peut-être à se faire empereur ou protecteur de l'Europe.

Son mariage avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise; la naissance de son fils, roi de Rome; ses rapides et merveilleuses victoires d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau et Friedland, d'Espagne, de Wagram, etc., etc.; son entrée triomphale dans toutes les capitales du continent; l'humilité des rois, des nobles et des prêtres prosternés à ses pieds; l'admiration des peuples; tout enfin semble favoriser sa gigantesque ambition.

Mais les excès du despotisme perdront le despote.

Son *dédain* pour la nation; ses *guerres* continuelles, qui ne paraissent entreprises que dans son intérêt personnel; ses *conscriptions*, qui moissonnent la population; ses levées de gardes nationaux, auxquels il promet un exercice *salutaire à leur santé*; ses *impôts*, qui finissent par être accablans; ses *droits réunis*, accompagnés d'intolérables vexations; son *blocus continental*, qui ruine le commerce et cause mille privations; sa déloyauté envers l'Espagne; l'insolence de sa nouvelle noblesse; la prédominance du soldat sur le citoyen; ses duretés envers le pape, qui irritent contre lui l'armée des prêtres et ses dévots; la servilité de son sénat, de son corps lé-

gislatif et de son conseil d'état, qui légalisent toutes ses volontés et tolèrent tous ses décrets; l'inconstitutionnalité de ces mêmes *décrets*, qui créent des impôts, des taxes, des peines (même de mort), des tribunaux exceptionnels et des prisons d'état; son oppression de la presse pour l'empêcher de dire la vérité, et l'abus qu'il en fait pour publier des mensonges; sa haine contre les patriotes, qu'il appelle dédaigneusement des *idéologues;* tout finit par exciter contre lui l'irritation universelle.

Et quand les peuples se soulèvent au nom de la liberté; quand les Espagnols et les Russes, imitant l'énergie de la Convention, veulent à tout prix se défendre et ne laissent devant lui que des cendres et des ruines; quand les chaleurs de l'Espagne et les froids de la Russie dévorent sa *grande armée;* quand des revers aussi grands que ses succès viennent ébranler sa puissance, il ne trouve presque plus que des ennemis irrités contre son despotisme: ses alliés tournent leurs armes contre lui sur le champ de bataille; sa propre famille se joint aux assaillans; les généraux qu'il a gorgés d'or et d'honneurs ne veulent plus les risquer pour le défendre; les émigrés et les prêtres qu'il a favorisés conspirent contre lui; le corps législatif, longtemps muet et docile, maintenant royaliste, lui demande l'abandon de ses conquêtes et le rétablissement de la liberté.

La France, si bien défendue par la Convention, est enfin envahie, sur la fin de 1813, par toutes les armées de l'Europe, et les souverains coalisés s'avancent sur la capitale.

Bien différentes du fameux manifeste de Brunswick, leurs proclamations ne parlent que de liberté et des droits des peuples.

Cependant ce n'est qu'en tremblant qu'ils foulent le sol de la France.

Mais c'est en vain que l'armée, qui ne voit en Napoléon que la patrie, déploie la plus héroïque valeur, et veut vaincre ou périr.

C'est en vain que lui-même se surpasse en génie; c'est en vain que tous les souverains et leurs soldats, écrasés à Champaubert, à Montmirail, à Montereau, etc., coupés

sur leurs derrières, séparés de leurs parcs d'artillerie, sont menacés de trouver là leur tombeau.

La nation, trop mécontente et trop fatiguée, oublie follement que l'invasion est le plus grand de tous les fléaux, et se laisse séduire par les trompeuses proclamations des rois; le peuple, dont le despote a toujours redouté l'énergie et paralysé le patriotisme, reste spectateur immobile; les royalistes, au contraire, redoublent d'efforts et d'intrigues; les bourgeois et les marchands se laissent encore tromper et entraîner par eux; des généraux et surtout *Marmont*, des ministres et surtout Clarke duc de Feltre, des courtisans anciens et nouveaux, le servile sénat lui-même, TRAHISSENT leur chef et leur pays.

Et c'est principalement TALLEYRAND qui trahit et détermine les autres traîtres; Talleyrand, déjà accusé de trahison en novembre 1792, et déjà traître envers la république pour favoriser Bonaparte au 18 brumaire; Talleyrand, dont l'oncle, archevêque de Reims, n'a pas quitté les Bourbons; Talleyrand, que son maître a fait prince de Bénévent, vice-grand-électeur, grand-chambellan et président de son sénat!

Ce traître « s'est mis en communication avec les cours » alliées; il a nourri leur confiance, animé leur fermeté, » réchauffé leur espoir. Autour de ce diplomate ondoyant » se pressent un grand nombre de sénateurs, de fonc- » tionnaires, de grands capitalistes, de fournisseurs » poursuivis en restitution ou menacés, d'acquéreurs de » propriétés nationales recherchés pour des décomptes. » (Montgaillard, tome 7, page 574.)

Pour avoir plus de facilité d'accomplir sa trahison, il excite secrètement l'impératrice régente à se retirer à Blois; mais, pour ne pas se compromettre envers l'empereur, qui peut encore être victorieux, il feint de vouloir la suivre quand elle part le 29 mars, se fait arrêter à la barrière faute d'un passeport (dont il n'a pas voulu se munir), et fait répandre le bruit qu'il s'est opposé au départ de la régente et qu'il a voulu proclamer Napoléon II. (*Ibid.*, page 583.)

C'est maintenant que la trahison va s'accomplir.

Paris n'est défendu à l'intérieur que par 12,000 gardes nationaux, dont moitié manquent de fusils de munitions : le ministre de la guerre en a 20,000..... mais il n'en donne pas un !

50,000 ouvriers peuvent prendre part à sa défense... mais on ne veut pas utiliser leur courage !

On a 2,600 hommes d'élite qui peuvent être infiniment utiles... mais on les éloigne, sous prétexte d'accompagner Marie-Louise et son fils !

On fait annoncer avec emphase, par les journaux, la construction d'un grand nombre de redoutes... mais l'on n'en construit pas une !

On manque de pièces de gros calibre : on en fait venir exprès quatre-vingts de Cherbourg; elles sont à Meulan, distant de dix lieues seulement... mais on les y laisse !

On n'a que 25,000 soldats pour défendre les dehors : on peut en faire arriver 20,000 autres... mais on ne les appelle pas !

Clarke part le 30, sous prétexte de rejoindre l'impératrice... mais c'est pour désorganiser la défense et masquer en même temps sa trahison !...

Cependant, 6,000 braves gardes nationaux, commandés par Moncey, dont l'artillerie est servie par des élèves de l'École polytechnique et par des invalides, défendent long-temps les hauteurs de Montmartre, attaquées par 180,000 étrangers... L'héroïque courage d'une poignée de Français les étonne et les arrête; et si Napoléon, qu'on attend, peut arriver, ils sont perdus peut-être..... Mais les munitions manquent aux combattans, quoique les magasins en soient pleins !... Clarke a même fait mettre de la *cendre* au lieu de poudre dans une partie des cartouches distribuées ! (*Ibid.*, pages 394 à 396.)

Aussi le verra-t-on récompensé par les Bourbons, fait pair de France, maréchal et ministre de la guerre; on le verra même persécuter les officiers fidèles à leur patrie.

Enfin Marmont capitule... et, le 31, Alexandre et Guillaume font leur entrée dans Paris, tandis qu'Augereau livre Lyon aux Autrichiens, et qu'un député, maire de Bordeaux, reçoit les Anglais au nom de Louis XVIII.

Pauvres soldats, pauvres jeunes gens, pauvres gardes nationaux! pendant que vous braviez héroïquement la mort pour défendre le pays, les Marmont, les Clarke et les Talleyrand vendaient votre sang pour satisfaire leur ambition et leur vengeance!

Aussi quand Napoléon reviendra, en 1815, Talleyrand, Marmont et onze autres seront exceptés de l'amnistie qu'il s'empressera de publier.

Et c'est pour les Bourbons que tant de gens trahissent la patrie!

Cependant ce n'est pas pour eux que les alliés ont franchi la frontière : leur cause, depuis long-temps désespérée, est aussi depuis long-temps abandonnée par les monarques européens, qui souffrent à peine qu'ils se glissent furtivement parmi leurs bagages. Ces monarques sont bien intéressés à refouler dans ses limites la puissance d'un ambitieux conquérant; mais ils n'ont pas d'intérêt à renverser un despote dont le bras, assez vigoureux pour enchaîner la France, consolide tous les trônes et tous les despotismes.

Aussi, au congrès de Châtillon, voulaient-ils traiter avec Napoléon. Ils peuvent donc encore traiter avec lui dans Paris; ils peuvent surtout traiter avec son fils, en faveur duquel il offre d'abdiquer, et que protégent à la fois l'intérêt et l'affection de son grand-père, l'empereur d'Autriche, l'admiration et l'ancien engouement d'Alexandre pour son père.

Mais l'abbé Louis, l'abbé de Montesquiou, et surtout Talleyrand, aidés par les démonstrations des belles dames du faubourg Saint-Germain, accourues au-devant des alliés, agitant à leurs yeux des mouchoirs ou de petits drapeaux blancs, jetant sur eux des rubans, des guirlandes et des couronnes (*ibid.* page 400), persuadent faussement à Alexandre que la nation désire et veut les Bourbons; et ces Bourbons, dont la génération nouvelle soupçonne à peine l'existence, redeviennent subitement les protégés de la sainte-alliance.

Alexandre, au nom de ses alliés, déclare alors qu'ils ne traiteront avec aucun membre de la famille Napoléon,

mais qu'ils reconnaîtront et garantiront la *constitution que la nation française se donnera* : il invite le *sénat* à désigner un *gouvernement provisoire* qui *préparera la constitution qui convient au peuple français*. Tandis que, par une proclamation aux Parisiens, Bellart et le conseil municipal de Paris demandent *Louis XVIII*, *leur* MAÎTRE légitime, le sénat, ou plutôt la majorité du sénat, dirigée par Taleyrand, compose un gouvernement provisoire dont ce traître se fait nommer président, prononce la déchéance de Napoléon, qu'il appelle maintenant un tyran, décrète une nouvelle constitution dans laquelle il a la bassesse de stipuler la conservation de ses riches dotations personnelles, et rappelle au trône le frère de Louis XVI.

Napoléon, se voyant universellement attaqué, généralement abandonné, et trahi par des généraux et par le sénat, envoie son abdication et se retire à l'île d'Elbe, dont on lui reconnaît la souveraineté.

Les voilà donc consommées, en 1814, cette trahison, cette invasion et cette restauration que les jacobins si injuriés, mais clairvoyans autant qu'intrépides, surent prévoir et prévenir en 1792, 1793 et 1794 !

Comme Napoléon, la Convention n'aurait pu détourner la catastrophe si, comme lui, elle avait tué le patriotisme, repoussé le peuple, et seulement employé l'armée.

Comme la Convention, au contraire, Napoléon aurait sauvé le pays si, comme elle, il s'était appuyé sur la France et sur la liberté.

DEUXIÈME PARTIE.

—

EXCÈS

DE LA FACTION CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

PENDANT LA RESTAURATION.

—

PREMIÈRE RESTAURATION.

Conditions stipulées par le sénat. — Perfidies des Bourbons. — Usurpation. — Charte octroyée, illégitime. — Projets contre-révolutionnaires. — Juste expulsion.

La restauration des Bourbons est donc décidée.

Cependant la *souveraineté nationale* est tellement enracinée dans les esprits, que le sénat, tout lâche et servile qu'il est, ne rappelle l'ancienne dynastie que sous la condition QU'ELLE ACCEPTERA ET JURERA LA CONSTITUTION, et sous la condition encore que ce rappel et cette constitution seront FORMELLEMENT RATIFIÉS PAR LE PEUPLE FRANÇAIS consulté dans la forme qui sera déterminée, et que le roi *réitérera son serment* dans la SOLENNITÉ où il *recevra celui des Français.*

Ce n'est qu'à ces deux conditions que le corps législatif adhère à la déchéance de l'empereur et au rappel de l'ancienne dynastie royale.

Ce n'est aussi qu'à ces deux conditions qu'Alexandre, qui a provoqué cette constitution et avec qui elle est concertée, consent à laisser les Bourbons entrer après lui dans Poris.

absence ; c'est un *père* que le ciel rend enfin aux vœux de ses *enfans;* c'est un gouvernement *paternel* qui ramène la liberté, la gloire et le bonheur avec l'ordre et la paix.

La plupart des nobles, des prêtres, des émigrés et des anciens contre-révolutionnaires veulent qu'on rétablisse entièrement l'ancien régime, les priviléges, les parlemens, le pouvoir absolu.

De Villèle, membre du conseil-général du département de la Haute-Garonne, écrit un long *mémoire* pour que le roi n'accorde ni constitution ni charte.

Les vieux généraux de Napoléon, gorgés d'or, de titres et d'honneurs, préfèrent le nouveau maître qui les caresse et leur apporte du repos et la paix.

Les *libéraux*.....

« Qu'est ce mot *libéral,*
» Que des hommes d'un nouveau calibre
» Vont fourrant partout bien ou mal?
» C'est un diminutif de *libre.* »
(*Pons de Verdun.*)

Les *libéraux*, dis-je, aristocrates quasi-patriotes, qui courbaient volontiers la tête sous le joug impérial, la courberont facilement encore sous un joug moins lourd qui leur garantit le triomphe de l'aristocratie.

Mais les vieux *patriotes,* quoique refroidis par l'âge, s'indignent et s'alarment, tandis que toute la génération nouvelle jusqu'à trente ou trente-cinq ans, élevée dans l'ignorance ou la haine de notre révolution jusque là défigurée et calomniée, est comme étourdie d'apprendre qu'il existe un comte d'Artois, un duc d'Angoulême, une fille de Louis XVI, un duc de Berri, des princes de Bourbon et de Condé.

Plus tard, la jeunesse, mieux instruite et mieux éclairée, s'élancera dans l'opposition avec tout l'enthousiasme que peut inspirer à des cœurs généreux l'amour de la patrie et de la liberté : mais aujourd'hui, elle reste surprise et émerveillée de tant de prodigieuses nouveautés.

Les uns vantent la prétendue bonté des Bourbons, et s'efforcent d'attendrir sur leurs malheurs : les autres ne peuvent croire que vingt-cinq ans d'exil et d'adversité

Mais les perfides dissimulent et caressent d'abord la nation.

Le comte d'Artois à Vesoul, le duc d'Angoulême à Bordeaux, promettent la liberté, l'abolition de la *conscription* et des *droits-réunis*.

Le premier prend l'habit de garde national; il assure que rien ne sera changé, et que la patrie comptera seulement quelques enfans de plus. Il entre à Paris, le 12, sous le titre de *lieutenant-général* du royaume à lui conféré par son frère.

Pour lui plaire, Talleyrand substitue, dès le lendemain, la cocarde blanche à la cocarde tricolore, contre l'avis des chefs de la garde nationale.

Le 14, le sénat, reconnaissant son titre de lieutenant-général du royaume, l'investit du gouvernement provisoire, en attendant que son frère ait ACCEPTÉ la charte constitutionnelle, et par conséquent toujours *sous la condition qu'il l'acceptera*.

Ce lieutenant-général s'empresse de faire, le 23, ce que Napoléon a refusé au congrès de Châtillon, c'est-à-dire d'abandonner aux alliés la Belgique et toutes les acquisitions territoriales faites depuis le 1er janvier 1792.

Ce traité et celui du 30 mai enlèvent à la France cinquante-une places fortes, douze cents bouches à feu, trente-un vaisseaux de haut rang avec douze frégates, c'est-à-dire une valeur de plus de deux cent soixante millions.

Arrivé à Compiègne le 28, puis à Saint-Ouen, *Monsieur* semble vouloir reparaître en maître absolu; mais Alexandre n'y veut pas consentir; et, le 2 mai, le futur roi déclare que le gouvernement *représentatif* sera maintenu tel qu'il existe, qu'il *adopte les bases de la constitution présentée*, et qu'il l'acceptera après qu'on aura corrigé quelques imperfections d'une RÉDACTION trop précipitée.

Ce n'est qu'alors qu'il entre à Paris, le 3 mai.

Rien n'est plus mielleux, rusé et menteur à la fois, que ses proclamations : c'est l'*amour* de son peuple qui l'a rappelé, quoiqu'il ait dit au prince régent d'Angleterre que c'est de lui qu'il tient son trône et sa couronne; la France entière gémissait depuis vingt-trois ans de son

n'auront été qu'une leçon inutile, et que vingt-cinq ans de triomphes n'auront pas consolidé la révolution.

On espère la paix et la liberté, et ce double espoir ne laisse sentir ni la honte ni le malheur d'une restauration et d'une invasion.

Mais *Talleyrand* et *Louis* sont deux des nouveaux ministres : par ordre de ce *Talleyrand*, la cocarde et le drapeau de la révolution ont déjà disparu devant la cocarde et le drapeau de l'ancien régime, la constitution présentée par le sénat, sacrifiée par ce même Talleyrand, est maintenant remplacée par une ordonnance de *réformation*, par une CHARTE OCTROYÉE et non soumise à l'acceptation du peuple ; le roi s'intitule Louis XVIII, prétendant que, malgré les décrets de la Convention nationale, le jeune fils de Louis XVI a régné de 1793 à 1795 sous le titre de *Louis XVII;* il se dit roi par la *grâce de Dieu* seulement ; il déclare que la France était là où il résidait, qu'il était roi quoique absent, exilé, même déchu, et que son règne date de dix-neuf ans ; enfin, dans un préambule aussi menteur qu'insolent, l'absurde *légitimité du droit divin* remplace *la souveraineté nationale.*

N'est-ce pas abuser de la présence des baïonnettes étrangères et violer ses promesses ? N'est-ce pas opérer la *contre-révolution ?* N'est-ce pas flétrir la révolution comme une *révolte*, déclarer la nation criminelle, la blesser et l'outrager ?

Eh ! qu'importe que le sénat et le corps législatif aient la lâcheté d'abandonner la constitution qu'ils viennent de faire, et de sacrifier ce qu'ils regardent eux-mêmes comme étant les droits, l'honneur et le repos du pays ?

Qu'importe que le député Durbach (de la Moselle) ait *seul* protesté contre la Charte, comme le tribun Carnot contre l'empire ?

Dans son discours devant ces deux corps, le nouveau chancelier reconnaît que le premier a déjà *cessé d'exister* avec la puissance qui l'avait établi ; que le second n'a plus que des pouvoirs incertains et déjà *expirés* pour plusieurs séries, et que le roi ne les a consultés que comme les *notables* du royaume.

Mais la nation n'est pas consultée, ne consent à rien, ne reçoit et ne donne aucun serment : la *charte octroyée* est donc radicalement *illégitime* et *nulle;* la restauration n'est donc que la plus manifeste des USURPATIONS.

Encore, si cette charte était populaire dans ses dispositions! mais elle n'a été rédigée, par Louis XVIII, que dans l'intérêt de la royauté et de l'aristocratie : méconnaissant tous les droits consacrés par la constitution de 1791, elle méconnaît même ceux que voulait consacrer le sénat dans sa constitution du 6 avril, qui proclamait la souveraineté nationale et la nécessité de l'acceptation populaire, qui donnait exclusivement au sénat et au corps législatif l'initiative des lois, et au corps législatif l'initiative des impôts, et qui reconnaissait à tous les corps le droit de nommer leurs présidens. Cette charte ne constitue qu'un simulacre de représentation nationale : car il faudra être âgé de quarante ans et payer 1,000 fr. d'impôt pour être éligible, avoir trente ans et payer 300 francs pour être électeur, c'est-à-dire que cent mille bourgeois privilégiés auront seuls des droits politiques, et que le peuple en masse sera traité comme un ramas d'ilotes. — Du reste, le roi a seul l'initiative et la sanction des lois; il nomme seul tous les présidens et tous les fonctionnaires, en s'appuyant sur une chambre des pairs, choisie par lui, dont le vote peut paralyser celui de la chambre des députés. — C'est rétrograder jusqu'à la séance du 23 juin 1789, dans laquelle Louis XVI imposait le vote par *ordres*.

Cette charte, illégitime et nulle, est donc en même temps illibérale, anti-populaire, oppressive. — C'est une déception, un mensonge! L'ancien régime offrait plus de liberté! Mieux vaudrait la monarchie franchement absolue!

Cependant, si on veut l'exécuter loyalement, l'esprit de liberté a désormais tant de puissance, que la nation trouvera, dans son exécution, le moyen de l'améliorer, et de reconquérir légalement et pacifiquement tous ses droits : elle se résignera peut-être à la tolérer et les Bourbons avec elle.

Mais elle est bientôt éludée par les interprétations les plus jésuitiques : — Parce que la religion catholique est déclarée la *religion de l'état*, l'on interdit le travail à tous les citoyens les jours de fêtes et les dimanches ; parce qu'on peut faire des lois pour *réprimer* les abus de la liberté de la presse, on établit la *censure* préalable : *réprimer*, dit-on, c'est *prévenir*.

D'un autre côté, toutes les promesses sont violées : non seulement on rend aux émigrés leurs biens confisqués et non vendus, mais on proclame que les émigrés seuls ont suivi la *ligne droite*, et l'on annonce l'intention de leur rendre leurs biens vendus ; on *anoblit* le père de Georges Cadoudal, anciennement condamné à mort pour avoir tenté *d'assassiner Bonaparte ;* et, sur la proposition du maréchal SOULT, on élève un monument aux émigrés débarqués à *Quiberon* pour attaquer la patrie : en un mot, le roi paraît être le chef des contre-révolutionnaires plutôt que le roi des Français.

L'espérance disparaît alors : on se rappelle tout le passé, les intrigues, les perfidies, les parjures d'une coupable faction : on demeure convaincu qu'elle n'a rien oublié ni rien appris ; qu'elle est incorrigible, et qu'elle veut, à l'aide des mêmes moyens, tenter d'accomplir les mêmes projets.

L'indignation publique va peut-être éclater ; peut-être le duc d'Orléans va-t-il être substitué à la branche ainée, quand Napoléon, profitant encore une fois des dispositions populaires, apparaît sur le rivage de Cannes.

C'est l'émigration qui fournit elle-même à ses proclamations leur foudroyante éloquence, et les transports des soldats et du peuple à son aspect manifestent moins leur enthousiasme pour lui que leur haine contre l'ancien régime.

Vainement, dès le 8 mars, dans un ordre du jour à l'armée, le maréchal SOULT, ministre de la guerre, s'écrie-t-il : « Que veut *Bonaparte ?* Des *traîtres ?* Où en » trouvera-t-il ?.... Nous méprise-t-il assez pour croire » que nous pourrions abandonner un souverain LÉGI- » TIME et BIEN-AIMÉ, pour partager le sort d'un homme

» qui n'est plus qu'un *aventurier ?*..... Soldats, l'armée
» sera *fidèle*..... ralliez-vous autour de la bannière des
» lys, à la voix de ce père du peuple, de ce digne héri-
« tier des vertus du grand Henri..... Il met à votre tête
» ce prince (Charles X), MODÈLE DES CHEVALIERS FRAN-
» ÇAIS, dont l'*heureux retour* dans sa patrie a déjà chassé
» *l'usurpateur*... »

Vainement les Bourbons, craignant on ne sait quoi, retirent-ils, peu de jours après, leur confiance et le ministère à ce *fidèle maréchal*.

Vainement appellent-ils à leur secours des pairs et des députés qu'ils qualifient de *pouvoirs légaux ;* vainement invoquent-ils une charte qui n'a été qu'*octroyée*, et que leurs députés mêmes leur reprochent d'avoir violée ; vainement lui prodiguent-ils, le 16, de *tardifs* SERMENS; vainement s'empressent-ils de faire une loi pour offrir des *récompenses* et pour appeler tous les citoyens à la défense de cette *charte* et de la *liberté ;* vainement ordonnent-ils à chacun de COURIR SUS à *Napoléon*, sans oser cependant mettre la France en *état de siége ;* vainement annoncent-ils la résolution de périr plutôt que de céder ; vainement s'efforcent-ils jusqu'au dernier moment de tromper le peuple par mille mensonges, en disant que l'usurpateur n'a qu'une *bande* pour escorte, et qu'il ne peut manquer d'être pris ; la faction, qui les a compromis et qui parle sans cesse de son courage et de son dévouement, ne brûle pas même une amorce pour les défendre, et les entraîne honteusement dans sa fuite, pendant que l'insurrection marche au pas de charge, et que l'aigle national, porté par le vent populaire, vole de clocher en clocher jusqu'aux tours Notre-Dame !

C'en serait fait d'eux si, comme on dit qu'il en a le projet, l'empereur d'Autriche se prononçait en faveur de son petit-fils Napoléon II, ou si Napoléon voulait donner à l'un des ministres autrichiens les millions que celui-ci lui demande pour lui procurer l'alliance autrichienne.

—

DEUXIÈME RESTAURATION.

§ 1er — *Guerre à la patrie. — Trahison de Bourmont, Talleyrand, Fouché, etc. — Protestation des représentans. — Nouvelle usurpation violente.*

La France est consultée sur la nouvelle adoption de Napoléon.

Une nouvelle représentation nationale est spécialement élue.

Tous les électeurs, tous les représentans, et des députations de l'armée, réunis au Champ-de-Mars, proclament de nouveau le vœu populaire en faveur de Napoléon.

Comment les Bourbons et les contre-révolutionnaires peuvent-ils méconnaître leur faiblesse et résister encore à la volonté nationale ?

Mais le parricide Talleyrand implore pour eux le secours de l'étranger !

Ils rappellent contre la France tous ses ennemis, toutes les armées de l'Europe et tous les fléaux !

Ils déclarent encore la guerre à la patrie.

Ils excitent de nouveau la guerre civile dans le Midi et dans la Vendée ! Ils provoquent la trahison de Bourmont, la veille d'une bataille ; de Bourmont, dont on dit que le brave Gérard a malheureusement garanti la fidélité sur l'honneur.

Ils font verser des torrens d'un sang héroïque dans les champs de Waterloo ! !

Vainement la nation se confiera-t-elle aux proclamations des souverains déclarant à la face du monde qu'ils ne sont armés *que contre Napoléon*, et qu'ils veulent respecter les droits qu'a la France de choisir un gouvernement conforme *à ses mœurs et à ses intérêts !*

Vainement Napoléon déclare-t-il que, puisque les puissances affirment ne faire la guerre qu'à sa personne, il abdique en faveur de son fils et va s'éloigner !

Vainement les représentans du peuple, acceptant cette abdication, proclament-ils *Napoléon II!*

Vainement déclarent-ils :

« Qu'ils se reposent avec la plus haute confiance sur » les *principes de morale et d'honneur, sur la magnani-* » *mité des puissances alliées*, et sur leur respect pour » l'indépendance de la nation, si positivement exprimé » dans leurs *manifestes;*

» Que le gouvernement de la France, quel qu'en » puisse être le chef, doit réunir les *vœux de la nation* » LÉGALEMENT ÉMIS ;...

» Qu'un monarque ne peut offrir des garanties réelles, » s'il ne jure d'observer une CONSTITUTION DÉLIBÉRÉE » *par la représentation nationale* et ACCEPTÉE PAR LE » PEUPLE ;

» Qu'ainsi tout gouvernement qui n'aurait d'autres » titres que des ACCLAMATIONS *et les* VOLONTÉS D'UN » PARTI, ou qui serait imposé par la force, ou qui n'a- » dopterait pas les couleurs nationales, et ne garantirait » pas la liberté...., l'égalité...., etc.; etc., n'aurait » qu'une *existence éphémère*, et n'assurerait pas la tran- » quillité de la France ni de l'Europe.

» Que si les bases énoncées dans cette déclaration » pouvaient être méconnues ou violées, les représentans » du peuple français, s'acquittant d'un devoir sacré, » PROTESTENT d'avance, à la face du monde entier, *con-* » *tre la violence et* L'USURPATION ;

» Et qu'ils confient le maintien de ces dispositions *à* » *tous les cœurs généreux*, à tous les esprits éclairés, à » tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux GÉ- » NÉRATIONS FUTURES ! »

Oui, les cœurs généreux répondront un jour à cet appel!!.....

Mais les manifestes des rois ne sont que d'horribles impostures : car ils se sont secrètement engagés, dès le 25 mars, à rétablir Louis XVIII.

Leurs généraux ne veulent pas même écouter nos *plénipotentiaires*, demandant *au nom de la France* l'exécution de leurs *promesses;* ils refusent la paix et toute suspension d'armes; et, profitant d'un moment de trouble

et d'hésitation, appelés sans doute aussi par des traîtres, ils précipitent leur marche sur la capitale sans dire pourquoi la guerre continue.

Peuple, fédérés, gardes nationaux, élèves de l'école polytechnique, et soldats surtout, demandent à mourir pour la patrie et sont prêtes à la sauver.

Napoléon, voyant la *mauvaise foi* des généraux ennemis, offre de se mettre à la tête des troupes comme simple général, et Carnot y consent; mais Fouché s'y oppose, et Davoust menace durement de faire arrêter son ancien empereur.

Les représentans déclarent la guerre *nationale;* mais il est trop tard alors.

Que peut d'ailleurs le courage contre la *trahison?*

L'infâme Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police, pair de France, président du gouvernement provisoire, négocie depuis trois mois avec les cabinets de Vienne, de Londres, et de Gand surtout : il trahit la représentation nationale, ses collègues, la nation et l'armée!

D'infâmes généraux trahissent également leurs soldats et leur patrie!

Davoust capitule avec Wellington!

Paris est livré par ceux qui devraient le défendre!

La représentation nationale est violée!

Les Bourbons sont formellement imposés par les baïonnettes étrangères!

Talleyrand, rentré dans une calèche prussienne, le régicide Fouché, Louis, Pasquier sont leurs ministres!

Davoust conserve son commandement et leurs faveurs!

Et Napoléon, qui n'a pas voulu se jeter dans les bras du *peuple*, et qui croit à la loyauté du gouvernement britannique, va mourir captif sur un rocher, au milieu de l'Océan, à plus de deux mille lieues de son pays!....

Quel malheur qu'il n'ait pas aimé le peuple et la liberté! Son génie pouvait le rendre le bienfaiteur et l'idole de la terre, tandis que son despotisme corrupteur et son égoïste ambition l'ont presque rendu le fléau de son pays!.....

§ 2. — *Perfidie des alliés. — Leurs exigences. — Lâche abandon. — Servilité envers la sainte-alliance.*

Dans toutes leurs proclamations, les coalisés ont solennellement protesté qu'ils n'étaient armés que contre Napoléon, et qu'ils n'entraient en France que comme alliés et amis du peuple français. Mais, pour déterminer leurs sujets à les défendre, ils avaient également promis de leur donner des constitutions et la liberté; et cependant ils ont violé toutes ces promesses. Prenant désormais la place de Napoléon, ambitieux et despotes comme lui, ils vont se partager les peuples comme de vils troupeaux et vont détruire l'indépendance des nations vaincues ou trop faibles pour résister. Pourquoi donc craindraient-ils de se déshonorer en violant leurs promesses envers la France?

Ils veulent d'abord la PARTAGER, et leur *carte* est déjà dressée.

Mais ils trouvent plus utile et moins dangereux *d'exploiter leur conquête*, en la replaçant sous le joug d'un prince qui consent à n'être que leur *préfet* et leur *commis*.

Si, par le traité du 26 novembre, ils garantissent le trône aux Bourbons, c'est uniquement dans l'intérêt de la *monarchie* et de la *légitimité*, c'est-à-dire dans leur intérêt personnel. Ils n'accordent pas, mais ils imposent l'occupation de la France, pendant cinq années, par 150,000 de leurs soldats, sans permettre à celle-ci d'avoir plus de 22,700 hommes pour la garnison de vingt-six places fortes. Ces 150,000 soldats seront payés, nourris et entretenus par le gouvernement français, et seront bien mieux traités que ses propres soldats. Le drap nécessaire à leur habillement sera fourni par les Anglais, et les habits seront faits par les ouvriers étrangers.

En un mot, les coalisés, se transformant subitement en ennemis vainqueurs, exigent tout de la France et des Bourbons, et les Bourbons ont la lâcheté de tout leur accorder.

Ils veulent détruire nos ponts d'Austerlitz et d'Iéna.

Ils dévastent nos musées, dépouillent nos monumens

publics, enlèvent les trophées de nos anciennes victoires, reprennent nos anciennes acquisitions territoriales, et nous condamnent à leur payer *deux milliards* pour les frais de guerre et la solde de leur armée d'occupation.

Sur leur demande, Louis XVIII licencie l'armée française.

Il leur livre nos arsenaux, nos ports, nos forteresses et nos propres frontières.

Il consent à ce que le royaume des Pays-Bas soit créée pour observer la France, et que de nouvelles forteresses y soient construites avec notre argent pour nous menacer continuellement.

Il fait plus : violant la capitulation de Paris (crime épouvantable! car où s'arrêtera l'effusion du sang si les armées, ne pouvant plus se fier aux capitulations, sont réduites à s'exterminer?); violant, dis-je, la capitulation de Paris, il livre à ses alliés les têtes de Ney, de Labédoyère, de Mouton-Duvernet et d'autres généraux judiciairement assassinés!.....

Par compensation, le prince allemand de Hohenlohe est nommé pair et maréchal de France! Wellington lui-même prend la place de Ney! Il figure parmi les maréchaux de Louis XVIII, qui le décore en outre du collier de l'ordre du Saint-Esprit!

Aussi verra-t-on un général anglais pousser l'insolence jusqu'à dire que la France est une *Nababie* (province) *anglaise, que Wellington est maître de Paris, et que Typpo-Saëb* (souverain tributaire des Anglais) *est aux Tuileries.*

Très humble serviteur de la sainte-alliance, c'est pour obéir à ses ordres, autant que pour satisfaire son besoin de despotisme, qu'il ira plus tard étouffer les révolutions espagnole et portugaise, et replacer l'Espagne et le Portugal sous le joug de deux tyrans sanguinaires; c'est dans le même esprit qu'il approuvera l'oppression des révolutions de Naples et de Piémont, et qu'il laissera si longtemps écraser les malheureux Grecs.

Quelle humiliation pour la France! Qu'il n'est que trop vrai ce mot du général Lamarque : « *La restauration est une halte dans la boue!* »

Si plus tard on envoie quelques secours à la Grèce,

c'est uniquement pour céder à l'opinion française et même européenne.

Et si plus tard encore Charles X entreprend la conquête d'Alger, c'est pour avoir une occasion de combler de faveurs une armée victorieuse, afin d'en faire l'instrument du coup d'état qu'il prépare contre la nation et la liberté.

§ 3. — *Usurpation de tous les pouvoirs par la faction contre-révolutionnaire.*

Le roi n'est que le chef et l'instrument de la faction.

Protégée par les armées étrangères, elle ne ménage plus rien, agit ouvertement comme un *ennemi vainqueur* et traite la France comme sa *conquête*.

Par une simple ordonnance, elle fait illégalement un *emprunt forcé* de 100 millions, sous le titre de *réquisition de guerre*.

Par une ordonnance également inconstitutionnelle, elle expulse arbitrairement vingt-neuf membres de la chambre des pairs.

Elle exclut impitoyablement les patriotes de toutes les fonctions publiques, et s'empare de tous les pouvoirs.

C'est elle qui compose exclusivement la pairie, la chambre des députés, les tribunaux, le jury, les administrations municipales et départementales, la garde nationale, la garde-du-corps, la garde royale et l'armée.

Elle a d'ailleurs le budget, les ambassades et la sainte-alliance.

Quelle force pour accomplir tous ses desseins !

§ 4. — *Vengeances. — Sang. — Terreur.*

Nous avons vu (pages 56, etc.) quelles vengeances méditaient les émigrés dès 1792.

« Je sais, de science certaine, disait M. Ferrand, » ministre d'état en 1814, que Cambacérès et trois au- » tres de ses collègues ayant offert leurs services à » Louis XVIII, en mars 1796, le roi avait daigné leur

» accorder des lettres de grâce : son garde des sceaux » ayant représenté au roi que sa majesté outrepassait les » droits de la puissance royale en accordant ces lettres, » et qu'il ne croyait pas pouvoir y apposer le grand sceau, » le roi lui avait dit : « Scellez toujours ; quand je serai » monté sur mon trône, mes parlemens sauront bien me » prouver que j'ai outrepassé, comme vous le dites, les » droits de la puissance royale ; et les gens auxquels je » fais grâce seront *rompus en place de Grève avec mes* » *lettres de grâce au cou.* »

Dans son ouvrage sur les révolutions, ce même Ferrand disait que les fauteurs de la révolution devaient être rangés en *catégories*, et que les régicides devaient être *écartelés :* venaient ensuite les coupables à *rompre*, à *pendre*, à envoyer aux *galères* ou à *exproprier*, selon la nature de leur participation aux forfaits ou aux délits de la révolution ; il n'est pas jusqu'aux constitutionnels, aux modérés, contre lesquels il ne décernât une peine, *afflictive* et *infamante* ! (Montgaillard, tome 8, pages 88 et 89.)

Mais heureusement les temps sont bien changés : en 1814, il ne pouvait être question de punir ; Alexandre ne l'aurait pas permis ; et, même en 1815, il serait impossible de ressusciter les anciens supplices : mais à quels excès de colère, couvée depuis si long-temps, la contre-révolution ne va-t-elle pas se porter !

C'est en vain que Louis XVIII reconnaît solennellement que son gouvernement a fait des *fautes*.

Dès qu'elle a pris position partout, la faction, ingrate envers le peuple, qui pouvait l'exterminer pendant les cent-jours, s'abandonne à la VENGEANCE, et règne par la terreur.

On veut faire assassiner Napoléon, comme on a déjà tenté de le faire en 1814, par l'intermédiaire du marquis Maubreuil, qui prétend avoir reçu de Talleyrand cette odieuse mission.

Les mamelucks, formant un escadron de la garde impériale, beaucoup d'autres militaires et beaucoup de citoyens, sont égorgés à Marseille à l'annonce de la ba-

taille de Waterloo, par une populace qu'égarent de prétendus royalistes purs.

Dès le 24 juillet, le traître et l'infâme Fouché dresse une liste de trente-huit citoyens, qui resteront provisoirement à sa disposition, et de dix-neuf généraux, qui seront livrés à des commissions militaires : c'est lui qui proscrit Ney, dont le duc de Richelieu fera bientôt rouler le cadavre à ses pieds, pour s'assurer que le brave des braves n'est plus à craindre pour eux.

Les héroïques débris de Waterloo sont traités de *brigands*.

Les patriotes, traités de *napoléonistes* ou de *jacobins*, sont traqués partout et poursuivis comme des *parias*.

On excite les soldats étrangers à les désarmer, à les maltraiter, à piller leurs maisons, à violer leurs femmes et leurs filles, à les ruiner.

On les fait égorger par des sicaires : les Trestaillons, les Pointu et les Truphémi assassinent publiquement le maréchal Brune à Avignon, le général Ramel à Toulouse, le général Lagarde à Nîmes, et des milliers d'autres victimes ; et quand d'Argenson voudra défendre à la tribune les protestans assassinés, les assassins trouveront assez de protecteurs pour faire rappeler à l'ordre l'humanité courageuse !

Une foule d'autres patriotes sont judiciairement assassinés par les cours prévôtales, les commissions militaires et même les cours d'assises, toutes composées des hommes de la faction triomphante.

Après tant de vengeances et de sang, une insolente et dérisoire loi d'amnistie, du 12 janvier 1816, dont on veut faire une loi de confiscation et de proscription par catégories, fait grâce à ceux des sujets qui survivent. Mais elle excepte 1° dix-neuf généraux, qui doivent être livrés à des tribunaux militaires composés d'émigrés et de chouans ; 2° trente-huit citoyens que le roi peut arbitrairement bannir ou faire juger ; 3° ceux des régicides qui ont signé l'acte additionnel ou accepté des fonctions pendant les cent-jours, et qui sont exilés pour toujours, au mépris de la charte ; 4° Napoléon et sa famille, qui sont illégalement bannis à perpétuité et d'avance condamnés à mort s'ils remettent le pied sur le

territoire français; 5° enfin tous ceux contre lesquels on se réserve de faire commencer des poursuites avant la promulgation de la loi, et le télégraphe en fera commencer contre Travot et beaucoup d'autres.

Aux massacres judiciaires et extrà-judiciaires succèdent les insurrections provoquées par la police, et les exécutions militaires qui versent encore le sang par torrens.

Une première insurrection éclate aux environs de Grenoble. « Les insurgés, c'est le ministre Decazes qui le » dit lui-même, sont trois cents paysans égarés, dont » le tiers ignorent le motif pour lequel on leur fait pren- » dre les armes, et croient venir à des fêtes et à des » réjouissances. » Et ce sont les royalistes ou la police qu'on accuse généralement d'avoir provoqué ce mouvement séditieux. Mais la répression n'en sera pas moins terrible : le télégraphe met le pays en état de siége; une centaine d'insurgés sont fusillés sans résistance par les soldats de Donadieu auxquels on fait faire le métier de bourreaux ou plutôt d'assassins; vingt-un prisonniers sont condamnés à mort, en une seule séance, par une *commission militaire*, qui, reconnaissant immédiatement après sa condamnation précipitée l'innocence de trois vieillards, d'un enfant de seize ans et de trois autres individus, suspend leur exécution et consulte le ministre : « *Qu'on les exécute,* » répond le télégraphe. « *Vive Dieu! Sire,* écrit Donadieu au roi, *depuis trois jours le sang n'a pas cessé de couler!* »

Une seconde insurrection éclate dans les environs de Lyon : deux cent cinquante paysans sont victimes d'une infernale machination de la police royaliste; le complot est presque publiquement annoncé; mais les autorités, qui veulent du sang, se gardent bien d'en prévenir l'exécution. Les soldats de Canuel parcourent les campagnes, rançonnant et maltraitant les habitans, traînant à leur suite l'horrible instrument des supplices : on fusille, on arrête, on remplit les prisons; on y jette des femmes et des enfans : cent dix malheureux sont condamnés par la cour prévôtale, les uns à mort, les autres à des peines afflictives ou infamantes; un enfant de *seize ans* est exé-

cuté pour une simple *menace*, et l'échafaud est dressé à la porte de la maison de sa mère! et les soldats jouent aux boules avec sa tête et celle du capitaine Oudin! Et l'officier qui les commande, qui rit et qu'on arrête aux cris de l'indignation du peuple et de ses camarades, se suicide dans sa prison! Et Lyon est glacé de terreur.

Viennent aussi les conspirations provoquées ou même supposées de l'*épingle noire*, des patriotes de 1816, du *pétard* Berri, du colonel Caron à Colmar, etc., etc., la boucherie de Berton, de Caffé et autres, à Poitiers, et celle des quatre héroïques sergens de la Rochelle, Bories, Raoul, Goubens et Pommier, tués ensemble à Paris; l'exécution d'une foule innombrable de patriotes; puis le coup de collier de 1827 et les fusillades de la rue Saint-Denis; puis enfin les mitrailles des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Partisans et défenseurs de la royauté, vantez-nous son humanité!..... N'ayez de cris que contre 93!..... Ne parlez jamais des *terreurs* de 94, 95, 1815 et 1816!...

§ 5. — *Pillage du trésor et du budget.*

La faction exploite la France comme un pays conquis, et tire toutes les injustes conséquences de la conquête.

Dès le 15 avril 1814, les courtisans affamés se sont emparés de 60 millions qu'ils disaient appartenir à Napoléon, et ont voulu se les partager; mais comme ils appartenaient au trésor, on les a forcés à les rendre, à l'exception de 3 millions en espèces d'or qu'ils s'étaient déjà distribués.

Plus de 30 millions sont exigés des vaincus pour payer *les dettes* contractées par les princes, pendant l'émigration, pour combattre la France.

40 millions de liste civile, adjugés annuellement à la famille royale, et portés frauduleusement jusqu'à plus de 60 millions, ne forment qu'une partie du butin de la cour.

Le comte d'Artois s'adjuge son traitement de colonel-général des Suisses depuis sa fuite en 1789.

Les émigrés, les Vendéens, les chouans, les *verdets*, les *jésus*, les *soleil*, transformés tous en officiers et en généraux, se paient leur solde depuis vingt ans et se gorgent de pensions.

Plus de 21,000 mémoires sont présentés par les prétendus officiers des anciennes armées royales.

Les émigrés ont repris les biens nationaux non vendus, que M. de Pontécoulant trouvait si justement confisqués sur eux (voyez page 57); et les ont repris affranchis de leurs anciennes dettes, améliorés par l'état, ayant acquis une valeur double, triple ou quadruple : c'est près d'un *milliard*.

Ils veulent reprendre même ceux que des particuliers ont achetés ou payés; mais ils ajournent, et se contentent de s'adjuger *un autre milliard* pour les *revenus*, en attendant qu'ils puissent sans danger reprendre les biens eux-mêmes.

La faction entière se jette sur les emplois lucratifs : les nobles ne dédaignent pas les bureaux de poste, de loterie et de tabac, abandonnant ou vendant à leurs valets et leurs séïdes les places de portiers des villes et des prisons, celles de gardes-champêtres, etc.

Les pairs s'adjugent de riches dotations.

Enfin 15 *milliards*, arrachés au peuple écrasé par 15 bubgets successifs, sont la cure des vainqueurs.

§ 6. — *Charte-mensonge*. — *Monarchie* absolue *sous le masque de monarchie* représentative.

Les plus fougueux veulent que la charte soit révoquée et la souveraineté royale proclamée.

La chambre *introuvable* se dispose à inviter Louis XVIII à cette révocation, et veut même la lui imposer.

Mais les rusés, considérant cette charte comme un masque précieux sous lequel on peut avoir tous les avantages du despotisme sans en subir les inconvéniens, demandent qu'elle soit nominalement conservée, sous la condition tacite qu'elle enchaînera toujours la nation sans que la royauté soit jamais enchaînée par elle.

Louis XVIII la conservera donc; mais il veut la réviser pour la détériorer encore.

Cependant, craignant d'être entraîné dans le précipice par les fous de son parti, et la trouvant d'ailleurs assez mauvaise, il la maintient sans révision.

Mais toutes ses dispositions sur l'oubli des votes, — la liberté individuelle, — la liberté de la presse, — la liberté de conscience, — l'égalité des citoyens et des électeurs, — l'égalité proportionnelle des impôts, — la quinquennalité et l'indépendance des députés, — l'irrévocabilité de la pairie, — l'abolition des tribunaux d'exception, — les droits électoraux, — l'exécution des lois, — la responsabilité des ministres, etc., etc., sont frauduleusement éludées et violées.

Plus téméraire que son frère, Charles X ira jusqu'à suspendre la charte, mais toujours en l'invoquant, et sous l'absurde prétexte que ce droit est dans l'art. 14 de la charte elle-même.

Cette charte est-elle donc autre chose qu'un mensonge, une déception, une dérision!

Et ceux qui croient avoir un gouvernement constitutionnel et représentatif, ne sont-ils pas le jouet de la plus complète illusion?

§ 7. — *Simulacre de représentation nationale. — Toutes les lois sont faites dans l'intérêt de la faction.*

S'il y avait une véritable *représentation nationale*, ce serait en quelque sorte la république : car de vrais représentans du pays, fidèles à leur mission, et n'ayant en vue que l'intérêt général, obtiendraient infailliblement, par la puissance de leurs paroles et par la seule menace du refus de l'impôt, toutes les lois constitutionnelles ou autres nécessaires à la liberté et au bien-être du peuple.

Louis XVIII et sa faction le savent bien : aussi la charte, en exigeant 300 fr. de contributions pour les électeurs, et 1,000 fr. pour les éligibles, a-t-elle constitué des représentans, non pour la *nation* et le *peuple*, mais pour la *royauté* et l'*aristocratie* seulement.

Mais ses dispositions aristocratiques peuvent encore être insuffisantes.

On emploiera donc tous les moyens, la ruse, la terreur, la violation de la charte, l'influence du gouvernement, la menace et la corruption, pour s'assurer une majorité dévouée dans la chambre des députés.

On a d'abord illégalement conservé, de 1814 en juillet 1815, le corps législatif de l'empire, corps anti-populaire, dont les pouvoirs étaient expirés et annulés, et qu'on n'a conservé que parce qu'il avait reconnu les Bourbons comme ses *légitimes maîtres*.

Maintenant une nouvelle chambre est élue par des colléges électoraux que composent arbitrairement de simples ordonnances royales, sous la protection des baïonnettes étrangères, au milieu du désordre, de la terreur, du massacre et de la proscription des électeurs patriotes : c'est la chambre *introuvable* qui va naître, c'est la faction elle-même qui se nomme pour donner des lois aux vaincus.

Louis XVIII, et peut-être aussi l'étranger, redoutant sa violence aristocratique et réactionnaire, cette chambre est dissoute le 5 septembre 1816, et remplacée par une chambre plus modérée qui, par une nouvelle loi d'élections, permet aux électeurs de se réunir en un seul collége au chef-lieu du département. Mais les quatre premiers cinquièmes réélus en vertu de cette loi vont peut-être donner une majorité quelque peu nationale, et la faction s'en effraie.

Maîtresse encore de la chambre, et profitant de l'effroi sincère ou simulé qu'inspire le meurtre du duc de Berri, elle se hâte de violer la charte pour faire une nouvelle loi qui dissémine les électeurs dans les colléges d'arrondissement, qui crée le privilége d'un *double vote* électoral, et qui ajoute un nouveau nombre et une nouvelle *classe de députés*.

Née de cette nouvelle loi, sous l'influence d'un mouvement réactionnaire, une nouvelle chambre n'est encore en majorité que la faction elle-même.

Cependant, peu sûre de son triomphe, elle veut l'assurer par l'exclusion inconstitutionnelle de Grégoire,

(que, par machiavélisme, elle a fait élire afin de pouvoir crier au *régicide*, quoiqu'il ait refusé d'adhérer à la condamnation de Louis XVI, et qu'il ait même précédemment demandé l'abolition de la peine de mort), elle veut l'assurer aussi par l'expulsion plus illégale encore de Manuel; elle veut l'assurer surtout par de nouvelles élections générales, faites sous l'influence de la fraude, de la violence, des menaces de la sainte-alliance et de la terreur qu'inspire le succès de la sacrilège guerre contre la constitution espagnole.

Les trois-cents de Villèle (c'est-à-dire, encore la faction) violent de nouveau la charte pour supprimer la réélection partielle et prolonger eux-mêmes jusqu'à *sept* ans le mandat qui ne leur a été donné que pour *cinq*.

Mais la pairie devenue constitutionnelle résiste; la faction se divise, s'affaiblit et s'effraie; la majorité de la chambre des pairs est brisée par une fournée de jésuites et de contre-révolutionnaires, et la chambre des députés est dissoute.

La fraude est impuissante cette fois, et l'administration *déplorable* se retire devant une majorité, non pas populaire, mais tant soit peu libérale.

La faction s'effraie davantage, et déclame avec la dernière violence contre Martignac et d'autres modérés qu'elle appelle *jacobins* et *révolutionnaires*.

Après avoir fait une halte du 5 septembre 1816 à 1819, et précipité sa marche de 1819 à 1827, elle ralentit le pas jusqu'au 8 août 1829; mais alors elle brûle ses vaisseaux, met en avant tous ses hommes d'action, et s'élance au pas de course à la contre-révolution complète.

Cent quatre-vingt-un députés l'appuient, mais deux cent vingt-un résistent à ses projets tyranniques, et la chambre est dissoute.

C'est en vain que le roi tente son influence personnelle sur les électeurs : les *deux cent vingt-un* sont réélus; et Charles X, qui veut à tout prix une représentation royale, aristocratique et dévouée, brise la charte par son ordon-

nance du 25 juillet, et désigne lui-même les électeurs, les éligibles et presque les députés.

Ainsi la restauration ne veut pas, ne peut pas vouloir, et n'a jamais voulu de véritable *représentation nationale*.

Mais les *deux cent vingt-un*, s'écrie-t-on!

Les *deux cent vingt-un!* Ne sont-ils pas le produit d'élections aristocratiques, du double vote et de la fraude ministérielle? Y trouve-t-on beaucoup de *patriotes* aimant le peuple, la révolution et la liberté, et détestant l'intervention étrangère? Le plus grand nombre n'est-il pas composé de *doctrinaires*, partisans de la légitimité, de la restauration, de l'aristocratie, des lois d'exception et de l'appel à l'étranger; de *défectionnaires* devenus opposans par crainte du joug sacerdotal et par amour des portefeuilles; de *napoléonistes* regrettant le despotisme impérial; enfin d'*aristocrates libéraux?*

Oui, la représentation élue par l'aristocratie de cent mille électeurs et de dix mille grands seigneurs ou riches bourgeois, ou riches négocians, qui votent dans les grands collèges, est devenue un peu LIBÉRALE; mais encore une fois, il n'y a jamais eu de représentation PATRIOTE, NATIONALE et surtout POPULAIRE.

Aussi, point de lois dans l'intérêt du pays et du peuple; rien pour favoriser l'industrie et le commerce : la faction voudrait au contraire les anéantir; elle voudrait que le peuple fût misérable et ruiné, dût-elle, comme en Espagne, le nourrir pour le mieux tenir en esclavage.

C'est donc la faction qui seule fait les lois, et ce n'est que dans son intérêt qu'elle en fait!

Quelle dérision, répétons-nous! Quelle déception!

§ 8. — *Pairie contre-révolutionnaire.*

Reste d'un sénat servile et traître, comprenant la partie la plus aristocratique de la faction, affaiblie par l'expulsion de vingt-neuf de ses membres accusés d'avoir approuvé les cent-jours, la chambre des pairs obéit à l'étranger, assassine le maréchal Ney, approuve toutes les

violations de la charte, et commence l'attaque contre la loi électorale de 1817.

L'introduction de cinquante-neuf pairs nommés par Decazes, et les excès du ministère Villèle, la rendent un moment quelque peu libérale : elle rejette la loi d'*aînesse*, et force Peyronnet à retirer sa *loi d'amour*.

Mais une fournée de soixante-seize créatures de Villèle la dénature et la pervertit. — Elle appelle et soutient le ministère du 8 août, et consent aux ordonnances qui renversent le gouvernement représentatif.

§ 9. — *Outrage à la nation.*

La contre-révolution proclame que, depuis 1789, elle seule a eu raison, et qu'elle seule mérite des éloges, des honneurs, des récompenses et des indemnités.

Mais l'outrage est poussé plus loin : elle déclare solennellement, par une loi (19 janvier 1816), que la révolution n'a été qu'une révolte; que la condamnation de Louis XVI est un crime, que ses juges sont des régicides, et que la France entière est leur complice; on la condamne à expier son forfait en prenant le deuil chaque année, et en élevant, en son nom et à ses frais, des monumens funéraires qui transmettront à la postérité sa honte et son repentir.

§ 10. — *Système de démoralisation et de corruption.*

La faction, très peu nombreuse, s'efforce de grossir ses rangs par la démoralisation et la corruption.

Tandis qu'elle n'a que des éloges et des caresses pour la servilité, la guerre contre la patrie et la trahison, elle n'a que du ridicule, du mépris, de la haine et des persécutions pour le désintéressement, l'indépendance et les vertus patriotiques.

Elle exploite la vanité par des croix, des rubans, des titres, et l'égoïsme par des places, des faveurs ou la crainte des destitutions et des persécutions.

Elle invoque sans pudeur l'arbitraire, et ne se donne pas la peine de dissimuler la *fraude*.

Elle corrompt des électeurs et des députés.

Elle achète des consciences et des suffrages pour obtenir la loi électorale du double vote.

Et le roi lui-même, dont la parole devrait être sacrée, et qui se vantait de n'avoir jamais menti, donne le plus scandaleux exemple du *mensonge*, en déclarant officiellement, peu de temps avant la sacrilége invasion d'Espagne, que la *malveillance seule peut transformer le cordon sanitaire en armée d'observation!!!*

§ 11. — *Clergé. — Jésuites. — Missionnaires. — Superstition. — Tentatives d'abrutissement. — Ambition sacerdotale.*

Principaux instrumens de la faction, le clergé et surtout les jésuites expulsés de Russie, mais admis en France malgré les anciens arrêts qui les prohibent, ne négligent rien pour éteindre la lumière et ramener les siècles de ténèbres.

La *Sorbonne* remplace l'*école normale;* la jeunesse est livrée aux frères ignorantins; la France est couverte de séminaires, de couvens, de congrégations et de *missionnaires;* la religion disparaît étouffée par la superstition : on ne veut pas seulement empêcher le peuple d'avoir une instruction véritable, on veut encore le tromper, le rendre crédule et stupide.

Ce n'est pas tout : le clergé veut des jouissances réelles, et la faction lui livre de riches dotations en attendant qu'on puisse lui rendre ses dîmes et ses anciennes possessions.

Ce n'est pas tout encore : il obtient l'abolition du divorce, une loi du sacrilége, et des lois contre la presse; et quand Charles X, son protecteur déclaré, arrive au trône, il aspire à placer l'autel au-dessus, et à dominer la noblesse elle-même.

§ 12. — *Gouvernement occulte. — Système de provocations, de délations, d'appui sur l'étranger et de rétablissement de l'ancien régime.*

Après 1814, des poltrons et des ambitieux, ayant inu-

tilement proposé des moyens extrêmes à Louis XVIII, fondent une vaste *organisation secrète*, par laquelle le royaume est divisé en *gouvernemens généraux*, correspondant aux divisions militaires, et ayant une *intendance* par département, une *subdélégation* par sous-préfecture, et une *centurie* par canton.

Ces places sont occupées par des militaires de haut grade, des fonctionnaires initiés, et de grands propriétaires appartenant à la noblesse.

Chaque chef-lieu de division possède un *conseil* de douze personnes prises par tiers dans les trois ordres de l'état.

Un intendant, officier civil, un grand-prévôt, officier militaire, sont les chefs de l'intendance, à laquelle est adjoint un ecclésiastique du rang le plus élevé parmi ceux du département.

Un subdélégué, un commandant, un recteur et six conseillers, forment l'administration des arrondissemens.

Dans les centuries, trois chefs seulement achèvent de compléter cet ensemble.

Tous les membres en sont liés par des *sermens* et des cérémonies *religieuses*.

Le comte d'Artois en est le roi, et Paris la capitale.

C'est de là que partent des *dénonciations* cachées qui jettent le trouble dans les familles, des résistances dont le but est de *sauver les brouillons, les escrocs et les brigands même qu'on emploie aux entreprises secrètes, aux duels de parti*, etc.

Les *jésuites* sont les premiers et les plus ardens fauteurs de cette criminelle entreprise; c'est par eux que l'on obtient des fidèles ces *dons* nombreux qui fondent le *trésor* où l'on puise pour *solder l'enthousiasme de la canaille*, les frais des *correspondances* et des *ambassades* permanentes que le gouvernement occulte entretient auprès des *cours étrangères*. Ce parti ne veut rien moins que le RETOUR LE PLUS COMPLET AUX ABUS DE L'ANCIEN RÉGIME. (*Mémoires d'une femme de qualité*, tome 3, pages 92 et 154.)

C'est ce gouvernement occulte qui organise militaire-

ment la Vendée, pour y préparer des soutiens armés de la monarchie absolue.

Ses membres, qui se disent royalistes purs, qui sont plus royalistes, non pas que le comte d'Artois, mais que Louis XVIII, et qu'on appelle *ultrà royalistes* ou *jacobins blancs*, provoquent les insurrections et les conspirations, afin d'avoir l'occasion de verser du sang, de répandre la terreur, et de prouver que la liberté et la légalité sont impossibles.

Ces mêmes hommes, qui crient tant contre le jugement de Louis XVI, conspirent contre le roi, dont ils accusent le *libéralisme*, qu'ils appellent un *jacobin* et un *révolutionnaire*, et contre lequel ils vomissent les plus grossières injures. (Montgaillard, tome 8, pages 368 et suivantes.)

Ces hommes qui ne cessent d'exciter les troubles, les dissentions et les assassinats, font les plus grands efforts pour empêcher l'évacuation du territoire; ils ont la perversité d'envoyer aux ministres des souverains alliés, et à ces souverains eux-mêmes des *notes secrètes* pour les engager à occuper indéfiniment le territoire français; ils représentent la nécessité de reconstituer l'ancien régime, qui seul, disent-ils, peut assurer la couronne sur la tête des rois. Dans ces notes secrètes, monument de la plus insigne lâcheté, ces prétendus chevaliers français, ces prétendus fidèles serviteurs du trône, calomnient le trône et la nation, appellent la vengeance des rois contre la *charte constitutionnelle* qui, suivant eux, légitime et continue la révolution, ses injustices et ses forfaits; *ils désirent, provoquent et demandent le* DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE!!! (Montgaillard, tome 8, pages 429 et 430).

Decazes résiste quelque temps aux efforts de ce gouvernement occulte, et finit par être entraîné, puis écrasé par lui.

Tout en voulant le modérer, de Villèle est son instrument et son complice.

Mais quand le comte d'Artois, son chef, arrive au trône, il devient plus audacieux, et finit par marcher ouvertement, sous les ordres de Polignac, au renversement de la charte et des lois.

§ 13. — *Coup d'état. — Ordonnances du 25 juillet. — Parjure. — Violation de la charte.*

Charles X, l'une des principales causes de la révolution de 89, par ses scandaleuses dilapidations du trésor, par ses scandaleuses intrigues avec la reine sa belle-sœur, et par son opposition à toute liberté ; l'un des principaux auteurs de la mort de son frère Louis XVI, qu'il sacrifiait à son ambition ; le principal instigateur de l'émigration et des coalitions contre la France ; le chef du gouvernement *occulte* contre Louis XVIII ; l'instrument des jésuites, parmi lesquels on dit qu'il est affilié ; Charles X, disons-nous, irrité de la résistan cequ'il finit par rencontrer, comptant sur l'appui de la pairie, de la faction, de l'armée, de sa garde royale, de ses Suisses, et surtout de l'étranger dont il a demandé l'approbation, et dont il affirme que c'est l'affaire autant que la sienne, ne recule devant aucune des calamités qu'il peut attirer sur son peuple, viole ses sermens et la charte, proclame le despotisme par ses criminelles ordonnances du 25 juillet, met Paris en *état de siége*, et ordonne aux baïonnettes de répandre le sang pour imposer la servitude.

§ 14. — *Opinion nationale. — Haine. — Mépris. — Protestations continuelles. — Dispositions hostiles. — Expulsion des Bourbons.*

Mais, dès 1792, le peuple exécrait Louis XVI, sa femme, ses frères et sa faction.

Le 20 *Mars* et les *Cent-Jours* ont prouvé combien il détestait Louis XVIII, sa famille et ses partisans.

Ramenés par l'étranger sur les cadavres de Waterloo, les Bourbons deviennent plus encore un objet d'horreur pour l'armée, les fédérés, le peuple, les patriotes et les bonapartistes.

Leurs alliés sont tellement convaincus qu'ils seraient expulsés de nouveau, qu'ils les feront garder par 150,000 de leurs soldats ; et quand la sainte-alliance va retirer ses

troupes, en novembre 1818, quoiqu'il leur reste leurs gardes-du-corps, leur garde royale et les Suisses, l'effroi du comte d'Artois et de la faction est encore si grand qu'ils font parvenir des *notes secrètes*, rédigées, dit-on, par M. de Vitrolles, pour supplier les coalisés de leur laisser encore leurs soldats : plus tard ils n'oseront pas même tolérer une garde nationale, organisée cependant par eux, et chamarrée de leurs croix et de leurs rubans; ils lui feront l'insulte de la licencier.

Ils sont tellement convaincus de l'hostilité de l'opinion publique que sans cesse ils font de nouvelles lois pour en étouffer la manifestation : lois d'exceptions, — pour les cours prévotales, — contre les cris séditieux, — contre les opinions, — contre la presse, — contre la liberté des élections, — etc., etc., etc. Toutes ces lois sont une reconnaissance de la haine du pays.

Il n'est pas même permis de s'expliquer sur les prétendus *droits que Louis XVIII tient de sa* NAISSANCE.

La tribune elle-même est enchaînée : Manuel ne peut pas, sans en être expulsé, y parler de la *répugnance* de la nation, et l'on doit s'étonner qu'on n'ait attaqué, ni Foy pour avoir dit, *nous sommes vingt-cinq contre un*, ni C. Périer, je crois, pour s'être écrié : *Nous sommes huit ici, mais la nation est derrière nous.*

Peut-être cette haine pourrait-elle s'apaiser s'ils redevenaient nationaux et populaires.

Mais la restauration n'étant, de la part des Bourbons et de la faction, qu'une longue oppression et qu'une longue humiliation, elle n'est, de la part du pays, qu'une longue et continuelle *protestation*.

Car, les conspirations de Lyon, Grenoble, Toulon, Paris, Béfort, Colmar, Saumur, Poitiers, La Rochelle, et cent autres; le poignard de Louvel, l'association de 40 à 50,000 *carbonari*; les sociétés pour la liberté de la presse, des personnes et des élections; la joie qu'excitent les révolutions de Grèce, d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Piémont; les espérances que font naître les dispositions insurrectionnelles de l'armée envoyée contre l'Espagne, et la guerre entre la Russie et la Turquie; les

CRIS DE LA GARDE NATIONALE CONTRE LE MINISTÈRE

villèle; les couronnes décernées à Manuel; les funérailles de Foy; les ovations pour les députés populaires; tout n'est-il pas *protestation?*

Les cris mêmes de *vive la Charte* ne protestent-ils pas comme les cris de *vive la liberté* proférés sur l'échafaud par le patriotisme qui n'a plus rien à ménager?

Et quand on applaudit même les 221, n'est-ce pas leur opposition qu'on veut encourager? Qu'est-ce autre chose encore qu'une *protestation?*

La *représentation nationale* proteste donc d'avance dès juin 1815! et la masse des citoyens ne cesse pas de protester depuis!

Mais le 8 août, le ministère Polignac, Bourmont, Labourdonnaie, annonce un dernier combat. La presse s'élance dans la carrière, l'opinion la suit, et la discussion est ouverte.

L'article 14, dit la faction, me donne le droit de suspendre la charte. — Non, répondent la presse patriote et le parti national; et si vous violez la loi, nous refuserons l'impôt. — J'emploierai la force. — Nous repousserons la force par la force: alors gare à vos Bourbons!

La faction ruse, ment, et veut surprendre; mais chacun est prêt, on attend le signal.....

Il est donné....., les ordonnances ont paru; le jour désiré depuis quinze ans par les patriotes est enfin arrivé; les *cœurs généreux* croient entendre encore l'*appel des représentans de* 1815; pour la première fois depuis vingt ans, le peuple prend les armes. L'armée ne combat qu'à regret la liberté, et ne défend pas le despote avec l'ardeur qu'elle mettrait à défendre la patrie contre l'étranger; la faction se cache; Charles X est expulsé avec sa famille, et la restauration finit aux applaudissemens de la France entière indignée contre le *parjure*.

§15. — *Mal fait par la restauration.*

Nous avons vu que de mal la faction a fait avant la restauration.

Nous avons également vu que de mal elle a fait en 1814 et surtout depuis 1815.

Que de mal ne veut-elle pas faire encore par ses ordonnances du 25 juillet ! Quelle longue suite de vengeances, d'assassinats judiciaires, d'exécutions militaires, de massacres et de calamités de toute espèce, le despotisme et la tyrannie ne préparent-ils pas à la France!

Que de sang, que d'héroïques victimes pendant les trois immortelles journées!

Que d'angoisses depuis, que de souffrances pour le peuple, et que de malheurs suspendus aujourd'hui sur nos têtes!

Ah! qu'on le dise, cette race des Bourbons, cette faction qui veut s'identifier avec eux, ne sont-ils pas les fléaux du pays! Ne sont-ils pas responsables de tous nos maux?

Et l'on ose vanter leur bonté, leurs bienfaits!

On ose les recommander à notre amour, à notre choix!

On veut les imposer encore à la France!!

On veut recommencer la Vendée, le Midi, l'invasion et 1815 avec ses vengeances et ses massacres, avec sa honte et sa domination étrangère!!

TROISIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1830,

ET SITUATION PRÉSENTE (OCTOBRE 1833).

---

§ 1er — *Qui a fait la révolution ?*

Après la victoire, chacun voudra se proclamer vainqueur : c'est peut-être le lâche et même l'adversaire qui se vantera le plus de son courage et de ses services, et qui mettra le plus d'ardeur à demander le prix de la victoire.

Mais quels sont les combattans ?

La presse patriote, bravant les ordonnances et les menaces, donne l'exemple de la résistance, et provoque courageusement à l'insurrection.

Les ouvriers, ceux en imprimerie surtout ; le peuple, qui compte dans ses rangs tant de vieux soldats, et chez lequel on trouve cent fois plus de patriotisme et d'honneur que dans l'aristocratie de naissance et de fortune, les étudians, et surtout l'École de droit, l'École de médecine et l'École polytechnique ; la jeunesse, et notamment celle du commerce ; les patriotes, et principalement les *carbonari*, prennent spontanément les armes ; sans concert, sans chefs et sans direction.

Quelques hommes entrés depuis dans la résistance, Barthe, par exemple, et de Schonen, prennent part au mouvement ; d'autres approuvent et laissent faire.

Et les députés ? les fameux *deux cent vingt-un* ? — Peu se trouvent à Paris. Parmi ceux-ci, Audry de Puiraveau, Mauguin, A. Delaborde, Bérard, Lafitte, Lafayette, Daunou, Labbey-Pompierres, Bernard, Bavoux,

Chardel, de Schonen, Marschal, Duchaffaut, veulent se mettre à la tête de l'insurrection.

Casimir-Périer, Sébastiani, les deux Dupin, Méchin, Bertin de Vaux, Villemain, Guizot, s'y opposent.

Mais le 29, combattant depuis trois jours sans les députés, le peuple est enfin vainqueur. L'Hôtel-de-Ville, le Louvre et les Tuileries sont les trophées de son héroïque courage.

C'est alors que les députés nomment Lafayette commandant de la garde nationale, et Gérard commandant de l'armée, et qu'ils instituent une commission municipale composée de : Audry de Puiraveau, Mauguin, Lobau, de Schonen, et Casimir-Périer.

Lafayette, Gérard et les quatre premiers s'installent à l'Hôtel-de-Ville, le 29 au soir, et proclament, dès le 31, la déchéance de Charles X, prononcée par la victoire du peuple.

Casimir Périer ne paraît que pour s'opposer à cette déchéance et entraver ses collègues.

Quant à la masse des aristocrates, des légitimistes, des hommes de salons, tous si intrépides en paroles, ils n'osent pas combattre l'insurrection qu'ils condamnent et qu'ils redoutent.

Et quant aux carlistes eux-mêmes, si menaçans aujourd'hui, que font-ils alors ? — Châteaubriand va répondre :

« Je laisse la peur, dit-il, à ces généreux *royalistes* » qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur » loyauté, à ces *champions de l'autel et du trône*, » qui naguère me traitaient de renégat, d'apostat et de » *révolutionnaire*. Pieux libellistes! le renégat vous ap- » pelle. Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec » lui, pour l'infortuné maître qui vous combla de ses » dons et que vous avez perdu. *Provocateurs de coups* » *d'état, prédicateurs du pouvoir constituant*, où êtes- » vous? Vous vous *cachez dans la boue*, du fond de la- » quelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier » les vrais serviteurs du roi : votre silence d'aujourd'hui » est digne de votre langage d'hier. Que tous ces preux,

» dont les exploits projetés ont fait chasser les descendans » de Henri IV à coups de fourches, *tremblent maintenant, accroupis sous la cocarde tricolore*, c'est tout » naturel : les nobles couleurs dont ils se parent protègeront leurs personnes et ne couvriront pas leur lâcheté. » (Discours à la chambre des pairs. *Moniteur* du 11 août.)

§ 2. — *Efforts pour sauver la restauration.*

Quelques-uns de ceux qui se sont compromis sous la restauration, ou qui l'approuvent et en espèrent des places, ou qui doutent du succès populaire et craignent les vengeances de la cour, font ouvertement quelques efforts pour sauver les Bourbons et la légitimité.

Ainsi, MM. de Sémonville, de Vitrolle, Mortemart, Colin de Sussy, Forbin-Janson et d'Argout (qui, préfet en 1815, a fait *brûler le drapeau tricolore* par la main du bourreau sur la place publique à Pau, et qui a écrit que la *légitimité était le seul port de salut pour la France*), négocient publiquement pour conserver le trône à Charles X.

MM. Dupin frères et Bertin-Devaux (rédacteur, avec Châteaubriand, du *Moniteur royal*, à Gand, pendant les cent-jours, et directeur des *Débats*), se soumettent aux ordonnances et s'opposent à l'insurrection.

C. Périer, libéral, mais non patriote ; plus aristocrate qu'un grand seigneur ; l'un des partisans les plus prononcés de la restauration ; qui, comme l'en vante Royer-Collard, *n'a jamais désiré la révolution ;* qui ne faisait de l'opposition qu'aux ministres et aux portefeuilles ; dévoué à Charles X, qui regrettait qu'il ne fût pas homme NÉ ; fréquentant la cour, y dansant avec la princesse ; recevant magnifiquement le roi dans une de ses terres ; gardant le silence à la tribune depuis deux ans, parce qu'il avait l'espérance d'arriver au ministère ; effectivement choisi par Polignac ; ayant accepté, et n'ayant pu y entrer que parce que des patriotes, secrètement consultés par lui, refusaient leur concours ; nommé ministre avec

M. de Mortemart après les ordonnances, Casimir Périer, dis-je, s'oppose à l'insurrection et à la déchéance; et même, quoique membre du gouvernement provisoire, il négocie secrètement à Auteuil et à Paris avec un agent de Charles X.

Sébastiani (aussi partisan que Casimir Périer de l'aristocratie, de la restauration, de la charte et d'un portefeuille, ayant été comme lui nommé collègue de Polignac, et ayant accepté comme lui) s'oppose également à l'insurrection dans les premières réunions de députés.

(Voyez l'*Histoire des Trois-Journées*, par Armand Marrast.)

Dès le 26, et jusqu'au 29, Dupin aîné, C. Périer, Sébastiani, Ch. Dupin, soutiennent que Charles X a eu le *droit de dissoudre* la chambre, qu'il n'y a *plus de députés*, et qu'ils n'ont aucun droit de rien faire absolument. Ils insistent fortement pour qu'on ne sorte en aucun cas de la LÉGALITÉ, quoique violée par Charles X.

Sébastani veut bien qu'on adresse une *lettre respectueuse*, et qu'on demande à Sa Majesté une *audience* pour le déterminer à changer de *système*, et lui faire connaître que ses ministres l'égarent; mais il fait tous ses efforts, soit pour empêcher la *protestation* proposée par Bérard et Audry de Puiraveau, soit pour paralyser la réunion des députés.

Ne précipitons rien, dit C. Périer; ne nous compromettons pas; ne donnons aux Tuileries aucun prétexte de plainte contre nous : la prudence commande d'attendre les événemens; nous saurons mieux quel *parti l'on peut en tirer pour ramener le roi*..... Quand il verra la monarchie compromise, il retirera les ordonnances, renverra son ministère et *viendra à nous*.

Mais *point d'insurrection*, disent C. Périer et Sébastiani à des citoyens qui les pressent de se mettre à leur tête; vos adversaires sont forts, ils ont du *canon* et vous n'en avez pas; ce n'est pas *dans la rue* que nous gagnerons la bataille.

Quand ils voient la révolution opérée malgré leurs efforts pour l'empêcher, tous se joignent aux orléanistes pour la faire avorter, ou pour obtenir du duc d'Orléans

la protection et les places qu'ils espéraient recevoir de Charles X.

§ 5. — *Combat, péril, héroïsme, victoire. — Pertes. — Modération, générosité, confiance. — Service rendu, reconnaissance nationale.*

Laissons parler les *Débats*.

« Ce fut le mardi 27 que la bataille commença.

» Dès le matin, le peuple avait été excité par le déplorable spectacle des journaux confisqués et des presses brisées.

» Mais déjà la force armée avait sa consigne et son chef. Elle était persuadée que deux ou trois décharges de mousqueterie soumettraient la France au premier mouvement qu'elle ferait sur les citoyens.

» ..... Le Palais-Royal est fermé. Le peuple s'indigne : au lieu de fuir, il marche aux troupes; quoique sans armes, il résiste, il se bat, il affronte le feu, il se fait tuer, et la rue Saint-Honoré est couverte de sang.

» ..... Polignac se croit vainqueur... *Gloire à vous!* lui disent les courtisans; *malheur aux libéraux!* Laissez faire le reste au maréchal Marmont.... On se félicite, on s'embrasse à Saint-Cloud.

» Cependant mercredi, dès le matin, toute la ville est en armes..... les rangs se forment, les citoyens se cherchent des chefs.

» ..... Déjà les postes intérieurs sont emportés; le drapeau tricolore remplace l'autre drapeau; les corps-de-garde se vident; les sentinelles ennemies se replient. Les deux armées se trouvent en présence à la place de Grève; les troupes défendent l'Hôtel-de-Ville et les citoyens l'attaquent : un instant les *Français* en sont les maîtres; l'instant d'après, ce sont les *ennemis*; il est repris, abandonné et repris plusieurs fois. . . . . C'était une belle journée, une journée de gloire et de triomphe !.... Paris se promettait déjà la victoire du lendemain. . . . . .

» Mais pendant que le peuple, qui venait de se battre, se reposait de ses fatigues, prêt à recommencer dans quelques heures, il y avait dans la ville des hommes qui pas-

saient une nuit horrible : c'étaient les *prévoyans et les sages*. Ils se rappelaient les maux qu'entraînent les guerres civiles, le sang, l'anarchie, la famine, les excès de toutes sortes; ils se rappelaient aussi les *violences des cours*, les *réactions*, les *commissions militaires*, les *prisons*, l'*exil*, l'*échafaud;* ils se figuraient la cour de Saint-Cloud arrivant avec toutes ses forces, et mettant la ville *à feu et à sang;* ils tremblaient que le peuple ne fût vaincu ce jour-là; car, s'il était vaincu, ils voyaient *toutes les lois perdues*, le pouvoir *absolu à la place de la charte*, tous les *fruits de la révolution détruits à jamais*, la France *déshonorée et méprisée* comme un peuple conquis, le vieux *despotisme des courtisans et des prêtres* pesant sur elle, tant de grands intérêts livrés à quelques heures de combat.

» Cependant le peuple se réveillait et reprenait ses armes. Dans ces grands mouvemens qui changent le monde, *rien n'est sage comme l'instinct du peuple :* une fois qu'il s'est jeté dans la lice, *laissez-le faire;* ne l'arrêtez pas par vos prévisions menaçantes, par vos conseils intempestifs; faites-lui grâce de votre expérience inutile : le peuple saura bien y avoir recours quand il en aura besoin.

» ..... Toutes les rues étaient barricadées. Sur les boulevards les barricades se faisaient avec des arbres coupés par le pied; quelques-uns restaient debout pour être précipités sur les troupes *rebelles*...., les pavés étaient portés au sommet des maisons pour servir de projectiles.

» Nous sommes au jeudi 29.....

» ..... Dès le matin, la foule s'était emparée de toutes les armes qu'elle avait pu trouver. Elle avait *arraché* aux théâtres toutes les armes destinées aux évolutions d'opéra et de mélodrames. Elle avait *désarmé* les gendarmes, les soldats de la ligne, les vétérans, les pompiers; *ces braves gens étaient heureux de rendre des armes dont ils ne voulaient pas se servir contre des citoyens.*

» Déjà le peuple s'ébranlait pour aller au *Louvre* et aux *Tuileries*, quand un renfort inespéré lui arriva : les élèves de l'*École polytechnique* avaient *forcé les portes de leur école*. Ces braves ont été salués avec transport. — Je suis votre chef, disait l'un, et il montait sur un cheval blanc. — Général, disait l'autre, je suis votre aide-de-

camp, et il se mettait un foulard jaune à la ceinture en guise d'écharpe.

» A onze heures, le Louvre était enlevé. — C'est un élève de l'École polytechnique qui l'a pris, c'est un héros de vingt ans....

» ..... Enfin, à une heure, Paris était vainqueur..... Toute la ligne s'était rendue, toute la gendarmerie, et plusieurs corps de la garde royale.....

» Jamais, disent les vieillards, ils n'ont rien vu de pareil. Dans la révolution de 89, les combats les plus acharnés du peuple n'ont jamais duré qu'un jour; et d'ailleurs qu'est-ce que 89 lui-même suivi de 95, comparé aux 27, 28 et 29 juillet? Ici *point de proscrits, point de meurtres, point de pouvoir usurpé par le peuple, point de temples profanés*, et, pour célébrer la victoire, des funérailles sans faste, une croix de bois vis-à-vis cette colonnade dont les Parisiens étaient si fiers, que les Suisses les ont forcés de mutiler, et dont ils seront plus fiers que jamais. » (Article des *Débats* répété dans le *Moniteur* du 3 août).

« Les autres journaux, Lafayette, la commission municipale, le lieutenant-général Louis-Philippe, les chambres, et toutes les autorités sont unanimes pour rendre hommage à l'héroïsme, à la générosité et aux vertus civiques de la jeunesse et du peuple. Ecoutons-les :

National du 30 juillet, rédigé par Thiers et Mignet. — « Parisiens..... vous avez été toujours les plus *braves* et les plus *héroïques* des hommes.... Aucune journée depuis quarante ans n'a été aussi belle que celle d'hier. Il n'y en a de pareille dans l'histoire d'aucun peuple..... *Honneur! honneur à vous, braves Parisiens!* Encore un jour, et par vous la France est libre et respectée ! »

Même journal. — « Il n'y a point de termes qui puissent rendre l'impression qu'a produite la conduite *du peuple de Paris* sur ceux qui l'ont observée dans les journées d'aujourd'hui et d'hier.

» *Injustes que nous étions!* Nous le croyons désintéressé dans les questions constitutionnelles qui, depuis

quinze ans, s'agitent entre nous et la contre-révolution....

» .... Mais *ce peuple, exclu des colléges électoraux, et condamné à l'ilotisme politique* par la trop prudente timidité de nos institutions; ce peuple avait merveilleusement compris qu'une chambre des députés n'est pas faite pour recevoir les lois de la royauté, mais au contraire pour soumettre cette royauté aux volontés nationales.....

» Il faut ajouter encore qu'on a bien vu que ce peuple n'était plus celui de l'ancien régime, mais celui que la révolution a formé. Le peuple n'a point égorgé ceux qui tombaient entre ses mains; il a été *clément* autant que *brave;* il a traversé les appartemens des Tuileries *sans détruire, sans piller, sans rien emporter.* Il a arboré sur la demeure des rois l'étendard tricolore.....

» ... En un mot, *c'est le peuple qui a tout fait* depuis trois jours : il a été *puissant et sublime;* c'est lui qui a vaincu, c'est *pour lui que devront être tous les résultats de la lutte.* »

Proclamation du gouvernement provisoire aux habitans de Paris, du 31 juillet. — « Quel peuple au monde *mérita mieux la liberté!* Dans le combat vous avez été *des héros;* la victoire a fait connaître en vous ces sentimens de *modération* et *d'humanité* qui attestent à un si haut degré les *progrès de notre civilisation;* vainqueurs et livrés à vous-mêmes, sans police et sans magistrats, *vos vertus* ont tenu lieu de toute organisation judiciaire; jamais les droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés.

» Habitans de Paris, nous sommes *fiers d'être vos frères;* en acceptant des circonstances un mandat grave et difficile, votre commission municipale a voulu s'associer à votre dévouement et à vos efforts; ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'ADMIRATION ET LA RECONNAISSANCE DE LA PATRIE.

» Leurs sentimens, leurs principes sont les vôtres : au lieu d'un pouvoir imposé par les *armes étrangères*, vous aurez un gouvernement qui vous devra son origine : *les vertus sont dans toutes les classes;* toutes les classes ont les *mêmes droits;* ces droits sont assurés.

» Vive la France ! vive le peuple de Paris ! vive la liberté !

» Signé LOBAU, AUDRY DE PUIRAVEAU, MAUGUIN, DE SCHONEN. »

Gouvernement provisoire. Deux arrêtés du 4 août. — « Une commission sera chargée de recueillir les *traits notables* qui se sont passés dans les derniers événemens.

» Il sera élevé des *monumens funéraires* sur tous les lieux où repose la dépouille mortelle des citoyens morts pour la patrie. L'Académie des beaux-arts est chargée de nommer une commission qui proposera le plan de ces monumens. » — (*Moniteur* du 5 août.)

« Il sera publié une *narration officielle* de tous les traits d'*héroïsme et d'humanité* qui ont *illustré* les dernières journées de juillet. » (*Moniteur*, 6 août.)

Proclamation d'A. Delaborde, nouveau préfet de Paris, du 30 juillet. « Braves habitans de Paris ! chers concitoyens !... qui peut se flatter de mériter le rang de premier magistrat d'une population dont la *conduite héroïque vient de sauver la liberté et la civilisation ;* d'une population qui réunit dans son sein tout ce que le commerce, la propriété, la magistrature, les sciences et les arts ont de plus distingué ? Mais c'est vous surtout, dont *on ne peut assez faire l'éloge et protéger les intérêts*, citoyens industrieux *de toutes les professions*, vous dont les efforts spontanés, sans guide, sans plan, ont su trouver les moyens de résister à l'oppression, et *de ne pas souiller d'une seule tache la victoire.* » (*Moniteur* du 1er août.)

Proclamation de Girod de l'Ain, préfet de police, aux habitans de Paris. — ... « Continuez à donner l'exemple de *toutes les vertus civiques*, après avoir montré votre *intrépidité* dans le combat. » (*Moniteur* du 2 août.)

Ordre du jour de Lafayette à la garde nationale de Paris, du 5 août. — « Tant de *prodiges* ont signalé la dernière semaine que, que lorsqu'il s'agit de *courage et de dévoûment*, on ne peut plus s'étonner de rien. Le général en chef croit néanmoins devoir exprimer la *recon-*

naissance publique et la sienne pour la promptitude et le zéle avec lesquels la garde nationale et les corps volontaires se sont précipités sur la route de Rambouillet, pour mettre fin à la dernière résistance de l'ex-famille royale...

» Au milieu des services rendus à la patrie par la population parisienne et *les jeunes gens des écoles*, il n'est aucun bon citoyen qui ne soit pénétré d'*admiration, de confiance*, je dirai même *de respect*, à la vue de ce *glorieux uniforme de l'École polytechnique* qui, dans le moment de la crise, a fait à chaque individu une puissance pour la conquête de la liberté. » (*Moniteur*, 6 août.)

Moniteur du 9 août. — « Tous les *jeunes gens* attachés au Jardin-des-Plantes, aussitôt qu'ils ont appris que leurs bras pouvaient être utiles à la cause de la patrie, se sont armés spontanément et portés sur tous les points du danger, ayant à leur tête un élève de l'École polytechnique. Leur *philantropie* après la victoire n'a pas été moins grande que leur *courage*. »

Réponse du lieutenant-général à M. Séguier, président de la cour royale. — « .... J'espère que mes enfans se montreront dignes condisciples de cette *glorieuse jeunesse* qui vient de déployer une *énergie sublime* pour la défense de *ses droits* et *de ses foyers*. » (*Moniteur*, 9 août.)

« L'*École de médecine*, au nombre de 1,500 élèves, est venue saluer le *roi*, dans son palais. Cette *jeunesse si active et si brave* se serrait en foule autour du monarque, heureux de se sentir pressé par ces *cœurs généreux* qui avaient contribué à *sauver la patrie*, dont ils sont une *des plus belles espérances*. » (*Moniteur*, 10 août.)

Réponse du roi aux élèves de l'*École de droit*. — « Je reçois avec attendrissement l'expression des sentimens de l'École de droit. *J'admire le patriotisme* avec lequel elle a concouru à l'héroïque défense de Paris. Messieurs, JE SUIS A VOUS A LA VIE ET A LA MORT. » (*Moniteur*, 11 août.)

Discours de Châteaubriand à la chambre des pairs.

— « Non, Messieurs, nous n'avons à craindre *ni ce peuple dont la raison égale le courage*, ni cette *généreuse jeunesse que j'admire*, avec laquelle je sympathise de toutes les facultés de mon âme, à laquelle je souhaite, comme à mon pays, honneur, gloire et liberté. » (*Moniteur*, 11 août.)

Discours de Barthe, procureur du roi, prononcé à l'audience du 11 août, lors de son installation. — « ..... Au sein de cette lutte immortelle, une classe entière s'est manifestée avec des *vertus* ignorées, il faut le dire, jusqu'à ce jour. Accoutumés à ne trouver que dans la fortune ou dans les emplois publics des garanties d'ordre et de sagesse, nous semblions environner d'une sorte de défiance *cette classe d'hommes qui ne doivent leur existence qu'aux travaux de leurs mains*, mais qui, au milieu même de ces travaux, n'*étaient point restés étrangers au mouvement progressif de notre époque*. Tout à coup vous les avez vus, au signal de la destruction donné par un gouvernement qui se frappait lui-même, *combattre pour la liberté* avec un *courage* qui s'est joué de la discipline militaire ; vous les avez vus vainqueurs et armés, sans loi, sans police, sans autre retenue que *le sentiment de la sainteté de leur cause*, et cet *amour d'ordre légal qui a jeté parmi nous de si profondes racines*, montrer, après la victoire, une *modération*, une *sagesse*, un *respect pour les droits de tous*, un *désintéressement*, qui attestent à la fois et la *plus haute moralité* et les progrès de la civilisation dont la France, plus qu'aucune autre nation, a le droit de s'enorgueillir. » (*Gazette des Tribunaux* du 11 août.)

Proposition de Bavoux — « ..... Honneur, honneur aux *vertus civiques* de la capitale, à son *héroïsme*, et à la *grandeur* quelle a montrée dans la *victoire*. — Je soumets à la chambre la proposition suivante : — « La chambre » des députés vote des *remerciemens* à la ville de Pa- » ris. — » Elle invite le gouvernement à s'occuper d'un monument digne de transmettre à la postérité la plus reculée l'événement qu'il est destiné à consacrer. « Il portera l'inscription :

A la ville de Paris, la *France reconnaissante.*

Cette proposition est adoptée par acclamation.

Trois ordonnances du 6 août. — « Considérant les *services distingués* que les élèves des *Écoles polytechnique, de Droit et de Médecine* ont rendu à la cause de la patrie et de la liberté, et la part *glorieuse* qu'ils ont prise aux *héroïques journées* des 27, 28 et 29 juillet, avons accordé..... douze croix d'honneur à la première, quatre à la seconde et quatre à la troisième. »

Les élèves remercient, déclarant qu'ils n'ont que rempli un *devoir national*, et que d'ailleurs tous l'ont également rempli.

Rapport de Jars sur la proposition relative aux récompenses nationales. — ... « Je ne dirai point cependant tout ce qu'il y a de *beau*, de *grand*, de *généreux* dans ces mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet; il serait difficile de choisir entre tant de hauts faits, entre tant de modèles d'un courage *inouï* et d'*une vertu sans égale;* chaque arrondissement a eu ses héros, dont il se glorifie; on retrouve partout les mêmes traits d'*héroïsme* et de *désintéressement*..... » (*Moniteur* du 18 août.)

Discours de Charles Dupin sur la même proposition. — « ..... Lorsqu'il arrive, comme aujourd'hui, qu'une dynastie est fondée par suite de *l'héroïsme des ouvriers*, la dynastie doit fonder quelque chose pour la postérité de *ces ouvriers héroïques.* » (*Moniteur* du 19 août.)

Tels sont les hommages d'admiration et de reconnaissance unanimement rendus à l'héroïsme, surtout à la générosité et aux vertus civiques de la jeunesse, des ouvriers et du peuple.

Pourrait-on en effet n'être pas reconnaissant envers des citoyens qui viennent de braver si généreusement la mort pour sauver la liberté? Les *deux cent vingt-un* surtout pourraient-ils se montrer complètement ingrats envers ceux qui viennent de les arracher tous à la proscription?

Et quand on réfléchit sur les maux causés par la faction contre-révolutionnaire depuis 1789 et depuis 1814 ; sur la tyrannie dont les ordonnances sont les avant-coureurs ; sur les immenses périls de la résistance ; sur le nombre des victimes immolées en défendant la liberté (six ou sept mille) ; sur la haine, la colère et la vengeance qui pourraient animer les combattans ; sur les précautions que le peuple pourrait croire nécessaires à sa sécurité ; est-il possible de ne pas admirer sa modération et sa générosité? Et que l'admiration doit être plus grande encore aujourd'hui quand, à cette *générosité populaire*, on compare *la royale barbarie* de don Miguel, de Ferdinand, de Nicolas, du duc de Modène, du prétendu père des Chrétiens, en un mot, des monarques contre les patriotes, et même du gouvernement sorti des barricades contre les hommes de Juillet.

Oui, cette générosité tient du miracle et du prodige : c'est un bonheur inappréciable, c'est l'un des plus heureux événemens que l'histoire ait à célébrer ; car, lors même que le peuple est réduit au cas de légitime défense, lors même qu'il n'oppose que quelques jours de colère à des siècles d'oppression, sa violence excite d'éternelles accusations exploitées pour lui faire des ennemis : mais aujourd'hui, sa victoire est empreinte d'un caractère tout nouveau de grandeur et de magnanimité qui lui fait mieux sentir sa propre dignité, qui lui impose en quelque sorte l'obligation d'être désormais plus vertueux encore, qui lui attire les applaudissemens de toutes les nations, et qui lui procure une puissance morale dont l'effet est incalculable.

Ah ! qu'ils seront coupables envers la France et l'humanité ceux qui, au lieu de tirer toutes les conséquences de cette générosité sublime, accableront plus tard ce même peuple, ces mêmes ouvriers, et cette même jeunesse, de dédains, de calomnies, d'outrages et des violences les plus atroces !

§ 4. — *Quelle est la* CAUSE *de la révolution?*

Ce sont uniquement, dit le juste-milieu, les ordon-

nances violatrices de la charte. — Non, ces ordonnances sont *l'occasion* et le *signal*, mais elles ne sont pas la *cause*.

La cause est dans tout ce qui ce s'est passé depuis 40 ans : c'est l'amour de la liberté, de l'égalité et de l'indépendance ; c'est le souvenir de notre glorieuse révolution de 1789, le désir de reconquérir les principes de notre immortelle constitution de 1791 ; c'est l'aversion pour le despotisme, pour la noblesse, pour l'émigration, pour la chouannerie, pour les jésuites, pour la contre-révolution, pour la restauration, et pour les budgets ruineux ; c'est la haine contre les Bourbons et la domination étrangère; c'est le sentiment qui animait la France entière lors de la prise de la Bastille, qui lui rendit l'empire odieux malgré sa gloire, et qui la ranima pendant les cent-jours; c'est le besoin qui lui fit expulser Louis XVIII au 20 mars, et qui fit éclore depuis tant de conspirations et de tentatives d'insurrection ; en un mot, c'est la volonté de répondre à l'appel des représentans de 1815, pour reconquérir l'indépendance et la liberté.

§ 5. — *Quel est le* BUT *de la révolution?*

Tout ce qui s'est passé depuis la régénération de la France en 89 ne l'explique-t-il pas manifestement ?

Ce *but* n'est-il pas évidemment l'expulsion des Bourbons dont, dès le premier jour, le peuple brise avec fureur les armoiries? N'est-ce-pas l'expulsion de leurs pairs, de leurs juges et de leurs jésuites, contre lesquels les insurgés manifestent leur colère au Luxembourg, au Palais-de-Justice et à l'Archevêché? N'est-ce-pas l'amélioration du sort du peuple, la suppression des impôts injustes et la diminution des impôts excessifs, la jouissance des droits électoraux, en un mot, la conquête de droits de l'homme et du citoyen ?

Ce but n'est-il pas aussi l'annulation d'une charte octroyée, imposée par l'étranger, illégitime, illibérale, antipopulaire, continuellement détériorée, cent fois violée, qui a facilité la misère du peuple et l'oppression du pays, qui vient d'être déchirée par ses propres auteurs, et qui

doit être odieuse par cela seul qu'elle est l'œuvre des Bourbons?

§ 6. — *Quelles doivent être les* conséquences *de la révolution?*

La première, celle qui renferme toutes les autres, doit être, pour la nation, la rentrée dans l'exercice de sa SOUVERAINETÉ.

Les combattans et les vainqueurs eux-mêmes n'auraient pas le droit d'imposer leur volonté au pays.

C'est à la nation seule qu'il appartient de tout régler en dernier ressort.

Qu'elle réélise les mêmes députés ou les remplace par d'autres, qu'elle maintienne la charte ou la modifie, ou la remplace par une constitution toute nouvelle; qu'elle adopte la république, ou conserve la monarchie; qu'elle choisisse Charles X, ou le duc d'Angoulême, ou le duc de Bordeaux, ou Napoléon II, ou le duc d'Orléans, ou tout autre; en un mot, quelle que soit sa décision, cette décision est la loi suprême à laquelle la minorité doit se soumettre; c'est là le droit, la justice, l'ordre; hors de là, il ne peut y avoir qu'arbitraire, oppression; et germe de dissensions civiles.

Tels sont les principes consacrés par les constitutions de 1791, 1793 et 1799; et par les déclarations et protestations des représentans de 1815.

Tels sont même les principes professés dans un édit de juillet 1717 (1), par un duc d'Orléans, régent de Louis XV.

Il faut donc convoquer une assemblée constituante ou une convention, ou une représentation nationale, ou un congrès, comme on l'a fait en 1789, après le 10 août, et après le 20 mars 1815.

Auparavant, il faut nécessairement un *gouvernement provisoire*, comme on en a établi au 10 août, après le

---

(1) Rœderer, *Esprit de la révolution de* 1789, page 229, donne textuellement cet édit.

18 brumaire, après la déchéance de Napoléon au 1er avril 1814, et après son abdication sur la fin des cent-jours.

§ 7. — *Gouvernement provisoire. — Convocation des électeurs et des représentans.*

De la composition du gouvernement provisoire peut dépendre tout le sort de la révolution ; par conséquent les les insurgés en masse ont intérêt et droit à surveiller cette composition.

Mais le peuple est si modeste, si désintéressé, si confiant ! Il laisse tout faire aux députés, parmi lesquels cependant peuvent se trouver des adversaires de la révolution. Aussi voit-on figurer parmi les membres choisis, C. Périer, qui désapprouve l'insurrection, qui négocie secrètement en faveur de Charles X, et qui s'oppose à sa déchéance. — Aussi encore voit-on les députés s'effrayer du titre de *gouvernement provisoire*, et n'oser donner que celui de *commission municipale de Paris*.

Il est vrai que Lafayette, Gérard, Laffitte, Audry de Puiraveau, Mauguin et de Schonen sont à l'Hôtel-de-Ville ; et le peuple, qui les connaît, qui les adopte pour ses chefs, qui les appuie de son dévouement et de ses armes victorieuses, qui croit qu'eux seuls vont diriger sa victoire, pense et doit penser que tous ses droits sont en sûreté.

Le gouvernement provisoire, qui se croit assez fort pour proclamer la déchéance des Bourbons, devrait donc gouverner et diriger exclusivement la révolution.

Il devrait d'abord pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure, et par conséquent adopter provisoirement une constitution populaire, celle de 1791 par exemple, suspendre les fonctionnaires ennemis (comme on l'a fait après le 10 août, après le 18 brumaire, après la restauration et après le 20 mars), choisir des ministres et des agens dévoués à la révolution, réorganiser la garde nationale et l'armée, et pourvoir à la défense des frontières.

Après toutes ces mesures de *sûreté* intérieure et extérieure, son principal soin devrait être de *convoquer la nation*.

La loi électorale se trouvant annulée ou suspendue, et son illibéralité étant même l'un des motifs de la révolution, le gouvernement provisoire pourrait et devrait faire un décret spécial pour les premières élections, comme l'ont fait Louis XVI en 1789, l'Assemblée législative après le 10 août, Napoléon après le 20 mars, et même Louis XVIII après les cent-jours; il pourrait aussi choisir une des anciennes lois les plus populaires, de manière qu'il y eût à peu près autant d'électeurs et de députés que pour l'Assemblée constituante ou la Convention.

Mais il faudrait laisser un délai suffisant et prendre toutes les mesures convenables pour que les électeurs pussent avoir une opinion bien éclairée sur les qualités qu'il importe de rechercher pour les députés : car tout congrès choisira la république ou la monarchie, suivant que les électeurs auront choisi des députés républicains ou monarchistes.

§ 8. — *Congrès national. — Constitution. — République ou monarchie. — Institutions populaires. — Acceptation. — Révision.*

Le congrès, composé d'hommes spécialement élus et connaissant bien le vœu présent de leurs concitoyens, devrait d'abord déterminer la forme du gouvernement, c'est-à-dire choisir entre la république et la monarchie, en procédant à ce choix avec maturité, après avoir entendu toutes les opinions et pris tous les moyens de connaître parfaitement l'intérêt et le vœu du pays.

Certainement la *république* est la forme de gouvernement la plus rationnelle, la plus parfaite et la plus séduisante en théorie.

Elle a prospéré chez de grandes comme chez de petites nations de l'antiquité; elle prospère aujourd'hui dans les États-Unis et dans d'autres grands états d'Amérique.

Mais convient-elle à la France?

La nation presque entière et la Convention le pensaient en 1792.

« Vous vous êtes constitués en république (disait Males;

herbes, l'un des défenseurs de Louis XVI, à Barrère), *c'est le meilleur des gouvernemens*, tenez-vous-y si vous pouvez. » —(Montgaillard, tome 2, page 296.)

Mais ils n'ont pas pu s'y tenir! s'écrient les anti-républicains.

« La république, dit Thiers (*National* du 31 juillet), la république, qui a *tant d'attrait pour les esprits généreux*, nous a mal réussi il y a trente ans : livrée aux rivalités des généraux, elle a succombé sous les coups du premier homme de génie qui s'est rencontré pour la soumettre.»

Ainsi, dit-on, l'épreuve est faite.

L'épreuve est faite! Elle le serait donc aussi pour la monarchie absolue de l'ancien régime, et pour la monarchie constitutionnelle, puisque toutes deux ont succombé comme la république?

Non, non; l'épreuve de quelques années, au milieu des convulsions intestines, de la guerre civile, de la guerre étrangère, et de la plus furieuse des tempêtes qui ont bouleversé l'univers, cette épreuve ne prouve rien : si l'Amérique se trouvait dans les mêmes circonstances, la république périrait probablement aussi chez elle.

Bonaparte a pu la détruire en l'an VIII; mais il n'y a plus de Bonaparte; de long-temps on n'en verra; et la république serait peut-être, en 1830, plus forte que tous ses ennemis.

Mais la république, c'est 93, c'est la terreur! —D'abord, qui le dit? Ne sont-ce pas les partisans intéressés du pouvoir absolu, les contre-révolutionnaires et les aristocrates? Tous ces hommes ne la détesteraient-ils pas, quand même elle serait véritablement le gouvernement le plus parfait? Ne doivent-ils pas l'attaquer et la calomnier, d'autant plus qu'elle est plus équitable, qu'elle réduit davantage leurs privilèges, et qu'elle est plus capable de faire le bonheur du peuple? Ne sont-ce pas eux précisément qui l'ont constamment poussée à des excès pour la déshonorer et la perdre? Aujourd'hui même, les carlistes ne poussent-ils pas à la république en avouant qu'ils feront tous leurs efforts pour la pousser à sa perte?

En second lieu, dire que la république est 93, n'est-ce

pas un mensonge employé pour effrayer les vieilles femmes, les niais et les poltrons? — 93 et la terreur sont-ils la république ou seulement le gouvernement révolutionnaire? Le gouvernement républicain a-t-il commencé avant le 4 brumaire an VI (26 octobre 1795), quand la terreur était finie depuis long-temps?

Cette terreur de 93 n'a-t-elle pas été effacée par la *terreur modérée* de 94, par la *terreur royaliste* de 1795, et par la *terreur légitimiste* de 1815? Est-elle inséparablement inhérente à la république plus que la *Saint-Barthélèmy*, les *dragonnades* et les *anciens massacres* à la monarchie absolue, plus que *le parricide et le sacrilége appel des armées étrangères* et les *mitraillades* de juillet à la monarchie constitutionnelle de Louis XVIII et de Charles X, plus enfin que *l'état de siége* de juin à la monarchie populaire de Louis-Philippe?

Si la république était nécessairement 93 et la terreur, personne n'en voudrait; et cependant ne venons-nous pas de voir Thiers reconnaître, le 30 juillet, que c'est pour *les esprits généreux* que la république a des attraits? Tout le monde ne connaît-il pas ce colloque entre Lafayette et le duc d'Orléans? « *Je suis républicain*, dit La-» fayette. — *Moi aussi*, répond le duc, *je l'ai toujours* » *été*, et *je le serai toujours*. — Je considère, ajoute le gé-» néral, *le gouvernement des États-Unis comme un mo-* » *dèle*. — *Moi aussi*... Mais je pense que, pour le mo-» ment, la *monarchie* RÉPUBLICAINE convient mieux à la » France.

Quoi qu'il en soit, la république a pour partisans les patriotes les plus fermes, cette jeunesse si héroïque et si généreuse, et, plus qu'on ne le croit, ce peuple si brave, si sage et si intelligent, qui, depuis trente ans, n'a joui d'aucun droit sous la monarchie.

Le congrès pourrait donc l'adopter, sans crainte d'affliger ni le duc qui se dit républicain, ni Lafayette qui l'est.

Si le congrès lui-même, jugeant après un mûr examen, repoussait la république, le monarque choisi n'en serait que plus solide; car les républicains se résigneraient sans murmurer à la volonté nationale; ils attendraient qu'une nouvelle expérience eût prouvé que la monarchie peut au-

jourd'hui rendre le peuple heureux (ce qui ne les fâcherait pas du tout, puisqu'ils ne veulent que le bonheur du peuple), ou qu'elle est désormais intolérable, même sous un prince qu'on appelle le meilleur des rois.

Je le crois; en 1850, regardant comme insuffisante l'épreuve de la monarchie constitutionnelle faite sous Louis XVI, Napoléon, Louis XVIII et Charles X, la majorité de la nation et du congrès voudraient encore en essayer; et ce qui les déterminerait surtout, c'est l'avantage de trouver un prince dont la famille a constamment embrassé la cause populaire; dont un ancêtre, régent de Louis XV, reconnut et proclama solennellement la souveraineté nationale (voyez page 121); dont le père, Philippe-Égalité, vota pour la république et la condamnation de Louis XVI; qui, lui-même, a été républicain, jacobin même, et général d'armée républicaine, combattant le fils et les frères de Louis XVI exécuté; qui se dit républicain encore; qui parle d'un trône *populaire* entouré d'institutions *républicaines;* qui proclame que, attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement *libre*, il en accepte d'avance *toutes les conséquences;* qui a des vertus privées, une nombreuse famille, des goûts simples et bourgeois; annonçant qu'il n'aura ni *cour*, ni besoin d'une grosse *liste civile;* se promenant seul, à pied, un parapluie sous le bras, un chapeau gris honoré d'une large cocarde tricolore sur la tête, donnant sa main blanche à la main noire et calleuse de l'ouvrier; chantant la *Marseillaise;* parlant bien, et parlant de son amour pour la gloire, la liberté, le peuple, l'humanité; montrant de l'horreur pour la peine de mort; paraissant être la franchise et la loyauté mêmes.... Ah! qu'on l'avoue, peut-on n'être pas tenté de croire que c'est là *la meilleure des républiques?* N'est-ce pas du moins la meilleure pâte de roi? N'est-ce pas le monarque le plus capable de consentir lui-même un jour à la république, après avoir préparé la nation à la recevoir? Ne doit-il pas même la préparer nécessairement dans tous les cas? Car, si la monarchie trébuche avec lui, ne sera-t-il pas démontré par là qu'elle ne peut plus marcher avec personne?

Je le répète, je crois que le congrès préférerait la *monarchie*.

Mais il devrait faire et ferait une *constitution nouvelle*, en la discutant mûrement et solennellement; ce serait une monarchie *populaire* et *républicaine* qu'il constituerait; il reprendrait les bases de la constitution de 1791, approuvée par la France entière, œuvre admirable d'un immortel congrès national.

Il fixerait lui-même toutes les garanties et toutes les institutions fondamentales, notamment le droit d'élection, qui comprend tous les autres droits.

Il déterminerait l'époque et le mode de *révision;* car la raison et les constitutions de 1791 et 1795 disent également qu'aucune constitution ne peut être parfaite, ni convenir à tous les temps, ni enchaîner les générations futures à perpétuité.

Il déterminerait aussi le mode *d'acceptation;* car les constitutions de 1795, de l'an VIII, de l'an XII, et du sénat en 1814, l'acte additionnel et la protestation des représentans de 1815 disent, avec les principes, que toute constitution doit être soumise à l'acceptation nationale.

Il consacrerait surtout les *droits du peuple*, et garantirait les *intérêts* de cette classe, la plus nombreuse et par conséquent la plus redoutable, la plus utile et par conséquent la plus digne de la bienveillance du législateur : car, comment un pays dans lequel le peuple travailleur n'est pas convenablement *nourri, vêtu, logé et instruit;* comment un pays où l'on voit la misère à côté du luxe, et des millions d'hommes plus misérables que le cheval et le chien de quelques riches; comment un tel pays, dis-je, peut-il se vanter de sa *gloire* en aucun genre, de sa *justice*, de sa *moralité*, et même de sa *civilisation ?* Le congrès admettrait donc tous les citoyens aux élections et dans la garde nationale; il abolirait les impôts sur les objets de première nécessité, sur le *sel*, les *boissons* et le *tabac;* il assurerait au peuple l'*instruction*, les moyens de vivre en *travaillant*, et des *secours* dans sa vieillesse ou ses infirmités.

La monarchie adoptée, la constitution terminée, le congrès, qui aurait conservé jusque-là un gouvernement provisoire, procèderait au *choix du monarque*.

§ 9. — *Bourbons. — Napoléon II. — Duc d'Orléans.*

Quel que fût le choix du congrès, accepté par la nation, chacun devrait s'y soumettre et s'y soumettrait en effet.

Charles X et le duc d'Angoulême auraient chacun quelques partisans, bien qu'ils aient abdiqué.

Le duc de Bordeaux en aurait davantage. — L'abdication de son grand-père et de son oncle, dirait-on, n'a été que conditionnelle et faite en sa faveur! Il a des *droits* acquis! — Non, la nation seule a des droits : la première révolution a déchu les Bourbons; la déchéance prononcée contre Napoléon, son abdication, le traité fait avec lui le 11 avril 1814 par les alliés pour accepter cette abdication, prouvent que l'ancienne dynastie n'est plus rien en France; la restauration ne l'a pas légalement rétablie; Charles X et son fils n'ont rien pu transmettre à l'enfant; il n'a jamais eu de droit; il en a cent fois moins surtout que n'en avait le fils de Napoléon quand le sénat de 1814 et la restauration de 1815 l'ont déshérité du trône.

Mais le duc de Bordeaux est *innocent!* — Eh! Napoléon II ne l'était-il pas? La nation ne l'est-elle pas aussi? Faut-il sacrifier son intérêt à celui d'un individu? Le défenseur de Louis XVI et tous ses partisans ne reconnaissaient-ils pas que, quoiqu'innocent suivant eux, ce roi pouvait être privé du trône si la nation le voulait.

Le duc de Bordeaux! mais c'est Charles X, ou le duc d'Angoulême; c'est la restauration et la légitimité et les jésuites; c'est le despotisme et la vengeance! Le peuple criait *plus de Bourbons*, et le congrès n'en choisirait aucun.

Quant à *Napoléon II*, c'est autre chose.

Héritier constitutionnel en 1814; proclamé de nouveau en 1815; dans la fleur de l'âge, et susceptible de sympathiser avec les jeunes patriotes; rappelant des souvenirs d'indépendance nationale et de gloire; pouvant apporter à la France l'alliance de l'Autriche, qui paraly-

serait toute nouvelle coalition; pouvant exciter par son nom seul l'enthousiasme guerrier qui va peut-être nous être nécessaire, Napoléon II a des partisans parmi les fonctionnaires de l'empire, les vieux soldats et le peuple.

Cependant on peut redouter son éducation par Metternich, l'influence de l'Autriche, de sa mère et des serviles instrumens du despotisme impérial; il est d'ailleurs absent, et l'on ne sait pas même si le cabinet autrichien consentirait à le donner.

Le congrès l'accepterait-il? Il est bien plus probable que son choix tomberait sur le DUC D'ORLÉANS.

Qu'un parti patriote ait eu la pensée de proclamer son père après 1789; que Dumouriez ait eu le projet de le proclamer lui-même; qu'une tentative ait été faite en sa faveur pendant la première guerre d'Espagne; qu'on l'ait renouvelée peu avant les cent-jours, et depuis; qu'il ait personnellement l'ambition d'un trône; on peut le nier comme on peut l'affirmer.

Mais ce qui paraît certain, c'est qu'un parti l'adopte depuis 1829, et que ce parti se compose d'intrigans, qui veulent des places; de libéraux, qui veulent un roi; de doctrinaires et d'hommes de la restauration, qui prévoient une insurrection inévitable et redoutent d'en être les victimes; et de quelques patriotes, qui croient au prince un véritable patriotisme.

Le peuple ne le connaît que comme un Bourbon, et le comprend dans sa haine d'instinct contre cette race; mais ce peuple est si confiant, il a tant besoin d'aimer, qu'il n'est pas difficile de captiver son affection par des démonstrations populaires.

Les hommes énergiques lui reprochent son isolement, son indifférence, son égoïsme et son inaction pendant la restauration; mais la masse des patriotes se laisse facilement séduire par tout le bien qu'on dit de lui. (Voyez page 126), et la masse des timides fait des vœux pour son élection.

Il est presque certain que le congrès le préférerait à ses rivaux.

Ah! s'il a l'ambition de trôner, s'il aime le repos et

quelque peu la liberté, qu'il doit avoir de regrets aujourd'hui de n'avoir pas demandé un congrès !

Quel funeste service lui ont rendu ses conseillers ou ses flatteurs, ou peut-être des ennemis cachés sous le masque du dévouement !

§ 10. — *Que faut-il faire pour l'*EXTÉRIEUR ?

Républicain ou monarchique, mais constitué par un congrès et accepté par la nation, s'identifiant avec le pays, montrant une confiance entière au peuple qui s'en est montré si digne, honorant la révolution et s'appuyant sur elle, le gouvernement ne pourra redouter, à l'intérieur, ni émeutes ni adversaires quelconques.

Et à l'extérieur ?

La révolution de 89, les discussions de la Constituante, de la Législative et de la Convention ont jeté partout en Europe les germes de la liberté. — Nos conquêtes ont répandu nos mœurs, nos institutions et nos lois. — Nos deux invasions de 1814 et 1816 elles-mêmes ont libéralisé les armées européennes. — Notre presse et notre tribune, sous la restauration, ont encore éclairé les peuples. — Enfin la lutte engagée depuis le 8 août fixe leur attention et captive leur intérêt, quand ils apprennent à la fois et le coup d'état et l'expulsion des Bourbons après trois jours de combat.

L'héroïque courage du peuple de Paris, sa merveilleuse victoire, sa générosité sublime excitent l'enthousiasme de l'Europe et l'admiration du monde.

Plus que jamais la nation française paraît être la libératrice des nations : partout, en Europe, dans les deux Amériques, jusques au fond de l'Asie, à Delhi, à Madras et à Calcutta, on célèbre son triomphe comme le signal de la liberté universelle; partout on arbore ses couleurs, on chante sa *Parisienne* et sa *Marseillaise;* on lui envoie des députations et des adresses, on jure d'empêcher les rois de l'attaquer, on brûle d'impatience de suivre son exemple; l'ouvrier de Paris est un héros que tous les ouvriers veulent imiter.

Autant et plus qu'en 89, 92 et 1815, tous les trônes absolus sont ébranlés, toutes les aristocraties sentent leur injuste domination et leurs priviléges menacés, et, comme alors, les aristocraties et les rois sont dans la nécessité de se liguer pour conjurer le danger commun.

Mais les dispositions de leurs peuples paralysent leurs projets hostiles : examinez l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Prusse, l'Allemagne et la Hongrie; considérez leur enthousiasme pour la révolution française, et vous serez convaincus que la France tient dans ses mains les destinées de l'univers, et que c'est elle qui peut dire aux rois : *Soyez sages.*

Qu'elle déploie donc toute sa force et sa puissance, comme si tous les rois devaient l'attaquer! Qu'elle se lève tout entière et s'enrégimente! qu'elle ne s'occupe qu'à fabriquer des armes, et qu'elle se montre enfin debout et armée sur ses frontières! qu'elle ne perde pas un instant! Qu'elle ne néglige rien! Plus son élan sera rapide et son armée nombreuse, plus son influence sera irrésistible et le succès certain.

L'enthousiasme qui l'anime, et qu'on peut exalter encore, renouvellera tous les prodiges : quelques jours suffisent pour réunir au Champ-de-Mars 60 mille gardes nationaux; quelques mois suffiront pour organiser des millions de citoyens-soldats et de soldats-citoyens.

Qu'elle ne craigne rien! aucune puissance n'est prête en 1830 et n'osera tenter de l'envahir avant qu'elle soit elle-même complètement organisée : la Prusse en fournira la preuve, lorsque, sur la fin de septembre, voulant secourir son parent Guillaume, chassé par les Belges, elle s'arrêtera à la voix de la France menaçant de voler au secours de la Belgique.

Qu'elle ne craigne rien surtout dès qu'elle sera sous les armes! car qui pourrait avoir la pensée de l'envahir alors?

Point de conquête! point d'atteinte à l'indépendance des autres nations!

Mais qu'elle ne consulte et n'écoute que la justice, sa dignité, son honneur, son intérêt et l'intérêt des peuples, sans rien sacrifier à la crainte de la guerre!

Qui pourrait la faire hésiter? L'intérêt des rois?

Comme si la justice condamnait deux cent millions d'hommes habitant l'Europe à rester éternellement opprimés par quelques rois, quelques princes et cinq ou six cent mille aristocrates!

Qu'elle se déclare donc l'appui des peuples! qu'elle proclame que chacun d'eux a le droit de s'arranger comme il veut avec son gouvernement; que les autres gouvernemens n'ont pas le droit d'intervenir; que, s'ils s'abstiennent, elle ne franchira pas sa frontière; mais que, s'ils veulent attaquer une révolution populaire quelconque, elle est prête à s'élancer pour la secourir.

Sûr de n'avoir à lutter que contre son propre roi et sa propre aristocratie, chaque peuple va s'affranchir! Dix révolutions populaires vont éclater!

Dira-t-on que c'est un *rêve*, une *imagination*, une *illusion?*

Eh! les révolutions de Belgique, de Suisse, de plusieurs petits états d'Allemagne, de Pologne et d'Italie ne sont-elles pas une preuve incontestable, une démonstration sans réplique? Ces révolutions ont éclaté quoique la France s'endormît presque désarmée! Qu'aurait-ce été si la France eût veillé sous les armes en promettant son appui!

Oui, qu'on accepte la réunion de la Belgique et l'alliance des peuples qui s'affranchissent! qu'on protége la généreuse Italie! qu'on reconnaisse en qu'on sauve l'héroïque Pologne!

Qu'on ne craigne pas la guerre, et l'on n'aura pas la guerre!

Mais si les rois, entraînés par la fatalité, veulent tenter la chance des combats, alors la propagande!

Que la France menacée fasse un appel aux peuples! qu'elle élève le drapeau de l'affranchissement! qu'elle aide partout les amis de la liberté, et les amis de la liberté, délivrés par son secours, viendront à sa défense! La Turquie et la Perse elles-mêmes mettront peut-être 500,000 hommes à sa disposition! La victoire ne peut être douteuse.

Mais, encore une fois, on n'aurait pas eu la guerre;

la paix aurait été bientôt certaine; l'industrie n'aurait pas langui; l'enthousiasme ne se serait pas éteint, les citoyens ne se seraient pas divisés; la liberté règnerait sur tous les peuples, et la France, libre, tranquille, heureuse, serait la bienfaitrice des nations.

Oui, qu'on y réfléchisse! la révolution de juillet est peut-être, de tous les événemens qu'enregistre l'histoire, celui qui pouvait avoir le plus d'influence sur le bonheur de l'humanité.

Qu'il était facile d'en tirer les heureuses conséquences!

Qu'il a fallu d'infernal génie pour tarir la source de tant de biens!

Que de douleur, que de regrets n'éprouve-t-on pas quand on pense au bonheur et à la gloire que des misérables ont ravis à leur patrie!

Qu'ils sont coupables envers la France et tous les peuples!

Et que d'exécration la postérité leur réserve si la liberté succombe dans la lutte que lui prépare le despotisme!

Nous venons de voir ce qu'on aurait dû faire : voyons maintenant ce qu'on a fait.

*** Malheureusement nous n'aurons plus à signaler que des fautes, des usurpations, des trahisons et des périls! ***

§ 11. — *Conspiration orléaniste pour s'emparer de la révolution.*

J'ai parlé d'un parti orléaniste existant certainement depuis 1829 au moins. (Voyez page 129.)

Quelques hommes de ce parti *conspirent*.

C'est Talleyrand qui est l'âme et le chef du complot.

« Dominé par les prêtres, se dit-il, entraîné par le fanatique parti de Coblentz, Charles X nous repousse ou nous repoussera, tandis que le duc d'Orléans nous appellerait à lui. Le peuple d'ailleurs est furieux; une violente insurrection est infaillible, et la république ou Napoléon II seront proclamés. Alors gare à nous tous, traîtres, au-

teurs, fauteurs et complices de la restauration de 1814 et de l'invasion de 1815!..... Non, nous ne pourrons nous sauver qu'avec le duc d'Orléans!..... Mais, même avec lui, si la révolution est populaire, si la nation se réunit dans un congrès, adieu nos places et notre crédit!..... Et si la guerre exigeait un recours à l'énergie du peuple, gare encore à nous!..... Il nous faut donc le duc d'Orléans en place de Charles X, avec la *charte* et la *paix*, c'est-à-dire une quasi-révolution ou une quasi-restauration, et une quasi-souveraineté ou une quasi-légitimité, en un mot un *juste-milieu!* Il faut conserver nos pairs, nos députés, nos juges, nos fonctionnaires, nos amis, et ne faire d'autre changement que celui de la branche aînée, à laquelle nous substituerons la branche cadette, et celui des ministres dont nous aurons les portefeuilles.....

» Tout cela est bien difficile!... Essayons cependant.

» Ne pourrions-nous pas séduire les uns en parlant de *légalité*, d'*ordre public*, de *droits acquis?* Effrayer les autres en leur montrant 93, le *pillage* et *l'impiété?* N'avons-nous pas de l'influence! Quand on verra que je m'en mêle, moi, Talleyrand, qui ne conspire que quand le succès est certain, qui refusera de venir mériter les faveurs d'un astre nouveau? Ne sommes-nous pas sûrs de la majorité des pairs et des députés? Ne sommes-nous pas riches, et, en avançant trois ou quatre millions, ne pourrions-nous pas acheter six ou huit régimens?..... N'aurons-nous pas facilement des colonels qu'on fera généraux, et des généraux auxquels on fera avoir le bâton de maréchal? Qui pourrait nous empêcher de faire un 18 fructidor, ou un nouveau 18 brumaire, ou un nouveau premier avril 1814; de faire, au commencement d'une séance, prononcer la déchéance de Charles X et de sa postérité, et l'élection du duc d'Orléans par les deux chambres appuyées de quelques régimens? Toute la bourgeoisie n'applaudira-t-elle pas?

» Oui... mais le peuple? Eh bien! on lui prodiguera des éloges, on lui fera quelques concessions; on reconnaîtra, par exemple, sa *souveraineté*, ce qui ne nous embarrassera pas plus que la reconnaissance de la *république* n'embarrassa l'empereur. Le peuple est si confiant!

D'ailleurs, le prince se rendra populaire; il captivera facilement Laffitte, Lafayette et Dupont de l'Eure, qui le croient très libéral.

» Nous dirons aux *patriotes* : Vous devez être contens : car vous avez la souveraineté et un roi républicain; aux *légitimistes* : Vous devez être heureux; car nous évitons la république, et nous vous donnons un Bourbon; à *l'étranger* : Vous devez être tranquilles, car nous avons le même intérêt que vous à contenir la liberté; à conserver l'ordre, à éviter tout ce qui pourra agiter notre peuple et les vôtres; nous ratifierons les traités, nous entrerons dans votre sainte-alliance, nous nous unirons à vous pour comprimer les révolutions.....

» Ah! tout cela est bien difficile et bien périlleux!.... —Oui, mais... la république! Napoléon II!... D'ailleurs nous nous rendrons nécessaires à la garde nationale, aux bourgeois, aux marchands, à tous... . Et puis le *hasard!*... Et puis, ne sera-t-il pas toujours temps de planter là le pays? Essayons donc... Guettons la révolution... et tâchons de l'arrêter au passage. »

On voit que c'est une *intrigue* plutôt encore qu'une *conspiration;* et, si les conspirateurs se décident à agir, ce ne sera que pour opérer une *révolution de palais*, de janissaires ou de chambres, ou pour dénaturer une révolution populaire.

Autour de Talleyrand se groupent l'abbé *Louis*, Decazes, de Broglie, Pasquier, etc....

Guizot (qui s'est fait admettre dans la société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* pour se populariser et se faire élire député), Sébastiani, Dupin et Bertin de Vaux, n'ont qu'un pied dans cette coterie.

Royer-Collard ne s'opposera pas, mais s'abstiendra.

Laffitte, bien que partisan du duc, qu'il croit honnête homme, sincère et patriote, reste en dehors : mais, quand il en sera temps, on obtiendra sa coopération par Thiers et Mignet, qui mangent aussi souvent à sa table qu'à celle de Talleyrand.

Ces deux écrivains sont les principaux agens de ce

dernier, qui, pour avoir un organe qui puisse adroitement préparer les voies, fonde ou fait fonder le *National* avec l'abbé Louis, et leur en confie la rédaction.

Quand ils apercevront l'insurrection populaire, ils s'effraieront, parleront d'*imprudence* et d'*illégalité*, et même prendront la fuite; mais ils reviendront bientôt après la victoire du peuple, et ce sont eux qui, les premiers, proposeront dans leur journal de choisir *le duc d'Orléans* et de conserver *la charte* (1).

L'*ex-carbonaro* de Schonen est peut-être le plus actif des membres de cette coterie. C'est lui qui, sur la fin de décembre 1829 et au commencement de janvier 1830, sonde les *carbonari* : pour avoir leur appui, il leur confie que deux révolutions sont près d'éclater; qu'il s'agit de faire le duc de Modène roi d'Italie, et le duc d'Orléans roi de France; qu'un patriote italien (2) vient d'arriver à Paris; qu'il offre beaucoup d'argent pour commencer la révolution française, à condition que celle-ci aidera et facilitera la révolution italienne; il met tant d'importance dans le succès de sa démarche, qu'il renouvelle sept ou huit jours de suite ses instances, de grand matin, au milieu de l'hiver; et comme les républicains montrent peu de dispositions à se compromettre pour le duc d'Orléans, il leur avoue que la royauté ne sera qu'une *transition* à la république, qu'il chérit et désire autant qu'eux; mais ses efforts sont inutiles.

Que d'autres mystères et que d'autres noms l'avenir dévoilera peut-être bientôt!

Quoi qu'il en soit, cette coterie, dirigée par les roués de la police et de la diplomatie, et uniquement occupée des moyens d'escamoter la victoire, aura d'immenses

---

(1) Il est sans doute superflu de déclarer que je ne confonds ni les autres rédacteurs et actionnaires avec MM. Thiers et Mignet, ni *le National postérieur* au 7 août avec *le National antérieur* : personne ne peut faire une pareille confusion.

(2) C'est M. Misley, qui va publier incessamment un récit fort curieux de tout ce qu'il a fait dans l'intérêt de son pays.

Pour se venger de cet ouvrage, la police force l'auteur à quitter précipitamment la France.

avantages sur les patriotes, qui, moins adroits et moins rusés, ne s'occuperont que des moyens de vaincre en combattant : ceux-ci se brûleront en tirant les marrons du feu; ceux-là les mangeront!

Nous allons les voir agir.

§ 12. RÉVOLUTION ESCAMOTÉE.

Protestation des députés, du 28 juillet. — Députation à Marmont. — Ordre de fusiller huit députés. — 29, prise du Louvre et des Tuileries. — Lafayette et Gérard prennent le commandement. — Commission municipale. — Sa majorité est orléaniste. — Charles X consent à tout. — D'Argout, etc., à l'Hôtel-de-Ville et chez Laffitte. — On refuse de traiter avec Charles X. — 30, proclamation en faveur du duc d'Orléans.

Malheureuses nations! comme vous êtes le jouet des intrigans, des hypocrites, des ambitieux et des traîtres! Malheureux peuples, comme vous êtes victimes de votre confiance, de votre désintéressement et de votre générosité!

Nous avons vu les Casimir Périer, Sébastiani, Dupin, Bertin de Vaux, Guizot, etc., invoquer la *légalité*, faire tous leurs efforts pour paralyser les députés patriotes, s'opposer à la prise de la cocarde tricolore et à l'insurrection.

Nous avons vu Sébastiani proposer une lettre respectueuse à Sa Majesté Charles X, et repousser comme illégale une protestation proposée, dès le 26, par Bérard et par Audry de Puyraveau.

Cependant, cette protestation, signée le 28 au soir par huit députés, et imprimée avec les noms de soixante-un qu'on suppose énergiques, dans une chambre de quatre cent trente, déclare que cette chambre *n'a pu être légalement dissoute avant d'être constituée*, et que les signataires se considèrent comme *légalement élus à la députation;* et ceux qui, la veille et le matin, soutenaient le

contraire, y font mettre leurs signatures, ou souffrent qu'on les y mette après la victoire.

Mais cette protestation, rédigée et apportée par Villemain et Guizot, parle de devoirs envers *le roi*, des intentions du monarque *trompées*, d'attachement aux *véritables et légitimes intérêts du trône* et de la patrie; de l'inviolabilité *du serment au roi et à la charte constitutionnelle* : toutes ces phrases sont supprimées à l'imprimerie par la vergogne d'un journaliste qui laisse déclarer seulement que les soussignés sont *inviolablement fidèles à leurs sermens*, ce qui ne les empêchera pas de les violer deux jours après.

Dès les deux heures du même jour, 28, Laffitte, Mauguin, Casimir Périer, Gérard et Lobau, envoyés par les députés réunis chez Audry de Puyraveau, vont en députation auprès de Marmont, aux Tuileries, pour demander la cessation du feu et le retrait des ordonnances.

Nous n'obtiendrons rien, leur dit Laffitte avant de partir; il faut donc prendre une résolution d'avance : que ferons-nous? Le duc d'Orléans! — Oui, dit Gérard. — Les hommes me sont indifférens, dit Mauguin, les institutions sont tout à mes yeux. » — Lobau paraît hésiter. — Casimir Périer garde un profond silence.

« Vous avez eu des relations avec le duc de Raguse, avait-il d'abord dit à Laffitte : *quelques millions* ne pourraient-ils pas l'amener à nous? — Non, Marmont n'est pas aussi mauvais que sa réputation. »

Ils l'ont abordé, ce malheureux Marmont que semble poursuivre une si cruelle fatalité.

« Maréchal, lui dit Laffitte, arrêtez l'effusion du sang. — Je suis désolé; je pense comme vous sur les ordonnances : elles sont funestes; mais j'ai des *ordres*. — Personne n'a le droit de vous ordonner de massacrer le peuple : vous ne devez pas obéir. — Mais l'*honneur militaire*, M. Laffitte! — Égorger les citoyens est toujours un crime..... — Je ne vois qu'un moyen..... Que le peuple se soumette. — Faites retirer les ordonnances. — Mais, si les ordonnances sont retirées, garantissez-vous la soumission? — Nous ferons tous nos efforts. — Je n'espère

rien..... Cependant je vais envoyer, et dans une heure vous aurez la réponse. — Dans une heure, disent Laffitte et Mauguin, si les ordonnances ne sont pas retirées, nous nous jetons corps et biens au milieu du mouvement! Demain, dit Laffitte, mon *bâton* pourra se heurter contre votre *épée*; mais le peuple est puissant!..... »

Un courrier part pour Saint-Cloud.

Sémonville et d'Argout, entraînés par leur dévouement, y arrivent aussi.

Charles X, qui, la veille, avait tué des lapins, jouait au wist, au bruit du canon qui tuait des hommes. — L'étiquette les arrête d'abord; ils sont enfin introduits :

« Sire, les députés ont déclaré que si dans une *heure*..... — *Une* heure! reprend Charles X en riant; ils m'en donneront bien *deux!* — Les députés, sire..... — Soyez tranquillés, ils sont *arrêtés et fusillés maintenant.* »

Il se trompe : le gendarme Foucault avait bien reçu l'ordre de fusiller *huit députés*, Lafayette, Laffitte, Mauguin, Audry de Puyraveau, Salverte, et trois autres, parmi lesquels ne se trouvent ni Casimir Périer, ni Sébastiani, ni Dupin, ni Guizot, ni Bertin de Vaux; mais Marmont a fait déchirer les huit mandats d'arrêt, et bientôt c'est la victoire qui protége les députés du peuple.

L'hôtel-de-Ville est pris, perdu, repris, et Laffitte se jette à corps perdu dans la révolution.

Dès le matin de ce jour, il a envoyé Oudart au duc d'Orléans, à Neuilly, et lui fait dire d'éviter les *filets de Saint-Cloud*. Le duc passe, dit-on, la nuit dans un *kiosque* au milieu de son parc.

Dès ce jour aussi, des placards affichés par les insurgés annoncent que Lafayette, Gérard et le duc de Choiseul sont investis du gouvernement provisoire; mais ce n'est qu'une ruse de guerre.

Le 29, vers une heure, le Louvre et les Tuileries sont enlevés; le peuple place un cadavre sur le trône de Charles X, l'insurrection est triomphante.

Trente ou quarante députés sont réunis chez Laffitte, et Dupin est parti pédestrement pour Neuilly.

Pendant ce temps, Laffitte, plus hardi, plus décidé et plus intrépide qu'on ne pouvait le soupçonner, a fait faire, par l'un de ses frères, un appel au patriotisme des 5me et 53me régimens campés sur la place Vendôme. Soldats populaires, ils arrivent pour embrasser la cause nationale, et leurs chefs se présentent aux députés.

« Que le peuple ne nous désarme pas, s'écrient-ils; et » qu'on ne nous fasse pas marcher contre nos camarades! » — Non, non, répond Laffitte; mais à votre tour ne » tirez pas sur le peuple! — Non, jamais, nous le ju- » rons. — Pas de serment: la parole des braves suffit. » — Et l'on s'embrasse avec transport.

Les trois partis (patriote, orléaniste et légitimiste) sont d'accord pour s'emparer du mouvement; mais les deux derniers ont l'arrière-pensée de s'en saisir pour l'étouffer.

Lafayette, réclamé de toutes parts par les combattans, déclare que, non comme député, mais comme vieux patriote de 89, il accepte le commandement général de la garde nationale. — « Si nous n'avons pas, dit Bertin de » Vaux, le vertueux maire de 89, applaudissons-nous » d'avoir reconquis l'*illustre chef de la garde nationale.* »

Gérard accepte, sous les ordres de Lafayette, le commandement des opérations actives.

Mauguin propose un *gouvernement provisoire;* mais Laffitte, Guizot, Bertin de Vaux, etc., font préférer une *commission* MUNICIPALE de Paris. Quelle victoire, dès le début, pour les orléanistes!

Audry de Puyraveau et Mauguin font partie de cette commission; mais Lobau, de Schonen et Casimir Périer en sont membres aussi, avec Odilon-Barrot, Barthe, Mérilhou, etc., pour secrétaires..... Les patriotes n'y sont pas en majorité, et c'est une seconde et grande victoire des orléanistes.

Les généraux et la commission vont s'installer à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvent déjà les généraux Dubourg et Subervic.

Sébastiani se charge d'*inspecter* le Louvre et les Tuileries.

Laffitte reste avec les autres députés.

Cependant Charles X se résigne à toutes les concessions; il révoque ses ordonnances, convoque les chambres pour le 3 août, nomme Mortemart président de son conseil, chargé de son *blanc-seing;* Casimir Périer ministre des finances, et Gérard ministre de la guerre; il confirme Lafayette dans son commandement de la garde nationale, et fera *tout ce qu'on voudra.*

D'Argout, de Sémonville et de Vitrolles apportent les nouvelles ordonnances de Charles X à la commission municipale, et promettent un *retour franc et sincère à la charte.*

« Il est *trop tard*, répondent Lafayette, Audry de Puyraveau et Mauguin; du reste, dit celui-ci, allez chez Laffitte. » — Casimir Périer pâlit et reste muet.

Sémonville et Vitrolles sont découragés; mais d'Argout va chez Laffitte, où se trouvent encore les députés, et leur fait la même communication. — « *A la bonne* » *heure*, dit Bertin de Vaux; *à ces conditions on peut* » *s'entendre.* — Il n'est *plus temps*, dit Laffitte, il n'y a » *plus de Charles X!* »

Sa déchéance n'est cependant proclamée par la commission municipale que le surlendemain, 31, et par les chambres que le 7 août; mais c'est en vain que Mortemart écrira directement à Lafayette, que Sussy lui remettra la lettre, que Casimir Périer lui parlera secrètement, dit-on, pendant la nuit, et que même, dit-on encore, on lui proposera d'être régent de Henri V; cette déchéance est réellement décidée dès le 29, et par conséquent voilà la porte ouverte pour le duc d'Orléans.

Cependant d'Argout, encouragé par les paroles de Bertin et probablement par les confidences de quelques autres, demande qu'on veuille bien entendre le duc de Mortemart, et lui envoyer un sauf-conduit à Auteuil, où il est retenu. Peu après, Forbin-Janson vient chercher ce sauf-conduit. — C'est alors que Sébastiani, sortant du salon, et s'adressant aux personnes qui se trouvent dans la pièce voisine, demande *deux hommes de bonne volonté pour accompagner Monsieur.*

Mais tandis que les patriotes ne s'occupent qu'à s'or-

ganiser militairement pour repousser de nouvelles attaques et pour expulser Charles X, qui se retire à Rambouillet, les orléanistes ne s'occupent qu'à faire proclamer leur roi.

Combien de messages lui sont envoyés alors, je l'ignore : je sais seulement que Dupin est parti le matin pour Neuilly, et que Laffitte envoie ces deux mots : une *couronne* ou un *passeport!*

Vainement les insurgés, entourant Lafayette et la commission à l'Hôtel-de-Ville, et mettant en eux toute leur confiance, crient-ils : *Plus de Bourbons! plus de Bourbons!* Vainement demandent-ils l'exercice de la souveraineté du peuple et la convocation d'une nouvelle assemblée nationale. Ce sont quelques députés, quelques pairs, quelques orléanistes qui vont tout décider ailleurs ; c'est surtout Laffitte, véritable dictateur des 28, 29 et 30 juillet.

Dès le 30, entre quatre et cinq heures du matin, Laréguy, Thiers et Mignet sont chez lui.

Puisque Thiers et Mignet s'y trouvent, c'est comme si Talleyrand si trouvait.

Carrel y vient ensuite, amenant des commissaires rouennais, avec lesquels il part bientôt après pour aller soutenir la révolution à Rouen, puis dans la Vendée.

« *Les députés veulent conserver Charles X!* s'est écrié » Laffitte, hâtons-nous de proclamer le duc d'Orléans! » — Et de suite Thiers a rédigé la PROCLAMATION suivante :

« Charles X ne peut plus rentrer à Paris ; *il* a *fait* » *couler le sang du peuple...* La république nous exposerait à d'affreuses divisions ; elle nous brouillerait avec » l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la » cause de la révolution. — Le duc d'Orléans ne s'est » jamais battu contre nous. (La *Tribune* a été condamnée pour avoir dit le contraire.) — Le duc d'Orléans » était à Jemmapes. — Le duc d'Orléans EST UN ROI citoyen (comme s'il était déjà roi !). — Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores. — Le duc » d'Orléans *peut seul* (quelle absurdité !) les porter en-

» core ; nous n'en voulons pas d'autres. — Le duc d'Or-
» léans *s'est prononcé* (1) (quand ? comment ? où ?). —
» *Il accepte la charte* (à qui l'a-t-il dit avant le 30 au
» matin ?) telle que *nous* (nous ! qui ?) l'avons toujours
» entendue et voulue. — C'est du PEUPLE FRANÇAIS
» (quelle déception !) qu'il tiendra la couronne. »

Cette proclamation est imprimée, affichée, distribuée le 30, avec ces mots : de *l'imprimerie du gouvernement*, pour faire croire que le gouvernement est définitivement constitué : cette ruse n'est-elle pas du Talleyrand tout pur ?

Il faut la faire insérer dans les journaux ! C'est facile.... On a le *National;* Laréguy rédige le *Commerce*, Thiers se charge du *Courrier* et Mignet du *Constitutionnel*. Elle paraîtra dans tous ces journaux et dans d'autres.

La proclamation rédigée, Laréguy se rend (2) chez Lointier, où se trouvent réunis les patriotes, et leur parle du *duc d'Orléans*. — C'est la première fois que ce nom est prononcé.

Les uns consentent, mais en prenant la *protestation* des *cent-jours* pour point de départ et en exigeant toutes les garanties nécessaires. D'autres refusent, demandent la république, et déclarent, d'ailleurs, que *la nation seule a le droit de choisir son gouvernement*.

Cependant les députés se réunissent chez Laffitte sur les dix heures. — Presque tous s'y trouvent. De Broglie s'y rend aussi plus tard.

Le peuple veut proclamer la *république* ou *Napoléon II*, s'écrie-t-on avec effroi. — Le seul moyen de l'empêcher, répond Laffitte, est de proclamer le *duc d'Orléans*.

Le duc d'Orléans ! s'écrie..... Y pensez-vous ? En

---

(1) *Le Commerce* imprime : « Le duc d'Orléans *ne se prononcera pas;* il *attend* notre vœu. Proclamons ce vœu, et il *acceptera* la charte telle que, etc.... » Il paraît que c'était la rédaction primitive, et qu'elle a été changée parce que l'acceptation du duc était devenue certaine.

(2) Il affirme ne s'y être rendu que sur une *convocation*.

placardant son nom sur tous les murs et sur tous les arbres du boulevart, vous n'obtiendrez pas cinquante voix pour lui !

Dupin, au contraire, retrouve toute sa chaleur et toute son éloquence pour faire adopter la proposition Laffitte.

« Puisqu'il s'agit de constituer un gouvernement, dit celui-ci, allons à la chambre ! — Partons ! partons ! »

Tout à l'heure, beaucoup d'entre eux (Sébastiani, Dupin, Casimir Périer, etc.) prétendaient n'avoir plus aucun mandat ni aucune qualité. — Et cependant les voilà sur leurs sièges de députés !

Que vont-ils faire ? — Voici le *procès-verbal* inconnu, mais rédigé sur l'heure, de cette curieuse séance.

§ 13. — *Suite du précédent. — Curieuse séance à la chambre des députés, le 30. — Laffitte préside. — Discussion sur la réception de Mortemart et sur un gouvernement provisoire. — Hyde de Neuville propose de nommer cinq commissaires pour s'entendre avec cinq pairs. — A. Périer, Guizot, Sébastiani, B. Delessert et Hyde de Neuville sont nommés à une immense majorité. — De Sussy apporte les cinq nouvelles ordonnances. — Lettre de Lafayette. — Visite et discours d'Odilon Barrot au nom de Lafayette. — Discours de Dupin. — Rapport de Sébastiani. — Le duc d'Orléans est prié de venir exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. — Prière rédigée par Sébastiani. — La commission municipale refuse de la publier. — Douze commissaires la portent au Palais-Royal. — Le duc n'accepte qu'après avoir fait prendre l'avis de Talleyrand. — Proclamation du duc.*

Laffitte présidera ; car il est le génie du jour, et ceux même qui, le 27, jetaient les hauts cris contre la présidence de Labbey-Pompières chez Casimir Périer, n'ont pas le moindre scrupule pour se choisir un président.

Les uns parlent encore de Charles X, ou du duc d'Angoulême, ou du duc de Bordeaux, avec des concessions. —

Ils attendent avec impatience le duc de Mortemart, qui devait venir dès hier soir, et à qui l'on a donné un rendez-vous au palais Bourbon.

On s'occupe même du cérémonial à suivre pour le recevoir : sera-t-il introduit tout simplement par les huissiers, ou bien des députés iront-ils au-devant de lui ? S'il se présente, certainement Charles X conservera sa couronne ; et la disposition des esprits est tellement manifeste que X..... n'ose pas même communiquer le projet de décret de déchéance qu'il a préparé. Mais le duc se contente d'envoyer à sa place Collin de Sussy, et reste lui-même avec les pairs. Pourquoi compromet-il ainsi le sort de son maître ? Fait-il des vœux pour le duc d'Orléans ? Sait-il que les députés ne feront rien sans avoir envoyé une commission au Luxembourg ? Croit-il mieux servir Charles X en restant avec les pairs, pour traiter en vertu de son *blanc-seing* avec eux et les députés commissaires ?

Quoi qu'il en soit, voici le *procès-verbal* sommaire de cette fameuse séance :

Salverte. — Recevrons-nous M. de Mortemart ?

Sébastiani. — Il s'agit de graves, d'immenses intérêts : nous devons choisir le parti le plus sage et le plus utile. Or, pour choisir, il faut bien connaître la situation. Nous devons d'ailleurs à M. de Mortemart de l'entendre lorsqu'il demande à être entendu. (Quelle politesse !)

Un député de la gauche. — Nous n'avons plus le choix : nous ne pouvons plus reconnaître les pouvoirs de M. de Mortemart.

Mauguin. — En attendant qu'il arrive, occupons-nous de mesures de défense.

Sébastiani. — Il viendra. Pourquoi le faire attendre ? Pourquoi ne pas discuter à l'instant si vous l'admettrez ?

Mauguin. — Nous sommes menacés de nouvelles attaques ; occupons-nous de la défense.

Bérard. — Oui, occupons-nous de faire marcher les administrations publiques.

Mauguin. — Les finances, les postes, l'intérieur, la police, sont occupés par la garde nationale : des mesures provisoires ont été prises ; décidez.

Le président. — La commission municipale est un véritable *gouvernement* : c'est à elle à en exercer les fonctions.

Louis. — D'après ce dont nous sommes *convenus*, prévenons MM. les pairs que nous sommes assemblés.

— On les prévient.

De Schonen. — Il faut nous emparer des affaires.

Salverte. — Nommons un *gouvernement provisoire;* proclamons que les citoyens sont rentrés dans leurs droits; les troupes viendront alors à nous.

Bérard. — La commission municipale est surchargée; nommons un *gouvernement provisoire* composé de cinq membres.

Persil. — Il faut un gouvernement.

Mauguin. — Donnez-vous à la commission tous les pouvoirs qui peuvent lui êtres nécessaires?

Lobau. — Conservez le titre de *Commission municipale*, et nommez de nouveaux membres, ou autorisez-nous à nous en adjoindre.

La Commission municipale est conservée avec l'autorisation d'exercer les fonctions de gouvernement provisoire et de s'adjoindre qui elle voudra.

Hyde de Neuville. — Nommez une commission de cinq ou six membres qui se réuniront officieusement à un nombre égal de commissaires choisis par les *pairs de France*, afin d'examiner en commun ce qu'il convient de faire pour *concilier tous les intérêts et toutes les consciences.*

Salverte combat cette proposition; mais elle est adoptée, et l'on procède au scrutin pour nommer cinq commissaires. — En voici le résultat :

Aug. Périer, 34 voix. — Sébastiani, 33. — Guizot 32. — B. Delessert, 31. — Hyde de Neuville, 28. — Dupin, 18. — Salverte, B. Constant, Marschal et Bérard chacun 9.

Voilà l'esprit de la réunion qui nomme les cinq commissaires! voilà les cinq députés qui, avec cinq pairs, vont décider du sort de la révolution!...

Les cinq premiers se rendent au Luxembourg.

Quelques autres députés se disposent à sortir, et la réunion sera peut-être indéfiniment ajournée.

Mais Bérard demande que la séance continue, et, sur la proposition d'un autre, la réunion se déclare en *permanence.*

C'est alors qu'arrive Collin de Sussy. — En l'absence du chancelier, dit-il, quelques pairs, en *petit nombre*, étaient réunis chez moi. Le duc de Mortemart nous a remis une lettre adressée au général Gérard ou à M. Casimir Périer : permettez-moi de vous la lire (elle est à peu près ainsi conçue) :

« Monsieur ; parti de Saint-Cloud dans la nuit, je cher-
» che vainement à vous rencontrer. Veuillez me dire où
» je pourrai vous voir. Je vous prie de donner connais-
» sance des ordonnances dont je suis porteur depuis hier. »

Bérard. — Je ne puis m'empêcher de signaler ici un *manque de franchise*, M. de Mortemart, que j'ai rencontré ce matin, quand il allait chez M. Lafitte, m'a dit qu'il viendrait ici. Pourquoi n'y vient-il pas?

B. Contant. — Lisez les ordonnances.

M. de Sussy les lit : la première révoque celles du 25 juillet, la deuxième convoque les chambres pour le 3 août, les trois autres nomment Mortemart, Gérard et C. Périer, ministres.

Ces ordonnances excitent une vive agitation : combien voudraient certainement pouvoir les accepter!

Collin de Sussy prie le président de les remettre aux nouveaux ministres Gérard et Casimir Périer ; mais Laffitte refuse : Je ne suis pas, dit-il, *la petite poste* de Charles X.

Lafayette annonce par une lettre que le peuple s'attend à voir la *chambre des députés s'occuper, dès le 3 août, des grands intérêts de l'état.* — Il annonce aussi que le *duc de Chartres* a été arrêté à Montrouge, mais qu'il a donné l'ordre de le relâcher, attendu qu'on n'avait le droit *d'arrêter personne.* — Quelques hommes irrités contre tous les Bourbons auraient peut-être maltraité ce jeune duc si Y... ne les avait retenus.... et Y... est aujourd'hui presque proscrit avec les autres hommes de juillet!

Od. Barrot est introduit, demande à être entendu, et s'exprime à peu près ainsi :

« Messieurs, je ne suis chargé d'aucune explication par-
» ticulière; mais ayant reçu les *épanchemens* de l'homme
» à qui était réservée la gloire de présider deux fois à
» notre régénération politique, j'ai cru devoir vous sou-
» mettre quelques observations. Le général Lafayette est
» préoccupé d'une crainte; c'est que la population de Pa-
» ris ne soit pas unanime sur ce qui sera décidé sans l'in-
» tervention des chambres. Il craint que si l'on procla-
» mait A PRIORI *un chef* qui ferait des concessions plus ou
» moins larges, on ne *rentrât dans les théories du droit*
» *divin*. Pour faire cesser tant de dissentimens, et donner
» à la révolution ce caractère d'unanimité qui seul peut
» en assurer la force et la durée, le général pense qu'a-
» vant de prendre un *parti décisif*, il faudrait commencer
» par *stipuler, en* ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *les conditions*
» *du peuple*, et déférer la couronne en même temps qu'on
» proclamerait les garanties stipulées. C'est à vous, Mes-
» sieurs, à décider dans votre sagesse. »

Labbey-Pompières. — Vous connaissez les ordonnances de Saint-Cloud? Vous l'avez entendu : *On se croit encore roi!* On vous *ajourne au 3 août!* On veut gagner du temps parce qu'on attend des troupes. Je pense, Messieurs, que nous devons nous déclarer aujourd'hui *les députés de la France*.

Un membre. — Attendons le retour des cinq commissaires envoyés à la chambre des pairs.

B. Constant. — Nous savons d'avance ce que la chambre des pairs nous dira : elle *acceptera purement et simplement la révocation des ordonnances*. Quant à moi, je ne me prononce pas positivement sur la question de *dynastie*. Mais il serait trop commode pour un roi de faire *mitrailler son peuple*, et d'en être quitte pour dire ensuite : *il n'y a rien de fait*. Rendez-nous les dix mille citoyens que vos satellites ont égorgés!

Dupin aîné. — Paris est dans un état violent, héroïque, mais qui ne peut pas durer. Qui oserait assurer que dans sept jours vous pourrez maintenir la population? Les rues sont *encombrées de barricades;* la circulation est devenue impossible; la *stagnation des eaux* peut devenir une cause active d'*insalubrité;* et d'ailleurs les *séditions* peuvent

éclater, les *partis* se former : il n'y a pas un moment à perdre; il faut qu'*aujourd'hui même* quelque chose soit décidé sur l'état de la France; il faut, *à tout prix*, sortir du vague et de l'incertitude dans lesquels on se traîne péniblement. Vous êtes sans gouvernement, il vous en faut un.

Le président. — Il y a je ne sais quoi d'*embarrassé et d'équivoque* dans ce qui se passe autour de nous : il faut une délibération immédiate.

Kératry. — Oui.

Le président envoie quelqu'un à cheval au Luxembourg pour inviter les cinq commissaires à revenir immédiatement.

Les commissaires arrivent, et Sébastiani s'exprime à peu près en ces termes :

« Messieurs, nous nous sommes rendus chez M. le » grand-référendaire. Nous y avons trouvé vingt ou vingt- » cinq pairs réunis. M. le duc de Mortemart (chargé du » *blanc-seing* de Charles X) était présent. Nous avons » insisté sur la nécessité d'aviser promptement à *des com-* » *binaisons* qui, en assurant à la France les garanties sur » lesquelles elle a le droit de compter, puissent ramener » et affermir *l'ordre, la sécurité et la confiance publiques.* » Une longue discussion s'est engagée ; nous avons ren- » contré chez MM. les pairs une grande *affinité d'opi-* » *nions et de sentimens;* chacun a apporté dans la dis- » cussion le désir sincère de *rétablir l'ordre et le calme.* » M. le duc de Mortemart s'est surtout fait remarquer » par la pureté et la noblesse de ses intentions. Toutes » les *combinaisons*, toutes les difficultés ont été envisa- » gées. Nous avons fait sentir que, de toutes les mesures, » la plus urgente était *la réunion des chambres*, mai » qu'elle ne pouvait s'opérer AVEC LE CHEF QUE LES DER » NIERS ÉVÉNEMENS ONT PLACÉ DANS UNE POSITION S » FACHEUSE. (Ils le rappelleraient, s'ils l'osaient! Ils » n'appellent le duc d'Orléans que pour le remplacer » momentanément !) Nous avons cherché une *solution :* » la réunion des pairs l'a trouvée, comme nous, dans » une *invitation à M. le duc d'Orléans de se rendre à* » *Paris pour exercer les fonctions de lieutenant-général*

» *du royaume* : nous espérons que cette mesure aura vo-
» tre assentiment. »

De toutes parts : aux voix! aux voix!

Le président. — La réunion entend-elle *appeler le duc d'Orléans au rang de lieutenant-général du royaume ?*

Trois disent non : les autres disent oui.

Le duc est donc reconnu LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROYAUME.

Cette reconnaissance est la révolution elle-même, ou plutôt l'anéantissement de la révolution. — Car Lafayette et la commission municipale se trouvent annulés; le duc est fait dictateur et maître; on lui confie aveuglément les destinées du pays, on lui abandonne tout le gouvernement et toute la puissance : c'est lui qui va disposer du trésor, de l'armée, des ministères et des fonctions publiques; c'est à lui que vont accourir tous les intrigans, tous les solliciteurs, tous les valets et tous les séides de l'aristocratie; c'est lui qui va diriger l'opinion dans son intérêt et dans l'intérêt de son parti; c'est lui et les meneurs de ce parti qui vont constituer le gouvernement définitif, et rédiger la charte ou la constitution qui leur conviendra.

Dès ce moment, la révolution est détournée, dénaturée, étouffée, perdue : car pourquoi pas un *gouvernement provisoire* comme à la fin des cent-jours, et pourquoi un *lieutenant-général du royaume* comme sous l'ancien régime et comme avec le comte d'Artois le 12 avril 1814? N'est-ce pas tout de suite la légitimité et la restauration conservées?

Du reste, quels sont les termes de cette résolution, et quelles en sont les conditions?

Vassal. — Décidons que les couleurs nationales remplacent le drapeau blanc.

De Corcelles. — Le lieutenant-général est-il appelé *sans conditions*, ou bien ajoutera-t-on un article additionnel à la charte?

B. Constant. — J'ai la conviction intime que les stipulations demandées par M. de Corcelles sont complètement inutiles. Oui, le prince que vous investirez de la lieutenance-générale sera, commme il l'a toujours été, *fidèle*

à la cause de la liberté. J'en crois *Jemmapes* et *Valmy.* Cependant, pour rassurer toutes les consciences, il serait utile qu'on indiquât *les garanties réclamées par la nation,* telles que l'organisation des gardes nationales, les élections municipales et départementales, le jury pour la presse, etc.

Voici un projet rédigé par Bérard : — « Les citoyens » légalement élus, en vertu des lois existantes, membres » de la chambre des députés, actuellement présens à Pa- » ris, obligés par la nécessité des circonstances, et par » l'absence de gouvernement établi, de se réunir pour » aviser aux moyens de sauver le pays, ont pris les réso- » lutions suivantes :

» Voulant pourvoir aux besoins immédiats du pays, et » ne laisser aucun service administratif ou autre en souf- » france, le duc d'Orléans est *nommé,* pour *trois mois,* » lieutenant-général du royaume. — D'ici à l'expiration » de ces trois mois, les pouvoirs légaux de l'état, c'est-à- » dire la chambre des pairs et la chambre des députés, » *détermineront les conditions auxquelles la royauté* » *constitutionnelle devra exister à l'avenir en France.* » — Le pacte rédigé par ces pouvoirs sera respectivement » soumis à *l'acceptation de la nation* et du *monarque* » *dont elle aura fait choix.* »

Mais ce projet, communiqué à quelques députés, est trouvé révolutionnaire et anarchique, et Bérard n'ose pas même le soumettre à la discussion.

Benjamin Constant rédige un autre projet à peu près semblable, et n'ose pas davantage le soumettre à l'assemblée.

Sébastiani et Benjamin Constant sont enfin chargés de présenter une rédaction. — La voici :

« La réunion des députés actuellement présens à Paris » a pensé qu'il était urgent de *prier S. A. R. Monsei-* » *gneur le* duc d'Orléans de se rendre dans la capitale » *pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du* » *royaume,* et de lui exprimer le *vœu de conserver les* » *couleurs nationales.* Elle a de plus senti la nécessité de » s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la » *prochaine session des chambres,* toutes les garanties

» indispensables pour la pleine et entière exécution *de la* » *charte.* »

Kératry. — Stipulez le renvoi des *troupes étrangères.*

Labbey-Pompières. — Dites que vous confiez l'exercice du pouvoir jusqu'à ce que *les chambres aient fait une constitution.*

Bertin de Vaux. — C'est au cri de *vive la charte* que la population a combattu et triomphé; *la charte ne saurait être remise en question.*

Delaborde. — Ajoutez seulement que M. le duc d'Orléans est appelé *pour donner à la France toutes les garanties qu'elle réclame.*

Lefebvre. — Ajoutez : Les chambres, dans leur prochaine session, *réviseront, s'il y a lieu, la charte constitutionnelle.*

B. Constant. — Je partage cet avis.

Cependant la rédaction de Sébastiani est adoptée sans aucune modification.

Je dis de *Sébastiani*, car à cette rédaction peut-on reconnaître B. Constant, ni pour la forme, ni pour le fond? N'est-ce pas nécessairement l'œuvre de l'aristocrate et du diplomate Sébastiani? n'est-ce pas l'inspiration du Luxembourg d'où il arrive? n'est-ce pas le langage des Talleyrand, des de Broglie, des Pasquier, des Sémonville, des d'Argout, des Mortemart, chargé du *blanc-seing de Charles X?*

Quoi! une poignée de députés, d'accord avec une poignée de pairs, parlant au nom d'une grande nation *prie* de venir occuper le plus beau trône du monde!

Elle ne le *nomme pas* lieutenant-général du royaume; elle le prie d'en *venir exercer les fonctions*, comme s'il en avait déjà le *titre* et les *droits*, soit en vertu du consentement de Charles X, soit en vertu de sa naissance et des antiques usages de la monarchie!

Elle lui exprime timidement et respectueusement le *vœu* qu'il *conserve* les couleurs nationales comme elle pourrait faire auprès de Charles X, ou de son lieutenant-général nommé par lui!

Elle parle de la conservation *des chambres* des pairs et des députés actuels, et de la *charte,* comme s'il n'y avait aucune révolution, et comme si la restauration et la légitimité continuaient!

Si cet acte s'exécute, si Lafayette ou la commission municipale n'en empêchent pas l'exécution, la révolution est escamotée, le peuple est trahi, la France est trompée.

Que les orléanistes, qui espèrent que le duc sera roi, et que les légitimistes, qui espèrent qu'il ne remplacera que momentanément Charles X, adoptent avec empressement cet acte, c'est tout naturel, c'est leur triomphe; mais que des patriotes ne protestent pas aux yeux du peuple, c'est ce qu'on ne peut concevoir aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, quand il s'agit de signer cette humble prière, la signature est l'objet d'une nouvelle discussion.

Laffitte, Salverte, Bérard, B. Delessert, Corcelles, pensent qu'il est nécessaire de signer. — Odier, Kératry, Ch. de Lameth, sont d'avis contraire.

Villemain déclare qu'il n'a *pas mandat pour changer une dynastie.*

Mais, dit Sébastiani, *la question de changement de dynastie* est ÉTRANGÈRE A L'ACTE QUE LA RÉUNION vient de voter; l'intention des commissaires n'a pas été de la soulever; il n'y a point lieu, quant à présent, de la traiter; on ne s'est occupé que de faire *cesser le désordre et le* CARNAGE.

Néanmoins, quelques-uns refusent de signer, et la pièce n'est certifiée que par une quarantaine de signatures.

C'est à coup sûr l'acte le plus important depuis l'insurrection; c'est l'origine de tous les autres; c'est le premier article du contrat avec le duc d'Orléans; et cependant, ni les députés, ni les pairs; ni le duc d'Orléans ne l'ont jamais fait connaître au pays..... Pourquoi? Nous le dirons tout à l'heure.

Mais tandis qu'on a consulté les pairs, Talleyrand et d'autres (car, que de conciliabules et de négociations sont encore inconnus!) on ne prévient pas même ni Lafayette et la commission municipale, ni le peuple vainqueur.

La séance n'est pas même publique, sous l'absurde prétexte que ce n'est pas la *chambre*, mais une simple *réunion de députés;* les journalistes n'y sont pas admis, tout se décide dans les ténèbres du secret!

Et tout est fait par une cinquantaine d'individus se disant députés, mais dont l'élection n'a pas même été *vérifiée!*

Et cette monstrueuse illégalité est commise par les mêmes hommes qui tout à l'heure invoquaient sans cesse la *légalité!*

De ce moment, les orléanistes et les légitimistes vont faire cause commune contre les patriotes, contre la révolution et le peuple.

Une députation de douze membres est nommée pour porter au duc l'invitation de la réunion.

Puisque les pairs ont été consultés, et puisqu'ils approuvent cette invitation, pourquoi n'est-elle pas faite en leur nom comme en celui des députés? Pourquoi n'est-elle pas signée par eux, et portée par eux? — Quoi qu'il en soit, avant de suivre cette députation, passons à l'Hôtel-de-Ville.

La commission municipale reçoit une copie de l'invitation pour la faire imprimer et afficher. M. Mauguin la trouve tellement avilissante pour la nation, et si capable d'allumer la fureur populaire, qu'il refuse de la publier, surtout sans les noms des signataires : il demande ces noms ; mais on ne peut pas les lui donner, parce que l'original est au Palais-Royal, et qu'on a mis tant d'empressement à l'y porter, qu'on n'a pas pris le temps de copier les signatures.

Le lendemain, O.-Barrot va trouver Laffite de la part de l'Hôtel-de-Ville, et lui fait reconnaître l'inconvenance et le danger de cette déclaration. Laffitte promet de la retirer du Palais-Royal, et de la détruire, tant elle est honteuse !

Revenons à la députation.

Sébastiani en fait partie ; Sébastiani, qui ne parlait que de légalité, que de légitimité, qui a tout fait pour

sauver Charles X et empêcher l'insurrection, et qui, dans cette même séance, n'a pas craint de soutenir que le drapeau *blanc* était encore le seul drapeau *national*. Bien plus, quoique Gallot ait été désigné comme président de cette députation, c'est Sébastiani qui va prendre ce rôle, et qui, presque seul, va servir d'intermédiaire entre les députés et le duc.

Que se passe-t-il entre eux? Voici comment Sébastiani raconte les faits le lendemain, à une heure, à la réunion des députés :

« S. A. R. était *absente* (elle était au Raincy); nous » avons pris *la liberté* D'ÉCRIRE *au duc*, pour lui *trans-* » *mettre la délibération*. Monseigneur le duc d'Orléans » s'est empressé de se rendre à Paris : il y est arrivé le soir » *à onze heures*. La députation en a été instruite ce ma- » tin et s'est réunie de nouveau. *A neuf heures*, nous » avons été admis en présence du duc. Les paroles que » nous *avons recueillies de sa bouche respiraient*... »

Ce récit, empreint déjà de toute l'adulation qu'on trouve dans la bouche des courtisans, et qui ne conviendrait qu'à un prince *légitime* ou à une révolution de palais; ce récit, dis-je, est-il parfaitement exact?... On va le voir.

Quand la députation arrive, le matin, Sébastiani entre sans se faire annoncer, et comme un homme admis dans la plus secrète intimité.

Bérard et B. Delessert pressent le duc de consentir; mais Sébastiani (chose étrange!) l'engage à *refuser*, prétextant la légitimité, la possibilité du retour de Charles X et le danger de l'acceptation.

Le duc leur dit d'abord qu'il a besoin de réfléchir et de consulter *quelqu'un* qui n'est pas là; il demande vingt-quatre heures pour faire sa réponse. — La chose est urgente, dit Bérard. — On s'exagère le danger, répond Sébastiani.

Cependant le duc rentre dans son cabinet avec Sébastiani seulement, puis, assez long-temps après, il revient avec lui et déclare qu'il *accepte*.

Mais pendant que le duc et Sébastiani ont été si

long-temps seuls dans son cabinet, qu'ont-ils fait? Le voici :

Sébastiani est allé porter la résolution des députés au *quelqu'un* dont le duc a parlé, dont il veut avoir l'avis, et qui répond : *Il peut accepter*. — Et ce *quelqu'un*, quel est-il? C'est, on le devine sans doute, c'est Talleyrand!

Voilà comment Sébastiani commence avec le prince et avec les députés! — Et voilà de quelle manière commence le règne du duc d'Orléans lui-même! C'est Talleyrand qui est son conseil, son guide, sa boussole et son génie!

La proclamation du duc est aussitôt affichée partout. La voici :

« Habitans de Paris, *les députés de la France* (c'est » inexact) en ce moment réunis à Paris m'ont exprimé » le *désir* (il a la pudeur de ne pas dire, comme eux, » m'ont *prié*) que je me rendisse dans cette capitale, » pour y *exercer les fonctions de lieutenant-général du* » *royaume*.

» Je n'ai pas balancé *à venir partager vos dangers*, à » me placer au milieu de votre *héroïque population*, et » à faire tous mes efforts pour *vous préserver des cala-* » *mités de la guerre civile et de l'anarchie* (comme s'il » y en avait le moindre symptôme, et comme si le gou- » vernement de la révolution n'avait rien autre chose à » faire!).

» En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec or- » gueil les couleurs glorieuses que *vous avez reprises*, et » que j'avais moi-même long-temps portées.

» *Les chambres* (comme si un congrès national n'était » pas nécessaire) vont se réunir, et aviseront aux moyens » d'ASSURER *le règne des lois* et le MAINTIEN *des droits* » *de la nation* (comme s'il n'y avait qu'à *maintenir* et » rien à créer).

» UNE (la proclamation affichée et imprimée dans le » *Moniteur* dit UNE, demain on dira LA) *charte* sera dé- » sormais une VÉRITÉ. »

Signé Louis-Philippe d'Orléans.

Qu'on pèse bien tous les termes de cette proclamation,

et qu'on le dise : si le duc d'Orléans se regardait comme étant de droit lieutenant-général du royaume dans les cas d'absence ou d'empêchement du roi ; s'il venait *exercer ces fonctions* pour Charles X, cette proclamation ne pourrait-elle pas lui convenir ?

Le 28, chez Audry de Puiraveau, Guizot disait que les députés devraient se porter au milieu de la population comme *médiateurs* entre Charles X et le peuple : si le duc d'Orléans ne voulait arriver aussi que comme *médiateur* pour *prévenir*, comme il dit, *les calamités de la guerre civile et de l'anarchie*, pour *assurer le règne des lois* et pour *maintenir* les droits de la nation, n'adopterait-il pas encore la même proclamation et les glorieuses couleurs déjà reprises par le peuple ?

§ 14. — *Suite. — Séance du 31. — Rapport de Sébastiani. — Adresse rédigée par Guizot. — Le duc dit à B..... « Je suis républicain. » — Thiers lui conduit six chefs républicains. — Tous les députés apportent l'adresse. — Paroles de Laffitte. — Proclamation de Lafayette et de la commission municipale. — Ancienne lettre de Paul-Louis Courrier sur le duc. — La proclamation du duc est déchirée. — Odilon Barrot envoyé au Palais-Royal. — Le duc vient à l'Hôtel-de-Ville. — Cris sur son passage. — Froid accueil. — Paroles de Dubourg.*

Quoi qu'il en soit, à une heure les députés se réunissent à la chambre pour connaître le résultat de la démarche qu'ils ont fait faire hier auprès du duc d'Orléans. Leur nombre, quoique beaucoup plus grand, n'est cependant encore que de quatre-vingt-neuf sur quatre cent trente.

Personne n'est admis dans les tribunes.

Le président lit la proclamation du duc, et cette lecture excite de nombreuses acclamations.

On en ordonne l'impression à dix mille exemplaires.

Puis Sébastiani fait, au nom de la commission, le rapport dont j'ai parlé tout-à-l'heure.

« ..... *Les paroles* que nous avons recueillies de la bouche de S. A. R., dit-il, respiraient l'*amour de l'ordre*

et des lois, le désir ardent d'éviter à la France les fléaux de *la guerre civile et de la guerre étrangère*, la ferme *intention* d'assurer les libertés du pays, et, comme S. A. R. l'a dit elle-même dans sa proclamation, la *volonté* de faire enfin une *vérité* de *cette charte* qui ne fut trop long-temps qu'un *mensonge.* » (Très bien! très bien!) — (*Moniteur* du 2 août.)

Quoi! la réponse du prince n'est pas écrite! On ne dresse pas même *procès-verbal* d'un acte si important et si décisif pour les destinées du pays! Et ses propres *paroles* ne sont pas même rapportées aux députés ni communiquées à la France!

Non, la réunion se contente de la proclamation et du rapport de Sébastiani, ravie qu'elle est d'apprendre que le duc consent à conserver la *charte*, les *pairs* et les *députés* récemment élus, et qu'il promet de convoquer immédiatement les *deux chambres*. Elle lui abandonnerait volontiers la dictature et le pouvoir absolu, assurée qu'elle est qu'elle va les partager avec lui.

Cependant l'Hôtel-de-Ville, scandalisé de ce qu'on jette ainsi le pouvoir, envoie Odilon-Barrot pour inviter la réunion à stipuler des *conditions* et des *garanties;* mais on préfère une *adresse* à la nation.

Labbey-Pompières, Corcelles et Benjamin Constant demandent que cette adresse indique que le peuple a *reconquis sa liberté*.

Salverte propose d'adopter la *déclaration de la chambre de 1815*, avec de très légères modifications.

Mais Guizot, Villemain, Bérard et Benjamin Constant ont été désignés comme secrétaires, et c'est Guizot, aidé de Villemain surtout, qui va rédiger cette *adresse*.

Ils se retirent pour s'occuper de cette rédaction et ne la commenceront probablement pas sans aller encore au Luxembourg pour se concerter avec Mortemart, de Broglie et les autres pairs.

Cependant le président communique à l'assemblée les informations qui lui sont transmises au sujet de la *proclamation du duc*, qui vient d'être affichée et publiée : il annonce que la lecture de cette proclamation excite

dans le public la *plus vive agitation*, et que l'*omission*, *soit de la date*, soit du *contre-seing de la commission municipale*, est probablement la cause des *inquiétudes* qui se manifestent.

« Il est urgent, dit Persil, de faire prévenir le lieu-
» tenant-général du royaume; qu'on l'invite à parcourir
» la capitale avec une députation de *la chambre;* ou bien
» qu'on fasse *contre-signer la proclamation par le général*
» *Lafayette* (tant on lui reconnaît de puissance). »

« Dans mon opinion, dit Alexandre Delaborde, il
» suffit que les députés se rendent au Palais-Royal. » —
« Partons de suite, s'écrie-t-on de toutes parts, allons-y
» tous. »

« Les plus *vives alarmes* agitent les esprits, dit Ber-
» nard; *les bruits les plus inquiétans* circulent, surtout
» autour de l'Hôtel-de-Ville. » — « Partons, » répète-t-on de tous côtés.

« Point de précipitation dans d'aussi graves circon-
» stances, dit le président, attendons l'*adresse.* » (*National* du 1er août.)

Guizot reparaît enfin et lit cette adresse :

« La France est libre, dit-il; le pouvoir absolu levait
» son drapeau; l'*héroïque population* de Paris l'a abattu.
» Paris *attaqué* a fait triompher par les armes la *cause*
» sacrée qui venait de triompher en vain dans les élec-
» tions. Un pouvoir *usurpateur* de nos droits, *perturba-*
» *teur* de notre repos, menaçait à la fois *la liberté et*
» *l'ordre :* nous rentrons en possession de l'ordre et de la
» liberté. Plus de crainte pour les *droits acquis;* plus de
» barrière entre nous et *les droits qui nous manquent en-*
» *core.*

» Un gouvernement qui, *sans délais,* nous garantisse
» ces biens est aujourd'hui le premier besoin de la patrie.

» Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà
» à Paris se sont réunis; et en attendant l'intervention
» régulière *des chambres*, ils ont *invité* un Français qui
» n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc
» d'Orléans, *à venir exercer les fonctions de lieutenant-*
» *général du royaume.* C'est à leurs yeux le plus sûr
» moyen d'accomplir promptement *par la paix* le succès

» de la plus légitime *défense.* » (Tout cela ne peut-il pas se faire dans l'intention de conserver Charles X?)

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et » constitutionnelle; il en a toujours défendu les intérêts » et professé les principes: il respectera nos droits, car il » *tiendra de nous les siens.*

» Nous (et la nation!), nous assurerons par des lois » toutes les *garanties* nécessaires pour rendre la liberté » forte et durable.

» Le rétablissement de la garde nationale avec l'inter- » vention des gardes nationaux dans le choix des offi- » ciers; l'intervention des citoyens dans la formation des » administrations départementales et munipales; le jury » pour les délits de la presse; la responsabilité légalement » organisée des ministres et des agens secondaires de » l'administration; l'état des militaires légalement assuré; » la réélection des députés promus à des fonctions pu- » bliques.

» Nous donnerons à nos institutions, *de concert avec » le chef de l'état* (c'est la *légitimité!*), les développemens » dont elles ont besoin.

» Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et » son langage est celui qui convient à un pays libre: » *Les chambres vont se réunir,* vous dit-il; elles aviseront » aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien » des droits de la nation.

» *La charte* sera désormais une vérité. »

Étaient présens MM..... (Suivent les noms de quatre-vingt neuf députés.)

Cette adresse, qui serait infiniment plus vague encore si Corcelles et d'autres députés patriotes n'y avaient fait insérer quelques promesses, en parlant de la colère populaire, ne contient aucune garantie réelle; elle conserve la charte, la pairie, les députés actuels; elle contient à peine les promesses faites par le ministère Martignac, et ne présente pas même toutes les concessions que pourrait faire Charles X lui-même; elle anéantit la *révolution*, dont elle ne prononce pas même le nom et qu'elle ne considère que comme une simple *défense.*

Les vainqueurs devront en être furieux.

Mais les députés orléanistes ou légitimistes, dont elle assure le triomphe et qui se trouvent là réunis en majorité, l'accueillent avec enthousiasme et la votent *sans discussion*.

Les députés patriotes la désapprouvent et se bornent à lui refuser leurs signatures : c'est pourquoi *le Moniteur*, imprimant les quatre-vingt neuf noms au bas (pour faire croire que tous l'ont signée), emploie cette expression inusitée : *étaient présens*.

Girod de l'Ain demande, avec chaleur, qu'elle soit imprimée et portée de suite, par tous les députés, au lieutenant-général. — Tous se lèvent en masse.

« Je ne puis vous accompagner, dit Laffitte, blessé au pied en franchissant, le 28, une barricade. — Vous êtes l'homme *populaire* d'aujourd'hui, lui dit l'un..... — Vous serez notre *paratonnerre*, lui dit l'autre! Venez en chaise à porteur; venez, venez!.. .. — Allons.

« Nous ne saurions décrire, dit *le National* ou plutôt » Thiers, *les transports d'allégresse* qui ont accueilli les » députés sur leur passage ; c'est à travers une *haie* » *d'hommages et d'applaudissemens* qu'ils sont arrivés » au Palais-Royal. Le prince les a reçus avec une cor- » dialité qui s'associe noblement avec la popularité de » nos représentans. »

Voilà la fable : voici la vérité :

Un tambour aviné et chancelant, puis quatre huissiers ouvrent la marche : quelques gamins escortent le petit peloton de députés qui, au milieu d'un silence presque continuel, semble se glisser au Palais-Royal.

B..... a précédé ses collègues : il annonce leur visite et leur adresse. — *Ah! mon cher B....., que je souffre là*, dit le duc en portant la main sur son cœur, *c'est moi qui vais tuer la république, moi qui suis républicain!*

Les députés entrent. Laffitte est avant..... Sa jambe, blessée, est seulement enveloppée de bandelettes : des pantoufles sont à ses pieds..... Ce singulier costume fixe les regards du duc..... « Ne regardez pas mes pieds, dit Laffitte, mais mes mains : ce que je tiens (l'adresse) est est bien beau ; c'est une *couronne!* (N'est-il pas en effet

déjà roi?) — Si *la Quotidienne* me voyait, ajoute-t-il tout bas, elle dirait que c'est un *sans-culotte* qui vous la présente. » — Puis il lit solennellement l'adresse.

« Comme *Français*, répond le prince (*Moniteur* du » 1er août), je déplore le mal fait au pays et le sang qui » a été versé; comme *prince* (comme prince! Qu'est-ce » que cela veut dire?) — je *suis heureux de contribuer* » *au bonheur de la nation.* Messieurs, nous allons aller à » l'Hôtel-de-Ville. »

Auparavant il se montre au balcon *avec Laffitte*, et des *vivat* les accueillent tous les deux.

Avant de recevoir les députés, le duc a reçu six des principaux *carbonari* et des principaux *républicains :* c'est Thiers qui est venu les chercher, qui a fait tous ses efforts pour les déterminer à cette visite, et qui les a introduits au Palais-Royal. Sans montrer aucune hostilité personnelle, ils demandent notamment un congrès national et la réorganisation des tribunaux.

« Ah! pour les juges, dit le prince, je leur en veux autant que vous : *ils m'ont fait perdre tous mes procès.* »

Néanmoins ils sortent sans avoir rien obtenu, mais sans que les caresses, les flatteries et les offres les plus séduisantes aient pu les rendre infidèles à leurs opinions et à la souveraineté nationale.

Cependant que se passe-t-il ailleurs?

Lafayette et la commission municipale s'adressent aux citoyens et commencent à gouverner.

Proclamation de la commission, du 30. — « La cause » de la liberté a triomphé pour jamais : les citoyens de » Paris l'ont reconquise par leur courage, comme leurs » pères l'avaient fondée il y a quarante-un ans..... »

La commission nomme provisoirement des ministres; elle nomme aussi Delaborde préfet de la Seine, Bavoux préfet de police, Chardel directeur des postes, Maréchal directeur des télégraphes.

Le lendemain, elle ordonne l'organisation de vingt régimens de garde nationale mobile.

Proclamation de Lafayette, du 30. — « Mes chers con- » citoyens, la confiance du peuple de Paris m'appelle en-

» car une loi sans commandement de la force publique.
» J'ai accepté avec dévoûment et avec joie les devoirs qui
» me sont confiés..... Je ne ferai pas de profession de foi :
» mes sentimens sont connus. La conduite de la popula-
» tion parisienne dans ces derniers jours d'épreuve me
» rend plus que jamais fier d'être à sa tête. *La liberté*
» *triomphera ou nous périrons ensemble.*

» Vive la liberté ! Vive la patrie ! »

Proclamation de la commission municipale, du 31 juillet. — « Habitans de Paris, Charles X *a cessé de rè-*
» *gner sur* la France ! *Ne pouvant oublier l'origine de*
» *son autorité*, il s'est toujours considéré comme l'*ennemi*
» de notre patrie et de nos libertés qu'il ne pouvait com-
» prendre. Après avoir sourdement attaqué nos institu-
» tions par tout ce que l'*hypocrisie* et la *fraude* lui prê-
» taient de moyens, lorsqu'il s'est cru *assez fort* pour les
» détruire ouvertement, il avait résolu de les *noyer dans*
» *le sang des Français* : grâce à VOTRE HÉROÏSME, les
» *crimes* de son pouvoir sont finis.

» Quelques instans ont suffi pour anéantir ce gouver-
» nement *corrompu*, qui n'avait été qu'une *conspiration*
» *permanente* contre la liberté et la prospérité de la
» France. *La nation seule est debout*, parée de ses cou-
» leurs nationales qu'elle a conquises *au prix de son sang ;*
» elle veut un gouvernement et des lois dignes d'elle.

» Les sentimens et les principes des membres de la
» commission sont les vôtres. Au lieu d'un pouvoir im-
» posé par les armes étrangères, vous aurez un gouver-
» nement qui vous devra son origine. Les vertus sont
» dans toutes les classes ; toutes les classes ont les mêmes
» droits ; ces droits sont assurés.

» Vive la France ! vive le peuple de Paris ! vive la li-
» berté ! »

C'est en vain que *le National* a publié la proclamation de Thiers en faveur du *duc d'Orléans* et de la *charte*. (Voyez page 146.)

C'est en vain que, pour mieux recommander le duc, il transcrit une lettre imprimée en 1822 par un des écrivains les plus populaires, Paul-Louis Courrier, s'exprimant ainsi :

« J'aime le duc d'Orléans parce qu'étant né prince, il » daigne être *honnête homme*. Il ne m'a jamais rien pro- » mis; mais, le cas avenant, *je me fierais à lui*, et l'ac- » cord fait, je pense qu'il *le tiendrait sans fraude*, sans » en délibérer avec les gentilshommes, ni en consulter » *des jésuites*..... S'il gouvernait, il ajusterait bien les » les choses, non seulement par la *sagesse* qui peut être » en lui, mais par une vertu non moins considérable et » trop peu célébrée. C'est son ÉCONOMIE; qualité, si l'on » veut, *bourgeoise*, que la cour abhorre dans un prince, » mais pour nous si *précieuse*, pour nous administrer si » *belle*, si..... comment dirais-je? si *divine*, qu'avec elle » je le tiendrais quitte *quasi de toutes les autres*. »

Vains éloges! la proclamation du duc d'Orléans est déchirée dans beaucoup d'endroits, aux cris de *à bas les Bourbons! plus de Bourbons!* Des combattans s'indignent de ce que les députés ont nommé un lieutenant-général du royaume; on invoque, avec la souveraineté nationale, les promesses de Lafayette et de la commission municipale; on demande qu'ils ne se laissent pas enlever le gouvernement provisoire qui leur est confié.

La commission et Lafayette envoient Odilon-Barrot pour *protester* en quelque sorte contre ce qu'ont fait les députés; et cette mission est tellement urgente qu'il part *à cheval*, malgré la difficulté des barricades. Malheureusement, il rencontre, devant le Pont-des-Arts, le duc et les députés qui se rendent à l'Hôtel-de-Ville.

« Les expressions manquent, dit Thiers dans *le Natio- » nal*, pour peindre l'*enthousiasme* qui, de toutes parts, » a éclaté sur le passage du prince et des députés. L'air » retentissait sans cesse d'*acclamations* qui exprimaient » toutes les joies d'un peuple *jaloux de sa liberté, et heu- » reux de recueillir le fruit de ses héroïques efforts*. Au » sein même de l'Hôtel-de-Ville, *ces acclamations ont re- » doublé*, lorsque *M. Laffitte a fait recommencer par » M. Viennet* la lecture de la proclamation. Cette journée » couronne dignement celles qui ont mis dans un jour si » éclatant *les vertus de la population parisienne*. »

Non, cet enthousiasme impossible à peindre, ces ac-

clamations, ce redoublement à l'Hôtel-de-Ville, ne sont pas la vérité.

Jusqu'à la place de Grève, on entend des cris, tantôt pour le duc, et tantôt pour Laffitte; mais sur la place, on n'entend plus que *vive la liberté! vive Lafayette! vive la république! plus de Bourbons!*

Il faut du courage pour affronter le bruit de cette mer populaire.

Cependant le prince monte, appuyé sur Laffitte.

Lafayette et la commission le reçoivent dans la grande salle, et les vainqueurs l'entourent au milieu d'un morne silence.

En abordant le général, le duc lui tend la main, se jette à son cou et l'embrasse affectueusement.

Laffitte va lire l'adresse à l'assemblée : *Donnez*, dit Viennet, en enlevant rapidement des mains de Laffitte le papier que celui-ci ne lui donne pas, *j'ai une voix superbe*, et il lit; puis il figure plus tard dans le tableau qui, représentant cette scène, transmettra sa gloire à la postérité.

Après cette phrase de l'adresse, *le jury pour les délits de la presse*, le duc dit et répète plusieurs fois : « *Il n'y en aura plus..... il n'y en aura plus.....* »

Vive le duc d'Orléans! s'écrie de Schonen, et quelques voix de députés répètent ce cri, auquel les jeunes gens répondent par celui de *vive Lafayette*.

Le duc l'amène vers le balcon, saisit un drapeau tricolore, se montre au peuple, qui crie un peu *vive le duc d'Orléans!* et beaucoup *vive Lafayette!*

Le lieutenant-général, secrètement appelé par Laffitte, invité ou prié par les députés, se trouve donc ainsi confirmé par l'Hôtel-de-Ville, ou plutôt par Lafayette.

« Tenez mieux vos sermens, Monsieur, lui dit le gé-
» néral Dubourg d'un air qui paraît dur alors; vous
» voyez comme nous arrangeons ceux qui les violent.
» Vous connaissez nos besoins et nos droits; si vous LES
» OUBLIEZ, *nous vous les rappellerons!* — Ah! Monsieur
» (répond le duc avec l'accent d'une profonde affliction,

» et en portant la main sur son cœur), si vous me con-
» naissiez, vous n'exprimeriez pas un pareil soupçon. —
» Je vous connais bien, » réplique le général en se tournant du côté des hommes qui ont combattu.

Sans vous, peuvent dire aussi les vainqueurs à Laffitte et Lafayette, le duc et les députés ne seraient rien aujourd'hui : c'est vous seuls qui nous imposez un roi; c'est vous qui placez sur le trône un Bourbon; vous en êtes garans et responsables; s'il peut l'oublier un jour, ne l'oubliez jamais vous-mêmes!.....

§ 15. — *Suite. — Programme de l'Hôtel-de-Ville. — Visite de Lafayette au lieutenant-général du royaume. — Explications entre eux. — Je suis républicain.*

Cependant les patriotes, les jeunes gens et le peuple, qui ont bravé la mort pour la liberté; qui pleurent des frères et des amis tués en combattant comme eux; qui suspectent le duc, parce que c'est un *Bourbon;* qui redoutent l'intrigue, l'ambition, l'aristocratie; qui, noirs de poudre et de poussière, ont encore les armes à la main; cette troupe enthousiaste, dis-je, est prête à se relever en masse pour obtenir des *garanties.*

Malheur alors aux pairs et aux députés, s'ils veulent résister!

Mais Lafayette leur offre d'aller au Palais-Royal pour stipuler des conditions plus positives et plus populaires, et demande que tout mouvement soit suspendu pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures.

On accepte, on consent par respect pour le vieil ami de la liberté.

Voici, du reste, ce que demandent les patriotes généralement :

« La souveraineté nationale reconnue en tête de la
» constitution comme dogme fondamental du gouverne-
» ment; — Point de pairie héréditaire, mais deux cham-
» bres homogènes; — Renouvellement complet de la ma-
» gistrature; — Lois municipale et communale sur le
» principe le plus large d'élection; — Pas de cens d'éligi-

» bilité; — Cens électoral à 50 fr.; — L'élection appli-
» quée à toutes les magistratures inférieures, notamment
» aux justices de paix; — Plus de privilèges ni de mono-
» poles; — Liberté entière des cultes et de l'enseigne-
» ment; — Une école primaire gratuite par commune;
» — Liberté entière de la presse, sans timbre ni caution-
» nement, ni droit de transport pour les journaux; —
» Jury pour les délits de la presse; — Jury d'accusation;
» — Garde nationale nommant directement tous ses of-
» ficiers sans exception; — Responsabilité des agens se-
» condaires, sans l'autorisation du conseil d'état; —
» Tout cela enfin *adopté provisoirement et devant être*
» *soumis à la sanction de la nation, seule capable de*
» *s'imposer le système de gouvernement qui lui con-*
» *viendra.* »

Lafayette résume tous ces principes en un seul : *un trône populaire entouré d'institutions républicaines.*

Il part sur les huit heures, et se rend au Palais-Royal. Que s'y passe-t-il? Ecoutons-le parler lui-même dans la lettre qu'il écrit plus tard à ses commettans, le 13 juin 1831.

« Après la visite du nouveau lieutenant-général, ac-
» compagné des députés, à l'Hôtel-de-Ville, je crus trou-
» ver, dans l'autorité et la confiance populaire dont j'étais
» investi, le *droit* et le *devoir* d'aller m'expliquer fran-
» chement au nom de ce même peuple, avec le roi pro-
» jeté.

« Vous savez, lui dis-je, que *je suis républicain*, et que
» je regarde la *constitution des États-Unis* comme la plus
» parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répon-
» dit le duc d'Orléans; il est impossible d'avoir passé deux
» ans en Amérique et de n'être pas de votre avis; mais
» croyez-vous, dans la situation de la France, et d'après
» l'opinion générale, qu'il convienne de l'adopter? —
» Non, lui dis-je; ce qu'il faut aujourd'hui au peuple
» français, c'est un *trône populaire entouré d'institutions*
» *républicaines, tout-à-fait républicaines.* — C'EST BIEN
» AINSI QUE JE L'ENTENDS, répartit le prince. — Cet enga-
» ment, mutuel que je m'empressai de publier, acheva de
» rallier autour de nous ceux qui ne voulaient pas de mo-

» narque, et ceux qui en voulaient un tout autre qu'un » Bourbon. »

C'est en effet cet engagement qui détermine les bonapartistes, et surtout les républicains, à renoncer à leur projet d'insurrection contre des chambres usurpatrices et contre le lieutenant-général.

Voilà donc ce que Lafayette appelle (improprement peut-être) le *programme de l'Hôtel-de-Ville*. C'est l'adoption des principes de la constitution américaine; c'est surtout cette proposition qui lui semble les renfermer tous, *un trône populaire entouré d'institutions républicaines, tout-à-fait républicaines.*

A l'instant même, il annonce, il publie que ce programme est accepté par le duc d'Orléans; et partout, dans les départemens ainsi qu'à Paris, on adopte, comme programme de l'Hôtel-de-Ville, comme principe fondamental de la révolution nouvelle, un *trône populaire entouré d'institutions républicaines.*

Lafayette le répète solennellement en toute occasion, sans craindre aucun démenti, sans en recevoir aucun.

« *Un trône populaire entouré d'institutions républicai-* » *nes* (dit-il dans un ordre du jour du 19 décembre, la » veille du procès des ministres), tel fut le *programme* » *adopté* par un patriote de 89, devenu roi-citoyen : peu- » ple et *roi* se montreront *fidèles à ce contrat.* »

« Aujourd'hui, dit-il à la tribune, le 27 décembre, le » lendemain du procès des ministres), *ma conscience* » *d'ordre public* est pleinement satisfaite. J'avoue qu'il » n'en est pas de même de *ma conscience de liberté.* Nous » connaissons tous ce *programme* de l'Hôtel-de-Ville : *Un* » *trône populaire entouré d'institutions républicaines;* il » a été *accepté*, mais nous ne l'entendons pas tous de » même. »

C'était au milieu d'une crise : comme au 31 juillet, Lafayette était tout puissant alors; on avait besoin de la protection de sa popularité; on l'appelait *sauveur* et *mon cher général*; on se garda bien de nier le programme ou de prétendre qu'il avait été anéanti par la charte du 7 août; et ce n'est qu'après le 13 mars, quand on se crut

assez fort pour lever le masque, que la dénégation commença; ce n'est que le 6 juin qu'on prétendit positivement que le programme de l'Hôtel-de-Ville était un *infâme mensonge*; ce n'est qu'alors qu'on fit entendre ces singulières paroles : « *En droit, je n'avais rien à pro-* » *mettre*; *en fait*; *je n'ai rien promis.* »

« Mais, disait un jour Lafayette à un des ministres, » de quelque bouche que sorte la dénégation, c'est cette » dénégation qui est un mensonge. »

« J'ai pu me tromper dans mon extrême confiance, dit- » il un autre jour dans une réunion de députés; mais » certainement *j'ai été trompé.* »

Du reste, les paroles écrites par Lafayette sont alors le langage ordinaire du duc d'Orléans.

« *Je suis républicain*, dit-il également à Mauguin, » le matin du 1er août; *la constitution des États-Unis est* » *la plus parfaite à mes yeux.* »

« Si l'on veut une monarchie, dit-il encore peu d'ins- » tans après à Cabet, il faut que ce soit une monarchie » *républicaine.* »

« Est-ce que par hasard, monsieur Dupont (1), dit-il à » celui-ci la veille, vous auriez *la prétention* d'être *plus* » *patriote* que moi? »

« Comment, dit-il à plusieurs personnes qui pour- » raient l'affirmer, comment trouvez-vous le général La- » fayette, qui a *la prétention* d'être *plus républicain* que » moi? »

Serait-il possible au plus défiant, au plus soupçonneux,

---

(1) Dupont (de l'Eure) refusait d'abord le portefeuille de la justice, disant que le duc serait probablement *roi*; qu'il aurait une *cour*, et que la grandeur et le pouvoir ne conviennent pas à un vieux plébéien ami du peuple. Le prince lui répondit d'un ton presque irrité : « Est-ce que par hasard, M. Dupont, » vous auriez la prétention d'être plus patriote que moi? » Dupont (de l'Eure) ne résista plus.

de n'être pas rassuré, persuadé, séduit par des protestations si nombreuses et si positives?

Malheureusement le système du 13 mars est déjà clandestinement adopté dès le 1er août; la ruse l'emporte sur la force, et la révolution est perdue.

§ 16. — *Suite. — Ministère provisoire. Démission de la commission municipale. — Proclamation de Lafayette. — Charles X nomme le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. — Abdication en faveur d'Henri V, déposée.—5 août, ouverture de la session. — Nomination du président de la chambre des députés.*

Par un inconcevable aveuglement, ou par d'inexplicables manœuvres, la commission municipale (dans laquelle se trouvent, il est vrai, C. Périer, de Schonen et Lobau, et leurs secrétaires Barthe et Mérilhou) choisit pour ministres Louis, Guizot, de Broglie, de Rigny, Gérard, Bignon et Dupont de l'Eure. Mérilhou a même présenté Sébastiani et Dupin, remplacés ensuite par Bignon et Dupont.

Combien y en a-t-il là qui représentent réellement le peuple et les vainqueurs? Charles X ne pourrait-il pas accepter un pareil ministère? Et le duc d'Orléans peut-il mieux choisir pour conserver la charte, les chambres, et les principes de la restauration?

Les ministres provisoirement choisis à l'Hôtel-de-Ville sont donc provisoirement conservés. Seulement Molé remplace Bignon, et le ministère de la marine est vacant. — Mais Sébastiani sera bientôt ministre.

On prend Dupont, parce que sa popularité est nécessaire; et Laffitte se jette presque à ses genoux pour vaincre sa répugnance et le déterminer à accepter; mais on le renverra dès qu'on croira pouvoir se passer de lui.

On n'ose pas encore prendre d'Argout, négociateur pour Charles X, et Casimir Périer, choisi par lui pour être ministre, et qui s'est opposé à sa déchéance; mais on ne tardera pas à les appeler; en attendant, ils ne seront pas inutiles dans les deux chambres.

Mais on ne craint pas d'admettre Sébastiani, Guizot, Louis, qui, loin de rien faire pour l'insurrection, se sont efforcés de l'empêcher.

Talleyrand lui-même sera bientôt ambassadeur à Londres, et dirigera la politique étrangère, c'est-à-dire disposera du salut de la France.

Ah! MM. Lafayette et Laffitte, vous connaissez tous ces hommes, et vous ne conseillez pas au duc, que vous aimez comme la patrie, de ne pas les choisir pour ministres d'une révolution dont vous savez qu'ils sont les ennemis?

Voilà donc les conspirateurs orléanistes, les partisans de l'aristocratie, de la restauration et de la légitimité, maîtres de cette révolution et du pouvoir!

Que vont-ils faire de la commission municipale?

N'osant pas l'annuler, on lui insinue de donner sa démission.

Les combattans l'exhortent à refuser. Odilon-Barrot le promet en son nom; mais de Schonen, C. Périer, et d'autres encore, sont dans la commission ou près d'elle; les dévoués, profitant de l'absence d'un ou de deux de leurs collègues, se hâtent, dès le 1er août, de donner la démission désirée, sans qu'elle ait été ni signée ni consentie par tous les membres de la commission : elle est rédigée secrètement, et l'on s'empresse de la porter au Palais-Royal, revêtue de trois ou quatre signatures seulement.

C'est ainsi que cette commission municipale, que le peuple considérait comme étant, avec Lafayette, la seule autorité populaire, se laisse jouer et désarmer; ou plutôt abandonne son poste sans rien dire, et livre le pouvoir sans rien stipuler pour la révolution!

Le lieutenant-général daigne leur exprimer des regrets, et les inviter à continuer leurs fonctions pour ce qui concerne Paris; mais ses fonctions se trouvent effectivement annulées, et l'organisation des vingt régimens de garde nationale mobile n'aura pas lieu; peut-être an-

nulerait-on aussi la déchéance de Charles X si la chose était possible!

Cependant Lafayette est conservé dans son commandement par le lieutenant-général du royaume, et reste à l'Hôtel-de-Ville; il commande encore la garde nationale, et c'est lui surtout que le peuple regarde comme son défenseur.

« Dans la *glorieuse* crise où l'énergie parisienne a re-
» conquis nos droits, dit-il dans un ordre du jour du
» 2 août, tout reste encore *provisoire*; il n'y a de *défini-*
» *tif que la souveraineté de ces droits nationaux*, et l'é-
» ternel souvenir de la *grande semaine du peuple*; mais
» la réorganisation des gardes nationales est un besoin *de*
» *défense* et d'ordre public réclamé de toutes parts.....
» Je crois devoir, *pour servir la liberté et la patrie*, ac-
» cepter l'emploi de *commandant-général des gardes na-*
» *tionales* de France. »

Si quelqu'un doit penser qu'un *congrès national* est nécessaire, c'est assurément le vieux représentant de 89; aussi le désire-t-il et le demande-t-il; mais F..... lui fait craindre la discorde et la guerre civile: il cède, et, dans sa proclamation du 31, il reconnaît que les députés actuels peuvent constituer le gouvernement. — Dès lors tout est perdu.

Néanmoins, il y dit que le peuple français est rentré dans la *plénitude de ses imprescriptibles droits;* qu'il faut d'abord assurer à la patrie *toutes les garanties de liberté, d'égalité et d'ordre public*, que réclament la nature *souveraine* de ces droits et la ferme volonté du peuple; que déjà, sous la restauration, il était reconnu que, dans la session actuelle, les lois indiquées dans l'adresse devaient être faites *avant tout vote des subsides*; et qu'à plus forte raison aujourd'hui ces garanties et *toutes celles que peuvent réclamer la liberté et l'égalité* doivent précéder toute concession de pouvoirs *définitifs*. *Liberté*, ÉGALITÉ, *ordre public*, dit-il en terminant, fut toujours ma devise; j'y serai *fidèle*.

Il fait effectivement écrire cette devise sur les dra-

peaux de la garde nationale, avec ces mots : 27, 28 *et* 29 *juillet*.

« Quoi ! lui dit Girod de l'Ain, envoyé près de lui, » vous adoptez ce mot *égalité*, qui rappelle un nom ré- » volutionnaire, *Philippe-Egalité !* Quelle inconvénance ! » quel scandale ! » Et ce mot, qui seul représente la révolution, disparaît pour laisser la place à l'*ordre public*, dont le despotisme et l'aristocratie savent si bien abuser.

Mais du moins l'*aigle* de l'indépendance déploiera-t-il ses ailes sur les drapeaux de la garde nationale ? — Non, c'est le *coq gaulois* qu'on y place, et même, par erreur, on n'y met qu'un *chapon*.

Enfin l'on adopte, pour la garde nationale, un uniforme tellement brillant et dispendieux, qu'on lui donne à l'instant un esprit de futile vanité, et qu'on en fait un corps presque aristocratique, dont le peuple est exclu par sa misère.

Revenons au duc d'Orléans, et même à Charles X.

Retiré à Rambouillet, celui-ci fait rédiger et envoie au duc d'Orléans un acte ainsi conçu :

« Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent » dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs sur *le sincère attachement de son cousin* » *le duc d'Orléans*, LE NOMME LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU » ROYAUME.

» Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les chambres se » réunissent *le 3 août*, et il veut espérer qu'*elles rétabliront la tranquillité en France*.

» Le roi attendra ici le retour de la personne chargée » de porter à Paris cette déclaration.

» Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa » famille, ou à leur liberté, il se défendrait jusqu'à la » mort.

» Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

» Signé, CHARLES X. »

Qui a conseillé cet acte ? Est-ce Mortemart, ou de Broglie, ou de Sémonville, ou d'Argout, ou C. Périer, ou

Sébastiani, ou Guizot, ou Hyde de Neuville? Je n'en sais rien; mais certainement la réunion des cinq députés et des pairs qui, le 30 (voyez page 149), cherchait une combinaison pour ramener le calme et pour concilier tous les intérêts et toutes les consciences, ne pouvait rien trouver de mieux; et c'est peut-être parce que cette nomination n'était pas encore arrivée, que Sébastiani engageait le duc d'Orléans, le 31, à ne pas accepter l'invitation des députés.

Quoi qu'il en soit, le lendemain 2, Charles X envoie l'acte suivant :

« A mon cousin le duc d'Orléans, lieutenant-général » du royaume (nommé par l'acte précédent).

» Mon cousin, je suis trop profondément peiné des » maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes » peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les *pré-* » *venir*. J'ai donc pris la résolution *d'abdiquer* la cou- » ronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux. » — Le dauphin, qui partage mes sentimens, renonce » aussi à ses droits en faveur de son neveu.

» Vous aurez donc, *en votre qualité de lieutenant-gé-* » *néral du royaume* (nommé par moi), à faire procla- » mer l'avènement de *Henri V* à la couronne. Vous pren- » drez d'ailleurs *toutes les mesures qui vous concernent* » *pour régler les formes du gouvernement pendant la mi-* » *norité* du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaî- » tre ces dispositions; c'est *un moyen d'éviter encore bien* » *des maux*.

» Vous communiquerez mes intentions au corps *diplo-* » *matique*, et vous me ferez connaître, le *plus tôt possible*, » la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu » roi sous le nom de Henri V.

» Je charge le lieutenant-général vicomte de Foissac- » Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'en- » tendre avec vous pour les *arrangemens* à prendre en » faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que » pour les arrangemens convenables pour ce qui *me con-* » *cerne* et le reste de ma famille. — Nous réglerons en- » suite les autres mesures qui seront la conséquence du » changement de règne.

» Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sen-
» timens avec lesquels je suis votre affectionné cousin,

» Signé CHARLES, — LOUIS-ANTOINE. »

Cet acte a-t-il été communiqué au corps diplomatique? Je l'ignore. A-t-il été conseillé par Mortemart, ou Talleyrand, ou d'Argout, ou de Broglie et Guizot, qui, comme on le verra tout à l'heure, voudront prendre cette double abdication pour base de tous les actes subséquens? Je l'ignore encore.

Mais voici ce que le duc d'Orléans dit aux deux chambres réunies, le 3 août, en ouvrant la session :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, aussitôt
» que les chambres seront constituées, je ferai porter à
» votre connaissance l'acte d'abdication de *S. M. le roi*
» *Charles X.* Par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine
» de France, dauphin, renonce également à ses droits.
» Cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à
» onze heures du soir. *J'en ordonne*, ce matin, le *dépôt*
» *dans les archives de la chambre des pairs*, et je le fais
» insérer dans la *partie officielle* du *Moniteur*. »

Aussi, par ordre du lieutenant-général du royaume, son ministre Guizot *envoie* au président l'acte d'abdication de *S. M. Charles X*, pour être *communiqué* à la chambre des députés, dans la séance du 6.

« Charles X et son fils (dit Bérard, le 6 août, en dé-
» veloppant sa proposition pour la déchéance) préten-
» dent en vain transmettre un pouvoir qu'ils ne possè-
» dent plus. Leur pouvoir s'est éteint dans le sang de
» plusieurs milliers de victimes. L'acte d'abdication dont
» vous avez eu connaissance est une nouvelle perfidie.
» L'apparence de légalité dont il est revêtu n'est qu'une
» déception. C'est un brandon de discorde qu'on vou-
» drait lancer parmi nous....

» Qu'avons-nous besoin de cette communication? dit
» un membre de la gauche.

» Nous n'en voulons pas, dit un autre, nous avons le
» droit de choisir.

» La chambre, dit le président, veut-elle accuser ré-
» ception de cette pièce et la *déposer* aux archives?

» Non, non,... ce serait lui donner une valeur qu'elle » n'a pas.

» Charles X, dit Mauguin, a fait la guerre au peuple, » et la victoire a prononcé sa déchéance. Il n'a plus aucun » droit; il n'a rien à abdiquer; il n'y a rien à déposer. » Déposer l'acte de son abdication, ce serait lui donner » de la valeur. »

Le côté gauche appuie; mais la chambre vote, et le *dépôt est ordonné!!!*

Revenons un peu sur nos pas.

Dès le 1er août, l'ouverture de la session est fixée au 3 (suivant l'indication de Charles X et l'approbation formelle qu'il en a donnée au duc d'Orléans en le nommant lieutenant-général du royaume), comme si rien n'était changé!

Le 3 août, les deux chambres lui envoient une grande députation, et il ouvre la session, comme s'il était Charles X!

« Paris, dit-il, troublé dans son *repos* (seulement son repos!) par une déplorable *violation de la charte* et des lois, les *défendait* (toujours *défense*, mais jamais *conquête!*) avec un courage héroïque : au milieu de cette lutte sanglante, *aucune garantie de l'ordre social ne subsistait plus;* les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens courait les plus *grands dangers*. (Et la sagesse, la modération, la générosité si vantées des vainqueurs!)

» Dans cette absence de tout pouvoir public, le *vœu de mes concitoyens* (du parti orléaniste!) s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont *invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume*. (Toujours comme s'il l'était déjà!)

» Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté.

» Je suis accouru, fermement résolu à me *dévouer* à tout ce que *les circonstances* exigeraient de moi, dans

la circonstance où elles m'ont placé, pour *rétablir l'empire des lois*, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de *cette charte* dont le nom, *invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire.* (Toujours la *charte*, point de constitution!)

» Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est *aux chambres* (point de congrès national!) qu'il appartiendra de me guider. *Tous les droits doivent être solidement garantis;* toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développemens dont elles ont besoin. *Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre*, J'EN ACCEPTE D'AVANCE TOUTES LES CONSÉQUENCES. (La première conséquence est la souveraineté nationale, et par conséquent un congrès!)

» Je crois devoir appeler dès aujourd'hui votre attention sur l'organisation des gardes nationales; l'application du jury aux délits de la presse; la nomination des administrations départementales et municipales; et *avant tout sur cet article 14 de la charte, qu'on a si odieusement interprété.*

» C'est dans ces sentimens, Messieurs, que je viens ouvrir cette session.

» Le passé m'est douloureux; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir; mais, au milieu de *ce magnanime élan* de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de *l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude* (pourquoi donc pas de congrès?), après une résistance *pure d'excès*, un juste *orgueil national* émeut mon cœur, *et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.*

» Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre, cette France qui nous est si chère; elle montrera à l'Europe qu'*uniquement occupée de sa prospérité intérieure*, elle chérit la *paix* aussi bien que la *liberté*, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

» Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la *bonne foi* (oui, la bonne foi!) dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis, et de ramener dans les esprits cette confiance dans les

institutions, cette *stabilité*, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des états. » (Que de promesses! que d'espérances!)

En deux jours la chambre a vérifié ses pouvoirs.

Il s'agit de choisir son président.

Corcelles et Benjamin Constant proposent à la chambre de le nommer directement elle-même. — Et la charte, s'écrie Martignac, qui ne permet qu'*au roi* de choisir votre président parmi cinq candidats! — Mais cette disposion sera nécessairement changée! — Oui, mais il faut quelle le soit avec une *éclatante solennité* (nous verrons tout à l'heure avec quelle éclatante solennité la charte elle-même sera révisée et modifiée!)

Vainement Lafayette affirme-t-il que le duc consent à ce que la chambre nomme son président. La chambre, déjà *ultrà-orléaniste*, persiste à exécuter la charte comme si le lieutenant-général était Charles X ou son représentant!

Périer, Laffitte, *Delessert*, *Dupin* et *Royer-Collard* sont les cinq candidats. — Périer! que ce choix et les autres sont significatifs!

Labbey-Pompières porte leurs noms au lieutenant-général, revient, et rend compte. — « Il m'a dit qu'il recevait votre liste en ce moment, parce que *la loi le voulait* ainsi, et que *tout bon citoyen* doit obéir à la loi. (Bien, mais alors il faut obéir à Charles X! Charles X ou Henri V est toujours roi d'après la charte et ce principe!)

Mais voyons, quel président le duc va-t-il choisir? Est-ce Laffitte, qui a puissamment contribué à la révolution, que Charles X a donné l'ordre de *fusiller* au pied de la Colonne; ou bien Périer, que ce Charles X nommait en même temps *son ministre*, qui a négocié pour lui, qui l'a défendu dans la commission municipale, et qui a passé plus de deux heures à l'imprimerie du gouvernement et à celle du *Moniteur* pour empêcher que son nom fût mis sur la proclamation de déchéance? C'est Périer que le lieutenant-général choisit pour présider la chambre!!!

Mais Périer, prétextant le mauvais état de sa santé, ne présidera pas pour la révision de la charte et la déchéance de Charles X.

§ 17. — *Suite. — Proposition Bérard, communiquée au Palais-Royal, changée en son absence par de Broglie et Guizot, etc., qui prennent pour base de tout l'abdication de Charles X. — En sept heures, révision de la charte, vacance du trône, élection de Louis-Philippe* Ier *par* 219 *députés. — Adhésion de* 89 *pairs. — Promulgation de la charte de* 1814 *révisée, sans le principe de la souveraineté nationale.*

Le 3 août, Bérard rédige une proposition, dont voici la substance :

« Un pacte solennel unissait le peuple français à son monarque ; ce pacte vient d'être brisé. Les droits auxquels il avait donné naissance ont cessé d'exister. Le violateur du contrat ne peut, à aucun titre, en réclamer l'exécution.

» Il n'a pas le droit d'abdiquer : son abdication est un brandon de discorde, qu'il veut jeter parmi nous. — Quelques esprit *généreux* peuvent désirer une liberté indéfinie, mais ce sont principalement les *ultrà-royalistes* qui demandent la *république* ou *Napoléon II*. (Erreur ! système faux et funeste !)

» L'incertitude encourage les *fauteurs de la discorde :* faisons-la cesser. La nécessité nous a fait adopter pour *chef provisoire* un prince *ami sincère* des institutions constitutionnelles. La même loi veut que nous adoptions ce prince pour *chef définitif*.

» Il nous inspire *confiance*. Cependant nous avons été plusieurs fois *odieusement trompés*, et nous devons stipuler des *conditions* et des *garanties* : il est nécessaire d'étendre et de *perfectionner* nos institutions.

» Déjà quelques perfectionnemens énoncés dans notre adresse du 31, et acceptés par le prince, nous sont assurés. L'opinion réclame en outre, non plus une vaine tolérance de tous les cultes, mais leur *égalité la plus complète devant la loi ;* l'expulsion des troupes étrangè-

res de l'armée nationale ; *l'abolition de la noblesse ancienne et nouvelle;* l'initiative des lois attribuées également aux trois pouvoirs ; la suppression du double vote électoral ; l'âge et le cens d'éligibilité convenablement réduits ; enfin *la reconstitution totale de la pairie.*

» Nous sommes les élus du peuple ; il nous a confié la défense de ses intérêts. Il a reconquis sa *liberté;* assurons son repos, en lui donnant un gouvernement stable et juste. *L'impérieuse et invincible nécessité* nous en donne le droit.

» Sur la foi de l'exécution stricte et rigoureuse des conditions qui viennent d'être énumérées, lesquelles devront préalablement être stipulées et jurées par le monarque, je propose de *proclamer immédiatement roi des Français* le prince lieutenant-général, Philippe d'Orléans. »

Comme on le voit, il n'est pas question de conserver la charte.

Mais le 4, Bérard communique son projet à Dupont de l'Eure et à Laffitte ; et, peu après, les ministres provisoires lui affirment que le duc adopte ce projet, mais qu'il le prie d'en suspendre la présentation, afin qu'on puisse le rendre *plus favorable encore à la liberté.* Ils ajoutent que le lieutenant-général veut appliquer immédiatement ces principes à la *charte,* et qu'il sera appelé au conseil pour y discuter les modifications à faire. Cette promesse, d'abord éludée, puis renouvelée, est encore une seconde fois éludée. Bérard se plaint d'être joué, et Guizot lui remet enfin une nouvelle rédaction de sa proposition, faite et *écrite par de Broglie,* en ces termes :

« La chambre des députés, prenant en considéra-
» tion, etc.

» VU L'ACTE D'ABDICATION DE S. M. CHARLES X, *en*
» *date du 2 août dernier, et la renonciation de S. A. R.*
» *Louis-Antoine, dauphin, du même jour ;*

» *Considérant, en outre, que S. M. Charles X, S. A. R.*
» *Louis-Antoine, dauphin, et tous les membres de la*
» *branche aînée de la maison royale* (même Henri V)
» SORTENT en ce moment du territoire français ;

» *Déclare que le trône* EST VACANT, et *qu'il est indis-* » *pensablement besoin d'y pourvoir.* »

La branche *cadette de la* MAISON ROYALE va donc être appelée en *l'absence* de la branche *aînée.*

Suit la charte avec quelques légers changemens.

En marge de l'article concernant la pairie, on lit ces mots *de la main de Guizot :* Toutes les nominations et créations nouvelles faites sous le règne de S. M. Charles X sont déclarées nulles et non avenues.

D'après le préambule ci-dessus, le duc se trouverait *roi légitime*, si l'on parvenait à prouver que le duc de Bordeaux n'est qu'un bâtard, ou bien le duc d'Orléans ne sera, dans la réalité, qu'un *régent pendant l'absence et la minorité de Henri V.*

Bérard, ne pouvant adhérer à de pareilles conséquences, se hâte de modifier les modifications faites à son projet.

Mais sa première proposition est complètement changée, car il propose maintenant de conserver *la charte*, en la révisant seulement.

Comment ce député, un de ceux qui se sont le plus courageusement prononcés pour la révolution dès le 26 juillet, peut-il consentir à proposer à la chambre de conserver *la charte* en la révisant?

Quoi qu'il en soit, nous sommes au 6, et Bérard va monter à la tribune pour lire sa proposition. *J'ai beaucoup changé votre travail*, dit-il à Guizot. — *Tant pis!* répond celui-ci, *on ne vous le pardonnera jamais.*

La proposition, modifiée par le Palais-Royal et par Bérard, est enfin lue.

Vainement Demarçay combat-il le maintien de cette charte. — Et votre serment à la charte? lui crie-t-on. — Et votre serment à Charles X? répond-il. Vous voulez donc conserver Charles X? — Mais la chambre adopte avec empressement la proposition de conserver la charte en la révisant, foule aux pieds son réglement, qu'elle invoque avec tant de force quand il s'agit de repousser quelques propositions populaires, nomme de suite une commission, et décide que le rapport sera fait séance tenante.

*** La chose est facile ; on peut même tout voter aujourd'hui, car tous les *meneurs* des députés et des pairs sont d'accord *avec le chef de l'état*, comme dit Guizot dans son adresse du 31 ; toutes les modifications sont *convenues et arrêtées au Palais-Royal*, toutes seront aveuglément admises par deux majorités dévouées qui ne permettront aucun autre changement ; c'est l'escamoteur et ses compères. ***

Dupin fait son rapport.

Il est neuf heures du soir.

« Depuis quinze ans, dit-il, nous souffrons des *violations partielles de la charte;* depuis quinze ans, nous avons été en butte aux *subterfuges* et aux *subtilités*, à l'aide desquels on a successivement abusé tantôt de son texte, tantôt de son esprit. »

Corcelles demande l'impression et la distribution du rapport. — Non, non, dit l'ex-chambellan impérial Rambuteau, délibérons à l'instant ! — Mais la chose est impossible ! répond Salverte. — « Préservez-vous, dit Benjamin Constant, d'une *précipitation fâcheuse*. Quelques momens de retard ne peuvent être un danger. » Nous connaissons tous la *sagesse* de cette *héroïque population* qui nous a défendus, à qui nous devons *nos têtes*, car nos têtes étaient *proscrites*. Attendez que le rapport soit imprimé, afin de procéder ensuite à la mission la plus grave dont jamais des représentans aient été chargés. »

« Et moi aussi, dit Rambuteau, je veux de la liberté et de l'indépendance ; et moi aussi je rends un juste hommage à cette *brave jeunesse*, à ce *peuple* tout entier qui a *sauvé la France*.... Mais *sauvons la France* (quelle contradiction !) ; la France est prête à tomber dans l'*anarchie !* (quelle fausseté !) Qu'elle y échappe par la *sagesse* des hommes qu'elle a placés momentanément à sa tête, qu'elle a investis du plus noble mandat !..... Messieurs, quel est celui d'entre vous qui n'a pas *sondé les différentes parties* de la charte, et qui n'a pas cherché même à reconnaître quels étaient ses vices et les améliorations dont elle était susceptible ? Chacun de nous a son opinion

faite et sait le jugement qu'il doit en porter. » (Quelle modestie!)

« Je voudrais, dit Mauguin, que la discussion fût *courte autant que possible*, mais je voudrais qu'*il y eût discussion* : si votre délibération est trop rapide, peut-être aussi les peuples chercheront-ils si leur obéissance ne doit pas être calculée. »

« C'est de l'insurrection! » dit une voix du centre.

Il est onze heures : on imprimera le rapport pendant la nuit, on le distribuera de suite, et demain à dix heures du matin la discussion commencera!!

Cependant c'est à huit heures et demie qu'on commence!!.....

« Pourquoi a-t-on avancé l'heure convenue? s'écrie-t-on; les journalistes sont absens. — Une *raison d'état* a prescrit cette mesure, répond le président. »

Vainement des combattans présentent-ils une adresse pour réclamer les droits du pays : on oppose le *règlement*, et l'adresse des combattans est dérisoirement renvoyée dans les bureaux!

La discussion est ouverte :

Beaucoup, invoquant la légitimité et la fidélité au serment, réclament Charles X ou du moins Henri V.

Tout en reconnaissant que les ordonnances du 25 sont *infâmes* et que les ministres qui les ont conseillées sont *criminels*, Martignac prétend que Charles X a été *trompé* et que *l'amour de la patrie brûlait son cœur*.

« Y a-t-il, dit Benjamin Constant, une imagination » qui puisse se représenter Charles X rentrant dans cette » ville dont *les pavés sont encore teints du sang qu'il a* » *fait répandre?* — Une réconciation est-elle possible sur » les *cadavres de nos défenseurs?* Comment se trouverait-il » *entouré des fils, des veuves de ceux qu'il a fait mi-* » *trailler en son nom?* »

« La légitimité qu'on invoque, dit Alexandre Delaborde, a *péri dans le sang* des Français..... Mais je dirai plus, puisqu'on parle de légitimité : le prince que nous appelons au trône descend *plus près, et en ligne plus directe* que la branche déchue, du seul roi dont le peuple

ait gardé la mémoire, d'Henri IV. — (Vives réclamations à gauche. Point de légitimité! Non, non!)

Beaucoup, déclarant qu'ils n'ont aucun *mandat* pour réviser la charte et pour faire ce qu'on leur propose, s'abstiennent de voter et donneront leur démission.

« Comme tous les bons Français, dit M. de La Lézardière, je paie un juste tribut de reconnaissance au *prince lieutenant-général, dont l'intervention tutélaire* a concouru à maintenir l'étonnante tranquillité dont nous jouissons; mais je n'ai pas le pouvoir d'aller plus loin. »

« Dans les circonstances d'aujourd'hui, dit Berryer, l'*ordre* et le *repos* sont le premier des besoins..... Aussi je m'empresse de rendre hommage à la *sagesse* et à la *prudence* de la proposition qui vous est faite. (Aurait-il donc une arrière-pensée?) Mais je demande la division des questions..... Je crois avoir mandat suffisant pour modifier la loi constitutionnelle, mais non pour disposer du trône. »

« Il y a, dit le président, plusieurs divisions à faire à la proposition; la *déchéance*, la *vacance* du trône, les améliorations à la charte, des lois organiques et la proclamation (d'un roi). »

La première disposition est adoptée en ces termes :

« La chambre des députés, prenant en considération » l'*impérieuse nécessité* qui résulte des *évènemens* des 26, » 27, 28 et 29 juillet dernier et jours suivans, et de la » *situation générale* où la France s'es ttrouvée placée à la » suite de la *violation* de la charte constitutionnelle; — » considérant en outre que, par suite de cette *violation* » et de la *résistance* héroïque des citoyens de Paris, S. M. » Charles X, S. A. R. Louis-Antoine, dauphin, et » tous les membres de la branche aînée de la maison » royale, *sortent* en ce moment du territoire français; — » déclare que le trône est vacant *en fait et en droit*, et » qu'il est indispensable d'y pourvoir. »

Ainsi il n'est pas question de la *déchéance* dont a parlé le président, mais seulement de *vacance*, et cette vacance est prononcée parce que Charles X, le duc d'Angoulême, et le duc de Bordeaux, que les deux premiers ont déclaré roi sous le nom d'*Henri V* dans leur acte d'abdication *déposé*, sont *absens* par suite des circonstances.

Y aurait-il, dans quelques esprits diplomates ou jésuitiques, quelque différence entre la *déchéance* et la *vacance?* L'esprit de cette disposition serait-il le même que celui du considérant rédigé par de Broglie et Guizot, rejeté par Bérard, et motivé sur *l'abdication et la sortie* du royaume?

« Je propose, dit Persil, d'ajouter, sous ce titre *de la souveraineté*, deux articles, tirés de la constitution de 1791, ainsi conçus :

« *La souveraineté appartient à la nation :* elle est *inaliénable* et *imprescriptible.* — La nation, de qui seule » émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que » par *délégation,* »

« Il faut, dit-il, insérer cette déclaration formelle, pour qu'à l'avenir *nul ne puisse se dire roi par droit divin*, et ne se croie autorisé à offrir des concessions à nos descendans. »

« Cette proposition n'a pas d'objet, dit Dupin, car elle est explicitement renfermée dans la deuxième disposition. »

Mais Persil a raison, et Dupin a tort, car la charte sera imprimée sans cette deuxième disposition, qui du reste est adoptée en ces termes :

« La chambre des députés déclare secondement que, » selon le *vœu* et l'*intérêt* du peuple français, le *préambule* de la charte constitutionnelle est supprimé, comme » blessant la dignité nationale en paraissant *octroyer* aux » Français des droits qui *leur appartiennent essentiellement;* — et que *les articles suivans* de la même charte » doivent être *supprimés* ou *modifiés* de la manière qui » va être indiquée. »

Sur soixante-seize articles de la charte, quarante-sept ne sont ni discutés, ni votés, ni même lus ; et vingt-neuf seulement sont l'objet d'un examen pour être supprimés, ou modifiés, ou remplacés.

Les questions les plus graves obtiennent à peine quelques minutes d'attention.

La réorganisation des tribunaux, réclamée par Duris-Dufresne, de Brigode, Benjamin Constant, Salverte, Mauguin, est vivement combattue par Dupin, qui trompe

les ignorans en invoquant le principe de l'*inamovibilité* des juges (comme si les pairs de Charles X et Charles X lui-même n'étaient pas également inamovibles), par Madier-Montjau, qui vante les vertus de la magistrature, et par Villemain, qui demande que le *grand principe* de l'inamovibilité des juges ne soit pas détruit *en un seul jour* et en *une heure* (lorsqu'il consent qu'on mette moins de temps à décider vingt autres questions plus graves et plus difficiles)!

Et les juges actuels sont conservés.

« Déclarez, dit Corcelles, que les *décrets de l'empire* contraires aux lois constitutionnelles sont abrogés. — Ils le sont de droit, répond une voix du centre. — Mais on les invoque toujours, réplique une autre voix de la gauche.

Et nous les verrons invoquer pour mettre Paris en *état de siège*, et traduire des citoyens devant des *tribunaux militaires*.

« Les événemens qui se sont passés, dit Fleury de l'Orne, ont ramené les choses au point de *l'abdication* de Charles X et de son fils. — Il y a nomination d'un lieutenant-général, *d'abord par les députés* de la France, et *par les princes qui ont abdiqué :* des deux côtés, le duc d'Orléans est investi de la lieutenance-générale. Tout se trouve donc aujourd'hui *rassuré* comme par enchantement, tandis que tout à l'heure tout était *compromis*. Dès lors, plus d'urgence, plus de péril; l'enthousiasme pour le duc d'Orléans s'accroît et s'accroîtra tous les jours. Modifions la charte, faisons des lois, votons des impôts, assurons la marche de l'administration, tout est bien; mais que les électeurs et la nation soient consultés, et qu'une assemblée nouvelle soit spécialement convoquée pour disposer du trône. »

Allons donc! répond Casimir Périer; — et la proposition de Fleury n'a pas de suite.

« Ajoutez au moins, dit Corcelles, que notre ouvrage sera *soumis à l'acceptation* du peuple. »

Mais il n'y a pas d'écho, et la chambre adopte la disposition finale ainsi conçue :

« Moyennant l'acceptation de ces dispositions, la cham-
» des députés DÉCLARE enfin que l'*intérêt* universel et
» pressant du peuple français *appelle au trône S. A. R.*
» *Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant-*
» *général du royaume*, et ses descendans à perpétuité,
» de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'ex-
» clusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

» En conséquence, *S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans,*
» *duc d'Orléans*, lieutenant-général du royaume, sera
» *invité* à accepter et à jurer les clauses et engagemens
» ci-dessus énoncés, l'observation de la CHARTE CONSTI-
» TUTIONNELLE et des modifications indiquées; et, après
» l'avoir fait devant les chambres assemblées, à prendre
» *le titre de* ROI DES FRANÇAIS. »

C'est le titre que prenaient quelquefois les *maires du palais* pendant la minorité du *roi de France*.

On va voter : Labey-Pompières, Bérard et Petou demandent que chacun écrive son nom à côté de son vote. — Non! non! cric-t-on de toutes parts : c'est *contraire au règlement!!* — Mais, dit Bérard, ce que nous venons de faire est bien plus contraire au réglement. — C'est égal.

L'appel nominal et le scrutin sont presque terminés... — « Ah! dit Dupin, nous avons oublié de déclarer que
» la *France reprend ses couleurs* ; il faut ajouter un ar-
» ticle..... » — Et l'article est ajouté par acclamations et *sans avoir été soumis au scrutin!!!*

Et sur deux cent cinquante-deux votans, deux cent dix-neuf adoptent la déclaration de vacance du trône, la révision de la charte, et l'élection du duc d'Orléans.

Et tout cela s'est fait en moins de sept heures, car il est environ cinq heures.

« Allons tous porter notre déclaration au Palais-Royal!
» s'écrie-t-on. — Allons, allons! »

Et ils partent rangés quatre par quatre.

Laffitte lit la déclaration.

« Je reçois, dit le prince, avec une profonde émotion,
» la déclaration que vous me présentez; je la regarde

» comme l'*expression de la volonté nationale*, et elle » me paraît conforme aux principes politiques que j'ai » professés toute ma vie.

» Rempli de souvenirs qui *m'avaient toujours fait dé-* » *sirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône*, » exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je » menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous » les sentimens qui agitent mon cœur dans cette grande » conjoncture; mais il en est un qui les domine tous : c'est » l'amour de mon pays; *je sens ce qu'il me prescrit, et* » *je le ferai.* »

Puis il embrasse Laffitte, qui crie *vive le roi!* et il paraît au balcon avec Lafayette.

« Nous avons fait de bonnes choses, lui dit celui-ci (si » l'on en croit le *Moniteur*); vous êtes le prince qu'il nous » faut : *c'est la meilleure des républiques.* »

Mais ce dernier mot, qu'on a beaucoup répété pour populariser le nouveau roi, n'a point été prononcé par Lafayette : comme le mot *plus de hallebardes*, attribué à Charles X, il est l'œuvre d'un fabricant de mots historiques et de vaudevilles.

Cependant la chambre des pairs, réunie à deux heures, s'est ajournée à huit. — Elle a reçu du président de l'autre chambre une expédition de sa déclaration, et commence à l'examiner à neuf heures.

« Les députés, dit Châteaubriant, ont déjà présenté leur déclaration au lieutenant-général; est-il de notre dignité de délibérer lorsque tout est *consommé?* — Non, répond de Broglie, on ne nous en a pas officiellement informés, et par conséquent nous n'en savons rien : nous devons supposer que tout se passe dans les formes *régulières*, et, pour nous, il n'y *a rien de fait* tant que notre vote n'est pas venu s'ajouter à celui de l'autre chambre. »

On délibère, ou plutôt 89 pairs *adhèrent* sans discussion à la délibération des députés.

Qui portera l'adhésion au prince? La chambre entière? Non, ce n'est *pas l'usage!!* C'est donc une grande

députation seulement qui se rend, à dix heures, au Palais-Royal.

« En me présentant cette déclaration, répond le » prince, vous me témoignez une confiance qui me tou- » che profondément. *Attaché de conviction aux princi- » pes constitutionnels*, je ne désire rien tant que la bonne » intelligence des deux chambres. Je vous remercie de » me donner le droit d'y compter. Vous m'imposez » une grande tâche, je m'efforcerai de m'en montrer di- » gne. »

Cependant un fait grave est relevé par la *Gazette*. « — La chambre des pairs, dit-elle (9 août), ne peut » voter légalement qu'étant composée du *tiers*, plus un » de ses membres : or, étant composée de trois cent qua- » tre-vingt-douze, il lui fallait cent trente-deux, et il n'y » avait que cent quatorze votans. » — La vérité est, répond le *Moniteur*, (10 août), que la chambre se composait, le 7 août, de trois cent huit pairs ayant voix délibérative, et non de trois cent quatre-vingt douze. Le tiers exigé par l'article 6 du réglement était donc de cent trois et non de cent trente-deux. — Oui, si les quatre-vingt-quatre pairs de Charles X sont considérés comme définitivement éliminés par la seule déclaration des députés; non, dans le cas contraire.

Mais, le 11, la chambre aristocratique votera pour Louis-Philippe, comme elle l'a fait le 9 mars, pour Charles X, une adresse commençant par ces mots : *Vos fidèles sujets les pairs de France :* leur adhésion pourrait-elle être critiquée?

Comment le roi s'appellera-t-il? — *Philippe V*, disent les doctrinaires. — Allons, je serai *Philippe V*. — *Vive Philippe V!*

Mais, disent Lafayette, Dupont, etc., c'est la restauration de l'ancienne monarchie, c'est la légitimité toute pure! C'est impossible! Il faut l'appeler Philippe Ier. — Philippe Ier! ce serait trop *révolutionnaire*, puisqu'il y a déjà un autre Philippe Ier; cherchons un juste-milieu entre le légitimiste Philippe V et le révolutionnaire Philippe Ier. — Eh bien! Louis-*Philippe* Ier : c'est tout nouveau! — *Vive Louis-Philippe Ier!*

Le 9, les pairs et les députés étant réunis, le duc d'Orléans paraît au milieu d'eux.

« Messieurs les pairs et Messieurs les députés, dit-il, » j'ai lu avec une grande attention la *déclaration* de la » chambre des députés, et l'acte d'*adhésion* de la chambre des pairs : j'en ai *pesé et médité toutes les conséquences.*

» J'accepte sans restriction ni réserve les *clauses et engagemens* que renferme cette déclaration, et le *titre de roi des Français* qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation.

» En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la CHARTE CONSTITUTIONNELLE, *avec les modifications exprimées* dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit; et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la *gloire* du peuple français. »

Et le procès-verbal de cette acceptation et de ce serment est signé en triple original pour être déposé dans les trois archives.

Puis, s'asseyant sur le trône, Louis-Philippe 1er, roi des Français, ajoute :

« Je viens de consommer un grand acte; je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose; j'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec une pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

» J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le *vœu* de la nation vient de m'appeler; mais la France, attaquée dans ses libertés, voyait l'*ordre public en péril;* la violation de la charte avait tout ébranlé; il fallait rétablir l'action des lois, et c'était *aux chambres qu'il appartenait* d'y pourvoir. Vous l'avez fait, Messieurs; les sages modifications que *nous venons de faire* à la charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au-dehors, et la *paix* de l'Europe de plus en plus affermie. »

La déclaration des députés et l'adhésion des pairs sont

insérées, *sans mandement*, dans le bulletin des lois; et le 14, la charte constitutionnelle, rédigée de nouveau, par *le roi*, en soixante-dix articles, est promulguée sous cette forme :

« Nous avons ordonné et ordonnons que la *charte* » *constitutionnelle de* 1814, telle qu'elle a été *amendée* » par les *deux chambres* le 7 août, et acceptée par nous » le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivans. »

Puis viennent les soixante-dix articles terminés par la gothique formule de la monarchie absolue :

« *Donnons en mandement* à nos cours et tribunaux, » préfets, corps administratifs, et tous autres, *que* les » présentes ils *gardent* et maintiennent, fassent garder, » observer et maintenir; et pour les rendre plus notoires » à tous, ils les fassent publier et enregistrer partout où » besoin sera; et, afin que ce soit chose *ferme et stable* » *à toujours*, nous y avons fait mettre notre sceau. »

C'est toujours comme si Charles X parlait.

L'ancien préambule ne s'y trouve pas; mais la déclaration des députés et des pairs sur la vacance du trône, sur la révision de la charte et sur l'élection du nouveau roi, ne s'y trouvent pas non plus, et l'on n'y aperçoit aucun vestige de la souveraineté nationale.

Voilà donc la *charte de* 1814 promulguée avec des modifications!!.....

Mais par cela seul que c'est la *charte de* 1814, la restauration n'est-elle pas conservée?

*** Et c'est là ce qu'on appelle *la révolution de juillet*, *les institutions de juillet*, *le roi de juillet ou des barricades!* Non, non, c'est la contre-révolution de juillet, ce sont les institutions de la restauration, c'est l'élu de 219 députés sans mandat, et de quelques pairs sans pouvoir ***

Et ils se disent les *sauveurs!*....- Oui, ils sont les *sauveurs* de la restauration, de l'aristocratie, d'eux-mêmes, et peut-être de la légitimité..... Mais ils sont les *destructeurs* de la révolution et de la cause populaire.

Si du moins ils montraient du désintéressement, si leur patriotisme était incontestable, l'intention pourrait

protéger les actes : mais ils veulent se perpétuer au pouvoir ; ils se jettent sur les places pour eux et pour leurs parens, ou pour les électeurs dont ils achètent ainsi les suffrages : jamais peut-être chambres n'ont montré plus de présomption, d'égoïsme et d'ignoble cupidité.

Mais pourquoi s'en étonner ?

Ne sont-ce pas les mêmes chambres qui, le 2 mars, quand Charles X, ouvrant la session, eut fait entrevoir ses tyranniques ordonnances, firent éclater le plus vif enthousiasme au milieu des cris réitérés de *vive le roi ?* (*Moniteur* du 3 mars 1830.)

N'est-ce pas la même chambre des pairs qui, dans son adresse du 9 mars, promit son concours à Charles X en protestant de son *amour*, et à qui le despote répondit : « Je *compte sur vous*, comme vous pouvez compter sur mon *inébranlable fermeté ?* »

N'est-ce pas la même chambre des députés qui, produit du double vote, donna, le 4 mars, pour la présidence, deux cent vingt-cinq voix à Royer-Collard, cent quatre-vingt-dix à Casimir Périer, cent soixante-dix-sept à Sébastiani, cent trente et une à de Berbis, cent vingt-neuf à Delalot, cent dix-huit à Agier, etc., et pour la vice-présidence, cent soixante-dix-huit à Dupin et cent cinquante-cinq à Dupont de l'Eure? N'est-ce pas cette chambre qui, dans sa fameuse adresse signée par deux cent vingt-un contre cent quatre-vingt-un, disait à Charles X :

« Sire, c'est avec une vive reconnaissance que *vos* » *fidèles sujets* les députés des départemens ont entendu » de votre bouche auguste le témoignage flatteur de la » confiance que vous leur accordez. *Heureux* de vous » inspirer ce sentiment, Sire, ils le justifient par *l'in-* » *violable fidélité* dont ils viennent vous renouveler le » *respectueux hommage*.

» Accourant à votre voix de tous les points de votre » royaume, nous vous apportons de toutes parts, Sire, » l'*hommage d'un peuple fidèle*, et qui *révère en vous le* » *modèle accompli des plus touchantes vertus*. Sire, ce » peuple chérit et respecte votre autorité ; quinze ans de » paix et de liberté, qu'il doit à votre auguste frère et à

» vous, ont profondément enraciné dans son cœur la » *reconnaissance* qui l'attache à votre royale famille ; sa » raison, mûrie par l'expérience et par la liberté des » discussions, lui dit que c'est *surtout en matière d'au-* » *torité que l'antiquité de la possession est le plus saint de* » *tous les titres*, et que c'est pour son bonheur autant » que pour votre gloire que les siècles ont placé votre » trône *dans une région inaccessible aux orages.* »

N'est-ce pas encore cette même chambre qui, le 19 mars, après la lecture de l'ordonnance de prorogation, criait, à la droite et partout, *vive le roi!*..... et qui, quand quelques voix de la gauche y mêlaient le cri de *vive la charte!* y répondait, en levant ses chapeaux par le seul cri de *vive le roi!* c'est-à-dire *vive le* roi *sans la charte!* (*Moniteur* du 20 mars 1830.)

Oui, les *cent quatre-vingt-un* ne sont-ils pas des légitimistes purs? et les *deux cent vingt-un* eux-mêmes, assez ambitieux pour avoir voulu prendre la place du déplorable ministère Villèle, mais trop aristocrates pour l'avoir mis en accusation, craignant assez les jésuites et Coblentz pour résister au ministère Polignac, mais aimant trop la restauration et la légitimité pour vouloir renverser Charles X, ne doivent-ils pas nécessairement vouloir, le 7 août, conserver ce Charles X, ou lui substituer Henri V en n'appelant le duc d'Orléans que comme lieutenant-général du royaume pendant sa minorité? S'ils sont forcés de proclamer Louis-Philippe, ne doivent-ils pas nécessairement vouloir conserver avec lui tous les principes de la restauration et de la légitimité?

§ 18. — *Usurpation.* — *Charte illégitime* (1).

*** Tous ceux des *deux cent vingt-un* qui n'approuvaient pas la révolution étaient des vaincus destitués par la victoire; comment pouvaient-ils imposer des lois aux vainqueurs?

---

(1) Tout ce paragraphe a été incriminé.

Les autres n'étaient plus que des rebelles, des insurgés, des révolutionnaires, qui n'avaient aucun mandat ni pour faire un roi ni pour rédiger une constitution.

Comme l'*assemblée législative* après le 10 août 1792, ils pouvaient bien prendre provisoirement toutes les mesures indispensables à la sûreté de l'état et au salut de la révolution; mais, comme elle, ils devaient convoquer une *convention* ou un *congrès*, ou une assemblée nationale *constituante*.

En se perpétuant eux-mêmes dans leurs fonctions, en constituant un nouveau gouvernement sans consulter le peuple, ils ont commis la plus palpable des inconséquences, des contradictions et des irrégularités; ils ont violé tous les principes consignés dans l'édit de 1717, dans les constitutions de 1791, 1793, 1795, 1800, 1806 et 1814, et dans la protestation de 1815 : jamais, ainsi que l'a déjà démontré Cormenin, ainsi que je l'avais écrit au roi dès le 20 septembre 1830, et même *avant son élection*, jamais on n'a plus manifestement *attenté* à la souveraineté nationale; jamais on n'a plus évidemment *usurpé* les droits de la nation.

Mais les combattans, dit-on, *invoquaient la charte* pendant le combat et même après la victoire : c'est pour la défendre qu'on s'est battu.....

Et c'est pour cela que le duc d'Orléans l'a conservée! Non, non, les cris de *vive la charte* n'étaient pas les seuls cris des combattans. C'est au cri de *vive la liberté* que, le 29, un élève de l'école Polytechnique a péri en s'emparant du Louvre. (*National* du 1er août.) C'est aux cris de *vive la liberté! vive la nation! vive le peuple! vive la patrie!* que se terminaient les proclamations de Lafayette et de la commission municipale. Et si les cris de *vive la charte!* d'ailleurs peu nombreux, surtout après la victoire, n'étaient pas poussés, conseillés ou soldés par les orléanistes, s'ils étaient proférés par ceux qui brisaient les armoiries royales, qu'étaient-ils autre chose que des cris de guerre que la restauration poursuivait comme des cris de sédition et de révolte? Vive la charte ne signifiait-il pas *à bas ceux qui l'ont violée?* Ces cris n'étaient-ils pas couverts par ceux de : *Plus de Bourbons! vive la république!* ou *vive Napoléon II?*

Ah! si les Bourbons avaient exécuté loyalement la charte, si la nation avait pu l'améliorer et rétablir légalement le principe de la souveraineté, peut-être, et très probablement même, elle aurait conservé cette charte et les Bourbons.

Mais quand cette charte a été continuellement violée; quand elle est brutalement déchirée; quand, comme le disait *le Temps*, le peuple en fait des cartouches; quand, pour repousser le despotisme et l'esclavage, ce peuple est réduit à prendre les armes, à braver la mort, à laisser des milliers de ses cadavres sur le champ de bataille, dire qu'il n'a pas voulu tous les fruits d'une victoire qui lui coûte si cher, soutenir qu'il ne s'est battu que pour conserver cette odieuse charte et perpétuer lui-même son propre esclavage, n'est-ce pas le comble de l'absurdité ou de la mauvaise foi? N'est-ce pas une insulte à la raison publique?

Du reste a-t-on jamais vu fonder une constitution sur quelques *cris?* Quelle qu'ait pu être l'intention de ceux qui criaient *vive la charte*, pouvaient-ils imposer leur volonté à *tous les combattans*, à *Paris entier*, à la *France entière?* Ne fallait-il pas consulter celle-ci pour être sûr de ce qu'elle voulait? Et si la France l'avait unanimement repoussée, quelques cris auraient-ils pu lui dicter la loi?

Conservée et révisée par le duc d'Orléans, par les députés et les pairs, la charte de 1814, illégitime dans son origine, n'en reste donc pas moins *illégitime* et *usurpatrice*.

Si du moins on avait soumis l'élection et la charte révisée à *l'acceptation* du peuple, cette acceptation aurait tout ratifié, tout régularisé.

Il est vrai que des *députations* et des *adresses* sont venues complimenter le nouveau pouvoir : mais qui ne sait que ces acclamations d'un plus ou moins petit nombre d'individus, toujours nées dans un moment d'ignorance et d'engouement, souvent dictées par l'intrigue et l'intérêt, et souvent sollicitées même, ne peuvent jamais remplacer un vote populaire et national?

Si du moins encore le nouveau gouvernement avait su rendre le *peuple heureux* et satisfait, si personne ou

presque personne n'avait à se plaindre, personne, comme le disait Persil, *ne s'occuperait de savoir si les députés avaient mandat et pouvoir.*

Mais il fallait rendre le peuple heureux : si c'est un devoir pour tout gouvernement, c'en est un surtout pour ceux à qui les mécontens peuvent dire : vous êtes *usurpateurs*, vous êtes *illégitimes.* * * *

§ 19. — *Vices de la charte. — Illibérale, aristocratique, incomplète, illégitime.*

L'assemblée constituante, composée de *douze cents* députés, parmi lesquels brillaient les Mirabeau, les Sieyès et beaucoup d'hommes du premier talent, a mis *deux ans* à discuter la constitution de 1791.

Les deux cent dix-huit publicistes, collègues de Rambuteau, sont bien d'autres législateurs! ils n'ont besoin que de quelques heures pour faire une charte au milieu de la confusion et de l'effroi. — Mais, en conscience, une charte ainsi *bâclée*, comme dit Cormenin, peut-elle être autre chose qu'un avorton?

Aussi que d'inconséquences et que de contradictions dans ces députés et ces pairs invoquant et violant tour à tour leurs réglemens, leurs usages, la charte et la légalité! Que de vices dans cette nouvelle charte replâtrée, illibérale, aristocratique, impopulaire! Qu'elle est loin d'assurer au pays ces *institutions républicaines* tant promises dans les premiers jours d'août!

Quoi! dit-on, on a fait de nombreuses et d'importantes améliorations, et vous n'êtes pas satisfait! Vous êtes donc insatiable? Que voulez-vous donc? — Quoi! répondrai-je, la liberté est-elle donc née d'hier? La France n'a-t-elle jamais été libre? La constitution de 1791, faite par une assemblée dans laquelle se trouvaient trois cents députés de la noblesse et trois cents députés du clergé, n'est-elle pas vingt fois plus libérale et plus populaire que la charte de nos aristocrates financiers et bourgeois? Et le peuple serait trop exigeant lorsque, après tant de généreux sacrifices, il demande la liberté que les nobles et les prêtres de 1789 n'ont pas eu l'injustice de lui refuser!

Nous n'avons pas même une charte entière, mais seulement une *demi-charte*, une *quasi-charte;* car elle ne contient ni l'organisation de la pairie, ni les dispositions qui sont le plus essentiellement constitutionnelles, celles relatives à la représentation nationale, au droit d'élection et d'éligibilité, aux administrations municipale et départementale, à la garde nationale et l'instruction publique; elle abandonne tous ces objets d'une importance si capitale à la forme et à la mobilité des simples *lois*, qui sont préparées et sanctionnées par *le roi*, et qui peuvent être continuellement *changées*; en sorte que, par exemple, dans un moment de crise et de victoire, le gouvernement et des chambres vendues ou complices pourraient diminuer encore le nombre des électeurs et des éligibles, et détruire plus complètement la représentation nationale. — Sous ce rapport, la nouvelle charte est pire que l'ancienne.

Cette charte nouvelle ne prescrit d'ailleurs ni *son acceptation* par le peuple, ni sa *révision* à des époques et dans des conditions déterminées.

Oui, de toutes nos constitutions, aucune n'est aussi incomplète, aussi défectueuse, aussi peu digne de respect; aucune n'est née avec tant de causes de prochaine mortalité dans son sein.

*** Faite par des députés *provisoires*, comme disait Benjamin Constant, elle ne peut être elle-même qu'une constitution *provisoire:* les citoyens ont le droit de la critiquer sans cesse; et c'est un devoir pour les députés de *demander un congrès national* qui la remplace par une constitution *définitive*. ***

§ 20. — *Mauvaise loi électorale. — Élections influencées. — Pas de véritable représentation nationale.*

Je l'ai déjà dit (page 95), le droit d'élection est le plus important des droits du pays; et c'est celui que s'efforcent surtout de refuser ou de détruire les gouvernemens despotiques, comme l'empire et la restauration.

Les députés qui viennent de réviser la charte ne peuvent pas vouloir d'une loi d'élections populaire, parce-

que beaucoup d'entr'eux ne seraient pas réélus. Les pairs n'en veulent pas davantage : plus l'opinion publique est irritée contre eux, plus ils désirent conserver le pouvoir, plus la dissolution de la chambre élective les effraie, et plus ils ont besoin de faire une loi d'élections aristocratique.

Aussi la loi d'élections du 19 avril 1831, votée après l'annonce de la dissolution, refuse-t-elle l'électorat à tous ceux qui ne paient pas 200 fr. de contributions, quelle que puisse être leur capacité intellectuelle reconnue, et l'éligibilité à tous ceux qui ne paient pas 500 fr.

Quoi ! dit-on, les 500 francs et les 1,000 francs exigés par l'ancienne charte, sont réduits à 200 francs et à 500 francs, et vous n'êtes pas satisfaits ! — Eh ! non, parce que les constitutions des cent-jours, du sénat de 1814, de l'an III et de 1791, accordaient des élections beaucoup plus populaires, parce que sous l'ancien régime même, en 1789, *six millions* de citoyens participèrent aux choix des députés aux états-généraux, parce que la Belgique et l'Angleterre ont dix fois plus d'électeurs que la France; parce qu'aucune constitution libre n'exige et ne peut exiger de *cens pour l'éligibilité*.

Non, la loi qui n'accorde pas deux cent mille électeurs sur trente-deux millions d'habitans, et qui ne permet à ces électeurs de choisir leurs députés qu'entre deux ou trois mille éligibles, est injuste, oppressive, et ne constitue qu'une ombre de gouvernement représentatif : comme sous la restauration, la représentation nationale n'est qu'un *mensonge*.

A l'illibéralité de la loi joignez l'immense influence que le gouvernement peut exercer sur les élections, influence telle que la même loi exécutée sous deux ministères différens peut donner à volonté des résultats opposés (comme on a vu la constitution de l'an III donner des élections royalistes en l'an V, et des élections démocratiques en l'an VI); considérez que le gouvernement a fait tous ses efforts pour repousser ses adversaires et pour obtenir ses amis dévoués; que le roi lui-même a fait un voyage à cet effet; que les électeurs ont pu choisir des *fonctionnaires publics* pour les représenter, et que le ministère ne néglige aucun moyen pour les séduire, les cor-

rompre ou les contraindre, ainsi que Cormenin vous l'a démontré dans sa lettre sur la session de 1831 ; et vous serez forcés de convenir que ce serait un miracle si la chambre nouvelle, pas plus que la précédente, représentait réellement le pays.

Quand une opposition compte dans son sein Lafayette, Dupont de l'Eure, Laffitte, d'Argenson, Thiars, Odilon Barot, Bérard, Arago, Salverte, Tracy, Daunou, Clauzel, Mauguin, Lamarque, Laurence, etc., ne peut-elle pas être considérée comme indépendante, désintéressée, consciencieuse et représentative de la révolution et du peuple?

Mais la majorité, qui se compose principalement de ministres et de leurs parens, d'aides-de-camp du roi, de conseillers d'état, de généraux, procureurs-généraux, receveurs-généraux, directeurs-généraux, de fonctionnaires publics, d'aristocrates, de banquiers, de capitalistes, de fournisseurs..... etc., représente-t-elle autre chose que l'aristocratie, la résistance, le juste-milieu, le ministère, en un mot, la royauté?

Les chambres ne pourront donc être, entre les mains des ministres ou de Louis-Philippe, que des *machines à lois* qui lui donneront tout l'argent, tous les hommes et tous les moyens qu'il pourra leur demander.

§ 21. — *Le système du 1er août est le même que celui du 13 mars. — La charte et la paix à tout prix. — — Pas de révolution, mais un simple événement. — Quasi-restauration et quasi-légitimité. — Juste-milieu.*

Quelle que soit la défiance qu'excite sa qualité de Bourbon, la nation est généralement convaincue que le duc d'Orléans adopte franchement la nouvelle révolution.

Et comment n'aurait-on pas cette conviction quand on se rappelle (voyez page 126) sa conduite révolutionnaire et celle de son père depuis 1789 à 1792, et les principes qu'il a constamment manifestés depuis 1814? Ne disait-il pas aux uns, et notamment à P.... : *Je suis bleu comme vous?* A cent autres : *Je suis républicain; si la nation*

veut une république, je serai président, ou simple citoyen, comme elle voudra? Ne disait-il pas à Laffitte : *Si jamais le combat s'engage entre le drapeau tricolore de la nation, et le drapeau blanc de la légitimité et de l'émigration, je passerai au drapeau national?* Ne disait-il pas à Manuel : *Si jamais j'arrive au trône, la nation serait bien folle si elle ne stipulait pas soigneusement toutes ses garanties; pour moi, j'aurai toujours trop de pouvoir : moins j'en aurai, moins ma responsabilité sera grande?*

Ne disait-il pas à N.... : *Je veux une république, plus un roi?* Ne disait-il pas encore : *Après la dynastie des Bourbons, aucune dynastie n'est possible. Si je deviens roi, la nation prendra tellement les habitudes républicaines que, vingt ans après, la république sera proclamée?*

Comment n'aurait-on pas encore cette conviction, quand, depuis le 31 juillet, on l'entend répéter si souvent qu'il est *républicain;* qu'il reconnaît la *souveraineté nationale;* qu'il accepte d'avance *toutes les conséquences d'un gouvernement libre;* que la *constitution des États-Unis* est la plus parfaite à ses yeux; qu'il ne désire qu'une *monarchie républicaine*, et qu'il ne veut être qu'*un roi-citoyen sur un trône populaire entouré d'institutions républicaines!* Quand on l'entend parler avec tant de chaleur de son amour pour la *liberté*, pour la *révolution de* 89, pour la *gloire* française et pour *l'indépendance du pays;* quand on le voit presser avec tant d'effusion le drapeau tricolore sur son cœur, et se montrer si fier d'une énorme cocarde qui décore son chapeau; quand on le voit si ravi par les chants de la *Parisienne* et de la *Marseillaise*; quand on le voit louer avec tant d'enthousiasme l'héroïque courage de la jeunesse et du peuple de Paris, expulsant Charles X et sa famille; je le répète, on croit universellement d'abord, et l'on doit croire qu'il adopte sincèrement les révolutions de 89 et de 1830; on reste long-temps sous le charme de cette première opinion qui fait tout interpréter dans ce sens.

C'est donc avec un étonnement extrême qu'on entendra, quelques mois après, Guizot déclarer que les deux cent dix-neuf députés et les quatre-vingt-neuf pairs

ont choisi le duc d'Orléans *parce qu'il était la branche cadette de la maison royale; parce qu'il était Bourbon et quasi-légitime;* c'est avec un étonnement pareil qu'on verra C. Périer, après le 13 mars, déclarer aussi que la révolution n'est pas une *révolution;* qu'elle n'est qu'un simple *événement*, un simple épisode de la restauration; qu'on a voulu, non pas conquérir, mais *défendre, conserver et maintenir* ce qui existait le 24 juillet, c'est-à-dire la charte, la restauration, et, par conséquent autant que possible, la légitimité, avec l'ordre public, la paix, la sainte-alliance et les traités de 1814 et 1815.

Et quand on attaquera ce système du 13 mars et de C. Périer... *Le système du 13 mars!* s'écriera Louis-Philippe (notamment le 6 juin 1832, en répondant à Laffitte, Od. Barrot et Arago, envoyés près de lui par une réunion de députés); non, non, c'est *celui du 1er août..... le système de* Casimir Périer! Non, c'est *le mien.....* Je ne suis pas mené, mais je mène : mes ministres ne sont que les exécuteurs de mes volontés; c'est moi qui gouverne, c'est moi qui dirige non-seulement la France, mais l'Europe entière.

Oui, Louis-Philippe dit vrai; tout l'indique, tout le prouve : le système suivi jusqu'aujourd'hui date du 1er *août;* et c'est celui du *duc d'Orléans.*

Du 30 juillet au 9 août, le mot *révolution*, en effet, a-t-il été prononcé une seule fois dans les discours officiels du duc? N'y a-t-il pas toujours été question uniquement de *défense*, de *maintien*, de *conservation*, d'*ordre*, de *paix*, intérieure et extérieure? Le lieutenant-général du royaume et Louis-Philippe ne tiennent-ils pas le même langage que tiendrait Charles X? Les Sébastiani, les Guizot, etc., les députés et les pairs (*fidèles sujets*) ne lui parlent-ils pas comme ils parlaient à Charles X?

Oui, le système du 1er août est le même que celui du 13 mars; c'est celui du duc d'Orléans, ou plutôt c'est celui de Talleyrand (voy. § 11, page 133), de ce chef du parti orléaniste, sans l'avis duquel le duc n'a pas voulu, le 31, accepter l'invitation des députés pour venir exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume : c'est la *charte* et la *paix;* c'est la charte de 1814 révisée, avec la conservation du principe aristo

crate, avec la *résistance* au *mouvement* progressif et populaire, à la révolution, à l'esprit de liberté et d'égalité; c'est la *paix à tout prix*, en faisant aux rois toutes les concessions qu'ils voudront en ratifiant les honteux traités de 1814 et 1815, en prenant la place de Charles X dans la sainte-alliance, en faisant cause commune avec les souverains contre les peuples pour étouffer toutes les révolutions et même la révolution française, en sacrifiant la Pologne, l'Italie, la Belgique, les petits états d'Allemagne et la Suisse. En un mot, si ce n'est pas la restauration tout entière et la légitimité toute pure, c'est une *quasi-restauration*, une *quasi-légitimité*, un *juste-milieu*.

Juste-milieu! Qu'est-ce que cela veut dire? — Lafayette va répondre :

4 et 4 font 8, dit l'un.

4 et 4 font 10, dit l'autre.

Vous n'y êtes pas, dit un troisième, vous êtes dans les extrêmes :

4 et 4 font 9.

Voilà le juste-milieu.

Avec ce système, c'est une nécessité pour le duc de s'appuyer sur tous les partisans de la restauration, de la légitimité et de l'aristocratie, qui sont en majorité dans les chambres et dans les fonctions publiques; ce sont là ses *amis;* c'est d'eux qu'il sera le chef et le roi; c'est avec eux qu'il va tout concerter et tout faire; c'est à eux qu'il va livrer tous les emplois et toutes les faveurs; qu'il sera sûr d'un dévouement véritable, puisqu'en travaillant pour lui, ils travailleront pour eux-mêmes.

Si quelques vieux légitimistes ont assez d'honneur ou d'aveuglement pour rester fidèles à Charles X ou à Henri V, on leur prodiguera secrètement les caresses et les offres, les protestations et les promesses : on les traitera toujours comme de simples *adversaires*, ou plutôt comme des *amis boudeurs* dont la bouderie ne sera que momentanée.

Quant au peuple, aux hommes de juillet, aux jeunes gens, aux républicains, on est convaincu que plutôt que de se résigner à l'esclavage, ils reprendraient les armes

pour expulser le duc d'Orléans comme ils ont expulsé Charles X : on ne peut donc les considérer que comme des *ennemis*. Il faudra bien se plier aux circonstances, les ménager d'abord, les caresser même, en appeler quelques-uns pour donner confiance à tous les autres :..... il faudra bien ne reculer devant aucun moyen pour se faire un parti, pour s'attacher la garde nationale et l'armée; on sera forcé de semer la division parmi les patriotes, de calomnier les uns, d'effrayer les autres par des mensonges; ou bien de les séduire par des protestations, des caresses, des dîners, des places, des croix et des faveurs de toute espèce. Mais quand on sera assez fort, malheur aux hommes de juillet! On les traitera comme Charles X pourrait les traiter lui-même.

§ 22 — *Ministres et fonctionnaires publics ennemis de la révolution. — Talleyrand.*

Comme Louis XVI, Louis-Philippe s'entoure d'ennemis de la révolution.

1er ministère provisoire.	Guizot. Gérard. Louis. Dupont de l'Eure.	1er août.	Bignon. Jourdan. Tupinier.	3 août.
2e ministère. — 11 août.	Guizot. De Broglie. Molé. Louis. Sébastiani. Gérard.	Dupont. Casimir Périer. Dupin. Bignon. Laffitte.		Sans portefeuilles.
3e ministère.	Laffitte, président. Mérilhou. Montalivet.	2 novemb.	Dupont. Sébastiani, Soult. d'Argout.	17 nov.
4e ministère.	—27 décemb.	Dupont sort. — Barthe entre. Lafayette est remplacé par Lobau.		

5e ministère. { Casimir Périer, président. Louis. Rigny. D'Argout. } 13 mars. { Montalivet. Sébastiani. Soult. Barthe. }

6e ministère. { 1er mai. Girod de l'Ain entre. 16 mai. C. Périer meurt. }

Oui, la majorité de tous ces ministères, excepté peut-être le troisième, est évidemment ennemie de la révolution.

Ainsi Guizot, de Broglie, Molé, Louis, Sébastiani, sont de suite ministres d'une révolution qu'ils viennent de combattre!

D'Argout, négociateur pour Charles X, devient ministre de Louis-Philippe dès le 17 novembre! Et Casimir Périer, nommé ministre par Charles X le 29 juillet, est ministre de Louis-Philippe dès le 11 août, et président de son conseil le 13 mars suivant!

Dès le..... août, la trahison incarnée, le père de la restauration et des traités de 1815, Talleyrand..... oui, Talleyrand, est nommé ambassadeur de Louis-Philippe en Angleterre, c'est-à-dire son ministre des affaires étrangères.

On destitue d'abord quelques carlistes, et l'on appelle quelques patriotes aux fonctions publiques; mais la masse des employés légitimistes est conservée.

Bientôt les carlistes sont rappelés: Soult reprend tous ceux qu'a renvoyés Gérard; il voulait reprendre Larochejacquelin, et même (on aura peine à le croire) Canuel et Donadieu. On ne voit, pour ainsi dire, que des carlistes à la tête de l'armée, dans la diplomatie, dans les bureaux des ministères et partout; ce sont eux qui commandent à la foule des fonctionnaires subalternes, et qui, par conséquent, protégent leurs amis et font destituer les patriotes.

Relisez l'adresse rédigée par Talleyrand et présentée par Larochefoucault-Liancourt à Louis XVI, en 1791, au nom du département de Paris (voyez page 19):

cette adresse ne semble-t-elle pas rédigée pour Louis-Philippe?

Et l'on ne veut pas la contre-révolution ! Et que ferait-on donc si on la voulait?

§ 23. — *Système de popularité, puis d'impopularité.*

Comme Louis XVI, le duc ne néglige rien pour se populariser (voyez pag. 125.) Nous l'avons vu recevoir des républicains, dire qu'il est républicain lui-même, et prodiguer les éloges aux vainqueurs; il donne la main à l'ouvrier, boit dans son verre, et chante avec lui *la Marseillaise*; il dit qu'il n'aura pas de cour et que quatre millons lui suffiront pour sa liste civile ; il passe son bras autour du cou de Laffitte; Lafayette est son cher général, les gardes nationaux sont ses camarades; les officiers qui n'étaient jamais entrés aux Tuileries sont reçus au Palais-Royal; Parisiens et provinçiaux sont admis aux concerts, aux soirées, et dînent avec le prince et sa charmante famille ; c'est la reine qui les sert : comment les têtes ne tourneraient-elles pas auprès d'une reine bourgeoise et d'un roi-citoyen?

Mais quelques mois se sont à peine écoulés que Guizot proclame un système *d'impopularité* : suivant lui, pour être utile, un gouvernement doit être impopulaire. Le peuple déteste le ministère, les chambres, le système, le budget, etc..... Tant mieux, tant mieux! dit Guizot.

Est-ce trahison ou démence?

Quoi qu'il en soit, Louis-Philippe ne tardera pas à demander une liste civile colossale; il aura bientôt plus de palais que le fastueux Louis XIV, et plus d'aides-de-camp que le victorieux empereur. Après s'être fait garder au Palais-Royal par des vainqueurs en chemises, il repoussera de son jardin des Tuileries (que le peuple lui procure, et qu'il transforme en une espèce de citadelle garnie de fossés) le pauvre ouvrier portant veste ou casquette ; bientôt on assommera le peuple, la jeunesse, les hommes de juillet, ceux qui chanteront *la Marseillaise* ou *la Parisienne* ; le garde national *bizet*, portant le fusil sur son habit noir, recevra l'affront d'être expulsé

des Tuileries par un laquais; on imposera sans façon silence à la garde nationale de Metz; on licenciera sans ménagement les gardes nationales de Perpignan, Carcassonne, Lyon, Grenoble, etc., qui n'auront pas le bonheur de plaire; on souffrira que Lafayette et Laffitte soient insultés par des valets; on ne craindra pas de publier sa rupture avec eux en omettant de les appeler au mariage de Compiègne; bien qu'on invite les vice-présidens de la chambre, on oublie Dupont de l'Eure, qui cependant est vice-président. Mais, en revanche, le roi bourgeois et ses enfans (même ceux au maillot, s'il y en a) seront bientôt métamorphosés en TRÈS HAUTS, TRÈS PUISSANS ET TRÈS EXCELLENS PRINCES?

Pourquoi ce changement si complet et si subit?

Est-ce pour acquérir de l'impopularité?

Dans ce cas, Louis-Philippe est-il satisfait? Guizot et Charles X sont-ils contens?

§ 24. — *Système de reconnaissance, puis d'ingratitude.*

N'est-ce pas Laffitte qui procure la couronne au duc d'Orléans? N'est-ce pas Lafayette qui la lui confirme? N'est-ce pas Bérard qui la lui fait décerner par les députés? N'est-ce pas Dupont de l'Eure qui la lui conserve, Dupont à qui, quand il voudra se retirer en septembre, l'on dira du ton le plus amical: « *Vous voulez donc que je retourne à Neuilly?* »

N'est-ce pas le peuple qui procure à Louis-Philippe son trône, ses palais et ses millions? N'est-ce pas lui qui (s'il faut en croire Thiers dans son *National*) dit, en ramenant de Rambouillet les superbes voitures de Charles X: *Voici des voitures et des chevaux pour le duc d'Orléans; encore un cadeau que nous lui faisons?*

Plus tard, en décembre, lors du procès des ministres, Lafayette, Laffitte et Dupont ne se dévouent-ils pas, ne sacrifient-ils pas leur popularité pour protéger la cour, les députés et les pairs?

Aussi, nous l'avons vu, § 3, que de reconnaissance pour les hommes de juillet, pour la jeunesse et pour le peuple!

Thiers, par exemple, ne dit-il pas, dans son *National*

du 30 juillet, que *c'est le peuple qui a tout fait, et que c'est pour lui que devront être tous les résultats de la lutte* (page 114).

Charles Dupin ne dit-il pas à la tribune : Lorsqu'il arrive, comme aujourd'hui, *qu'une dynastie est fondée par suite de l'héroïsme des ouvriers, la dynastie doit fonder quelque chose pour la prospérité de ces ouvriers héroïques?* (page 118).

La chambre ne vote-t-elle pas un monument avec cette inscription :

A la ville de Paris la France *reconnaissante?* (p. 118).

Louis-Philippe ne dit-il pas aux élèves de l'école de droit : *Je suis à vous à la vie* et *à la mort?* (page 116).

Et Lafayette, et Laffitte, comme on les embrasse! avec quelle effusion on les appelle des sauveurs!

Mais dès qu'on n'a plus besoin d'eux, on ne supporte Lafayette, Dupont et Laffitte que comme *trois médecines* dont on est impatient de se débarrasser.

Dès le lendemain du procès des ministres, les deux premiers sont attaqués et repoussés.... les valets les poursuivent de calomnies et d'outrages.

Le *cher général*, le *cher sauveur* n'est plus qu'un *incorrigible révolutionnaire.*—On ne veut pas que dans le tableau qui doit retracer la visite du 31 à l'Hôtel-de-Ville, il figure *présentant un drapeau tricolore au lieutenant général du royaume.* On ne veut pas non plus que, dans celui des bas-reliefs de la nouvelle salle des députés qui doit représenter la revue du 29 août au Champ-de-Mars, il figure *recevant les drapeaux des mains de Louis-Philippe et les remettant à la garde nationale.* — *Otez ce personnage*, dira quelqu'un, *remplacez-le par le duc de Nemours.* Mais l'injure est pour la révolution de juillet! dira l'un : non, c'est pour Lafayette seul, dira l'autre; et le juste-milieu? dira-t-il que c'est moitié pour Lafayette et moitié pour la révolution?

Quant à Laffitte, le cher Laffitte, *le Jacques auquel Philippe est uni sur la terre autant que saint Philippe peut l'être à saint Jacques dans le paradis*, ce n'est bientôt plus que *Jacques faillite*, ce n'est plus (qui le croira?) que le *modèle des ingrats!*

Bérard a son tour : on l'expulse, mais *clandestinement*; le *Moniteur* n'en dira rien, comme si l'on craignait que le public ne crût qu'il emporte sa *charte* avec lui.

Et les hommes de juillet, le peuple, les ouvriers, les jeunes gens des écoles..... Ah! la postérité ne croira peut-être pas qu'on ait pu leur témoigner tant de reconnaissance.... !

§ 25. — *Système d'aristocratie. — Lutte entre l'aristocratie et la démocratie.*

Louis-Philippe veut, avant tout, de l'aristocratie, et par conséquent l'*hérédité de la pairie.*

Mais l'opinion publique est trop énergiquement prononcée contre cette hérédité pour qu'il ose la conserver le 7 août, et la question est ajournée.

Mais que d'efforts son C. Périer ne fait-il pas plus tard pour sauver cette chère hérédité ! Que de sinistres prédictions le père de la doctrine, Royer-Collard, et son premier disciple, Guizot, ne lancent-ils pas sur la France assez aveugle pour vouloir détruire son ancre de salut!

Cependant les électeurs l'ont voulu, et l'hérédité est abolie.

Mais elle n'est abolie que par une *loi*, et une loi peut toujours être remplacée par une loi contraire.

D'ailleurs, dit Casimir Périer, ce grand pincipe de l'hérédité de la pairie n'a pas été discuté plus de quinze jours, et c'est une précipitation scandaleuse. Il est vrai que la presse a plaidé cette question pendant plus d'un an en présence des électeurs, tandis que la quasi-chambre du 7 août n'a pas mis plus de sept heures pour réviser la charte et faire un roi : mais le grand principe de l'hérédité de la pairie est bien autrement important; c'est une nécessité de l'examiner encore, ou plutôt de le rétablir.

En attendant, l'on proteste contre son abolition en nommant à la pairie un *mineur*, un *enfant*.

Du reste, on conserve autant que possible le principe

aristocratique partout ailleurs, dans toutes les lois, notamment dans celle sur les élections, dans celle sur la garde nationale, dans les finances et les états-majors.

Louis-Philippe, dont P.-L. Courrier vantait l'*économie si précieuse, si belle et si divine;* qui ne parlait lui-même, dans les premiers jours, que de *trône populaire*, de *royauté bourgeoise*, sans faste et sans cour; qui disait que quatre ou six millions lui suffiraient pour liste civile, commence dès le 6, la veille du jour où il sait devoir être nommé roi, par se dépouiller de cinquante ou soixante millions de ses propres biens, pour les soustraire à la nation et les donner à ses enfans, qu'enrichira bientôt davantage la succession du duc de Bourbon; puis, quelques mois après, pour soutenir la splendeur du trône, il demande dix-huit millions, indépendamment de six ou sept millions de revenus en terres et châteaux; puis, reculant devant la clameur publique, il veut bien se contenter d'environ vingt millions, en conservant toutefois neuf millions que S. M. a daigné se faire payer. Il est vrai qu'en demandant tant de millions à la générosité publique, la providence royale promet de soulager *toutes les infortunes et tous les malheurs;* aussi quand le choléra vient moissonner un peuple exténué de privations, que de sacrifices ne fait pas la liste civile! Que d'éloges les journaux de Louis-Philippe ne font-ils pas de sa munificence et de celle de sa famille!

Les ministres d'un monarque si richement doté ne peuvent se contenter d'un modeste salaire : il leur faut d'énormes traitemens et de magnifiques hôtels, dont les alentours sont arrosés plusieurs fois par jour pour y entretenir la fraîcheur et les garantir de la poussière : ils ont aussi leurs salons dorés, leurs petites cours et leurs flatteurs.

Les grands fonctionnaires ont également de gros traitemens. — La grande propriété est ménagée. — Le *luxe* et la *rente* sont privilégiés. — On sacrifie tout à l'aristocratie de la banque, de la bourse et de l'agiotage.

Aussi, quelle que soit la détresse publique, le roi, les ministres, les grands fonctionnaires, les capitalistes et les banquiers ne la ressentent jamais; pour eux, jamais de misère, et toujours l'abondance.

Mais le peuple! Ah! le peuple n'est plus qu'un ramas de *prolétaires* et de *barbares*, c'est un animal féroce; il faut le *museler*, comme disait quelqu'un chez Laffitte, le jour même de la prise du Louvre et des Tuileries; — il faut le repousser des élections, des administrations, même de la garde nationale: on l'admettra dans l'armée, parce que la discipline en fait un instrument passif, et qu'il faut bien que ce soit la canaille qui se fasse tuer pour défendre les riches.

Quant à l'impôt, le peuple a les épaules larges, le dos robuste, les reins forts; on lui fera payer plus de trois milliards en trois ans; on continuera à lui faire payer les impôts qu'il ne payait pas sous la république, celui sur le *sel*, celui sur le *tabac*, celui sur les *boissons*, etc. On ajoutera les contributions personnelle et mobilière; on augmentera la taxe sur les alimens.

Il est vrai que l'incertitude, le système contre-révolutionnaire adopté, le mécontentement et les émeutes qui devront nécessairement en résulter, la crainte de la guerre, les manœuvres des carlistes (qui retireront leurs capitaux, accapareront l'argent et supprimeront leurs dépenses) ruineront le commerce et l'industrie, *C'est égal; l'impôt*, dit un doctrinaire, *est encore le meilleur placement que le peuple puisse faire.* — *D'ailleurs*, dit un autre doctrinaire, *il n'y a pas de mal que le peuple sente ce que coûtent les révolutions.*

Ne semble-t-il pas en effet que, tandis que les carlistes veulent ruiner le peuple, dans l'espérance de lui faire regretter Charles X et de pouvoir l'acheter, le juste-milieu veuille le ruiner aussi pour l'avilir et l'enchaîner?

Mais que dira ce peuple, réduit à l'ilotisme politique? Que dira ce peuple, plongé dans la plus affreuse misère? car vous auriez peut-être quelque pitié, heureux de la terre, généralement si peu sensibles, si les médecins vous racontaient tout ce qu'ils ont vu d'horrible dans les réduits où le pauvre, étendu sur la paille, souffre et périt au milieu de ses enfans mourant de faim! Vous seriez peut-être moins inhumains, hommes d'argent, si chaque matin votre journal vous annonçait, avec la hausse de votre

rente, la *hausse de la misère, des angoisses et du désespoir !*

Que dira ce peuple décimé par un épouvantable fléau, que, dans sa haine et sa défiance, il regarde comme un crime du gouvernement de Louis-Philippe, de même qu'il regarda la famine de 1792 comme un crime de Louis XVI ? Que dira le peuple ? Ne craint-on pas une lutte entre l'aristocratie et la démocratie ?

La révolution de 1789 produisit le triomphe de la *bourgeoisie*, et celle de 1792 amena le triomphe de la *masse populaire*, dont le courage et le dévoûment étaient devenus nécessaires pour repousser l'étranger. Les faubourgs ayant été désarmés au commencement de 1795 (page 51), et Babœuf ayant échoué en 1796 (page 60), dans sa tentative pour relever cette cause, le peuple devint l'objet exclusif des accusations des gouvernans, des nobles, des aristocrates et des bourgeois coalisés contre lui, toujours réunis dans les salons, ayant seuls le temps et les moyens d'écrire. On ne parla plus ni de la saint Barthélemy, ni des autres atrocités de l'ancien régime, ni des trahisons de Louis XVI et des émigrés, ni des terreurs de 94 et 95, mais uniquement des violences populaires, qui cependant n'avaient eu lieu qu'excitées par l'agression des contre-révolutionnaires et par l'invasion de l'étranger ! Épuisé par ses efforts pour la défense du territoire, forcé de s'occuper uniquement de son travail pour gagner sa vie et celle de ses enfans, n'ayant ni du temps, ni des lieux de réunion, ni des journaux pour repousser la calomnie, il parut donner lui-même sa démission politique, et la restauration, comme le consulat et l'empire, ne s'occupa de lui que pour exiger son sang, ses enfans et des impôts. Son courage et sa générosité dans les journées de juillet méritaient qu'on lui rendît ses droits naturels, et que la société lui procurât quelques avantages en échange de tous ceux qu'elle retire de lui. Son admirable modération après la victoire et sa confiance dans ceux qu'il crut plus éclairés et plus capables, prouvent que de justes concessions l'auraient satisfait, et qu'on n'aurait pas eu de déraisonnables exigences à lui reprocher. Lisez, relisez sans cesse le paragraphe 5, tous les

journaux, tous les écrits, tous les discours officiels de cette époque : que d'*admiration*, que de *reconnaissance* n'exprimait-on pas alors pour le peuple! Que de promesses, que de caresses ne lui prodiguait-on pas aussi!

Dans le *National* du 30, Thiers ne s'écriait-il pas : « *Injustes que nous étions!* nous croyions que le peuple » ne s'intéressait pas aux questions constitutionnelles » qui, depuis quinze ans, s'agitent entre nous et la con» tre révolution!... »

La commission municipale ne disait-elle pas le 31 : « *Quel peuple mérita mieux la liberté?* ..... Les vertus » sont dans toutes les classes; toutes les classes ont les » mêmes droits; ces droits sont assurés. »

Le duc d'Orléans, répondant à Séguier, n'honorait-il pas cette glorieuse jeunesse qui avait su défendre *ses droits et ses foyers?*

Barthe ne reconnaissait-il pas que les ouvriers avaient manifesté des vertus ignorées jusqu'à ce jour, et n'étaient point restés étrangers au mouvement progressif de notre époque?

Eh bien! qu'a-t-on fait pour le peuple? Quel avantage matériel lui a-t-on accordé? Quelle satisfaction morale lui a-t-on donnée? Une aristocratie financière et bourgeoise, liardeuse et avare, plus étroite, plus mesquine, plus dédaigneuse et plus inhumaine que l'aristocratie de naissance elle-même, semble vouloir lui refuser absolument tout, et s'opposer à toute amélioration de son sort. Pour lui, aucun droit politique, aucune participation quelconque aux lois, et par conséquent en réalité l'esclavage; pas d'instruction primaire gratuite ou libre, malgré la loi promise; toujours des impôts aussi inconstitutionnels qu'injustes, même de nouveaux impôts qui l'accablent; presque plus de travail, l'industrie paralysée par un système qui rend la guerre toujours imminente; une effroyable misère, qui le livre sans défense au choléra qui le dévore; l'humiliation du dehors à laquelle il est vingt fois plus sensible que ses détracteurs; des calomnies, des outrages, des violences : voilà son lot.

Mais qu'on y prenne garde! le peuple veut ses droits; il est le plus nombreux et le plus fort; réduit au désespoir, il pourrait bien se faire justice lui même.

Oui, qu'on y prenne garde ! cette oppression de l'aristocratie contre le peuple est la véritable plaie qui menace la société ; ce n'est pas seulement une *plaie politique*, c'est encore une plaie sociale.

En parler suffit pour effrayer certaines gens ; mais est-ce le récit de la maladie qu'il faut craindre ? N'est-ce pas plutôt de laisser subsister sa cause et de l'aggraver même au lieu d'y remédier ? Que ceux qui craignent la violence du peuple lui fassent donc rendre justice ! Ce sont les hommes qui redoutent le plus le choc des masses populaires qui doivent faire le plus d'efforts pour que l'aristocratie nouvelle ne les pousse pas au désespoir ; rester immobile et silencieux devant l'oppression, n'est-ce pas s'en rendre complice, et s'exposer volontairement à toutes ses conséquences ?

§ 26. — *Système de division entre les citoyens.*

*** *Diviser pour régner*, c'est le conseil de la nécessité pour tout gouvernement qui veut être le chef d'un *parti*. Mais c'est le conseil de l'enfer.

Après les glorieuses et généreuses journées de juillet, tous les patriotes étaient d'accord et pleins d'enthousiasme. Rien n'était plus facile que de conserver l'union parmi eux : il suffisait d'adopter une marche vraiment nationale.

Mais aujourd'hui trois partis nous divisent ; et ces partis sont irrités, menaçans, prêts à en venir aux mains. La haine est grande entre le parti *carliste* et le parti *populaire*, mais bien plus grande encore entre celui-ci et le *juste-milieu ;* rien n'égale la violence et la fureur des prétendus modérés contre les hommes du mouvement, qu'on leur a peints comme des anarchistes et des brigands. La division est partout ; les anciens amis sont devenus ennemis ; le père est dans un camp et le fils dans un autre. Les sergens de ville et les ouvriers, la garde nationale et les jeunes gens, la ligne et le peuple, les ministériels et les patriotes sont prêts à s'égorger ; les voisins ont dénoncé leurs voisins, ou bien ont déposé

contre eux et les ont fait condamner; le sang a coulé; la vengeance appelle la vengeance; la guerre civile est flagrante.

Ah! que de calamités menacent la patrie!...

Malheureux!... Arrêtez, réfléchissez!... Gardes nationaux et jeunes gens, sergens de ville et ouvriers, soldats et patriotes de toutes les nuances, n'êtes-vous pas tous des *Français*, des *frères*, et non pas des *ennemis?*.. C'est Charles X, c'est l'étranger, c'est une furie qui nous divisent!... car que pourraient-ils faire de plus favorable pour eux, de plus funeste pour nous?

Qu'ils doivent se réjouir de nos divisions!

Ah! quelle *faute* de la part du gouvernement s'il n'est coupable que de ne pas savoir maintenir la concorde, lui qu'on paie si cher et à qui l'on donne tant de moyens pour assurer la paix publique! Quel *crime*, au contraire, quel *horrible crime*, si ce gouvernement, qui se dit paternel et qui devrait être paternel, souffle lui-même la discorde et la guerre entre ses enfans!

Mais, l'ai-je bien entendu? *La dynastie est en péril; la guerre civile seule peut la sauver: la guerre civile la sauvera!*

A combien de malheurs sommes-nous donc encore destinés! * * *

§ 27.— *Système de corruption et de démoralisation.*

* * * Pour avoir des partisans, on fait un appel à la cupidité, à l'ambition, à la vanité: on donne des places et des faveurs à ceux qui veulent vendre leur conscience, et l'on repousse l'indépendance et la loyauté; on récompense le vice, et l'on proscrit la vertu. * * *

« Votre X....., disait quelqu'un d'importance, est un » misérable qui compromettrait un ange, s'il en avait un » pour patron. » — Mais depuis qu'il s'est vendu au système du 15 mars, le personnage a changé de langage: X..... est rempli d'esprit, d'honneur et de probité; on lui donne sa confiance, on écoute ses avis, on a peine à se passer de lui.

Que l'on éloigne ou que l'on révoque les patriotes qui veulent rester fidèles à leurs principes, comme Lafayette, Dupont, Laffitte, Comte, etc., pour les remplacer par des hommes dévoués et serviles, c'est déjà l'indice d'un système anti-national.

Mais que l'on révoque les fonctionnaires députés qui votent contre le système ministériel, comme Joly, Dulong, Bérard, Jousselin, Cordier, de Bryas, Laurence, etc., n'est-ce pas une scandaleuse immoralité? Nest-ce pas dire aux députés qui sont fonctionnaires : sacrifiez moi votre opinion, l'intérêt de vos électeurs, l'intérêt public, votre devoir et votre conscience, ou bien je vous dépouille de votre traitement, et je vous plonge peut-être dans la misère? Et si ceux qui se vendent ainsi sont des malheureux, ceux qui les corrompent ne sont-ils pas des infâmes?

Il est des députés courageux qui savent braver la destitution; mais combien y en a-t-il qui n'ont pas la force de les imiter! Quels législateurs! Et quant on voit tant de députés indépendans frappés par le ministère, ne doit-on pas penser que tous ceux qui jouissent de sa faveur l'ont achetée par leur servilité? Quelle estime peut-on avoir pour eux!

Il en est de même des croix d'honneur distribuées aux députés ministériels: des croix d'honneur à des députés! Pourquoi donc? Est-ce pour un vote consciencieux? Mais quel mérite d'avoir une opinion plutôt qu'une autre, et de voter conformément à cette opinion? Pourquoi d'ailleurs ne pas donner la croix à tous ceux qui partagent cette opinion? Est-ce pour un vote complaisant? Mais c'est l'infamie! c'est la corruption! Et cette corruption exercée sur la prétendue représentation nationale, sur l'élite prétendue de la nation, sur les législateurs, cette corruption, dis-je, est un crime!

Et la croix d'honneur prodiguée pour récompenser la guerre civile, qu'en dirons-nous?

« Charles X, dit Thiers, dans son journal du 1er août, » a voulu faire distribuer hier des *croix d'honneur* aux » gardes royaux qui sont retournés à Saint-Cloud, après » avoir *massacré leurs frères*. Les soldats les ont refusées, » *tout honteux d'une pareille récompense.* »

Nous avons vu (page 118) que douze croix d'honneur avaient été accordées à l'école Polytechnique, quatre à l'école de Droit, quatre à l'école de Médecine, et que les trois écoles les ont refusées, par le motif qu'aucun des élèves ne pouvait recevoir une récompense individuelle pour un devoir national rempli en commun.

Les élèves de l'école Polytechnique, dit une ordonnance du 14 novembre, ayant exprimé le désir de renoncer aux *grades* qui leur étaient accordés, afin de ne pas nuire à l'avancement de leurs prédécesseurs, et le sentiment de *délicatesse* qui a dicté leur démarche ne pouvant qu'ajouter à l'*estime* et à la *considération* que leur *noble*, *patriotique et courageuse conduite* pendant les mémorables événemens de juillet a inspirées à toute la population parisienne, nous nous réservons de nous faire présenter un rapport spécial sur chaque élève, et de lui accorder la récompense honorifique qu'il aura méritée.

« Je ne rougis pas, écrivait Lamarque aux Vendéens, » de vous demander la paix : car, dans les guerres ci- » viles, *la seule gloire* est de les terminer. »

Voilà des leçons de véritable honneur données par une des gloires de la tribune et de l'armée, par de jeunes héros, et par l'ex-garde royale elle-même.

Oui, la croix gagnée en combattant l'étranger excite l'admiration et la reconnaissance de la patrie; mais la croix obtenue à Lyon, à Grenoble, à Paris, en *tuant des Français*, n'est-elle pas un objet d'horreur pour les victimes, pour leurs parens, pour leurs amis et leurs concitoyens! Payer ainsi le sang versé, exciter ainsi à le répandre, donner, pour ainsi dire, une prime à la férocité, n'est-ce pas tenter d'avilir et de démoraliser la nation?

Que dirai-je de cet esprit de *népotisme*, qui pousse les ministres à exploiter le monopole des places au profit de leurs parens et de leurs amis, sans consulter ni le mérite, ni l'intérêt public? Jamais, peut-être, le scandale n'a été poussé plus loin : l'un place une armée de parens, un autre son père, un autre son frère, etc., un autre l'inepte mari de sa maîtresse, etc... Rien ne serait plus

curieux que cette étrange statistique, mais rien ne serait à la fois plus révoltant; car c'est une injustice, un abus de confiance, une immoralité destructive de tout patriotisme.

Que dirai-je aussi de cette protection pour l'*agiotage*, qui substitue l'amour de l'argent à tous les sentimens généreux, qui met la France à la disposition de capitalistes *étrangers*, indifférens à son indépendance comme à son honneur et à sa liberté?

Que dirai-je enfin de ses doctrines *égoïstes* qui, si le caractère national pouvait les admettre, rendraient la France insensible aux malheurs des autres peuples, et tueraient l'énergie dont elle a besoin pour se défendre elle-même?

§ 28. — *Système de dissimulation, de tromperie, de mensonges et de calomnies.*

« Une révolution, disait autrefois un duc devenu roi, « est un cheval fougueux échappé : si vous voulez l'arrêter « par la force, il vous entraînera et vous écrasera sous » ses pieds; mais jetez-vous à sa bride et courez avec lui, » en ralentissant le pas insensiblement, vous le fatiguerez, » vous en deviendrez maître, et vous le ramènerez où » vous voudrez. »

C'est d'après cette idée sans doute qu'on mettra d'abord dans la main de *l'ordre public* (statue de la nouvelle salle des députés), un *mors doré*, que je ne sais quels cris d'indignation feront disparaître ensuite.

Mais le conseil du duc n'en est pas moins suivi pour ramener le coursier de la révolution.

*** C'est par ruse qu'on prodigue les éloges et les caresses aux jeunes gens, aux hommes de juillet, au peuple; car bientôt on leur prodiguera les injures, les calomnies, les blessures et la mort.

C'est par ruse qu'on ouvre la session, le 3 août, au bruit de la *Marseillaise*, et qu'on chante soi-même ce chant révolutionnaire : car aucun des cent musiques de la garde nationale et de la li gne n'aura la permission de faire en-

tendre cet air patriotique à la revue du 29 juillet 1832, et les jeunes gens qui le chanteront le 28, sur le pont d'Arcole, seront assassinés et noyés.

C'est par ruse qu'on embrasse Laffitte, Lafayette, Dupont de l'Eure, etc. ; car on dira bientôt : *J'ai encore trois médecines à rendre;* et Lafayette, Dupont de l'Eure, Laffitte seront expulsés.

C'est par ruse qu'on n'appelle pas Casimir Périer tout de suite à la tête du ministère, car c'est lui qu'on préfère; mais on laisse bientôt échapper son secret : *Il faut que Laffitte passe et s'use auparavant.*

Vainement la proclamation du 31 juillet promet-elle la *vérité*, et le discours du 3 août *la bonne foi.*

Vainement les ministres parleront-ils sans cesse de leur franchise et de leur loyauté.

Comment un gouvernement qui tourne le dos à la révolution pourrait-il être sincère? * *
*

Aussi que de mensonges et de tromperies!

N'ont-ils pas pas trompé et menti, dès le premier jour, en publiant partout que le duc d'Orléans *n'était pas un Bourbon, mais un Valois*, tandis qu'il descend de Louis XIII ni plus ni moins que Charles X?

N'ont-ils pas trompé et menti, le 25 décembre, en répandant le bruit que Polignac, etc., venaient d'être condamnés à mort?

N'ont-ils pas trompé et menti en cachant d'abord, puis en niant les préparatifs des Russes contre la France en novembre 1830?

N'ont-ils pas trompé Laffitte, président du conseil, en lui cachant cinq jours la dépêche de leur ambassadeur à Vienne annonçant l'entrée des Autrichiens en Italie?

N'a-t-on pas trompé Sébastiani lui-même, en lui cachant la lettre écrite à Guilleminot?

La dépêche écrite ensuite à celui-ci par Sébastiani n'a-t-elle pas été *anti-datée?*

Le principe de non-intervention solennellement proclamé à la tribune n'a-t-il pas été scandaleusement violé à l'aide de cette indigne pasquinade : *Ne pas consentir à l'intervention* ne veut pas dire *qu'on s'y opposera.*

N'ont-ils pas *trompé* les réfugiés espagnols et italiens, trompé la Belgique, la Pologne et l'Italie?

Qu'est devenue leur assurance qu'ils ne laisseraient pas périr la *nationalité polonaise*, et que les *forteresses* de la Belgique seraient démolies?

N'ont-ils pas annoncé une *fausse victoire* du peuple héroïque pour exciter l'enthousiasme de la garde nationale et de la ligne à la revue du 29 juillet 1831?

Les dépêches télégraphiques, pour influencer les élections, n'ont-elles pas été niées, puis prouvées?

Ceux qu'ils appelaient d'*honnêtes ouvriers* exerçant la souveraineté populaire, le 14 juillet 1831, n'étaient-ils pas des *assommeurs embrigadés par eux?*

N'ont-ils pas trompé les chambres et le pays sur les événemens de Lyon et de Grenoble?

Quand ils annoncent si hardiment que tous les gardes nationaux se rendent à l'appel, tout le monde ne sait-il pas que c'est un effronté mensonge?

Les 5 et 6 juin, quand ils ont dit que les révoltés étaient des *carlistes et des chouans*, n'ont-ils pas trompé la population tout entière?

N'ont-ils pas trompé la nation en lui annonçant tous les jours les *ratifications* et le *désarmement général?*

Je m'arrête; car comment pourrai-je citer toutes leurs tromperies et tous leurs mensonges?

Voyons leurs *calomnies*.

Le peuple, disent-ils, veut le pillage, l'irréligion et l'impiété; les républicains repoussent la légalité, veulent l'anarchie, 93 et les échafauds, et se sont alliés avec les carlistes; tous les opposans sont des républicains; l'opposition voulait l'extermination de ses adversaires, la propagande, la guerre et des conquêtes : elle est l'ennemie du peuple et la cause de tout le mal.

Ils le disent; examinons :

Le peuple, dites-vous, veut le *pillage!* — Infâmes calomniateurs! Vous avez vu ce peuple soulevé, irrité, vainqueur; où donc a-t il pillé? A Lyon, demandait-il autre chose que *vivre en travaillant ou mourir en combattant?* Maître absolu dans la ville, a-t-il pillé les fabricans qui l'avaient combattu? A Paris, au 29 juillet 1830,

comme au 10 août 1792 (1), a-t-il pillé? N'a-t-il pas au contraire puni sévèrement lui-même, à l'instant, quelques voleurs qui s'étaient glissés dans ses rangs? Pour effrayer la garde nationale et les marchands, vous avez besoin de leur parler de pillage; vous feriez même piller pour justifier vos sinistres prédictions; mais le peuple ne pille pas : terrible, au contraire, contre ceux qui voudraient déshonorer sa victoire autant que contre les oppresseurs qui lassent sa puissance, il se fait un devoir et un honneur de vous préserver du pillage.

Il s'est trouvé maître de la Banque; l'a-t-il pillée? Il remplissait la maison et les appartemens de Laffitte, a-t-il pillé sa caisse ou commis le moindre larcin? Demandait-il de l'or, ou bien des armes et des cartouches? *Considère*, ce Considère des tours Notre-Dame, qui ne connaissait pas le banquier, qui n'était pas connu de lui, et qui courait au combat quand les bureaux étaient fermés, ne venait-il pas spontanément faire sentinelle et les garder quand ils étaient ouverts, le peuple, disait-il, devant défendre la caisse de celui qui ne s'occupait qu'à défendre le peuple? le duc d'Orléans lui-même a-t-il craint d'être pillé par les ouvriers qui gardaient son palais?

Oui, au milieu de l'oppression et de la misère, le peuple a plus de désintéressement, plus de probité et plus de générosité que les aristocrates et les rois. Relisez vos éloges (§ 5, pag. 115 et suivantes), relisez surtout le discours de Barthe : le voyez-vous? Vous ne trouviez pas de termes suffisans pour rendre dignement hommage à ses *vertus;* et vous ne parlez aujourd'hui que de son ardeur pour le *désordre* et pour le *pillage!* Vous êtes d'infâmes et d'ingrats calomniateurs!

---

(1) « Le château des Tuileries était à la disposition des citoyens. Déjà les bâtimens qui séparent les Tuileries de la » place du Carrousel sont en feu : l'indignation s'acharne aveu- » glément sur tous les meubles renversés dans le château; les » glaces sont brisées, les boiseries mises en pièces. Parmi cette » multitude irritée, tous ceux que l'on surprend voulant s'appro- » prier quelques effets sont conduits à la place Vendôme, où, » après avoir subi une espèce de jugement, *ils reçoivent la* » *mort sur-le-champ.* » (*Moniteur* du 11 août.)

Le peuple veut *l'irréligion* et *l'impiété*.... ! — Non, le peuple s'irrite contre les insolens carlistes qui, quelques mois après sa victoire, en face des tombes de ses martyrs, ont l'audace de venir célébrer dans un temple la fête d'Henri V! Il est l'ennemi des jésuites et des prêtres ambitieux et mondains qui font servir la religion à la politique, et qui prêchent la guerre civile et les proscriptions; il abat la croix fleurdelisée, ou plutôt les fleurs de lis qui s'y trouvent et la dénaturent. Mais demandez au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois lui-même : ce peuple ne respecte-t-il pas la croix simple et religieuse? N'en place-t-il pas sur le tombeau de ses amis? Ne s'incline-t-il pas avec reconnaissance et vénération devant le pasteur qui, ne parlant que de religion, de concorde et de charité, appelle les bénédictions du ciel sur les victimes du despotisme et les héros de la liberté? Oui, quand, aux yeux des nations pieuses ou superstitieuses, vous le dénoncez comme un peuple irréligieux, impie et sacrilège, vous êtes vous-mêmes de *sacrilèges calomniateurs!*

Les *républicains repoussent la légalité et veulent l'anarchie*, 93 *et les échafauds!* ce sont des *buveurs de sang!* — Atroces calomniateurs! les républicains sont principalement la jeunesse : je vous accorderai que, naturellement confiante, sans expérience, et quelquefois présomptueuse, comme nous l'avons été tous, cette jeunesse a pu recevoir dans ses rangs quelques-uns de vos infâmes agens provocateurs qui cherchent à la compromettre, après avoir surpris sa confiance sous le masque du patriotisme et de l'énergie; mais vous savez bien que, de sa nature aussi, elle est aimante, généreuse, désintéressée, courageuse jusqu'à l'héroïsme, et remplie de dévouement pour la patrie et d'enthousiasme pour tout ce qui est juste, grand et beau; vous savez bien que les jeunes gens n'ont jamais été plus laborieux qu'à notre époque, plus studieux, plus instruits, plus moraux, plus occupés de choses graves et sérieuses. Auriez-vous oublié tous les éloges, tous les témoignages d'estime, d'admiration et de reconnaissance que vous leur avez donnés? Relisez-les ces éloges, pour votre honte et pour votre condamnation. (V. § 5, p. 115 et suiv.)

Entendez-vous Lafayette célébrer les services rendus à la patrie par les *jeunes gens des écoles*, et parler d'*admiration*, de *confiance*, même de *respect* pour la glorieuse jeunesse de *l'École Polytechnique?* Entendez-vous l'organe du gouvernement vanter la *philantropie* et le *courage* des jeunes gens du Jardin-des-Plantes, et dire, en parlant de l'*École de Médecine :* « Cette *jeunesse si active et* » *si brave*, se serrait en foule autour du monarque heu- » reux de se sentir pressé par ces *cœurs généreux* qui » avaient contribué à *sauver la patrie*, dont ils sont une » *des plus belles espérances* (pag. 115 et 116)!» Entendez-vous le lieutenant-général dire à M. Séguier :...« J'es- » père que mes enfans se montreront dignes condisciples » de cette *glorieuse jeunesse* qui vient de déployer une » *énergie sublime* pour la défense de *ses droits et de ses* » *foyers* (page 116). » Entendez-vous Louis-Philippe dire aux élèves de l'École de Droit :..... « Je reçois avec » attendrissement l'expression des sentimens de l'École » de Droit; *j'admire le patriotisme* avec lequel elle a » concouru à l'héroïque défense de Paris. Messieurs, *je* » *suis à vous à la vie et à la mort* (page 116). »

Les républicains sont des *anarchistes* et des *buveurs de sang!*..... Mais *Lafayette* n'est-il pas républicain? *Louis-Philippe* ne s'est-il pas continuellement vanté d'être républicain? N'a-t-il pas reçu six chefs républicains le 31 juillet (page 162)? Ne s'est-il pas écrié le même jour : *Mon cher B...., je porte la république dans mon cœur, je suis républicain, et c'est moi qui vais tuer la république?* Même depuis les 5 et 6 juin, n'a-t-il pas répété à S.... *je suis républicain?*

Mais les émeutes? — Les émeutes! celle des journées de juillet était-elle légitime? Celle de la garde nationale contre le ministère Villèle était-elle criminelle? Si la trahison ouvrait à l'ennemi les portes de la France, l'émeute qu'exciterait cette infamie serait-elle un crime?

Les patriotes peuvent se plaindre des émeutes passées, parce que vous les exploitez contre eux, et que vous pouvez en faire pour avoir occasion de les accuser et de les maltraiter; mais celles que vous n'avez pas provoquées

ont été le résultat de votre intolérable système; les émeutes sont votre accusation.

Oui, les républicains veulent la liberté, l'égalité possible, la réalité de la représentation nationale, et le bonheur du peuple; mais ils veulent aussi l'ordre public et le règne de la loi. Ce sont eux qui veulent la légalité, et c'est vous qui voulez l'arbitraire; c'est vous qui faites de l'anarchie, vous qui dites que vos assommeurs embrigadés exercent dans les rues la *souveraineté populaire* (Discours de Barthe du 10 août); vous qui dites que la mise en état de siége est encore un acte de la *souveraineté populaire*, parce qu'elle est sollicitée par quelques furieux qui compromettent l'habit de la garde nationale (*Moniteur*, 8 juin); vous qui excitez vos agens à se faire justice eux-mêmes, et à assassiner ceux qu'ils ne devraient que livrer aux tribunaux; et quand, pour la perdre, vous calomniez ainsi la jeunesse, l'espérance des familles et de la patrie, cette jeunesse, dont le courage vous a sauvés, et dont le patriotisme vous embarrasse aujourd'hui, vous êtes d'*infâmes calomniateurs!*

Les républicains se sont alliés avec les carlistes! — Ils peuvent avoir contre eux, qui ne sont que des ennemis déclarés, moins de ressentiment que contre vous qui les avez trompés; mais vous savez bien que toute alliance entre eux est impossible; vous savez bien que les carlistes trahiront pour faciliter l'invasion, tandis que les républicains se feront tuer pour l'empêcher..... Vous savez bien que c'est vous qui avez fait alliance avec les carlistes dans les diverses élections; vous savez bien que vous leur tendez continuellement la main, que vos *Débats* font la cour à leur *Gazette*, qu'il y a sympathie entre leurs doctrines et les vôtres, et que vous êtes prêts à vous jeter dans leurs bras et dans ceux de l'étranger plutôt que d'adopter complètement la révolution; et quand, pour exciter vos soldats contre les républicains, vous dites que ceux-ci sont des chouans et des carlistes, vous êtes d'*infâmes calomniateurs!*

Du reste, le 28 juillet 1830, dans une proclamation aux Parisiens, Mangin disait :

« Depuis avant-hier soir, des désordres graves ont été

» commis dans Paris par des attroupemens séditieux. *L*
» *pillage, l'incendie et les coups de poignards* paraissent
» signaler la présence d'un *grand nombre de brigands*
» dans la capitale.

» Habitans de Paris, éloignez-vous de ces *misérables*..... »

Voilà comment la police de Charles X calomniait les héros de juillet; et trois jours après, dès le 1er août, ceux d'entre eux qui invoquaient la souveraineté nationale étaient déjà traités *d'anarchistes* ou *d'ultra-royalistes* déguisés; *d'agens de l'étranger, de partisans du duc de Bordeaux.* Comment pourrait-on s'étonner qu'on les appelle aujourd'hui les *alliés des chouans et des carlistes?*

Les opposans sont tous des républicains! — Mais vous savez bien le contraire; vous savez bien que le plus grand nombre même des patriotes voulaient seulement une monarchie réellement représentative, ou, comme le duc d'Orléans le disait lui-même, un *trône populaire entouré d'institutions républicaines;* c'est pour les envelopper dans la proscription des républicains que vous les dénoncez comme républicains : vous êtes *d'infâmes calomniateurs!*

L'opposition veut l'extermination de ses adversaires! — Non, non; elle voulait, avec raison, qu'on éloignât momentanément les carlistes des emplois; mais c'est votre système qui leur a donné l'espérance d'une troisième restauration, et qui les a pour ainsi dire provoqués à conspirer contre la révolution. S'ils nous mettent en péril, et s'ils succombent un jour sous la colère populaire, c'est vous qui les aurez perdus; c'est nous qui voulions les sauver, et c'est nous qui vous accuserons d'avoir privé la patrie d'enfans qui pouvaient se réconcilier avec elle et la défendre. En accusant ainsi l'opposition, vous êtes *d'infâmes calomniateurs!*

L'opposition a voulu la propagande! C'est elle qui a poussé et compromis les réfugiés espagnols! — Les hommes de juillet s'intéressaient à tous les peuples et désiraient la liberté pour tous : voyez le crime! Mais, misérables imposteurs, n'est-ce pas vous, vous-mêmes, qui avez fait de la propagande dans le principe?

Sébastiani, dit-on, n'approuvait pas le projet de révolutionner l'Espagne; et Molé se bouchait les oreilles et fermait les yeux pour ne rien entendre et ne rien voir : mais n'a-t-on pas toléré et approuvé le comité formé pour procurer des fonds et des secours de tous genres aux réfugiés espagnols? Casimir Périer n'a-t-il pas, malgré son incroyable dénégation, formellement autorisé son fils à faire partie de ce comité? Celui-ci n'a-t-il pas signé les circulaires? Les ministres, les principaux députés n'ont-ils pas souscrit?

Guizot et Montalivet n'ont-ils pas journellement correspondu avec le comité? N'ont-ils pas fait venir d'Angleterre Mina et beaucoup d'autres réfugiés qui se disposaient à se rendre directement par mer en Espagne? Ne leur ont-ils pas fait donner des passeports par le préfet de police Girod de l'Ain, et même des feuilles de route collectives pour trente, quarante et cinquante personnes avec étapes et solde, depuis Calais, Boulogne, le Hâvre et Paris? Ne leur ont-ils pas fourni des armes, des drapeaux et des volontaires parisiens? N'ont-ils pas mis le télégraphe à leur disposition? N'ont-ils pas promis de destituer quelques préfets et sous-préfets pour les remplacer par des préfets dévoués au succès de l'opération? Guizot n'a-t-il pas remis cent quatre-vingts quadruples d'Espagne à Inglada pour le colonel Valdès? Louis-Philippe ne consentait-il pas à donner le duc de Nemours à dona Maria devenant reine d'Espagne et de Portugal? N'a-t-il pas donné cent mille francs en deux traites, dont l'une sur un banquier de Marseille pour Torrijos? Et quand Ferdinand, qui d'abord faisait insulter Louis-Philippe, l'eut subitement reconnu, n'est-ce pas Louis-Philippe et ses ministres qui ont subitement arrêté, désarmé, trahi, sacrifié ces malheureux Espagnols et ces malheureux volontaires parisiens?

Et les réfugiés italiens! Le comité formé à Lyon ne s'est-il pas mis en communication avec le ministère? N'a-t-il pas été approuvé? Ne l'a-t-on pas laissé préparer son organisation militaire et réunir des armes, des uniformes, des volontaires lyonnais, et des fonds? Ne lui a-t-on pas avancé quelque argent? Louis-Philippe n'a-t-il pas transmis au roi de Naples un projet de constitution

rédigé par le général Pépé? N'a-t-il pas souri à l'idée d'un mariage entre l'une de ses filles et le fils du duc de Modène devenu roi d'Italie? N'a-t-il pas eu plusieurs conférences à ce sujet avec le brave Félix Lepelletier?

Oui, c'est vous qui avez fait de la propagande; et vous osez accuser l'opposition! Quel excès presque incroyable d'audace, d'hypocrisie, de déloyauté et de calomnie!

L'opposition voulait la guerre! — Non, non, l'opposition voulait la paix; mais elle voulait qu'on se préparât à la guerre, et qu'on acceptât la bataille plutôt que de commettre des lâchetés. Avec son système, nous aurions la paix, l'honneur, la liberté, l'indépendance, la sécurité, la prospérité du commerce et de l'industrie, tandis que vos lâches concessions et votre criminelle alliance avec les rois contre les peuples, après nous avoir fait végéter dans les angoisses, dans la misère et la honte, nous amèneront inévitablement une guerre plus dangereuse et plus sanglante: c'est vous qui répondrez devant l'humanité des calamités de la guerre; et quand vous en accusez d'avance l'opposition, vous êtes *d'infâmes calomniateurs!*

L'opposition voulait des *conquêtes!* — Non, non; elle désire la liberté, l'indépendance et le bonheur des autres peuples; elle sympathise avec eux, et leur accorderait volontiers son alliance et son fraternel appui: mais elle respecte leurs droits; c'est vous au contraire qui voulez les laisser éternellement gémir sous le joug de leurs oppresseurs; c'est vous qui les opprimez; et quand vous accusez l'opposition, vous êtes *d'infâmes calomniateurs!*

L'opposition est l'ennemie du peuple et la *cause de tout le mal!* — Quoi! Dupont, Laffitte, Lafayette, d'Argenson, Salverte, Cormenin, etc..... sont les ennemis du peuple!!! C'est par trop fort!..... La calomnie est trop déhontée! Vous êtes *d'effrontés calomniateurs!*

Mais pourquoi donc tant de calomnies contre le peuple, la jeunesse et l'opposition? Vous qui vous dites un gouvernement paternel, vous qui devriez exalter les vertus des citoyens pour les rendre plus vertueux encore, cherchez-vous, pères dénaturés, à les avilir à leurs propres

yeux en leur supposant des vices qu'ils n'ont pas? Quand on veut faire tuer un chien, on crie *au chien enragé!* Est-ce pour faire tuer vos adversaires que vous cherchez à exciter contre eux les fureurs de vos sergens de ville, de vos gardes nationaux et des soldats, en les leur peignant comme des brigands sur lesquels il faut tirer sans hésiter? Cherchez-vous enfin à exciter contre eux le mépris et la haine des autres peuples, comme si vous étiez Autrichiens, Prussiens, Anglais ou Russes, ou payés par eux?

Oui, vos calomnies sont anti-françaises, sacriléges, atroces; elles suent le sang!

§. 29 — *Système de police.*

Rien n'égale la réprobation universellement manifestée dans tous les temps contre une institution immorale qui ne vit que de perfidies, de trahisons, de délations et de provocations; qui ne peut choisir ses agens que dans les prisons et les bagnes; qui confie l'honneur, le repos et la vie des citoyens à tout ce que la société a de plus vil et de plus redoutable, et qui ne paie que le prix du mal qu'elle fait répandre.

Mais, inutile sous un gouvernement populaire et national, la police inquisitoriale et politique est une des nécessités des gouvernemens qui ne s'appuient que sur un parti. Plus un gouvernement est despotique, oppresseur et traître, plus il est méprisé et haï, plus la police lui est nécessaire. C'est sous Louis XVI que cette police prit une extension nouvelle; c'est sous Louis XVIII et Charles X qu'elle reparut avec plus de force que jamais; et l'on se rappelle toutes les imprécations lancées contre ses agens et ses actes.

Supposez que Charles X monte sur le trône et qu'il fasse organiser par Mangin une troupe nombreuse d'anciens agens et d'anciens gendarmes irrités d'avoir été vaincus, et poussés par la rage de la vengeance; supposez qu'on leur adjoigne une troupe de forçats libérés, de brigands, de sicaires et d'assassins, les uns cachés sous

tous les costumes et autorisés à porter toutes décorations et toutes armes secrètes, les autres enrégimentés, et publiquement armés; supposez qu'on les excite encore contre les hommes de juillet, contre les jeunes gens et contre les députés de l'opposition, en leur promettant l'impunité; supposez qu'ils pénètrent dans les domiciles, et puissent ainsi fouiller, voler et piller; supposez qu'ils arrêtent le jour et la nuit, dans les maisons, sur les ponts et dans les rues; supposez qu'un patriote seul et sans armes tombe entre les mains d'une pareille bande de furieux; supposez que ce malheureux insulté, maltraité, tué, assassiné par eux, appelle à son secours l'autorité qui doit le protéger contre ses assassins, et ne trouve pour protecteurs que ses assassins eux-mêmes; et dites, la police serait-elle autre chose que l'anarchie, le brigandage et l'assassinat? Le sauvage ne serait-il pas plus en sûreté dans ses bois?

Une institution si décriée devait disparaître après une révolution si généreuse et si pure; elle devait d'autant plus disparaître que le gouvernement a partout une garde nationale plus que suffisante pour défendre l'ordre public.

Mais non, l'institution et ses agens ont été conservés, et ses actes sont les mêmes.

Que dis-je, c'est bien pire!

Jamais les chambres n'ont donné tant de millions pour la police secrète; jamais ses *journaux* n'ont été si menteurs, si injurieux, si violens et si provocateurs; jamais ses agens n'ont été si nombreux, si favorisés, si hardis et si sanguinaires.

N'a-t-on pas vu quinze agens en costume et armés, s'introduire dans le domicile d'un lithographe et le menacer de leur vengeance s'il ne supprimait pas une lithographie qui leur déplaisait? N'a-t-on pas vu d'autres agens attaquer dans son domicile et assassiner dans la rue l'un des directeurs du journal *le Mouvement?* — Ne vient-on pas de voir six employés principaux envahir le domicile du gérant du *Temps*, le menacer, et le frapper chez lui pour avoir critiqué les croix d'honneur qui venaient de leur être données?

Quoi! des croix d'honneur pour des services dans l'administration de la police!!! — Oui, des croix d'honneur pour la police! Et même le chef de la police secrète, le chef de la brigade de sûreté, Vidocq, puisqu'il faut l'appeler par son nom, Vidocq reçu au Tuileries! le fameux Vidocq reçu par Louis-Philippe!!

Que l'on s'étonne maintenant, si l'on peut, de voir la police lancer ses agens au milieu des ouvriers et des jeunes gens pour captiver leur confiance sous le masque du plus ardent patriotisme, pour faire les propositions les plus violentes, pour pousser des cris de révolte, pour vanter Robespierre et Marat, pour arborer le bonnet et le drapeau rouges! Qu'on s'étonne de la voir provoquer les conspirations des tours Notre-Dame et de la rue des Prouvaires, embrigader des assommeurs sous le nom d'honnêtes ouvriers, habiller ses agens en gardes nationaux pour tirer sur le peuple, et en homme du peuple pour les entraîner à tirer sur les gardes nationaux et les soldats! Qu'on s'étonne de voir la force armée tuer tant de citoyens dans les moindres émeutes, et jusque dans le palais du roi! Qu'on s'étonne de voir un agent donner un coup de sabre à un jeune homme, et lui dire : *Va maintenant te faire acquitter par la cour d'assises!* Qu'on s'étonne des épouvantables violences commises sur les prisonniers des 5 et 6 juin, et de l'épouvantable massacre du pont d'Arcole! Qu'on s'étonne enfin de voir un journal de la police pousser son atroce hardiesse jusqu'à plaisanter sur ces noyades de jeunes gens assassinés!

Jamais la police n'a fait autant d'arrestations; c'est elle qui fait fouiller les domiciles et qui visite les papiers, même des membres de la représentation nationale; c'est dans ses horribles cachots que les prisonniers sont d'abord entassés en passant à travers l'armée de ses sbires; c'est elle qui dispose des prisonniers et qui les met au secret, malgré la défense des juges d'instruction; c'est elle qui, non seulement méprise les arrêts des tribunaux, mais qui fait justice à coups d'épées; c'est elle, en un mot, qui gouverne.

§ 50. — *Système de violences. — Humanité de Louis-Philippe, avant et après le jugement de Polignac. — Atrocités des 5 et 6 juin. — Pont d'Arcole.*

Où trouver des expressions pour peindre les violences exercées contre la jeunesse, le peuple, les hommes de juillet, après une révolution si modérée et si généreuse?

Dès le 1er août, l'imprimeur de la *Tribune* est menacé pendant deux jours, parce qu'il s'oppose, non pas à l'élection du duc d'Orléans, mais à son élection par quelques députés sans mandat.

Le journal de Talleyrand et de Thiers menace déjà les opposans, et parle d'*hommes vigoureux* et de mesures de *despotisme* et de *terreur*. — On insulte dans les rues et sur les places publiques les partisans de la souveraineté nationale; on les fait menacer et maltraiter.

Dès le 3 août, on arrête des patriotes protestant devant le palais des députés.

Que dis-je? dès le 7 août, un des hommes qui entourent le lieutenant-général veut faire distribuer des *cartouches* à la garde nationale pour tirer sur des vainqueurs de juillet rassemblés devant la chambre des députés, et invoquant la souveraineté nationale.

Quelques jours après, Guizot et de Broglie, l'ancien fondateur de la première association pour la liberté de la presse, lancent la garde nationale contre la société des *Amis du Peuple*.

Dupont, Lafayette, Laffitte, Odilon-Barrot, repoussent long-temps les mesures de rigueur.

Louis-Philippe lui-même manifeste d'abord la plus touchante humanité; il veut abolir la peine de mort; il s'évanouit presque à l'idée d'une immolation sur l'échafaud. — Un jour, il est question de deux arrêts de cour d'assises condamnant des parricides à la peine capitale, et Dupont lui propose de supprimer l'amputation du poignet; mais le trop sensible roi ne veut pas même souffrir que

les parricides soient mis à mort. Vainement ses onze ministres sont unanimement d'avis qu'il faut *exécuter la loi;* vainement ils lui font observer que ce n'est pas lui qui condamne : Louis-Philippe pâlit, paraît agité de convulsions, et demande dix jours pour réfléchir. Les dix jours écoulés, il se rend avec douleur à l'avis de ses ministres; mais quand Dupont lui présente les dossiers pour signer la suppression de la mutilation, il les repousse avec un mouvement d'horreur, et demande encore vingt-quatre heures. Cependant les condamnés sont inexcusables; car il s'agit d'une fille qui a empoisonné son père, aidée par sa mère qui a empoisonné son mari; il s'agit aussi d'un autre parricide commis avec les plus horribles circonstances.

Mais quand les anciens ministres de Charles X sont acquittés, Louis-Philippe ne parle plus d'abolir la peine de mort; il ne s'oppose plus à l'exécution des condamnations capitales; et plus tard, quand les hommes de juillet encombreront les prisons, ni sa fête, ni l'anniversaire des grandes journées, ni le mariage de sa fille, ne pourront obtenir une amnistie.

Et quand le nouveau ministre de Charles X arrive, au 13 mars, la violence à découvert arrive avec lui, les assommeurs sont embrigadés; dans chaque émeute, des citoyens sans armes, terrassés ou fuyans, tombent percés par le poignard, l'épée, le sabre ou la baïonnette; on voit des cadavres jusque dans le Palais-Royal, à la porte du roi, tandis qu'à Grenoble des femmes et des enfans sont percés par le fusil du soldat.

Les ordres du jour et les proclamations excitent la colère de l'armée contre le peuple; le roi lui-même prodigue les éloges, les croix et les récompenses; il remercie personnellement les soldats dont le fer a percé les Grenoblois : leur régiment aura, dit-on, l'honneur d'être la garde du trône, tandis que les gardes nationales qui ne montrent pas assez de dévouement sont brutalement licenciées et désarmées; et comme si la quasi-légitimité devait avoir son quasi-repas du 1er octobre 1789 (p. 17), on profite de l'arrivée d'un brave régiment de dragons, pour donner un grand repas de corps, auquel assistent les

ducs d'Orléans et de Nemours, le président du conseil, le ministre de la guerre, toutes les autorités militaires et tous les colonels de la garnison, et dans lequel on porte les toats les plus propres à animer l'armée contre les citoyens. (*Moniteur* du 1er avril.)

Et quand arrive la déplorable collision des 5 et 6 juin, provoquée par l'aggression de la police, rien n'égale la violence et la rage des vainqueurs... Des prisonniers massacrés; des enfans percés de coups après le combat; des têtes broyées à coups de crosse de fusil!...

Ce n'est pas tout... Ici la chaleur d'un combat, et l'irritation d'avoir vu deux cents ouvriers et jeunes gens disputant la victoire à soixante mille hommes, aidés de je ne sais combien de pièces de canon, peuvent expliquer la fureur des combattans.

Mais les violences après la bataille, dans les arrestations, à la préfecture de police!... Les insultes d'une bande d'agens patens et secrets, rangés en haie dans la cour; leurs outrages contre des hommes désarmés; les moustaches arrachées, les coups de crosses de fusils, de baïonnettes, de poignards, d'épées et de sabres; les coups de pieds et de poings; les coups de bâtons et de fouets!... Des malheureux frappés, blessés, tués, entassés plusieurs jours dans les cachots, sans lits, sans paille, sans air, sans pain!... Puis un roi parcourant triomphalement les boulevards, et donnant lui-même l'ordre de mitrailler pour en finir. Puis un personnage, qui n'est cependant pas Charles X, déclamant des vers, et riant dans un palais, au bruit des feux de bataillons, au bruit du canon qui fait trembler les vitres et qui tue les Parisiens!...

Puis, Louis-Philippe se vantant d'avoir *pulvérisé*, *anéanti*, *exterminé* une poignée de rebelles qui sont des hommes de juillet attaqués et provoqués par sa police, des jeunes gens, des Français, dont l'étranger (s'ils avaient combattu l'étranger) aurait admiré l'héroïque courage!...

Puis le soir, des promenades menaçantes, aux cris de : A bas les *républicains*, les *chouans* et les *carlistes!*

Puis, le même soir, le roi, qui vient de déclarer à Odi-

lon-Barrot, Arago et Laffitte qu'il ne mettra pas la capitale en état de siège, changeant de volonté sur les instances de Thiers et de Guizot!

Puis, après la victoire, et sans aucune nécessité, Barthe et Montalivet signant l'ordonnance de mise en état de siège, tandis que Polignac et Peyronnet hésitaient au milieu du combat et du péril!... Barthe, ordonnant l'arrestation de trois députés ses collègues, dont l'un était son ami, qui seront peut-être à l'instant massacrés ou fusillés, tandis que Marmont déchirait les mandats d'arrêt et n'exécutait qu'en versant des larmes les ordres qui lui étaient imposés!

Puis la violation de la charte et des lois; la tyrannie, la terreur; les citoyens livrés aux tribunaux militaires; l'arrestation de Lafayette et de Laffitte mise en délibération; celles de trois membres de l'opposition décidée dans le conseil; des mandats lancés contre eux sans motifs; leurs domiciles violés, et leurs papiers saisis par la police; des cris de fureur de la part des journaux ministériels contre l'opposition tout entière; des menaces de gardes nationaux d'aller attaquer les députés chez eux!..

Puis, quand un mémorable arrêt de la cour de cassation, réparant la honte d'un autre arrêt de la cour royale, arrache aux tribunaux exceptionnels leur proie, des cris de rage des meneurs du juste-milieu contre les patriotes: *Nous ne ferons plus de prisonniers! Puisqu'on ne veut pas faire juger ces brigands par des tribunaux militaires, nous ferons justice nous-mêmes! A la première lutte, nous massacrerons tout!*

Puis le pont d'Arcole!...

*** C'est le 28 juillet 1832! C'est la nuit. Ils viennent de pleurer sur les tombes de leurs amis, de leurs frères, des martyrs de la liberté!... Ce sont des jeunes gens, des étudians aux cœurs brûlans de patriotisme!.... Ils s'arrêtent; ils chantent...—Venez sur le pont d'Arcole, leur disent des voix inconnues, vous y serez mieux.—Ils y sont... Ils sont trente environ... Une femme est avec eux; elle chante la *Marseillaise*... Ils répondent en chœur: *Allons, enfans de la patrie*... Ils sont à genoux et à découvert... Elle chante encore: *Amour sacré de la pa-*

trie... Liberté, liberté chérie.... Tout à coup, plus de chants.... Un grand tumulte, des cris de victimes.... de grâce, au nom du ciel, achève-moi!... le bruit de corps jetés dans la rivière... Puis un effrayant silence... Et le lendemain, le pont lavé pendant la nuit.... Des traces de sang sur le plancher, du sang sur le fer de la rampe, du sang dans les rues adjacentes... Ciel! que de sang! que de blessés! que de morts! que sont-ils devenus? La Seine roulant leurs cadavres sous les filets de Saint-Cloud, leur donnera-t-elle l'Océan pour tombeau?... Quels sont leurs noms?... Quelle est cette femme?... Qui sont-ils? N'ont-ils ni concitoyens, ni amis, ni frères, ni pères?... Ils n'ont donc pas de sœurs? ils n'ont donc pas de mères?... Hier, à cette heure, on a vu des sergens de ville embusqués dans les ruelles voisines, aux deux extrémités du pont.... Qu'y faisaient-ils? Guettaient-ils leur proie?.... Quels sont les assassins? Quoi! la justice ne répond pas! Desmortiers, qui poursuit avec tant d'ardeur un mot, une phrase des jeunes gens, des députés, Desmortiers ne le sait pas encore! Et le roi, père de la jeunesse... qui s'est dit *à elle à la vie, à la mort*... le roi ne sait rien!.. Épouvantable mystère!... Affreuses ténèbres! Horrible nuit! La police, aux yeux d'Argus, ne sait rien!.... Mais qu'entends-je?... *Ils ne feront plus d'émeutes!* — Écoutons, *Figaro* va parler : *La république a fait le* PLONGEON... *La république nage entre* DEUX EAUX!...

Barbares! Et vous osez parler de 93!..

Et des passans sont au nombre des victimes!

Mais où sont donc la civilisation, la sûreté personnelle, la sécurité publique? Quel ouvrier, quel garde national, quel citoyen riche ou pauvre, quelle mère accompagnant sa fille, peut avoir la certitude de ne pas se trouver au milieu d'une semblable boucherie, et de ne pas être clandestinement assassiné sur un pont ou dans une rue, le soir, en regagnant son domicile? ***

§ 51. — *Système de prétendue légalité. — Nombreuses violations de la charte et des lois. — Etat de siège.*

*** Le 5 août, nous l'avons vu (page 178), le duc d'Or-

léans déclare mauvais citoyen celui qui n'obéit pas à la loi; il pousse le respect pour la charte, non pas jusqu'à refuser la place de Charles X et d'Henri V, mais jusqu'à consentir à nommer lui-même le président de la chambre des députés, uniquement parce que la charte donne ce pouvoir à Charles X.

Le 9 août, il jure de ne gouverner que *par les lois, et selon les lois.*

Depuis, Louis-Philippe et ses ministres ne parlent que de *légalité;* ce sont eux qui invoquent à chaque instant la *légalité,* comme si les patriotes n'en voulaient pas, comme si ce n'était pas eux au contraire qui repoussent l'arbitraire et réclament l'empire de la loi.

Mais cette affectation d'amour pour la légalité n'est-elle pas une ruse du juste-milieu, une véritable déception?

Ne sont-ce pas souvent les despotes et les tyrans qui parlent le plus de légalité? N'est-ce pas au nom de la légalité que Louis XVIII et Charles X ont cent fois violé la charte, et sous prétexte d'en assurer à jamais les bienfaits, que les criminelles ordonnances du 25 juillet ont déchiré cette charte?

Et vous? voyons.

Louis-Philippe n'a-t-il pas violé la légalité quand il a reçu pendant dix-huit mois une liste civile d'environ 57 millions qui n'était pas votée; quand il a nommé directement les maires dans les départemens de l'Ouest; quand il a nommé des pairs avant la révision de l'article 25; quand il a choisi des mineurs pour les revêtir de la pairie; quand il a invoqué une disposition transitoire de la charte de 1814 pour refuser de réviser les pensions irrégulièrement accordées aux émigrés et aux chouans; quand il a interdit des représentations théâtrales; quand il a ressuscité un édit de 1666 pour punir les médecins de garder des secrets dont la révélation au contraire serait punie par le code pénal; quand il a déclaré qu'il n'exécuterait pas les lois à l'égard de la duchesse de Berry?

N'a-t-il pas surtout violé la constitution et les lois quand, à Paris et dans la Vendée, il a lui-même déclaré

l'état de siége, distrait des citoyens de leurs juges naturels pour les livrer aux tribunaux militaires, sans même respecter le principe sacré de la non-rétroactivité?

Oui, après moins de deux ans de règne, Louis-Philippe a déchiré la charte aussi manifestement que Charles X, et bien plus manifestement même, car il l'a déchirée après la révolution, après les imprécations de la France entière lancées contre le parjure de son prédécesseur, après l'expulsion du roi coupable et la condamnation de ses ministres, après l'introduction dans la charte de dispositions destinées à prévenir de pareilles violations, après une victoire, et sans aucun prétexte de nécessité, quand rien ne pouvait servir d'excuse, quand tout signalait la mise en état de siège comme un criminel renversement de la constitution et des lois, et les ordonnances de juin comme plus inexcusables encore et plus odieuses que celles du 25 juillet. * * *

§ 32. — *Sytéme de la liberté individuelle. — Justice.*

« Je jure, dit Louis-Philippe, le 9 août, de faire rendre *bonne et exacte justice* à chacun selon son droit. »

« Il est juste (dit Barthe dans son discours du 12 » août, après avoir fait un pompeux éloge du peuple), » il est juste que désormais, depuis le premier jusqu'au » dernier échelon de la police judiciaire, chacun, tout en » remplissant les devoirs rigoureux résultant d'une né- » cessité impérieuse, comprenne bien néanmoins les » *égards* que l'on doit *à tout prévenu, le respect* que l'on » doit à cette *dignité d'homme* dont les condamnés eux- » mêmes sont rarement tout-à-fait déchus, et le prix de » cette *liberté personnelle* à laquelle les *mesures provi-* » *soires* ne doivent porter atteinte qu'avec la plus sage » circonspection. »

Voilà les promesses.

Eh bien! la restauration s'est-elle jamais jouée avec tant d'impudence et d'inhumanité de la liberté des citoyens et de la sainteté du domicile?

La police faisant d'innombrables arrestations et arrêtant les citoyens sans preuve ; pénétrant dans les domiciles et fouillant tous les papiers les plus secrets, même des membres de la représentation nationale ; entassant les inculpés (*réputés innocens*) dans des lieux étroits et infects, sans feu, sans air, sans lits et souvent sans pain ; mêlant l'écrivain et l'accusé politique avec le voleur et l'assassin, la malheureuse mère de famille avec la prostituée, les gardant arbitrairement des semaines et des mois avant de les livrer aux magistrats ; un infâme *panier à salade* pour transporter les prisonniers ; une infâme *souricière* pour les recevoir en attendant l'interrogatoire ; des quatre, six, huit, dix mois de détention provisoire en attendant un jugement qui déclare l'innocence ; d'infâmes espions jetés au milieu des cachots pour trahir la confiance de l'infortune ; de barbares agens accablant d'outrages et de violences leurs prisonniers désarmés ; des innocens ruinés, désespérés, malades, mourant dans les prisons ; enfin des condamnations d'une impitoyable rigueur, voilà le spectacle que présentent aujourd'hui la justice et la police ! voilà les égards qu'on a pour l'homme et pour le citoyen, pour la liberté et pour l'humanité !

*** Du reste le sanctuaire de la justice est-il respecté du pouvoir ? Quand il s'est agi de juger certains accusés politiques, l'accusateur et le juge n'ont-ils pas été appelés, pendant la nuit, par une voix à laquelle il est difficile de résister, et devant laquelle l'indépendance a besoin de tout le courage de la vertu ? Et quand soixante magistrats réunis ont presque unanimement sanctionné la mise en état de siége, la distraction des juges naturels et la violation du principe de non-rétroactivité, le bruit adroitement répandu d'une prochaine réorganisation de la cour n'a-t-il pas eu d'influence sur ce trop mémorable arrêt ? ***

§ 33. — *Système envers la liberté de la presse.*

Amis de la révolution, soutenez la presse ; ennemis, détruisez-la, car c'est elle qui a préparé et provoqué l'insurrection de juillet.

Quels sentimens inspire-t-elle à Louis-Philippe? Voyons :

« *Il n y aura plus de délits de la presse,* » dit le duc d'Orléans, le 31 juillet, à l'Hôtel-de-Ville.

S'il y en a, dit la charte du 7 août, ils auront la garantie du jury.

Les poursuites seront *bien rares,* dit le nouveau procureur du roi Barthe, dans son discours d'installation du 12 août : nous n'intenterons de procès que quand *l'évidence du délit en imposera la nécessité.*

La presse, à qui Louis-Philippe doit en partie sa couronne, et qui, pendant long-temps, trop confiante comme la nation, appuie le gouvernement naissant, mérite qu'on soit fidèle à ces promesses.

Mais la presse ouvre enfin les yeux et aperçoit le danger : elle cesse d'approuver et de louer ; elle avertit, elle critique, attaque ; *on l'appelle* alors *la mauvaise presse:* on la hait, on voudrait l'anéantir, et les persécutions de la restauration recommencent contre elle. Que dis-je? jamais la restauration n'a montré tant d'acharnement contre les écrivains indépendans, et tant de partialité pour les soudoyés de la police.

Non seulement les journaux sont saisis presque chaque jour, mais les écrivains sont arrêtés, jetés dans les cachots, mêlés à des voleurs, traduits devant les conseils de guerre, menacés de la mort ; les imprimeurs sont poursuivis, les presses sont confisquées ou brisées ; la *Tribune* est saisie soixante fois en deux ans. A-t-elle le courage de défendre le trésor public et l'industrie française en dénonçant les scandaleux achats de fusils anglais, ou bien de citer l'histoire en réponse à d'imprudentes flatteries ; on s'efforce de la ruiner par d'excessives amendes, dont l'une s'élève jusqu'à 15,000 francs ; et cependant, sur soixante saisies de la police, cette justice, si rigoureuse, reconnaît que cinquante n'avaient aucun motif. Et ce n'est pas la plus odieuse vexation ! ce n'est pas le plus scandaleux abus du pouvoir ! Et vous osez vous vanter de votre respect pour la loi, pour la liberté de la presse, pour le droit sacré de propriété !

Mais pourquoi donc cet acharnement tout particulier contre la *Tribune?* Est-ce parce que, dès le 30 et le 31 juillet, tandis que presque tous les journaux baissaient pavillon devant le duc d'Orléans, *la Tribune* seule eut la pensée de lui faire opposition en demandant, non pas qu'il fût exclu, mais que la nation fût consultée pour le choisir? Sa prévoyance, son courage et sa constance, qui doivent être un titre à l'estime des patriotes, sont-ils des crimes aux yeux du juste-milieu?

Du reste, c'est la presse que le despotisme redoute le plus; c'est elle que les despotes veulent étouffer en Allemagne; et, si l'on en croit certaine révélation, Louis-Philippe aurait secrètement excité l'attaque dirigée maintenant contre elle par ses alliés : c'est la presse de France surtout qu'on veut empêcher de crier *garde à vous!*

§ 34. — *Faits particuliers caractérisant la marche contre-révolutionnaire du gouvernement.*

Nous avons déjà vu la conférence entre cinq députés et les pairs, le 30 juillet, la prière adressée au duc d'Orléans, son arrivée dans la nuit, sa confiance en Talleyrand le 31, sa proclamation, sa visite à l'Hôtel-de-Ville, ses discours, son empressement à arrêter l'organisation de 20 bataillons de la garde nationale mobile ordonnée par la commission municipale, sa nomination comme lieutenant-général du royaume par Charles X le 1er août, l'abdication du 2, le dépôt de cette abdication, l'ouverture de la session du 3 août, la nomination du président de la chambre des députés par le lieutenant-général du royaume, le choix fait par lui de Casimir Périer pour président, le projet de baser l'élection sur l'acte d'abdication et d'appeler le nouveau roi Philippe V, la conservation de la charte de 1814, sa révision en quelques heures, etc.

Nous avons vu les amis de la restauration et de la légitimité, c'est-à-dire les ennemis de la révolution, constamment appelés au ministère et dans les fonctions publiques, tandis que les patriotes, d'abord ménagés, sont ensuite repoussés et proscrits.

Nous avons vu les systèmes d'impopularité, d'ingratitude, d'aristocratie, de division, de corruption, de dissimulation, de tromperie, de mensonges et calomnies, de police, de violences, d'illégalités, de persécutions contre la presse, etc., appuyant le système de quasi-restauration et de quasi-légitimité.

Pour compléter le tableau, revenons au 1er août, et réunissons d'autres faits qui caractérisent la marche contre-révolutionnaire du gouvernement.

Le *Temps* du 1er août dit, et le *Moniteur* du 2 répète :

« Un pouvoir rigoureux et ingrat vient de succomber.

» L'autorité qui lui succèdera prouvera sa clémence » pour les vaincus, sa reconnaissance pour les vain- » queurs.

» Occupons-nous des veuves et des enfans : Pensions » viagères, souscriptions, places réservées dans les écoles » d'industrie, tout cela leur appartient.

» Aux morts, des honneurs, des souvenirs, des noms » gravés sur le bronze, des anniversaires.

» Aux vainqueurs qui survivent à leur triomphe, des » récompenses publiques, une FÊTE RÉMUNÉRATOIRE. »

» Que tout Paris, sauvé par eux du despotisme et du » massacre, se porte au devant de leurs pas, s'associe à » la justice du gouvernement, et joigne à des offrandes » d'honneur l'hommage inappréciable d'une grande po- » pulation qui SALUE SES SAUVEURS !

» Effaçons, sous les trophées de la gratitude publique, » les vestiges d'un désastre heureusement limité !

» Honorons les tombes !

» Adoptons les berceaux !

» Récompensons les braves !

» Nous ne doutons pas que l'autorité ne donne bien- » tôt des ordres pour que ces vœux soient accomplis, » pour qu'une GRANDE FÊTE NATIONALE rassemble tous » les Français. C'est l'expression d'un sentiment una- » nime. Nous ne faisons sans doute que devancer les in- » tentions du pouvoir. »

Oui, des honneurs, un triomphe, une fête nationale, de l'enthousiasme pour la révolution, pour la liberté, pour la patrie !....

Non, non, dit le duc d'Orléans; il n'y a pas de révolution, mais seulement une *résistance*, une *défense*, un *évènement*, même une *déplorable catastrophe*, comme il l'écrit à Nicolas.

Il veut bien rendre une ordonnance dès le 1er août, pour permettre à la nation de *reprendre ses couleurs*, comme si elle ne les avait pas déjà reprises elle-même! Guizot voudrait même que la commission municipale demandât officiellement cette *permission*, comme si le lieutenant-général était souverain, et le peuple sujet!

Le duc daigne aussi s'occuper d'abord de nommer ses jeunes fils, les ducs de Chartres et de Nemours, *grands-croix de la légion-d'honneur*; et d'autoriser *leurs altesses royales* à prendre, à la chambre des pairs, pendant la session, *le rang et les places qui leur appartiennent* (par droit de naissance).

Il daigne aussi nommer Pasquier, un des auteurs de la restauration, président de la chambre des pairs, avec 100,000 fr. de traitement.

Mais point de fêtes....

On s'empresse au contraire de faire disparaître les mots *égalité*, 27, 28 *et* 29 *juillet* inscrits par Lafayette sur le drapeau de la garde nationale.

On s'empresse d'effacer l'empreinte des *balles* et des *boulets* qui décoraient l'Hôtel-de-Ville, le Louvre, l'Institut, les Tuileries, le Palais-Royal, etc.

Mais les *monumens funéraires* (que la commission municipale a ordonné d'élever sur tous les lieux où reposent les dépouilles des citoyens morts pour la patrie, et dont elle a chargé l'Académie des Beaux-Arts de proposer les plans), où sont-ils?

Où est la *narration officielle des traits d'héroïsme et d'humanité* qui ont illustré la grande semaine, narration que la commission a décrétée, et dont Plougoulm a sollicité et obtenu l'honneur d'être chargé? Où donc est cette histoire si intéressante pour la gloire nationale? Est-ce pour ne pas la faire que l'historien a reçu la croix d'honneur?

Où est le monument voté par les députés le 6 août, avec cette inscription :

A la ville de Paris, la France reconnaissante?

On détruit autant que possible l'inscription *Pont d'Arcole* que, dès le 29 juillet, le peuple a écrite avec un pinceau sur le pont qui conduit à l'Hôtel-de-Ville, pont sur lequel un jeune enfant brava la mort et périt en y plantant un drapeau tricolore : car pourquoi cette inscription du peuple? C'est un souvenir du fameux pont d'Arcole en Italie sur lequel *Bonaparte* ou plutôt Augereau planta le drapeau français au milieu de la mitraille autrichienne; mais le juste-milieu, qu'effraie la mémoire de Bonaparte ou de Napoléon, publie que l'inscription vient uniquement de ce que cet enfant s'appelait Arcole.— Cependant Louis-Philippe a commandé quatre tableaux pour l'Hôtel-de-Ville, et un d'eux aura pour sujet le *pont d'Arcole:* Que représentera-t-il? L'héroïque enfant plantant son drapeau le 28 juillet, et tombant sous les balles des Suisses et de la garde de Charles X? Non, le peintre fera entrevoir à travers les ténèbres de la nuit, des jeunes gens chantant la *Marseillaise* le 29 juillet 1832, assassinés.... par qui?

Si l'on supprime les monumens en l'honneur de la révolution, en revanche, on conserve le monument expiatoire élevé dans la rue d'Anjou à la mémoire du *duc d'Enghein.*

On conserve celui de la place Louis XV construit pour *honorer Louis XVI* et pour outrager la nation.— Pour le soustraire à la justice populaire, le prudent architecte se hâte d'y faire graver ces mots : *Monument à la charte;* et le juste-milieu, assez rusé pour faire comme on dit, d'une pierre deux coups, se hâte de publier que cette inscription est l'ouvrage du peuple lui-même et la preuve qu'il veut conserver le monument et la charte. Mais par quel étrange motif ce monument n'est-il pas achevé avec sa destination nouvelle, quand il gâte et obstrue la place qu'il devrait décorer? Veut-on rétablir le monument *expiatoire*, comme on maintient le *deuil du 21 janvier*?

On s'obstine à conserver les trophées du *Trocadéro*, qui ne disparaissent que devant la colère de l'émeute.

La volonté populaire qu'on invoque hypocritement en faveur de la charte a vainement, dans les trois grandes journées, condamné et brisé les *fleurs de lis*, les *armoi-*

ries et les *inscriptions royales;* on repousse toutes les observations, on brave tous les dangers pour les conserver; on les verrait encore sur les drapeaux, sur le sceau de l'état, sur les monnaies, sur les croix de mission, et partout, si la redoutable voix de l'émeute ne les avait de nouveau fait disparaître.

Mais l'*effigie d'Henri IV* est formellement conservée par une ordonnance sur la croix d'honneur, qui continue d'avoir pour rivales les *croix de Saint-Louis, du Saint-Esprit, etc.*

On accorde quelques indemnités, quelques pensions, quelques médailles et quelques croix aux héros de juillet.

On accorde douze croix d'honneur à l'école Polytechnique, quatre à l'école de Droit et quatre à l'école de Médecine, infiniment moins qu'à la garde nationale, à la ligne et à la police, quand elles auront combattu ces mêmes jeunes gens, ces mêmes hommes de juillet.

Mais tandis que les émigrés et les chouans regorgent encore d'indemnités et de pensions, on ne veut accorder aucune ou presque aucune réparation pour les *condamnations politiques* subies sous la restauration et pour les *spoliations commises contre les officiers des Cent-Jours.*

Bourmont figurera long-temps sur la liste des maréchaux de France; *Marmont* y restera; mais la famille de *Ney* ne peut obtenir la révision de son jugement ou plutôt de son assassinat. On refuse même de rétablir son *portrait* dans le salon des maréchaux, et ce refus est motivé sur le (je ne sais quelle épithète employer) prétexte qu'on veut faire exécuter un portrait plus ressemblant.

Quand Lafayette parle de la famille Napoléon, on invoque les traités de 1815 imposés par l'étranger; et cette famille est proscrite par Louis-Philippe comme par Louis XVIII et Charles X. On promet bien de rétablir sur la colonne la statue renversée par l'invasion étrangère; mais ce n'est plus aujourd'hui que la parole des rois est sacrée, et les cendres du héros sont refusées par un Français à la France.

Manuel et Benjamin Constant ont contribué à préparer

la révolution, et le peuple reconnaissant veut porter leurs bustes au Panthéon : on fait espérer, on promet, pour ainsi dire ; mais Manuel est un révolutionnaire qui a parlé de *répugnance* pour les Bourbons ; la branche aînée l'a fait exclure de la représentation nationale, et la branche cadette ne peut le reconnaître digne de la reconnaissance de la patrie.

Mais tandis qu'on repousse les hommes de la révolution, on fait tout pour les hommes de la légitimité.

Vouloir sauver Polignac, c'est tout risquer, son trône, sa tête et sa famille. N'importe, on brave tout, et ce n'est certainement pas par affection pour Polignac, Peyronnet et autres.— Quel est donc le puissant motif? Est-ce un engagement envers Holy-Rood ou l'étranger?

Non-seulement on a fait donner plus de 600 mille francs en or à Charles X, on l'a fait accompagner par trois commissaires ; on a consenti qu'il mît douze jours pour se rendre à Cherbourg ; mais on fait avorter la proposition Baude en 1831 et la proposition Briqueville en 1832.

On repousse l'expression *l'ex-roi Charles X*, et l'on veut l'appeler encore *le roi Charles X*.

On veut faire acheter ses biens par l'état et les conserver, comme si l'on voulait qu'il pût les retrouver un jour.

On ne veut pas *bannir* la branche aînée, mais seulement lui *interdire le territoire* sans prononcer de peine contre sa réapparition, et l'on semble même ne pouvoir se décider à promulguer la loi.

On déclare même que si l'on saisit la duchesse de Berri, on la reconduira tout simplement à Holy-Rood, comme si l'on voulait l'encourager à revenir.

Quand on a souffert qu'elle débarquât dans le Midi, qu'elle tentât d'y allumer la guerre civile, qu'elle traversât paisiblement la France entière, qu'elle s'établît longtemps dans la Vendée, et qu'elle vînt même, dit-on, jusqu'à Paris ; on déclare, le 6 juin 1832, qu'on ne consentira jamais à terminer ses courses et ses complots par un *drame sanglant*, comme si ce n'était pas l'encourager à faire couler le sang des gardes nationaux et des soldats ;

comme si l'on craignait soi-même de fusiller le peuple, de mitrailler la jeunesse, de verser des flots de sang dans les rues de Paris!

Les carlistes sont ménagés, acquittés partout; les complices de la duchesse sont remis en liberté par la cour royale d'Aix, tandis que les patriotes sont poursuivis avec fureur, condamnés, écrasés d'amendes.

L'école Polytechnique, dissoute par la dernière ordonnance qu'a rendue Charles X, est également dissoute par Louis-Philippe, qui prive impitoyablement de leur état de jeunes patriotes, successeurs de ceux qui ont mérité tant d'éloges, et qui, comme eux, pourraient rendre tant de services à la patrie.

On voudrait pouvoir annuler le peu d'améliorations faites à la charte le 7 août, notamment celles concernant l'*initiative* accordée aux chambres comme au gouvernement, le principe électif dans la garde nationale et dans les administrations municipales et départementales.

Les lois promises, ordonnées même par la charte sur l'organisation départementale, sur l'administration des communes et des départemens, sur l'instruction primaire et publique, et sur la responsabilité des ministres et de leurs agens, sont ajournées avec affectation.

Le divorce est repoussé par Louis-Philippe comme par Louis XVIII.

Le deuxième anniversaire de juillet passe sans fête, ni au Panthéon, ni à la Bastille, sans qu'on entende ni *la Marseillaise*, ni *la Parisienne*, sans que le mot *révolution* soit prononcé, ni dans le programme, ni ailleurs.

Mais on y marie des filles de *blessés de juin* avec des *blessés de juillet*, et peut-être bientôt l'anniversaire de *juin* aura la préférence.

Comme Charles X, Louis-Philippe se fait appeler *le roi très chrétien*, et essaie de se faire appeler *roi de France* ayant des *sujets*.

Il s'intitule lui-même *très haut, très puissant et très excellent prince* ou *seigneur*, et fait inscrire, dit-on, le contrat de mariage de sa fille à la suite de celui de la duchesse de Berri.

Il rétablit partout les inscriptions royales effacées, en

juillet : *Bibliothèque du roi, Jardin du roi*..... On dira bientôt sans doute : *l'armée du roi.*

Déjà l'on dit LA COUR *a pris le deuil.*

Déjà l'on commence à publier officiellement que le roi et la reine ont entendu la *messe dans leur appartement*, et bientôt peut-être *le Moniteur* annoncera chaque jour cette importante nouvelle à la France.

Où veut-on donc nous conduire?

§ 35. — *Abus de confiance. — Trahison envers la révolution.*

Dans la chambre des représentans, à la séance du 23 juin 1815, lorsqu'il s'agissait de donner un successeur à Napoléon, Boulay de la Meurthe disait :

« ..... Je vois que nous sommes entourés d'intrigans, » de factieux, qui voudraient faire déclarer le trône va- » cant, afin de réussir à y placer les Bourbons..... Rien » ne pourra me détourner de dire la vérité ; je veux » mettre le doigt sur la plaie!..... Il existe une *faction* » *d'Orléans;* oui, d'après des renseignemens certains » (fournis par Fouché), je sais que cette faction est *pu-* » *rement royaliste.* Je sais que son but secret est d'en- » tretenir des intelligences, même parmi les patriotes. » Au reste, il est douteux que le duc d'Orléans voulût » accepter la couronne, *ou, s'il l'acceptait, ce ne serait* » *que pour la restituer à Louis XVIII.* »

« Je puis l'assurer positivement, » dit un autre membre.

Lors de son passage à Nancy, en juin 1831, le maire l'ayant reçu à la porte de la ville, Louis-Philippe lui répondit :

«..... J'ai toujours été, comme vous le dites, dévoué » franchement à la cause de la liberté, à tous les inté- » rêts nationaux, et au *maintien de nos institutions* (la » charte de 1814). Quand elles ont été violées, j'ai cru » que mon pays avait besoin de moi, et, fidèle à sa voix, » je suis accouru pour l'empêcher de devenir la *proie de* » *l'anarchie.* »

Le maire lui ayant dit :

« Sire, la France n'a point d'arrière-pensée dans ses » opinions en faveur de la monarchie constitutionnelle » rendue à la pureté de ses principes; et votre cœur est » trop généreux, trop français pour accueillir des *insi-* » *nuations* dont le déplorable résultat serait de séparer » encore les intérêts du prince et ceux de la nation. »

Louis-Philippe répondit :

« Les *insinuations* que vous redoutez ne peuvent se » faire auprès de moi. Je suis trop connu pour que per- » sonne, et surtout ceux qui m'entourent, osassent ja- » mais tenter de me séparer de ma nation, de me per- » suader qu'il existe pour moi d'autres intérêts que ceux » de son bonheur, de sa liberté et de sa grandeur. On » sait que cette doctrine est contraire à celle que j'ai sou- » tenue toute ma vie; j'ai toujours pensé qu'il n'y a de » gouvernemens solidement établis que ceux qui s'iden- » tifient avec les intérêts nationaux, avec la gloire et les » libertés de la nation. Lorsqu'un gouvernement s'aper- » çoit qu'il ne peut plus agir conformément à ces intérêts, » IL DEVRAIT ABDIQUER DE LUI-MÊME. Voilà quels sont » mes sentimens... Vous pouvez compter sur ma loyauté, » sur ma franchise, et sur mon entier dévouement à la » patrie. »

La *Gazette* et ses filles soutiennent publiquement, et répètent tous les jours, que Louis-Philippe n'est que *lieutenant-général du royaume pendant la minorité d'Henri V*, et que bientôt il descendra du trône pour faire place à son neveu, son souverain et son maître.

Défendant un journal légitimiste devant la cour d'assises de Paris, à la séance du 11 août, Hennequin vient de dire :

« Et ne craignez pas, Messieurs, que l'absolution que » nous sollicitons de vous inquiète le pouvoir; *notre mise* » *en jugement lui suffit*. Croyez-le bien, messieurs, si le » pouvoir nous accuse, nous qui professons des principes » *dont il se rapproche chaque jour, c'est qu'il veut cacher* » *l'amour qu'il ressent pour nos doctrines*. S'il appelle » sur nous avec assiduité des condamnations rigoureuses, » c'est qu'à ceux qui vont chercher sa pensée au fond de

» ses actes, il veut être en possibilité de répondre : « Eh! » comment peut-on me supposer des souvenirs et des *prédilections de légitimité*, lorsque les organes de la *légitimité*, lorsque les instrumens de la *légitimité* sont mis » en prison par mes soins? »

« Telle est, Messieurs, la vérité. Oui, le pouvoir » n'attend que le moment de dire avec Sixte-Quint : Je » tiens enfin les clefs de saint Pierre; *je n'ai plus besoin » de dissimulation : que ceux qui m'ont cru faible et timide se détrompent.* »

*** Ce serait la plus infâme trahison!.....

Mais, quand on examine tous les faits, n'est-on pas tenté de croire que Louis-Philippe ne se considère réellement que comme lieutenant-général ou régent; qu'il n'agit que dans l'intérêt d'Henri V, et que, après avoir volontairement suscité mille embarras, son intention est d'*abdiquer*, comme il l'annonçait à Nancy?

Car si le 30 juillet, il se fût concerté avec Charles X; si, nouveau Zopire, il eût voulu se *dévouer* pour conserver le trône à Henri V, en empêchant la proclamation de la république, et surtout de Napoléon, aurait-il pu faire autre chose que ce qu'il a fait?

Aussi quelle confiance, quelle joie ne manifestent-ils pas, les partisans d'Henri V!

Et quand les prêtres, les carlistes, Hennequin et les *Gazettes* disent que Louis-Philippe est d'accord avec Holy-Rood; quand ils citent tous les faits qui l'indiquent, que de crédulités ne rencontrent-ils pas dans le pays! Que d'incertitudes au moins ne jettent-ils pas dans les esprits!

Et que de mal ne produisent pas ces apparences, ces bruits, cette crédulité et cette incertitude elle-même!

Cependant je l'admets, Louis-Philippe désire conserver le trône pour ses enfans et pour lui, et c'est là le but de tous ses efforts.

Mais dans ce cas là même, ne veut-il pas tout simplement prendre la place de Charles X et d'Henri V, et se considérer comme roi légitime? Si ceux-ci mouraient subitement, comme vient de mourir Napoléon II, n'invoquerait-il pas la légitimité? Si, dès aujourd'hui, les car-

listes voulaient l'adopter, ne s'appuierait-il pas sur eux et sur tous les principes de la restauration et de la légitimité pure? S'il était définitivement admis et appuyé par l'étranger, ou s'il parvenait à transformer les soldats en séides, ne traiterait-il pas la liberté, la nation, les républicains, les patriotes, en un mot, le parti du mouvement, tout comme et mieux encore que pourrait le faire Charles X?

Et tout cela n'est-il pas une TRAHISON envers la révolution de juillet?

Si les députés, les pairs, le duc d'Orléans et le duc de Chartres, avec son régiment, s'étaient unis à Charles X et à sa garde royale, ils auraient été vaincus ou vainqueurs : vaincus, ils auraient eu le sort de Charles X, et le peuple aurait choisi Napoléon II ou la république; vainqueurs, le peuple n'aurait eu de reproches à faire qu'à la fortune.

Mais, députés, pairs, duc d'Orléans, tous ont fini par faire cause commune avec l'insurrection : c'est au nom et sous la protection des insurgés qu'ils ont agi; ce sont leurs intérêts qu'ils ont promis de garantir; c'est l'ouvrage du peuple vainqueur qu'ils devaient consolider.

En éludant la souveraineté nationale, en lui substituant la restauration et la légitimité, ils ont abusé de la confiance des insurgés, filouté la victoire, escamoté la révolution et trahi celle-ci.

Car, je le demande, si les vainqueurs avaient pu deviner l'avenir, n'auraient-ils pas expulsé les députés, les pairs et le duc d'Orléans, comme ils ont expulsé Charles X?

Ils ont donc été trompés!

Oui, dans mon opinion, il y a *trahison* envers la révolution, envers les combattans et les vainqueurs!

La flatterie peut le nier; mais c'est le sentiment universel.

Et l'on s'étonne de l'irritation populaire!

Comme si, en France surtout, la déloyauté n'irritait pas plus que la violence!

Mais si l'étranger déclare la guerre pour rétablir Hen-

ri V; si les carlistes et les meneurs du juste-milieu trahissent pour faciliter l'invasion et la restauration, que fera Louis-Philippe? résistera-t-il à l'étanger? Ou bien, pour laisser la place à Henri V, abdiquera-t-il sous prétexte d'éviter la guerre et l'invasion?

Cette abdication ne serait-elle pas encore une horrible TRAHISON? * * *

§ 56. — *Louis-Philippe gouverne seul. — Responsabilité.*

* * * Une des plus grandes accusations dirigées contre Louis XVI, c'est d'avoir trompé ses ministres en leur cachant beaucoup de ses actes, et un des plus grands reproches qu'on puisse faire à Napoléon, c'est d'avoir eu, malgré tout son génie, l'insolence de ne rien communiquer à la nation, et d'imposer à tous sa volonté.

Comme Napoléon, Louis-Philippe se croit d'*étoffe* et de *taille* à manier la dictature: il veut tout voir, tout diriger et tout ordonner. — Il ne veut pour ministres que des secrétaires obéissans ou dévoués.

Pendant quelques mois, il admet quelques hommes indépendans, Lafayette, Dupont et Laffitte, parce que leur popularité lui est d'abord indispensable; il se montre facile pour les actes ordinaires et de peu d'importance; mais il compte assez sur la confiance qu'il a su leur inspirer, pour oser leur imposer Talleyrand; et ils ont la faiblesse d'accepter la plus grande impopularité de l'époque pour représenter à Londres la France et sa révolution populaire.

Plus tard, il déclare à son conseil, que quelle que soit l'opinion de celui-ci, il est lui-même décidé à laisser entrer les Autrichiens en Italie.

Quant aux actes qu'il est possible de leur cacher, notamment sa correspondance avec les rois ou les cabinets étrangers, il fait comme Louis XVI, il la cache, et ne met dans sa confidence qu'un aide-de-camp, ou Sébastiani, ou Montalivet : souvent même, il en fait un mystère à tous. — Tantôt un ministre complaisant signe une lettre sans la lire; tantôt un autre remet une réponse qu'il n'a point lue. Une dépêche est envoyée au préfet de

Lille au nom de Montalivet qui n'en sait rien (1). L'annonce (si importante!) de l'entrée des Autrichiens en Italie est cachée cinq jours au *ministre de la guerre*, (qui crie à la *trahison* contre Sébastiani,) et même au *président du conseil*, à *Laffitte*, à cet ami si dévoué, pour lequel on professe tant de confiance et d'amitié. La fameuse dépêche à l'ambassadeur à Constantinople, Guilleminot, est écrite à l'insu du confident Sébastiani lui-même (2).

Aussi le fier Casimir Périer, qui connaît toutes ces cachotteries, n'accepte-t-il la présidence qu'à condition que le conseil délibérera sans la présence du roi; et Louis-Philippe n'y consent que parce que les opinions et les vues de ce ministre sont identiques avec les siennes.

Casimir Périer veut tout savoir; mais il fait comme le roi: il a des mystères pour ses collègues, et leur cache, par exemple, la présence à Paris de la reine Hortense et de son fils, pendant l'anniversaire napoléonien du 5 mai 1831. Mais que de choses sont probablement cachées à Casimir Périer lui-même!

---

(1) Sébastiani, d'accord avec la *camarilla*, pousse à l'élection du duc de Nemours. Quand il est élu, le conseil refuse, et Sébastiani envoie le refus par un courrier. Mais la *camarilla* se ravise et deux fois presse Sébastiani de rappeler son courrier. Sébastiani ne peut y consentir. Alors la *camarilla* expédie secrètement par le télégraphe, *au nom de Montalivet*, au préfet de Lille l'ordre d'arrêter le courrier. Le préfet répond de suite, par le télégraphe, qu'il vient d'exécuter son ordre. La réponse télégraphique est remise, en séance du conseil, à Montalivet, qui, ne sachant rien, crie à la *trahison!* Vous êtes un enfant, lui dit quelqu'un; je vais vous expliquer .... On lui explique l'énigme, il paraît satisfait.

(2) Guilleminot reçoit une *dépêche* qui n'est pas de Sébastiani, et, conformément à cette *dépêche*, il remet une note au ministre turc. L'ambassadeur de Russie a copie de cette note, et l'envoie à son collègue à Paris. Celui-ci se plaint vivement à Sébastiani, qui, ne sachant rien, nie : on lui montre la note, et il reste *confondu*. Furieux contre Guilleminot, il le destitue. — Mais celui-ci arrive, veut se justifier, et fait des reproches à Sébastiani, qui, ne sachant toujours rien, prend le ton haut. Guilleminot lui montre la *dépêche*, et tout se découvre. Sébastiani reste de nouveau *confondu* et donne sa démission; mais on le supplie, il reste.

D'ailleurs, après sa mort, Louis-Philippe ne lui donne pas de successeur; c'est lui qui préside; c'est lui qui, suivant l'expression d'un haut personnage, veut être patemment le *colonel* d'un ministère qu'il fait mouvoir comme une compagnie de *soldats*, et qu'il remue comme de la *bouillie*.

Ni la nation, ni ses députés ne connaissent aucun des actes faits depuis deux ans avec l'étranger!

Et cependant les actes diplomatiques ont-ils jamais été si nombreux et si importans?

Les notifications de la révolution à tous les gouvernemens étrangers; leurs réponses; la marche des Russes contre la France en novembre 1830; les négociations et les traités concernant la Belgique, la Pologne, l'Italie, Ancône, les petits états de l'Allemagne, la Suisse, le Portugal, Holy-Rood, la France elle-même; tous ces actes peuvent décider de l'honneur et du sort de la nation, et tous ont été cachés!....

Et cependant la duchesse de Berri, amenée par des vaisseaux sardes, aidée par les roubles de Nicolas, montre Henri V dans le Midi et dans la Vendée! On ne sait où elle est! Peut-être est-elle à Paris! On assure qu'elle s'y trouvait les 5 et 6 juin!

Et le pays, embrasé par la guerre civile, est partout entouré d'ennemis menaçans et prêts à l'envahir!

Et les chambres ne sont pas assemblées!

Et un seul homme gouverne sans ministres! Car enfin Sébastiani paralysé est-il un ministre? Barthe est-il un ministre? Girod de l'Ain, Montalivet, sont-ils des ministres? Soult, Louis, de Rigny, sont des *spécialités*, comme on dit à la cour, mais sont-ils des ministres?

On pourrait donc prendre pour ministres des *mineurs* et des *aveugles!*

Et la charte est une *vérité!*

Et le gouvernement représentatif n'est pas un *mensonge* aujourd'hui!

Et c'est pour cette liberté que le peuple s'est fait tuer dans les rues de Paris!

Et ce n'est pas traiter la nation comme *un enfant!* Ce n'est pas se moquer d'elle et de ses représentans!

Et si un roi se trompait! Si, comme Napoléon, il était trahi! Si, comme Louis XVI, il trahissait lui-même!...

Et il n'aurait aucune responsabilité!

Mais est-il vrai que Louis-Philippe ne soit pas responsable?

Quoi! quand la légitime constitution de 1791 n'a pu rendre Louis XVI inviolable, l'illégitime charte de 1814, irrégulièrement révisée en 1830, garantirait l'inviolabilité de Louis-Philippe?

Mais quelle puérilité d'examiner une question que la force seule résout ordinairement!

Louis XVI et Charles X n'auraient-ils pas été inviolables s'ils avaient été vainqueurs? Polignac lui-même n'aurait-il pas fait condamner et fusiller ses accusateurs s'ils avaient été vaincus? Louis XVIII au contraire, ramenant l'étranger en 1815, n'aurait-il pas rendu compte au pays, si le pays eût ensuite triomphé contre lui?

Mais laissons là la responsabilité matérielle : et la responsabilité morale! La nation n'a-t-elle pas le droit d'estimer ou de mépriser, d'aimer ou de haïr? Ces sentimens ne sont-ils même pas indépendans de la volonté?

L'histoire ne classe-t-elle pas les monarques parmi les Antonin et les Néron, etc., parmi les Henri IV ou les Charles IX, etc.?

Et, lorsqu'on fait honneur aux rois des victoires dues au courage de leurs soldats et des prospérités qui viennent sans eux et souvent malgré eux, celui qui perdrait sa patrie et la liberté n'en serait pas responsable devant la France, l'Europe et la postérité! * * *

§ 37. — *Protestations. — Démission de Lafayette. — Son explication avec le roi. — Démission de Dupont de l'Eure. — Sa lettre au roi. — Démission de Laffitte. — Funérailles de Lamarque. — Journées des 5 et 6 juin. — Discours de Fox en 1779.*

La *protestation* des cent-jours et toutes celles que nous avons vues contre la restauration (page 104) subsistent

encore aujourd'hui contre la continuation de cette restauration; et que d'autres s'y sont ajoutées depuis les journées de juillet!

Les cris de *vive la liberté! vive la république! plus de Bourbons!* ne sont-ils pas d'abord d'énergiques *protestations?*

Dès le 30 juillet, *la Tribune* demande la convocation d'une nouvelle assemblée nationale; elle la demande dans l'intérêt de l'ordre, de la paix, et du *duc d'Orléans* lui-même (*Tribune* du 4 août); elle proteste et renouvelle constamment sa *protestation* contre l'irrégularité de tout ce qui se fait.

Dès le 30 aussi, les patriotes réunis chez *Lointier protestent* également par une lettre adressée à la réunion des députés. (*Tribune* du 31.)

Dès le 30 encore, la loge des *Amis de la vérité*, décimée dans les trois jours de combat, proteste de même, dans une adresse au peuple parisien. (*Ibid.*)

Le 31, le comité central des *Amis du peuple proteste* aussi, à l'Hôtel-de-Ville, en présence de Lafayette, de la commission municipale et du nouveau préfet de Paris, en déclarant que *les républicains les plus décidés sont prêts à accepter une dynastie nouvelle, si la majorité des citoyens la proclame.* (*Tribune* du 3 août.)

Deux pétitions, présentées à la chambre des députés par le même comité central des *Amis du peuple* et par d'autres patriotes, continuent la *protestation*. (*Tribune* des 4 et 8 août.)

Les combattans veulent s'insurger le 31 pour obtenir un congrès national, et c'est Lafayette qui les en empêche en leur annonçant que le duc d'Orléans accepte *un trône populaire entouré d'institutions républicaines*. (P. 172.)

Trente ou quarante mille hommes des plus ardens courent à Rambouillet braver tous les dangers pour expulser Charles X entouré de sa garde, et c'est peut-être pour les empêcher de protester à l'ouverture de la session qu'on les laisse ainsi sortir de Paris.

Cependant un rassemblement assez nombreux proteste à la porte du Palais-Bourbon.

Le 6, la formidable voix des vainqueurs se fait en-

tendre à l'oreille des députés tremblans; mais Labbey-Pompières, Benjamin Constant et Lafayette viennent successivement conjurer l'orage. — Lafayette surtout déclare qu'il n'a pris aucune mesure pour protéger les députés, et qu'il y va de son honneur si ceux-ci sont attaqués. Il conjure les assaillans de se retirer; et, pour ne pas compromettre le général, on laisse les députés consommer en paix l'usurpation des droits du pays.

Depuis, les démissions de Cormenin et d'autres députés, reconnaissant l'expiration de leur mandat, les démissions de Lafayette, de Dupont de l'Eure, de Laffitte et d'un grand nombre de fonctionnaires patriotes ne sont-elles pas encore autant de *protestations?*

EXPLICATION DE LAFAYETTE AVEC LE ROI.

« *Votre système de gouvernement n'est plus le mien*, » dit Lafayette au roi, le 25 décembre 1830, en lui » donnant sa démission; il me semble que la confiance » publique m'a donné un mandat : je ne vous dirai pas » où il est écrit; mais enfin le peuple français et beau- » coup de patriotes de tous les pays se persuadent que là » où je suis la liberté ne souffre pas de dommage. Or, je » vois que *cette liberté est menacée, compromise*, et je ne » veux tromper personne. Au dedans et au dehors, la » marche de votre gouvernement n'étant point celle que » je crois salutaire aux intérêts de la liberté, il n'y aurait » *point de sincérité* de ma part à rester plus long-temps » comme un corps opaque entre le peuple et le pouvoir. » Moi éloigné du gouvernement, chacun saura mieux à » quoi s'en tenir. » (*Sarrans*, tome 2, page 109.)

LETTRE DE DUPONT DE L'EURE A LOUIS-PHILIPPE.

27 décembre 1830.

« Sire,

» La retraite du général Lafayette va causer, dans » toute la France, une profonde affliction; je partage de » toute mon âme la douleur publique.

» M. Lafayette se considère comme destitué par la » chambre des députés ; et, de toutes parts, on se deman- » dera quelle peut être la cause d'une semblable hostilité » dirigée contre l'illustre général, au moment où il ve- » nait de contribuer si puissamment au rétablissement » de l'ordre dans la capitale.

» La tendre amitié, la conformité de sentimens poli- » litiques qui m'unissent à ce grand citoyen ne me per- » mettent plus de faire partie du ministère, où d'ailleurs » l'attaque de M. Boissy-d'Anglas me fait assez pressentir » que je fais obstacle aux vues de la majorité qui a ren- » versé le général Lafayette.

» Je suis entré au conseil, Votre Majesté le sait mieux » que personne, à mon corps défendant, et en faisant » violence à mon goût pour la retraite, déterminé seule- » ment par cette pensée patriotique que tout homme po- » pulaire devait son concours et son appui à votre gou- » vernement naissant.

» Depuis lors, la marche incertaine du ministère, la » présentation d'une mauvaise loi sur la liste civile (contre » laquelle j'ai dû me réserver le droit de voter hautement » dans la chambre), l'inconcevable retard apporté à la » présentation d'une loi électorale si impatiemment » attendue par le pays, m'ont fait souvent éprouver le » besoin de me retirer des affaires, et j'en ai bien des » fois exprimé la volonté devant tous les membres de » votre conseil. Cependant je ne l'ai pas fait, toujours » retenu par la crainte de susciter un nouvel embarras » au milieu des dangers que pouvait faire naître le procès » des ministres.

» Aujourd'hui, Sire, ces dangers n'existent plus, et » je suis libre de déposer un fardeau que je ne me sens » plus la force de supporter, convaincu, comme je le » suis, que ma présence au conseil ne serait utile ni au » roi ni au pays, et que, par cela même, je ne puis plus » consciencieusement en faire partie. Je déclare donc à » Votre Majesté que je lui donne ma démission, et que » j'attendrai ses ordres pour remettre le ministère à mon » successeur. (Ce sera Mérilhou!)

» Je vous supplie, Sire, de ne jamais douter des vé- » ritables sentimens qui m'animent pour votre personne

» et pour votre trône constitutionnel, dont je défendrai
» les prérogatives avec le même dévouement que les li-
» bertés publiques, qui doivent en rester à jamais insé-
» parables.

» Je suis, Sire, avec un profond respect, etc.

« Dupont de l'Eure. »

Quel noble dévouement! quelle vertu patriotique! mais aussi quelle *protestation!* et quel aveuglement pour un roi de se faire abandonner par de pareils hommes!

La retraite de Laffitte, le 11 mars, n'est-elle pas aussi une éclatante protestation contre la violation du principe de non-intervention et contre l'entrée des Autrichiens en Italie (V. ci-après, § 40).

Les réclamations continuelles de Lafayette pour l'exécution du programme de l'Hôtel-de-Ville; l'association nationale; les réceptions triomphales faites partout aux Polonais; les brochures et les journaux; les souscriptions pour payer les amendes de la presse; les adresses; les mascarades et les charivaris contre le juste-milieu; les sérénades et les ovations pour l'opposition; tout cela ne forme-t-il pas une chaîne non-interrompue de *protestations?*

Les *émeutes* elles-mêmes ne sont-elles pas de terribles *protestations* populaires?

La résistance de tant de conseils municipaux, de tant de maires, de tant de gardes nationales qu'on se croit dans la nécessité de dissoudre; la tiédeur et le dégoût de la garde nationale en masse; ne sont-ils pas encore des *protestations?*

L'*opposition*, qui *proteste* formellement contre l'*ordre du jour motivé*, contre les ordonnances du 19 novembre, et contre les expressions *roi de France* et *sujets*, ne *proteste-t-elle* pas sans cesse à la tribune contre le funeste système qui détruit la révolution?

Son compte-rendu, par lequel elle déclare à la France que le *gouvernement est sorti des conditions de son existence*, n'est-il pas la plus expressive des *protestations?*

Et le convoi de Lamarque !

Louis-Philippe et le juste-milieu ont employé toutes les ressources du gouvernement pour faire des funérailles de Casimir Périer une manifestation publique en faveur de leur système : escorte nombreuse ; ordre à tous les employés subalternes ; invitation à tous les hauts fonctionnaires et à tous les gardes nationaux ; voitures royales ; souscriptions ouvertes, excitées et presque imposées partout pour élever un monument ; exemple donné par le roi et la famille royale, qui souscrivent, dit-on, pour plus de 100,000 francs ; oraisons funèbres dans tous les journaux de la trésorerie ; rien n'a été négligé ; et le temps était superbe ; mais ni le peuple, ni la sincérité ne s'y trouvaient, et les funérailles du héros du 13 mars n'ont été qu'une vaine et minutieuse cérémonie.

Le juste-milieu fait tout, au contraire, pour empêcher ou paralyser le convoi de Lamarque : deux bataillons seulement escortent le corps du lieutenant-général député ; la garnison, qui viendrait tout entière saluer une des gloires de l'armée, est consignée, officiers et soldats, dans les casernes ; l'ordre le plus arbitraire, le plus despotique et le plus puéril en même temps sort du cabinet du ministre de la guerre, et consigne aussi les élèves de l'École Polytechnique : on consignerait également le peuple, si l'on pouvait ; et la pluie qui tombe à torrens semble vouloir le consigner en effet.

Mais ni le temps, ni la crainte de déplaire au pouvoir, rien n'arrête la manifestation de la reconnaissance populaire et de la désapprobation publique contre le système.

Des gardes nationaux veulent porter le corps, et ne le déposent qu'à regret sur le char funèbre.

Lafayette, avec un ouvrier décoré de juillet ; Laffitte, avec un des rédacteurs des journaux indépendans ; le maréchal Clauzel, avec un soldat ; Mauguin, avec un élève des écoles, tiennent les quatre coins du drap. — Hommes du peuple, soldats invalides, gardes nationaux, jeunes gens, réfugiés de toutes les nations que Lamarque a défendues à la tribune, se disputent l'honneur de traîner le char que voudrait traîner aussi l'École Polytechnique.

Des députés et des fonctionnaires ; Gérard et vingt gé-

néraux ; une foule d'officiers ; plus de vingt mille gardes nationaux de toutes les légions ; des citoyens de toutes les classes, les réfugiés, les décorés de Juillet, des ouvriers, les écoles, portant une foule de bannières nationales et étrangères ; cent cinquante mille hommes peut-être suivent le char à travers deux ou trois cent mille spectateurs, tantôt visibles et tantôt cachés sous leurs parapluies, couvrant les boulevards, garnissant les fenêtres pavoisées de drapeaux, montés sur les arbres et sur les toits, et présentant, par la variété des couleurs, le plus magnifique tableau.

En passant devant la rue de la Paix, la vue de la colonne entraîne inopinément le cortége autour d'elle. Lafayette et Clauzel s'inclinent, aux acclamations de la foule, devant ce monument de la gloire de nos armes ; et le char reprend sa course par le boulevard.

Oh ! si la pluie, si la confusion qui s'en est suivie, si l'empressement et l'enthousiasme populaire avaient permis de conserver symétriquement l'ordre établi par les commissaires ; si, comme ils le voulaient, ces cent cinquante mille citoyens avaient pu suivre, découverts, silencieux et mornes, les restes d'un immortel défenseur de la liberté, quelle éclatante *protestation* contre un système contre-révolutionnaire, liberticide et déshonorant !

Mais ce serait la mort du juste-milieu, et le juste-milieu veut, à tout prix, l'empêcher.

Il a quarante mille hommes de troupes, la garde nationale, celle de la banlieue qu'il a convoquée d'avance, sa garde municipale, ses sergens de ville et sa police : tout est préparé.

Dès le matin, quelques sergens de ville viennent provoquer les jeunes gens réunis sur la place Louis XV, et sont arrêtés par des gardes nationaux.

D'autres sergens de ville se jettent sur un drapeau qu'ils veulent arracher au convoi, se servent de leurs armes, frappent et blessent : trois sont désarmés, et l'on voit leurs épées dans les mains d'un jeune homme qu'ils ont presque *aveuglé*, et dont la figure est *ensanglantée*.

L'armée des agens de police, qu'on ne voit nulle part, est cependant partout, déguisée, mêlée dans la foule ;

semant mille bruits, poussant des cris, excitant et provoquant.

Sur la place Vendôme, quand passe, autour de la colonne, le corps accompagné de Lafayette et Clauzel, le poste de l'état-major rentre avec la sentinelle elle-même, ferme la porte, refuse les honneurs militaires au cercueil d'un de nos plus illustres guerriers, insulte manifestement le général et le cortége, tandis qu'un officier, se montrant à la fenêtre, semble vouloir exciter par ses gestes l'irritation populaire : — elle éclate : c'est la garde nationale elle-même qui se précipite en avant; des cris de fureur se font entendre; les sabres sont tirés; la porte est assiégée; que de sang va couler! Heureusement le poste cède, sort, se range en bataille; rend les honneurs militaires et le calme est rétabli.

Sur la place, en avant du pont d'Austerlitz, des dragons, dont la présence est complètement inutile; des dragons envoyés (qui le croira?) *par la police à l'insu de l'autorité militaire*, apparaissent subitement de tous côtés, et ferment toutes les issues; s'ils veulent charger et sabrer, ils vont faire un épouvantable carnage. Leurs dispositions paraissent hostiles, et l'on connaît le goût et l'habitude de l'autorité pour la violence : on se croit menacé, mis en péril; les femmes s'effraient, poussent des cris et veulent fuir. Nous laisserons-nous égorger sans nous défendre? crient les braves. Aux armes! aux barricades! On court dans les maisons voisines, et l'on revient avec des fusils; les rues sont barricadées; quelques coups partent. D'où? Qui les tire? Est-ce la troupe? est-ce le peuple? est-ce la police qui veut engager le combat? Mais quelques hommes tombent et le combat s'engage : la troupe se replie; les postes sont attaqués, enlevés, désarmés; le succès enflamme les combattans, leur nombre grossit; la résistance devient presque insurrection; en quelques heures, c'est au centre de Paris, c'est sur la place des Victoires que la victoire amène une *poignée d'hommes* intrépides. Avec les dispositions de l'armée, de la garde nationale, des jeunes gens et du peuple, s'il y avait un complot, un plan, un projet, une organisation, des chefs et des proclamations, qui peut dire quel serait le résultat de cette étonnante soirée?

Mais rien n'est médité, ni concerté, ni préparé du côté du peuple : ce n'est qu'une héroïque défense que le succès change en attaque individuelle.

Cependant, de l'autre côté, quelle différence et que d'avantages !

Tout est prêt, et agit d'ensemble.

Ce sont des *chouans* et des *carlistes*, disent aussitôt les proclamations de l'autorité !

Gare au *pillage !* crie partout la police aux marchands.

Gare à 93 et à la *terreur !* Voilà les républicains qui viennent d'arborer le *bonnet rouge !*

Mais qui l'a arboré? La police devait être là; elle y était : la police doit le savoir; elle sait; qui l'a porté? Qu'elle le nomme ! — Puisqu'elle ne le nomme pas, c'est elle qui l'a fait paraître; elle qui, seule, devait désirer son apparition, elle à qui seule cette apparition pouvait profiter.

Quoi qu'il en soit, le tambour se fait entendre partout; tout le juste-milieu s'ébranle : les meneurs se multiplient pour échauffer les autres; partie de la police se travestit en gardes nationaux pour entraîner la garde nationale et la ligne, et partie en hommes du peuple pour entraîner quelque portion du peuple.—Douze ou quinze mille Parisiens effrayés et trompés; quatre ou cinq mille hommes de la banlieue excités et égarés; quarante mille soldats; de l'artillerie; des généraux; le roi à cheval; des feux de pelotons et de bataillons; des coups de canon contre quelques centaines d'ouvriers et de jeunes gens résolus à se faire tuer en combattant derrière des barricades ou dans des maisons.

Le juste-milieu reste enfin vainqueur; et l'on sait comment les modérés exploitent leur victoire : on connaît la violation de la charte, l'établissement de la dictature, la mise en état de siège, les tribunaux militaires, les poursuites contre trois députés, les menaces contre l'opposition entière, les arrestations, la vengeance, la terreur, les condamnations à mort, etc.

Mais l'orage est passé, et le convoi de Lamarque

en est-il moins une éclatante *protestation* de l'opinion publique?

La catastrophe qui l'a suivi ne *proteste-t-elle* pas elle-même contre un système qui produit de si déplorables calamités?

Faut-il donc que notre histoire présente de si frappantes analogies non-seulement entre la branche aînée des Bourbons et les Stuarts d'Angleterre, mais encore entre *leurs successeurs?* car écoutez.

PAROLES DE FOX

Au parlement anglais, dans sa séance du 25 novembre 1779 :

« Sa Majesté est montée sur le trône entourée des » plus flatteuses espérances... Quel changement! son » empire est troublé, ses conseils sont dans l'erreur, et » l'amour de son peuple est aliéné. Je ne fais malheu- » reusement que répéter ici ce qui se dit partout : le » peuple murmure, il s'agite, et bientôt sa patience sera » à bout; il se fera justice.

» Chacun sait que les droits de notre monarque ne » sont fondés que sur les débris des Stuarts, circonstance » qui doit toujours être présente à sa mémoire. Il est » certain que la race de ce nom est détestée dans ce pays, » et que Sa Majesté a peu à redouter de leurs préten- » tions; mais elle doit toujours se rappeler que c'est à » l'atrocité et à l'ignorance de mauvais ministres que les » Stuarts ont dû leur chute. Quelle occasion n'aurait pas » un descendant de cette race pour faire valoir ses pré- » tentions dans le règne actuel? Ne pourrait-il pas nous » dire :

« Vous avez banni mes ancêtres du trône et expulsé » toute leur postérité pour des fautes commises par leurs » ministres; et cependant les ministres actuels sont dix » fois plus ignorans encore, pour ne pas dire criminels; » et tandis que vous prodiguez à votre souverain le titre » de meilleur des rois, ses ministres ont rendu son » règne *le plus infâme de tous les règnes qui aient déshonoré la nation.* »

» Les ministres, accablés de tout le poids de ces accu-

» sations, ont néanmoins encore l'impudence de parler
» de leur innocence. Mais ce mot d'innocence ne s'ex-
» plique-t-il pas par un autre mot..... *ignorance?* et
» l'ignorance d'un ministre n'est-elle pas un *crime?*

» Le ministère peut se flatter, autant qu'il lui plaira,
» d'avoir toujours la *majorité*, et d'être sous sa sauve-
» garde; mais quand une nation est réduite à un tel état
» de misère, que les lois elles-mêmes ne lui présentent
» aucune garantie.... ce que la loi du pays n'a pu faire,
» la loi de la nature le fera. »

§ 38. — *Fautes commises. — Carlistes. — Meneurs du juste-milieu. — Masse du juste-milieu. —Combattans. — Transfuges. — Chefs du parti patriote.*

Que les carlistes et les vieux contre-révolutionnaires se soient opposés à la révolution, et qu'ils veuillent aujourd'hui la détruire, c'est tout simple; ils sont constans dans leur hostilité déclarée.

Que les meneurs du juste-milieu, ces partisans connus de l'aristocratie, de la restauration et de la légitimité, ces sangsues de tous les régimes, ces valets de tous les pouvoirs, ces séïdes de tous les despotismes, ces grands seigneurs de la bourse et de l'agiotage, aient escroqué la révolution, c'est tout simple encore; ce sont des ennemis du peuple et de la liberté.

Que la masse de la garde nationale et du juste-milieu, bourgeois pacifiques, mais timides, marchands honnêtes et laborieux, mais nécessairement influencés par les riches, par les capitalistes et par les banquiers, patriotes sincères mais confians, se soient laissé séduire par les protestations et les caresses royales, égarer par les mensonges journaliers de la police et de l'autorité, effrayer par la fausse peur de 93 et du pillage; qu'ils aient considéré comme des amis du peuple et de la liberté certains libéraux de l'ancienne opposition, Casimir Périer, par exemple, l'aristocrate des aristocrates; c'est un malheur sans doute qu'il faut déplorer pour eux et pour nous; mais qui ne doit pas surprendre, ce sont des amis qui reviendront à nous.

Que les combattans aient eu tant de confiance dans la

RÉVOLUTION DE 1830

ET SITUATION PRÉSENTE

(NOVEMBRE 1833)

EXPLIQUÉES ET ÉCLAIRÉES

PAR LES RÉVOLUTIONS

DE

1789, 1792, 1799 ET 1804

ET PAR LA RESTAURATION,

PAR CABET,

DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR.

3e ÉDITION.

II.

Paris,

EDITEURS :

DEVILLE-CAVELLIN, rue de l'École-de-Médecine, 10.

PAGNERRE, rue Neuve-Saint-Augustin, 23.

1833.

IMPRIMERIE DE HERHAN, 380, RUE SAINT-DENIS.

TROISIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1830,

ET SITUATION PRÉSENTE (OCTOBRE 1833).

(SUITE.)

EXTÉRIEUR.

§ 39. — *Système de propagande, puis de non-intervention. — Discours de Laffitte, Dupin, Soult, Lafayette, Sébastiani. — Paroles du roi. — Réponse de Latour-Maubourg. — Révolution d'Italie.*

Jusqu'à présent nous n'avons examiné la conduite du gouvernement qu'à l'*intérieur;* voyons maintenant ses actes à l'*extérieur*.

C'est ici la question capitale : car, sans indépendance, il n'y a ni liberté ni nation; mais c'est ici surtout que nous allons trouver honte et péril.

Que Louis-Philippe veuille placer le duc de Nemours sur le trône d'Espagne et de Portugal en lui faisant épouser dona Maria, et une de ses filles sur le trône d'Italie en lui faisant épouser le fils du duc de Modène, ou bien qu'il veuille seulement effrayer les rois et les forcer à le reconnaître, ou bien encore qu'il n'agisse que par la nécessité de faire des concessions à l'opinion publique, il est certain qu'il adopte d'abord un système de *propagande* contre l'Espagne et le Portugal, contre l'Autriche en Italie, etc.

Mais Ferdinand et les autres souverains l'ayant reconnu, au système de *propagande* il substitue le système de *non-intervention*, dont Molé fait hardiment et franchement l'application dès la fin de septembre, en déclarant au roi de Prusse que, s'il envoie des secours au roi Guillaume, Louis-Philippe fait entrer à l'instant une armée française au secours de la révolution belge.

Ce principe, sauveur de la Belgique et protecteur de l'indépendance de tous les autres peuples, est évidemment pour la France elle-même une nécessité de sa révolution de juillet.

Cette révolution n'est-elle pas, en effet, intéressée à ce que les autres peuples s'affranchissent et deviennent ses alliés au lieu d'être ses ennemis, la défendent au lieu de l'attaquer?

Reconnaître que les rois, surtout les rois absolus, coalisés ou ligués, entraînant tous les peuples esclaves, ont le droit d'empêcher ou de détruire une révolution quelconque, ne serait-ce pas reconnaître qu'ils ont également le droit de détruire la révolution française? Ne serait-ce pas se suicider?

Mais qu'est-ce qu'adopter le principe de *non-intervention?* Est-ce tout simplement manifester une *opinion*, un *désir?* ou bien est-ce prendre la résolution de soutenir le principe et le droit par la force des armes? En diplomatie, les opinions, les désirs, les prières, les menaces, les mots, le droit même, ne sont rien; la force est tout. Adopter le principe de non-intervention, c'est donc se résoudre à faire la guerre pour empêcher l'intervention d'un roi contre un peuple étranger.

C'est ainsi que le pratique Molé, c'est ainsi qu'on le proclame unanimement à la tribune, comme on va voir:

Après avoir, dans la séance du 1er décembre 1830, annoncé que les *liens d'amitié* se sont resserrés entre la France et l'Angleterre; que toutes les puissances ont *reconnu* Louis-Philippe; que cependant notre révolution a inspiré des *craintes* et fait prendre des *précautions;* que les *armemens* étrangers sont faits dans des vues de *sûreté* et non d'attaque, et que le gouvernement reçoit à cet égard les explications les plus rassurantes; que néan-

moins il ne néglige rien pour se mettre en mesure, et que, s'il désire la *paix*, il ne craint pas les résultats de la *guerre*, Laffitte ajoute :

« *La France* NE PERMETTRA PAS *que le principe de la* » *non-intervention soit violé.* » (Bravo! bravo!..... Applaudissemens prolongés.)

« Mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que l'on com- » promette une paix qui aurait pu être conservée. Si la » *guerre* devient inévitable, il faut qu'il soit prouvé, à » la face du monde, que nous ne l'avons pas voulue, et » que nous ne l'avons faite que parce qu'on *nous* » *mettait entre la guerre* et L'ABANDON DE NOS PRINCIPES.

» Nous continuerons donc à négocier, et tout nous » fait espérer que ces négociations seront heureuses; mais » *en négociant nous armerons.*

» Sous très peu de temps, Messieurs, nous aurons, » outre nos places fortes approvisionnées et défendues, » *cinq cent mille hommes en bataille, bien armés, bien* » *organisés, bien commandés. Un million de gardes na-* » *tionaux* les *appuieront*, et le roi, s'il en était besoin, » se mettrait à la tête de la nation. » (Un vif mouvement d'*enthousiasme* se manifeste dans l'assemblée.... Des *applaudissemens* réitérés, des cris de *vive le roi! vive la liberté!* éclatent de toutes parts.... Cet enthousiasme se communique *aux tribunes*, et les regards se tournent vers une d'elles, où se trouve le jeune *duc de Nemours.*)

« Nous marcherions serrés, forts de notre *droit* et de » la *puissance de* NOS PRINCIPES. Si les tempêtes écla- » taient à la vue des *trois couleurs* et se faisaient nos » auxiliaires, tant pis pour ceux qui les auraient déchaî- » nées; nous n'en serions pas comptables à l'univers. » (Très vive sensation.)

« Mais, je le répète en toute conviction, la paix est » infiniment plus probable que la guerre. Quand la France » et l'Angleterre la veulent, quand d'autres puissances la » souhaitent, nous ne savons pas comment elle pourrait » être troublée. Nous continuerons donc à négocier; » mais *nous négocierons appuyés de cinq cent mille* » *hommes et d'un million de gardes nationaux.* »

Cette déclaration est une des plus solennelles qu'on ait

jamais faites; car elle sort de la bouche du président du conseil, en présence des autres ministres et des représentans de la nation; et tout le monde sait qu'elle a été délibérée dans le cabinet, et que le roi l'a approuvée avec une indicible joie, avec un enthousiasme patriotique. De là la présence du duc de Nemours à la séance des députés; de là ces bravos et ces transports belliqueux de l'assemblée et des tribunes.

Quelques jours après, à la séance du 6, un orateur, dont l'éloquence grandit quand il exprime des sentimens nationaux, Dupin dit :

« Une phrase a frappé généralement : elle exprime la » véritable situation d'un gouvernement sincère et géné- » reux; c'est celle qu'on a remarquée dans le discours du » président du conseil. Non-seulement il a posé *en prin-* » *cipe* que la France ne voulait pas intervenir, mais » qu'*elle ne souffrirait pas d'intervention*.

» La France, en se renfermant dans son *froid égoïsme*, » aurait dit qu'elle *n'interviendrait pas;* cela pouvait être » une *lâcheté*; mais dire *qu'elle ne souffrira pas qu'on* » *intervienne, c'est la plus noble attitude que puisse* » *prendre un peuple fort et généreux*. (Très bien! très » bien!) C'est dire non seulement je n'attaquerai pas, » je n'irai pas troubler les autres peuples; *mais moi,* » *France, dont la voix doit être entendue dans l'Europe* » *et dans le monde entier, je ne permettrai pas que les* » *autres interviennent*. C'est là le langage qu'a tenu le » ministère, c'est celui qu'ont tenu *les ambassadeurs de* » *Louis-Philippe*, c'est *celui que soutiendraient l'armée,* » *la garde nationale, la France entière*. (Bravo! bravo!) »

Le 8, à la chambre des pairs, le ministre de la guerre, le maréchal Soult, tient le même langage :

« Nous avons, dit-il, *l'inébranlable volonté* de main- » tenir *ces principes immuables* sur lesquels repose l'in- » dépendance des peuples. La *non-intervention* est désor- » mais *notre principe*. Nous le respecterons religieusement » sans doute, *mais à la condition essentielle qu'il sera* » *respecté par les autres*. C'est pour arriver plus sûrement » à ce résultat que nous venons réclamer votre con- » cours. »

Le 28, le président du conseil vient de nouveau confirmer ce principe :

« Au-dehors, dit-il, le ministère avait adopté le *principe de la non-intervention*; ce principe vrai, naissant » de la situation même. *La sainte-alliance avait pour » but d'étouffer, par des efforts communs, la liberté des » peuples* partout où elle viendrait à se montrer ; le principe nouveau, proclamé par la France, a dû être de » *laisser déployer la liberté partout où elle viendrait à » naître, mais à naître naturellement.*

» Plus d'intervention d'aucun genre ; tel a été le système de la France. Il avait l'avantage de *garantir notre » indépendance*, ainsi que *celle des pays nouvellement » affranchis*, et de rassurer en même temps les puissances » qui pouvaient redouter une perturbation chez elles.

» Cependant, l'énonciation de ce principe n'était rien » encore, c'est son *application* qui était tout. Aujourd'hui » *cette application* a commencé.... Les cinq grandes » puissances viennent de reconnaître et ont signé en commun l'indépendance de la Belgique.

» Cette grande question de la Belgique, de laquelle on » pouvait craindre une occasion de guerre, *la voilà » donc résolue* dans son point essentiel.

» Cependant, je le répète, malgré tant de gages de » paix, la France ne suspend pas ses armemens ; elle ne » les interrompra que lorsqu'elle aura reçu l'*assurance » et la* PREUVE *qu'ils ont cessé partout.* »

Pendant que ce principe de non-intervention est ainsi adopté, appliqué, notifié à tous les cabinets, proclamé et expliqué solennellement à la tribune, les Italiens s'apprêtent à faire leur révolution.

Impatiens du joug, travaillant depuis long-temps à le briser, parfaitement mûrs pour la liberté, l'ayant déjà conquise en 1820 (Naples), et 1821 (Piémont) ; électrisés par l'exemple de la France, de la Belgique, de la Suisse, de la Pologne, de l'Allemagne, ils savent bien que rien ne leur sera plus facile que de s'affranchir, s'ils n'ont à lutter que contre leurs propres gouvernemens.

Mais ils savent bien aussi qu'il leur serait impossible de résister aux armées autrichiennes, et ne veulent com-

mencer leur délivrance que dans le cas où la France sera bien déterminée à s'opposer à toute intervention étrangère.

Avant d'agir, les Italiens qui sont à Paris, et des Italiens qu'on envoie spécialement d'Italie, ont plusieurs entrevues avec Sébastiani, et lui demandent quelle est décidément la résolution du gouvernement français. — Si l'Autriche intervient, répond-il, une armée française entre de suite en Italie.

Vers le 10 janvier, ces Italiens, notamment MM. Misley et Linati, s'adressent encore à Lafayette. — Pouvons-nous compter sur l'application du principe de non-intervention ? — Je n'en sais rien; mais je vais voir Sébastiani, et voici ce que je lui dirai : « On m'a confié qu'une » révolution allait éclater dans l'Italie centrale, et l'on » m'a demandé si la France s'opposerait par la force à » l'intervention autrichienne. J'ai répondu que je n'en » doutais pas. Ai-je bien ou mal fait de donner cette as- » surance ? »

Lafayette voit donc Sébastiani, qui demande deux jours pour consulter le conseil sur une affaire si délicate.

Deux ou trois jours après, Sébastiani répond affirmativement à Lafayette.

« Cependant, dit Lafayette aux Italiens, comme j'ai » quelques raisons de douter de la sincérité du gouver- » nement, et comme je ne veux aucunement compro- » mettre ma responsabilité personnelle envers vous, j'in- » terpellerai publiquement les ministres à la tribune pour » leur faire confirmer solennellement la réponse qu'ils » viennent de nous faire. »

Le 15 janvier, Lafayette explique publiquement, en effet, le système de non-intervention à la tribune.

« Messieurs, dit-il, toutes les fois qu'un pays de l'Eu- » rope, où qu'il soit placé, veut recouvrer ses droits, et » qu'une intervention étrangère vient l'en empêcher, » c'est une hostilité directe contre nous, non-seulement » parce que c'est ressusciter les principes de Pilnitz et de » la soi-disant sainte-alliance, et justifier une aggression » future contre notre liberté et notre indépendance, mais

» parce que le bon sens nous avertit que c'est comme si
» l'on disait : Attendez, nous allons écraser vos auxiliaires
» naturels, les amis de la liberté dans les autres pays ; et
» quand ils auront cessé d'exister, nous tomberons sur
» vous de tout notre poids (Approbation.) »

Le ministre des affaires étrangères approuve cette définition par son silence.

Mais ce n'est point encore assez pour Lafayette : il veut avoir l'approbation du roi lui-même. — « Avez-vous lu
» mon discours sur le système de non-intervention, et ap-
» prouvez-vous la définition que j'ai faite de ce système ?
» — Assurément *oui*, répondit le roi. — Il a donc l'as-
» sentiment de Votre Majesté? reprit le général. — Sans
» nul doute, ajouta le roi. » (Sarrans, tome 2, page 58.)

Bien plus, et pour donner à ses promesses toute la solennité possible, le ministre des affaires étrangères, Sébastiani, s'exprime ainsi lui-même, le 27 janvier, à la tribune nationale, sur laquelle l'Europe entière a les yeux fixés :

« La sainte-alliance reposait sur le principe de l'inter-
» vention, destructif de l'indépendance de tous *les états*
» *secondaires*.

» Le principe contraire, *que nous avons consacré, que*
» *nous saurons faire respecter, assure l'indépendance et*
» *la liberté de tous.* »

Et le lendemain 28, Lafayette vient encore *prendre acte*, pour ainsi dire, de la déclaration du ministre, et répète ce qu'il a dit à la séance du 15.

« Si la conséquence de ces principes, ajoute-t-il, amène
» la *guerre, sans doute il faut la subir*, et nous avons
» pour la soutenir ce million de gardes nationaux, ces
» 500,000 soldats, citoyens aussi, dont M. le président
» du conseil nous a parlé à cette tribune. »

De leur côté, les Bolonais s'adressent à l'ambassadeur français Latour-Maubourg, qui se trouve à Rome ; celui-ci, soit qu'il ait reçu des instructions, soit qu'il ne fasse qu'interpréter les déclarations de la tribune, répond aussi que la France empêchera l'intervention autrichienne.

Après tant de précautions, de déclarations solennelles

et de promesses, comment les Italiens pourraient-ils douter que la France empêchera l'intervention de l'Autriche?

Ajournée depuis plus d'un mois, l'insurrection éclate du 5 au 7 février, à Modène, à Parme, à Bologne, à Ancône.

Là, comme en France, la révolution est modérée et généreuse : pas une goutte de sang n'est versée; les opprimés embrassent leurs anciens oppresseurs; à Modène, on pousse le respect pour les propriétés jusqu'à ne toucher ni à la vaisselle ni aux trésors du duc expulsé.

Cependant la nouvelle de cette révolution arrive à Paris, et Sébastiani *paraît ivre de joie.*

L'Autriche, invoquant un prétendu droit de réversibilité sur le duché de Modène, et voulant intervenir par la force des armes, le cabinet français fait notifier à toutes les cours qu'il s'oppose à cette intervention, et se prépare à la guerre.

C'est alors qu'il tolère et encourage les préparatifs des réfugiés italiens réunis à Lyon, auxquels on délivre des passeports.

C'est alors qu'une armée s'organise sur les Alpes, et que Gérard est désigné pour en prendre le commandement.

C'est alors que Piémontais, Romains, Napolitains, Italiens, se disposent à rentrer en Italie.

Mais bientôt le principe de *non-intervention* est subitement abandonné; tout change à l'instant.

Quoi! les solennelles déclarations de Laffitte, de Dupin, de Soult, de Lafayette, de Sébastiani, et de Louis-Philippe lui-même, ne sont pas sacrées! Mais qu'y aura-t-il donc de sacré sur la terre? La tribune ne serait-elle qu'un tréteau pour des jongleurs? Alors à quoi bon la tribune? N'est-elle pas la plus funeste des déceptions? Que sert de demander des explications aux ministres et d'écouter leurs protestations? Sincérité, bonne foi, loyauté, honneur, dignité nationale, sont-ils autre chose que des mots inutiles, trompeurs et perfides?

Malheureuses nations! vos gouvernemens, qui vous parlent sans cesse de vérité, de franchise, de religion et de vertu, ne vous en parlent donc que pour vous en-

chaîner ! Ils ne reconnaissent donc aucun frein pour eux-mêmes !

§ 40. — *Lettre du duc d'Orléans à l'évêque de Landaff. — Sa déclaration en 1816. — Lettre de Louis-Philippe à Nicolas. — Réponse. — Ratifications des traités de 1814 et de 1815. — Entrée de Louis-Philippe dans la sainte-alliance. — Congrès de Vienne transféré à Londres. — Violation du principe de non-intervention. — Intervention contre l'Italie. — Article des* Débats. — *Note de M. d'Appony. — Paroles de Metternich. — Dépêche de Maison. — Cachée pendant cinq jours. — Diverses pièces concernant l'Italie. — Démission de Laffitte. — Ministère et système du 13 mars.*

L'adoption, la notification, la proclamation du principe de non-intervention, n'ont-elles jamais été qu'une *comédie*, pour tromper l'opinion publique? Ou bien ce principe, sincèrement adopté d'abord, est-il subitement et traîtreusement abandonné en février 1831 ? C'est un point douteux ; mais l'abandon du principe n'est malheureusement que trop indubitable.

Y a-t-il eu des *traités positifs* entre Louis-Philippe et les souverains étrangers relativement à la révolution de juillet? Et quels sont les *engagemens* contractés par Louis-Philippe? la France devrait le savoir ; mais la France n'en est point informée.

Cependant les faits parlent : écoutons-les.

Quel que soit son motif, que ce soit l'aveugle crainte des calamités de la guerre, ou l'effroi du mouvement qu'elle imprimerait à la révolution et à la liberté, ou le désir de conserver intacte la position de Charles X, ou bien des intérêts de famille, et notamment la conservation de son beau-frère sur le trône de Naples, il n'en est pas moins certain que Louis-Philippe ratifie les injustes et infâmes traités de 1814 et 1815.

« Ne pas les reconnaître, dit Sébastiani le 31 mars, » c'était la *guerre*, et nous voulions éviter la guerre. »

Cependant la révolution de juillet, et l'expulsion de Charles X garanti par ces traités, la substitution de Louis-Philippe et les modifications à la charte, sont une première atteinte à ces traités : mais les souverains *paraissent* y consentir.

La révolution belge est encore une seconde exception : mais toutes les puissances *paraissent* reconnaître la séparation de la Belgique sous le sceptre de Léopold.

Sous ces deux exceptions, et surtout sous la première, la sainte-alliance continue; Louis-Philippe prend la place de Charles X; les traités de 1814 et 1815, par lesquels les souverains se sont réciproquement garanti leurs couronnes, seront exécutés; les principes des congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone, d'après lesquels la sainte-alliance a proclamé son droit d'intervention, resteront en vigueur; le *congrès de Vienne* sera continué sous le nom de *conférence de Londres*, car « cette conférence » n'est autre chose que le congrès, » dit Bignon, le 10 août 1831.

Les rois continueront de se partager les peuples comme des troupeaux et de les tenir sous le joug du pouvoir absolu; non seulement Louis-Philippe consentira à ce qu'ils compriment toutes les révolutions nouvelles, mais il les aidera à comprimer l'Italie, la Pologne et la Belgique; il leur promettra de comprimer même la révolution française; et ses alliés, se concertant secrètement avec lui, comme autrefois avec Louis XVI, lui donneront les moyens d'endormir, de tromper et d'enchaîner la nation.

Voyons les faits :

D'abord n'est-ce pas Talleyrand qui est le conseil et le guide de Louis-Philippe? N'est-ce pas lui que le duc d'Orléans consulte le 31 juillet, avant de consentir à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume? N'est-ce pas lui que le roi choisit pour son ambassadeur à Londres, et qu'il impose pour ainsi dire à son ministère?

Et, ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que, jusqu'à cette nomination annoncée le 5 septembre, les relations de Louis-Philippe avec Talleyrand sont mystérieuses et inconnues à des ministres patriotes qui croient posséder tout entière la confiance du roi, et qui cependant n'en-

tendent jamais parler du diplomate, et ne le voient jamais au Palais-Royal, de même que l'intimité de Thiers avec le duc d'Orléans, avant la révolution, était inconnue, dit-on, à Laffitte lui-même.

Or, comment le principal auteur de la restauration, comment le père des traités de 1814 et 1815 pourrait-il méconnaître ses enfans et la sainte-alliance?

Envoyer Talleyrand à la conférence de Londres, malgré son extrême impopularité, n'est-ce pas nécessairement vouloir ratifier les traités et prendre rang dans l'alliance des rois contre les peuples?

Aussi, que dit la lettre à l'empereur de Russie?

Mais auparavant voyons deux lettres du duc d'Orléans, l'une sur l'Angleterre, sur la France et sa première révolution, l'autre sur la légitimité, sur la branche aînée et sur les *intentions personnelles* du duc.

LETTRE DU DUC D'ORLÉANS A L'ÉVÊQUE DE LANDAFF,

A l'occasion de l'oraison funèbre du duc d'Enghien, prononcée à Londres.

« Mon cher milord, j'étais certain que votre âme élevée éprouverait une juste indignation à l'occasion du meurtre atroce de mon infortuné cousin; sa mère était ma tante; lui-même, après mon frère, était mon plus proche parent. Nous fûmes camarades ensemble pendant nos premières années, et vous devez penser, d'après cela, que cet évènement a dû être pour moi un coup bien rude. Son sort est un avertissement pour nous tous; il nous indique que l'usurpateur corse ne sera jamais tranquille, tant qu'il n'aura pas effacé notre famille entière de la liste des vivans. Cela me fait ressentir plus vivement que je ne le faisais, quoique cela ne soit guère possible, le bienfait de la généreuse protection qui nous est accordée par votre nation magnanime. J'ai quitté ma patrie de si bonne heure, que *j'ai à peine les habitudes d'un Français*, et je puis dire avec vérité que *je suis attaché à l'Angleterre*, non seulement par la reconnaissance, mais aussi *par goût et par inclination*.

C'est bien dans la sincérité de mon cœur que je dis : *Puissé-je ne jamais quitter cette terre hospitalière!*

» Mais ce n'est pas seulement en raison de mes sentimens particuliers que je prends *un vif intérêt au bien-être, à la prospérité et au succès de l'Angleterre;* c'est aussi en ma qualité d'homme. La sûreté de l'Europe, celle du monde même, le bonheur et l'indépendance future du genre humain, dépendent de la conservation et de l'indépendance de l'Angleterre, et *c'est la noble cause de la haine de Bonaparte pour vous, et de celle de tous les siens.* Puisse la Providence *déjouer ces projets iniques*, et maintenir ce pays dans sa situation heureuse et prospère! C'est le vœu de mon cœur, c'est ma prière la plus fervente. »

(Le reste concerne la religion.)

» Veuillez bien croire aux sentimens d'estime et de considération avec lesquels je suis....

» L.-P. D'ORLÉANS.

» Twikenham, ce 28 juillet 1804.

» *P. S.* La chute de la monarchie française, les emprisonnemens, les confiscations, les proscriptions, les meurtres, les boucheries qui ont accompagné cette chute, et la honteuse tyrannie qui y a succédé, sont des événemens dignes de la considération des princes et de leurs sujets; ils apprennent aux princes *à user avec modération du pouvoir arbitraire*, et même à bien réfléchir si le despotisme est en rien convenable aux peuples éclairés qui habitent aujourd'hui l'Europe. Ils leur apprennent à se garder d'*accabler leurs sujets d'impôts* pour soutenir des guerres inutiles ou le luxe et les prodigalités de leurs cours. Ces évènemens enfin apprennent à leurs sujets, je ne dis point à se soumettre à une oppression extrême de la part de leurs princes, mais *à supporter avec patience des maux légers*, de crainte qu'en voulant s'en affranchir, ils ne soient *accablés par de plus grands.* Des réformes faites à propos peuvent être sans danger; mais la résistance aux réformes se termine souvent par des révolutions. » (*Bibliothèque historique*, tome 1, page 279.)

En 1816, on avait mêlé, à la cour de Louis XVIII, le nom de monseigneur le duc d'Orléans, aujourd'hui

Louis-Philippe 1er, à des vœux contre le trône légitime. S. A. S. repoussa cette imputation par la déclaration ci-après :

Déclaration de monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang de France, publiée en 1816.

« Français !

» L'on me force à rompre le silence que je m'étais imposé; et puisqu'on ose *mêler mon nom* à des *vœux coupables* et à de perfides insinuations, *mon honneur* me dicte, à la face de l'Europe entière, une *protestation solennelle* que me prescrivent mes devoirs.

» Français! on vous trompe, on vous égare. Mais qu'ils se trompent surtout, ceux d'entre vous qui *s'arrogent le droit de se choisir un maître*, et qui, dans leur pensée, outragent par de séditieuses espérances un prince, *le plus fidèle sujet* du roi de France Louis XVIII!

» Le principe *irrévocable de la légitimité* est aujourd'hui *la seule garantie de la paix en France et en Europe;* les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance : consacré par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe deviendra la *règle invariable des règnes et des successions*.

» Oui, Français, je serais fier de vous gouverner, mais *seulement si j'étais assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre* eût marqué ma place au trône. Ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi DES INTENTIONS PEUT-ÊTRE BIEN ÉLOIGNÉES DE CELLES QUE L'ON ME SUPPOSE, ou que l'on voudrait me suggérer.

» Français! je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés. Revenez à vous-mêmes, et *proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels*, avec un de vos princes et de vos concitoyens.

» Paris, 1816.

Signé, LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans. »

(*Quotidienne*, *Tribune*, 30 août 1831.)

Voyons maintenant la lettre à Nicolas.

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE A NICOLAS.

« Monsieur *mon frère*, j'annonce mon avénement à la couronne à Votre Majesté par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom ; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une CATASTROPHE que j'aurais tant voulu prévenir.

» Il y a long-temps que je regrettais que le roi Charles et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin pourtant de prévoir les prodigieux évènemens qui viennent de se passer ; et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la charte et de nos constitutions, qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce gouvernement pût aller long-temps comme il allait ; mais depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé : je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, *l'attachement aux lois*, *l'amour de l'ordre* ont fait de tels progrès en France, que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus *audacieuse violation de la charte*, et par l'abolition de toutes les garanties de nos libertés nationales, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

» Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social ; et cette même exaltation des esprits, qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'*Europe* dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi. *Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut;* je l'étais encore plus peut-être pour que les

vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et *le repos de tous nos voisins*. Le titre de lieutenant-général, qui *laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse*, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer *la confiance nécessaire* que *pour sauver cette charte* si essentielle à conserver, dont feu l'*empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance*, et qui aurait été très compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits.

» Il n'échappera pas à la *perspicacité* de Votre Majesté ni à sa *haute sagesse*, que, pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que *l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé*, entoure mon gouvernement de la *confiance* qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que, tant que le roi Charles X a régné sur la France, *j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets*, et que ce n'est qu'au moment que j'ai vu l'action des lois paralysées, et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France a surtout les yeux fixés ; elle aime à voir *dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant;* et sa confiance ne sera point trompée. J'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté impériale.

» Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaliénable amitié avec lesquelles je suis, monsieur *mon frère*, de Votre Majesté impériale, le *bon frère*.

» Paris, 19 août 1830. LOUIS-PHILIPPE. »

RÉPONSE A S. M. LE ROI LES FRANÇAIS.

« J'ai reçu des mains du général Athalin la lettre dont il a été porteur. Des événemens *à jamais déplorables* ont

placé Votre Majesté dans une *cruelle alternative*. Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités, et *je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont fait agir Votre Majesté;* mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les états de l'Europe; *tant qu'elles seront basées sur les* TRAITÉS EXISTANS et sur la ferme volonté de *respecter les droits et obligations*, ainsi que *l'état de possession territoriale* qu'ils ont consacrés, l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-même. Appelé conjointement avec *mes alliés* à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai, pour ma part, toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à Votre Majesté l'assurance en retour des sentimens qu'elle m'a exprimés. Je *la prie* d'agréer en même temps celle, etc.

» 18 septembre 1830. *Signé* NICOLAS. »

Remarquons, en passant, que Nicolas ne rend pas à Louis-Philippe le titre de *frère* usité entre les rois.

INTERVENTION CONTRE L'ITALIE.

Ce n'est qu'après des renseignemens multipliés et comparés que j'ai regardé comme certains les faits graves qui vont suivre.

Dans le courant de février, le ministre d'Autriche à Paris, M. d'Appony, remet une note par laquelle l'Autriche demande positivement :

1° D'*occuper Modène* en vertu d'un droit de *réversibilité;*

2° D'agir en commun pour déterminer le pape à accorder une *constitution* représentative à ses états;

3° D'aviser en commun aux moyens d'opérer un *désarmement général* en Europe.

Quelques jours après, sans consulter le conseil, le roi lui déclare qu'il a *résolu d'accéder aux demandes de l'Autriche.*

Le président se récrie, et demande la parole comme un *droit* et comme un *devoir*.

« Ma résolution est réfléchie et irrévocable, dit Louis-Philippe : cependant parlez ; mais je sais ce que vous allez me dire..... » Et il commence par parler très longuement lui-même.

« Le prétendu droit de réversibilité sur le duché de Modène, dit en substance Laffitte, n'est qu'une chimère : l'intérêt, l'honneur, le salut de la France s'opposent à la prétention de l'Autriche. — Forcer le pape à donner des institutions à ses sujets, ce serait *intervenir* et violer nous-mêmes notre principe de non-intervention. — La proposition d'un désarmement général après l'intervention en Italie est un leurre, un piége, une duperie. — Répondons à l'Autriche que nous préférons la guerre. »

Soult, transporté d'enthousiasme, et toujours prononcé personnellement pour la guerre, remercie Laffitte au nom de la France.

Louis-Philippe paraît se rendre à d'aussi bonnes raisons, et l'on convient que Sébastiani va répondre dans ce sens.

Sebastiani lui-même trouve les idées de Laffitte tellement *sublimes* qu'il veut employer, autant que possible, les expressions dont il s'est servi.

Le lendemain, en effet, il communique un projet de réponse à faire à d'Appony, rédigé conformément au discours de Laffitte.

Mais n'est-elle pas ensuite clandestinement supprimée par Sébastiani d'accord avec Louis-Philippe ? N'en remet-il pas une autre contenant l'irrévocable volonté du roi ? C'est ce que l'avenir va révéler. — Et tout de suite, je dis oui.

Oui, Louis-Philippe, d'accord avec Sébastiani, surtout avec Casimir Périer et même avec les autres ministres, a déjà résolu de sacrifier les Italiens et de souffrir l'intervention de l'Autriche.

Il ne s'agit plus que de tromper Laffitte, de l'éloigner,

d'appeler Casimir Périer, et de tromper aussi les députés patriotes et la nation.

Sous le prétexte de rester fidèle au principe de non-intervention, on arrête tous les réfugiés italiens, piémontais, modénais, bolonais, romains, napolitains, etc.; non seulement les proscrits qui résident en France et qui reçoivent des secours alimentaires, mais tous les autres, Pépé, Misley, etc., etc., à qui l'on a déjà délivré des passeports. — Mais c'est illégal, oppresseur, tyrannique et barbare! C'est une violation manifeste du droit des gens! — N'importe.

C'est en vain que la tribune et la presse réclament en faveur de l'Italie.

Vainement les *Débats* eux-mêmes, du 1er mars, s'expriment-ils ainsi :

« Mais le principe de non-intervention attend aujourd'hui une nouvelle et plus sérieuse application.

» Des secours ont été demandés au gouvernement autrichien par les souverains dépossédés de plusieurs états d'Italie. On parle de traité de réversibilité, de stipulations, de contingent, qui obligeraient la cour de Vienne à se prêter à *ces exigences*, et il est hors de doute qu'un mouvement de troupes est commencé dans le royaume Lombardo-Vénitien, vers les frontières de Modène, de Parme et de la Romagne.

» Ici encore, *il n'y a pas deux partis à prendre pour le gouvernement français*. La présence d'un *seul régiment autrichien* sur le territoire d'une de ces provinces est une *violation flagrante du principe* de la non-intervention. *La France ne peut y consentir.*

» C'est ici plus qu'une question d'équilibre ou de prépondérance; *c'est l'avenir tout entier de notre révolution.*

» Songeons qu'*elle ne vit en Europe que du maintien du principe* qu'elle a proclamé la première, et que les autres puissances ont proclamé après elle. Elle n'a pas cherché sa force dans les accroissemens de territoire, elle l'a trouvée dans le respect pour l'indépendance des autres nations.

» *Une seule atteinte portée à ce respect, et* LA FRANCE

S'EXPOSE A PERDRE L'ESTIME ET LA CONFIANCE DE L'EUROPE. »

Vainement l'ambassadeur de France à Vienne, le maréchal Maison, annonce-t-il que les Autrichiens vont entrer en Italie; vainement jettera-t-il un cri d'alarme et de guerre dans la dépêche suivante :

DÉPÊCHE DE MAISON. — PAROLES DE METTERNICH.

« Jusqu'ici, m'a dit M. de Metternich, *nous avons laissé* » la France mettre en avant le principe de la *non-inter-* » *vention;* mais il *est temps qu'elle sache* que nous n'en- » tendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie. » Nous porterons nos armes *partout où s'étendra l'insur-* » *rection.* Si cette intervention doit amener la guerre, eh » bien! *vienne la guerre!* Nous aimons mieux en courir » les chances que d'être exposés à périr au milieu des » émeutes.

» Vous savez, ajoute notre ambassadeur, que, jusqu'à » présent, personne ne s'est prononcé pour la paix plus » ouvertement que moi; mais je suis convaincu aujour- » d'hui que, pour détourner les *dangers qui menacent* » *la France*, il faut prendre *sans retard*, et avant que les » levées de l'Autriche soient organisées, l'initiative de la » guerre, et jeter une armée dans le Piémont. »

Vainement cette dépêche, si importante pour le salut de l'Italie et peut-être de la France, arrive à Paris le samedi 4 mars : Sébastiani la cache au président du conseil, qui n'en a connaissance que le mercredi suivant et par hasard.

« Connaissez-vous la dépêche? demande-t-il au roi. » — Oui... — Et on me l'a cachée! C'est une *trahison!* » — Oh! vous allez bien loin.... La nécessité du secret... » — Pour moi!.... — Non, mais.... »

Le secret! M. de Praslin, gendre de Sébastiani, a pris copie de la dépêche;.... un ami vient en parler le mercredi matin à Laffitte;.... le *National* du même jour en parle;.... et c'est au conseil, c'est au président qu'on la cache!

« Connaissez-vous la dépêche? dit Laffitte à Soult.
» — Quelle dépêche? — De Maison.... — Non.... —
» Sébastiani est un *traître!* »

« Pourquoi, demande-t-il à Sébastiani, nous l'avez-
» vous cachée? — Elle est peu importante;.... je n'ai
» pas eu le temps.... Je l'ai apportée plusieurs fois, mais
» le conseil était occupé.... »

On promet que la chose ne se renouvellera plus.

DÉMISSION DE LAFFITTE. — MINISTÈRE DU 13 MARS.

Mais Laffitte, convaincu sans doute que le roi veut la *paix à tout prix*, et qu'il emploiera tous les moyens pour arriver à son but, craignant de se déshonorer en participant à la honte et à la ruine de la France, offre enfin sa démission.

Casimir Périer pense absolument comme le roi : c'est lui qu'on désire; il est tout prêt; le moment est arrivé : va-t-on s'empresser d'accepter la démission?

Pas encore : il faut des formes : au 30 juillet, Laffitte a procuré la couronne; au 3 novembre, il s'est dévoué pour accepter un poste périlleux que chacun refusait à cause du péril; c'est un ami : on invoque l'amitié; on proteste; on s'attendrit jusqu'aux larmes.... On ne peut accepter sa démission.

Mais Laffitte, ne pouvant pousser le dévouement jusqu'au sacrifice de l'honneur, convoque le conseil, le 11, au ministère des finances, développe de nouveau son système, et somme ses collègues de choisir entre ce système et sa retraite immédiate.

Chacun garde le silence; mais tout est déjà secrètement convenu; les ministres abandonnent Laffitte et leurs antécédens; le dévoué Montalivet déclare enfin qu'il préfère le système de *Casimir Périer;* c'est-à-dire du roi; et, le lendemain, Laffitte donne irrévocablement sa démission, qu'on accepte. Le 13, Casimir Périer est président du conseil; et Casimir Périer, ou plutôt Louis-Philippe, appuyé sur un ministère obéissant et sur un juste-milieu complice, va continuer à l'aise le sacrifice du principe de *non-intervention;* il ne s'agit plus que d'avoir assez d'adresse et d'audace pour tromper la chambre et la nation.

La chose est déjà faite : Louis-Philippe, sans doute mystérieusement d'accord depuis long-temps avec C. Périer, a secrètement consenti à toutes les demandes de l'Autriche ; en voici les preuves.

Dès le 25 février, les troupes autrichiennes sont entrées à Firenzuola, dépendant du duché de Parme, et, dès le 5 mars, elles sont entrées à Modène.

Dans une circulaire datée de Rome, le 24 *février*, le colonel Ravinetti écrit aux troupes papales : « Bonnes » nouvelles! le roi de France, par un *courrier exprès*, » donne au Saint-Père l'assurance de sa *protection* et de » son *intervention* pour maintenir les états pontificaux » sous le gouvernement du Saint-Siége. » — Mais l'an- » nonce de ce courrier n'est-elle pas une ruse et un mensonge? Non ; car *aussitôt qu'il a reçu la nouvelle de la révolte de Bologne*, c'est-à-dire avant le 15 *février*, Louis-Philippe a fait donner au pape des témoignages de son *intérêt* et de sa *sollicitude*, ainsi que nous le verrons (page 23) par une note de M. de Saint-Aulaire, et du reste, l'*intervention* du gouvernement français est manifeste.

Le 14 février, Soult, à qui l'on a affirmé qu'un *corps de six cents refugiés italiens, venant de la Corse, a débarqué à Carrara*, ordonne d'arrêter les Italiens qui se trouvent en Corse, et de saisir leurs armes et leurs équipemens.

A cette fausse nouvelle, Sébastiani en ajoute, le 6 mars, une autre qui n'est guère plus vraie, c'est qu'un *rassemblement de refugiés italiens, formé en Corse, menace la Toscane, Rome et Naples;* et Soult ordonne de nouveau, par le télégraphe, d'empêcher tous préparatifs contre ces états, d'arrêter les Italiens, de *ramener en France* ceux qui en arriveraient même avec des *passeports*, et de poursuivre en *mer* ceux qui pourraient être embarqués déjà.

Et ce n'est pas seulement par le *télégraphe* qu'on envoie cet ordre, mais par la *poste*, par *estafette*, par *Toulon* et par *Livourne*, et même par un *aide-de-camp* qui va jusqu'en Corse, tant la *reine*, dit-on, est tour-

mentée d'inquiétudes et d'impatience sur le sort du roi de Naples son frère !

Et ce n'est pas seulement Soult qui donne ces ordres, mais Sébastiani qui, de sa propre main, écrit : « Agissez » avec promptitude, *énergie* et *efficacité*. La Corse *doit* » *être* UN APPUI *et non un sujet d'inquiétudes pour les* » GOUVERNEMENS DE L'ITALIE. Je compte sur vous pour » dissiper des rassemblemens qui voudraient *troubler la* » *paix de l'Italie*, s'il en existe. Faites savoir à *mes amis* » que je ne saurais douter de leur coopération dans une » affaire aussi importante.

» Signé : HORACE SÉBASTIANI. »

Et tout cela s'opère à l'insu du président du conseil, le 6 mars, pendant qu'on lui cache la dépêche de Maison, arrivée deux jours auparavant !

Cependant les Italiens, confians dans les promesses de la France, ne s'occupent qu'à organiser leurs institutions, la garde nationale, les administrations des municipalités et des provinces, les tribunaux, etc. : les Bolonais poussent le respect pour le principe de non-intervention, qui doit faire leur salut, jusqu'à ne vouloir ni secourir Parme et Modène, ni chercher à s'emparer de Rome.

C'est en vain que les citoyens demandent au gouvernement provisoire des préparatifs de guerre : ses *proclamations* répondent que la France a promis de ne permettre aucune intervention étrangère, et que ce serait outrager cette grande nation que de douter de l'exécution de ses promesses.

Funeste confiance ! Les Autrichiens s'avancent avec des forces irrésistibles, ne dédaignent pas même de recourir au mensonge, en annonçant qu'ils ne veulent occuper que Ferrare, conformément au traité de Vienne, s'emparent de Bologne le 25 mars, sont maîtres de la Romagne, étouffent la révolution, et replacent ces malheureux peuples sous le joug de leurs oppresseurs.

« *Soumettez-vous aux Autrichiens*, répond *Sébastiani* » à un envoyé italien : *la France ne leur fera pas la* » *guerre pour vous défendre.* » (Lamarque, séance du 15 avril.)

« *Pourquoi vous battre*, dit *Saint-Aulaire* aux avant-
» postes de Forli? *la France ne vous soutiendra pas, mes*
» *instructions sont conformes à la conduite des Autri-*
» *chiens.* » (*Ibid.*)

Cependant les patriotes, trompés par leur gouvernement, trompé lui-même par la France, veulent résister en désespérés malgré l'infériorité du nombre.—Plusieurs se font tuer à Firenzuola, et dix-sept prisonniers sont promenés enchaînés la corde au cou dans les rues de Plaisance.

Avec deux ou trois cents braves, le capitaine Morcandi arrête plusieurs jours quatorze mille hommes du côté de *Novi*, et ne fait sa retraite qu'après avoir perdu soixante-trois de ses compagnons.

Quinze autres veulent mourir à leur poste, ne se rendent qu'après avoir épuisé leurs munitions, et sont tués à coups de baïonnettes.

Borelli et Menotti, qui deux fois à sauvé la vie au duc de Modène, sont pendus par ordre de celui-ci.

D'autres gémissent dans les fers. D'autres, dont les propriétés sont confisquées, vont solliciter le pain de la pitié sur une terre étrangère.

Soixante-dix-sept patriotes, profitant d'une capitulation, munis de passeports visés par l'agent consulaire de France, embarqués à Ancône sur un bâtiment romain, et voguant vers la France, sont capturés, sur une mer neutre, par deux vaisseaux autrichiens, et jetés dans les cachots de Venise.

Vexations des Autrichiens, impôts écrasans, violation des capitulations accordées aux insurgés, abolition des institutions nouvelles, rétablissement de l'ancien despotisme, abandon des citoyens à des troupes de brigands, de galériens, de sicaires et d'assassins, vengeances, proscriptions et massacres, voilà les effets des interventions autrichienne et française! — Voici maintenant quelques actes diplomatiques.

Note de M. de Saint-Aulaire au cardinal Bernetti, secrétaire-d'état.

« Le soussigné, ambassadeur de France à Rome, a

reçu avec *reconnaissance* la communication que Son Éminence le cardinal Bernetti, pro-secrétaire-d'état du Saint-Siége, a bien voulu faire d'*une pièce imprimée à Ancône*, et de laquelle il résulterait que les *promoteurs et les partisans de la révolte* dans les états du pape ont *osé* chercher une *excuse de leur conduite* dans de *prétendues promesses de protection que leur aurait faites le gouvernement français*.

» Le soussigné n'a pu voir, sans un vif *ressentiment*, les auteurs de cette assertion *aggraver ainsi leurs fautes par des* calomnies *aussi contraires à l'évidence des faits* qu'offensantes *à la France*. Le soussigné sait que ces assertions sont appréciées à leur juste valeur par les hommes sages de tous les pays, et *le sentiment de la dignité de la France* lui interdit toute espèce d'apologie. Néanmoins, le soussigné se plaît à rappeler les *témoignages d'intérêt et de sollicitude* que le gouvernement du roi *très chrétien* a donnés au Saint-Père, AUSSITÔT *qu'il fut informé de la révolte qui venait d'éclater à Bologne* (avant le 15 février), et sa volonté manifestée plusieurs fois de *rester fidèle aux traités* qui garantissaient la souveraineté séculiére du Saint-Siége. Ces intentions, ces sentimens, si hautement manifestés et confirmés, il y a peu de jours, par les *explications loyales que le ministère français a données en présence des députés de la nation*, seront sans doute suffisantes pour ôter tout crédit à la nouvelle, répandue depuis peu, de *l'arrivée immédiate d'une armée française en Italie, dans le but de soutenir une nouvelle tentative de révolution*. Le soussigné s'empresse de donner sur ce point, comme sur celui qui précède, les assurances les plus complètes et les plus explicites. *Le gouvernement français ne veut et ne voudra jamais protéger, dans les états du pape, des entreprises aussi coupables qu'insensées, dont l'effet infaillible serait d'attirer sur les peuples de nouveaux désastres, et de retarder l'exécution des généreux projets que le Saint-Père a conçus pour leur félicité*.

» Plein de confiance dans les intentions du Saint-Père, le soussigné s'estime toujours heureux de *concourir à leur exécution* par tous les moyens qui sont en son pouvoir, et prie Son Eminence monseigneur le cardinal Ber-

netti d'agréer l'assurance de sa *respectueuse* considération.

» *Rome*, 29 avril. *Signé* ; SAINT-AULAIRE. »

Extrait de l'ultimatum de la cour de Rome, en date du 3 juin.

« J'ai dit que le Saint-Père demandait cette évacuation ; mais alors seulement que Votre Excellence sera, comme je n'en doute pas, autorisée à prévenir toute espèce de danger qui pourrait en résulter, *en publiant un acte officiel* dans lequel Votre Eminence exprimera le *vif regret* avec lequel *le gouvernement français* apprendrait l'explosion de quelques nouveaux troubles dans les domaines du Saint-Siége, *l'exécration* avec laquelle il regarderait quiconque oserait en être l'auteur ou le provocateur, et la nécessité dans laquelle il reconnaîtrait que le gouvernement pontifical se trouve d'appeler de nouveau *l'intervention et les secours de l'étranger pour comprimer la révolte*, sans que le pays y opposât le moindre obstacle, et y trouvât le moindre sujet de querelle.

» *Signé* : Le cardinal BERNETTI. »

Circulaire signée par M. de Saint-Aulaire, et adressée aux agens consulaires de France dans les états romains.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que le Saint-Père vient de consentir au départ des troupes autrichiennes, qui vont opérer leur retraite le 15 du présent mois de juillet. Dans cette circonstance, *les représentans des puissances* réunis à Rome ont cru devoir manifester au Saint-Siége le *vif intérêt que leurs cours respectives* prennent au maintien de l'ordre public dans les états pontificaux, *à la cause de la souveraineté du Saint-Siége*, à l'intégrité et à l'indépendance de cette même souveraineté. Je compte sur votre concours pour donner le plus de publicité à ces dispositions : vous offrirez aux autorités pontificales tous les moyens d'influence dont vous pouvez disposer, et vous *démentirez officiellement tous les mau-*

vais bruits de prétendus dissentimens entre les puissances.

» *Rome*, 8 juillet 1831. *Signé :* SAINT-AULAIRE. »

Extrait de la proclamation du général autrichien Frémont aux sujets romains, en date du 12 juillet.

« Les conséquences de toute nouvelle tentative ne manqueraient pas de retomber sur vous, puisque le noble but de *tous les augustes souverains de l'Europe*, qui s'occupent de *votre bien-être*, est la *conservation* des bienfaits de la paix. *Sachez que tous sont d'accord pour ne tolérer aucune usurpation des droits de votre souverain.* »

Après avoir occupé la Romagne pendant plus de quatre mois, et après avoir ainsi menacé de revenir, l'Autriche ne retire ses troupes qu'en laissant quinze mille hommes à Ferrare et à Comacchio.

Mais ses soldats rentreront à Bologne en janvier 1832, quand les galériens à la solde du pape auront besoin de protection pour désarmer la garde nationale, et pour égorger à Ravenne, à Césène, à Forli et à Rimini.

Ainsi la chose est manifeste et incontestable : Louis-Philippe *consent à l'intervention de l'Autriche ;* il fait plus, il *intervient lui-même* avec elle contre la révolution d'Italie ; il viole doublement son principe de non-intervention si solennellement proclamé par lui : que va-t-il dire à la France ?

Ne pouvant avouer la vérité, le ministère la cachera tant qu'il pourra, et ne fera ensuite que des demi-aveux. Puis, quand l'intervention sera connue, ne pouvant la justifier, il paiera d'audace et d'effronterie, emploiera tous les moyens, le sophisme et le mensonge, puis l'injure et la calomnie contre les malheureux Italiens, et contre les Français eux-mêmes.

Nous allons voir.

§ 41. — *Discussions parlementaires. — concernant l'intervention contre l'Italie.*

A la séance du 18, *C. Périer* expose le système du 13 mars ; voici la substance de son discours :

« Le principe de la révolution de juillet, dit-il, *n'est pas l'insurrection*, mais la *résistance à l'aggression du pouvoir*; c'est le respect du *droit* et de la *foi jurée*. — Le premier besoin de la France c'est d'avoir *l'ordre* et d'être *gouvernée*.

» La sédition est toujours un *crime*. — La France ne doit ni se défier de l'Europe, ni donner à l'Europe des motifs de se méfier de la France. Nous aurons la *paix*, parce que les étrangers nous en donnent l'*assurance* la plus positive. — Nous adoptons le principe de *non-intervention*; nous reconnaissons que l'étranger n'a *pas le droit* d'intervenir à *main armée* dans les affaires intérieures d'un autre peuple; mais *nous ne nous engageons pas à porter nos armes* PARTOUT où ce principe ne serait pas respecté. — Nous le soutiendrons par la voie des *négociations*; mais l'*intérêt* et la *dignité* de la France pourront seuls nous engager à prendre les *armes*. — Nous ne concédons à aucun peuple *le droit* de nous forcer à combattre pour *sa cause; le sang et les trésors de la France n'appartiennent qu'à la France*. — Nous avons de la *sympathie* pour les peuples; mais nous ne voulons en provoquer aucun à l'insurrection, parce que cette provocation serait un *crime* contre le droit des gens. — Si *nos frontières* étaient menacées; si la moindre atteinte était portée à notre *dignité*, nous nous défendrions; mais nous ne rechercherons ni le plaisir de combattre ni la gloire de vaincre; nous ne devons consulter que la *justice* et la *raison d'état*; l'émeute n'a pas le droit de nous forcer à la guerre, et la nécessité de la guerre n'est pas arrivée. — Nous *espérons le désarmement général*; hâtons-le par notre sagesse, par notre respect pour tous les droits. — Au-dedans, *ordre* et *liberté*; au-dehors *paix* et *honneur*. — *Rétablir le pouvoir dans ses droits*, c'est travailler au maintien de la *paix*. — Tels sont les principes de l'ancienne opposition; telles sont les *légitimes conséquences de la révolution de juillet*; et je n'ai accepté le ministère que pour les défendre. »

Vainement *Salverte et Lafayette* reprochent-ils au ministère de *changer de maxime* et de *violer le principe de non-intervention*.

« En proclamant un principe *généreux*, leur répond *Sébastiani*, la France n'a jamais entendu que ce principe pût être pour elle un *casus belli*, et s'est toujours réservé d'examiner s'il était de son *intérêt* et de sa *dignité* de déclarer la *guerre*. — Les puissances nous donnent l'*assurance* qu'elles ne nous attaqueront pas, et nous conserverons la paix. — Du reste, attendons qu'elles viennent *franchir nos frontières et nous attaquer sur notre sol;* là nous serons vainqueurs. — Si nous allons au-delà du Rhin ou des Alpes prendre l'*initiative*, nous perdrons la *sympathie* et l'*affection* des peuples, et nous nous en ferons des *ennemis*, ou bien nous aurons à supporter d'*immenses sacrifices d'argent*. — Cependant nous franchirions nous-mêmes le Rhin ou les Alpes si l'*intérêt* et la *dignité* de la France l'exigeaient. — Mais *toute nation* insurgée *n'a pas droit* à notre appui : *toute peuplade* en insurrection *ne peut pas exiger* que nous prodiguions *nos trésors et notre sang* pour aller la défendre. »

Vainement *Salverte* demande des éclaircissemens sur l'*Italie*.

« Je ne m'expliquerai point, répond Sébastiani, sur ce qui concerne les états romains : *des négociations existent;* c'est en dire assez pour que la chambre comprenne les *motifs de ma réserve*. Sur la question du Luxembourg, la même raison m'impose le même silence. »

Avec cette espèce de talisman que Sébastiani appelle à son secours dans toutes les circonstances embarrassantes, le ministère ne dira jamais rien au pays.

Vainement *Lafayette* dit-il à Sébastiani :

« Je persiste à demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il est vrai qu'il ait *déclaré officiellement* que le gouvernement français *ne consentirait* jamais à l'entrée des Autrichiens dans les pays actuellement insurgés de l'Italie ?

» Oui, répond *Sébastiani* en se levant; mais entre s'opposer et *faire la guerre*, il y a une grande différence.

» Et moi continue *Lafayette*, je persiste à dire qu'après une telle déclaration officielle, laisser ainsi violer l'honneur de cette déclaration, en se contentant de s'écrier : *Non, je n'y consens pas*, n'est pas compatible avec

la dignité et l'honneur du peuple français. Je croyais que lorsque le peuple français disait : *Non, je n'y consens pas*, cela voulait dire : *Je vous empêcherai* de le faire. »

Vainement les patriotes qu'inquiètent les armemens des rois, leurs menaces, l'entrée des Autrichiens en Italie, et l'étrange condescendance du gouvernement français, forment-ils l'*Association nationale* pour repousser l'invasion et la restauration; les ministres ont l'audace de la dénoncer comme une *conspiration*, et de menacer tous les fonctionnaires que leur patriotisme porterait à la signer.

Vainement, dans les séances des 29, 30 et 31 mars, *Lafayette*, *Mauguin*, *Bernard*, *Jay*, *Salverte*, *Odilon Barrot*, *Tracy*, soutiennent-ils :

Qu'il fallait parler aux rois, *la lance au poing*, et non *le chapeau bas*, que le gouvernement a officiellement déclaré qu'il s'opposerait à l'intervention de l'Autriche en Italie; qu'il s'est engagé envers les Italiens, qu'ainsi les secourir est un devoir de *justice*, d'*honneur* et de *dignité*; que d'ailleurs les peuples étaient opprimés par la sainte-alliance, l'Italie par l'Autriche, la Pologne par la Russie, la Belgique par la Hollande; que leur affranchissement est éminemment juste, et que l'*intérêt* manifeste de la France lui prescrit de les défendre.

Vainement *Corcelles* repousse-t-il victorieusement un des sophismes les plus habituels du juste-milieu :

« On ose dire, s'écrie-t-il, que si nous intervenions en faveur des peuples, ce serait renouveler les persécutions de la sainte-alliance; ce serait tomber dans la chimérique ambition de ceux qui ont voulu soumettre l'Europe au joug d'une seule idée, *la souveraineté nationale*.

» Ainsi, à l'Autriche seule, ou à la Russie, appartient le droit de soumettre l'Europe au joug d'une seule idée, la *légitimité*. C'est le droit divin que nous avons rejeté, mais qu'apparemment il faudra bien reprendre, puisque la Russie, puisque l'Autriche s'arrogent, en nous méprisant, le droit d'imposer à l'Europe le joug d'une seule idée! »

Vainement, un des hommes les moins hostiles au ministère, M. Jay, dit-il à la tribune :

« Pour conserver la *paix*, ne sacrifions *rien de notre dignité; accomplissons nos promesses; faisons respecter le principe* que nous avons nous-mêmes établi; donnons aux *peuples opprimés qui brisent leurs fers*, tout *l'appui de notre influence politique;* réclamons en faveur de l'héroïque Pologne *l'exécution des promesses écrites dans des traités solennels;* point de marque de *faiblesse*, car la faiblesse est *mortelle aux gouvernemens comme aux peuples.*

» Quand nous aurons mis de notre côté la *justice:* quand il sera prouvé que la paix ne peut être conservée *sans déshonneur, sans danger pour notre indépendance, déployez le drapeau tricolore,* toutes les sympathies du monde civilisé seront pour vous, ce sera une guerre, non d'envahissement et d'ambition, mais de *justice et de liberté.* »

Mais les palinodistes, les doctrinaires et les juste-milieu peuvent-ils être embarrassés?

« Le roi, s'écrie *Casimir Périer*, n'a rien promis qu'à la France, et la France ne demandera au roi rien de plus que ce qu'il a promis. — Les promesses de politique intérieure sont dans la *charte:* voilà notre *programme?* S'agit-il des affaires du dehors? il n'y a de promesses que les *traités.* »

Suivant lui, le gouvernement n'est pas plus engagé envers les Italiens que Louis-Philippe envers la France stipulant par Lafayette, le 31 juillet, parce qu'il n'y a pas plus de *traité* avec les Italiens que de *contrat écrit* avec Lafayette.

« *Le sang et les trésors de la France n'appartiennent qu'à la France,* » répète-t-il sans cesse ainsi que d'autres ministres, comme si c'était là le mot favori d'une idole à laquelle chacun s'empresse de faire sa cour! comme si le sang autrichien n'appartenait pas seulement aussi à l'Autriche, comme si cette circonstance empêchait celle-ci de secourir les gouvernemens contre les peuples.

Invoquant l'histoire de notre première révolution, Guizot prétend faussement que la France *attendit alors que le territoire fût envahi par les Prussiens* (en août 1792), et force *Lafayette* à lui rappeler que la France avait dé-

claré la guerre (le 20 avril précédent) après le fameux traité de *Pilnitz* : comme si d'ailleurs les circonstances étaient les mêmes ! comme si, en 1792, il y avait des révolutions d'Italie, de Pologne et de Belgique attaquées par une sainte-alliance ! comme si *Louis XVI ne trahissait pas sa patrie !*

Vainement, à la séance du *4 avril*, *Salverte*, *Thouvenel*, *Lamarque* et *Mauguin* reprochent-ils au ministère qu'il viole ses déclarations et ses promesses ; que, par *couardise*, il laisse intervenir partout les rois contre les peuples ; qu'il compromet le *salut* de la France en laissant écraser tous ses alliés naturels, et en attendant que ses ennemis viennent tous l'attaquer sur son territoire ; qu'il est puérile de compter sur les *assurances diplomatiques*, que la guerre est inévitable ; qu'il vaut mieux l'accepter maintenant pour défendre et conserver nos alliés, et que, dans tous les cas, il est indispensable de se préparer à la défense.

Sébastiani leur répond imperturbablement, tantôt en invoquant les *négociations* et la magique *réserve* qu'elles imposent, tantôt en niant les faits qu'affirment ses adversaires, et tantôt en affirmant hardiment des faits qu'ils disent faux ou qu'ils ne peuvent pas vérifier.

Vainement encore, dans les séances des *12 et 13 avril*, *Mauguin*, *Salverte*, *A. Delaborde*, *Jay*, *Lamarque*, *Lafayette*, *Odilon Barrot* soutiennent-ils :

Que le gouvernement devait accepter la guerre pour empêcher l'intervention de l'Autriche en Italie ; qu'il *s'y est volontairement engagé envers les Italiens ;* qu'il y va de l'*honneur* et de la *dignité* de la France ; qu'autrement la *foi française* serait désormais la *foi punique ;* que c'est aussi son *intérêt ;* que l'on désire une paix honorable et sûre, mais que l'espérance de l'obtenir est une *chimère* ; que la guerre est inévitable ; et que ce n'est pas une guerre de *soldats* et d'*échiquier* qui pourra sauver la France ? mais une guerre de *principes*, *de peuple et de nation*.

Vainement pour prouver que, quand ils y trouvent leur intérêt les rois eux-mêmes font la propagande et

provoquent les peuples à l'insurrection, *A. Delaborde* cite-t-il la proclamation suivante :

Proclamation du gouvernement autrichien aux Italiens en 1809.

« Italiens ! entendez la voix de la sagesse ! Voulez-vous *redevenir Italiens ?* Réunissez vos forces, vos bras et vos cœurs aux armes glorieuses de l'empereur d'Autriche. Voulez-vous donc rester encore long-temps dans la *fange de l'esclavage?*

» Italiens ! *un sort plus heureux* se trouve entre vos mains, dans ces mains qui, sur toutes les parties du monde, ont été cueillir les *palmes de la victoire*, et qui les premières ont *répandu les lumières des sciences et de la civilisation* dans l'Europe encore sauvage.

» Vous, peuples de Milan, de *Toscane*, de Venise et du Piémont; vous tous, peuples d'Italie, rappelez à votre mémoire ce *passé si beau*, et vous serez de nouveau des Italiens, *couverts de gloire* comme vos aïeux, *heureux et contens* comme aux jours du passé.

» *Signé:* l'archiduc JEAN. »

Perfides promesses des rois ! Malheureux peuples ! Sur la parole de l'Autriche, les Italiens s'affranchissent ; le pape leur promet la liberté et les retient dans l'oppression ; ils s'affranchissent encore sur la parole de la France, et c'est l'Autriche et la France qui les replacent sous le joug du pape !

Mais revenons à nos ministres.

Vainement encore *Mauguin* somme trois fois (4 et 12 avril) Sébastiani d'expliquer *pourquoi la dépêche de Maison a été cachée* cinq jours à Laffitte, président du conseil : *Sébastiani* ne répond sur ce point que par un profond silence.

Mais il ose invoquer l'*honneur* et la *dignité* de la France, et Casimir Périer a la même hardiesse.

Et cependant ils méconnaissent les engagemens pris par Louis-Philippe et son précédent ministère au nom de la France ! Et Soult, Sébastiani, Montalivet, d'Argout et Barthe renient leurs actes et leurs discours, comme s'il

suffisait à Louis-Philippe de changer son ministère, et même un seul ministre, pour annuler ses engagemens!

« En Italie, dit Casimir Périer le 9 août, vous avez vu, ainsi que nous l'avions *annoncé* à cette tribune, les troupes de l'empereur d'Autriche *évacuer les états romains*.

» La Romagne est *pacifiée*. Cette *faible* insurrection, *qui ne pouvait l'affranchir, n'a point entraîné son oppression*. Des réformes *utiles* ont été obtenues, en partie, *grâce à nos négociations*.

» Qu'y avait-il à faire de plus? Les événemens d'Italie étaient *commencés* lorsque notre cabinet s'est formé; nous avons trouvé le duché de Modène envahi; les Autrichiens étaient en marche vers la Romagne; le gouvernement promit alors que, s'ils y pénétraient, ils ne l'occuperaient pas. Cette promesse a été remplie; l'Italie *respire*, et, *sans nous*, elle serait peut-être aujourd'hui le théâtre de sanglantes *réactions*.....

» Voilà des faits, Messieurs, qui prouvent que, *sans la France* et ce qu'elle a fait, les états du Saint-Siége seraient couverts de soldats étrangers, de proscriptions et de confiscations.

» La France a épargné à l'Italie les plus douloureuses conséquences d'une *tentative manquée*, et la paix générale a été maintenue. »

« Tout cela est faux, dérisoire et calomnieux, répond le lendemain à Casimir Périer, avec l'accent de l'indignation et de la douleur, un des patriotes italiens, M. Misley: les changemens de ministères nous sont étrangers; Louis-Philippe et ses ministres avaient promis qu'ils s'opposeraient à l'intervention autrichienne: *Louis-Philippe, le gouvernement français, la France, Sébastiani*, etc., sont toujours là pour remplir leurs promesses, et ces promesses sont violées: c'est vous qui êtes la cause de tous nos malheurs!..... Non, l'Autriche ne se retire pas *parce que vous l'avez demandé*, mais parce que cela lui convient, puisque vous dites qu'elle est entrée malgré vous; non, elle *n'a pas évacué*, puisqu'elle laisse quinze mille hommes à Ferrare et à Comacchio, et qu'elle ne sort qu'en menaçant de rentrer. D'ailleurs, vous lui avez reconnu le droit d'occuper Parme et Modène, et vous n'avez

rien fait pour ces deux pays. Non, l'Italie n'est *pas pacifiée;* non, l'Italie ne *respire pas;* non, l'Italie n'est pas à l'abri de l'oppression; car vous l'avez mise sous le joug de l'étranger et de la tyrannie, de l'inquisition et des prêtres, des galériens et des brigands. Non, notre insurrection n'était *pas faible;* non, nous n'étions pas dans l'impossibilité de nous affranchir contre nos despotes; non, notre tentative n'a *pas été manquée;* car nous avons secoué le joug facilement, unanimement, et nous n'avons succombé que devant l'invasion, comme la France en 1814 et 1815, comme l'Espagne en 1823. Non, vous ne nous avez pas procuré des *réformes utiles*, mais vous nous avez ravi par la force les institutions nationales que nous venions de conquérir, et que vous n'avez fait remplacer par rien ou presque rien. Non, vous ne nous avez pas préservé des *soldats étrangers*, des *sanglantes réactions*, des *proscriptions* et des *confiscations*, mais vous nous avez apporté tous ces fléaux. Non, vous n'avez pas obtenu pour nous une *amnistie réelle;* car *trente-six* de nos meilleurs citoyens sont exceptés, et *quatre mille fugitifs* ne peuvent en profiter que sous des conditions tellement humiliantes qu'elles sont inacceptables. En un mot, complices de l'Autriche, et plus coupables qu'elle, puisque vous nous avez trompés, vous n'êtes pas nos bienfaiteurs, mais les plus odieux de nos oppresseurs. »

La chambre étant nouvelle, la question étrangère est de nouveau discutée devant elle, depuis le 9 au 16 août.

Mais c'est en vain que l'*opposition*, et notamment *Thouvenel, Larabit, Clausel, Lamarque, Mauguin, Odilon Barrot, Bignon, Salverte, Pagès, Subervic, Lafayette, Laffitte, Cabet, Gauthier de Rumilly, Tracy, Bernard, Demarçay*, etc., invoquent l'honneur et l'intérêt de la patrie; c'est en vain qu'ils reprochent au gouvernement d'avoir abandonné et même trompé la Pologne, la Belgique et surtout l'*Italie*.

C'est en vain que *Bignon*, armé de toute l'autorité que lui donnent et son caractère modéré et sa réputation d'habile diplomate, leur reproche leurs *bravades* suivies d'une *reculade* qui *enhardit* l'Autriche à envahir la Romagne; c'est en vain qu'il les accuse d'avoir, par leur lâcheté, donné du

courage à l'étranger et d'avoir *tout sacrifié à la peur de la guerre*, sans avoir même acquis la certitude d'une *paix* honteuse.

Les ménagemens que l'usage impose à la tribuue ne permettent pas à l'opposition d'y dire toute la vérité : c'est le *roi* qui dirige tout; c'est à son intérêt peut-être et à ses engagemens que tout est sacrifié : c'est principalement son influence qui fait parler et voter un grand nombre de députés crédules, ou timides, ou séduits : chacun le sait, et personne ne le dit, tandis que les ministres, soutenus par une masse dévouée, nient hardiment des faits vrais, affirment des faits faux, cachent la vérité, et trompent à la fois leur parti, la France et l'Europe.

« Soixante-dix-sept Italiens, dit Sébastiani, arrêtés par une frégate autrichienne, sont conduits à Venise : mais aussitôt nous *intervenons* pour demander leur liberté. L'ambassadeur de France à Vienne vient de nous annoncer par une *dépêche*, dont j'ai eu l'honneur de donner *communication à votre commission*, qu'ils vont *être mis en liberté*. Voilà ce que nous avons fait relativement aux personnes : voyons quant au pays.

» Tout le monde sait que *l'état de civilisation* de la Romagne, *ses préjugés religieux* et *son ignorance* ne la rendent point encore propre aujourd'hui à recevoir le bienfait de toutes les institutions que nous avons le bonheur de posséder. Eh bien! qu'avons-nous fait? Nous sommes *intervenus pour améliorer* l'ordre administratif et l'ordre judiciaire, pour jeter les élémens d'une éducation constitutionnelle progressive qui les appelle à obtenir bientôt les avantages de la civilisation moderne. »

A l'assurance, à l'aplomb, au sang-froid, à la hardiesse avec lesquels le ministre des affaires étrangères affirme ou nie les faits, comment la commission, comment la chambre, comment le pays ne seraient-ils pas trompés! Les Italiens présens sont tellement étonnés eux-mêmes, qu'ils doutent de ce qu'ils regardaient comme certain, et prennent de nouvelles informations.

Mais bientôt l'imposture est découverte; l'indignation est à son comble; et, le 12 septembre, *Misley* répond publiquement à *Sébastiani* :

« Ce que vous avez dit de la clémence du pape n'est point vrai : *cinquante citoyens* de la Romagne ont été arrêtés, et plusieurs sont encore en prison à Rome : je puis vous en donner les noms. Un *bien plus grand nombre* d'autres (4,000) n'ont évité le même sort qu'en se condamnant à *l'exil*. Vous devez connaître l'amnistie proclamée par le pape ; vous avez donc les noms de ceux qui en sont *exempts* (36). Quant au séquestre et à la confiscation, une notification promulguée par le cardinal Bernetti a dû vous apprendre que l'on fait bien mieux les choses dans les états de l'église : on *laisse leurs biens aux révolutionnaires*, à la charge *de payer au gouvernement ce que la révolution lui a fait perdre, et dont il fixe le montant*. Vous avez donc raison, monsieur, on ne confisque pas les biens, on force les propriétaires à les racheter.

» Quant à la mise en liberté des soixante-dix-sept prisonniers de Venise, vous avez *indignement trompé la commission* et la chambre : non, vous n'avez point reçu du maréchal Maison la dépêche dont vous avez parlé (sans la communiquer), ou bien, c'est le maréchal qui a été trompé : car ces malheureux gémissent encore dans les cachots de Venise ; l'empereur menace de les livrer au duc de Modène s'ils refusent les révélations et les dénonciations qu'on leur demande. »

Vous le voyez ; pour disposer favorablement la *commission* de *l'adresse* en 1831, Sébastiani leur parle d'une dépêche de son ambassadeur, annonçant que les soixante-dix-sept prisonniers de Venise *vont être* mis en liberté. Eh bien ! ils ne seront libres qu'en juillet 1832 ! Et Sébastiani voudra les envoyer à Alger ! Voilà comment les *commissions* et la chambre ont été trompées !

Quant à l'ignorance prétendue de la Romagne, ce n'est qu'une indigne *calomnie*.

« Jusqu'à présent, dit Guizot, la *guerre*, qu'on disait prochaine, immense, inévitable, n'est pas encore arrivée, et nous jouissons au contraire de la *considération* de tous les rois étrangers. J'en prends pour preuve un simptôme que personne ne pourra récuser : *Madame la duchesse de Berri* s'est présentée dans divers états avec les

titres qu'une femme malheureuse peut avoir à leur intérêt, et pourtant elle a été partout *refusée et écartée*, nulle part elle *n'a pu obtenir* la permission de s'établir sur nos frontières; son frère même a témoigné quelque inquiétude de la recevoir chez lui à Naples, à quatre ou cinq cents lieues de la France. »

Eh bien ! rien de tout cela n'est vrai : on a souffert qu'elle préparât son expédition en *Toscane*, et qu'elle arrivât sur des bâtimens *sardes* : nous aurons donc la guerre !

Vainement le patriarche de la liberté fait-il entendre la voix de l'honneur et du patriotisme; vainement somme-t-il encore le ministre des affaires étrangères, comme l'a déjà fait trois fois *Mauguin*, de donner des explications sur la fameuse *dépêche* de Maison, *cachée pendant cinq jours*; vainement le somme-t-il aussi de déclarer si l'Autriche est maîtresse d'envoyer de nouveau sa *maréchaussée européenne* en Italie.

« Dans toutes les circonstances, répond fièrement *Sébastiani*, la France prendra conseil de son *honneur* et de son *intérêt*. »

Quel honneur ! quelle dignité ! quel intérêt ! que de beaux mots et que de vilaines actions !

Vainement *Larabit*, *Mauguin*, *Salverte*, *Lafayette*, *Bernard*, *Glais-Bizoin*, et une foule d'autres députés, demandent-ils la *communication des pièces diplomatiques*, en employant toutes les raisons qui peuvent piquer l'honneur des ministres.

Rien ne peut ni toucher ni déconcerter *Sébastiani* :

« On nous demande, dit-il, *communication* des pièces : le gouvernement s'est *empressé* de dire qu'il donnera à la chambre *tous les documens* qui lui seront nécessaires pour apprécier la marche et les résultats des négociations ; mais le gouvernement a déclaré en même temps qu'il est *seul juge de l'époque* à laquelle cette communication pouvait avoir lieu. »

Vainement de *Tracy* insiste-t-il en disant :

« On vient de vous dire qu'on ne communiquera les » pièces que quand les traités auront été ratifiés..... Eh

» bien ! moi, je vous le prédis, *vous n'aurez pas de* » *communication de pièces !* »

Et en effet cette communication, vingt fois demandée, et toujours promise, ne sera jamais donnée. On se jouera sans cesse de la chambre et de la nation !

Et le gouvernement, surprenant ainsi l'*adresse* et plus tard l'*ordre du jour motivé*, interpellera son armée mitérielle, et lui dira : Vous avez *jugé* mon système et mes actes ; vous m'avez *approuvé ;* vous êtes *solidaires* avec moi ; si je suis coupable et condamnable, vous l'êtes également ? — Non, non ; vous êtes coupable seul ; vos meneurs sont bien vos complices ; mais les patriotes, qui ne vous ont soutenus que parce que vous les avez *trompés ;* sont en droit de vous accuser de vos *déceptions* et de leur erreur.

La lutte parlementaire recommence aux séances des 19 *au* 20 *septembre,* avec les mêmes armes, toujours pour l'attaque et la défense.

Guizot prétend que les Italiens ont été *faibles* et *enfans*, ont *manqué de courage et de dévouement*, et ne sont *pas mûrs pour la liberté.*

N'est-ce pas insulter au malheur par des *calomnies ?* N'est-ce pas barbare quand ces attaques viennent de ceux-là mêmes qui les ont trompés, opprimés ou fait opprimer ?

« Il faut, dit-il, que les peuples aient *souffert long-* » *temps* pour pouvoir compter sur un secours étranger ; » il faut qu'ils aient *lutté* long-temps ; il faut qu'il *ait* » *péri peut-être des millions d'hommes* pour que l'inter- » vention étrangère devienne naturelle et véritablement » utile. Ce n'est qu'après une longue persévérance, qu'a- » près *des siècles d'efforts* qu'on peut compter utilement » sur l'étranger. L'Italie, jusqu'à présent, n'a eu *aucun* » *droit* de compter sur votre secours. »

Quelle horrible politique ! Il fallait du moins l'annoncer en proclamant votre système de non-intervention ! Mais d'ailleurs secourez-vous la Pologne ?

« En Italie, dit *Thiers,* nous ne sommes pas intervenus, parce que l'intervention eût été la guerre elle-même ;

l'Autriche n'aurait pas souffert notre intervention, et la guerre avec l'Autriche eût été la guerre universelle.

» Soyons sages, et nous n'aurons pas la guerre.

» Ce sont nos excès de 1792 et 1793 qui l'ont alors nécessitée.

» La guerre ne devint réelle, active, qu'*après le 10 août*, après des actes extraordinaires de notre part. Ce fut *l'exagération de notre principe* qui amena l'antipathie avec le principe contraire, et par suite la guerre. (Réclamation à gauche.)

» Je suis prêt à *recevoir des leçons d'histoire* de mes honorables collègues qui m'interrompent; cependant ma mémoire me fournit encore une preuve que c'est *après l'événement du 10 août que la marche des Prussiens sur Paris a eu lieu.* » (Nouvelles réclamations.)

Peut-on revenir de son étonnement? Tout le monde sait que les Prussiens ont commencé le 25 *juillet* 1792 (voy. page 50, t. 1er); tout le monde sait que c'est leur invasion, précédée du fameux manifeste de Brunswick, qui a déterminé le 10 août; et voilà l'*historien* de la révolution qui, démentant sa propre histoire, vient dire à la tribune que c'est le 10 août qui a déterminé l'invasion! Se trompe-t-il ou veut-il tromper? Et c'est par de pareils moyens peut-être qu'on a décidé beaucoup de votes trop confians!

« Ce n'est pas tout, dit-il encore; je ne crains pas de dire qu'il *vaut mieux pour l'Italie* que ce qui s'est fait soit arrivé que si nous avions fait la guerre pour elle.

» Si nous étions entrés en Italie, qu'aurions-nous fait? Nous l'aurions *ensanglantée.* »

N'est-ce pas une étrange *calomnie* contre la France? Mais ne voyons que les Italiens.

Ainsi les Italiens pensent unanimement que leur intérêt et leur bonheur consistent dans leur révolution, dans les institutions qu'ils se choisissent, et Casimir Périer, Sébastiani, Montalivet, Barthe, etc., décident le contraire; ou plutôt, car il faut remonter à la source et avoir le courage de dire la vérité, Louis-Philippe tout seul se constitue le juge, l'arbitre, le souverain de l'Italie! Il pourrait donc l'être aussi de tous les autres peu-

ples ! Mais n'est-ce pas là la sainte-alliance et le droit divin, ou plutôt le droit infernal de la force ! N'est-ce pas agir comme le musulman Omar brûlant la bibliothèque d'Alexandrie pour l'intérêt des Egyptiens, comme le prêtre espagnol poignardant l'Américain pour son bonheur, comme l'inquisition brûlant le corps de l'hérétique pour sauver son âme ? Et que répondriez-vous au cosaque qui viendrait vous dire : « Pour l'intérêt et le bonheur de la » France, je viens brûler ses livres, fermer ses écoles, » détruire ses monumens, déchirer ses lois, lui ramener » Charles X, ou lui donner un autre maître ? »

A tous les sophismes et à tous les mensonges du gouvernement répondons en deux mots :

La *justice* et l'*équité* permettaient-elles à la France de défendre les Italiens contre l'intervention autrichienne ? — Évidemment oui.

L'*intérêt* de la France prescrivait-il à Louis-Philippe la guerre plutôt que d'abandonner l'Italie à l'Autriche ? — Incontestablement oui.

L'*honneur* le lui prescrivait-il également ? — Evidemment encore oui.

Sans doute que la France ne doit rien aux peuples à qui elle n'a rien promis ; sans doute qu'elle peut même révoquer sa promesse tant que le peuple qui l'a reçu n'a rien fait et ne s'est pas compromis ; sans doute, même après la révolution italienne, elle pouvait déclarer aux autres peuples qu'elle ne les protégerait pas contre une intervention étrangère : mais elle était *engagée d'honneur* à soutenir les Italiens, parce qu'ils n'ont fait leur révolution que sur la foi de nos promesses.

Du reste, il est un fait plus grave peut-être encore que tous les autres, fait déjà publié sans démenti, fait dont la certitude m'est acquise, et dont la preuve se trouvera dans un ouvrage qui va paraître bientôt. Voici ce fait :

On se rappelle que sur la fin de 1830 et au commencement de 1831, les Italiens confient à Louis-Philippe leur projet de révolutionner l'Italie, en la réunissant sous le sceptre du duc de Modène, dont un fils pourrait épouser une princesse française.

Eh bien ! dans le courant de janvier 1831, Louis-Phi-

lippe, voulant sauver Naples, ou s'attacher le cabinet autrichien, ou seulement faire avorter une révolution nouvelle, envoie secrètement quelqu'un à Vienne, pour avertir Metternich de la révolution qui doit éclater en Italie.

Qu'on s'étonne après cela qu'il accède si facilement aux demandes de l'Autriche, et qu'il se compromette jusqu'à faire cacher cinq jours à Laffitte la dépêche de Maison!

Louis-Philippe n'a donc pas seulement *consenti* et *coopéré* l'intervention autrichienne, après avoir solennellement déclaré qu'il l'empêcherait; il a même PROVOQUÉ cette intervention!

§ 42. — *Pologne, sa révolution, son manifeste. — Pozzo di Borgo, en 1792. — Pièces laissées par Constantin. — Menaces de Diébitsch. — Promesses de Louis-Philippe à Mortemart. — Négociations des envoyés Polonais avec Sébastiani. — Pologne abandonnée, trompée, scarifiée. — Consul carliste à Varsovie. — Déconvenue de Casimir Périer. — Circulaire sur la journée du 15 août. — Évacuation de Varsovie, tromperie, trahison. — Fermeté de la diète. — Protestation de Rybinski. — Expatriation. — Actes de Nicolas, cruauté, oppression, manque de foi. — Débats parlementaires.*

Après dix siècles de glorieuses destinées, trois fois victime de l'intrigue, de l'ambition et de l'injustice de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie lâchement liguées contre elle; trois fois démembrée (en 1773, 1792 et 1794); réduite de *seize* à *quatre* millions d'habitans; mais toujours aussi généreuse et brave que malheureuse, protestant toujours contre la violence, la Pologne est enfin adjugée à la Russie par le congrès de Vienne, en 1815.

Mais, par estime pour les Polonais, et dans l'intérêt, soit de la France, soit de l'Europe elle-même, le congrès décide que la Pologne reprendra le titre de *royaume*, sous la domination immédiate d'Alexandre, et formera une *nation* séparée, avec une *constitution* particulière et la faculté d'être *agrandie*.

Alexandre paraît d'abord vouloir exécuter le traité : il donne *au royaume de Pologne* une constitution libérale, et aux Polonais l'espérance d'être réunis à leurs frères.

Mais bientôt le traité, la constitution, les promesses, tout est violé; l'oppression et l'humiliation poussent les Polonais au désespoir; la révolution de juillet ne fait qu'accroître encore l'horreur de leur esclavage, et quand Nicolas leur commande de marcher contre la France, c'est pour la défendre et se sauver avec elle qu'ils tournent leurs armes contre leur oppresseur : car lisez le *manifeste* de cette héroïque Pologne.

Manifeste polonais du 20 décembre 1830.

« A la suite des bruits qui se confirmaient de plus en » plus au sujet d'une *guerre contre la liberté des peuples*, » des ordres furent donnés pour mettre sur le pied de » guerre *l'armée polonaise destinée à une marche pro-* » *chaine*, et, à sa place, les armées russes devaient » inonder ce pays; les sommes considérables provenant » de l'emprunt et de l'aliénation des domaines natio- » naux, mises en dépôt à la banque, devaient couvrir » les frais de cette guerre meurtrière pour la liberté. Les » arrestations recommencèrent; tous les momens étaient » précieux : il y allait de notre armée, de notre trésor, » de nos ressources, de notre *honneur national*, qui *se* » *refusait à porter aux autres peuples des fers* dont il a » lui-même horreur, et à *combattre contre la liberté et* » *contre ses anciens compagnons d'armes*. Chacun par- » tageait ce sentiment; mais le cœur de la nation, le » foyer de l'enthousiasme, cette *intrépide jeunesse* de » l'école militaire et de l'université, ainsi qu'une partie » de la brave garnison de Varsovie et beaucoup de ci- » toyens, résolurent de donner le signal du soulèvement.

» Une étincelle de feu électrique embrase dans un » moment l'armée, la capitale, tout le pays. La nuit du » 29 novembre est éclairée par les feux de la liberté : » dans un seul jour la capitale délivrée; dans quel- » ques jours toutes les divisions de l'armée unies par la

» même pensée ; les forteresses occupées ; la nation ar-
» mée ; Constantin se reposant avec les troupes russes
» sur la *générosité* des Polonais, et ne devant son salut
» qu'à cette seule mesure ; voilà les actes héroïques de
» cette révolution, *noble et pure* comme *l'enthousiasme*
» *de la jeunesse* qui l'a enfantée. »

Ah ! oui, partout la générosité des peuples fait honte à la barbarie des rois ! Partout la justice de l'affranchissement condamne l'injustice de l'oppression !

Qu'elle est noble et fière cette nation polonaise qui, dans ce même *manifeste*, dit à l'Europe :

« Lorsqu'une nation, jadis libre et puissante, se voit
» forcée, par l'excès de ses maux, d'avoir recours au der-
» nier de ses droits, au droit de repousser l'oppression
» par la force, elle se doit à elle-même, elle doit au
» monde de publier les motifs qui l'ont amenée à soute-
» nir, les armes à la main, la plus sainte des causes. »

Qu'il est effroyable le tableau qu'elle fait ensuite de l'oppression dont elle était devenue victime !

Qu'il est digne cet appel à l'Europe !

« Convaincus que notre liberté et notre indépendance,
» loin d'avoir jamais été hostiles vis-à-vis des états limi-
» trophes, ont au contraire servi, dans tous les temps,
» d'*équilibre* et de *bouclier à l'Europe*, et peuvent lui
» être aujourd'hui *plus utiles* que jamais, *nous comparais-*
» *sons en présence des souverains et des nations* avec la
» certitude que la *voix de la politique et de l'humanité*
» se feront également entendre en notre faveur. »

Qu'il est admirable ce dévouement à la liberté ! Qu'elle est sublime cette résignation à une lutte inégale ! Qu'il est touchant cet adieu à la patrie !

« Si même dans cette lutte, dont nous ne nous dissi-
» mulons pas les dangers, nous devions combattre seuls
» *pour l'intérêt de tous*, pleins de confiance en la sain-
» teté de notre cause, en notre propre valeur, et en l'as-
» sistance de l'Éternel, nous combattrons jusqu'au der-
» nier soupir pour la liberté ! Et si la Providence a desti-
» né cette terre à un asservissement perpétuel ; si, dans
» cette dernière lutte, la liberté de la Pologne doit suc-

» comber sous les ruines de ses villes et les cadavres de » ses défenseurs, notre ennemi ne régnera que sur des » déserts, et tout bon Polonais emportera en mourant » cette consolation que, si le ciel ne lui a pas permis de » sauver sa propre patrie, il a du moins, par ce combat » à mort, *mis à coûvert pour un moment les libertés de* » *l'Europe menacée.* »

« Le plus grand *attentat* du dix-huitième siècle, s'é- » crie *Lamarque* (séance du 27 janvier 1831), fut le » partage de la Pologne en 1773..... Cet acte d'une in- » juste violence excita jusqu'au tombeau le *remords* de » Marie-Thérèse, et couvre encore de *honte* la cour de » Versailles, qui, par sa lâcheté, en devint la complice. »

« Je le déclare hautement, dit *Bignon* (séance du » 28 janvier 1831) l'insurrection polonaise a été d'a- » vance, à mes yeux, *justifiée, autorisée, légalisée* par » les actes du congrès de Vienne de 1814 et de 1815. » (Et il le démontre jusqu'à l'évidence.)

« La conservation du royaume de Pologne et de ses » institutions, dit *Sébastiani* lui-même (séance du 10 » août 1831), est une *question européenne* réglée par les » *traités de* 1815. »

« Deux fois, dit *Mauguin* (séance du 28 janvier), » les Polonais *ont sauvé la France :* quand en 1792, la » France naissait à la liberté, *Kosciusko* leva l'étendart » de l'indépendance, et la France put triompher des trois » puissances dont la Pologne retint en partie les armées; » et quand en 1830, la Russie veut marcher sur la » France, c'est encore la Pologne qui l'arrête. »

« Nos ministres, j'aime à le croire, dit *Lamarque* » (séance du 27 janvier), arrêteront les bras prêts à » frapper, ils feront *respecter les traités*, ils *sauveront* » *la Pologne*. Qu'ils songent que c'est le *vœu unanime de* » *la France;* que tous, sous quelque bannière que nous » ayons combattu, dans quelque parti politique que nous » soyons rangés, *nous sentons nos cœurs battre pour cette* » *nation généreuse* qui, depuis trois siècles, à toutes les » époques, sous tous les climats, *a prodigué pour nous le*

» *sang de ses enfans.* Espérons que le ciel, que, dans » ses vœux, elle confond avec la France, démentira ce » vieux et touchant proverbe qui lui fit dire autrefois : » *Dieu est trop haut* et la *France est trop loin.* »

« La guerre était préparée contre nous, dit *Lafayette* » (séance du 15 janvier), la Pologne devait former » l'avant-garde; l'*avant-garde s'est retournée contre le* » *corps de bataille* : et l'on s'étonnerait que cette avant- » garde excitât tous *nos vœux*, toute *notre reconnais-* » *sance*, toute *notre sympathie!* on s'étonnerait que nous » crussions avoir des *obligations envers elle!* »

« Le peuple Polonais, dit aussi *Sébastiani* (séance du » 27 janvier), a des droits à la *bienveillance*, à l'*amitié* » de la France. Seul entre tous, par une exception uni- » que et dont l'*histoire lui tiendra compte, il nous est* » *resté fidèle aux jours de l'adversité.* L'anéantissement » de cette brave et généreuse nation a été une *calamité* » *pour l'Europe.* Les douleurs de la Pologne *retentissent* » *au fond de nos âmes.* »

« Il n'est aucun de nous, dit encore *Barthe* (séance » du 28 janvier), qui ne *sympathise* avec les malheurs » et les souffrances du peuple polonais. Nous ne pouvons » oublier que les enfans de la Pologne ont *versé leur sang* » *à côté de nos soldats*, sous le même drapeau, sur le » même champ de bataille. »

Ainsi, tout le monde le reconnaît, la cause de la Pologne est juste et sacrée.

C'est la cause de la patrie contre le joug étranger; c'est la cause de la liberté contre le despotisme; c'est la cause des peuples contre leurs oppresseurs.

C'est une nation de *quatre* millions d'âmes qui va se défendre contre une nation de *quarante* millions, secrètement aidée par deux autres nations puissantes.

C'est un peuple qui préfère la mort à l'esclavage, et qui s'immole pour la liberté de l'Europe.

S'il triomphe, c'est un sauveur; s'il succombe, c'est un martyr.

Et les femmes y surpassent peut-être les hommes en courage.

Quel spectacle plus digne de l'intérêt de l'univers!

Quel admiration, quelle sympathie il excite en Europe et jusqu'en Amérique!

Le Hongrois est prêt à courir aux armes pour secourir l'héroïque Polonais; le Belge accepte un prince anglais pour roi, dans l'espérance de sauver la Pologne en lui procurant l'alliance et de l'Angleterre et de la France.

« C'était, s'écrie Lamarque, avec cette généreuse chaleur qui laissera de longs regrets à la France et à l'Europe; c'était pour *sauver la Pologne*, disait-on à Paris, qu'on avait *donné le trône à Léopold*. L'Angleterre n'aurait voulu y consentir qu'à ce prix. Alors, ah! alors, nous aurions applaudi à la politique de notre ministère; alors nous nous soumettrons sans murmure au *sacrifice* qu'elle nous impose. Car quel est le Français qui ne donnerait une *partie de son patrimoine*, une partie de *son sang* pour *sauver cette héroïque nation*! Quel est le Français chez qui le nom de Polonais n'excite pas à la fois l'*admiration*, les *regrets* et l'*embarras d'un remords?* Ils ont tant fait pour nous!... »

Oui, c'est la France qui s'émeut au nom de la Pologne.

Toujours la Pologne et la France ont été unies par une sorte de fraternité. C'est à la France que la Pologne est venue demander un roi. La France ne fut jamais l'ennemie de la Pologne; la Pologne seule ne fut jamais l'ennemie de la France. — Depuis quarante ans, croyant servir la liberté polonaise en servant la liberté française, confondus dans les mêmes rangs, Polonais et Français ont combattu partout ensemble, en Italie, en Égypte, à Saint-Domingue, en Espagne, en Portugal, en Russie, rivalisant de constance et de bravoure, triomphant et mourant ensemble.

Aussi, quelle sympathie à Paris et dans nos départemens, dans nos villes et nos campagnes, dans la garde nationale et l'armée!

La Pologne n'est pas pour nous une étrangère; c'est une alliée fidèle, une amie dévouée, c'est une sœur; c'est une forteresse française, une armée française, une avant-garde française.

Que Louis-Philippe se déclare donc l'allié de la Pologne; qu'il somme la Russie, la Prusse et l'Autriche de

reconnaître la révolution polonaise, et, s'il le faut, qu'il accepte la *guerre!* car cette guerre est commandée par l'intérêt, l'honneur et les vœux de la France.

« *La ligue du Nord,* disait un député à la séance du 16 » juillet 1792, présage à l'Europe entière une *servitude* » *générale*, et la *Pologne* ne doit voir finir les horreurs » de la guerre que par le *sacrifice de son indépendance.*

» *C'est aux Français* à préserver le monde du fléau » de cette servitude universelle, et à réparer la *honteuse* » *insouciance* et la *malignité perfide* de ceux qui voient » avec indifférence la destruction de tout genre de li- » berté sur la terre. »

Et ce député, quel était-il? c'était l'ambassadeur russe d'aujourd'hui, *Pozzo di Borgo*, alors député français de la Corse.

Je le répète, que Louis-Philippe accepte la guerre! Ce ne sera pas une guerre d'ambition ni de conquête; mais une guerre de territoire, d'alliance, d'exécution des traités de 1815; ce sera une guerre de justice, de reconnaissance, de devoir et d'honneur, en même temps que de générosité, d'intérêt et de liberté : ce sera la plus sainte et la plus sacrée des guerres.

La France entière va voler avec enthousiasme au secours de la Pologne; la Belgique, la Suisse, les petits états d'Allemagne et l'Italie s'élanceront à sa suite; l'Espagne suivra son exemple si l'on veut; la Hongrie, avec ses garnisons italiennes, se précipitera pour défendre ses voisins; la Suède est disposée; la Turquie et la Perse voudront réparer leurs défaites et leurs pertes : quelles que puissent être les dispositions des aristocraties de Vienne, de Berlin et de Londres, les peuples d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre ne voudront pas combattre la Pologne, et la Pologne sera sauvée.

Je l'ai déjà dit et je le répète : avec l'enthousiasme qui transportait encore la France en décembre 1830 et janvier 1831, on n'aurait peut-être pas eu la guerre, et le pacifique triomphe de la révolution polonaise aurait assuré le triomphe de toutes les autres révolutions.

Mais ce serait la *liberté et l'égalité pour la France;* le

juste-milieu n'en veut pas ; Louis-Philippe n'en veut pas d'avantage, ou n'est peut-être déjà plus libre d'en vouloir ; et la Pologne est sacrifiée !

Oui, les faits parlent plus haut que toutes les protestations contraires ; et, malgré la sympathie (réelle, à ce qu'on croit) de Sébastiani lui-même, Louis-Philippe abandonne la Pologne, consent à l'intervention de la Prusse et de l'Autriche, amuse et trompe les Polonais, souscrit enfin d'avance à leur *extermination*.

Voyons les faits :

Prouvons d'abord que la Russie se préparait à la guerre quand éclata la révolution polonaise.

Peu avant les ordonnances, Cl....., signalant à Charles X le danger d'un coup-d'état, celui-ci lui répond que *ses alliés viendront à son secours ;* qu'il en est sûr, et que c'est *leur affaire* tout autant que la sienne.

« Regardez, dit *Mauguin* (séance du 15 janvier), ce qui se passe en Russie à la nouvelle de notre révolution : à l'instant même le drapeau français est prohibé, les ports nous sont fermés, les Russes voyageurs reçoivent l'ordre de quitter la France (et Pozzo di Borgo, assure-t-on, désobéit en restant lui-même).

Le 18 septembre, il est vrai, Nicolas répond au roi des Français, et le ministre s'empresse d'affirmer que l'Europe entière reconnaît notre révolution ; mais quelle réponse que celle de Nicolas, qui ne rend pas même à Louis-Philippe le titre de *frère!* et d'ailleurs cette réponse empêche-t-elle de donner à toutes les troupes russes l'ordre de *commencer la marche?* Cet ordre ne s'est-il pas trouvé dans les pièces laissées par *Constantin* fuyant de Varsovie dans la nuit du 29 au 30 novembre ?

Sébastiani lui-même reconnaît que la révolution française a fortement déplu à la Russie et celle de Belgique bien davantage.

Il avoue, à la séance du 28 janvier, que les *armemens du Nord ont été considérables*, et qu'on a été obligé de déclarer à la Russie que, si son armée mettait *le pied en Prusse ou en Saxe, ou en Allemagne*, la France ne prendrait conseil que de son *honneur*. Quel effort ! quel courage !

« Maintenant, dit *Mauguin* (séance du 12 avril), nous savons que la Russie était *décidée à la guerre*.

» Je ne vous la montrerai pas, pour le prouver, *arrachant, de la poitrine d'un Polonais prisonnier, la croix d'honneur de France*. (Mouvement.) Je ne vous citerai pas ces paroles de Diébitsch, *qu'il viendrait sceller à Paris sa réputation de premier général de l'Europe*. (Vive sensation.) Mais je vous rappellerai l'*aveu* fait par M. *Sébastiani*, que ce Diébitsch *était venu à Berlin pour négocier une alliance* entre *son souverain et la Prusse*. »

Voici qui est plus positif encore :

« Quand je suis entré au ministère, le 17 novembre 1830, dit *Soult* (séance du 15 avril), L'INVASION ÉTAIT MENAÇANTE. »

Les dispositions hostiles de la Russie sont donc indubitables ; et c'est évidemment la révolution de Pologne qui l'arrête.

Aussi cette révolution, dont le premier effet pour Louis-Philippe est de faire accréditer enfin Pozzo di Borgo, resté depuis cinq mois sans caractère officiel, cause-t-elle une *grande* joie à Sébastiani comme au Palais-Royal.

Quant aux ménagemens que les dispositions hostiles de la Russie imposent à Louis-Philippe, sa lettre du 19 août à Nicolas prouve assez l'effroi que le Moscovite inspire.

N'est-ce pas aussi par ménagement pour l'autocrate que Louis-Philippe lui envoie, comme ambassadeur extraordinaire, le précédent ambassadeur de Charles X, son président du conseil nommé le 29 juillet, l'homme sur le dévouement duquel il comptait le plus, puisqu'il lui confia son *blanc-seing*, M. de Mortemart en un mot ? Et n'est-ce même pas pour mieux s'assurer soit l'empereur, soit l'ambassadeur, que Louis-Philippe promet ou laisse entendre à celui-ci qu'il ne sera, dans la réalité, que le *représentant d'Henri V ?*

Car enfin, la *Quotidienne* du 17 août n'a-t-elle pa osé dire :

Promesses de Louis-Philippe à M. de Mortemart.

« On assure que, quand M. de Mortemart a accepté la mission d'ambassadeur en Russie, et a semblé, par cette *acceptation*, donner à la royauté nouvelle un poids dont elle avait si grand besoin en ce moment, il ne s'est résigné à la remplir que sur des *promesses* qui lui avaient été faites que les affaires de France seraient toutes dirigées, de bonne foi, dans le sens du *plus prochain retour à la restauration et au replacement des choses telles qu'elles devaient être par suite de l'abdication de Charles X;* que c'est sur ces *assurances solennelles*, dont l'honneur du noble duc ne lui avait pas permis de douter, qu'il avait contraint ses sermens de fidélité, et qu'il s'était déterminé à accepter une mission dont l'apparence compromettait ses sentimens, et *à porter à la cour de Russie ces mêmes assurances* dont l'effet devait être et fut réellement d'*amortir les premières conséquences de la révolution de juillet par rapport aux relations avec Nicolas*. De là, ajoute-t-on, l'*excellent accueil* fait à M. Mortemart par sa majesté russe, l'attitude *semi-amicale* du cabinet de Saint-Pétersbourg vis-à-vis du Palais-Royal dans les premiers momens, et la conservation de l'ambassadeur russe à Paris.

» Puis le noble duc s'apercevant plus tard *de la ruse* qui avait été employée, et ne voulant pas servir plus longtemps *d'instrument à une intrigue* d'une telle nature, après avoir *vainement invoqué* auprès de qui de droit l'accomplissement *des promesses* faites et *des paroles données*, avait *brusquement résigné* des fonctions qu'il n'avait acceptées que dans la seule vue du bonheur de la France, et avait précipitamment quitté Saint-Pétersbourg *avec l'approbation de l'empereur, justement surpris*, pour ne pas dire davantage, *d'une ruse* dont il avait été *lui-même la dupe*, tout en laissant la responsabilité à celui ou à ceux qui en étaient les auteurs.

» De là, ajoute-t-on encore, la *froideur publique* avec laquelle le nouvel ambassadeur a été reçu en Russie. Le maréchal Mortier remplaçant M. le duc de Mortemart,

n'a éprouvé que *dédains* à la place des *avances* et des *caresses* faites à son prédécesseur. De là enfin la retraite absolue du noble duc, et la justification de la lettre qu'il a écrite à l'occasion des cérémonies de Compiègne. Il faut avouer que dans ce sens *tout s'explique parfaitement* : tout reste obscur sans cette explication. Mais est-ce bien là la vérité? Le temps, de nouvelles révélations, ou *un désaveu officiel*, nous apprendront à quoi il faut s'en tenir. »

Quant à la lettre dont il est question, la voici :

« C'est par erreur que, dans un article de votre nu-
» méro du 8 courant, extrait, je crois, d'un *journal du*
» *soir* (ministériel), vous me désignez comme *un des*
» *témoins de S. A. R. la princesse Louise*. Retiré à la
» campagne, et tout entier, depuis long-temps, à mes
» travaux champêtres, je ne demande à Dieu et aux
» hommes d'*autre faveur* que celle de *ne pas être obligé*
» *de les quitter pour la défense de l'état*.

» Je vous serai fort obligé, monsieur, de rectifier le
» fait que je viens signaler, et d'agréer, etc.

» Neauphle, 8 août 1832.

» *Signé*, LE DUC DE MORTEMART. »

Cette lettre, si hautaine et même si dédaigneuse, si extraordinaire dans la position respective des *personnages*, ne cache-t-elle pas quelqu'important mystère, et ne prouve-t-elle pas que son auteur, qui s'est montré si empressé à démentir, *le jour même*, une erreur au moins indifférente à son égard, mettrait quelque empressement à démentir aussi l'assertion bien autrement grave de la *Quotidienne*, si cette assertion *n'était pas la vérité?*

Mais le *désaveu officiel*, publiquement provoqué, n'arrive pas : M. de Mortemart approuve donc le récit du journaliste, et l'on peut croire même qu'il l'a formellement autorisé.

Or, comment cette lettre, ce récit, cet aveu tacite, cette démission si brusque, et cette si brusque acceptation quelques jours après la chute d'un souverain chéri, comment tout cela pourrait-il ne pas laisser l'opinion que M. de Mortemart se croyait, en effet, l'*ambassadeur d'Henri V?*

Et c'est celui que Louis-Philippe charge de protéger la révolution polonaise, émule de la révolution française!

Et quand on osera s'en plaindre à la séance du 5 avril, on entendra Sébastiani s'écrier :

« Je m'étonne qu'un homme d'un caractère *si pur, si* » *élevé*, ait été nommé à cette tribune, sans qu'on ait » saisi l'occasion de rendre *hommage à la délicatesse de* » *ses sentimens* et à la SINCÉRITÉ DE SON PATRIOTISME. » Certes, si quelqu'un est *digne* de représenter la *France* » *et son roi*, c'est M. le duc de Mortemart. »

Eh! mon Dieu, oui; s'il était libre d'agir, ce duc de Mortemart ferait plus que vous pour l'intérêt de la Pologne et pour l'honneur de la France!

Hélas! oui, Charles X, qui allait peut-être nous rendre la Belgique que refuse Louis-Philippe; Charles X, qui a bravé l'Angleterre et d'autres puissances pour conquérir Alger; Charles X lui-même ou son petit-fils défendrait peut-être les Polonais que Louis-Philippe abandonne!

L'empressement avec lequel on destitue brutalement l'ambassadeur français en Turquie, *Guilleminot*, n'est-il pas encore une concession à la peur qu'inspire la Russie?

C'est surtout la conservation de l'ancien consul à Varsovie, M. Durand, qui prouve combien Louis-Philippe cherche à plaire à Nicolas.

Ce consul, qui ne dissimule en aucune circonstance son attachement à Charles X, ne prête serment à la révolution de juillet qu'après avoir consulté Constantin, et ne prête ce serment que d'après le conseil que lui en donne ce Russe dans l'intérêt de la Russie.

Ce serait une trahison, dites-vous? Mais la preuve n'en est-elle pas trouvée dans les papiers de Constantin, à Varsovie?

Il est impossible que le ministère français l'ignore dès le principe; les Polonais le lui diront bientôt, et cependant il laisse ce consul en Pologne pour plaire à Nicolas!

Rien n'égale aussi les prévenances de Sébastiani pour Pozzo di Borgo, son compatriote et son ancien ennemi personnel. Non-seulement il s'empresse de se réconcilier avec lui, mais il fait conserver *en Corse* les créatures de

l'ambassadeur russe, créatures tellement *carlistes et odieuses* aux populations, que leur conservation dans les emplois excitera la *guerre civile* et causera la *mort de plusieurs patriotes;* et quand ses propres parens et ses amis, prévoyant ces inévitables malheurs, le supplient de ne pas s'intéresser à ces créatures de Pozzo di Borgo: « Vous êtes des enfans, leur dit-il, d'un ton mystérieux » et solennel; vous ne voyez pas que *de là dépend peut-* » *être la paix ou la guerre avec la Russie!* »

Sébastiani ne manque pas, dit-on, de courage personnel; mais il paraît porter, dans les crises des nations et dans les mouvemens populaires, le plus funeste esprit d'incertitude, de défiance et de timidité. Je ne sais ce qu'il est sur un champ de bataille; mais dans les journées des 27, 28 et 29 juillet, il ne pouvait croire à la victoire du peuple: le 31, même après l'arrivée du duc d'Orléans, il croyait encore à la rentrée triomphante de Charles X; malheureusement il ne croit pas du tout au succès des Polonais; il voit déjà ces malheureux *écrasés d'un seul coup par le colosse moscovite;* et ce n'est qu'en secret, la nuit, à la dérobée, qu'il recevra leurs envoyés, paraissant craindre toujours que Pozzo di Borgo n'ait connaissance de ses entrevues avec eux.

Un premier envoyé, M. Woliski, arrive en décembre, et réclame l'appui du gouvernement français.

« Mais est-ce bien une *révolution?* répond-on d'abord: » n'est-ce pas seulement une *émeute?*

» D'ailleurs le dictateur polonais a envoyé des agens à » Saint-Pétersbourg: peut-être transigera-t-il avec Nico- » las; et, dans ce cas, l'intérêt que vous aurait montré » la France la compromettrait gratuitement envers la » Russie. »

C'est vrai: mais alors agissez; expliquez-vous nettement avec la Pologne; dites-lui que, si elle veut traiter avec Nicolas, vous interviendrez amicalement, et intervenez en effet.

Mais on ne conseille rien d'abord, on ne fait rien; et quand la Pologne, livrée à elle-même, a prononcé la *déchéance* le 25 janvier, le langage du cabinet français change aussitôt: « Vous avez eu tort, dit-il; nous avions

» commencé des négociations ; mais la déchéance ne per-
» met plus de les continuer. Recourez à la clémence de
» Nicolas ; mettez-vous à sa discrétion ; nous pourrons
» alors nous intéresser à vous. »

Deux nouveaux envoyés, le comte Plater et le général Kniaziewicz, arrivent en mars. Que font-ils ? Que demandent-ils, et qu'obtiennent-ils ? — Laissons-les répondre eux-mêmes.

OFFICE ADRESSÉ A SÉBASTIANI,

le 3 septembre 1833,

Par les envoyés polonais Kniaziewicz et Plater,

« Monsieur le ministre,

» Après *six mois* de peines, de travaux et de démarches infructueuses, placés aujourd'hui au même point où nous nous sommes trouvés dès notre arivée à Paris, voyant la situation de notre patrie plus critique que jamais, agissant autant dans l'intérêt de la cause sacrée que nous servons que pour nous conformer aux *ordres* de notre gouvernement et pour mettre *notre responsabilité* à couvert, nous avons l'honneur de présenter à Votre Excellence un exposé succinct de tout ce que nous avons été dans le cas de *demander* au cabinet français et de la manière dont on a jugé à propos d'y *répondre*. Cet exposé, *vrai* et *sincère*, contribuera à prouver que rien n'a été épargné de notre côté, ni *représentations*, ni *demandes*, ni *instances* ; qu'on ne pourra pas s'en prendre à nous si, malgré *les événemens de juillet* et les *bienfaits* qu'ils auraient dû répandre sur le *monde*, malgré les *prodiges de valeur* des Polonais, malgré tous les *efforts* et tous leurs *sacrifices*, la Pologne, inondée du sang de ses braves, échappant à l'Europe et à la liberté, auxquelles elle aurait pu être si facilement acquise, retombe sous le joug de l'autocrate.

» Lorsque la Pologne fit sa levée de boucliers dans la vue de reconquérir son indépendance nationale, elle

s'empressa de demander l'appui de la France. — Cet appui pouvait se manifester :

1° Par une médiation;

2° Par la neutralité des puissances voisines de la Pologne;

3° Par des actes ostensibles;

4° Par des secours indirects;

» Woliski demanda ces divers moyens d'assistance; nous les demandâmes aussi.

» Quand nous arrivâmes, le ministère apprenait officiellement, par Berlin, que Varsovie venait de *capituler*, après la bataille de Grochow; et la cause polonaise paraissait entièrement perdue. Le cabinet se refusa donc à tout moyen d'*assistance*, et ne promit que son *intercession* pour calmer la vengeance et la colère du vainqueur. Heureusement cette nouvelle était *fausse* (*tant l'agent français à Berlin était bienveillant et bien informé!*).

» Nous réitérâmes donc toutes nos demandes précédentes. A chaque *victoire*, à chaque *avantage* remporté sur les Russes, nous revînmes à la charge, espérant toujours que la *durée* seule d'une lutte aussi inégale finirait par décider le cabinet français à nous accorder du moins quelques-unes de nos demandes.

. . . . . .

» Forts de *nos instances réitérées* et même *des refus* que nous avons essuyés, toujours convaincus que le salut de la Pologne est dans l'intérêt de la France, nous nous croyons obligés de faire une dernière tentative, peut-être, hélas! déjà trop tardive, mais que notre conscience nous dicte; ne serait-ce que pour nous justifier un jour devant notre gouvernement, devant notre nation et devant la *postérité*.

» Nous avons donc l'honneur de demander au cabinet français quelle est l'*assistance* qu'il croit décidément pouvoir prêter à la cause polonaise, et à quelle époque cette assistance peut lui être donnée.

» Nous nous flattons d'obtenir bientôt une réponse favorable; le temps presse; il y va des intérêts de la France autant que du salut de la Pologne. Un refus serait à nos yeux une *déclaration d'abandon absolu*. Nous serions

contraints alors de considérer notre mandat comme terminé, et nous n'aurions plus qu'à nous justifier en cherchant dans nos actes notre propre *justification*.

» *Signés* KNIAZIEWICZ et PLATER. »

Oui, vous serez justifiés ! mais le cabinet français ! mais Sébastiani ! mais Louis-Philippe !

Dès le principe, c'est la crainte de la Russie qui les domine : ils ne doutent pas que le *colosse moscovite n'écrase d'un seul coup la malheureuse Pologne.*

De là cette *prédiction* qui retentira dans la postérité : *La Pologne est destinée à périr.*

L'héroïque courage et les victoires des Polonais semblent d'abord démentir cette prédiction odieuse : ils prennent bientôt l'*offensive;* au mois d'avril, les Russes perdent plus de *vingt mille prisonniers*, et grand nombre de leurs soldats sont moissonnés par les maladies et par le glaive polonais. Mais rien ne peut révoquer la cruelle *condamnation* prononcée par Louis-Philippe.

Vainement la Pologne réclame-t-elle des généraux français : beaucoup brûlent de courir à sa défense ; n'importe ; le gouvernement refuse toute autorisation, même *tacite :* il fait plus, il *blâme* les démarches qu'a pu faire à cet égard la légation polonaise ; et Ramorino et Langerman n'emportent en partant que la certitude de la persécution à leur retour.

Le consul Durand, dévoué à Charles X et à Nicolas, n'inspire que de la défiance aux Polonais, et leur est inutile : son indifférence, son irritation contre la révolution polonaise, ne peuvent qu'être nuisibles à celle-ci ; c'est un ennemi : la fausseté de ses rapports est telle que, en mars, Sébastiani croit Varsovie entre les mains des Russes, et cependant il le conserve, malgré les instances de la légation polonaise pour obtenir son remplacement (1).

---

(1) A l'occasion de ce consul, *carliste* bien connu ainsi que beaucoup d'autres, citons un fait curieux. « En vérité, dit un » jour *C. Périer* à un député de ses amis, quand on considère » les opinions et les sentimens de vos *agens diplomatiques*, on

Ils ont fait grand bruit de leur principe de *non-intervention!* Ils l'invoquent même pour ne pas aller en Pologne! Eh bien! voyons ce qu'ils ont laissé faire à la Prusse et à l'Autriche.

Intervention de la Prusse et de l'Autriche contre la Pologne.

L'Autriche devrait bien se rappeler que le polonais Sobieski l'a sauvée, sur la fin du dix-septième siècle, d'une ruine qui paraissait inévitable : mais les rois connaissent-ils la reconnaissance!

Cette même Autriche empêche l'importation des vivres et des munitions de guerre en Pologne, intercepte toutes ses communications avec l'Europe, saisit les armes qui lui sont destinées, enfin arrête les Polonais qui veulent courir à la défense de leur patrie.

Le général Dwernicki, entré en Volhynie avec cinq mille Polonais, poursuivi par trois généraux et trente mille Russes, n'a d'autre ressource que de s'appuyer sur les frontières autrichiennes pour n'être pas attaqué de ce côté. Cette manœuvre lui réussit parfaitement : il prend au général Rudiger toute son artillerie, et s'avance déjà vers la place forte de Kaminiec, où l'appellent les vœux des Polonais des provinces russiennes. Mais les Russes, franchissant le territoire *neutre de l'Autriche*, l'attaquent avec toutes leurs forces par derrière. Il ne lui reste alors que de se réfugier sur le territoire autri-

---

» tombe dans une grande perplexité : sans doute, vous ne tra-
» hissez pas personnellement ; mais n'êtes-vous pas *dupe*, n'êtes-
» vous pas *trahi?* — Soyez tranquille, répond *C. Périer :* je ne
» suis pas de ceux qui se laissent mener, attendez ; *je n'ai pas*
» *encore nommé mes ambassadeurs.* » (C'est au moment où il vient de prendre le portefeuille des affaires étrangères pendant la maladie de *Sébastiani*, portefeuille qu'il désire depuis longtemps, et qu'il croit conserver.) — « *Vous ne les nommerez*
» *pas*, » réplique son ami. — Et en effet, C. Périer est forcé, à son grand déplaisir, de rendre le portefeuille à *Sébastiani*, qu conserve toujours ses agens *carlistes*.

chien. Mais l'Autriche désarme ces intrépides Polonais, les retient comme prisonniers de guerre, et livre leurs armes et leur artillerie aux généraux russes.

Quant à la *Prusse*, son intervention est encore bien plus funeste.

« La Prusse, dit *Lafayette* (séance du 25 février), a » *saisi à la banque* de Berlin *tous les fonds de la banque* » *de Varsovie*, qui étaient déposés, qui appartenaient, » non pas à la couronne, mais à l'*état* et à des *particu-* » *liers;* elle arrête les *voyageurs*, s'empare de leur » *argent* et les *emprisonne;* et tous ces excès, qui rap- » pellent *certaines forêts* autrefois fameuses, se commet- » tent sous l'influence de l'*ambassadeur russe qui règne* » *à Berlin*.

» Elle arrête même les *voyageurs français arrivant de* » *Pologne*, dit Mauguin (séance du 12 avril 1831). Je » citerai M. *Lassau*, voyageur de commerce, qui a été » retenu *quinze jours* à Berlin, et qui a eu beaucoup de » peine à s'arracher de la police prussienne. »

Oui, la Prusse arrête tout, provisions, armes, munitions, communications avec l'Europe, argent expédié aux particuliers.

Gielgud et Chlapowski se réfugient-ils sur le territoire prussien, on les désarme.

Tous les secours, au contraire, sont prodigués aux Russes. C'est Nicolas qui fait la police sur les grandes routes de la Prusse : il n'y a pas même de cordon sanitaire pour ses courriers, ni de quarantaine pour Paskewitsch qui vient de traverser le territoire prussien pour prendre le commandement de l'armée.

Les Russes sont-ils battus ou poursuivis, on les reçoit en amis, jusqu'à ce qu'ils puissent fondre à l'improviste sur les détachemens polonais : on leur fournit des munitions, de l'argent, des matériaux pour faire un pont; et c'est sur la frontière, à l'abri de toute attaque, que Paskewitsch jette ce pont sur la Vistule, fleuve qu'il n'oserait passer sans l'appui du roi de Prusse.

Enfin 60 mille Prussiens envoyés dans le duché de *Posen*, et 60 mille Autrichiens envoyés dans la *Gallicie*, ne peuvent qu'encourager les Russes, qu'intimider et paralyser les Polonais.

Non seulement on abandonne la Pologne, mais on a l'infamie d'exploiter son malheur et l'intérêt qu'elle inspire à la Belgique. Talleyrand engage les agens polonais à Londres à se rendre à Bruxelles, et à tâcher de faire accepter aux Belges les dix-huit articles de la conférence, en les assurant qu'aussitôt après l'Angleterre et la France s'occuperont de sauver la Pologne. Les agens partent à l'instant, et leurs prières contribuent (le congrès belge le déclarera plus tard) à l'acceptation de ces dix-huit articles.

C'est vers le 19 juin que Talleyrand donne ces espérances aux Polonais à Londres, afin d'obtenir d'eux un service important, et c'est le 22 juin que Sébastiani leur donne aussi subitement un espoir nouveau, leur parle d'une dépêche à Talleyrand, et les engage à faire partir un courrier pour Varsovie : le but de Sébastiani serait-il le même que celui de Talleyrand? Quelle horreur! car le résultat sera fatal à la Pologne!

La France doit à la Pologne une somme considérable: il s'agit de 60 millions réclamés comme dette de l'empire. Cette dette se trouve déjà liquidée par un commissaire français, Hédouville; et, sans l'insurrection polonaise, les négociations relatives au paiement seraient probablement terminées; car le prince *Lubeski* allait partir pour Paris quand la révolution éclata. Il faudra bien payer désormais ces 61 millions à Nicolas! Eh bien! les envoyés polonais ne demandent qu'un *faible à compte* sur cette créance, ou même une simple garantie pour un modique emprunt; et le gouvernement français débiteur refuse tout à son créancier! Et ce secours sauverait peut-être la Pologne.

Car Varsovie ne succombe que par défaut d'argent! — Quand Paskewitsch vient la cerner, le 17 d'août, elle n'a de vivres que pour onze jours: les chevaux manquent complètement de fourrages, et par conséquent il est nécessaire de détacher Ramorino et Lubienski pour délivrer les palatinats qui peuvent nourrir Varsovie. Si cette capitale était approvisionnée (et elle le serait si le trésor n'était pas épuisé), Ramorino et Lubienski seraient là pour repousser Paskewitsch, et le Russe n'oserait peut-être

pas même attaquer les Polonais, presque égaux alors par le nombre, mais supérieurs par leurs retranchemens, surtout par leur héroïque courage et par leur enthousiasme pour la patrie et la liberté.

Comme on la joue, cette malheureuse Pologne!

« *Prouvez*, dit-on d'abord à ses envoyés, *que votre révolution est générale.* » — La victoire a bientôt fait cette preuve.

» C'est au-delà du *Bug*, dit-on ensuite, c'est dans vos » anciennes provinces qu'il faut porter vos armes, pour » que nous vous assistions. » — L'ancienne province de *Lithuanie* répond bientôt à l'appel de ses frères.

» Nous ne pouvons rien encore, dit-on alors, il nous faut *du temps*.

» Nous nous occupons de la Pologne, dit-on enfin, le 25 juin.

» Envoyez vîte *un courrier à Varsovie*, dit-on le 7 juillet : qu'ils *tiennent* et qu'*ils évitent un échec*, la Pologne est sauvée. »

Le courrier arrive à Varsovie ; quel est l'effet de la dépêche? C'est le procès-verbal du conseil de guerre tenu à Varsovie, le 29 juillet, qui va nous l'apprendre.

Le généralissime *Skrzynecki* a confiance en *Sébastiani*, suit son conseil, temporise, suspend ses succès, et laisse *Paskevitsch* effectuer sa marche de flanc, de la Vistule sur *Lovich*, marche pendant laquelle il pouvait l'attaquer et le battre.

Cependant aucun autre membre du conseil de guerre ne veut se fier aux conseils de Sébastiani ; et, le 3 août, de nouveaux ordres sont donnés pour livrer un combat général à *Sochatchew*, et tout est prêt : mais une seconde dépêche arrive de Berlin, confirme la première, invite instamment le généralissime à *tout faire pour éviter un échec*, et le généralissime prend sur lui de contremander une seconde fois les ordres pour la bataille.

Que de malheurs, quelle catastrophe ne va pas entraîner cette inaction de Skrzynecki !

L'armée s'irrite ; le peuple crie à la *trahison* ; la *diète* veut combattre, le généralissime est révoqué, Krukowiecki le remplace, et Varsovie succombe.

Paskewitsch est enfin devant cette capitale avec environ 80 mille Russes : que va-t-il s'y passer ?. — C'est dans le rapport fait, le 11 septembre, par le ministre des affaires étrangères, aux chambres polonaises réunies à *Zakroczim*, et dans l'exposé publié à Paris le 14 novembre, par les réfugiés Polonais, que je prends la réponse.

Evacuation de Varsovie. Résistance héroïque, expatriation et protestation des Polonais.

Pour se défendre, la Pologne a près de 80 mille hommes, un triple rang de retranchemens, et l'héroïque courage de ses soldats, de ses citoyens et de ses représentans.

Mais *Paskewitsch*, assisté du grand-duc *Michel*, frère de *Nicolas*, emploie l'arme la plus redoutable pour les peuples, la *négociation et la diplomatie*. Il envoie des *parlementaires*, il prodigue les *promesses* : si Varsovie veut se rendre, on obtiendra la *restauration du royaume de Pologne* avec une *amnistie complète*.

Le 5 septembre, le président et général *Krukowiecki* répond d'abord avec dignité : « Les Polonais, dit-il, ont » pris les armes pour conquérir leur indépendance dans » leurs anciennes limites ; ils ne les déposeront qu'après » l'avoir obtenue. »

L'attaque commence le 6 : après plus de dix heures d'un feu terrible, l'ennemi prend d'assaut la redoute de *Wola*, trop négligée, et trois autres retranchemens.

Mais *Krukowiecki*, le général *Prondzinski* et d'autres généraux communiquent secrètement avec l'ennemi, déclarent la résistance impossible, s'efforcent de répandre partout l'effroi, proposent la *soumission* à l'empereur, et parlent encore de l'espoir que leur donne *Paskewitsch* de la *restauration* et de l'*amnistie*.

Indignés de cette proposition, le vice-président et quatre ministres donnent leur démission.

« *Plutôt mourir que de ternir l'honneur national!* s'é- » crient les représentans. »

L'assaut recommence le 7, à une heure, et la diète délibère au bruit de 80,000 coups de canon.

Vers 5 heures, *Prondzinski* vient de nouveau menacer la diète des derniers malheurs. — « *Nous attendrons sur nos sièges le résultat de l'assaut*, répondent » encore les représentans. »

Cependant *Krukowiecki*, qui veut traiter quoiqu'il n'ait pas le *droit* de le faire sans la ratification du gouvernement, qui a déjà envoyé à *Paskewitsch une lettre de soumission*, va faire arrêter les députés les plus énergiques.

La diète le destitue, et *Niémoiowski* le remplace.

Mais le mal est déjà sans remède : l'*évacuation* de Varsovie est déjà verbalement *convenue* entre *Paskewitsch*, qui annonce une *amnistie* au nom de l'empereur, et *Krukowiecki*, qui, sans avoir même signé de capitulation, a fait commencer la retraite.

C'est maintenant que la résistance est réellement impossible.

Aussi Berg, général russe introduit par *Prondzinski*, arrive aussitôt pour traiter définitivement, et déclare qu'il ne traitera qu'avec *Krukowiecki*.

Et, le 8, l'armée polonaise se retire avec le gouvernement à *Moedlin*.

Ayant encore 30 mille combattans, cent quarante pièces de canon, et de fortes positions occupées par d'autres corps sur les derrières de l'ennemi, le gouvernement peut encore et veut continuer la guerre jusqu'à l'hiver, qui peut amener de nouvelles chances plus favorables.

Mais d'une part, *Ramorino*, dont les mouvemens devaient être libres d'après la convention verbale faite avec *Paskewitsch*, est empêché d'arriver; et, d'autre part, *Paskewitsch*, violant encore ses promesses, refuse de livrer le matériel militaire laissé à *Varsovie*.

Cependant le général *Berg* vient proposer un *armistice*, fait des promesses, donne des espérances, amuse enfin par des négociations, jusqu'à ce que des forces supérieures, attaquant perfidement *Ramorino* et *Rozycki*, les aient forcés, les 16 et 24, à se réfugier en *Gallicie*, après la plus glorieuse défense.

Paskewitsch, rompant alors brusquement la négocia-

tion pour l'armistice, exige une *soumission* définitive et absolue.

Le généralissime polonais fait aussitôt jeter un pont sur la *Vistule* à *Plozk*. Une garnison, forte de 7 mille hommes, approvisionnée pour trois mois, est laissée à *Moedlin*, et le reste de l'armée, au nombre de 30 mille hommes, avec quatre-vingt-quinze canons, se met en marche, le 20, pour continuer la lutte du désespoir. La diète et le gouvernement la suivent.

C'est un spectacle déchirant que de voir les pères de la nation, dépourvus des objets de première nécessités, suivre avec confiance l'armée dont ils sont résignés à partager tous les dangers!

Trois jours après, le général *Rybinski*, poussé au désespoir par de nouvelles exigences de *Paskewitsch*, se décide à traverser la *Vistule*, et fait jeter un nouveau pont à Wroclawek; mais les Russes occupent déjà tous les débouchés. Cerné de toutes parts, forcé de se réfugier sur le territoire prussien, il passe enfin la frontière, après avoir publié, le 4 octobre, l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR DE RYBINSKI.

« Polonais! le moment décisif est arrivé : l'ennemi nous a proposé des *conditions humiliantes;* il ne nous reste plus qu'à *sauver notre honneur* en les rejetant, et à franchir les frontières des états du roi de Prusse pour y chercher un *asile*. Dans la situation où nous nous trouvons, prolonger la lutte serait appeler de grandes calamités sur la Pologne. Nous déposerons donc les armes que nous avons prises pour la *cause sacrée de l'indépendance* et de l'intégrité de notre pays, PROTESTANT *contre la violence* et l'arbitraire dont nous sommes victimes, jusqu'à ce que l'*Europe, sous la protection de laquelle nous nous plaçons*, prononce sur notre sort et sur celui de notre pays. Si nos *prières* ne sont pas écoutées, si la *justice* nous est refusée, si les rois nous repoussent; le Tout-Puissant nous vengera; *et la pierre qui recouvrira la tombe de la Pologne ensevelira l'indépendance des na-*

tions demeurées indifférentes à nos malheurs! Notre sang versé dans de nombreuses batailles, la persévérance et le patriotisme dont nous avons donné des exemples, seront un sujet d'admiration et d'imitation pour l'*histoire* et la *postérité*.

» Soldats! *allons où le devoir nous appelle; nous sacrifierons tout*, excepté notre gloire, qu'aucune force humaine ne peut nous ravir, et nous attendrons notre sort avec cette tranquillité d'âme que donne *la conscience d'avoir bien mérité de son pays*.

» Le commandant de l'armée polonaise,

» RYBINSKI.

» Au bivouac, près *Rypin*. »

Qu'elle est belle, sublime et terrible à la fois, cette PROTESTATION de Rybinsky!

Mus par le même sentiment d'indépendance et de patriotisme, et sans avoir pu se concerter, les trois corps d'armée prennent donc la résolution de déposer leurs armes sur un territoire étranger; et de s'expatrier plutôt que de ternir l'honneur polonais en se soumettant à l'oppresseur de la Pologne.

Quarante mille hommes, généraux, officiciers, soldats, députés, représentans du pays, vont chercher en Europe la liberté qu'ils ne peuvent plus trouver dans leur malheureuse patrie.

Ainsi, après avoir lutté seuls contre le géant du Nord et ses deux puissans alliés, après s'être battus *un* contre *cent*, pour ainsi dire, les Polonais préfèrent la mort ou l'exil à la servitude.

Quoi de plus admirable à Sparte, à Athènes, à Rome, chez les nations anciennes et modernes!

Aussi, que d'intérêt ne vont-ils pas rencontrer chez les peuples!

Que de colère contre l'ambassadeur russe quand, en mars, on recoit la fausse nouvelle de la prise de Varsovie! que de colère contre les ministres de Louis-Philippe, quand, en septembre, on apprend que cette capitale n'est que trop réellement au pouvoir de l'ennemi! Que de douleur, que d'estime, que d'affection la France en-

tière et l'Allemagne elle-même témoignent à l'aspect de ces héroïques proscrits !

Mais que de barbarie chez les rois et les ministres, qui les calomnient, les outragent, les persécutent, les regardent comme des ennemis, et veulent les forcer à aller mourir sous le climat dévorant de l'Afrique !

Revenons à l'évacuation de *Varsovie*.

Est-ce la *trahison* qui l'a livré? — Quoi! on pourrait citer un traître parmi ces héroïques Polonais ! — Ah! cette idée ferait presque autant de mal que la catastrophe de leur défaite ! — Mais c'est à la Pologne, c'est à l'histoire à prononcer.

Remarquons seulement que, dans son rapport, le ministre des affaires étrangères accuse *Prondzinski* et *Krukowiecki* : « Pourquoi, dit-il, *Krukowiecki* a-t-il *arrêté l'armement de la garde de sûreté?* Pourquoi a-t-il éloigné de la ville son commandant Zaliwki et *paralysé les efforts des habitans?* Pourquoi, puisqu'il s'attendait à un assaut, *n'a-t-il pas expédié au général Ramorino l'ordre de venir au secours de la capitale menacée?* Pourquoi, sans égard au peu de troupes qui défendaient les retranchemens, en *a-t-il rappelé pendant le combat une partie, sous le prétexte de veiller à la tranquillité intérieure de la ville?*

Remarquons surtout que, dans ces momens suprêmes, le sort des révolutions et des nations est presque toujours dans la main d'un général ou d'un chef ; que la *diplomatie* est plus à craindre pour elle que la force, et que la trahison les perd plus souvent encore que le canon de l'ennemi.

Nous avons vu comment *Paskewitsch* et le grand-duc *Michel* ont *trompé* le gouvernement et l'armée : voyons maintenant quelles promesses a faites Nicolas, comment il les a remplies, et quels traitemens il a fait subir aux malheureux Polonais. — C'est surtout dans la conduite des rois que les peuples doivent chercher des leçons.

« *Dieu, le protecteur du bon droit*, est avec nous, dit-il dans son manifeste du 24 décembre ; et la puissante Russie peut, d'*un seul coup décisif*, faire rentrer dans l'*ordre* ceux qui osent troubler sa tranquillité.

» Nous sommes prêts à *punir* l'infidélité ; mais nous

voulons *pardonner* aux faibles, à ceux qui, par aveuglement ou par crainte, ont suivi le torrent insurrectionnel.

» Russes! l'exemple de votre empereur vous servira de règle : *justice sans vengeance;* inébranlable fermeté dans la lutte pour l'honneur et le bien de l'empire, *sans haine contre les adversaires aveuglés;* amour et estime pour ceux de nos sujets polonais qui sont restés fidèles à leur serment; *empressement à se réconcilier avec ceux qui rentrent dans le devoir.* Persévérez dans votre *confiance en Dieu* et en un monarque qui connaît *toute l'étendue et la* SAINTETÉ DE SA VOCATION, et qui maintiendra intactes la *dignité* de son empire et la *gloire* du nom russe. »

Ainsi l'oppresseur de la Pologne ose invoquer *Dieu, protecteur du bon droit!* Il parle de la *sainteté et de l'étendue de sa vocation!* Mais quelle est donc cette vocation si étendue? Est-ce d'opprimer l'Europe entière?

« Mon *manifeste*, dit-il à l'envoyé du dictateur, le 26 décembre, vous fait connaître mes résolutions définitives, soit à l'égard de la Pologne, soit à l'égard des Polonais.

» Qu'ils se fient à moi et ils seront *heureux*.... Qu'ils se fient à la *parole* d'un monarque *qui sait ce que c'est que l'honneur.* »

Mais il avait juré la constitution, et l'a violée : comment pourrait-on se fier à sa parole?

Il promet aussi, non seulement à la France, mais à toutes les puissances européennes, que le royaume de Pologne sera conservé; du moins Sébastiani l'affirme, et il lit des dépêches de Saint-Pétersbourg et de Berlin qui le déclarent positivement.

« Et ces promesses, ajoute-t-il hardiment, seront garanties par cette *expression mémorable* que les *paroles d'un souverain doivent être inviolables comme un décret de la Providence.* (Sensation prolongée.)

» La *nationalité* de la Pologne ne périra pas, dira Louis-Philippe lui-même, en ouvrant la session de 1831. »

Voilà les promesses des rois; voyons leur accomplissement.

Non, ces promesses ne sont point accomplies; non, la

parole des rois n'est pas sacrée; non, il n'y a plus ni constitution ni nationalité réelle en Pologne : cette malheureuse contrée n'est plus qu'une *province russe*, soumise, comme la Russie, aux caprices d'un despote et au régime du *knout*.

Nicolas disait qu'il ne voulait pas frapper les *innocens*, et il arrache des milliers d'enfans des bras de leurs mères pour les envoyer périr loin de leur famille et de leur patrie!

Plus d'armée polonaise : les Polonais sont incorporés dans l'armée russe et forcés de rester soldats pendant quinze ans.

Les établissemens pour les sciences, les lettres, les arts et l'éducation sont détruits.

Les professeurs sont proscrits.

La bibliothèque nationale de Varsovie et ses précieux manuscrits, le cabinet des médailles et des gravures, les monumens de la gloire polonaise, les statues et les tableaux sont transportés à Saint-Pétersbourg.

On fait tout pour détruire le *catholicisme*, l'*instruction* et la *langue* du pays.

Paskewitsch est PRINCE DE VARSOVIE, et c'est lui qui gouverne la Pologne. Il se montre toujours avec l'arrogance, la sévérité et l'ostentation d'un vrai satrape.

Toutes les principales places dans l'administration sont données à des Russes.

Les vétérans et les invalides, seul corps militaire conservé, ont pris l'*uniforme* russe. La *cocarde* russe remplace la polonaise, et la décoration polonaise ne se voit plus que sur la poitrine des Russes.

On n'aperçoit que les couleurs russes. On affecte de peindre avec ces couleurs les poteaux militaires et les parapets des ponts. Les autorités ont reçu l'ordre d'attacher les feuilles de leurs actes avec du fil aux couleurs russes. La décoration de l'*Aigle blanc* a été changé, et consiste aujourd'hui en un *aigle russe*, portant sur lui l'Aigle de Pologne. Le bulletin des lois et les décrets du conseil d'administration contiennent à présent le texte russe en regard du polonais.

Tous les Polonais sont désarmés; tous leurs logemens

sont à la disposition des Russes ; tous les citoyens sont soumis à la justice militaire et arbitraire du vainqueur.

Varsovie paraît maintenant une ville russe : tandis que le Polonais reste fièrement chez lui, on ne voit que des familles russes dans les premiers étages, que des soldats russes dans les rues, et que des marchands russes sur les places publiques.

Et cependant Louis-Philippe et Nicolas disaient : « *La nationalité de la Pologne sera respectée!* »

Et la clémence, l'humanité de Nicolas ! l'amnistie dont Paskewitsch et le grand-duc Michel donnaient verbalement l'espérance pour obtenir l'évacuation de Varsovie ! l'intercession de Louis-Philippe ? où sont-elles ?

L'amnistie est enfin proclamée le 1er novembre. Mais elle est dérisoire ; car les anciennes provinces polonaises en sont exceptées, et, dans la Pologne proprement dite, cinq catégories nombreuses restent livrées à la vengeance.

Dans les anciennes provinces, tous ceux qui ont pris part à la révolution sont poursuivis et condamnés à la *confiscation*, à la *dégradation*, à la *déportation en Sibérie*, aux *travaux forcés;* et Nicolas pousse la cruauté jusqu'à permettre aux gouverneurs militaires d'aggraver les condamnations prononcées par les tribunaux, et d'infliger même la *mort*.

Dans le royaume, les *généraux prisonniers* de guerre sont *déportés*, les soldats sont *retenus en Russie*. — Les députés, les membres du gouvernement, les chefs de la révolution, qui eurent l'imprudence de se fier à l'amnistie, remplissent les prisons en attendant leur condamnation.

Tous les Polonais qui ont servi dans l'armée, à quelque époque que ce soit, par conséquent, tous les Polonais, sont regardés comme militaires et comme tels soumis aux tribunaux militaires et aux commandans militaires dans chaque localité, de manière que chaque officier russe a l'épouvantable droit d'arrêter et de punir militairement chaque Polonais.

Quant aux *troupes émigrées*, l'Autriche et la Prusse n'accordent de passeports pour l'étranger qu'aux *officiers;* et, même aujourd'hui, ceux-là seuls en obtiennent dont

les têtes seraient menacées en Pologne. Mais on force les *soldats* à rentrer dans leur pays; et, pour y parvenir, on les divise en petits détachemens, on emploie la faim, la privation de vêtemens, les coups de crosse et de baïonnette, les charges de cavalerie ou les décharges d'infanterie.

Il en est qui bravent tous les dangers, et que les Prussiens condamnent à travailler dans les *forteresses*.

Ceux qui rentrent sont *violemment incorporés* dans les troupes russes; mais, pour ne pas prendre l'odieux uniforme de l'étranger, beaucoup *se donnent la mort* ou *se font tuer* par les Russes.

Le 20 août, la commission extraordinaire instituée pour juger les principaux auteurs de la révolution a ouvert ses séances.

Les accusés sont divisés en cinq catégories.

L'ukase impérial détermine la peine que chaque accusé doit subir.

Cette commission, dont les membres sont nommés par Nicolas, est présidée par le général Witt, gouverneur de la ville de Varsovie, et composée de quatre généraux russes et de quatre Polonais.

C'est avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à trouver *quatre Polonais* sur lesquels l'empereur pût compter; encore un d'eux, le comte *Alexandre Potocki*, a-t-il donné sa démission.

« *Comment!* s'est écrié l'empereur étonné, *il n'y a donc pas quatre Polonais dévoués à ma personne?* »

Comment! pourrait-on répondre, il se trouve *trois* généraux ou seigneurs polonais qui consentent à être les instrumens et les complices de l'oppression de leur pays! — Oui, mais les officiers rentrés repoussent le service et les faveurs; mais le *citoyen* de Varsovie proteste par la retraite et le silence; mais les soldats que l'Autriche et la Prusse forcent à rentrer en Pologne *se tuent* ou se font *tuer par les Russes* plutôt que d'accepter leur uniforme.

Honneur à tous ces Polonais qui conservent leur indépendance personnelle quand la patrie gémit sous le joug de l'étranger! Honneur à ces Polonais qui rendent *ce*

nouveau service à l'Europe civilisée, en donnant aux peuples l'exemple de cette *nouvelle vertu!*

Honneur aussi à Ramorino et à Langerman et aux autres Français qui, mieux que notre gouvernement, ont représenté la France auprès de la Pologne!

Honneur à Ramorino, qui ne se sépare de ses soldats qu'après leur avoir adressé ces nobles et touchans adieux!

Ordre du jour de Ramorino. — Ses adieux à ses soldats polonais.

« Au moment le plus déchirant de ma vie, au moment où je dois me séparer des braves dont l'héroïsme a soutenu pendant dix mois la lutte la plus inégale, recevez, soldats, recevez, avec le tribut d'admiration dû à votre constance et à votre éclatante valeur, les remercîmens de votre général pour la confiance que vous avez eue en lui. Combats sur combats, privations et fatigues, marches sans vêtemens et sans chaussures, et par-dessus tout le terrible fléau du choléra-morbus qui a éclairci vos rangs, rien ne vous a arrêtés pour défendre cette sainte cause dont le triomphe vous serait assuré si vous n'aviez eu contre vous que les masses innombrables et toujours renaissantes de l'ennemi.

» Mes amis, un espoir consolateur nous reste : vous avez combattu au milieu des tombeaux de vos ancêtres et des berceaux de vos enfans, parce que vous vouliez imiter les premiers et léguer vous-mêmes à vos fils l'exemple qu'ils ont à suivre.

» Frères d'armes, le respect dû au souverain qui nous accorde un asile nous fait un devoir de rompre nos rangs; mais nos cœurs, nos âmes, nos pensées, resteront inséparables, et nous feront réunir partout où nous appellera l'intérêt de notre Pologne chérie. Soldats, au revoir!

» Dobrowka (Gallicie), 19 septembre 1831. »

« Ramorino. »

Débats parlementaires sur la Pologne. — Tromperies du gouvernement.

C'est le 15 janvier que ces débats commencent sur la Pologne, c'est par *Lamarque* que la lutte est engagée.

« La généreuse Pologne, dit-il, s'est écrié : *la liberté ou la mort!*

» Elle tend ses bras supplians vers la France, son *antique alliée;* et nous lui répondons : MEURS!

» Si cette réponse était sortie de la bouche d'un ministre de Charles X, je la concevrais : il serait fidèle à ses antécédens et conséquent soit à ses principes soit à ses intérêts et à ses sentimens.

» Mais aujourd'hui tout est changé : pourquoi donc le langage des ministres de Louis-Philippe est-il le même que celui des ministres de Charles X? pourquoi veulent-ils considérer la royauté nouvelle comme une *quasi-légitimité?*

» En présence des Bourbons et bravant leur courroux, j'osai dire que la paix de la restauration n'était qu'une *halte dans la boue;* et c'est pour continuer cette halte que nous *fermons l'oreille aux cris* de ces Polonais dont les ossemens se sont mêlés aux nôtres sur tant de champs de bataille! »

« La Pologne, dit *Mauguin*, est aujourd'hui notre *avant-garde*, et les braves Polonais restent avec leur seul courage en face de *nos ennemis*. Qu'ils *meurent!* soit : ils sont *habitués à mourir pour nous.* »

Séances des 27 et 28 janvier.

« Est-il un publiciste éclairé, dit *Lamarque*, qui ne reconnaisse que la cause de la Pologne est celle de tous les peuples; qu'il faudrait à tout prix relever l'*antique boulevart* qui protégeait le midi de l'Europe, et fortifier cette *avant-garde de la civilisation?* — Des négociations pourront suffire; mais s'il faut la guerre, acceptons la guerre : nous aurons avec nous les peuples, et le nouvel Attila aura contre lui la Suède, la Perse, les Tartares, les Turcs, et beaucoup d'autres ennemis. »

« Ce n'est pas à nous, simples députés, dit Bignon, d'indiquer au gouvernement la *marche* qu'il doit suivre; mais, *sans parler de guerre*, sans vouloir la guerre, son rôle ne sera-t-il pas d'aller *au-delà des paroles*, si les pa-

roles ne sont pas écoutées ; au-delà des *communications officieuses*, si les bons offices ne sont pas accueillis ? Pourquoi les grandes puissances n'ouvriraient-elles pas un *congrès* pour la Pologne comme pour la Belgique ? Pourquoi ne prononceraient-elles pas *la neutralité de la Pologne* comme elles ont prononcé l'indépendance et la neutralité de la Belgique ?

» Ce qui est évident, c'est que laisser les Polonais *sans appui* ou ne leur prêter qu'un *appui inefficace*, souffrir que les Polonais soient *considérés* et *châtiés* comme des *rebelles*, est pour la France une chose *absolument impossible* ; et cette impossibilité, je ne la fonde pas seulement sur la *communauté d'intérêts* des deux nations, sur leurs liens de reconnaissance et d'amitié, et sur nos *principes de 1830*, je la fonde sur des *actes du congrès de Vienne* que ne peuvent méconnaître les grandes puissances intéressées dans la question, sur les *engagemens* pris par elles-mêmes, et dont nous partageons la garantie, *sur les traités de 1815*.

» Je livre ces diverses considérations à la sagesse du ministère, aux réflexions de *tous les peuples civilisés*, et j'espère que partout elles trouveront des auxiliaires dans la *raison publique* comme de la *sympathie dans tous les cœurs*. »

« Puisqu'on défend les traités de 1815, dit Lafayette, il serait étrange qu'on ne réclamât pas énergiquement l'exécution de celui qui consacre l'indépendance de la Pologne, notre plus fidèle amie, qui a versé tant de sang pour nous, et dont l'existence est une barrière contre l'invasion des barbares du Nord. »

« J'ai cité, dit Mauguin, des *faits* qui prouvent que la Russie allait nous faire la guerre : je prie le ministre de s'expliquer sur ces faits ; il les *sait*, il *doit les savoir*. »

« *Je ne les sais pas*, répond *Sébastiani* de sa place. »

« J'en *accuse* le ministre : Quoi ! dans leur manifeste, les Polonais nous ont annoncé que la *Russie marchait contre nous* ; que les *pièces* existaient ; que le *plan* de campagne était dressé ; qu'ils devaient servir d'*avant-garde* : pourquoi le ministre n'a-t-il *aucun renseignement à cet égard* ? N'a-t-il pas écrit ? Notre ambassade de

Saint-Pétersbourg, nos légations de *Varsovie* et de *Berlin* ne lui ont-elles rien envoyé? Je suis fâché de le dire : la réponse du ministre *ne doit pas nous satisfaire*, et nous restons convaincus que la *Russie marchait contre nous.* »

« On parle, dit *Sébastiani*, de *papiers saisis à Varsovie;* nous n'en avons *aucune connaissance*, et pourtant nous avons à Varsovie *un consul qui entretient avec nous une correspondance régulière et active.* »

Eh bien! votre *consul carliste* vous *trahit;* vous deviez le prévoir; on vous l'a dit; vous le savez, et vous le conservez!!...

Séance du 23 février.

« Comment, dit Mauguin, pouvez-vous savoir ce qui se passe réellement à l'étranger, puisque vos agens diplomatiques sont presque tous *ceux de Charles X?* Votre consul à Varsovie est resté un mois sans arborer le *drapeau tricolore.* Comment pouvez-vous connaître les véritables intentions de Nicolas et ce qui se passe en Russie, puisque l'ambassadeur ordinaire, le duc de Trévise, est encore à Paris, et que l'ambassadeur extraordinaire, le duc de Mortemart, est à peine arrivé à Saint-Pétersbourg. »

« On accuse notre *agent consulaire*, répond *Sébastiani*, d'être *contraire* à la Pologne, d'avoir méconnu ses *devoirs*, d'avoir *flétri* la dignité de sa nation, en allant prendre les ordres de Constantin pour prêter serment. Je suis persuadé que l'orateur qui a énoncé ces accusations à cette tribune apprendra avec *plaisir* qu'il a *été trompé à cet égard.* »

Quelle assurance pour démentir des faits vrais, que Sébastiani doit connaître, puisque le serment du consul a été envoyé par Constantin à *Molé*, et qui d'ailleurs seront prouvés à la séance du 18 mars! Comment la chambre et la France ne seraient-elles pas trompées? Comment peut-on être tranquille quand le sort du pays est dans les mains d'un pareil ministre?

Séance du 18 mars.

« Nous voulons la *paix ;* nous l'aurons ; nous espérons un *désarmement général;* nous ne nous mêlerons pas des affaires des autres peuples ; nous ne ferons pas la guerre pour la Pologne ; nous négocierons ; et si l'étranger vient nous attaquer *chez nous,* nous nous défendrons : tel est, en substance, le discours de Casimir Périer, exposant le système de politique extérieure du 13 mars.

Mais *Salverte* et *Lafayette* réclament encore pour la Pologne, et ce dernier lit à la tribune toutes les *pièces* niées par Sébastiani, le 23 février, et prouvant l'hostilité de la Russie et la trahison du consul à Varsovie.

On croit peut-être que Sébastiani reste confondu à cette lecture : pas du tout.

» Lorsqu'il fut, pour la première fois, question de ces pièces, dit-il, je n'en avais *aucune connaissance* (c'est votre faute), il me fut impossible de donner des *éclaircissemens* (vous avez nié). Depuis, je me les suis procurés ; et ces mêmes pièces, dont *j'offre la communication* (vous les offrez parce qu'on les a !) *prouvent* qu'il n'a *jamais été question de guerre contre la France.* Ainsi, par exemple, répondant au roi de Hollande qui *réclamait son appui*, Nicolas déclare qu'il est prêt *à le secourir,* si ses alliés veulent s'unir à lui. Eh bien ! ni l'Autriche ni la Prusse *n'ont adhéré.* (Qu'en savez-vous ?) Ainsi est conservée cette paix, que Nicolas lui-même *ne songeait à troubler* que dans des intérêts de famille, intérêts dont il a été détourné par d'*autres évènemens*, et par une politique mieux entendue. »

Quel raisonnement ! Cette réponse prouve au contraire que Nicolas songeait à venir rétablir Guillaume en Belgique, comme la Prusse y songeait elle-même ; et si la Pologne et l'Italie ne s'étaient pas soulevées, qui vous assure que la Prusse et l'Autriche n'auraient pas consenti, ou que Nicolas ne les auraient pas entraînées, et qu'ils se seraient arrêtés en Belgique, sans vouloir rétablir en même temps Charles X ?

Vous dites qu'il n'a *jamais été question* de guerre contre la France! Eh bien! vous *savez le contraire*, et vous l'*avouerez* plus tard.

Séances des 4 et 5 avril.

« La révolution polonaise, dit *Mauguin*, n'a que suspendu la guerre contre nous. Le plan de campagne de Nicolas contre la Pologne était connu avant son exécution à Vienne, à Berlin, à Paris même; et personne ne doutait que les Polonais allaient être écrasés. Au moment même où le général *Strogonoff* était en *Prusse*, y passait des *marchés conditionnels* et préparait les *passages militaires*, la Russie a ordonné, il y a deux mois, une nouvelle levée de 150,000 hommes, et d'immenses amas de grain dans le duché de Posen. Toutes ses armées s'approchent maintenant de la Pologne. A la même époque, l'Autriche employait 6,000 ouvriers pour fortifier *Lintz* et en faire le boulevart de Vienne. »

« L'ukase, qu'on invoque, et qui ordonne une levée de 150,000 hommes, répond *Sébastiani*, ne dit pas un *mot de la guerre;* il renferme au contraire de *nouvelles assurances de paix*. »

Quelle inconcevable crédulité!

« L'orateur qui nous a parlé de Strogonoff, ajoute-t-il, ne sait pas tout; *Diébitsch* lui-même était à Berlin; c'est à lui que les *négociations ont été confiées;* et je suis heureux de pouvoir déclarer le *résultat de ces négociations* : la Prusse a montré autant de *modération* que de *sagesse* : elle veut la *paix*. »

La Russie voulait donc la guerre! Êtes-vous sûr que la Prusse voudra toujours la paix?

« Quant à *Lintz*, continue-t-il, si je consulte *mes souvenirs* (car j'ai été à Lintz il y a *dix-huit ans*), C'EST une *place ouverte*, moins forte que *Saint-Denis*. »

Parce qu'il en était ainsi il y a dix-huit ans, il ne peut pas en être autrement aujourd'hui! Vous ignorez que la place est fortifiée maintenant! Et c'est le ministre des

affaires étrangères qui raisonne ainsi pour rassurer la France.

Séances des 12 et 13 avril.

« On nous a souvent parlé, dit *Mauguin*, des *négociations* entamées avec la Russie : que sont ces négociations? Notre ambassadeur avait pour *instructions d'implorer la clémence* de Nicolas pour les Polonais, en déclarant qu'ils *avaient eu tort* de faire leur révolution. Ils avaient eu tort! Et *nous donc*, sommes-nous aussi condamnés, je le demande? Que le ministre réponde! »

Le ministre ne répond pas à cette question; mais il prend le ton plaisant et ironique.

« On a prétendu, dit-il, que M. Strogonoff était venu, en février, à Berlin, pour préparer le passage des troupes russes.

» Il faut avouer, Messieurs, que, quand la lutte commençait en Pologne, *le moment était bien choisi* pour aller à Berlin préparer les étapes d'une armée qui combattait ailleurs! De semblables *suppositions* ne sont dignes que d'alimenter la *politique de café*. »

« Alors, réplique *Mauguin*, c'est Nicolas et Diébitsch qui font de la politique de café; car il est vrai qu'ils ont envoyé Strogonoff, et c'est un *fait très grave;* car il prouve que Nicolas croyait *écraser du premier coup la Pologne*, et voulait *continuer immédiatement sa marche contre nous.* »

« Cette révélation prétendue, dira demain *Sébastiani*, n'est qu'*une fable;* il n'*y a pas* de général Strogonoff qui soit *major-général* de l'armée russe; il n'y a *pas de général russe de ce nom* qui se soit trouvé à Berlin durant l'hiver. »

« Les gazettes *officielles* de Berlin, lui répond *Mauguin*, tous les journaux d'Allemagne, et des correspondances dignes de foi ont rapporté le voyage de Strogonoff à Berlin.

» Il se nomme *Serge Strogonoff*, général-major russe,

fils de l'ancien ministre plénipotentiaire russe à Constantinople, et frère aîné du Russe Alexandre Strogonoff, actuellement ministre de l'intérieur à Varsovie. »

Quel ministre que Sébastiani! quel ministre!

Séances du 16 au 19 août.

« Témoins de l'héroïque courage de la Pologne, dit » *C. Périer*, inquiets de *ses périls*, nous partageons cette » *sympathie* profonde que la France éprouve pour une » nation dont la gloire et le malheur ont si souvent uni » les destinées aux siennes.

» Mais des *vœux* ne seraient qu'un *stérile hommage*. » Au 15 mars, *aucune médiation* n'avait été offerte en- » core pour la Pologne. Nous avons conseillé au roi » d'*offrir la sienne* le premier.

» Ses alliés ont été pressés de s'unir à lui pour arrêter » le combat, pour assurer à la Pologne des conditions de » *nationalité mieux garanties*. Ces *négociations* se con- » tinuent; nous les suivons avec *anxiété;* car le sang » coule, le *péril presse*, et la victoire n'est pas toujours » fidèle. Ainsi, pendant qu'on nous accusait d'une pré- » tendue indifférence, chaque jour nous voyait tenter de » nouveaux moyens d'*intercession*. (Sensation.)

» A quel autre moyen pouvions-nous recourir, Mes- » sieurs? Fallait-il, comme nous l'avons entendu dire, » *reconnaître la Pologne?* Mais, en supposant même que » la *foi des traités* eût donné le droit de faire cette re- » connaissance, elle eût été illusoire, si *des effets ne* » *l'eussent suivie*, et alors c'était *la guerre*. »

Ainsi, on vous a dit : *abandonnez* la Pologne, ou faisons la *guerre*....; et vous avez *abandonné* la Pologne! Et cet abandon solennel, fait à la tribune, achèvera de la tuer, cette malheureuse Pologne!

« Il fallait *temporiser*, dit Thiers, faire de *grands sacrifices*, *abandonner* la Belgique, la *Pologne* et l'Italie.

» Quant à la Pologne, il ne faudrait pas avoir un cœur d'homme pour n'être pas *touché* des sublimes efforts de cette nation héroïque, pour ne pas *souhaiter*

qu'elle *revive* parmi les nations, et *protége la partie occidentale de l'Europe*. Mais le gouvernement ne pouvait intervenir par la *guerre;* elle nous aurait peut-être perdus comme elle a perdu Napoléon ; elle aurait *perdu la Pologne*, parce qu'elle aurait déterminé la Prusse et l'Autriche, dont la *mauvaise volonté est bien connue*, à attaquer Varsovie. C'est la paix qui a *sauvé* la Pologne jusqu'aujourd'hui. »

Bignon vous répondra tout à l'heure.

« On nous accuse, dit *Sébastiani*, de n'avoir ni *secouru* ni *reconnu* la Pologne.

» Personne ne sympathise plus vivement que moi avec elle. On a cependant porté l'injustice à mon égard jusqu'à me *prêter un mot* (la Pologne est *destinée à périr*) *qui ne m'est jamais échappé*, que le *Moniteur, fidèle image de nos débats* (non, car souvent vous y corrigez vos discours), ne contient pas, et qui, eût-il été prononcé dans la *chaleur de l'improvisation*, serait tout au plus une *erreur de prévoyance* que je m'applaudirais plus que tout autre de voir *démentie* par l'événement. »

Beaucoup de personnes, *Lafayette, de Tracy, Mauguin*, assurent avoir entendu cette malheureuse prédiction. Presque tous les discours précédens de Sébastiani la supposent. D'ailleurs c'était évidemment le fond de sa pensée; c'est un secret qui lui est échappé comme bien d'autres mots du même genre. (Voyez ci-après.) Ce mot est grave, parce qu'il explique toute la conduite du gouvernement.

« Porter des secours à la Pologne? continue-t-il : croit-on que nous soyons restés *silencieux* et *inactifs?* que nous n'ayons fait valoir *aucune considération* en faveur d'un *peuple de héros*, chez qui *hommes, femmes et enfans* savent se disputer *la gloire de mourir pour la patrie?* que nous n'ayons offert *nulle médiation* et invoqué aucune *assistance?* Ici, sans doute, personne n'attend de nous assez peu *de réserve pour révéler le secret entier du cabinet et des négociations commencées*. Ce secret n'est pas seulement le nôtre, il est celui de plus d'une cour. »

Toujours de la réserve et du secret! Jamais de communications!

« *On nous abuse*, s'écrie *Lamarque;* si cette généreuse

résolution était prise, on l'annoncerait avec empressement, on la proclamerait avec éclat, et l'on ne parle que de médiations refusées, et de nouvelles médiations offertes.

» Elle s'accomplira donc, cette *funeste prédiction* faite à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères, *ils périront, les Français du Nord!* Et comment pourraient-ils résister, lorsque, oubliant le grand nom de Sobiesky, l'ingrate Autriche désarme leurs guerriers; lorsque notre ministère souffre que la Prusse nous interdise le passage sur son territoire; lorsqu'il souffre qu'elle fournisse vivres, munitions, pontons aux Russes, qui, sans ce secours, auraient eu leur ligne d'opération coupée; lorsqu'ils calment, au lieu de l'exciter, l'ardeur belliqueuse des Persans et des Turcs, qui auraient pu faire une si heureuse diversion? Ainsi nous aurons dépensé 1,500 millions, nous aurons réuni cinq cent mille soldats pour qu'il *assistent, l'arme aux bras, à l'exécution des patriotes italiens*, à l'élection d'un prince anglais, et aux *funérailles d'une nation amie.*

» Vous ne vous associerez pas à de pareils actes; vous n'approuverez pas un système qui prépare à l'histoire des pages semblables à celles des *dernières années de Louis XV.* »

« Notre cabinet s'est adressé à la Russie, dit Mauguin : en *quels termes?* S'est-on borné à implorer sa *commisération?* A-t-on tenu un langage *digne* de la France?

» Pour que nous puissions en juger, il est nécessaire qu'on nous communique les pièces, et je demande cette *communication.* »

Mais *Girod de l'Ain, Barthe, Dupin, Sébastiani*, etc., prétendent que c'est attenter à la *prérogative royale*, et la commmunication n'est pas donnée!

« La guerre, dit *Bignon*, n'aurait pas perdu la Pologne, et l'aurait au contraire sauvée. Non, notre inaction n'est pas un bienfait pour elle, et la Pologne ne le croira jamais : elle croira que nous joignons l'*insulte à l'indifférence*, lorsque nous osons dire que c'est *par humanité que nous la laissons périr*, cette brave nation,

» cette vieille amie, qui, en combattant sur la Vistule,
» *a empêché les combats d'arriver sur les bords du*
» *Rhin.* »

» Dois-je, Messieurs, garder ici le silence sur un fait
» qui n'a été qu'un *jeu pour la diplomatie*, mais un jeu
» *barbare*, dont vous vous *indignerez comme moi?* Pour
» faciliter en Belgique l'établissement du prince Léopold
» et l'adoption des 18 articles de la conférence par le con-
» grès, on a imaginé de donner aux Polonais l'*espérance*
» que, cette affaire terminée, on formerait à l'instant
» même une *puissante intervention en leur faveur*. Aus-
» sitôt un agent polonais s'est rendu à Bruxelles : des
» Belges, sensibles aux malheurs de cette brave nation,
» ont, contre leur penchant personnel, voté pour Léo-
» pold, voté pour les 18 articles, *en croyant servir la*
» *Pologne*. Et les Belges, les Polonais ont été *les dupes,*
» *les instrumens, le jouet d'une indigne perfidie*. Et la
» Belgique une fois amenée au point où l'on voulait la
» conduire, on ne *pense plus à la Pologne!* ou bien si
» l'on y pense, on se borne à *remettre* des notes, à faire
» des *représentations*, lorsque depuis long-temps les *actes*
» *auraient dû succéder aux paroles*.

» Députés de la France, hâtons-nous : dès aujourd'hui
» prêtons à la Pologne l'appui de notre voix ; *protestons*
» d'avance contre sa ruine temporaire; déclarons que
» nous n'y souscrirons jamais, et que nous avons la *cer-*
» *titude* que notre gouvernement ne laissera pas périr la
» *nationalité polonaise*. »

L'entendez-vous? c'est *Bignon* qui parle ainsi, c'est un diplomate expérimenté, un homme pacifique et modéré, mais qui s'indigne de la lâcheté, de l'ingratitude, de la sottise et de la perfidie.

Pour cette fois, *Sébastiani* reste-t-il écrasé, honteux, confus, embarrassé ? — Pas du tout.

« Il faut, dit-il, que la France sache tout ce qui s'est
» passé.

» Nicolas avait vu avec inquiétude les grands événemens
» de juillet. Son langage n'avait *pas été celui de l'amitié;*
» il laissait au cabinet français des *doutes sur ses inten-*
» *tions*. Peu après, et cette circonstance mérite d'être

» remarquée, il ordonna la formation d'une *armée nombreuse* sur la frontière *occidentale* de ses états. Nous » lui déclarâmes aussitôt que si un seul bataillon franchissait ses frontières, la France ne prendrait conseil » que de ses intérêts et de sa dignité. La révolution de » Pologne éclata le 29 novembre, *alors que la formation » de l'armée était organisée, que les troupes russes » étaient en marche.* »

L'opposition vous le disait, et tous ses raisonnemens étaient basés sur ces *faits:* mais vous avez *toujours nié;* vous avez constamment trompé le pays, constamment compromis son salut; c'est pour cela que vous n'avez jamais voulu communiquer vos pièces : et le sort de la France est encore entre vos mains!!!

» Depuis, nous avons envoyé M. de Mortemart à Nicolas; nous avons offert notre médiation, nous avons demandé la conservation du royaume de Pologne; nous avons intercédé pour les Polonais; nous avons fait tout ce qu'exigeaient l'honneur *de la France* et l'intérêt que lui inspire la Pologne. »

Eh non, mille fois non : vous avez au contraire tout trahi, l'honneur, la dignité, les devoirs, les sentimens et l'intérêt de la France.

« J'ose à peine parler de la Pologne, dit *Pagès*, peuple généreux qui crut être libre en voyant flotter sur la France l'étendard de la liberté; peuple qui sait mourir et qui ne sait pas être esclave; peuple dont notre exemple a fait la gloire et le malheur, et qui résiste encore accablé par la guerre, la famine et la peste. La France a offert sa *médiation!* Quand *Brennus* voulait que sa parole fût de quelque poids, *il jetait son épée dans la balance.* (Bravo! bravo! à gauche.) Et cependant tout ce qui accable la Pologne nous menace, *et le sang français* qu'on refusait à notre avant-garde du Nord, à la Pologne amie, *va couler pour la Belgique neutre.* Les Maurepas, les Dubarry ne permirent que le partage de la Pologne; aujourd'hui on la *massacre* sous les yeux de nos ministres, malgré les vives sympathies de la France. Nous le verrons plus tard; les intérêts étaient communs, la cause était la même : nous plaindrons alors ces Polonais, *habitués à mourir*

pour la France, que nous n'aurons *pas défendus*, et qui ne pourront plus *nous défendre.* »

La discussion générale sur l'adresse étant terminée, *Lafayette* propose un amendement pour *reconnaître l'indépendance de la Pologne, et recevoir la légation polonaise.*

« Cet amendement, répond *Lafayette*, n'est pas le *mien*, mais celui de *toute la population* de la capitale, de la *garde nationale* de France, de *nos armées*, qui brûlent de *témoigner leur sympathie pour la Pologne;* c'est celui de tous ceux qui, dans les villes et les campagnes, s'empressent *d'exprimer le même vœu.* »

« Cette reconnaissance, répond d'Argout, serait une *infraction aux traités* de 1815, et nous devons les respecter pour que les autres les respectent. »

Mais vous les laissez violer en tout ce qu'ils ont de favorable aux Polonais !

« La reconnaissance, répond *Dupin*, serait implicite-
» ment une déclaration de guerre : La *médiation* suffit.
» Laissez cette *puissante* médiation *produire ses effets*;
» laissez cette voix *puissante* parler au *nom du peuple.*
» Que notre diplomatie dise que la nation française,
» comme un *flot*, se précipite au-devant du succès, et
» qu'elle *élève des mains suppliantes vers l'Éternel* pour
» lui demander l'indépendance de la Pologne. »

Vous parlez de *médiation puissante*, de voix *puissante*, et vous réduisez le tout à des *mains suppliantes* vers l'Éternel! Quelle attitude pour la *nation* française! aussi quels *effets!*

» Dans la réalité, ajoute *Sébastiani*, la reconnaissance
» serait une *déclaration* de *guerre*, ou bien vous amène-
» rait nécessairement la *guerre.* »

Hé bien! la guerre! la guerre!

Mais non. — « Il existe, dit *Lamarque*, un moyen nouveau de calmer les inquiétudes; c'est de venir vous parler, non pas au nom de la France, mais au nom de la *Sainte-Alliance*, au nom *du congrès de Vienne.*

» Nos plénipotentiaires se montrèrent d'abord au congrès de Vienne, dans les premiers momens, pénétrés des vrais intérêts de la France. Les premiers, ils élevèrent

une voix courageuse *en faveur de la Pologne*; et, grâce à leurs efforts, *le comité dit Polonais* fut établi dans le congrès de Vienne. Toutes les puissances parurent alors partager le *même esprit*, et, le 11 novembre 1814, le grand *duc Constantin* s'adressant aux Polonais, leur disait : « L'Empereur, votre puissant protecteur, vous a » fait un appel. Réunissez-vous à ses drapeaux pour dé- » fendre *votre patrie* et votre *existence politique!* »

» Alexandre lui-même, après avoir accepté le grand-duché de Posen, comme *état uni*, intervint auprès de la *Prusse* et de l'*Autriche* pour qu'elles *accordassent aux anciennes provinces polonaises des institutions provinciales qui conservassent des égards pour leur nationalité.*

» Le 12 janvier, Castlereagh disait : « Qu'il fallait trai- » ter comme Polonais *toutes les portions de cette nation*, » et que le prince régent, qui avait tant à cœur le bon- » heur de la *nation polonaise*, ne verrait alors aucun » danger pour la liberté de l'Europe dans la réunion de » la *monarchie de Pologne* avec l'empire toujours plus » puissant de la Russie, danger qui ne serait pas » illusoire si la force militaire de ces deux états venait » à être dirigée par un prince *ambitieux et guerrier.* »

» Le 21 février, l'empereur d'Autriche déclarait que non-seulement le rétablissement d'*un royaume de Pologne indépendant* et rendu à un gouvernement national eût satisfait ses vœux, mais qu'il n'eût même pas *regretté de plus grands sacrifices* pour arriver à la restauration salutaire de *cet ancien ordre* de choses. » S. M. ajoutait « que les partages de 1773 et 1797 avaient été amenés par un concours de circonstances impérieuses et *indépendantes des volontés des souverains d'Autriche.* »

» Le langage de la *Prusse* était moins explicite, sans doute; mais il était loin de contrarier celui que faisaient entendre l'Angleterre et l'Autriche.

» Ainsi, vous le voyez, en 1814, *toutes les puissances* réunies, même dans l'ivresse de la victoire contre les peuples, reconnaissaient l'*indispensable nécessité de la nationalité de la Pologne :* cette nécessité existe en 1831 comme elle existait en 1814.

» Proclamons donc la *nationalité* de la Pologne! *reconnaissons* son indépendance! »

Vains efforts ! impuissante raison ! une majorité de quelques voix repousse l'amendement de Lafayette, et, séduite par les protestations de Louis-Philippe et trompée par les ministres, porte un *coup mortel* à la Pologne.

Bignon propose alors *l'amendement* suivant :

« Dans les paroles touchantes de Votre Majesté sur les » malheurs de la Pologne, la chambre des députés aime » à trouver une *certitude* qui lui est bien chère : *La na-* » *tionalité polonaise ne périra point.* »

» L'amendement que j'ai l'honneur de vous proposer, dit *Bignon*, est le plus restreint dans les termes qu'il m'ait été possible d'imaginer. Je l'ai rédigé ainsi, afin qu'il ne souffrît *point d'opposition* de la part de notre cabinet ; et cependant, tel qu'il est conçu, je le crois d'un haut intérêt pour la cause polonaise.

» Si j'avais, messieurs, comme le général Lafayette, obéi aux inspirations de mon âme, et même au *jugement rigoureux de ma raison*, j'aurais aussi demandé que le gouvernement polonais fût *reconnu* et que son agent à Paris fût accueilli comme *envoyé officiel* de ce gouvernement. *La conduite de la Russie envers nous* ne lui laisserait pas le droit de s'en plaindre, et d'ailleurs le fait de cette reconnaissance ne serait *point une cause nécessaire de rupture avec elle.*

» La lutte des Polonais contre les Russes a eu un caractère assez élevé ; elle a été marquée par d'assez brillans combats, d'assez nobles sacrifices, pour que, dès longtemps, elle ait cessé d'être une *révolte*, et pour qu'elle ait mérité le titre de *révolution*. (Très bien ! très bien !)

» Jamais révolution n'eut à un plus haut degré *la légitimation de l'héroïsme et des vertus patriotiques*, plus admirables que la victoire même. (Bravos.) Dût-elle succomber, et elle ne succomberait que momentanément, elle est consacrée à jamais par les *plus éclatans prodiges* et par l'immense disproportion des forces des parties belligérantes, comme une des révolutions *les plus miraculeuses*, les plus honorables, les *plus dignes des hommages du genre humain*. (Très bien !)

» Messieurs, cette reconnaissance, je ne la demande pas aujourd'hui. Par égard pour une circonspection que le gouvernement croit conforme à l'intérêt public, j'ai

cherché la forme la plus *discrète* et la plus *réservée*, afin de pouvoir, *sans danger*, proclamer la *sympathie si profonde*, la *confraternité si pure et si sincère* de la France pour la Pologne, sans exciter aucune inquiétude dans cette chambre, sans faire naître la *plus légère apparence de difficulté* pour le cabinet.

» J'en conviens, messieurs, de la part d'un homme quel qu'il fût, le mot *certitude*, jeté sur l'avenir, serait, avec raison, regardé comme un indice d'orgueil révoltant, comme une usurpation sur le domaine de la divinité; mais ce qui serait déplacé et inadmissible de la part d'une individualité humaine, cesse de l'être de la part d'un grand peuple (vives marques d'adhésion), parce que là ce n'est pas la vanité, ce n'est plus l'ambition ni même une sagesse isolée qui parle; c'est un sentiment profond et vrai qui s'échappe de tous les cœurs d'une population immense; c'est une croyance généreuse, une conviction forte qui se produit avec éclat, qui par cela même a le droit d'emprunter, en quelque sorte, la langue des oracles. Il y a pour les peuples un autre horizon que pour les individus. L'œil d'un peuple a une tout autre portée que la vue d'un prince ou d'un cabinet. Les princes meurent, les peuples ne meurent pas; un peuple surtout qui, comme la Pologne, enseveli un moment dans de glorieuses ruines, a brisé la pierre de son tombeau, et s'est de nouveau élancé à la vie, un tel peuple *ne peut mourir*. C'est comme peuple *assuré de notre immortalité* que nous devons dire au peuple Polonais : *et vous aussi, vous êtes immortels!* (Applaudissemens.)

» S'il avait existé, messieurs, une autre expression plus significative encore que le mot *certitude*, je vous l'aurais proposée, parce qu'il ne peut y en avoir aucune qui le soit trop pour rendre une *grande pensée nationale* comme la certitude que vous avez et que vous voulez avoir à tout jamais de *l'indestructible nationalité polonaise*.

» Mais, m'objecte-t-on, vous violentez le gouvernement! — Non, il reste maître et responsable.

» Vous inquiéterez la Russie! — Je sais fort bien, assurément, que mon amendement n'est pas conçu ainsi

qu'il devrait l'être pour être *tout-à-fait approuvé en Russie;* mais faut-il donc que la *France aille prendre ses opinions à Pétersbourg!* Non, messieurs, pas plus que la Russie n'est obligée de *prendre ses opinions en France.*

» Quant à la *fantasmagorie* trop souvent reproduite des *guerres de principes* et de *propagande*, permettez-moi de réduire à leur juste dimension ces *fantômes* que l'on fait apparaître devant vous.

» Sans contredit, comme règle générale, nous aussi nous réprouvons les guerres de principe et de propagande; nous pensons que tout gouvernement sage doit s'en abstenir. Mais sortons des généralités, allons à l'application. Quels sont les pays à l'occasion desquels il soit possible en ce moment de faire des guerres que l'on puisse qualifier ainsi? C'est l'*Italie*, c'est la *Pologne*. Eh bien! messieurs, si notre cabinet, dans sa sagesse, dans sa prudence, après avoir bien pesé les *avantages*, avait cru devoir faire la guerre à propos des événemens qui ont lieu dans l'un ou l'autre de ces pays, il eût pu, il eût dû même, comme *ressource*, comme *instrument*, employer les *moyens* que fournit *l'esprit de propagande;* mais en réalité il eût fait une *guerre d'intérêt et de calcul.*

» Et d'abord, n'est-ce pas *un intérêt que l'identité de systèmes, d'idées, de vues*, entre tels et tels peuples, *contre les idées, les vues, le système de telles et telles puissances?* Pour un état qui, comme la France, a été obligé de changer sa dynastie, c'est *un intérêt* de ne pas souffrir qu'on *châtie ailleurs comme des rebelles les nations qui ont aussi voulu briser le sceptre du droit divin:* mais cet intérêt n'est pas purement intellectuel et moral; il est *matériel, territorial même.*

» En effet, messieurs, laisser refouler, dans un mode d'existence antipathique au nôtre, des populations soulevées par des sentimens conformes aux nôtres, c'est livrer à une *politique ennemie des populations et du territoire* qui bientôt *lui fourniront contre nous des ressources, de l'argent et des armées;* et, d'ailleurs, était-ce donc des *guerres de principes* que celles que nous avons faites si long-temps en Italie, pour y limiter la prépondérance autrichienne? Serait-ce surtout une *guerre de principes*

que celle qui aurait pour objet de rétablir en Pologne un état puissant, nécessairement notre ami, capable *d'arrêter le débordement de l'empire russe* et d'opérer pour tous, en certains cas, d'importantes diversions?

» Si l'on s'était battu ou si l'on devait se battre pour la cause de la Pologne ou de l'Italie, ce seraient là, quoi qu'on en puisse dire, de *bonnes et solides guerres d'intérêt*, et non des guerres de propagande ou de principes; mais ces guerres, quelle qu'en soit la nature, quelque avantage que certains esprits puissent y apercevoir, nous ne les conseillons pas, nous ne les demandons pas, et mon amendement surtout *n'a rien qui puisse y conduire*.

» Non, la destruction de la nationalité polonaise n'est pas possible, et vous ne balancerez pas à le proclamer. Au moment fatal où ce *peuple de héros* est dans les *angoisses d'une glorieuse agonie*, pourriez-vous refuser à ces braves qui meurent la *certitude* de l'immortalité de leur patrie? » (Applaudissemens.)

Je ne crains pas de le dire, ce discours, d'un diplomate habile, prudent, pacifique et modéré, ne permet pas de réplique.

Mais *Barthe*, qui sait que la Pologne est *destinée à périr*, a le courage de venir demander la substitution du mot *espoir* au mot *certitude*.

On demande la clôture : elle est prononcée; on va voter sur l'amendement, et tout annonce qu'il sera adopté.

Mais Casimir Périer demande la parole : quelques membres, croyant qu'il veut allonger la discussion pour faire renvoyer le vote au lendemain, afin de pouvoir influencer certains députés, lui crient que la chambre a fermé la discussion et que personne ne peut la rouvrir. Invoquant l'article 46 *de la charte* et les *prérogatives ministérielles*, il prétend qu'un *ministre a le droit de parler même après la discussion fermée;* il exige la parole *au nom de la charte* et *pour la charte*.

Un effroyable tumulte s'élève; le président *se couvre;* la séance est suspendue, reprise, et de suite *renvoyée au lendemain*.

Mais l'effet désiré est produit, augmenté même le len-

demain par une longue discussion sur l'orage de la veille. Sous prétexte de ne parler que sur une *position de questions*, *Casimir Périer* parle sur la question déjà close, et soutient que le mot *certitude* engagerait le gouvernement et serait une véritable *déclaration de guerre*.

Bignon monte à la tribune et persiste dans son amendement : mais lorsqu'il descend, *Sébastiani*, qui monte, lui parle à voix basse ; et Bignon déclare que, le ministre lui proposant de substituer *assurance* à *certitude*, il consent à cette substitution, au grand étonnement du côté gauche, qui voit dans ce changement l'abandon de l'amendement.

Hélas ! l'*assurance* donnée par le gouvernement ne valait pas même un *espoir !* Et par leur opiniâtreté à repousser la *reconnaissance* de la Pologne et la *certitude* de la conservation de sa *nationalité*, Louis-Philippe, ses ministres et le juste-milieu portent le découragement, le désespoir et la mort à cette malheureuse nation.

Louis-Philippe, la considérant sans doute comme déjà morte, n'en parle pas même dans sa *réponse* à l'adresse des députés, quoiqu'il n'oublie ni de menacer les *factieux*, c'est-à-dire tous ceux qui n'approuvent pas son système, ni de présager un *heureux avenir* qui *calmera toutes les inquiétudes et raffermira la confiance publique*.

Hélas ! encore, il n'est prophète que quand il prédit la ruine de la Pologne !

Séance du 10 septembre.

Quelques-uns des nombreux amis de la Pologne conservent cependant encore quelque espérance, et quatre *pétitions*, couvertes des signatures de plus de quinze cents citoyens de Paris, Metz, le Mans, etc., prient la chambre de solliciter auprès du trône la *reconnaissance officielle* de la nationalité polonaise.

« Nous avons dû croire, dit *Bignon*, que le gouverne-
» ment *cherchait et attendait avec impatience* le moment
» de reconnaître *l'indépendance* de la Pologne. Ce mo-
» ment est déjà venu : *l'entrée* de nos troupes en Bel-

» gique et le *choléra-morbus*, qui rend toute guerre » impossible, lui en donnaient l'occasion.

» Malheureusement le ministère ne veut profiter de » ces avantages ni dans l'intérêt de la *Pologne*, ni dans » l'intérêt de la *France*.

» Il serait cependant *beau, honorable*, et surtout *politique*, de reconnaître l'indépendance de la Pologne la » veille même du jour où elle touche à une grande ca- » tastrophe. »

« La Pologne est *étranglée par la Prusse*, dit *Lafayette*; c'est dans la Prusse que la Russie a mis sa *principale confiance*; c'est par la Prusse que sa ligne de communication, qui avait été coupée, et qui le serait encore, a *été rétablie*.

» Je signale ici le *danger le plus pressant*; c'est l'*hostilité de la Prusse* contre la Pologne. Toutes les communications sont interceptées et par la Prusse et par l'Autriche; le gouvernement prussien *est tout russe* aujourd'hui; la police qui se fait à Berlin et à Breslau est une *police russe*.

» Ce n'est, messieurs, que par un *langage fort*, par un langage des journées de juillet, que vous mettrez obstacle à cet état de choses, et il n'y a pas un moment à perdre.

» Messieurs, *toute la France est polonaise*, depuis le *vétéran* de la grande armée jusqu'aux *enfans des écoles*; oui, toute la France est polonaise!

» Le gouvernement français, j'aime à le penser, est polonais aussi; mais, *au nom de Dieu*, qu'il le montre donc d'une *manière énergique* : car enfin ce n'est que par l'*énergie* que nous pouvons réussir.

» On parle de complots dans les colonies militaires russes, et de *deux cents officiers qui auraient été pendus*; on assure que Nicolas a comparé la conduite des *insurgés* à celle des *rebelles polonais* et des *rebelles français*. Vous savez comment il traite les rebelles polonais; vous pouvez juger de ce qu'il ferait des *rebelles français* s'il en avait les moyens.

» J'insiste donc pour la *reconnaissance immédiate* de la Pologne, aujourd'hui, à l'instant même.

» Mais ce qui est encore plus urgent, c'est d'empêcher la *Prusse d'étouffer la Pologne. Je conjure* donc MM. les ministres de *se montrer forts* sur ce point, et de parler à la Prusse le langage qu'elle a dû comprendre aux premiers temps de la révolution, puisque ce langage l'*empêcha d'intervenir dans les affaires de la Belgique.* »

L'envoi des pétitions au conseil des ministres est prononcé par la chambre à la presque unanimité. Mais cet envoi n'est qu'une déception : les ministres ne s'en occuperont même pas, ils savent que la Pologne est *destinée à périr!*

Séance du 16 septembre.

Enfin, le 16 septembre, *le Moniteur* annonce la funeste capitulation de Varsovie.

« Une dépêche télégraphique de Strasbourg, dit-il, » a appris, ce soir, que *Varsovie avait capitulé le* 8, » après deux jours de combat. L'armée russe a pris » possession de la ville. L'armée polonaise s'est retirée » dans le palatinat de *Plosck*, et se porte sur *Modlin.* »

Quelle sécheresse! quelle insensibilité! Qu'est devenue cette sympathie dont le gouvernement a fait si souvent parade?

Le même jour, *Mauguin* demande la parole pour un fait particulier; mais le *centre*, qui devine qu'il va parler de la *Pologne*, veut la lui refuser; et ce n'est qu'avec peine qu'il l'obtient. Il annonce qu'il demandera aux ministres des explications sur la *Pologne* et la *Belgique*, mais qu'il ne les demandera que dans trois jours, parce qu'il est d'*usage* de laisser aux ministres le temps de se *préparer* à répondre.

« Le gouvernement, répond fièrement *Sébastiani* en- » couragé par ce délai, est prêt à donner *aujourd'hui* » *même* tous les renseignemens qu'on peut désirer. »

« Faites connaître de suite les *derniers événemens*, crie-t-on de toutes parts. »

« L'ORDRE *règne maintenant à Varsovie*, répond *Sébastiani* de sa place. »

« A la tribune! à la tribune! » crie-t-on de nouveau.

« Le gouvernement, ajoute-t-il à la tribune, a *com-*
» *muniqué tous les renseignemens qui lui étaient parve-*
» *nus* sur les événemens de la Pologne. Il a appris qu'une
» capitulation avait mis au pouvoir des Russes la place et
» la ville de Varsovie; que l'armée polonaise s'était retirée
» dans les environs de Modlin; que 24,000 Polonais
» seulement se trouvaient à Varsovie quand elle a été
» attaquée et menacée; que 56,000 hommes se trouvaient
» en Poldachie; et qu'enfin, au moment où l'on ecri-
» vait, *la tranquillité régnait à Varsovie.* » (Mouvemens divers.

Nicolas avait dit dans son manifeste qu'il allait faire rentrer les Polonais dans L'ORDRE; et, comme lui, Sébastiani annonce que L'ORDRE RÈGNE A VARSOVIE. Si *Charles X* rentrait à Paris, dirait-il donc aussi L'ORDRE RÈGNE A PARIS?

Si ce mot malheureux ne se trouve pas dans le *Moniteur*, son absence prouve seulement que le *Moniteur*, soumis aux ministres avant l'impression de leurs discours, n'est qu'une image quelquefois *infidèle* de nos débats parlementaires.

Du reste, que de mots malheureux échappés de la bouche de ce ministre, qui parle si souvent de *prudence* et de *réserve!* N'est-ce pas lui qui a dit : la France *est où elle est.* — Entre *ne pas consentir et s'opposer* il y a une grande différence. — *Un duc* de Modène. — Quelques *brouillons* belges. — *Le monstre* don Miguel. — La Turquie *cadavre.* — La Pologne est *destinée à périr.* — Que la France SOIT SAGE, et les rois ne l'attaqueront pas. — *L'ordre règne à Varsovie?.....*

Et l'on s'étonne que les rois et leurs ambassadeurs aient comblé ce ministre d'éloges et de caresses, aient désiré et demandé sa conservation au ministère! Qui pourrait donc mieux que lui diriger les *affaires étrangères?*

« *J'avais conjuré le ministère*, dit Lafayette, *d'arrêter le mouvement hostile de la Prusse contre la Pologne, je demanderai ce qui a été fait.*

» Je ne suis pas de ceux qui disent que la Pologne pé-

rira ; *non, elle ne périra pas*, et il dépend du gouvernement français qu'elle ne périsse pas ; mais il faut prendre des mesures *plus énergiques* et moins timides que celles qui ont été prises jusqu'ici.

» Varsovie était entourée d'armées russes ; mais il y avait *une autre ceinture*, celle *des puissances hostiles à la Pologne*.

» La Prusse nous a donné beaucoup de sujets de plainte. Je demanderai à M. le ministre s'il est vrai qu'un *courrier envoyé par lui*, dont le *passeport est signé par lui* et a été *visé par l'ambassadeur de France à Berlin ;* s'il est vrai, dis-je, que ce *courrier a été retenu, pendant deux mois, sous divers prétextes*, et que *ses plaintes sont arrivées ici*.

» Je demanderai aussi s'il *est vrai que les Polonais aient été invités* par le gouvernement *français*, par des ministres *anglais*, par *l'ambassadeur français à Londres*, à ne *pas risquer une bataille*, parce que ce que l'on devait faire pour servir la Pologne ne devait *durer que deux mois*, et que sous deux mois la *Pologne rentrerait dans la grande famille*.

Cependant la discussion continue sur une proposition de *Boissy-d'Anglas*, concernant les officiers des cent-jours, et les ministres et leurs amis redoublent d'efforts pour leur refuser leurs grades.

» Je me demande avec inquiétude, dit *Cabet*, quel effet produira cette discussion sur la France et sur l'Europe.

» Naguère tous les peuples faisaient des vœux pour l'héroïque Pologne, et quand, le 29 juillet dernier, on a annoncé dans cette capitale une *victoire des Polonais*, vous avez entendu toute la *garde nationale* et *la ligne*, rangées en face sur le boulevard, pousser ensemble le cri de *vive la Pologne*.

» Oui, quand une victoire était annoncée (comme pour remplir l'attention de la capitale de la France), la garde nationale et la ligne faisaient entendre ce cri de *vive la Pologne !* Et aujourd'hui le *Moniteur* vient nous répondre que la Pologne a peut-être péri ; que dans Varsovie *l'ordre*, c'est-à-dire *la mort ou la servitude*, a

remplacé la *liberté!* (Sensation marquée.) Eh bien! quand un événement qui est appris par des peuples avec le sentiment de la *plus profonde douleur* et de la plus *profonde inquiétude;* quand ces sentimens devraient nous absorber; quand nous devrions sentir que *l'indépendance de la France est peut-être menacée....* (aux centres : non! non!); quand on devrait se souvenir que la Russie n'a été *arrêtée que par le dévouement de la Pologne,* qui l'a empêchée de diriger plus tôt ses armes contre nous ; quand nous aurons peut-être bientôt *besoin du courage de tous nos citoyens, du dévouement de nos soldats,* devrions-nous *disputer ici,* en présence des angoisses de la France, *quelques grades achetés par quelques débris de Waterloo, sur le champ de bataille, au prix de leur sang, au péril de leur vie?* Je ne sais si vous aurez ce courage; quant à moi, je ne puis l'avoir, et je vote pour que les officiers des Cent-Jours recouvrent enfin leurs grades. »

Séances du 19 au 24 septembre.

« Il y a un mois, dit Mauguin, dans l'adresse délibérée par vous, en réponse au discours de la couronne, » vous avez exprimé *toute votre sympathie pour la Pologne;* vous avez demandé que des *mesures fussent* » *prises pour la sauver.* La Pologne est tombée; et je » viens demander au ministère *s'il a fait ce qu'il devait* » *faire* pour la soutenir, si la chute de Varsovie ne doit » pas *être imputée à sa négligence ou à sa politique.* »

Puis il reproche au ministère de n'avoir *pas reconnu* la Pologne; de n'être pas intervenu comme *médiateur;* d'avoir refusé tous secours secrets et patens; d'avoir souffert que l'Autriche et la Prusse surtout, violassent perfidement la neutralité promise; d'avoir toléré que la Prusse arrêtât des Français et même des dépêches venant de France; d'avoir brutalement révoqué *Guilleminot* pour plaire à la Russie; d'avoir écrit à Constantinople des lettres *antidatées*; d'avoir, les 23 juin et 7 juillet, engagé les Polonais à éviter le combat pendant deux mois, en leur faisant espérer la reconnaissance des puissances ou de la France au moins.

« *La Pologne succombe.* ajoute-t-il, et maintenant, » dit-on, l'ORDRE *règne à Varsovie!...* Et maintenant, » comme on l'avait *prédit*, les Polonais expirent!..... »

« Si les ministres sont *coupables*, répond hardiment » *Sébastiani*, vous êtes investis du terrible droit d'*accu-* » *sation;* s'ils sont *inhabiles*, la voie vous est ouverte » pour arriver au trône par une *adressse :* choisissez. »

Mais il ne parle ainsi que parce qu'il est sûr de la majorité.

Puis il ajoute que la Russie n'accueillit la révolution de juillet qu'avec un *mécontentement réel;* qu'elle fut encore *vivement émue* de la révolution belge; qu'elle ordonna un *rassemblement considérable* de troupes du côté de la Pologne; que le gouvernement crut devoir lui faire alors des observations; que, quand ensuite éclata la révolution polonaise, il s'y intéressa vivement, sans méconnaître les difficultés de l'entreprise; qu'il dut examiner avec attention et prudence *ce que la Pologne deviendrait;* mais que néanmoins il ne perdit *pas un instant* pour faire entendre à Saint-Pétersbourg des paroles de *conciliation* et de *rapprochement;* que les victoires des Polonais amenèrent une situation nouvelle; mais que la Pologne n'avait que 5 *millions et demi* d'habitans, sans *ports*, ni *montagnes*, ni *marais*, pour lutter contre 40 millions; qu'après la malheureuse bataille d'*Ostrolenka*, il intervint pour demander la conservation de la *nationalité polonaise;* que toujours, et tout récemment encore, Nicolas avait donné les assurances les plus formelles à cet égard; qu'il avait même *offert* sa *médiation*, mais qu'elle avait été *refusée*; qu'il avait CONTINUÉ *cette offre* avec plus d'instances; qu'il avait même appelé le concours des autres puissances, mais qu'elles *n'avaient pas cru que le moment fût arrivé pour elles de se réunir à lui* (elles voulaient attendre la mort de la Pologne); qu'il avait prévenu les envoyés polonais résidant à Paris pour qu'ils *facilitassent de tout leur pouvoir l'accomplissement de ce projet;* mais qu'il n'avait *pas dit* que, dans deux mois, la Pologne *serait reconnue;* qu'il n'avait *pas conseillé* de quitter le système de guerre *offensive*, et que la chute de Varsovie ne devait être imputée qu'aux *fautes* du général polonais.

« Comment, dit-il, secourir par mer la Pologne? Elle » n'a pas *de port* dans la Baltique. — Elle a celui de *Po-* » *langhen*, répond Mauguin. — Oui; mais il ne peut » contenir un bâtiment de plus de cent cinquante ton- » neaux. (On vous répondra tout à l'heure.)

» On parle de la Turquie! Ce n'est plus qu'un *ca-* » *davre*.....

» On parle de *lettres antidatées!* C'est une accusation » que l'accusateur ne voudrait certainement pas sou- » tenir..... » (C'est *Guilleminot* lui-même qui la soutiendra devant la chambre des pairs, le 2 novembre.)

» Nous n'avons pas *reconnu!*... Mais Varsovie en eût- » elle moins succombé? Nous aurions inutilement *com-* » *promis* la France. (Non! non!)

» Nous n'avons pas forcé la Prusse à garder la neutra- » tralité!... Mais c'était la *guerre*. —

» Elle a arrêté un officier portant des dépêches de » France en Pologne!... C'est vrai; j'avais engagé les » agens polonais à envoyer quelqu'un à Varsovie; ils en- » voyèrent un officier à qui je donnai un *passeport* (et » 2,000 fr.); c'était une *obligeance;* mais il ne portait » *aucune dépêche française*. (Quelle raison!)

» On l'arrêta à *Posen*, sous le prétexte que la *conta-* » *gion* y régnait, et que, par conséquent, il était assu- » jetti à la *quarantaine*. Il fut conduit dans un village, » et, quand il en sortit, on lui fit subir une *seconde* » *quarantaine*. Je l'avoue, il n'y avait pas là *toute la* » *bonne foi désirable;* mais était-ce un cas de guerre?

» Nous ne pouvions que prévoir des malheurs, et nous » les avons *prévus;* que veiller sur la nationalité, et nous » y avons *veillé;* nous avons l'*assurance* qu'elle sera con- » servée. (Belle assurance!) »

Ainsi la Prusse, bien avertie que vous reculez devant la crainte de la guerre, arrête les courriers munis de vos passeports, montre la plus insigne mauvaise foi, vous insulte..... et vous souffrez tout!!!

On aura peine à le croire un jour, Casimir Périer ose accuser les défenseurs de la Pologne et signaler leurs plaintes et leurs réclamations comme la cause de l'*émeute* que la chute de Varsovie excite à Paris, en France et

même en Europe, mais il est sûr d'une majorité dévouée ou trompée, et sa hardiesse n'a plus rien qui doive étonner.

La discussion est adroitement (car il faut le reconnaître, il a de l'adresse, le juste-milieu!) est adroitement détournée et jetée sur les *émeutes;* Barthe vient lire des *journaux* et des *écrits* (sur lesquels on lui donnera devant la justice des démentis formels); il se plaint, avec une *profonde émotion*, du mal que font les émeutes, la presse, l'alliance des républicains et des carlistes, etc.

« La Pologne! s'écrie *Lamarque;* serait-il vrai que cette héroïque nation, qui n'avait offert sa poitrine à la lance des Tartares que pour nous servir de bouclier, va succomber parce qu'elle a suivi les *conseils que lui ont donnés la France et l'Angleterre?*

» Mais est-ce le seul tort des ministres? non; ils ont laissé faire à la *Prusse*, et c'est *devant la Prusse que succombe la Pologne*. Sans son *secours*, les Russes n'auraient pu se soutenir, ayant leur ligne d'opérations coupée; sans les *vivres* venus de *Dantzig* et de *Thorn*, sans les bateaux qui ont remonté la Vistule et servi à jeter le *pont*, *jamais un cosaque*, *du moins un corps d'armée n'aurait franchi ce fleuve.*

« La Pologne, dit *Thiers*, est une *vaste plaine* entou-
» rée d'états qui ont des frontières très solides : elle n'a
» point de *montagnes* pour se défendre, et le plus beau
» de ses fleuves ne coule pas autour de son territoire,
» mais *au milieu*.

» La Pologne avait un gouvernement *sans cohésion;*
» elle n'avait ni tiers-état, ni industrie, ni richesse.

» Le *partage* de la Pologne fut un grand *attentat;*
» mais cet état étant nécessairement *soumis à l'influence*
» *de la Russie*, et la Russie voulant d'ailleurs prendre
» aux Turcs la *Moldavie* et la *Valachie*, et par consé-
» quent l'*embouchure du Danube*, le grand Frédéric
» pensa que le partage de la Pologne serait *beaucoup plus*
» *utile à la sûreté de l'occident de l'Europe*.

» L'intérêt qu'excite la Pologne n'est donc qu'un inté-
» rêt de *sentiment* et non de *politique*. »

Au Thiers, *député* de 1831, opposons le Thiers *historien* de 1824.

« Le *partage* des états vénitiens n'avait rien qui ressemblât à l'*attentat célèbre* qu'on a si souvent *reproché à l'Europe*. La *Pologne* fut partagée par les puissances mêmes qui l'*avaient soulevée* et qui lui avaient *promis solennellement leurs services*. La Pologne était un état dont les *limites étaient clairement tracées sur la carte de l'Europe;* dont l'indépendance était, pour ainsi dire, *commandée par la nature*, et *importait au repos de l'Occident;* dont la *constitution*, quoique vicieuse, était *généreuse;* et dont les citoyens, *indignement trahis*, avaient déployé un *généreux courage* et avaient *mérité l'intérêt des nations civilisées*. »

Conçoit-on qu'un historien puisse se démentir ainsi?

« *Napoléon*, continue *Thiers*, croyait aussi que la Pologne serait toujours *soumise à l'influence de la Russie*.

» Il est vrai que Napoléon a dit qu'il *voulait faire une Pologne;* mais voici pourquoi : il avait *supprimé*, pour ainsi dire, la Prusse et l'Autriche; entre lui et la Russie, il n'y *avait rien* (ni terre, ni habitans pour la défendre), il voulait y mettre la Pologne, préoccupé de cette idée que la *Russie devait déborder en Europe*. »

Et c'est pour cela que vous jugez inutile de lui créer une *barrière!*

« Mais Napoléon se trompait : les faits prouvent que la Russie n'est pas redoutable; car, à cette Russie qui devait tout envahir, il a fallu *deux campagnes* pour s'emparer de *quelques forteresses turques;* il lui a fallu près d'*une année* pour vaincre une *poignée de braves* (100,000 Polonais!) »

Quoi! elle envahit, elle conquiert, elle avance toujours, et vous invoquez les faits pour prouver sa faiblesse!

Du reste, vous invoquez et vous repoussez l'opinion de Napoléon suivant que cela vous convient : rien n'est plus commode.

« En cas de guerre, il serait utile pour nous d'avoir des *alliés* dans le Nord. Sans doute; mais quel est le politique qui a jamais songé à se faire *des alliés à qua-*

» *tre cents lieues*, et un allié auquel il *faudrait rendre* » *l'existence?*

» On appelle la Pologne l'*avant-garde* de l'armée fran- » caise! J'accepte la comparaison. Eh bien! quel est le » général qui *a jamais placé son avant-garde si loin de* » *son corps de bataille?* »

Quelle argumentation! que de puérilités!

« *Polanghen* ne peut contenir que des bâtimens de 50 » tonneaux (Sébastiani a dit de 150), et n'a d'ailleurs » été que *quarante-huit heures* en la possession des Polo- » nais. »

Les insurgés polonais, qui l'avaient *en février et mars*, l'ont perdu en avril ou mai; mais Gielgud, qui se dirigeait exprès de ce côté avec 10 ou 12 mille hommes, et qui pouvait en avoir 20 mille, l'aurait repris s'il eût reçu de France la nouvelle que cette prise était utile. Le comité polonais de Paris et la légation polonaise voulaient d'abord y envoyer des *fusils* et de la *poudre* ; mais on préféra les envoyer par terre, et ce n'est que quand on connut l'hostilité de la Prusse et de l'Autriche qu'on se décida à faire partir pour *Polanghen* deux expéditions de plusieurs bâtimens chacune. Malheureusement ils n'arrivèrent que trop tard, en septembre, après la prise de Varsovie; mais Sébastiani sait bien que la Pologne pouvait recevoir des secours importans par *Polanghen*, et cependant il nie!

« Quant au *conseil d'éviter le combat*, dit *Thiers* en » terminant, je crois que le gouvernement ne *l'a jamais* » *donné*. »

C'est la vieille et imposante voix de *Lafayette* qui pulvérise cet *échafaudage historique et politique*:

« Vous aimez les conseils donnés aux Polonais et leur funeste influence! dit-il; eh bien! ecoutez ce qu'a déclaré le ministre *Czartoriski* aux chambres polonaises. » Et il rapporte ses paroles.

« Vous dites que ce n'est qu'un *article de gazette!* Eh bien! écoutez la lettre que je viens de recevoir de la légation polonaise. » Et il donne lecture de cette pièce.

« Quant au *courrier* envoyé par cette légation avec un

passeport délivré par notre ministre, arrêté en Prusse et perfidement soumis à *deux quarantaines* inutiles, parce qu'il arrivait des pays exempts de la contagion, est-ce aussi par mesure de quarantaine qu'on l'*a enfermé dans sa chambre avec un factionnaire à sa porte ?* Il vous a écrit pour se plaindre, et vous avez toléré cette insulte ! »

« Je ne viens pas, dit *Guizot, défendre* un ministère suffisamment défendu ; je viens *attaquer* la politique, les idées, les INTENTIONS (il niera tout-à-l'heure qu'il ait parlé des *intentions*) et les actes de ses adversaires, qui sont les nôtres.

» L'opposition s'est mise en état de guerre avec le gouvernement *espagnol*, avec tous les *gouvernemens italiens*, avec le *catholicisme ;* elle a compromis la Belgique en poussant à la *réunion*, puis à la démagogie ; elle a compromis la Pologne en favorisant le parti polonais qui voulait la violence. »

Les peuples apprécient mieux que vous l'*opposition* et le *juste-milieu !* Ils savent bien où sont leurs *amis* et leurs *ennemis*.

« Notre doctrine, répond *Odilon Barrot*, est de ne précipiter ni encourager *les peuples* à faire des révolutions prématurées et à cueillir le fruit *avant qu'il soit mûr*, mais de ne permettre jamais qu'une puissance étrangère empêche ce peuple de le cueillir quand il le juge *parvenu à la maturité*. »

Le lendemain, Casimir Périer, exécutant un plan dicté par l'adresse et la ruse, vient encore détourner l'attention générale en la reportant sur les *émeutes*.

Mauguin avait dit que, si l'on voulait faire une *enquête*, il *indiquerait* les preuves de la participation des agens de police dans les émeutes.

Casimir Périer refuse l'enquête, et cependant il demande les preuves, comme s'il était possible d'avoir, contre un *crime commis par la police*, d'autres preuves que des *témoins* à faire entendre dans une enquête !

« C est la *seconde* fois, dit-il, que l'orateur entretient » le public de ses *doutes* ou de ses *assurances* à ce sujet. » Au mois de *mai* dernier, défendant, comme avocat

» (il n'est ni parlementaire ni constitutionnel de repro-
» cher au député ce qu'il a dit comme avocat), le gérant
» d'un journal, M. Mauguin dit devant la justice : J'a-
» vance que la *police est intervenue* dans la plupart des
» mouvemens populaires, et, si l'on veut, j'en *indiquerai*
» les preuves. »

Les procès du *National* sur les *embrigademens*, et du *Corsaire* sur l'action de la police dans les journées des 5 et 6 *juin*, ne prouvent-ils pas que *Mauguin* avait raison?

« Quoi! depuis quatre mois M. Mauguin a des preuves
» que *la police*, que le gouvernement qui la dirige,
» excitent les émeutes (il n'a pas dit *excite*, mais *inter-*
» *vient*), et il les a laissées dans le secret! (Il vous les a
» toujours offertes, et vous les offre encore : faites une
» *enquête*).

» *Quel crime du gouvernement envers le pays*, s'écrie-
» t-il, si l'accusation de M. Mauguin est fondée! (Oui, et
» ce *crime* est aujourd'hui *constaté*.) Mais quel crime
» envers le gouvernement si l'accusation était calom-
» nieuse! »

Oui, si elle est *calomnieuse;* mais tant que vous refuserez l'*enquête*, vous ne pourrez crier à la *calomnie*.

Accordez donc l'ENQUÊTE : c'est évidemment le seul moyen de connaître la vérité. Mais vous la *refusez*, comme vous refusez toute communication de pièces; et nous avons le droit de tout supposer et de vous dire : *vous craignez la vérité*; *vous vous sentez* COUPABLES!

« Hier, dit-il, dans les groupes on criait *à la trahison!*
» Voilà l'effet des accusations continuelles contre le gou-
» vernement. »

Le gouvernement laisse périr l'Italie et la Pologne; il refuse d'organiser la garde nationale mobile, compromet le salut public, inquiète les patriotes, et vous vous étonnez qu'on crie à la *trahison!*

« On criait : *vive la Pologne! à bas Louis-Philippe!*
» Devons-nous voir dans ces cris le sentiment national? »

Et quand, par votre système, c'est vous qui donnez naissance à ces cris, c'est vous qui accusez les défenseurs de la Pologne!

« Que les amis du gouvernement montrent de la con-
» fiance et de l'énergie, et les *élémens de troubles seront*
» *neutralisés* par la confiance publique. »

L'énergie ne vous a pas manqué : où sont la confiance et la tranquillité?

« J'ai pris la parole, ajoute-t-il, pour savoir si le gou-
» vernement peut compter sur *l'appui de la chambre*, si
» elle *s'associe* à ses *vues* et à ses *travaux*, si elle *partage*
» *son système*. »

Comédie! vous êtes sûr de votre majorité! vous avez concerté votre parade avec vos meneurs!

« En votant l'*adresse*, vous avez partagé nos *principes*,
» notre *système de paix*, notre respect pour *les traités*
» de 1814 et 1815, notre *antipathie pour la guerre* et
» notre *horreur pour la propagande*.

» En ouvrant la session, le cabinet vous a dit : *Voilà*
» *mon système*, JUGEZ-LE; et la chambre a répondu :
» *J'adopte ce système et je l'*APPUIERAI.

» Nous avons donc formé un *contrat politique*, un *en-*
» *gagement mutuel*, qui ne pourrait être méconnu ni
» par nous sans *déloyauté* ni par vous *sans inconséquence*:
» vous et nous, nous sommes également *responsables* et
» solidaires. »

Non, non, mille fois non! Pour *juger*, il faut avoir les *pièces*, et vous avez toujours refusé de les communiquer. La majorité a pu être *trop confiante* et *trompée* par vous; mais vous seuls restez *comptables* et *responsables*.

« Le général Lafayette lui-même, ose dire Casimir
» Périer, ne semble-t-il pas rendre à notre système un
» mémorable hommage en *rétrogradant aussi*, pour
» ainsi dire, dans son langage, où nous ne voyons plus
» paraître les mots sacramentels de *programme*, d'*insti-*
» *tutions républicaines* et de *conséquences* de la révolu-
» tion, dont il a fait prudemment le *sacrifice* au mouve-
» ment réel des *idées et des intérêts du pays*. »

Quelle témérité! quelle audace! car il y a trois mois, le 13 juin, dans sa lettre à ses commettans, Lafayette a rappelé tous ces mots et en a constamment depuis professé les principes et les conséquences.

Aussi l'illustre général s'empresse-t-il de déclarer qu'il *ne désavoue rien* de ce qu'il a dit dans cette lettre à ses commettans.

« Qu'avez-vous fait pour la Pologne? dit Mauguin. Vous avez écrit *quelques lettres*, et seulement écrit des *lettres!* Encore quels sont les *termes* de ces lettres? Nous soutenons qu'elles ont été incertaines et *timides* ; vous soutenez le contraire, *montrez-les*.

» Mais vous n'en avez pas même adressé *une seule à la Prusse*, pour l'empêcher d'intervenir : montrez vos *dépêches* et les *réponses* qu'on vous a faites.

» Pour justifier votre *inaction*, M. Thiers a cité celle de l'Angleterre. Mais l'Angleterre n'a ni la même *position*, ni le même *intérêt* que la France : celle-là peut être *égoïste*, celle-ci ne doit pas être *ingrate*.

» Il invoque l'opinion de Napoléon sur la Pologne! Eh bien! après un long examen, Napoléon termine en disant que l'*intérêt de la France exige le rétablissement de la Pologne*.

» Quant à l'attaque dirigée contre moi personnellement par M. le président du conseil pour des paroles que j'ai prononcées comme avocat, il y a quatre mois, devant un tribunal, je persiste : oui, j'ai dit que la *police* n'était pas étrangère aux *émeutes* (ce qui est bien démontré aujourd'hui) ; que le *pouvoir* les avait peut-être *aidées;* et que j'en *indiquerais* les preuves : eh bien! faites une ENQUÊTE, et je suis *prêt à les indiquer :* ne reculez pas devant l'*enquête!* ce serait reconnaître que vous redoutez les *preuves*.

» Mais, ajoute Mauguin, vous accusez l'*opposition* d'avoir excité les révolutionnaires espagnols, italiens, polonais et belges.

» Quant aux *Italiens*, on dit que le ministre des affaires étrangères *a vu des membres* du gouvernement provisoire d'Italie. — *Jamais!* s'écrie *Sébastiani*. — On m'a affirmé qu'il avait secrètement déclaré aux Italiens, *comme il l'avait fait à la tribune*, que la France soutiendrait le principe de *non-intervention*..... — *C'est faux!* s'écrie de nouveau *Sébastiani* d'un ton peu parlementaire.

» Vous niez tout! Eh bien! consentez donc à une *enquête*.

» Quant aux *Espagnols*, quoi! c'est M. *Guizot* qui ose accuser l'opposition! Mais c'est lui, M. Guizot, c'est lui qui, *ministre alors*, et maître de la *police*, a fait donner les *passeports* aux réfugiés espagnols avec les *secours de route* qu'on accorde ordinairement aux militaires. Faut-il dire qui leur a donné des *armes*, de l'*argent?* faut-il franchir les convenances?... (Il s'agit du roi lui-même, voyez tome 1er, page 225.)

» Et c'est *nous* qu'on accuse! c'est M. Guizot qui, dans *sa conscience*, est notre accusateur! voilà les *armes du ministère contre l'opposition*! Jugez de la *moralité!*»

Ceux qui savent que *Guizot* favorisait réellement l'expédition des Espagnols ne peuvent croire qu'il veuille répondre à Mauguin; mais rien ne l'arrête.

« Après la révolution de juillet, dit-il, les réfugiés espagnols en France et en Angleterre conçurent le projet de *tenter un mouvement* sur les frontières de leur pays. Beaucoup de membres de l'opposition actuelle et tous les journaux les encourageaient. (Oui, on ne l'a jamais nié; mais *vous aussi*, quoique à regret peut-être.)

» Que devait faire alors le gouvernement? il prit la résolution de se renfermer dans les *lois de la liberté stricte;* de traiter les *réfugiés espagnols, dans tous leurs mouvemens sur le territoire français, comme des Français;* de leur accorder toute la liberté, tous les droits dont jouissent les Français, rien de moins, rien de plus.

» C'est à ce titre que, quand ils ont voulu *se promener sur le territoire* français (se *promener!* c'est charmant! Vous ne saviez pas qu'ils allaient révolutionner l'Espagne!) des *passeports* leur ont été délivrés comme à tous les citoyens; ils ont pu se rendre à *Bayonne* ou à *Perpignan*. (Pourquoi donc ensuite avez-vous emprisonné ces Espagnols, les Italiens et les Polonais?) Beaucoup d'entre eux se présentaient comme *voyageurs pauvres;* on leur a délivré des *passeports* d'*indigens*, avec le secours de *trois sous par lieue*. (Et les *armes* fournies par vous, l'*argent* donné par *Louis-Philippe*, le *mariage* du

duc de Nemours avec *dona Maria*, future reine d'Espagne et de Portugal, vous n'en parlez pas!)

» Mais le gouvernement espagnol, informé des rassemblemens qui se formaient sur la frontière, *réclama* auprès de nous. (Vous n'aviez pas deviné qu'il réclamerait!) Nous reconnûmes que nous avions des *devoirs envers lui*. (Vous n'en saviez rien auparavant!) Nous fîmes alors *désarmer*, *disperser* et *rentrer* les réfugiés. »

A-t-on jamais vu une aussi pitoyable justification? Et c'est Guizot qui accuse l'opposition d'avoir excité les Espagnols! c'est un ministre!

Au lieu de parler de la Pologne, *Dupin* vient adroitement parler deux heures pour instruire les *députés nouveaux* sur les *émeutes*, qu'il passe toutes en revue; sur les *républicains*, le *pillage*, la *loi agraire*; sur ce qui s'est dit en decembre 1830 chez *Laffitte*, chez *Lafayette*, *au Palais-Royal*, et sur ce qu'ont dit ou répété *Laffitte*, *Lafayette*, *Montalivet*, *d'Argout*, *le roi* lui-même : si tout cela est combiné, préparé, concerté pour détourner l'attention, pour effrayer les peureux, pour amener inconstitutionnellement le roi dans la question, et pour obtenir des cris de *vive le roi!* ce c'est pas malhabile.

« A côté des cris de *vive Varsovie! vive la Pologne!* dit-il alors, on criait, *en chœur*, *à bas les ministres! à bas Louis-Philippe!* on les accusait de *trahison*; on a assailli deux ministres : dira-t-on que c'est le gouvernement qui excitait ces cris et ces attaques? Je m'oppose à l'*enquête*, parce qu'elle est inutile. »

Quelle logique! Ce n'est pas de toutes les émeutes et surtout de celles de septembre que Mauguin parlait quatre mois auparavant.

Casimir Périer, sentant bien que le mot *émeute* a prodigieusement d'empire sur le juste-milieu, vient encore d'exploiter ce terrain; dénaturant les faits ou les supposant, il affirme que Mauguin a dit qu'il AVAIT des preuves contre la police (TANDIS qu'il a dit seulement qu'il INDIQUERAIT *les preuves*), et qu'il l'a accusé lui-même D'ÊTRE *l'agent secret de Charles X* (tandis qu'il l'a accusé D'AVOIR ÉTÉ *négociateur secret pour Charles X à*

l'Hôtel-de-Ville, et de s'être opposé à la déchéance, faits avoués et certains).

Cette tactique, aidée par un ton de douleur et d'attendrissement, produit son effet sur le *centre*; et *d'Argout* le négociateur patent de Charles X au 29 juillet, enhardi par l'appui de l'armée ministérielle, s'emporte jusqu'à dire qu'il *voue* une *guerre à mort aux factions et aux factieux* (ce qui veut dire à ses adversaires, qu'il qualifie ainsi).

Mauguin remonte à la tribune, et rétablit la vérité, prouve qu'il n'a attaqué qu'après l'avoir été lui même, et pour se défendre prouve aussi que c'est *C. Périer* et *Guizot* qui ont apporté les passions et la violence, *Guizot* en accusant les *intentions* mêmes de l'*opposition*, *C. Périer* en l'accusant lui-même de *calomnie* au sujet de ce qu'il avait dit quatre mois auparavant devant un tribunal.

Qu'on relise aujourd'hui ces débats si orageux : on verra avec un étonnement mêlé d'admiration, *la vérité, le courage et le talent*, quoique trop faiblement soutenus par le côté patriote qui souffre les continuelles interruptions du centre, lutter seuls contre les interruptions, contre les dures apostrophes, contre les *c'est faux* de *C. Périer*, de *Sébastiani* et de *Soult*, contre la violence calculée des ministres et de leurs principaux amis.

Quand l'éloge de l'*armée*, son entrée en Belgique et l'annonce du *désarmement général* espéré sont près de compléter l'effet déjà produit, *Ganneron* se rend l'organe de la proposition suivante :

« J'ai l'honneur de proposer à la chambre de décider que, *satisfaite des explications données par les ministres et se confiant* dans leur sollicitude pour la dignité extérieure de la France et pour la sûreté intérieure, elle passe à l'ordre du jour. »

Vainement objecte-t-on que le ministère n'a produit aucune *pièce*, aucune *preuve*.

Vainement *Casimir Périer* vient-il outrager la représentation nationale et attenter à l'indépendance des représentans, en disant, à l'occasion de *Laurence* (qui sera *destitué* plus tard de ses fonctions d'*avocat général*) qu'un

député fonctionnaire public doit d'abord remplir ses devoirs envers le gouvernement en sa qualité de *fonctionnaire*.

Vainement les bureaux ont-ils repoussé la proposition *Mauguin* pour une *enquête*, et la proposition *Salverte* pour *une communication des pièces*.

Vainement *Laffitte*, etc., soutiennent-ils que l'ordre du jour *motivé* de *Ganneron* est inusité, contraire au *réglement*, infiniment dangereux.

Vainement *Odilon Barrot* croit-il tout concilier en désavouant *Mauguin* et en proposant l'*ordre du jour pur et simple*.

Casimir Périer, qu'encouragent tant de concessions, veut habilement exploiter ses avantages.

« Dites formellement, s'écrie-t-il, *si nous sommes coupables des accusations portées contre nous*, ou si vous nous croyez *dignes de votre confiance* ; adoptez la proposition de M. *Ganneron* ; ne nous laissez pas sous *le poids d'une accusation qui n'aurait pas été purgée*. »

Et 221 voix contre 136 adopte ce fameux ordre du jour *motivé!*

Et la chute de Varsovie, qui pouvait briser un trône, et qui devait renverser le ministère, si la discussion avait été concentrée sur la Pologne, c'est-à-dire si Casimir Périer ne l'avait pas détournée sur les *émeutes*, est momentanément pour lui l'occasion d'un triomphe dans la chambre!!!

Mais ce triomphe surpris n'est qu'un *mensonge*: point d'*enquête*, point de *pièces*, et par conséquent point de *jugement!* et, comme le disait Casimir Périer, le gouvernement reste sous le poids *d'accusations non purgées!*

Séances du 9 avril 1833.

Quelle affligeante et honteuse métamorphose! Le gouvernement, qui proclamait si haut sa sympathie pour la Pologne, demande une loi pour parquer, emprisonner, expulser les Polonais proscrits, quand la France entière voudrait les porter en triomphe pour adoucir leurs malheurs.

« Au début de cette session, dit Coulmann, empreinte de la volonté de notre généreuse nation, avec la certitude que tout est possible et facile à l'enthousiasme français, que demandiez-vous au gouvernement! C'est de mettre *l'épée même*, s'il ne restait pas d'autre moyen, dans la balance de la cause polonaise, qui, à la honte des gouvernemens de l'Europe, a vu fléchir le courage et la justice devant la vengeance et le despotisme.

» Quelques mois sont à peine écoulés, Varsovie est tombée; un ukase *réunit à jamais* le royaume de Pologne à l'empire russe; ses plus nobles enfans sont proscrits, dépouillés, assassinés; et nous, *défendus, protégés, sauvés* par eux de l'invasion, de la guerre, et peut-être de la contre-révolution, la politique vient déjà nous demander contre eux une loi de *défiance, d'arbitraire* et *d'exception*, quand nous ne sentons dans nos cœurs que confiance, reconnaissance et admiration pour eux.

» Le roi et les chambres, dit Lafayette, ont engagé leur *responsabilité* et leur *honneur* à ce principe, que la *nationalité polonaise ne périrait pas*. Eh bien! messieurs, cette promesse a-t-elle été remplie? Vous connaissez les *barbaries* et le *manque de foi* qui ont mérité à l'empereur de Russie le nom de *tyran*, que je crois devoir lui donner ici. »

« Quand les Polonais, dit *Odilon Barrot*, ont servi d'égide à la France; quand ils ont reçu, sur leurs poitrines, *les coups dirigés contre nous*, vous les mettez à la disposition de la *police!* »

« Quand vous rentrerez dans vos foyers, dit *Lamarque*, ne vous exposez pas à entendre dire sur votre passage : *Après avoir laissé périr la Pologne, ils persécutent les Polonais.* »

« Je n'accuse point le ministère, dit *Perreau*, d'avoir subi une *influence étrangère*; mais le projet de loi serait venu de *Saint-Pétersbourg* ou d'*Holy-Rood*, qu'il ne serait pas plus conforme aux vœux des gouvernemens *absolus*, plus contraire aux *sympathies nationales*. »

« Les Polonais réfugiés, dit enfin *Tardieu*, ont tra-

versé les départemens de l'est. Les excellentes populations de ces contrées n'ont pu voir sans une émotion profonde et la plus vive sympathie le spectacle de *tant d'infortune* et de tant d'*héroïsme*. Elles m'avaient envoyé des pétitions que je n'ai pu déposer, par la raison que nous atteignons le terme de nos travaux. »

Ah ! si le *juste-milieu* ne se jouait pas des pétitions de la France, il n'est peut-être pas un village qui ne vous enverrait la sienne pour les *Français du Nord*.

Mais l'odieuse *loi Barthe* est votée; le dernier président de la Pologne est forcé de quitter Paris ; et les héros, échappés à la vengeance des Cosaques, mais toujours poursuivis par *Nicolas*, sont, par Louis-Philippe, contraints d'aller mourir sur les rivages d'Alger !

En deux mots, RÉSUMONS ces longs et tristes débats.

Dès le principe, *Louis-Philippe*, blâmant les Polonais en les croyant trop faibles, les abandonne, les sacrifie, les condamne à périr, et ne fait rien pour les sauver.

« *Louis XV*, s'écrient-ils expirans, nous a du moins » envoyé des *Choisy*, des *Viomenil* et des *Dumouriez ;* » *Louis-Philippe* ne nous a pas même envoyé *un cour-* » *rier !* »

Mais il n'ose pas avouer à la France qu'il abandonne la Pologne.

Cependant il faut répondre à la tribune.

Eh bien ! arguties, sophismes, mensonges, ruse, audace, violences, tous les moyens sont bons aux yeux de ses ministres et de ses agens pour tromper la chambre, la France et l'Europe.

C'est encore ainsi pour la *Belgique* : nous allons le voir.

§ 45. — *Belgique. — Sa révolution. — D'abord secourue, puis abandonnée, trompée, opprimée. — Documens diplomatiques. — Débats parlementaires; nouveaux mensonges ministériels.*

Violemment séparée de la France en 1814; unie ou plutôt soumise à la Hollande, sous le sceptre de *Guil-*

laume de Nassau, qui ne s'en dit pas moins roi *légitime*; n'ayant qu'un simulacre de *charte* constamment violée, opprimée par son roi; vexée et humiliée par les Hollandais; irritée contre un ministre persécuteur; échauffée par l'exemple des journées parisiennes; la Belgique commence sa révolution à *Bruxelles* dans la nuit du 25 au 26 août, au sortir d'une représentation de la *Muette*.

Les armoiries royales sont effacées, la maison d'un journaliste ministériel (ami du roi, quoique échappé des galères), celle du ministre de la justice (le Peyronnet ou le *Barthe* des Pays-Bas), celles de plusieurs autres fonctionnaires publics et l'hôtel du gouvernement, disparaissent devant la vengeance populaire.

Le peuple est armé; la lutte s'engage avec les soldats; le sang coule; la troupe abandonne ses postes aux citoyens; la garde bourgeoise, subitement organisée, rétablit la tranquillité; le *drapeau tricolore français*, arboré d'abord, est remplacé par l'ancien *drapeau brabançon*.

Mais on ne parle encore que de *liberté*, *d'améliorations* dans les institutions du pays, de *suppression* de plusieurs impôts écrasans pour le peuple, et du *renvoi* du ministre *Van Maanen*.

Une *députation* est envoyée à *Guillaume*, à *La Haye*, pour lui présenter une respectueuse adresse, et lui demander l'accomplissement de ces vœux populaires et la convocation des *états-généraux*.

Presque toutes les autres villes, excepté *Anvers et Gand*, suivent l'exemple de *Bruxelles*.

Cependant on annonce que de nouvelles troupes marchent sur Bruxelles pour se joindre à celles qui s'y trouvent déjà. Le peuple veut s'opposer à leur entrée; on parlemente, on convient qu'elles attendront le retour de la députation.

Mais les journaux hollandais demandent à grands cris le châtiment des *rebelles*.

Les deux fils de *Guillaume* arrivent, le 31 août, pour entrer à la tête des troupes, et demandent auparavant que les armoiries soient rétablies et la nouvelle cocarde déposée.

Le peuple indigné s'apprête à la résistance; mais on parlemente, on négocie : les princes ne persistent pas,

consentent à n'entrer qu'avec leur état-major, et font espérer que leur père donnera l'ordre d'éloigner les troupes.

Mais la *députation* est de retour; et *Guillaume*, qui a déjà convoqué les chambres pour le 15 septembre, et qui dit avoir horreur du sang, invoque ses prérogatives, ne veut faire aucune concession qui paraisse forcée, et exige préalablement, soit la soumission de Bruxelles, soit l'entrée de ses fils à la tête des troupes.

L'irritation populaire est à son comble : on veut combattre; on veut expulser la troupe restée dans la ville.

Louvain et Liége, qui se sont insurgées, envoient des députations et des armes.

Les députés belges accourent et décident qu'ils ne se rendront pas aux états-généraux.

La *séparation* de la *Belgique* d'avec la *Hollande*, sous la *même dynastie*, mais avec une constitution particulière, est prononcée.

Le *prince d'Orange* paraît consentir, promet de demander à son père la séparation, donne de l'espérance, fait sortir la troupe, et part pour *La Haye*.

Guillaume paraît vouloir céder alors, et révoque *Van Maanen;* mais il n'est plus temps.

Vainement prend-il enfin le ton d'un maître irrité, menaçant les *agitateurs* et les *anarchistes*, invoquant, dans sa proclamation, la *Providence* et la *légalité*, et déclarant sa résolution de maintenir tous ses *droits* et de dompter la révolte.

Cette proclamation ne fait qu'augmenter l'indignation générale.

Le 8, on nomme une *commission de gouvernement* chargée d'assurer le maintien de la *dynastie* et la *séparation*.

Cependant les chefs de la bourgeoisie hésitent, craignent, et regrettent presque d'être sortis de la légalité.

Les députés eux-mêmes changent de résolution, décident qu'ils se rendront aux états-généraux, et partent en effet.

Deux commissaires sont ensuite envoyés, porteurs d'une *adresse* aux états-généraux, pour obtenir la *séparation*.

Mais le discours du roi, à l'ouverture de la session, est menaçant; les journaux ministériels provoquent à la violence; des députés sont insultés à la Haye; et les deux commissaires, avertis du mauvais accueil qui peut leur être fait, repartent aussitôt après leur arrivée, sans avoir osé remplir leur mission.

Le discours de Guillaume a été brûlé sur la place publique à *Bruxelles*; l'exaspération est sans bornes : *aux armes! liberté ou la mort!* tels sont les cris qui se font entendre.

La garde bourgeoise veut d'abord dissiper les attrouppemens; une rixe s'engage; des coups de fusils partent: quelques ouvriers sont tués ou blessés.

Le peuple s'irrite, désarme plusieurs postes, enfonce les portes de l'Hôtel-de-Ville, y trouve des caisses de *cocardes orangistes* et des armes cachées, crie *à la trahison*, et s'empare de tout ce qu'il rencontre pour s'armer.

Mais la troupe arrive de tous côtés; le péril est imminent; le peuple, sans rancune, fraternise avec la garde bourgeoise; on parle d'un gouvernement provisoire composé de trois membres dont ferait partie M. *de Potter*, dont on annonce l'arrivée d'exil; le tocsin sonne, la générale bat; tous les citoyens travaillent à la défense; et, comme à Paris, les rues sont barricadées et les pavés sont portés sur les croisées.

Le 22, une proclamation menaçante du *prince Frédéric* est introduite à Bruxelles, et ce prince fait arrêter deux jeunes gens qui lui sont envoyés pour l'engager à retirer cette proclamation.

Le 23, après plusieurs engagemens partiels hors de la ville, les troupes lancent sur elle une grêle de boulets, y entrent, pénètrent jusqu'au parc placé sur une hauteur et s'y retranchent. Là, le combat s'engage au chant de la *Marseillaise*: comme à Paris, on n'entend que le bruit du tambour et du tocsin, les coups de fusil et les coups de canon; on ne voit que des blessés, des morts ou des mourans.

Le combat continue avec acharnement les 24, 25 et 26; les Hollandais tirent à *boulets rouges*, lancent des *obus*, et mettent le feu dans la ville.

Mais, craignant d'être anéantis, ils sortent pendant la nuit.

Un gouvernement provisoire est installé; il rappelle et s'adjoint *de Potter*, que son dévouement à la liberté a fait bannir par les juges de Guillaume, et l'arrivée de ce patriote proscrit, dont la voiture est traînée par le peuple, et portée par-dessus les barricades, est un nouveau triomphe populaire.

La Belgique entière est insurgée et reconnaît le gouvernement provisoire.

Expulsés, battus, poursuivis partout, les Hollandais signalent leur fuite par l'incendie et la vengeance.

Anvers et Maëstricht restent seuls entre leurs mains.

Après de vains efforts pour ramener les esprits, le *prince d'Orange* quitte *Anvers* le 25 octobre, laissant une proclamation, dans laquelle il adhère à la révolution, accède à la séparation, et ne demande que le retour des Belges à sa famille.

Mais, le surlendemain, le général *Chassé*, renfermé dans la citadelle d'*Anvers*, bombarde la ville, incendie l'entrepôt, cause au commerce belge une perte immense; le prince d'Orange est généralement accusé d'être l'instigateur et le complice de cette atrocité!

Cependant un *armitice* est conclu.

Les états-généraux de La Haye ont opiné pour la révision de la charte et la séparation de la Belgique. Guillaume y consent, et nomme une commission chargée de présenter deux projets à cet égard; mais il est trop tard, et ses barbaries contre Anvers, Bruxelles et la Belgique rendent toute conciliation presque impossible.

Mais que fait le gouvernement provisoire?

Composé de neuf membres, il forme d'abord un *comité central d'action*, composé de trois membres, Potter, Rogier et Van de Weyer; il organise les administrations, les tribunaux, l'armée; il déclare que les provinces de la Belgique constitueront un *état indépendant*, et qu'un *congrès national belge*, composé de deux cents membres élus en vertu d'une ordonnance électorale, sera convoqué pour faire la *constitution*.

Il reconnaît que la *confédération germanique* a le droit

de tenir garnison dans la *citadelle de Luxembourg*, et déclare son intention de respecter les *traités;* mais il considère le *duché de Luxembourg* comme faisant partie de la Belgique, et y nomme de nouvelles administrations civiles et judiciaires. — Les habitans se reconnaissent Belges, et envoient, ainsi que ceux du *Limbourg*, leurs députés au congrès.

Le congrès prend séance le 10 novembre, et c'est *de Potter* qui l'ouvre au nom du gouvernement provisoire : il expose les griefs des Belges contre Guillaume; il rend compte de ce que le gouvernement a fait; il invite le congrès à constituer la liberté et l'indépendance de la Belgique.

Voilà donc une représentation nationale conquise par l'insurrection populaire!

Comme le peuple de Paris et de France, le peuple de Bruxelles et de Belgique s'est montré héroïque dans le combat et généreux après la victoire, tandis que, comme Charles X, Guillaume a fait voir un roi despote, obstiné, ne faisant que des concessions trop tardives, insensible et même barbare.

Partout les Hollandais sont vaincus et chassés par les Belges, et si les rois n'interviennent pas par leurs soldats ou par leur diplomatie, plus redoutable encore que la force, la Belgique est certainement affranchie du joug des Nassau et de la Hollande.

Mais c'est la sainte-alliance qui, en 1814, dans son intérêt propre, a créé le *royaume des Pays-Bas*, en unissant la Belgique à la Hollande, et en leur imposant le roi Guillaume; c'est par hostilité contre la France qu'elle en a détaché la Belgique et qu'elle a élevé sur ses frontières de nouvelles forteresses destinées à menacer la nation française : Guillaume n'est que le *préfet* de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie; il a d'ailleurs des alliances de famille avec les monarques russe et prussien. Que vont donc faire les quatre grandes puissances? Que va faire Louis-Philippe lui-même?

Guillaume a réclamé le secours de ses protecteurs.

De suite, c'est-à-dire dès la fin de septembre, le *roi de*

Prusse veut faire entrer son armée dans la Belgique, et ne s'arrête que devant la menace faite par *Molé* d'y faire entrer en même temps une armée française.

Nicolas s'apprête à venir au secours de son beau-frère; quand la Pologne le force à suspendre sa marche.

L'*Autriche* est également très disposée à faire rentrer les Belges dans le devoir.

Quant à l'*Angleterre*, voici le discours prononcé, le 2 novembre, à l'ouverture du parlement.

Extrait du discours du roi d'Angleterre, du 2 novembre.

« La branche aînée de la maison de Bourbon ne règne » plus en France, et le duc d'Orléans a été appelé au » trône sous le titre de roi des Français. Ayant reçu du » nouveau souverain une déclaration de son désir sincère » de cultiver la bonne intelligence et de *maintenir intacts* » *les engagemens* qui subsistent avec ce pays-ci, je n'ai » pas hésité à continuer mes *relations diplomatiques* et » les communications *amicales* avec la cour de France.

» C'est avec un *profond regret* que j'ai été témoin de » l'état des affaires dans les Pays-Bas. Je vois avec *peine* » que l'administration *éclairée* du roi n'ait pas préservé » *ses domaines* de la RÉVOLTE.

» Je m'efforce, de concert avec *mes alliés*, d'aviser, » pour rétablir la tranquillité, à des moyens qui seront » compatibles avec la prospérité du *gouvernement des* » *Pays-Bas* et avec la *sécurité des autres états*.

» Sentant toujours la nécessité de respecter la foi des » engagemens nationaux, je suis persuadé que ma déter- » mination de *maintenir*, de concert avec mes alliés, *ces* » *traités généraux par lesquels le système politique de* » *l'Europe a été établi*, offrira la meilleure garantie au » *repos* du monde. »

Si le roi d'Angleterre persiste à vouloir l'exécution des traités de 1814 et de 1815, la Belgique devra donc être violemment replacée sous le sceptre de Guillaume.

Mais, sommé par l'opposition de s'expliquer sur le véritable sens de ce discours, *Wellington* répond que ni

l'Angleterre ni ses alliés n'ont jamais eu l'intention *d'intervenir en Belgique par la force des armes.*

Néanmoins le peuple anglais, irrité du discours de la couronne et des projets qu'il indique contre la Belgique et par conséquent contre la liberté des peuples, force *Wellington* à donner sa démission.

L'intervention armée n'aura donc pas lieu, au moins pour le moment.

Mais Guillaume a *invité* les cinq grandes puissances signataires des traités constitutifs du royaume des Pays-Bas à *délibérer*, de concert avec lui, sur les meilleurs moyens de mettre un terme aux *troubles* qui ont éclaté dans ses états; et *Wellington*, prenant l'initiative à l'égard des quatre autres cabinets, leur propose de rouvrir à Londres l'ancien *congrès* de Vienne sous le titre moins effrayant de *conférence*.

Les cabinets d'Autriche, de Prusse et de Russie consentent; et celui de France?

Louis-Philippe veut la paix à tout prix, et par conséquent veut éviter tout ce qui pourrait amener la guerre.

Dès les premiers jours de la révolution de juillet, des Belges, qui prévoient des événemens en Belgique et qui désirent sa réunion à la France, lui manifestent leurs prévisions et leurs désirs : il leur répond que la France n'est pas prête, et les engage à prévenir tout mouvement ou bien à neutraliser celui qu'ils ne pourraient empêcher.

Par là s'expliquent l'incertitude, l'hésitation et la molesse que montrent les chefs jusqu'au 25 septembre, et qui font crier le peuple à la trahison.

L'insurrection du 25 août étant arrivée, il désire qu'elle n'ait d'autre résultat que la séparation de la Belgique avec le prince d'Orange pour roi ou pour vice-roi.

Aussi, quand Talleyrand part pour Londres, vers le 20 septembre, c'est avec la résolution bien arrêtée de favoriser le prince d'Orange.

Aussi encore, quand les Belges et même les Français, effrayés des dangers qui menacent Bruxelles et Anvers, implorent des secours pour la Belgique, ils ne trouvent que de l'indifférence pour leurs angoisses.

Cependant, quand la Prusse veut envoyer une armée

contre les Belges victorieux, Louis-Philippe, craignant le danger d'une armée contre-révolutionnaire arrivant si près de nos frontières, ou le danger de l'indignation publique, s'oppose à cette intervention prussienne, et réunit lui-même une armée française.

Il fait plus; n'ayant qu'une armée peu nombreuse, il facilite le départ des Belges qui veulent aller défendre leur patrie; il autorise même l'enrôlement de plus de 2,000 braves Parisiens qui veulent aller soutenir leurs frères de Bruxelles. Plus tard, *Guizot* en accusera l'opposition : mais c'est *Guizot* lui-même, alors ministre de l'intérieur, qui leur a fait délivrer des passeports gratuits, et c'est *Girod de l'Ain*, préfet de police, qui les livre.

Mais le roi de Prusse consent à ne pas intervenir, et Louis-Philippe a déjà déclaré qu'il respectait les traités de 1814 et 1815; par conséquent il ne peut refuser de faire partie de la *conférence*, comme Charles X en ferait partie lui-même.

Voilà donc la conférence qui va s'occuper de la Belgique, et qui va intervenir diplomatiquement pour décider de son sort.

Elle est donc sacrifiée, perdue : car la Prusse, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre font nécessairement cause commune avec leur préfet Guillaume; la France seule est intéressée à faire cause commune avec la révolution belge; mais Louis-Philippe, voulant par-dessus tout éviter la guerre, adhérera nécessairement à tout ce qui sera décidé contre la Belgique : nous ne le verrons que trop manifestement.

Malheureuse Belgique! ce n'est plus la guerre qui te menace, la guerre qui du moins laisse des chances au courage des peuples; mais c'est la diplomatie, la ruse, l'intrigue, le mensonge, la perfidie : tu n'es pas de force à te défendre contre des armes pareilles! tu seras caressée, enlacée, garottée, divisée, puis sacrifiée!

Dès le mois d'octobre, le gouvernement provisoire envoie deux de ses membres, *Gendebien* à Paris et *Van de Weyer* à Londres.

Gendebien doit chercher à connaître si, dans le cas où la forme monarchique serait préférée par le congrès,

Louis-Philippe accepterait la proposition d'élever le duc de *Nemours* sur le trône de Belgique.

Il paraît que Louis-Philippe en instruit le cabinet anglais, du moins celui-ci en est informé, comme on va le voir.

Van de Weyer, arrivé à Londres le 5 novembre, déclare au ministre des affaires étrangères, à lord *Aberdeen*, que vouloir maintenir les traités c'est déclarer la guerre à la Belgique; que les Belges sont résolus à repousser toute intervention, soit diplomatique, soit armée; et qu'ils se jetteraient plutôt dans les bras d'une puissance étrangère. — Lord *Aberdeen* lui répond : que les grandes puissances agissent d'accord avec la *France*, et que le gouvernement provisoire s'est mis en contradiction avec lui-même, en envoyant M. *Gendebien* à Paris pour *offrir la couronne au duc de Nemours*. — *Wellington* lui déclare que le gouvernement anglais ne veut ni intervenir ni influencer le choix du gouvernement de la Belgique, mais que ce gouvernement ne serait pas la *république*. Quant à la *réunion* à la France, l'Angleterre et les autres puissances ne la souffriraient jamais : cette réunion serait le signal d'une *guerre européenne*. (Rapport de Van de Weyer au congrès, le 17 novembre.)

Dans un *premier protocole*, en date du 4 novembre, les cinq grandes puissances déclarent qu'elles défèrent à *l'invitation* de Guillaume; que, même avant de l'avoir reçue, elles ont éprouvé le vif désir d'arrêter, dans le plus bref délai possible, le *désordre* et *l'effusion du sang;* qu'elles se sont *concertées* pour *faciliter la solution des questions;* et qu'elles sont *d'avis* qu'une *entière cessation d'hostilités* devait avoir lieu de part et d'autre, sans rien préjuger, sous condition que les Hollandais et les Belges se retireraient respectivement *derrière la ligne* qui, avant le traité du 30 mai 1814, séparait les possessions du prince souverain des Provinces-Unies de celles qui ont été jointes alors pour former le royaume des *Pays-Bas*.

D'après cette proposition, les Hollandais devraient évacuer *Anvers* et *Maëstricht* dans les dix jours.

Le gouvernement provisoire répond, le 10 novembre, qu'il se *plaît à croire* que des sentimens de *sympathie*

pour les souffrances de la Belgique ont déterminé la mission *toute philantropique* de la conférence; qu'il veut d'ailleurs concilier *l'indépendance* du peuple belge avec *l'humanité;* qu'il *remercie* les puissances de l'initiative qu'elles ont prises pour arrêter l'effusion du sang, et qu'il va donner des ordres pour que les troupes belges se retirent immédiatement *en deçà de la ligne* indiquée, en faisant observer qu'il *entend* que la *rive gauche de l'Escaut* se trouve en deçà de la ligne dont il s'agit.

Aussi, dans son discours au congrès belge, *de Potter* s'exprime-t-il ainsi :

« Nous pouvons vous donner l'assurance positive que » le principe de non-intervention sera strictement main- » tenu à notre égard. La Belgique libre doit fonder son » indépendance par ses propres forces, toujours prête à » les tourner contre quiconque voudrait entraver ce droit » sacré.

» Nous avons reçu des cinq grandes puissances des » *communications* récentes et officielles dont nous som- » mes heureux de pouvoir vous faire part en ce jour » solennel : ces communications confirment pleinement » les assurances précédemment données, et nous font » espérer, avec la cessation prochaine des hostilités, » l'*évacuation*, *sans condition aucune*, de tout le terri- » toire de la Belgique. »

Mais Guillaume réclame; il faut discuter et délibérer : un deuxième protocole paraît le 17 novembre, et les agens anglais et *français* (Bresson) manifestent au congrès belge le *désir* de la conférence que les hostilités soient *suspendues dès à présent* sans rien préjuger sur les dispositions de ce second protocole qui pourraient être sujettes à discussion.

Quant aux dispositions de ce protocole, il faut qu'elles soient bien extraordinaires, car le congrès belge, dit-on, n'a jamais pu en obtenir la communication.

Quoi qu'il en soit, le 21 novembre, le gouvernement provisoire, réorganisé par le congrès, et dont *de Potter* ne fait plus partie, a la faiblesse de consentir.

Ainsi, les volontaires belges sont forcés d'arrêter le

cours de leurs succès, et les Hollandais conservent provisoirement *Anvers* et *Maëstricht*.

Tout est déjà perdu! Tout le reste sera la conséquence de ce premier sacrifice imposé à la Belgique.

Bientôt on interdit à la Belgique la forme *fédérative républicaine*, qui lui est cependant si naturelle; on lui prescrit la forme *monarchique*.

Bientôt aussi un troisième protocole, du 20 décembre, vient disposer en maître de la Belgique. Voici l'extrait de ce protocole :

« Les plénipotentiaires des cinq cours se sont réunis pour *délibérer* sur les mesures ultérieures à prendre dans le but de *remédier* aux dérangemens que les *troubles* survenus en Belgique ont apportés dans le *système établi par les traités de 1814 et 1815*.

» En formant, par les traités en question, l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces mêmes traités, et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient pour but de fonder un *juste équilibre en Europe*, et d'assurer le maintien de la paix générale.

» Les événemens des quatre derniers mois ont *malheureusement* démontré que cet amalgame parfait et complet que les puissances voulaient opérer entre ces deux pays n'avait pas été obtenu; qu'il serait désormais impossible de l'effectuer; qu'ainsi l'objet même de l'union de la Belgique avec la Hollande se trouve détruit, et que dès lors il devient indispensable de recourir à *d'autres arrangemens* pour *accomplir les intentions* à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen.

» Unie à la Hollande et faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part des *devoirs européens* de ce royaume, et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. La séparation d'avec la Hollande ne *saurait la libérer* de cette part de ses devoirs et de ses obligations.

» La conférence s'occupera conséquemment de discuter et de concerter les nouveaux arrangemens les plus propres à combiner *l'indépendance future* de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les *intérêts et la sécurité des*

autres puissances, et avec la *conservation de l'équilibre européen*.

Ces arrangemens ne pourront *affecter en rien* les droits que le roi des Pays-Bas et la confédération germanique exercent sur le grand-duché de *Luxembourg*. »

(Suivent les signatures de Talleyrand et des quatre autres plénipotentiaires.)

D'après ce protocole, n'est-il pas évident que la *conférence de Londres* n'est autre chose que le *congrès de Vienne;* qu'elle va disposer de la Belgique en 1830 comme le congrès en a disposé en 1814 et 1815, et que Talleyrand y représente aujourd'hui Louis-Philippe comme il représentait Louis XVIII?

Et il n'y a pas *intervention!* et Louis-Philippe ne viole pas ce principe qu'il invoque si souvent!

Arrive le *protocole du 9 janvier*, par lequel les cinq puissances réitèrent leur *immuable* volonté de faire observer l'armistice, demandent une dernière fois à Guillaume, pour le 20 *janvier*, la libre navigation de l'Escaut, comme elle existait en 1814, et déclarent que son refus serait comme acte *d'hostilité envers elles*.

La conférence se prononce alors en faveur du prince d'Orange retiré près d'elle à Londres.

Dès le principe, Talleyrand l'appuie de tous ses efforts: Louis-Philippe lui-même en parle avec chaleur à D.....

M. de G....., beau-père d'un des Belges les plus influens, fait beaucoup de démarches dans le même sens, soit à Paris, soit à Bruxelles.

On insinue que la France est obligée d'ajourner ses projets sur la Belgique, mais qu'elle ne les abandonne point; qu'il est conséquemment de son intérêt que les Belges aient un gouvernement définitif en apparence, provisoire en réalité, et que le prince d'Orange convient au suprême degré pour remplir ce rôle.

Le 18 novembre, le congrès proclame *l'indépendance du peuple belge* (y compris les habitans du Luxembourg), sauf les *relations* du Luxembourg avec la confédération germanique; et, le 22, il adopte la *monarchie* représentative: il ne s'agit plus que de choisir le monarque.

La conférence redouble d'efforts en faveur du prince d'Orange, les envoyés français, Bresson et Langsdorf, ne négligent rien.

Mais le congrès irrité, comme le peuple, contre les barbaries commises par Guillaume et ses fils, indigné d'ailleurs des menaces des puissances, déclare, le 24 novembre, que les *membres de la famille d'Orange-Nassau* sont *exclus à perpétuité* de tout pouvoir en Belgique.

Si le congrès montrait toujours cet ensemble et cette vigueur, les représentans de trois millions de Belges feraient peut-être reculer toujours les cinq grandes puissances de l'Europe. Mais les intrigues de la diplomatie vont le travailler et le diviser en tous sens; et ce serait un miracle s'il résistait à des efforts de tous les jours et de tous les momens : car la sainte-alliance n'en continue pas moins ses démarches en faveur du prince d'Orange; le cabinet français le protége toujours; *Lebeau* du moins l'en accusera publiquement dans le congrès, le 24 janvier, prétendant qu'il le préfère comme le plus facile à détrôner plus tard; et le langage de *Thiers*, et celui de *Viennet* (voyez ci-après) ne justifient que trop cette accusation.

Il s'agit maintenant de choisir un autre monarque : la sainte-alliance cessera-t-elle d'intervenir? Non, sans doute; elle exclut, elle indique, elle impose.

Quels sont les candidats? quel est l'élu?

Tout reste en question : la réunion pure et simple à la France, le duc de Nemours, le duc de Leuchtemberg (fils d'Eugène Beauharnais), le prince Othon de Bavière et beaucoup d'autres, sont sur les rangs; la république elle-même a toujours sa candidature. Léopold est aussi un des candidats; mais, quoiqu'on parle déjà de son mariage avec une fille de Louis-Philippe, la princesse Marie ou la princesse Louise, il n'aura pas de voix.

C'est au Palais-Royal principalement que se prépare l'élection.

Gendebien est depuis long-temps à Paris, et le *comité diplomatique* du congrès y envoie encore Rogier pour bien connaître les dispositions du roi des Français.

Voici une première lettre de Rogier au comte de Celles, vice-président du comité diplomatique.

Rogier au comte de Celles.

« Votre dépêche a été remise par moi au comte *Sébastiani*, et par lui *communiquée au roi*. Le langage noble et ferme du comité diplomatique, dans sa réponse du 3, au protocole de Londres, a fait une *vive impression* sur M, *Sébastiani*, et sans doute aussi sur S. M. *Louis Philippe*. La France comprend que la Belgique n'aurait qu'une indépendance passagère, si on ne la rendait *forte* et *heureuse*. On commence à reconnaître que le grand-duché de *Luxembourg doit être belge* et non allemand. La conduite et la mauvaise foi du roi *Guillaume* excitent en France une indignation générale ; et s'il ne consent pas à la libre navigation de l'Escaut, on est bien sûr de l'y forcer.

» La résolution que le congrès a prise de s'occuper sans délai du choix du souverain a été accueillie *avec plaisir;* et M. *Sébastiani* m'a assuré que si le prince *Othon* était élu, il *serait reconnu* à l'instant par la France. Le ministre a cru pouvoir m'assurer qu'il le serait aussi par la *Prusse*.

» Quant au *mariage* du prince avec la *troisième fille* du roi Louis-Philippe, le ministre ne pense pas qu'il s'élève *aucun obstacle ;* ce mariage serait un nouveau lien et un gage de plus de bonne union entre la Belgique et la France. M. *Sébastiani* m'a assuré encore que la France ferait tout ce qui serait en elle pour conclure un *traité de commerce* avantageux aux deux pays, et tel que le pouvait exiger une politique bien entendue; il a ajouté : *La Belgique est notre alliée naturelle*, il est juste de la traiter comme *une sœur*.

» J'étais en train de faire des questions; je parlai du parti belge qui demande la *réunion à la France*, et je demandai si, dans le cas où ce parti viendrait à l'emporter, le gouvernement français ne voudrait pas de nous. M. *Sébastiani* répondit que la *réunion était impossible ;* qu'elle entraînerait *une guerre générale;* que *l'Angleterre n'y consentirait jamais*. Votre beau pays, ajou-

ta-t-il, serait le premier ravagé, et nous, nous aurions la chance *de perdre tous les avantages de notre dernière révolution.* »

» J'adressai à M. *Sébastiani* une question sur le *parti républicain.* « Vous n'aurez *jamais le consentement de l'Europe* à vous laisser constituer en république. — Et si nous choisissions un *roi indigène?* — Il serait vu, me répondit-il, avec *presque autant de déplaisir que la république.* »

» Le prince *Othon* est le roi qui *vous convient*, et la *Russie* elle-même peut-être ne tarderait pas à le reconnaître.

» Paris, 6 janvier. ROGIER. »

Quoi! si la *réunion*, qui est dans l'intérêt de la Belgique et de la France, et même dans l'intérêt réel du repos de l'Europe; si la réunion, que désire la France entière, et que demande un parti belge puissant, est prononcée, Louis-Philippe la refuse d'avance, sans consulter les chambres, parce que le roi d'Angleterre, son allié, son ami sincère, n'y consentirait pas!

Ah! Belges, proclamez la *réunion* en déclarant ou en ne déclarant pas Anvers *port libre*, ou bien proclamez la *république* en demandant l'alliance et l'appui de la nation française, et l'on verra!

Mais Louis-Philippe recule : comment les Belges ne craindraient-ils pas d'avancer?

La sainte-alliance interdit donc à la Belgique la réunion, la république, un citoyen belge : et ce n'est pas une intervention! Louis-Philippe n'intervient pas!

Mais voici une seconde lettre de Rogier.

Rogier, au comte de Celles.

« M. le comte, ce soir à quatre heures, votre dépêche du 8 m'est parvenue, et comme la réponse était urgente, je me rendis sur-le-champ chez M. Sébastiani. Il était *au conseil*, chez le roi.

» La question belge, à ce qu'il m'a dit à son retour, y a été longuement et mûrement discutée.

» Après que je lui eus donné connaissance de votre dé-

pêche concernant le duc de *Leuchtemberg*, il me répondit que, « de toutes les combinaisons, la plus fâcheuse » et la plus fatale peut-être, était celle qui concernait le » duc de Leuchtemberg; que le gouvernement français » ne pouvait ni l'appuyer ni l'approuver; que *jamais il* » *ne consentirait* à le reconnaître pour chef des Belges; » et que l'on pouvait regarder comme une chose à peu « près certaine que le cabinet anglais serait dans les » mêmes dispositions que la France; que l'on se flatte- » rait en vain que *le roi des Français consentît à ac-* » *corder une de ses filles au fils d'Eugène de Beauhar-* » *nais;* que jamais une telle union ne se ferait; que la » Belgique, gouvernée par ce prince, deviendrait le foyer » où toutes les passions des partisans de Napoléon fermen- » teraient; et qu'enfin la France, au lieu d'ouvrir avec » nous le plus de communications possibles, serait obligée » de *s'entourer de barrières et de s'éloigner de nous.* »

» Comme j'insistais en faisant observer que par le choix du duc de Leuchtemberg on avait quelque espérance de *rallier* les opinions si divergentes du congrès et d'arriver à un résultat prompt et définitif, qui sans cela pourrait être très éloigné, ce qui livrerait le pays à des dissensions et à une anarchie déplorable, M. *Sébastiani* me répondit :

« Je verrais avec une véritable douleur que votre pays » ne conservât pas jusqu'au bout ce *calme* et cette *union* » qui ont rendu votre révolution *si belle.* Le congrès et » la nation belge *sont assurément libres de faire tel choix* » qui leur convient pour le prince qu'ils appelleront à les » gouverner; mais s'ils font un choix que la France a » quelque raison de regarder comme *hostile*, qu'ils sa- » chent bien que c'est perdre tous les avantages du bon » voisinage avec elle, et se *priver de sa puissante* » *amitié.* »

» Je crus alors devoir demander à M. Sébastiani si cette résolution était irrévocable relativement au duc de Leuchtemberg, et si ces paroles avaient un caractère *officiel* qui me permît de les rapporter. « Oui, sans doute, » reprit-il, et vous allez en juger. » Alors, faisant appeler son secrétaire, il lui dicta, pour M. *Bresson*, une lettre que j'expédiai avec cette dépêche, et dans laquelle

les intentions du gouvernement français, relativement au projet de *réunion à la France*, à la candidature du duc de *Nemours*, et à celle du duc de *Leuchtemberg*, sont clairement et formellement exprimées. M. Bresson est, je crois, *autorisé à vous communiquer cette lettre*, qui d'ailleurs ne renferme rien autre que ce que je vous écris aujourd'hui. C'est sans doute avec intention que M. *Sébastiani* l'a dictée devant moi *à haute voix*.

» J'ai cru, M. le comte, que, dans une affaire si importante, je ne devais pas chercher seulement à connaître la pensée du *ministre* français, mais qu'il serait convenable de chercher à savoir l'opinion et les sentimens *de celui qui en change peu*, quand tout se succède autour de lui. Pour y parvenir, je me suis rendu chez une personne qui est dans l'*intimité du roi*. L'illustre général m'a rapporté l'*opinion du roi*..... « *Jamais, m'a-t-il* » *rapporté, la France ne reconnaîtra le duc de Leuch-* » *temberg comme roi des Belges, et jamais surtout le* » *roi Louis-Philippe ne lui donnera une de ses filles en* » *mariage*.

» Paris, 9 janvier. ROGIER »

Quoi ! exclure le duc de *Leuchtemberg* ce n'est pas violer votre principe de non-intervention, et le violer uniquement dans l'intérêt personnel de Louis-Philippe !

Ces deux lettres ayant été lues au congrès les 8 et 11 janvier, Sébastiani ne craint pas de les démentir par la lettre ci-après insérée dans le *Moniteur* et lue par lui à la tribune.

Sébastiani à Rogier.

« Monsieur, vous m'avez dit, il y a quelques jours, que les journaux avaient rendu compte, d'une manière *infidèle*, des lettres que vous aviez écrites au gouvernement provisoire. Mais ils vous attribuent aujourd'hui une nouvelle dépêche, dans laquelle il m'est impossible de reconnaître ce qui a été dit dans nos derniers entretiens.

» Comme ministre, je *n'ai jamais eu à entretenir le roi d'aucun arrangement relatif à sa famille* : le roi n'a

donc pu ni *accorder* ni *refuser* ce qui ne lui a pas *été demandé*. J'ajouterai que, soit comme homme, soit comme interprète des pensées royales, je ne me serais jamais expliqué avec une telle *légèreté* sur la famille d'un prince dont le roi estime la mémoire, et sous les ordres duquel je m'honore d'avoir long-temps combattu pour la gloire et l'indépendance de la France.

» Je me plais à croire, monsieur, que la lettre dont il s'agit n'est pas votre ouvrage; s'il en était autrement, je me verrais obligé de n'avoir plus de relations avec vous que par écrit.

» Paris, 14 janvier. SÉBASTIANI. »

Quoi! vous n'avez pas parlé de mariage à Louis-Philippe! On ne lui a pas demandé une de ses filles! Il n'a pu ni refuser ni accorder! Et Rogier a reconnu lui-même que ses lettres étaient infidèles!

Quelle incroyable hardiesse!

Car dans une lettre du 11, lue dans la séance du 12, *Bresson* a déjà déclaré, d'après une réponse de *Sébastiani*, que Louis-Philippe refusait la *réunion* et le duc de *Nemours*, et qu'il ne reconnaîtrait dans *aucun cas* le duc de *Leuchtemberg*.

Voici d'ailleurs ce que lui répond *Rogier*, et ce qu'il écrit lui-même à *Bresson*, son agent à Bruxelles, pour être communiqué au congrès.

Réponse de Rogier à Sébastiani.

Après avoir exprimé le regret que sa lettre à M. de *Celles* ait été publiée, M. *Rogier* nie avoir écrit *que le roi des Français ne donnerait jamais sa fille au fils d'un* (c'est ce *un* qui cause la difficulté?) *Beauharnais*. Puis il ajoute :

« Toutefois, en passant condamnation sur *des mots qui* » *peut-être ne sont pas précisément ceux* que vous avez » employés, je ne crains pas d'en appeler à vos souvenirs » *pour le fond même des choses*.

» Paris, 16 janvier. ROGIER. »

Sébastiani reçoit donc, de Rogier, le démenti qu'il a voulu lui donner.

Mais c'est lui surtout qui va se donner le démenti le plus formel; lisons :

Lettre de Bresson au comte d'Aerschot, président du comité diplomatique.

« M. le comte, le congrès national ayant, dans sa » prudence, jugé convenable de consulter le gouverne- » ment de S. M. le roi des Français, dont les sentimens » d'intérêt et de bienveillance envers la Belgique lui sont » connus, je m'empresse de vous donner communication » d'une dépêche que je viens de recevoir de M. le comte » Sébastiani. Agréez, etc.

» Bruxelles, 23 janvier 1831.

» Signé Bresson. »

Lettre de Sébastiani à Bresson.

« Monsieur, la situation de la Belgique a fixé de nou- » veau l'attention du roi et de son conseil. Après un mûr » examen de toutes les questions politiques qui s'y ratta- » chent, j'ai été chargé de vous faire connaître d'une » manière précise les intentions du gouvernement du » roi. *Il ne consentira point à la réunion* de la Belgique » à la France; *il n'acceptera point la couronne pour* » *M. le duc de Nemours*, alors même qu'elle lui serait » offerte par le congrès. Le gouvernement de S. M. ver- » rait dans le choix de M. le duc de *Leuchtemberg* une » combinaison de nature à *troubler la tranquillité de la* » *France*. Nous n'avons point le projet de porter *la plus* » *légère atteinte à la liberté des Belges* (rires ironiques et » murmures) dans l'élection de leur souverain; mais » nous usons aussi de notre droit en déclarant, de la » manière la plus formelle, que *nous ne reconnaîtrions* » *point l'élection de M. le duc de Leuchtemberg*. Sans » doute, de leur côté, les puissances seraient peu dis- » posées à cette reconnaissance. Quant à nous, nous ne » serions déterminés dans notre refus que par la *raison* » *d'état*, à laquelle tout doit céder lorsqu'elle *ne blesse* » *les droits de personne*.

» Le voisinage de la Belgique, l'intérêt qu'inspirent » à S. M. ses habitans, le désir que nous avons de con- » server avec eux les relations de l'amitié la plus in- » time et la plus inaltérable, nous imposent le devoir de » nous expliquer franchement avec un peuple que nous » estimons et que nous chérissons. Aucun sentiment qui » puisse blesser M. le duc de Leuchtemberg ou sa fa- » mille, *que nous honorons plus que personne*, ne se » mêle à cet acte politique. Le gouvernement est unique- » ment dirigé par l'amour de la *paix intérieure et* » *extérieure*. Vous êtes autorisé, monsieur, à donner » une *connaissance officielle* de cette résolution du gou- » vernement du roi, avec la *franchise et la convenance* » qu'il désire apporter toujours dans ses rapports avec la » Belgique (murmures).

» Paris, 11 janvier 1831.

» Signé HORACE SÉBASTIANI. »

Est-ce assez clair, assez positif? Un particulier qui aurait nié ces faits et à qui l'on représenterait cette lettre qu'il aurait écrite, ne serait-il pas déshonoré? Et c'est un ministre de Louis-Philippe qui a nié ses actes à la tribune!

Il est vrai qu'il serait pénible d'être obligé d'avouer la conduite de Louis-Philippe envers les Belges.

Aussi, quand cette lettre de Sébastiani, communiquée par Bresson, est lue au *congrès* le 23, une extrême agitation suit cette lecture.

« Je demande l'impression de cette pièce, s'écrie M. *Lebeau*, non par égard pour la nature de la communication, mais pour qu'il soit *bien connu à la face de l'Europe* que la France *renie le principe de sa propre existence;* qu'elle veut être indépendante et libre, et qu'elle ne *sait pas respecter la liberté des autres nations.* (Bravo! bravo! applaudissemens).

« Je demande aussi l'impression, s'écrie M. Devaux, pour que l'Europe entière, et surtout *la nation française, sachent* comment *le gouvernement français entend la liberté des peuples;* je demande l'impression afin que M. *Sébastiani*, qui *a osé nier les communications offi-*

cieuses faites à notre envoyé, *ne puisse pas nier les communications officielles.* »

Quelle honte pour le cabinet français! quelle humiliation pour la France d'entendre de si justes accusations contre son gouvernement!

Indignés et irrités des refus, des faiblesses et des menaces de Louis-Philippe, le peuple et la partie populaire du congrès veulent avoir le duc de *Leuchtemberg*, et son élection paraît assurée.

Mais alors Louis-Philippe fait *secrètement* tous ses efforts pour faire élire le duc de Nemours, en donnant, toujours *secrètement*, l'assurance qu'il acceptera s'il est élu.

Le marquis Delaw...., attaché à la diplomatie française, dit partout, en donnant sa parole d'honneur, que *Louis-Philippe lui a dit* qu'il accepterait.

Les députés reçoivent un grand nombre de lettres dans le même sens, et s'empressent de se les communiquer.

A la séance du 29 janvier, au milieu de la discussion sur l'élection du monarque, on communique, de la part de Sébastiani, la lettre suivante:

Lettre de Sébastiani à Bresson.

« Monsieur, je me hâte de répondre à votre lettre du 24. Le *conseil* du roi a été *unanime* sur la nécessité de déclarer au gouvernement provisoire que le gouvernement français regarderait le choix du duc de Leuchtemberg comme un acte hostile envers la France. Dans le cas où le congrès, *malgré cette déclaration*, procéderait à cette élection, *vous quitteriez immédiatement Bruxelles.*

» Paris, 26 janvier.

» HORACE SÉBASTIANI. »

Il n'est pas question du duc de *Nemours;* on exclut seulement son concurrent : n'est-ce pas diplomatiquement inviter à le nommer?

Aussi *Gendebien*, qui a vu souvent Louis-Philippe à Paris, qui, le 12, a déclaré au congrès qu'il était inutile d'élire le duc de Nemours, parce que son père lui avait

formellement dit à lui-même qu'il refuserait, Gendebien, au contraire, dans la séance du 1er février, dit au congrès :

« En élisant le duc de Nemours, nous avons la *certitude* qu'il *acceptera*. Toutes nos *lettres* venant de Paris, nos relations avec de *hauts personnages* de France, la voix patriotique et persuasive de Lafayette, le vœu de la France entière, nous sont un sûr garant que les sentimens paternels de Louis-Philippe, d'accord avec les intérêts et la politique de la France, ne lui permettront pas d'hésister un seul instant. »

A la séance du 2 février, Van de Weyer déclare, en sa qualité de *président du comité diplomatique*, qu'il a la *conviction intime* que le duc de Nemours serait accordé.

Il y a plus, l'agent *anglais*, lord *Ponsonby* (n'ayant probablement d'autre but que d'écarter Leuchtemberg), paraît favoriser l'élection de Nemours; car, le bruit ayant été répandu que ce lord Ponsonby avait menacé de se retirer si Nemours était élu, et avait au contraire promis que Leuchtemberg serait reconnu par l'Angleterre, le député *Lehon* vient déclarer à la tribune, le 3 février, que l'agent français *Bresson* l'a formellement autorisé à dire que, deux jours auparavant, lord *Ponsonby* avait positivement *nié* les deux propos ci-dessus rapportés.

Ce même député *Lehon*, membre du comité diplomatique, ajoute : « Je suis de ceux qui sont *couvaincus* que le duc de Nemours *acceptera* ; mais je ne puis communiquer les motifs de ma conviction que dans une *conversation intime* et dans les *épanchemens de la confiance*.

En un mot, le congrès est tellement convaincu que Louis-Philippe a manifesté son intention d'accepter, qu'il donne la préférence à Nemours : il est élu le 4 février.

Des réjouissances publiques saluent cette élection à Bruxelles, et Gendebien est si joyeux et si sûr de l'acceptation que, dit-on, c'est lui qui fait l'avance de la somme nécessaire pour ces réjouissances.

Une députation de neuf membres, à la tête de laquelle se trouve le président du congrès, *Surlet de Chokier*,

part aussitôt pour porter à Louis-Philippe le vœu du congrès.

Que va faire Louis-Philippe?

L'acceptation est commandée par l'intérêt de la Belgique, par celui de la France, et par l'honneur même.

Qu'il accepte donc!

Mais après avoir plusieurs fois changé de résolutions, après avoir laissé long-temps la députation dans l'incertitude (car, le 4, M. Celles écrivait encore de Paris au comité diplomatique que l'acceptation était certaine), il refuse enfin le 17 février.

Réponse du roi à la députation belge, qui venait offrir la couronne de Belgique au duc de Nemours.

17 février.

« . . . . . .

» Mon premier devoir est de consulter les *intérêts* de la France, et par conséquent de ne point compromettre la *paix*.... . Exempt de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif de conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de *mon fils* qui m'entraîneront à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre amène à sa suite..... Les exemples de Louis XVI et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des *trônes pour mes fils*..... »

Oui; mais Louis-Philippe placera une de ses filles sur ce trône de Belgique, ce qui ne sera pas moins agréable pour lui, quoique beaucoup moins utile pour la France.

Louis-Philippe refuse donc la Belgique, seul et sans consulter les chambres, après avoir secrètement promis l'acceptation, peut-être uniquement, il est vrai, pour écarter Leuchtemberg; et il refuse, dit-il, par *crainte de la guerre!*

Du reste, il exécute ici un protocole de la conférence, du 7 février, par lequel les cinq puissances *s'excluent*

réciproquement du trône de Belgique, et dont le député Osy donne connaissance au congrès, le 10, *chargé de cette communication*, dit-il, *par lord Ponsonby*.

Dans quel chaos va se trouver cette malheureuse Belgique! que va faire le congrès, indigné, irrité de tant de déceptions?

Les uns proposent un lieutenant-général; d'autres, préférant la république et la considérant comme le seul moyen de se soustraire aux intrigues et à l'influence de la sainte-alliance, proposent l'élection définitive d'un chef qui plus tard serait déclaré héréditaire ou temporaire; et c'est pour le soutien de cette opinion que se forme alors l'association patriotique dite de *l'indépendance*.

Mais le gouvernement provisoire, ou plutôt le comité diplomatique qui le dirige, fait préférer une *régence*, et fait élire pour régent le baron *Surlet de Chokier*, qui probablement rapporte de Paris des plans, des projets et des instructions : dans la réalité, ce régent paraît n'être qu'un agent du cabinet français.

Mais les partisans du prince d'orange n'en travaillent que plus activement pour le ramener : une vaste conspiration est ourdie, presque publiquement; beaucoup des principaux fonctionnaires en font partie; lord Ponsonby est à sa tête, et c'est chez lui que les conspirateurs se réunissent.

Tout est prêt, le jour est fixé; on est à la veille, chacun est à son poste, et les chefs viennent demander le signal à Ponsonby.

« Tout est changé, dit-il, il n'est plus question du » prince d'Orange; c'est d'une autre combinaison qu'il » s'agit : c'est Léopold qu'il faut élire. »

Étonnés, étourdis de cette espèce de changement à vue qu'opère un habile machiniste, les conspirateurs ne peuvent expliquer la conduite de l'agent anglais.

L'Angleterre et la sainte-alliance reculent-elles devant la certitude de la guerre civile en Belgique? Veulent-elles attendre encore que les esprits soient mieux disposés à recevoir le prince d'Orange? N'est-ce que pour lui mieux assurer la couronne qu'on envoie Léopold, qui ne le rem-

placerait que momentanément? C'est ce qu'ils ne peuvent deviner, c'est ce que l'avenir révélera.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre fait mouvoir tous ses ressorts pour obtenir l'élection de Léopold ; et, par exemple, pendant que le congrès est assemblé, Ponsonby fait écrire au régent : « *Prenez Léopold; avec l'appui de* » *l'Angleterre, vous serez si heureux que vous ne pense-* » *rez jamais à redevenir Français.* » Le député *Lebeau* annonce même publiquement à la tribune qu'avec le candidat anglais la Belgique peut espérer de s'agrandir jusqu'au Rhin.

Vainement Louis-Philippe indique-t-il un *prince de Naples*, auquel il donnerait encore une de ses filles : les Belges, fatigués, trompés, irrités, se jettent dans les bras de l'Angleterre ; Léopold est enfin élu.

Et Louis-Philippe?..... il consent!..... il approuve!... car autrement, malgré son alliance et sa sincère amitié, le roi d'Angleterre lui ferait peut-être la guerre!

Mais Léopold épousera sa fille, *la très haute, très puissante et très excellente princesse Louise*, et, pour un bon père, soucieux surtout du sort de ses filles, c'est peut-être mieux que si le duc de Nemours était roi des Belges.

Néanmoins les conspirateurs orangistes n'abandonnent pas entièrement leurs projets ; et quand le prince d'Orange entre en Belgique, le 5 août, tout paraît préparé à dessein pour faciliter ses succès ; ni l'armée ni la garde nationale n'ont l'organisation, les chefs, les armes et les provisions nécessaires pour repousser l'invasion ; si les Français n'entrent pas en Belgique, les Hollandais, qui sont mieux organisés et qui ne craignent pas la trahison, écraseront leurs vainqueurs : la *restauration* est infailliblement opérée.

Arrêtons-nous un moment, et revenons à la *conférence*.

Nous avons vu ses protocoles des 4 et 17 novembre, proposant un *armistice* que Guillaume a accepté le 30 du même mois.

Nous avons vu aussi ceux des 20 décembre et 9 janvier, par lesquels les puissances, considérant l'armistice

réciproquement accepté comme un engagement pris *envers elles*, annoncent l'*immuable* résolution d'empêcher toute hostilité, et n'accordent à Guillaume que jusqu'*au* 20 *janvier* pour rendre l'*Escaut complètement libre*.

Nous verrons ce que c'est que cette *immuable* résolution! Guillaume va s'en jouer impunément!

Le gouvernement belge s'exécute, mais en répondant qu'il n'entend ni s'obliger indéfiniment envers les puissances, ni leur reconnaître le droit de décider les questions de *territoire* ou de *finances*, et que toute autre interprétation de l'esprit des négociations suivies jusqu'à ce jour et de leurs résultats transformerait la démarche amicale des puissances en une *intervention* directe et positive à laquelle il ne peut consentir.

Par le protocole du 20 janvier, la conférence fixe les *limites*, retranche la *rive gauche de l'Escaut*, partie du *Limbourg*, et le *Luxembourg* (qui continuera à faire partie de la confédération germanique), et déclare la Belgique un état perpétuellement *neutre* sous la garantie des cinq puissances.

Retrancher l'Escaut, le Limbourg, le Luxembourg, c'est opprimer, ruiner, assassiner la Belgique!

Quant à cette *neutralité*, quel est son motif? Le voici :

« Les plénipotentiaires sont unanimement d'avis que » les cinq puissances doivent à leur intérêt bien compris, » à leur union et à la tranquillité de l'Europe, une mani» festation solennelle, une preuve éclatante de la ferme » détermination où elles sont de ne chercher, dans les » arrangemens relatifs à la Belgique, aucune *angmenta*» *tion de territoire*, aucune *influence exclusive*, aucun » *avantage isolé*, et de donner à ce pays lui-même, ainsi » qu'à tous les états qui l'environnent, les meilleures » garanties *de repos et de sécurité*. »

N'est-il pas évident que cette neutralité est imaginée *contre la France?*

Le protocole du 27 janvier fixe la part que la Belgique supportera dans les *dettes* de la Hollande.

Et, à ce sujet, Sèbastiani écrit à son agent à Bruxelles la lettre suivante :

Lettre de Sébastiani à Bresson.

« Monsieur, si, comme je l'espère, vous n'avez pas encore communiqué au gouvernement belge le protocole du 27 du mois de janvier, vous vous opposerez à cette communication, parce que le gouvernement du roi n'a *point adhéré* à ses dispositions. Dans la question des *dettes* comme dans celle de la fixation de l'étendue et des *limites des territoires* belge et hollandais, nous avons toujours entendu que le concours et le *consentement libre* des deux puissances étaient nécessaires.

» La conférence de Londres est une *médiation*, et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle n'en perde jamais le caractère.

» Paris, le 1er février 1831.

» Horace Sébastiani. »

Pourquoi donc avez-vous ensuite souffert le contraire? C'est donc par lâcheté que vous vous êtes rendus complices d'une iniquité!

Le 1er février, le *congrès proteste* formellement contre ce protocole, et déclare qu'il n'abdiquera dans aucun cas, en faveur des cabinets étrangers, l'exercice de la *souveraineté* que la nation belge lui a confié.

Le protocole du 27 février, dont nous avons déjà parlé, exclut les cinq grandes puissances du trône de Belgique, ce qui empêche peut-être Louis-Philippe de l'accepter pour Nemours, mais ce qui n'empêche nullement l'Angleterre de la demander pour Léopold.

Tous les autres protocoles (et presque chaque jour en voit naître un nouveau), notamment ceux des fameux 18 et 24 articles, sont la conséquence des premiers; et, quelque désastreux qu'ils soient pour la Belgique, on emploie tous les moyens, l'obsession, la menace, la fatigue, même la sympathie du peuple belge pour la Pologne, afin d'obtenir ou plutôt d'extorquer leur acceptation.

Jusqu'à présent, la conférence a favorisé Guillaume, qui conserve toutes ses positions du 4 novembre 1830,

dont l'armée s'est clandestinement fortifiée d'un grand nombre de soldats prussiens ou allemands, et qui ne craint ni attaque ni trahison.

Au contraire, elle a divisé, paralysé, ruiné, désespéré, sacrifié la Belgique.

C'est alors que Guillaume, violant l'armistice, foulant aux pieds le droit des gens, bravant des menaces dont il connaît la valeur, encouragé par ses partisans qui conspirent et trahissent à Bruxelles, envahit subitement la Belgique et marche sur sa capitale.

Nouvel avertissement pour nous!

Léopold, qui devrait être en état de résister à Guillaume, est honteusement réduit à demander des secours à son futur beau-père.

Quoiqu'il se trouve surpris par cette attaque déloyale de Guillaume et par cette demande inattendue; quoiqu'il n'ait là ni divisions ni brigades organisées, mais seulement quelques régimens isolés, sans généraux, et sans préparatifs de campagne; quoiqu'il ait tout sacrifié jusqu'ici pour éviter la guerre, Louis-Philippe en court toutes les chances, et va faire couler le sang français pour soutenir sur le trône de Belgique un prince anglais!

A la vérité, c'est son gendre futur!

Mais quelle contradiction!

Voici comment, dans un supplément du *Moniteur*, imprimé à deux heures le 5 août, le gouvernement annonce officiellement cet événement.

« Le roi de Hollande a *dénoncé l'armistice* et annoncé la reprise des hostilités contre les Belges pour ce soir à neuf heures et demie.

» Ce matin, à 5 heures, le roi a reçu une *lettre du roi des Belges*, qui lui demande le secours d'une armée française.

» Le roi ayant *reconnu l'indépendance* du royaume de Belgique et sa *neutralité*, de concert avec l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, et les circonstances étant *pressantes, obtempère* à la demande du roi des Belges. Il fera respecter les engagemens pris d'un commun accord avec les grandes puissances.

» Le maréchal Gérard commande l'armée du Nord

qui marche au secours de la Belgique, dont la *neutralité et l'indépendance seront maintenues;* et la paix de l'Europe, troublée par le roi de Hollande, *sera consolidée.*

» Dans de telles circonstances, le *ministère reste;* il attendra la réponse des chambres au discours de la couronne. »

Voilà donc enfin la guerre, la guerre tant redoutée!

Eh non! qui peut pénétrer ce chaos de mystères, d'intrigues et de conspirations contre la liberté? Ce n'est peut-être qu'une *comédie!*

Peut-être aussi, secrètement encouragé par trois ou quatre des grandes puissances et par la faiblesse qu'a montrée jusqu'ici le cabinet français, Guillaume espère-t-il que Louis-Philippe n'osera pas secourir Léopold, et alors la restauration est certaine.

Peut-être encore espère-t-il que, se jetant au milieu du danger, il forcera la Prusse et la Russie à venir le sauver.

D'ailleurs que risque-t-il à violer l'armistice, à braver les protocoles, à faire comme un de ses ancêtres qui livra bataille après avoir reçu la nouvelle de la conclusion de la paix et qui la perdit, qui espérait changer les conditions du traité et qui ne fit que couler inutilement le sang de ses sujets?

Si la France vient l'arrêter, s'il ne peut résister cette fois, après avoir fait tuer beaucoup de Belges et de Hollandais, le prince d'Orange déjeûnera amicalement avec les généraux ennemis, et rentrera tranquillement en Hollande : ce n'est là qu'un *jeu de roi!* On n'aura rien perdu et l'on aura gagné quelque chose : car on aura humilié une révolution populaire, découragé et démoralisé peut-être les Belges, tandis qu'on exaltera le courage des Hollandais.

Du reste, c'est comme un secours du ciel pour populariser un peu Louis-Philippe et sauver le ministère du 13 mars, dont la démission vient d'être offerte et acceptée : il aurait lui-même créé et dirigé les événemens qu'ils ne pourraient guère être plus favorables à son salut.

Aussi, comme il se vante dans son *Moniteur* du 5 août!

« Les amis de la politique forte et généreuse du gouvernement, dit-il, doivent applaudir à la détermination qu'il a prise d'envoyer immédiatement M. le maréchal Gérard en Belgique, à la tête d'une armée. Cette mesure n'est que la suite de la *reconnaissance* du nouveau royaume de Belgique, reconnaissance qui a été *obtenue* (non) et qui doit être défendue par la France ; elle est l'application des principes posés dans les conventions diplomatiques souscrites par les cinq grandes puissances ; et l'entrée de nos soldats sur le territoire belge sera la *consécration la plus solennelle de l'accord de ces puissances*, et une *preuve du véritable* rôle que la France joue désormais sur le continent. *Loin d'être un signal inquiétant pour la tranquillité* de l'Europe, cette guerre est en quelque sorte un nouveau *gage de paix*. Elle est DESTINÉE à prouver à la France, d'une part, que les *dispositions des puissances* sont de nature à dissiper les *vaines alarmes* qu'on voudrait lui inspirer, et d'autre part, qu'un pays qui, en vingt-quatre heures peut ainsi mettre en marche une armée, doit rester en *sécurité sur la conservation de son honneur*, de sa *dignité* et de son *indépendance*. »

Ne semble-t-il pas que ce soit une comédie *destinée* à tromper la chambre et la France, à sauver pour le moment le ministère et son système ?

Nous verrons Sébastiani se vanter de sa *prévoyance* : voici cependant comment s'exprime son *Moniteur* :

« L'indépendance de la Belgique, dit-il le 9 août, menacée par une attaque *soudaine et inattendue*, a trouvé dans l'amitié de la France un appui qui la mettra à l'abri de tout danger. La séparation de la Belgique et de la Hollande est un *fait accompli* et que l'*accord* des grandes puissances a *rendu irrévocable*. »

Mais, dès le 4, Louis-Philippe a ordonné au comte *Polydore de Larochefoucault*, son agent à La Haye, de déclarer à Guillaume que, s'il persistait, une armée française allait entrer pour le combattre. Cette déclaration est faite le 7 ; Guillaume répond, le 8, qu'il vient d'ordonner l'évacuation ; et cette réponse est expédiée partout.

Cependant, les régimens français demandés par Léopold vont franchir la frontière, quand tout à coup, à la suite d'une vive discussion dans le cabinet de Bruxelles, un aide-de-camp du roi vient prier *Gérard* de suspendre son entrée : néanmoins *le brave maréchal* marche en avant, le 9, après avoir, dans sa *proclamation*, reproché à Guillaume d'attaquer les Belges *au mépris* des résolutions des grandes puissances dont l'accord a *garanti l'indépendance* et *la neutralité* de la Belgique.

De son côté, le *prince d'Orange*, après avoir renversé le peu de force qu'on lui oppose, arrive à *Diest*, tandis qu'un de ses généraux, le duc de *Saxe-Weimar*, continue ses attaques le 11, et pénètre jusqu'à deux lieues de Bruxelles, qui, *coupée* de l'armée et *dénuée de défense* (quelle trahison!) ne peut être *sauvée que par les Français.*

C'est en vain que le général *Belliard* lui annonce l'ordre de la retraite et lui demande de s'arrêter : il veut en référer à son chef et continuer son attaque.

Mais *Gérard* accourt pour *dégager Léopold et Bruxelles.*

Les armées sont enfin en présence, et les soldats français brûlent de se battre pour une révolution populaire.

Mais Gérard reçoit, le 12 au matin, l'ordre de s'arrêter; et le prince d'Orange se retire en effet sans combat devant des forces inférieures.

Cependant l'armée française, trompée dans son attente belliqueuse, murmure hautement, et le brave Gérard, dépositaire et interprète de ses plaintes, se plaint vivement lui-même à Louis-Philippe.

C'est Louis-Philippe personnellement qui lui répond.

Quoi! un roi constitutionnel correspond directement avec un général d'armée!

La lettre autographe a douze pages. Le roi explique au guerrier le système du 13 mars, c'est-à-dire le sien, envers l'étranger, et s'efforce de lui prouver que le plus pressant de tous les intérêts est de ménager les rois et d'éviter la guerre afin d'éviter l'éruption du *volcan* révolutionnaire qui fume à l'intérieur.

Gérard, mécontent au milieu d'une armée presque furieuse et désespérée, ne cache point cette lettre qui le

justifie lui-même, et beaucoup d'officiers en ont connaissance.

Quoi qu'il en soit, les Hollandais sont rentrés en Hollande; mais demain ils pourront de nouveau violer l'armistice et surprendre les Belges. Que va faire l'armée française! Va-t-elle passer l'hiver en Belgique, comme l'indiquent des négociations pour des fournitures à lui faire et même des travaux commencés pour un camp? Va-t-elle, comme on l'annonce, et jusqu'à ce que la question belge soit définitivement et complètement réglée, occuper les *forteresses* dont Philippe se vante d'avoir obtenu la démolition dans l'intérêt de la France?

Non, la conférence ordonne de sortir promptement; et Louis-Philippe fait rentrer l'armée française sans qu'elle ait tiré un coup de fusil, sans qu'elle ait pu toucher à l'infâme trophée élevé par l'étranger sur le champ de *Waterloo!!!* Et le peuple français, écrasé d'impôts, paiera encore les millions qu'aura coûté cette honteuse promenade, et peut-être cette odieuse jonglerie!

Quant à la position respective de la Belgique et de la Hollande, elle est toujours la même.

Le traité proposé en vingt quatre articles est tellement oppressif et ruineux pour la Belgique, que vingt-quatre députés rédigent une *protestation* formelle, et soutiennent :

Que le traité est l'œuvre de la *violence*, de l'*astuce* et de l'*intervention étrangère;* qu'il est *imposé* dans l'intérêt de la sainte-alliance, notamment de l'Angleterre, pour faciliter la *restauration* de Guillaume; qu'on cherche à intimider et à violenter les députés en assurant que Louis-Philippe *abandonnera la Belgique et la laissera envahir par Guillaume et les autres puissances* si le traité n'est pas accepté; que c'est un attentat à l'indépendance des nations, un *outrage* à la dignité de l'homme; enfin que c'est le *sacrifice* de tous les intérêts matériels et de tout l'avenir du pays.

« En dînant avec le jeune duc d'Orléans, raconte, à la » séance du 24 octobre, M. *Jamme*, bourgmestre de » Liége, ce prince m'a dit :

« Que le gouvernement français verrait avec plaisir la » Belgique *assurer, par son acceptation*, *la paix de l'Eu-* » *rope;* qu'il fallait se *soumettre* d'abord, et *attendre*, du » temps et des circonstances, des conditions plus favo- » rables; que c'était déjà un grand avantage pour la Bel- » gique d'avoir obtenu son *émancipation et son indépen-* » *dance*. Ce n'est pas sans peine que les puissances du » Nord y ont consenti : car (ce sont les propres expres- » sions du prince) les gouvernemens constitutionnels » sont, pour ces puissances, un *véritable cauchemar*. »

» Le ministère français, dit le député Osy, veut la » *paix à tout prix*, sans voir où cela *mènera la France;* » c'est le premier pas vers la *restauration et le renverse-* » *ment du trône de Louis-Philippe*: car les puissances ne » font que travailler à éteindre l'esprit révolutionnaire : » elles ont réussi en Pologne et en Italie, et bientôt il » n'en restera plus germe ici ni en France.

» La Belgique, telle que l'a faite la conférence, dit le » député *Jallon*, pourra-t-elle exister plus ou moins long- » temps, alors que le cabinet français a cru devoir lais- » ser étouffer l'insurrection d'Italie, laisser périr l'hé- » roïque Pologne, abdiquer le principe de non-interven- » tion, entrer lui-même dans la *nouvelle alliance du des-* » *potisme*, et retirer tout à coup la main tantôt *bienveil-* » *lante* et tantôt *trompeuse* qu'il avait offerte à la Bel- » gique?

» Il ne faut pas se faire illusion : toutes les *déceptions* » *du cabinet français* doivent suffisamment nous avertir » que la *conférence* pourra fort bien rester compacte, ne » pas reculer en présence de ses œuvres, et *ruiner totale-* » *ment* notre pays dans des *frais d'exécution*. »

Le pied pour ainsi dire sur la gorge, la Belgique, étouffée par la sainte-alliance, par Louis-Philippe lui-même, qui se joint à ses oppresseurs, est donc démembrée et n'accepte une existence précaire que pour ne pas expirer à l'instant même!

Guillaume tient toujours Maestricht, Luxembourg, Anvers et l'Escaut : l'entretien de son armée le gêne, il est vrai; mais il a l'approbation et l'appui de son peuple,

avec les vœux, l'affection et l'appui secret de la sainte-alliance; il est tranquille : l'avenir est pour lui.

La Belgique, au contraire, est privée d'Anvers et de l'Escaut; elle est constamment menacée, soit par Guillaume, qui tient garnison chez elle, soit par le volcan des conspirations et des trahisons; elle est sûre de la haine des trois puissances du Nord, qui, sous mille prétextes, ajournent continuellement la reconnaissance de Léopold, qui ne le reconnaissent enfin que sous des conditions et des réserves particulières et inconnues, et qui conserve toujours à Guillaume le titre de roi des *Pays-Bas;* elle ne peut compter avec certitude sur l'appui de l'Angleterre, dont l'intérêt est moins d'avoir ce pays que de l'enlever à la France, et qui se trouverait satisfaite par la restauration de Guillaume ou la quasi-restauration du prince d'Orange; enfin, malgré le mariage de Léopold, peut-elle s'endormir sur l'appui de Louis-Philippe, qui toujours a reculé devant la menace d'une guerre générale? Ne doit-elle pas craindre qu'il ne reculât bien mieux encore si le roi d'Angleterre finissait par lui retirer son simulacre d'alliance et son semblant d'amitié!

Garottée dès le principe par l'intervention de la sainte-alliance, au lieu du bonheur et de la gloire que lui promettait la liberté, et que son peuple méritait si bien par son courage, elle n'a que les misères et les angoisses d'une existence provisoire et précaire; sa position est affreuse!

Et c'est la diplomatie, c'est la sainte-alliance, c'est le juste-milieu, qui l'ont perdue! c'est surtout la pusillanimité du gouvernement français qui sacrifie tout à la peur de la guerre!

Et cette guerre reste toujours suspendue sur sa tête : car aujourd'hui, comme il y a plus d'un an, Guillaume menace d'une seconde invasion; et plus qu'alors Louis-Philippe est obligé de tirer l'épée pour secourir son gendre Léopold.

A moitié hors du fourreau, va-t-elle y rentrer? N'est-ce encore qu'une démonstration pour calmer l'opinion et les chambres? La sainte-alliance, qui n'était pas prête en

août 1831, ne l'est-elle pas encore en octobre 1832? Dans ce cas, les angoisses de la Belgique sont donc encore prolongées!

Voyons maintenant les débats parlementaires sur cette question.

Que de turpitudes vont se découvrir à la tribune! mais comment les avouer? Mentir, toujours mentir, est l'ignoble rôle auquel le ministère s'est condamné. Que de nouveaux mensonges n'allons-nous donc pas voir!

Débats parlementaires sur la Belgique. — Nouveaux mensonges ministériels.

Séance du 13 novembre 1830.

Depuis plusieurs jours, *Mauguin* a prévenu le ministère qu'il lui demanderait des explications.

« Les puissances, dit-il, ont proclamé le droit d'*intervention* en 1792 et en 1814; le cabinet britannique vient de le proclamer en 1830.

» Car, dans son discours d'ouverture (du 2 novembre), le roi d'Angleterre vient de déclarer qu'il est déterminé, avec ses alliés, à *maintenir les traités généraux* en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi; que le gouvernement français lui promet de tenir intacts ces traités; que l'administration du roi des Pays-Bas était *éclairée*, et que les Belges sont des *révoltés*.

» D'un autre côté, un *congrès* est ouvert à Londres pour décider la *question belge*.

» Mais les traités de 1814 assurent la Belgique à la maison d'Orange: que ferons-nous donc au congrès? »

« Les expressions du discours du roi d'Angleterre, dit » *Bignon*, ont une haute portée quand il s'agit de *traités* » *à maintenir:* évidemment il ne peut s'agir que des » traités de 1814. Or, ces traités ont indissolublement » uni la Belgique à la Hollande; et, pour les maintenir, » il faudra recourir à la force, qu'on proteste, cependant » ne pas vouloir employer. Mais la diplomatie saura faire

» de la question belge une de ces questions élastiques » dont on tire toutes les conséquences qu'on en veut » tirer. »

Nous ne le verrons que trop !

Laffitte, président du conseil, expose la situation extérieure, à la *séance du* 28 *décembre*.

« L'énonciation du principe de *non-intervention*, dit-il, » n'était rien encore, c'est son application qui était tout. » Aujourd'hui cette application a commencé..... Les » cinq grandes puissances *viennent de reconnaître et ont* » *signé en commun l'indépendance de la Belgique*. Cette » grande question de la Belgique, de laquelle *on pourrait* » *craindre* une occasion de guerre, *la voilà donc résolue* » dans son point essentiel. »

Comme les ministres s'abusent facilement ! comme les chambres, qui ne voient pas les *pièces*, sont facilement abusées ! comme les cinq grandes puissances ont peu de respect pour leurs propres signatures, leurs actes et leurs principes !

Avant ce 28 décembre, l'indépendance était *reconnue* et *signée*, la question était résolue, la guerre n'était plus à craindre ; et aujourd'hui, en octobre 1832...!

« Le président du conseil, dit Lamarque (séance du 30 décembre), nous a affirmé, il y a deux jours, que la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique par les cinq grandes puissances était un gage de la paix : mais cette réunion des cinq grandes puissances ne rappelle-t-elle pas la *sainte-alliance?* Ne doit-on pas craindre les anciens principes du *congrès de Vienne* quand on y voit les anciens *négociateurs?*

» Napoléon aima mieux descendre du trône et s'ensevelir dans l'exil que d'abandonner la Belgique ! Ils pouvaient seuls y consentir, ces Bourbons qui allaient par l'étranger et pour l'étranger !

» La Belgique serait donc encore un rempart contre nous, une tête de pont pour l'Angleterre !

» Peu nous importent, disait en 1814 *Canning* à un général français, les départemens du Rhin et la Belgique : toute la question est dans l'*Escaut;* sachez que

l'Angleterre aurait fait cent ans la guerre, aurait dépensé son dernier homme et son dernier écu plutôt que de laisser l'Escaut à la France.

» Je croirais insulter nos ministres, si j'ajoutais la moindre foi au dessein qu'on leur suppose de placer un *prince anglais* sur le trône de la Belgique, en tempérant cette honteuse concession par son alliance avec une princesse française.

» Que Louis-Philippe imite plutôt Henri IV, qui ne soupirait qu'après la réunion de la Belgique.

» Je le demande au ministre : est-il vrai que le protocole qui reconnaît cette indépendance porte, dit-on, qu'on *s'éloignera le moins possible* des bases, du but, de l'esprit et des dispositions des *traités de 1814 et 1815?* »

« L'indépendance de la Belgique, répond *Sébastiani*, a été reconnue sans restrictions, sans conditions. (Quelle fausseté!)

» Quant aux *limites*, cette question n'a point été traitée : elle donnera lieu à des négociations, sur lesquelles la chambre comprendra et approuvera mon *silence*.

» Quant à la liberté du port d'*Anvers*, c'est une question de paix ou de *guerre*.

» Mais le gouvernement n'oubliera jamais ce qu'il doit aux intérêts de la patrie, à la dignité de la couronne et à l'honneur national. (Chansons!!)

» Des conférences sont ouvertes à Londres : la Belgique les a désirées (Non!); elles ne tromperont pas ses espérances (Si!...) : elle en a déjà recueilli d'heureux fruits. (Non!) D'ailleurs personne n'a imposé l'*armistice*. (Si, la sainte-alliance!) Les Belges l'ont accueilli avec reconnaissance. (Non!) Ils l'ont observé avec une *fidélité* scrupuleuse, alors que Guillaume montrait moins de respect pour ses conventions. (Oui, et cependant la parole des rois est sacrée!)

» Quant à l'*Escaut*, nous avons proclamé la liberté des mers, et nous *saurons faire respecter* ce principe. » (Vous savez bien mieux le laisser violer!)

« Le ministère, dit *Mauguin*, a-t-il notifié son prin-

cipe de non-intervention aux cabinets étrangers? Que lui ont-ils répondu? »

« Le principe de la non-intervention, répond *Laf-* » *fitte*, est aujourd'hui reconnu en Europe. (Non! L'Au- » triche vous déclarera, en février ou mars, qu'elle ne » le reconnaît point pour l'Italie;) et nous n'avons pas » été *trop loin* en vous disant que nous le ferions *respec-* » *ter*. » (Non; mais Louis-Philippe reculera trop en le laissant violer.)

Le 13 janvier, la discussion s'ouvre sur la pétition d'un citoyen de *Mons*, qui désire la *réunion* de la Belgique à la France.

« Je concevrais, dit *Lamarque*, que des ministres de Charles X vinssent nous dire : La Belgique a brisé les liens qui l'enchaînaient à la Hollande; branche violemment séparée de notre tronc social, elle voulait s'y rejoindre; elle nous offrait la ceinture des places fortes que la sainte-alliance a mises autour de nous : mais nous avons rejeté ses offres et oublié jusqu'aux noms si retentissans de *Fleurus* et de *Jemmapes*. — Mais je ne concevrais plus ce langage dans la bouche des ministres de Louis-Philippe.

» Non, notre ministre des affaires étrangères n'a pas pu tenir l'étrange discours que lui prêtent les envoyés belges; non, il n'a pas dit *que nous refusions la Belgique parce que l'Angleterre n'y consentirait* pas, tandis que, bravant avec fierté les menaces du cabinet anglais, *Polignac* fit la conquête d'*Alger* et conserva sa conquête.

» Quand la Belgique était enchaînée à la Hollande, nous avions toujours l'espoir de voir rompre ce *mariage forcé* où *l'incompatibilité d'humeur* était une cause permanente de divorce; et aujourd'hui on nous ferait reculer de plus d'un siècle en la donnant à un prince allemand ou anglais! on sacrifierait ainsi l'*intérêt* de la France! et, pour jouir nous-mêmes d'une paix honteuse, nous léguerions à nos descendans des germes féconds de guerres longues et cruelles! »

« On (*Rogier*) m'a *prêté*, dit *Sébastiani*, un *langage* » *indigne* d'un ministre; on a fait plus, on s'est élevé

» jusqu'à la *personne du roi* pour lui *prêter* aussi un lan-
» gage qui *n'a jamais été dans sa pensée* ni dans ses
» hauts sentimens. La *prudence* me force à me taire sur
» la Belgique, lorsqu'il existe des *négociations* dont dé-
» pend peut-être le *sort de l'Europe;* mais j'accepte la
» responsabilité de mon *silence.* »

Vous osez nier à la tribune ce que vous avez dit à Rogier!

Quant à la prudence, à la réserve, à l'éternel secret des négociations, c'est toujours la même chose!

« L'indépendance de la Belgique est reconnue! dit *Mauguin.* Mais alors les Belges ont le droit de se choisir un souverain : c'est là leur premier acte d'indépendance. Pourquoi donc exclure tel prince? Pourquoi exclure la France elle-même? Avez-vous le droit de renoncer, au nom de la France, à des possessions qui furent toujours françaises?

» Vous promettez de protéger le fils du roi de Bavière! Mais c'est donner la Belgique à l'*Autriche.* »

« Toute l'argumentation de l'orateur, dit *Sébastiani*, porte sur un fait *faux.* (Non!) Ce n'est *pas nous qui avons indiqué le prince de Bavière à la Belgique.* (Il n'a pas dit que vous l'aviez *indiqué*, mais que vous aviez promis de le *protéger.*) La France a seulement répondu qu'elle *respectait* entièrement la liberté de la Belgique dans son choix. (Singulier respect! Quelle dérision!) »

« La tribune belge, répond *Mauguin*, dit précisément le *contraire* de ce que notre ministre dit à Paris. »

« Vous êtes obligés de respecter les *anciens traités*, s'écrie *C. Périer.* »

« *L'acceptation* de la Belgique, reprend *Dupin*, soulèverait une *guerre générale.* »

Oui, voilà le véritable motif, et tout le reste n'est que prétexte : vous reculez devant la peur de la *guerre!* vous voulez la *paix à tout prix!*

« Un peuple, dit *Mauguin* (27 janvier), qui n'a eu qu'un tort, celui de suivre notre exemple, se trouve le *jouet* d'une diplomatie qui, malheureusement, rappelle

les antécédens de l'*œil-de-bœuf* et celui du cabinet de Versailles. Pendant quelque temps, la Belgique a été protégée par le principe de non-intervention; maintenant les grandes puissances la menacent d'une *intervention armée:* on lui permet de choisir pour chef tout le monde, *excepté tous ceux qu'elle veut choisir.*

» Quant aux *démentis* donnés par notre *Moniteur*, et *rendus* par la tribune belge, ils compromettent la *dignité* de la couronne de France. »

« Les explications qu'on nous demande, répond *Sébastiani*, n'ont rien de pénible ni d'embarrassant pour un gouvernement *sincère et loyal.* (Quelle sincérité!)

» La Belgique ne *s'est jamais offerte;* aucun vœu national n'a été légalement exprimé au roi, et par conséquent nous n'avons jamais *refusé* ce qui ne nous a point été offert. (Misérable argutie! mensonges! car tout à l'heure vous avouerez le contraire.) Cependant j'avouerai avec sincérité que, dans mon opinion, cette réunion est *désirée par la grande majorité* des Belges; j'avouerai même que, *utile à la Belgique*, elle me paraît encore *plus nécessaire au repos de l'Europe* qu'à la *grandeur de la France.* — Mais l'Europe ne pense pas ainsi, et la réunion serait la *guerre.* »

Ainsi, c'est par peur de la *guerre* que vous *refusez* une réunion *utile* à la Belgique, *désirée* par elle, *nécessaire* à la France, et par cela même plus *nécessaire* encore au repos de l'Europe!

« Quelque malencontreuses, dit *de Schonen*, qu'aient pu être les communications verbales qui ont eu lieu entre M. *Sébastiani* et M. *Rogier*, je les préfère cent fois aux communications écrites qu'il a eues depuis, et je crains bien que celles-ci ne *restent à jamais au fond du cœur des Belges.*

» Quelle précipitation dans le refus! On *craignait l'offre* et l'on s'est hâté de la *prévenir.* Et cependant il fallait consulter les chambres, discuter solennellement la question avant de refuser.

» Mais, dit-on, faut-il avoir la guerre et la guerre avec l'Europe?

» Eh bien! Messieurs, ajoute-t-il, je suppose que la

raison d'état, c'est-à-dire les convenances intérieures y soient conformes, car je n'en reconnais pas d'autres, *la réunion doit avoir lieu, tous les canons de l'Europe dussent-ils tonner sur nos frontières.*

» L'intervention des rois dans nos affaires, voilà ce que j'appelle la *condition déshonorante*, et au prix de laquelle un peuple n'accepte provisoirement la vie que pour la *perdre dans l'infamie.*

» Quant à la menace de ne pas reconnaître le duc de *Leuchtemberg*, c'est une violation du principe de non-intervention ; et si ce prince est élu, il sera aussi bien *roi des Belges* que Louis-Philippe est *roi des Français.* »

C'est *de Schonen* qui parle ainsi : à la bonne heure ! A ce langage, les patriotes peuvent croire entendre encore le *carbonaro* d'avant la révolution.

« C'est *Wellington*, dit *Bignon*, qui a provoqué la formation d'un *concert* entre les grandes puissances, au sujet de la Belgique, afin, disait-il, d'assurer le maintien de la *paix*. Le gouvernement français ne pouvait guère repousser cette proposition ; mais aussitôt l'état existant alors a été modifié, et le *mensonge des mots* ne saurait changer la *nature des choses.*

» Il y a aujourd'hui, ajoute-t-il, de la part de la conférence de Londres, une *intervention réelle*, quoique déguisée, dans les affaires de la Belgique. Lorsque la conférence somme la Belgique et la Hollande d'exécuter ses décisions, sous peine d'y être contrainte *par la force des armes*, c'est là certainement un acte d'intervention qu'elle exerce. »

Vainement *Salverte*, *Corcelles*, *Lafayette* défendent-ils encore l'indépendance de la Belgique, tandis que *Guizot* et *Barthe* défendent le ministère.

Vainement *Mauguin* et *Lamarque* demandent-ils communication des *pièces* : on ne communiquera jamais rien, pas même les *protocoles.*

Le duc de Nemours, élu par le congrès belge, ayant été refusé par Louis-Philippe, Sébastiani vient rendre compte à la chambre (23 février) de tout ce qui concerne la Belgique.

« L'invincible répugnance des Belges contre Guil-
» laume, dit-il, n'ayant pas encore éclaté contre sa fa-
» mille, on pouvait croire qu'un de ses fils pouvait être
» élu : cette opinion nous disposa à *pencher* d'abord pour
» le prince d'Orange. »

Tant pis : vous avez pris l'initiative, tandis qu'il fallait attendre le choix libre et spontané des Belges. Mais vous ne dites pas tout ; vous avez voulu les *contraindre*.

« Mais, irrités d'une *lutte sanglante*, les Belges pro-
» noncèrent l'exclusion des Nassau, et depuis, non-seu-
» lement nous n'avons pas concouru à cette combinaison
» qui ne paraissait propre désormais qu'à allumer a
» guerre civile, mais nous y avons opposé l'influence de
» nos conseils.

» Des Belges, investis de la confiance publique, son-
» gèrent d'abord au jeune *Othon de Bavière*, et nous
» consultèrent sur ce choix : nous ne vîmes aucun motif
» de *refuser* notre assentiment.

» Mais bientôt une grande partie désirèrent la *réunion*,
» ou tout au moins l'élection du duc de Nemours. Des
» *hommes considérables* de ce pays *demandèrent* com-
» ment seraient reçus ces deux propositions. — Nous les
» avons mûrement examinées dans le *conseil*. »

Vous avez donc eu *tort de nier* qu'on vous avait offert la réunion, et de soutenir que vous n'aviez jamais pu la refuser.

« Nous avons refusé la *réunion*, parce qu'elle n'était
» pas unanimement désirée, et qu'elle aurait entraîné la
» *guerre* générale.

» Nous avons refusé le duc de Nemours par les mêmes
» motifs.

» Nous n'avons jamais entendu laisser la conférence
» prendre le caractère de l'*intervention*. »

Non, la conférence est devenue une intervention aussi oppressive que l'intervention armée, et vous l'avez souffert !

« Quels motifs ont décidé le conseil du roi ? dit *Lamarque* ; seraient-ce les *menaces* du congrès de Londres ? Mais si la France veut la *paix*, elle ne veut *pas sacrifier à l'autel de la Peur*.

» Serait-ce un *respect aveugle pour les traités de 1814 et de 1815*? Mais ils n'existent plus. Ils liaient la Belgique à la Hollande, et la Belgique *a rompu sa chaîne :* ils nous imposaient la *légitimité dont le grand-prêtre* est, il est vrai, votre envoyé au congrès de Londres..... Mais vous avez adopté la *souveraineté du peuple*, qui, à leurs yeux, n'est autre chose que l'*usurpation!* »

« Anvers venait d'être bombardé, dit *Mauguin*, le » congrès s'occupait de l'exclusion des Nassau, quand » arrive votre envoyé, M. *Langsdorff*, qui déclare, au » nom du ministère français, que les puissances *feront » la guerre à la Belgique si les Nassau sont exclus*. Mais » le congrès, indigné, prononce aussitôt l'exclusion, et » nulle puissance n'ose déclarer la guerre. »

Sébastiani ne disait donc pas la vérité tout à l'heure!

« Nos frontières du Rhin, dit *Viennet*, voilà le vœu, » l'espoir, la perspective de la France entière; il n'y a » plus en Europe de *paix durable*, tant que la *France » ne sera pas satisfaite*, et la plus sûre *garantie de cette » paix* est dans le *complément de notre territoire*. Mais » accepter aujourd'hui la Belgique pour le duc de *Nemours*, ce serait la *guerre;* et d'ailleurs, ayant besoin » du territoire pour recouvrer nos limites, *nous ne pouvons donner à la Belgique un souverain que nous serions forcés de détrôner un jour.* »

Quel aveu! quelle politique! *Viennet* est donc aussi naïf que *Thiers!*

Vainement *Lamarque* demande-t-il encore que les *pièces soient déposées* sur le bureau de la chambre : la chambre et la France ne les obtiendront jamais!

« Un protocole du 20 décembre, dit *Mauguin*, avait assuré à la Belgique son indépendance; mais, par un nouveau protocole du 19 février, cette indépendance n'est plus que *conditionnelle :* il faut que la Belgique cède le *Luxembourg* à la Hollande.

» Puis, nous *pressons la Belgique* de prendre pour roi le prince de Saxe-Cobourg, afin de la donner à l'Angleterre ; ou nous lui proposons le prince de *Naples*, afin de la donner à l'Autriche!

» Je ne rappellerai pas, dit-il encore (12 et 14 avril), cette *lettre du 1er février*, jetée au milieu du congrès belge à l'instant *d'une élection* seulement désirée ; on disait alors que la France ne *reconnaîtrait jamais le protocole du 20 janvier;* qu'elle laisserait la Belgique maîtresse de prononcer sur ses droits et ses *frontières*; et, suivant toute apparence, la Belgique recevra bientôt la maison de *Nassau*.

« La question du *Luxembourg* est fort simple, répond » *C. Périer;* aux termes des traités, ce pays appartenait » à la *maison de Nassau*, et ses forteresses à la *confédé-* » *ration germanique*. La France l'a reconnu en *novem-* » *bre* dernier. »

Non, car le cabinet a d'abord protesté contre le retranchement du Luxembourg : il est vrai qu'il a ensuite rétracté sa protestation ; mais c'est une honteuse faiblesse.

« *L'indépendance de la Belgique* et sa séparation de la » Hollande *ont été reconnues* par les grandes puissances, » dit Louis-Philippe en ouvrant la session de 1831. Les » places élevées pour *menacer la France* et non pour pro- » téger la Belgique SERONT DÉMOLIES ; une *neutralité re-* » connue par l'Europe, et l'amitié de la France, assurent à » nos voisins une indépendance dont nous avons été le » premier appui. »

Ce discours, qui provoque des applaudissemens dans la chambre, excite de vives réclamations dans le parlement britannique, aux séances des 25, 26 et 27 juillet.

Dans la chambre des communes on dit : Qu'on ne démolira que *quelques forteresses*, dans lesquelles on ne pourrait pas mettre garnison suffisante, et qui, en cas de guerre, pourraient être *prises par la France;* que la démolition n'aurait lieu *qu'après la reconnaissance de Léopold par toutes les grandes puissances;* que la désignation de ces forteresses à démolir sera faite par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Belgique et peut-être *la Hollande* avec laquelle l'Angleterre *a d'anciens liens d'amitié*, mais que *la France ne fera pas partie de la conférence*.

« J'ai coopéré à l'érection des forteresses belges, dit » *Wellington* à la chambre des pairs, afin d'élever une » *barrière* pour défendre le nord de l'Europe. L'Angle- » terre, l'Autriche, la Russie et la Prusse concoururent » à ces constructions, et versèrent pour cet objet leur » *part des contributions levées sur la France*.

» Louis-Philippe ayant déclaré sa ferme résolution de » se considérer comme *lié par les traités existans*, de- » vint, par le fait seul de cette déclaration, *partie du* » CONGRÈS *de Londres*. Mais je vois avec plaisir que la » *France n'a point participé à l'arrangement* relatif à ces » forteresses. »

« Si la guerre avait éclatée, dit lord *Grey*, toutes ces » forteresses seraient tombées en huit jours *entre les* » *mains des Français*. L'arrangement actuel est *préféra-* » *ble à celui de 1815*. »

A l'appui de ces assertions, le ministre anglais communique *un protocole du 17 avril*, rédigé *à l'insu et sans la participation de la France*, et portant « qu'une » négociation aurait lieu entre la Belgique et les *quatre* » *puissances* pour déterminer *le nombre* et *le choix* des » forteresses à démolir. »

Ce protocole n'est communiqué à Talleyrand que *le 14 juillet* avec autorisation de le rendre *public*.

Ainsi, on cache ce protocole; et le roi vient affirmer solennellement que les *forteresses seront démolies*, tandis qu'il ne s'agit que de *quelques* forteresses et d'un projet qui pourra n'avoir jamais d'exécution! Il désigne les forteresses *destinées à menacer la France*, tandis qu'aucune désignation n'est encore faite, et que rien ne serait plus facile de soutenir qu'aucune forteresse belge ne se trouve dans cette catégorie! Il présente cette démolition comme demandée et obtenue par lui dans l'intérêt de la France, tandis que le protocole du 17 avril, à lui communiqué seulement le 14 juillet, n'a été fait qu'à son insu, sans sa participation, dans l'intérêt des autres puissances, et pour rétablir autant que possible les traités de 1814 et de 1815!

Quelle déception! et dans le discours de la couronne!

« Le choix que la Belgique a fait était politique, dit

» *Casimir Périer* (*séances du 9 au 16 août*), *le caractère personnel* du prince qui en était l'objet rendait ce » choix *désirable*. La France a dû l'accueillir avec *satisfaction*.

» D'ailleurs, en reconnaissant le roi Léopold, la France » a *stipulé des conditions* que réclamaient sa *sûreté et sa* » *dignité*. La *démolition des places fortes* élevées contre » la France par la sainte-alliance effacera les derniers » vestiges de 1815. »

En reconnaissant Léopold, vous avez *stipulé* la démolition des forteresses!..... Cette démolition effacera les derniers vestiges de 1815!..... Que d'audacieux mensonges! C'est ainsi qu'on surprend des *majorités*, et qu'on trompe le pays! et on lui parle d'honneur, de dignité!...

« Dans les négociations concernant les forteresses, dit *Larabit*, tout a été dirigé *contre nous*. Nos ministres ne devaient pas s'en faire un titre de gloire dans cette chambre; c'est trop compter sur *notre crédulité*.

« Nous avons été obligés de faire un *grand sacrifice*, » dit *Thiers*, en *abandonnant* la Belgique; mais toutes » les questions se réduisent à la *réunion*, et c'est la *guerre* » générale. Or, faire une guerre générale pour une pro- » vince, pour une conquête, ç'aurait été insensé; il a » donc fallu *ajourner* nos prétentions sur la Belgique. »

Quelle bravoure! quelle raison! quelle loyauté!

« La Belgique, dit *Sébastiani*, a élu *librement* et *spon-* » *tanément* Léopold. Nous devions respecter son *indé-* » *pendance;* nous ne pouvions lui *imposer tel prince* plu- « tôt que tel autre; nous avons rendu hommage à la » *souveraineté* du peuple. »

Que de contradictions avec les faits! Que de mensonges! Comme vous vous jouez de la *crédulité* de vos auditeurs!

« Tressez des couronnes, élevez des arcs de triomphe pour le retour de *Talleyrand*, s'écrie *Lamarque;* il a accompli ce que la *sainte-alliance* n'avait pas osé tenter dans l'ivresse de la victoire, ce que les *Bourbons de la branche aînée* n'auraient pas *accordé;* il a réparé la seule faute politique que *Napoléon* reprochait à l'égoïste Angle-

terre : *la Belgique lui appartient*. Par le Hanovre, elle ouvre les débouchés du nord de l'Allemagne ; par le Portugal, tous ceux de la Péninsule. La Belgique sera à la fois sa *tête de pont* pour la guerre et un second Hanovre pour inonder de ses produits le nord de la France et le midi de l'Allemagne.

» Mais, vont peut-être nous dire nos ministres, il n'est pas Anglais, ce prince qu'ont librement choisi les Belges ! Ils l'ont choisi sans doute, mais pour sortir de l'*inextricable labyrinthe* où les avaient jetés les *intrigues de la diplomatie;* ils l'ont choisi après que vous leur avez refusé la *réunion* et le duc de *Nemours;* ils l'ont choisi uniquement *parce qu'il était Anglais*, et qu'il leur promettait l'*appui de l'Angleterre*. En doutez-vous ? Voici les propres mots qu'à la séance du 5 juillet, M. *Lebeau*, le *Sébastiani de la Belgique*, prononçait pour fixer les irrésolutions du congrès :

« Notre avenir a pour garantie le noble caractère de » *Léopold*, qui *appartient à la famille royale de l'An-* » *gleterre*, et qui a la *perspective de la régence de ce* » *royaume*. »

» Il est donc Anglais aux yeux des Belges, ce prince *qui épousa une héritière du trône d'Angleterre*, et s'assiérait sur ce trône si son épouse vivait encore, ce prince qui s'est fait *naturaliser* en Angleterre.

» On a donc violé les protocoles qui *excluaient les cinq grandes puissances*, et on les a violés au *détriment de la France*, et peut-être même de l'Angleterre.

» Ah! des torrens de sang anglais et français couleront peut-être un jour pour effacer la *faute* que vous commettez dans ce moment !

» Quant aux forteresses, continue *Lamarque*, ce sont les *nôtres* qu'on démolira ; oui, *les nôtres!*

» Car le duché de *Bouillon*, *Mariembourg* et *Philippeville* appartenaient à la France avant 1789, et vous les cédez à la Belgique, c'est-à-dire avec la Belgique à l'Angleterre.

» C'est trop de *concessions à la paix!* et cette paix vous ne l'avez pas ; vous allez faire la guerre ; et ce sang français que vous refusiez à l'Italie, à la Pologne, en

disant qu'il ne devait couler que pour la France, vous allez le répandre pour *soutenir un prince anglais en Belgique!*

» Et ne nous parlez pas de votre prévoyance! Le canon d'Anvers vous a surpris et réveillés; vos *brigades* et vos *divisions* n'étaient pas formées; vos *généraux*, accourus à la hâte, ne menaient au combat que des soldats qu'ils ne *connaissaient pas*, et dont ils étaient *inconnus*. »

« En 1815, répond *Sébastiani*, la *sainte-alliance* » constitua à nos portes un royaume de *sept millions* » d'habitans. La création de ce royaume était dirigée » *contre nous*. Elle fit plus, elle *éleva* un grand nombre » de *places fortes;* elle voulut créer là une *vaste tête de* » *pont*, où seraient reçues toutes les armées de l'Europe, » afin de resserrer étroitement la France dans ses limites, » et l'empêcher d'exercer l'influence qui lui appartient. » (La position est à peu près la même, puisque ces places » restent à la disposition des quatre puissances.)

» La révolution de Belgique arrive; les puissances *s'in-* » *quiètent; elles demandent* que le prince d'Orange soit » placé sur le trône de Belgique. C'était la reconstruction » du même royaume, sous une autre forme. (Et cepen- » dant vous y consentiez!) La France *déclare* (prouvez! » car vous n'avez pas l'habitude de faire des déclarations » pareilles) qu'elle ne reconnaîtra pas un prince de la » maison Nassau, placé sur le trône de la Belgique : ce » projet est à l'instant même *abandonné*. » (Non! non! mille fois non! c'est un mensonge!)

« C'est en exécution des engagemens pris par les cinq puissances, dit *Bignon*, c'est pour faire respecter la *neutralité* du nouveau royaume que marche notre armée. Ainsi le rôle de la France n'est pas un rôle qui lui soit propre! Elle n'agit pas pour elle-même! pour elle seule! Elle est l'agent d'exécution, l'*homme d'armes* de la conférence de Londres! Si c'étaient les Belges qui fussent les agresseurs, la France aurait dû se déclarer *contre les Belges*, comme elle se déclare contre la Hollande.

» Nous voilà sur le territoire du ci-devant royaume des Pays-Bas. Si quelque puissance prend parti pour le

roi de Hollande, c'est dès lors une *grande guerre*, une guerre qui peut devenir *générale*.

» Je ne pense pas, comme le ministère, que notre expédition en Belgique ait pour effet certain une *véritable consolidation de la paix*; mais je suis tout-à-fait porté à croire qu'elle peut et doit même *assurer la prolongation de la paix* pour un temps indéterminé.

» S'il y a des puissances qui *veulent la guerre*, ou qui éprouvent quelque *humeur* de la promptitude avec laquelle nous avons pris parti dans cette affaire, on dissimulera; on acceptera pour valable nos déclarations, on se contentera d'en demander l'accomplissement, et l'on s'empressera de nous dire, en termes très obligeans sans doute : « Votre tâche est finie, *sortez*. »

» La *conférence*, ajoute-t-il, n'est qu'une continuation *des congrès* de la sainte-alliance : je l'avais *prévu*, *annoncé* dès novembre 1830 : on a changé le *mot*, mais c'est la *chose*.

» A Vienne, le congrès était composé de *cinq* membres, et ses protocoles étaient *impératifs* et *obligatoires* : il en est de même à Londres.

» Le congrès, *hostile* à la liberté des peuples, a *excommunié* les constitutions de *Naples*, du *Piémont*, du *Portugal* et de *l'Espagne* : aujourd'hui l'*intérêt anglais* prédomine en s'unissant à l'*intérêt de la sainte-alliance*.

» Depuis huit mois, au lieu d'offrir une *médiation amicale*, la conférence a prétendu exercer un *arbitrage despotique et sans appel* : elle a prononcé des sentences et lancé des décrets foudroyans. Décrets impuissans! Menaces ridicules! son but était de faire *peur aux Belges*, et les Belges n'ont pas eu peur. La diplomatie des cinq grandes puissances de l'Europe a échoué devant l'obstination inflexible d'un peuple de quelques millions d'âmes.

» Aujourd'hui la conférence ne décrète plus, elle ne commande plus : ses protocoles, si tranchans et si péremptoires, ne sont plus que de modestes propositions qu'il est loisible aux Belges de rejeter ou d'admettre.

» Et moi aussi, messieurs, continue *Bignon*, je vais répéter le mot qui a si vivement blessé M. le ministre des affaires étrangères. *Le gouvernement français a livré*

la Belgique à l'Angleterre. La conduite de notre gouvernement, en cette circonstance, me semble *une de ces fautes comme il ne s'en commet pas deux en un siècle.* »

Entendez-vous, ministres qui ne devriez pas vous comparer à *Bignon?* c'est une condamnation prononcé contre vous!

« Une première faute, ajoute-t-il, c'est d'être entré dans une conférence où tout se décide à la *majorité* des voix, en sorte que, quand il s'agit de choisir entre *un intérêt français* et un *intérêt anglais*, il y a nécessairement quatre voix contre la France.

» Le ministère a pris à faux la question de la Belgique. Il lui a semblé que toutes les destinées de l'Europe étaient dans sa prompte solution. Il n'a pas eu d'autre pensée que de la finir. C'était précisément le système contraire qu'il fallait suivre.

» La Belgique, avant que son existence fût fixée, était pour nous un *château fort*, une *place d'armes* d'où nous menacions l'Europe, d'où nous tenions l'Europe en respect. C'était là, du haut de cette citadelle, que nous devions nous expliquer avec les puissances sur les affaires de la Pologne et de l'Italie. C'était de là que nos paroles auraient été entendues. Il n'en a point été ainsi. Ce qui eût dû nous inspirer de la confiance a été pour le ministère une source d'effroi. Ce terrain, sur lequel il eût dû s'asseoir, il en a eu peur comme d'un volcan prêt à le dévorer. Là est le principe de sa méprise, le point de départ de la fausse route qu'il a suivie.

» Une fois le ministère avait fait un acte de sagesse et il n'a pas su y persévérer. Il avait *refusé son adhésion* à un protocole de la conférence, au protocole fameux du 20 janvier, qui a fixé la délimitation de la Belgique et de la Hollande. Après les erreurs précédentes, c'était du moins un point d'arrêt auquel on pouvait se tenir aussi long-temps qu'il eût été nécessaire pour faire prendre aux affaires générales une direction plus conforme à nos vues; mais lorsque tout nous commandait de garder cette position, nous l'avons abandonnée pour *la livrer à un intérêt contraire au nôtre.*

» Le Luxembourg n'appartient pas aux Belges : cepen-

pendant, qu'ils aient fait tous leurs efforts pour *obtenir la cession* de cette province, loin de leur en faire un crime, je ne puis que *louer leur persévérance*.

» La Belgique est notre *alliée!* Non, puisqu'elle est *neutre*, et cette neutralité n'a précisément été créée que pour empêcher notre alliance. Mais s'il s'agissait de nous attaquer, la sainte-alliance ne respecterait pas plus cette neutralité de quelques jours qu'elle n'a respecté en 1815 la *neutralité de la Suisse*, qui datait de plusieurs siècles.

» Et les forteresses! on nous fait entendre que leur démolition dépendra de notre *seule volonté ;* elles sont donc où vont être occupées par nos troupes? — Eh! non, la conférence est encore là!

» Vous avez entendu, et entendu en rougissant, les explications données dans le parlement d'Angleterre. On déterminera celles des forteresses qui devront être démolies, et cette désignation, on la fera sans notre concours.

» Léopold sera Anglais malgré les Belges et malgré lui. Il ne dépend pas de lui d'être autre chose qu'Anglais; il tiendra nécessairement à l'Angleterre, dans l'intérêt de l'augmentation de la puissance belge, dans l'intérêt même de son existence.

» N'avez-vous pas déjà, messieurs, entendu le ministre Lebeau, pour décider le congrès en faveur de ce prince, chercher à flatter l'orgueil de ses compatriotes, en leur montrant dans l'avenir les grandes destinées de la Belgique au détriment de la France? Ne l'avez-vous pas entendu annoncer que si un jour les provinces de la rive gauche du Rhin venaient à changer de maître, ce serait à la Belgique qu'elles devraient appartenir.

» Ainsi trois intérêts étaient en présence : un intérêt français, un intérêt de sainte-alliance et un intérêt anglais. *L'intérêt français a échoué partout;* l'intérêt de la *sainte-alliance* a prévalu à l'égard de la Pologne et de l'Italie; l'intérêt *anglais* triomphe en Belgique.

» Le mal est immense, irréparable peut-être, dit *Bignon* en terminant; et tout ce mal tient à une seule cause, à *la peur extrême* que notre cabinet a eue de la guerre, peur qu'il n'a pas su dissimuler. Cette terreur a fait le succès des puissances étrangères contre nous · c'est

en nous cependant qu'eût dû être la confiance, et la terreur chez elles. C'est notre crainte excessive de la guerre qui a encouragé l'Autriche à envoyer ses troupes à Modène, à Parme et dans les états romains. C'est cette crainte qui a porté notre cabinet à tant de fausses démarches au sujet de la Belgique, et qui, après l'avoir *déconsidéré* par ses *contradictions*, l'a réduit à laisser planter un *pavillon anglais sur notre frontière*.

» Nous avons tout permis, tout enduré, tout souffert, et cependant, malgré tant de *concessions*, après avoir tant fait pour la paix, le ministère ne peut dire que nous *n'aurons pas la guerre*. Quel résultat d'une seule année, et surtout quand cette année *date de juillet* 1830! »

« Notre entrée en Belgique, dit *Soult*, est une *preuve* » *satisfaisante* que nous sommes prêts à défendre notre » indépendance. (Oui, belle preuve!)

» Nous acceptons toute *responsabilité* à cet égard. (Belle consolation!)

» Que l'orateur qui vient de manifester des inquiétudes » soit donc *parfaitement tranquille*, de même que la » France. » (Tout cela est bien rassurant en effet!)

» Nous avons d'ailleurs les *assurances les plus for-* » *melles* des intentions pacifiques des puissances : que » sous ce rapport encore on *ne se chagrine donc pas!* » *qu'on ne se tourmente pas!* » (C'est ce qu'on disait aux patriotes d'Espagne, d'Italie et de Belgique!)

Quel ton pour un ministre parlant devant la *représentation nationale!*

« Les Hollandais se retirent, ajoute-t-il : cependant » nos troupes *ne rentrent pas pour cela;* car auparavant » il faut que nous ayons la *certitude* qu'il n'y aura pas » de retour, »

Eh bien! la conférence va vous ordonner de sortir auparavant, et vous obéirez!

Vainement Larabit, Salverte, Mauguin, Lamarque et beaucoup d'autres demandent-ils encore ici la communication des *protocoles* et des pièces; vainement Mauguin dit-il aux ministres que, par leur refus, ils se mettent en état d'hostilités envers la chambre : ils ne communiqueront rien, jamais rien.....

« La Belgique, dit l'*adresse des députés* à Louis-Philippe, la Belgique, qui, comme nous, s'est librement » donné un roi, vient d'être attaquée; nos armées marchent à son secours; et la France s'associe avec transport » à un mouvement généreux dont le but est de défendre, » d'affermir *le principe* de notre glorieuse révolution, de » *fixer définitivement* nos rapports avec nos voisins, *et* » *de dissiper tous les doutes* qui agitent péniblement la France. »

Eh bien! l'armée sortira avant que ces rapports soient *définitivement* fixés, avant que ces doutes soient dissipés!

« C'est depuis que vous êtes réunis, répond Louis-Philippe, que l'invasion *inattendue* de l'armée hollandaise en Belgique m'a déterminé à *rassembler immédiatement* une armée pour assister le roi des Belges, et donner à cette nation les secours dont elle avait un si *pressant besoin*.

» J'espère que notre armée pourra bientôt aussi rentrer en France, et je me hâterai de la rappeler *aussitôt* que, de concert et d'accord avec les puissances garantes avec moi de l'indépendance de la neutralité de la Belgique, *je serai assuré que le retour de notre armée n'exposera pas la Belgique à de nouvelles agressions*.

Eh bien! l'armée rentrera auparavant, sur l'ordre de l'étranger.....

« La Belgique, dira *Léopold* en ouvrant la session » belge le 8 septembre, *confiante à l'excès* dans les engagemens contractés par Guillaume, s'est vue tout à » coup *surprise* par une armée dont les forces excédaient » de beaucoup celles qu'elle avait à lui opposer.

» Le secours de la France devenait alors *urgent, indispensable*. »

Ainsi, *confiance excessive* d'un roi, *déloyauté* d'un autre roi, *restauration* presque inévitable pour conséquence, et l'on nous dit dit toujours : « Soyez tranquilles, nous sommes *prêts*, et nous avons les *assurances* des rois!

« Des avantages de plus d'une espèce, dit *Bignon* (10 septembre), devaient être pour nous l'immanquable résultat de notre entrée en Belgique.

» Mais lorsque le ministère est en position de faire en-

tendre et respecter sa voix, c'est lui qui, *docile instrument des décisions de la conférence*, va, revient ou s'arrête, selon qu'on *veut bien y consentir*. Toujours il en sera ainsi, tant qu'il ira se faire maîtriser dans une conférence où quatre puissances, se faisant des concessions réciproques entre elles, sont et seront constamment d'accord contre *l'intérêt français*.

« Cette question de la Belgique, répond *Sébastiani*, » n'est *rien moins qu'une question terminée*. »

Elle peut donc amener la guerre après tant de protocoles et tant de concessions?

« L'aristocratie anglaise, dit *Mauguin* (séances des 19 au 24 septembre), se plaint de ce que nos soldats sont en Belgique.

» Que faire alors pour éviter les remontrances de l'Angleterre? Louis-Philippe prie Léopold de lui écrire une lettre par laquelle il lui demandera de laisser 12,000 hommes en Belgique. *Wellington* a dénoncé ce fait dans le parlement britannique sans être démenti : il a ajouté que c'était un *mauvais subterfuge*, et que, malgré cette lettre de Léopold, il ne fallait pas souffrir qu'un seul de nos soldats restât en Belgique.

» Enfin, la lettre du roi Léopold écrite, nous annonçons dans *le Moniteur* que nous laisserons 12,000 hommes en Belgique; et ce parti est si bien arrêté qu'on forme *un camp*, et qu'on s'occupe des moyens de faire passer à nos troupes la mauvaise saison qui s'avance,

» Mais l'orgueil britannique ne pouvait être satisfait. A la conférence, de nouveaux protocoles, à la tribune anglaise, les voix de l'opposition firent entendre de nouveaux murmures. Qu'avons-nous fait? nous avons retiré nos troupes.

» C'est ainsi, messieurs, que, tandis que l'*humilité* la plus complète existait dans les notes, le langage des conseillers de la couronne était *haut et superbe*. »

« Le royaume *des Pays-Bas*, répond *Sébastiani*, *avait* » *été créé en hostilité contre la France*. Toute l'Europe » y avait *concouru*. Après avoir *créé sur nos frontières* » *un royaume de six millions* d'habitans, elle le couvrit

» de *places fortes*. Pour la construction de ces places » fortes, toutes les puissances intervinrent avec leur » argent. (Non, avec nos contributions!)

» La révolution de Belgique produisit à Pétersbourg » une *grande impression*. Cette *cour vit le système élevé* » CONTRE NOUS *s'écrouler*. Le royaume des Pays-Bas » disparaissait, et avec lui *la force offensive créée contre* » *la France*. De plus, des intérêts de *famille* se mêlaient » à ces intérêts généraux.

» Bientôt le roi de Hollande réclama l'appui des se- » cours de la Russie. L'empereur de Russie répondit que » les malheurs de Guillaume l'intéressaient vivement; » qu'il *désirait lui prêter son appui*, mais qu'il ne pou- » vait le faire qu'avec le concours *de ses alliés*. »

Ainsi, la prédilection de Nicolas et de la sainte-alliance pour Guillaume, et leur intérêt à rétablir le royaume des Pays-Bas ou à s'emparer de la Belgique, ne peuvent être douteux.

« L'administration actuelle, dit *Lamarque*, s'est, non pas seulement *associée* comme Louis XVIII et Charles X à la *sainte-alliance*, mais elle s'est placée à *sa suite*, en entrant dans un *congrès* où les gouvernemens *absolus* et les puissances *rivales* ont toujours une majorité assurée.

» La Belgique, privée du Limbourg, du Luxembourg et de l'Escaut, ne sera qu'un simulacre de royaume, n'aura qu'un simulacre de roi, qui fera bien de tenir toujours ses malles faites, et d'avoir à Anvers, à Ostende, un *paquebot* prêt à le soustraire ax *visites imprévues du prince* d'Orange; car la France n'aura pas toujours à Maubeuge et à Valenciennes une armée pour tenir debout son trône chancelant. Ainsi la sainte-alliance a complètement atteint son premier but, et tout lui promet une *prompte restauration* qui doit être l'avant-coureur d'une *restauration plus importante* à laquelle l'Europe travaille.

» Militaire et citoyen, c'est la *rougeur sur le front* que j'ai entendu les explications données de notre évacuation de la Belgique, et il m'est démontré que les soldats ont obéi aux ordres, aux ordres absolus des faiseurs de protocoles de Londres. Ainsi, il *mentait*, *le Moniteur*, quand

il nous disait que *douze mille Français resteraient en Belgique!* Ainsi ils se trompait, notre ministre de la guerre, quand il disait de nos soldats : *Ils n'en sortiront pas!...* Ils sont sortis, en laissant debout le monument de Waterloo, en évacuant les places construites avec nos tributs, avant d'avoir assisté à leur démolition!

» Ce sera la Prusse, l'Autriche, la Russie qui décideront quelles sont les places à démolir, et la France, mise à l'écart comme un *coupable que l'on juge*, attendra l'arrêt. Quand nous arrêterons-nous donc sur cette pente rapide et *honteuse de concessions?* »

« Je ne crois pas, dit *Thiers*, qu'*aucun ministère eût* » *pu rester en France s'il avait souffert que les Prussiens* » *entrassent en Belgique;* nous ne devions pas plus y » rester.

» *Est-il quelqu'un dans cette chambre qui croie que* » *Guillaume veuille faire une nouvelle pointe en Belgi-* » *que?* » — « Oui, moi, » répond *Cabet*.

« Je comprends que sur *quatre cents* membres il y en » ait *un;* mais il n'y en a *pas deux* qui croient que la » Hollande *veut recommencer les hostilités.* »

Il y en avait probablement deux cents, peut-être quatre cents, y compris *Thiers* lui-même; mais un seul exprime sa pensée.

Lafayette va cependant indiquer aussi la sienne.

« La restauration orangiste, dit il, était organisée, on avait éloigné les patriotes et glacé l'enthousiasme (c'est comme en France!), et sans notre armée la contre-révolution était faite.

» Dans ses ordres du jour, le prince d'Orange nous *annonce une nouvelle invasion*; mais j'espère que nos troupes seront toujours prêtes à la repousser. »

« On nous annonce, dit *Salverte*, l'existence d'un *pro-* » *tocole* qui contient la cession du *Luxembourg*. »

« *Ce n'est pas vrai*, lui répond *Sébastiani* de sa place : » *rien de pareil n'existe.* »

Eh bien! c'est vrai, et ce démenti n'est qu'un *mensonge!*

Mais quel ton dans un *ministre*, à l'égard d'un *dé-*

puté, qui peut être son juge ou du moins son accusateur! Comme la représentation nationale se fait peu respecter!

« Nous soutenons, dit Mauguin, que c'est sur *l'ordre de la conférence*, sur l'ordre de *l'Angleterre*, que vous êtes sortis de Belgique, et les *journaux* comme la *tribune anglaise* nous autorisent à le soutenir : eh bien! cette obéissance est *déshonorante* pour nous. — Répondez! il ne s'agit pas de *phrases*, ce sont des *faits*, des *preuves*, des *pièces* que nous vous demandons : produisez les *protocoles* et votre *correspondance*.

On se rappelle (voyez t. 2 p., 191 et suivantes) la ruse, la manœuvre et la violence employées dans les orageuses séances des 21 au 24 septembre pour sauver le ministère des accusations relatives à la Pologne.

La discussion sur la Belgique finit de la même manière, par le fameux ordre du jour motivé.

Et ici, chose presque incroyable! c'est l'entrée de notre armée en Belgique et l'annonce de la démolition des forteresses, c'est-à-dire deux déceptions, deux occasions de honte pour le gouvernement, qui déterminent son triomphe auprès de la majorité dans la chambre!!

« Dans une séance précédente, dit *Comte*, *le 14 octobre*, M. Guizot a accusé l'opposition du dehors et même du dedans d'avoir cherché à opérer la réunion de la Belgique, et d'y avoir envoyé des émissaires de troubles. Eh bien! j'étais alors procureur du roi, et je puis donner des renseignemens précis à cet égard.

» Peu de temps après que la révolution belge eut éclaté, il se répandit dans Paris que quelques hommes y faisaient des enrôlemens nombreux et clandestins : j'en fus averti. Les chefs furent arrêtés ; leurs papiers, et particulièrement les contrôles d'enrôlement, furent saisis. Les inculpés produisirent des *pièces* qui prouvèrent qu'ils étaient autorisés à enrôler des hommes de juillet et à les diriger sur Bruxelles, ou sur la frontière de France qui touche immédiatement la Belgique : on fut donc obligé de les relâcher.

» Mais qui les avait autorisés?

» C'est le gouverneur de Paris qui dirigeait les mili-

taires ; c'est M. *Guizot*, ministre de l'intérieur, qui faisait délivrer les passeports gratuits ; c'est M. *Girod de l'Ain*, préfet de police, qui les délivrait et les payait sur ses fonds secrets.

» Et c'est M. *Guizot* qui nous accuse ! !..... »

Cette fois *Guizot* ne répond rien.

Résumons en deux mots cette discussion.

L'intérêt de la Belgique lui prescrit de se constituer en république alliée de la France, ou de se réunir à celle-ci.

L'intérêt et l'honneur français prescrivent d'accepter son alliance ou sa réunion.

Mais Louis-Philippe veut la paix à tout prix, et sacrifie la Belgique à la sainte-alliance, comme il lui sacrifie l'Italie, la Pologne et l'Allemagne.

On ne peut en faire l'aveu ; il faut nécessairement mentir : on ment ! On ne peut laisser connaître les pièces, il faut nécessairement les cacher : on les cache !

§ 44. — *Oppression des peuples par la sainte-alliance. — Complicité de Louis-Philippe ou lâcheté de son gouvernement. — Trahison contre les peuples et contre la France.*

Les rois et les aristocraties ont tous le même intérêt, le perpétuel triomphe de la légitimité et du droit divin, du pouvoir absolu et des priviléges, et l'éternel asservissement des peuples : pour eux, l'*ordre* c'est l'obéissance aveugle et la résignation à la servitude ; pour eux, le *désordre et l'anarchie*, c'est la souveraineté nationale, la liberté et l'égalité, le règne de la justice et de la loi.

Réellement formée dès 1789 pour écraser la révolution française, la sainte-alliance y parvient en 1814 et 1815.

Trompant tous les peuples auxquels elle avait promis des constitutions, elle les enchaîne plus étroitement dans ses congrès de Vienne, de Troppau, de Véronne et de Laybach ; elle détruit les révolutions d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Piémont.

Menacée de nouveau par la révolution de juillet et par celles qu'elle enfante encore, elle recommence ses *congrès* à Londres, retient tous les peuples sous le joug,

resserre plus étroitement leurs chaînes, écrase l'Italie, la Pologne et la Belgique, menace la Suisse et tous les petits états d'Allemagne auxquels elle ravit d'abord la liberté de la presse, et prépare ses derniers efforts contre la France elle-même, foyer des lumières et de la liberté.

*** Opprimés par la sainte-alliance, les peuples ne peuvent avoir pour elles que de la haine.

Mais, comme Louis XVI, comme Louis XVIII et comme Charles X, Louis-Philippe en fait aujourd'hui partie.

Redoutant la liberté autant peut-être que les autres rois, ou sacrifiant tout à la crainte de la guerre, il coopère avec eux à l'oppression de l'Europe.

Complice des oppresseurs, pourrait-il ne pas avoir part aux imprécations des opprimés?

Il y a plus; les souverains d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre ne se sont pas mis à la tête de la révolution de juillet, et n'ont rien promis depuis 1830 aux Italiens, aux Polonais, aux Belges; ils ne les ont pas trompés. Mais, nous ne l'avons que trop vu, Louis-Philippe a personnellement joué et trahi les patriotes espagnols, l'Italie, la Pologne et la Belgique; tous ces peuples lui reprochent plus particulièrement leurs malheurs: quels ne doivent donc pas être leurs sentimens pour lui!

Mais en abandonnant, en trompant, en sacrifiant, en laissant ou faisant opprimer ces peuples, Louis-Philippe ne trahit-il pas doublement la France elle-même?

N'est-ce pas en effet trahir la France que d'abandonner l'Italie à l'Autriche, la Pologne à la Russie, la Belgique à l'Angleterre ou à la Hollande, les petits états d'Allemagne à la diète de Francfort, instrument de la sainte-alliance? Toutes les discussions que nous avons précédemment rapportées ne le prouvent-elles pas jusqu'à l'évidence? N'est-il pas manifeste que la France pouvait avoir tous ces peuples pour alliés, et que, dans une guerre dirigée maintenant contre elle, elle les verrait immobiles, ou forcés d'entrer dans les rangs de ses ennemis?

N'est-ce pas aussi trahir la France que de la déshonorer pour ainsi dire aux yeux des nations, et de lui

faire perdre leur sympathie en la montrant inconséquente, égoïste, ingrate et sans foi, elle qui, depuis quarante ans, par ses révolutions, sa tribune et sa presse, provoque en quelque sorte les peuples à s'affranchir et leur promet son appui? * * *

Ah! qu'il est rouge de honte le front d'un vrai Français! que son cœur est navré de douleur!

Oui, que les nations ne s'y méprennent pas; éminemment juste, sans rancune et sans envie, reconnaissante, loyale et généreuse, trompée et non trompeuse, opprimée et non oppressive, la France, la vraie France est leur sœur et leur amie; leur cause est la sienne, et, quoique innocente de leurs malheurs, dont son gouvernement seul est coupable, elle se regarde comme à jamais obligée à les réparer.

Oui, tous les peuples doivent être alliés et amis; mais les patriotes espagnols, italiens, polonais, belges et français sont particulièrement à jamais unis par les liens de l'infortune et de la fraternité.

§ 45. — *La sainte-alliance avance toujours, et Louis-Philippe recule sans cesse. — Concessions continuelles destructives de l'indépendance nationale. — Encore complicité ou lâcheté du gouvernement.*

« Si l'on cède une fois, disait Dupin dans la chambre, il faudra lui céder une seconde fois, une troisième, et toujours. »

Si l'on cède une fois à une ligue d'aristocrates et de rois, dirai-je à mon tour, il faudra leur céder sans cesse; et celui qui se croirait habile en ne faisant des concessions qu'*une à une, article par article*, ne reculerait ainsi que pour mieux sauter ou tomber.

Si l'on en croit le discours de la couronne, jamais l'honneur de la France n'a mieux été défendu : car écoutons :

« Vous jugerez, sans doute, que dans ces difficiles négociations les *vrais intérêts* de la France, les intérêts » de sa *prospérité*, de sa puissance et de son *honneur*

» ont été défendus avec persévérance et *dignité*. L'Eu-
» rope est *aujourd'hui convaincue* de la *loyauté* de nos
» intentions et de la *sincérité* de nos vœux pour le *main-*
» *tien de la paix;* mais elle l'est aussi de *notre force*,
» et elle sait comment nous soutiendrions la guerre, si
» nous y étions *contraints par d'injustes aggressions.* »

Il est vrai que jamais gouvernement n'a plus parlé d'*honneur* et de *dignité*, de *franchise* et de *loyauté*.

Mais jamais aussi gouvernement n'en a peut-être moins eu.

Jamais surtout gouvernement n'a mis plus de mystère dans ses actes et sa conduite.

Quand la chambre doit répondre au passage ci-dessus du discours de la couronne, la commission lui propose le paragraphe suivant :

« Dans l'*examen* de ces difficiles *négociations*, nous
» avons la *confiance* que nous trouverons la *preuve* de la
» *dignité* et de la *persévérance* avec lesquelles ont été dé-
» fendus les *vrais intérêts* de la France. »

Mais Bernard, membre de la commission, raconte à la chambre ce qui suit.

« La commission avait d'abord à l'unanimité rédigé ce paragraphe ainsi :

« La chambre *attend la communication des documens*
» *diplomatiques* qui ont servi de base à ces négociations.
» Elle les examinera avec attention, et avec l'*espérance*
» d'y trouver la preuve que les vrais intérêts de la France
» et sa dignité n'ont pas été compromis. »

» Mais la commission s'ajourna au lendemain; et, dans l'intervalle, C. Périer et Sébastiani (qui avaient eu connaissance de la rédaction et qui en étaient contrariés) demandèrent à être entendus.

» Ils donnèrent des explications *verbales* sans apporter *aucune des pièces* nécessaires pour éclairer la France.

» Néanmoins, la majorité de la commission ne voulut plus demander la communication des pièces, et la minorité seule persista dans cette demande en exprimant d'abord le *désir*, puis l'*espérance* de trouver dans ces pièces la preuve, que l'honneur et la dignité de la France avaient été convenablement défendus. »

Mais, dans la chambre, les ministres et leurs amis repoussent obstinément cette communication, qui n'est jamais donnée.

Ainsi le ministère veut non-seulement qu'on le juge, qu'on l'approuve, et même qu'on le loue, mais encore qu'on le croie sur parole.

Jamais cependant les actes diplomatiques n'ont été plus multipliés et plus importans.

La conférence de Londres ne s'est pas occupée seulement de la Belgique : sans doute elle s'est occupée de l'Italie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Suisse, de la reconnaissance de Louis-Philippe, du désarmement général, de la paix et de la guerre, etc. Que de protocoles! que de négociations terminées! quel intérêt la France n'a-t-elle pas à les connaître! que de fois les députés patriotes n'en ont-ils pas demandé communication et toujours en vain!

Jamais, non jamais, on ne s'est joué si scandaleusement de la charte, de la représentation nationale et du pays.

En agissant ainsi, ne pourrait-on pas le trahir et le vendre sans qu'il fût possible de s'en apercevoir?

Et pourquoi ce continuel mystère? Pourquoi cette violation de la première loi du régime représentatif? Ce silence si persévérant n'est-il pas l'accusation et la condamnation du gouvernement? N'autorise-t-il pas au moins tous les soupçons? Craint-il, le gouvernement, que, si le voile était levé, on ne le vît, chapeau bas, à genoux, les mains jointes, implorer la paix, tout accorder ou tout offrir pour l'obtenir?

Sans doute les autres souverains agissent en barbares oppresseurs des peuples, mais lisez la réponse de Metternich à notre ambassadeur (v. t. 2, p. 19); lisez le manifeste de Nicolas (voy. t. 2, pages 66 et suiv.); examinez la conduite de Guillaume; ils ont du moins de l'énergie! ils sentent la dignité d'une couronne! ils ne reculent pas devant la guerre!

Dès le premier moment de notre révolution, la sainte-alliance s'est armée, et ses armemens ont toujours augmenté. Elle a fait tout ce qu'elle a voulu en Italie comme

en Pologne : ses exigences et ses succès sont allés croissans contre la Belgique, la Suisse et l'Allemagne ; chaque jour elle devient plus forte et plus menaçante ; chaque jour elle fait un pas en avant.

Louis-Philippe, au contraire, ne recule-t-il pas sans cesse, soit devant l'Espagne, soit devant l'Autriche en Italie, soit devant Nicolas en Pologne ? Ne fait-il pas chaque jour de nouvelles reculades devant la sainte-alliance en Belgique ? N'a-t-il pas reculé devant le pape lui-même, s'abaissant jusqu'à désavouer comme une *malheureuse méprise* une expédition qu'il avait ordonnée et dont il faisait triomphe à Paris ; lui demandant en quelque sorte pardon d'être entré sans sa permission à *Ancône*, le 23 février 1832 ; consentant à faire repartir de suite une partie de la troupe ; promettant de faire sortir le reste aussitôt qu'il l'exigerait ; mais le suppliant d'y souffrir quelque temps encore quelques-uns de nos soldats pour éviter l'explosion des murmures que leur rentrée subite pourrrait exciter en France ; se soumettant à toutes les conditions les plus humiliantes, notamment à cesser tous les travaux de fortification commencés, à ne pas sortir de la ville, à ne plus laisser paraître *le drapeau tricolore sur la citadelle*, à subordonner le commandant militaire à un agent civil et politique, à payer toutes les dépenses, et probablement sous ce titre quelques millions de tribut à sa sainteté ?

Que d'humiliations pour l'armée, qui devait ne se montrer qu'en libératrice ! Que de honte pour la France, qui devrait être à la tête des nations !

Aussi, que d'affronts partout pour nos voyageurs, et que d'affronts pour la France et pour son roi dans les journaux ministériels étrangers, dans la conférence de Londres, même aux tribunes belge et britannique !

« Ce que je demande au gouvernement anglais, dit *sir Robert Vivyan*, c'est qu'il ne montre *aucune crainte du gouvernement actuellement existant en France.* » (Bignon, 10 septembre.)

Lord Grey lui-même déclare publiquement au parlement, en janvier 1832, que si la France avait bravé la guerre, *personne n'aurait osé l'attaquer ;* mais qu'on l'a

vaincue en temporisant, et que la Hollande a obtenu de bien meilleures conditions que celles qu'on pouvait *espérer*. (Espérer!... Entendez-vous?)

Vous parlez de *dignité!* Eh bien! écoutez ce qu'écrivait Napoléon à son ministre des affaires extérieures, le 4 janvier 1814 :

« Je pense, dit-il, qu'il est douteux que les alliés » soient *de bonne foi* et que l'Angleterre *veuille la paix :* » moi, je la veux, mais solide, honorable. La France, » *sans ses limites naturelles, sans Ostende, sans Anvers,* » *ne serait plus en rapport avec les autres états de l'Eu-* » *rope* (qui tous se sont beaucoup agrandis.)

» *Veut-on réduire la France à ses anciennes limites,* » *c'est l'avilir. On se trompe* si on croit que les malheurs » de la guerre puissent faire désirer à la nation une *telle* » *paix*. Il n'est pas un cœur français qui n'en sentît *l'op-* » *probre* au bout de six mois, et qui ne la reprochât au » gouvernement *assez lâche* pour la signer.

» Si la nation me seconde, l'ennemi marche à sa perte; » si la fortune me trahit, mon parti est pris : je ne tiens » pas au trône; je *n'avilirai ni la nation ni moi*, en » souscrivant à des conditions *honteuses*. »

Et que dirons-nous des concessions journellement faites à la sainte-alliance jusque dans l'administration intérieure de la France? Car pourquoi l'armée n'est-elle pas de 500,000 hommes, comme on l'avait annoncé? Pourquoi n'est-elle pas organisée en divisions et brigades, veillant sur nos frontières? Pourquoi la garde nationale mobile, si souvent et si vivement réclamée, n'est-elle pas organisée? Pourquoi notre garde citoyenne est-elle dissoute précisément dans les villes où elle est le plus nécessaire, et où l'étranger la redoute le plus? N'est-ce donc pas pour satisfaire les vœux de l'étranger qu'on repousse les vœux de la nation? N'est-ce pas pour le rassurer qu'on poursuit l'association nationale et qu'on dissout l'école polytechnique? N'est-ce pas pour lui plaire qu'on arrête et qu'on expulse les proscrits italiens et polonais, et qu'on les force à braver les tempêtes pour aller mourir en Afrique, comme c'était pour lui faire plaisir que Louis XVIII allait en Espagne? N'est-ce pas pour plaire à l'étranger

qu'on conserve ou qu'on choisit certains ministres, certains ambassadeurs, certains hauts fonctionnaires carlistes, et qu'on révoque, que l'on conserve ou qu'on propose certaines lois pour démolir la révolution et la liberté? N'est-ce pas pour plaire à l'étranger que, par exemple, le divorce est repoussé, l'hérédité de la pairie obstinément demandée, la législation sur la garde nationale, sur les administrations municipales et départementales, et sur l'instruction primaire, étranglée, impopulaire ou ajournée? N'est-ce pas pour plaire à l'étranger qu'on n'a jamais permis aux chambres ni d'exercer l'initiative des lois qui leur est accordée par la charte, ni de consolider législativement les grades et les honneurs décernés par Napoléon pendant les Cent-Jours? Est-ce pour obéir à l'étranger qu'on a tout risqué pour sauver Polignac; qu'on a tout bravé pour ajourner et détourner la proposition Baude et Briqueville, et qu'on brave tout encore pour respecter les sanguinaires promenades de la duchesse de Berry? Est-ce pour obéir à l'étranger qu'on expulse brutalement le duc de Brunswick, qu'on poursuit la *presse* et les hommes de juillet avec autant d'acharnement que de cruauté que la sainte-alliance les poursuit en Allemagne, en Pologne et en Italie?

Et comment pourrait-on en douter? Le nom de l'étranger n'est-il pas constamment invoqué par nos ministres?

Nos ministres ne nous disent-ils pas sans cesse : Soyez modérés et sages dans votre constitution, dans vos lois, dans votre conduite! Ne donnons à l'étranger ni défiance ni inquiétude!

Ne disent-ils pas de même : Nommez tel président, ou c'est la guerre! Conservez-nous, gardez-vous de pousser tels et tels au ministère, ou c'est la guerre! Les mots *étranger*, la *guerre*, ne sont-ils pas, avec la *réserve diplomatique* et la *prérogative royale*, les *talismans* du gouvernement!

Il y a plus; a-t-on besoin d'un secours et d'un appui pour l'intérieur, comme Louis XVI, on dit à l'étranger : Écrivez-nous..... demandez-nous..... menacez-nous..... On dit au pape, par exemple, vous avez intérêt à nous

soutenir ; eh bien ! quelque déplaisir que vous cause notre présence, *laissez-nous quelque temps à Ancône*, afin qu'on ne crie pas trop contre nous.

Et la France est indépendante ! la France qui devrait protéger l'indépendance des autres peuples !

« *L'intervention des rois dans nos affaires*, disait de Schonen le 28 janvier, voilà ce que j'appelle la *condition déshonorante*, et au prix de laquelle un peuple n'accepte provisoirement l'existence que pour la *perdre dans l'infamie.* »

Ah ! quelle honte ! et d'ailleurs quel péril !

Non, jamais la France n'a subi plus d'opprobre.

Quel cœur français n'est pas déchiré !

Et c'est après les héroïques journées de juillet !

On avait bien raison de dire, au Palais-Royal, qu'on voulait en finir avec l'héroïsme.

Voilà les résultats de l'entrée de Louis-Philippe dans la sainte-alliance !

Quoi ! un roi sorti des barricades, Louis-Philippe, dans la sainte-alliance.

Mais est-ce là le mandat que lui a donné la révolution de juillet ? Le peuple vainqueur a-t-il entendu renvoyer Charles X à Holy-Rood pour que son successeur devînt l'allié de ses ennemis, et pour qu'il se concertât avec eux contre lui ?

Quel est donc son mobile ? est-ce la peur ? Mais comment qualifier cette conduite ? Serait-ce la haine de la liberté et du peuple ? Mais quel nom lui donner ?

§ 46. — *La sainte-alliance veut détruire la révolution française. — Ses moyens. — La guerre est inévitable.*

Si les rois et les aristocraties étaient justes, ils reconnaîtraient l'indépendance et la souveraineté de chaque peuple : ils consentiraient à la liberté, à l'égalité, à l'empire de la constitution et de la loi.

Mais le veulent-ils ? Non : l'histoire est là qui nous crie : c'est la légitimité de droit divin, c'est le pouvoir absolu, ce sont les priviléges qu'ils veulent. Toute révolution est

pour eux un crime qu'il faut réprimer et punir. Pour en douter, ne faut-il pas fermer les yeux à la lumière? A quoi donc servirait l'expérience si l'on oubliait les coalitions de 1775 contre la liberté polonaise, de 1791 contre notre première révolution si pure et si sublime? Ne faut-il pas être stupide pour ne pas trouver une leçon dans les attaques de la sainte-alliance contre les révolutions si pacifiques de l'Espagne, du Portugal, de Naples et du Piémont, et contre les révolutions récentes d'Italie, de Pologne et de Belgique?

Que les peuples changent seulement leurs rois, ou même leurs constitutions, en sont-ils moins excommuniés, attaqués, écrasés?

« La lutte existe entre *deux principes*, disait *Talleyrand* au congrès de Vienne, le 26 septembre 1814; » tant qu'une *seule dynastie révolutionnaire* existera, la » révolution ne sera pas terminée : il faut donc que le » *principe de la légitimité triomphe sans restriction*; » sans cela, point *de paix*, mais une *trêve!* » (Lamarque, 15 janvier.)

« Mais si vous êtes *sages*, nous disent *Sébastiani*, *Thiers*, *Guizot*, etc., vous ne serez ni envahis ni attaqués. »

« Et qui décidera si nous sommes *sages*, répond *Lamarque* le 20 septembre? Un tribunal de rois qui siégeront à Vienne ou à Londres! Eh bien! ils décideront que nous n'avons pas été sages en juillet dernier, lorsque nous avons renversé le trône et chassé Charles X! »

Si nous sommes sages!..... — Mais est-ce que, par hasard, aucune des révolutions attaquées n'était *sage?* Écoutez donc *Pozzo di Borgo*, alors député, à la séance du 16 juillet 1792 :

« A peine a-t-on parlé *des droits du peuple*, dit-il, que » ceux qui les tiennent dans les fers depuis les bords » glacés de la Baltique jusqu'à la Méditerranée ont cons- » piré contre les Français PAR CELA MÊME *qu'ils avaient* » *déclaré ne pas vouloir usurper le territoire de leurs* » *voisins et n'armer leurs bras que dans le cas d'une dé-* » *fense légitime.* »

Si nous sommes *sages?*..... les rois despotes sont donc sages? Les Anglais, etc., souffriraient donc qu'on vînt leur dire : *si vous êtes sages?* Mais c'est stupide!

Être sage, pour une révolution, c'est être fort, puissant, défiant, vigilant, prêt à se défendre, et plus elle est sage pour elle, plus elle est contagieuse par son bonheur et sa sagesse, plus elle est criminelle aux yeux des rois.

« Mais nous avons les *assurances* les plus positives, » dit *Sébastiani*.

Des *assurances*, quand les traités mêmes ne sont pas des garanties!

Quoi! est-ce que les rois, les aristocraties, la diplomatie connaissent la bonne foi, l'honneur, la loyauté, la justice, l'humanité? Bonnes pour enchaîner les peuples, ces vertus ne sont-elles pas de la niaiserie pour eux? L'historien *Thiers* ne dit-il pas que les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse ont partagé la Pologne en 1773, après *l'avoir eux-mêmes soulevée* et lui avoir solennellement *promis leurs services?* Un ancêtre de Guillaume n'a-t-il pas livré bataille après avoir reçu l'annonce que la paix était signée! (*Moniteur* du 9 août.) — Pendant qu'il faisait l'éloge de notre première révolution et qu'il établissait des communications amicales avec nous, le fameux Pitt ne cherchait-il pas clandestinement à *provoquer des désordres en France?* (Lafayette, 20 septembre.)

Des assurances n'avaient-elles pas été prodiguées à toutes les révolutions, en 1791, en 1814 et depuis?

Les coalisés n'avaient-ils pas solennellement déclaré, à la face du monde, qu'ils ne faisaient la guerre qu'à *Napoléon*, et nullement à la nation française?

Les constitutions promises à la Pologne, à l'Italie, à l'Europe ont-elles été données ou observées?

La révolution d'Espagne n'a-t-elle pas été reconnue pendant trois ans? Louis XVIII ne traitait-il pas de malveillans ceux qui voulaient voir une armée d'invasion dans ce qu'il appelait un *cordon sanitaire*, comme Louis XVI appelait factieux, quelques jours avant sa fuite à Varennes, ceux qui prétendaient qu'il se préparait à fuir.?

Le pape ne vient-il pas de violer les capitulations faites en son nom?

Ne sont-ils pas innombrables les rois qui ont trahi leurs peuples, violé leur parole et leurs sermens?

L'empereur d'Autriche en Italie, Nicolas en Pologne, le roi de Prusse à l'égard des Polonais, Guillaume et la sainte-alliance en Belgique ne viennent-ils pas de violer leurs promesses et leurs engagemens?

Louis-Philippe lui-même n'a-t-il pas violé son principe si solennellement proclamé de la *non-intervention?* A-t-il tenu ses promesses à la révolution de juillet?

Oui, dormir sur les assurances des rois étrangers, c'est insensé! le conseiller, c'est insulter à la crédulité publique!

« Cependant, dit *Sébastiani*, vous voyez bien qu'ils ne veulent pas nous attaquer : car ils respectent les révolutions de *Saxe*, de *Hesse*, de *Brunswick*, de *Bade* et de *Suisse*.

Mais la diète de Francfort ne vient-elle pas de les détruire en leur ravissant la liberté de la presse?

D'ailleurs, à quoi bon étouffer celles-là? Ne vaut-il pas mieux les tolérer momentanément pour inspirer confiance aux dupes?

Mais qui, sur la terre, peut douter que, si la France était aussi facile à écraser que la Hesse, sa révolution ne serait depuis long-temps anéantie?

Oui, la révolution française et la légitimité sont incompatibles en Europe; tôt ou tard, l'une doit expirer sous les coups ou sous l'influence de l'autre; et, pour vivre, le despotisme est condamné à tuer la liberté.

Mais que fera la sainte-alliance?

Elle fera ce qu'elle a fait partout depuis quarante ans : elle emploiera tous les moyens, tous sans exception.

N'a-t-elle pas ses ambassadeurs à Paris? N'a-t-elle pas des trésors et des armées d'agens pour diviser, tromper, séduire, effrayer, rassurer, provoquer des désordres et des guerres civiles?

Elle emploie d'abord les négociations, la diplomatie; et la conférence de Londres la sert à merveille pour amuser et endormir, pour paralyser et éteindre l'enthou-

siasme, pour jeter le pays dans l'incertitude, la défiance, la confusion et le chaos, pour le fatiguer, le dégoûter, le ruiner et le réduire.

Si, par son secours, le juste-milieu ou la restauration peut triompher de la révolution, son but est presque atteint.

Mais si l'intrigue et la diplomatie sont insuffisantes, si la guerre devient nécessaire, la sainte-alliance fera la guerre.

A-t-elle jamais reculé devant cette nécessité?

Dès les premiers jours de notre révolution, la Russie ne se préparait-elle pas à marcher en Belgique et sur le Rhin? La Prusse ne s'y préparait-elle pas aussi? L'Autriche n'a-t-elle pas accepté la guerre pour envahir l'Italie? L'aristocratie anglaise ne la voulait-elle pas quand le peuple irrité força Wellington à quitter le ministère? Guillaume ne provoque-t-il pas à la guerre?

Nos ministres ne nous ont-ils pas toujours présenté la guerre générale comme imminente au sujet de l'Italie, de la Pologne et de la Belgique?

Les révolutions de ces trois pays ont forcé la sainte-alliance à faire une halte : mais les insurrections sont étouffées depuis plus d'un an, et les armées sont reposées, augmentées et prêtes à marcher.

Malgré toute la considération et toute l'influence qu'on prête toujours à son gouvernement, malgré son évidente soif de paix, n'est-ce pas en vain que Louis-Philippe implore le désarmement depuis dix-huit mois? Que n'aurait pas donné Casimir Périer pour obtenir ce désarmement tant annoncé auquel il attachait sa gloire, son triomphe et son existence?

Pourquoi donc ce refus obstiné? Serait-ce parce que la sainte-alliance ne croyait pas à la durée du ministère du 13 mars? La fin de ce ministère rendrait donc les *hostilités* imminentes? Mais sa prolongation serait une cause de ruine ou de mort pour le pays! D'ailleurs il tombe en défaillance et dans la boue; il expire d'inanition; et par conséquent le désarmement n'aura pas lieu.

Mais les armemens ne peuvent être éternels, et la révolution ne peut ni se rétracter ni se suicider : la guerre est donc inévitable.

Sans doute elle a de terribles chances contre les rois plus encore que contre les peuples; mais la révolution, sage, majestueuse et triomphante, anéantit également les despotes.

C'est donc la *fatalité* qui les condamne à la guerre!

Guillaume la désire, la veut, est impatient de la commencer; et Matuschewitz, c'est-à-dire Nicolas, c'est-à-dire la Russie, la Prusse et l'Autriche, levant enfin le masque et se jouant de leurs protocoles et de leur *immuable* résolution d'empêcher les hostilités et de faire respecter l'indépendance et la neutralité belges, ne veulent plus qu'on l'empêche d'attaquer, c'est-à-dire sont décidés à prendre les armes pour le soutenir.

Elle est donc imminente la *guerre;* ou bien d'abord la *restauration* en Belgique! Et quelque temps après, toujours la *guerre*, bien plus redoutable alors quand la sainte-alliance aura l'armée belge, les forteresses belges, et cette *tête de pont belge* que nos criminels ministres se vantaient d'avoir détruite et qu'ils ont laissée subsister contre nous.

§ 47. — *Ce que ferait l'étranger en cas d'invasion.*

Ce qu'il ferait? Ce qu'il a fait en 1792, en 1814 et 1815, ce qu'il a fait en France, en Espagne, en Italie, en Pologne.

Il prodiguerait les proclamations, les promesses; il se dirait l'ami des amis de l'ordre et des bons Français, et l'ennemi seulement des anarchistes et des révolutionnaires.

Il dirait, comme l'abbé van Geel, « qu'il vient donner » *sur les oreilles*, dans Paris *même*, non à la nation *fran-* » *çaise*, non pas au *nouveau roi* qu'elle a élu, également » *victimes l'un et l'autre* de l'ingratitude et des fureurs » démagogiques, mais bien à *ces hommes pervers, avides* » *de destructions, altérés de sang, qui n'aspirent qu'à* » *bouleverser le monde entier dans le but de s'enrichir en* » *fouillant dans ses ruines.* » (*La Diplomatie du guet-à-pens*, Bruxelles, octobre 1831.)

Mais on ne serait plus crédule; et d'ailleurs la *diète*

de Francfort a déjà lancé le nouveau *manifeste Brunswick.*

Il ferait débarquer sur divers points les Bourbons.

Il s'efforcerait d'exciter des conspirations et la guerre civile dans le Midi et dans la Vendée; il ferait parvenir des vaisseaux, des hommes, des armes et de l'argent.

Il tenterait d'acheter des généraux, comme Ouvrard l'a fait en 1815 et en Espagne.

Il provoquerait les trahisons.

Il courrait enfin les chances des combats.

Et, s'il pouvait être vainqueur, que de calamités pèseraient sur la France!

Croit-on qu'il conserverait Louis-Philippe, coupable d'avoir donné l'exemple le plus dangereux pour les familles royales, coupable aussi de velléités de propagande que les souverains n'ont certainement pas oubliées ni pardonnées?

Ce seraient donc Charles X et la légitimité pure qui seraient restaurés.

La troisième invasion ne surpasserait-elle pas en rigueurs celle de 1815 autant que celle-ci surpassa celle de 1814?

Furieuse d'avoir été menacée dans son existence et ne voulant plus s'exposer à l'être, accusant la France d'exciter toutes les révolutions par son exemple, par sa tribune et par sa presse, la sainte-alliance n'écraserait-elle pas d'un seul coup la liberté, qui périrait pour des siècles peut-être?

Le cosaque ne nous traiterait-il pas comme il a traité les Polonais? N'enverrait-il pas nos guerriers, nos citoyens et nos enfans en Sibérie ou à Alger?

Ceux qui n'ont pas hésité à bombarder Bruxelles et Anvers hésiteraient-ils à brûler Paris, la *ville rebelle*, la *ville révolutionnaire, la coupable mère de toutes les révolutions*, la capitale dont on est envieux et jaloux?

Nos monumens du moins, nos musées, nos arsenaux, nos ports ne seraient-ils pas la proie du vainqueur, comme en 1815, et comme maintenant en Pologne?

La France ne serait-elle pas épuisée pendant de longues années pour payer tous les frais de la guerre et des

armemens préparés depuis deux ans, tandis que le commerce et l'industrie expireraient au milieu de la conquête et des réactions?

Les rois ne partageraient-ils même pas la France comme ils ont partagé la Pologne? Ne mettraient-ils pas enfin à exécution leurs plans de Pilnitz, de Pavie et de 1815, pour le démembrement de plusieurs de nos provinces?

Et, dans leur système de consolidation de leur despotisme, les rois n'auraient-ils pas raison d'agir ainsi?

Et quelque affreux que fût notre sort, aurions-nous le droit de nous en plaindre, si nous avions la lâcheté de tendre la tête au joug?

§ 48. — *Ce que feraient les carlistes et le juste-milieu.*

Ce que feraient les carlistes? Ouvrons l'histoire, c'est elle qui répond.

Il en est qui, n'oubliant pas qu'ils sont Français avant d'être bourbonistes, joignent la haine de l'étranger à la haine de la révolution, et qui, tout prêts à courir bravement les chances de la guerre civile, s'armeront pour repousser l'invasion étrangère.

Mais, quoique l'appel de l'étranger soit le plus lâche et le plus odieux de tous les crimes, la masse appellera l'étranger.

Eh! ne l'a-t-elle pas appelé dès 1789, constamment depuis, en 1813 et en 1815? Même après la restauration et la paix, le *gouvernement occulte* ne l'implorait-il pas dans ses *notes secrètes?*

La tentative du Midi, la chouannerie nouvelle dans la Vendée n'ont-elles pas pour but ou pour espérance l'invasion étrangère?

Prend-on la peine de dissimuler ses vœux?

Oui, des enfans parricides se préparent encore à assassiner leur mère!

Ils conspireront encore; et des *Bourmont*, des *Raguse*, des *Clark*, des *Fouché* et des *Talleyrand* s'apprêtent à trahir la patrie, à livrer les plans, les corps d'armées, nos villes et nos ports, comme autrefois *Toulon* et *Bordeaux*.

Ils feront comme en 1814, lorsque des *sénateurs*, des *généraux*, des *hauts fonctionnaires* envoyèrent, le 26 janvier, à Bar-sur-Aube, aux rois coalisés, le général *Laharpe*, ancien précepteur d'Alexandre, pour leur porter des ouvertures de trahison. (Vaudoncourt, *Histoire des campagnes de* 1814, tome 1, page 131.)

Si l'étranger hésite, épouvanté de l'énergie populaire, quelqu'un lui écrira, comme Talleyrand fit à la même époque, lorsqu'il envoya de Vitrolles porter à Alexandre, à Vitry-le-Français, le 4 février, un billet ainsi conçu :

« *Vous pouvez tout, et vous n'osez pas..... Osez donc une fois!!* (*Ibid.*, tome 2, page 256. — Pons de l'Hérault, *Bataille de Paris*, page 121.)

Ce billet causa peut-être la perte de la France.

Ils auront d'autant plus de *facilité* pour trahir qu'ils sont partout dans les emplois, et chargés même des *organisations* les plus importantes à la sûreté du pays. Pour eux, la révolution de juillet n'est qu'une *tempête passagère*, et c'est une pensée secrète qu'ils ont quelquefois l'indiscrétion de laisser percer.

Par exemple, un de *ces hauts fonctionnaires organisateurs*, qui tiennent dans leurs mains les destinées du pays, causant avec un député, laissa échapper cette singulière réflexion : « Pendant les cent-jours..... *et nous sommes dans une espèce de cent-jours.....* » A peine ce mot échappé, le fonctionnaire fit un mouvement très marqué de surprise et de regret, que son interlocuteur feignit de ne pas remarquer. Mais voilà le fond de la pensée de ces Messieurs : *nous sommes dans une espèce de cent-jours*.

Ils trahiront comme Fouché, Bourmont, etc., en 1815..... Ils trahiront, d'autant plus qu'ils sont compromis, comme le voleur qui ne voulait que voler, mais qui tue le témoin qui peut le dénoncer ou le gendarme qui veut l'arrêter. L'histoire nous le dit encore : écoutons.

Malgré la déchéance surprise par *Talleyrand* et les abbés de *Pradt*, *Louis* et *Montesquiou*, les alliés négociaient encore avec Napoléon, et délibéraient sur Napoléon II avec la régence de sa mère. Alexandre était allé rendre visite à l'ex-impératrice Joséphine, qui l'avait éclairé, et

qui avait produit une grande impression sur son esprit. S'il l'avait reçue, peut-être..... mais subitement frappée, comme la foudre, Joséphine mourut..... d'un *catarrhe*, dit-on !

Quoi qu'il en soit, « Alexandre paraissait *ébranlé*..... » Schwartzemberg s'était refusé à faire marcher sur Fon- » tainebleau.... L'Autriche inclinait pour la régence..... » et malgré la déchéance, *Napoléon II pouvait encore* » *prévaloir*. » (Beauchamp, tome II, pages 565 et 567.)

Mais Talleyrand, de Pradt, Louis, Montesquiou, Dessoles, Beurnonville, et tous ceux qui ont sollicité la déchéance de Napoléon, se croient perdus. « *La peur qu'ils ont du père*, dit le *baron Fain* (page 255), *ne leur permet d'espérer désormais quelque sûreté que par la chute du fils* ; » ils ne quittent donc plus les salons des princes alliés.

« *Il y allait pour ainsi dire de leurs têtes*, dit Beau- » champ, (page 465 et suivantes) ; *ils se surpassèrent* » *dans leurs efforts*, et parvinrent de nouveau à faire re- » pousser définitivement la famille Napoléon. »

Sous prétexte de maintenir l'ordre dans l'intérieur, on dégarnira les frontières, les redoutes, les places fortes ; on fera promener l'armée, en l'envoyant là où l'ennemi ne sera pas, et en n'opposant rien ou de trop faibles obstacles à sa marche : l'armée manquera d'artillerie ou de munitions, ou bien aura de la *cendre* au lieu de *poudre* dans ses cartouches. (Voyez pages 52, 61 et suivantes.)

« *Le soldat*, dit le *baron Fain* (page 255), était bien » disposé (en 1814), et accueillait par des *cris de joie* le » projet d'arracher la capitale à l'ennemi (car il est pa- » triote, le soldat comme l'ouvrier ! Il déteste la domi- » nation de l'étranger autant qu'il aime l'honneur et la » liberté) ; les *jeunes généraux* n'écoutaient que leur ar- » deur guerrière, redoutant peu de nouvelles fatigues : » il n'en était pas de même dans les *rangs plus élevés*. »

Napoléon voulait marcher sur Paris pour en chasser les étrangers qu'il avait l'espoir d'écraser : il comptait sur Marmont et sur un corps d'armée qu'il croyait dans la position d'Essonne.

« Dans cette nuit du 4 au 5, dit le *baron Fain* (page

» 237), le colonel *Gourgaud*, qui est allé porter des or-
» dres, revient d'*Essonne* en toute hâte; il annonce que
» le duc *de Raguse a quitté son poste;* qu'il est allé à Pa-
» ris; qu'il a *traité avec l'ennemi;* que ses troupes, mi-
» ses en mouvement par des *ordres inconnus*, traversent
» en ce moment les cantonnemens des Russes, et que
» *Fontainebleau reste à découvert.*

» Les plénipotentiaires de Napoléon, ajoute-t-il (page
» 241), apprennent, de la bouche de l'empereur Alexan-
» dre, que les *troupes du* maréchal ont été *conduites par*
» *le général S..... à Versailles*, et que la désertion du
» camp d'Essonne laisse la personne de Napoléon à la
» *discrétion des alliés.* »

Quand la trahison est découverte, les officiers brisent leurs épées, les soldats veulent encore se battre et se faire tuer; mais les traîtres rient de leur impuissante fureur.

On fera courir mille bruits décourageans; on dira surtout : c'est bien malheureux! les rois nous ont trompés! mais ils ont des armées si nombreuses! et nous, dans notre bonne foi et notre confiance, nous avons organisé si peu de forces! La résistance est impossible! Elle n'amènerait que de plus grands malheurs! Notre intérêt est de céder avec résignation!

Et si la trahison réussissait, que diraient les Talleyrand, les de Pradt, les Louis, les... etc., qui, en 1814, déterminaient l'étranger à rappeler les Bourbons, en lui disant : « *Nous sommes tous royalistes*, ET LA FRANCE » L'EST COMME NOUS? »

Si, comme en 1814, l'idée de la conquête paraissait *insupportable* aux Parisiens, comme en 1814, les *partisans* de Charles X, les *gens en place* et les *ambitieux* (voyez le baron Fain, page 226) ne viendraient-ils pas, à travers les bagages et les bivouacs ennemis, agiter leurs mouchoirs blancs et crier encore : *Vivent nos amis les alliés! vive Charles X!*

Oui, les carlistes trahiront généralement et feront cause commune avec l'étranger.

Et le *juste-milieu!*

Le juste-milieu! — Distinguons.

Les chefs, les meneurs, sont d'anciens ennemis de notre première révolution, des auteurs de la restauration, des séïdes de l'empire et de la légitimité, des hommes de Gand, des déserteurs revenus de l'étranger, des hommes à argent qui spéculent sur les désastres de *Varsovie* comme sur ceux de *Waterloo*, et qui n'ont d'autre patrie que la *Bourse;* des écrivains qui, le 30 mars 1814, ont eu l'infamie de préconiser les rois envahisseurs après avoir eu l'infamie plus grande encore d'être habituellement les agens soudoyés de l'Angleterre.

Tous ces hommes sont des carlistes ; ils peuvent se croire compromis comme eux, et trahiraient comme eux.

Mais l'immense majorité du juste-milieu n'est qu'égarée par de trompeuses promesses, de fausses espérances et de calomnieuses frayeurs ; elle est patriote comme nous; comme nous et avec nous, elle n'hésitera pas à repousser l'étranger!

§ 49. — *Ce que ferait Louis-Philippe en cas de guerre.*

*** Je sais bien que des nobles, des prêtres, de hauts fonctionnaires et des généraux ont trahi leur patrie en 1792, 1814 et 1815.

Je sais bien que Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Ferdinand d'Espagne, le roi de Naples, le duc de Modène et le pape ont appelé l'étranger.

Je sais bien comment les princes régens de Naples et de Sardaigne ont été fidèles aux révolutions populaires qui les avaient adoptés pour chefs.

Je sais bien que Louis-Philippe a sacrifié l'Italie, la Pologne, la Belgique, et les peuples aux rois.

Je sais bien qu'il a trahi la révolution et la liberté.

Je sais qu'il trahit matériellement la France en l'affaiblissant d'innombrables concessions à l'étranger; car si, suivant le *Sébastiani* d'autrefois, abandonner l'Espagne et le Piémont c'était se *suicider* (Lamarque, séance du 15 avril), sacrifier l'Italie entière, la Pologne et la Belgique, n'est-ce pas *assassiner* la France?

Je crois qu'il est d'accord avec la sainte-alliance pour étouffer la révolution française.

Mais si la sainte-alliance lui déclarait enfin qu'elle veut envahir la France, soit pour le consolider lui-même en lui rendant la charte de 1814 et la légitimité, soit pour rétablir Charles X ou Henri V, s'opposerait-il à l'entrée des troupes étrangères?

Ah ! que notre position est affreuse !

Qu'il est pénible de soupçonner !

Et cependant, quand on examine tout ce qui s'est passé dans les quinze premiers jours de la révolution, et tout ce qui s'est fait depuis (v. §§ 54 et 55;) quand on considère l'état de siége, le mystère sur les actes diplomatiques, le gouvernement dans les mains du roi personnellement, l'ajournement des chambres pour n'avoir aucun contrôle et pour obtenir de force un budget non discuté, les lettres de Mortemart (voyez page 249), et la longue présence de la duchesse de Berry au milieu de la Vendée, présence dont la tolérance est une faute criminelle; quand on voit et qu'on entend tout ce qui se fait et tout ce qui se dit, est-il possible de se défendre d'un sentiment d'inquiétude et de terreur?

Pourquoi, par exemple, le chiffre de Louis XVIII est-il conservé sur le pont d'*Iéna* ou sur le *Louvre*, d'où l'on a fait disparaître avec tant d'empressement l'empreinte des balles de juillet? Pourquoi la fleur-de-lys au bout des drapeaux gravés sur la *croix d'honneur* que la chancellerie prend soin de distribuer elle-même?

Qui d'ailleurs a vu tous les protocoles et tous les traités? Qui sait si la reconnaissance est pure et simple ou conditionnelle? Qui pourrait assurer qu'il est libre de tout engagement, et qu'il est maître de faire la guerre?

En un mot, si la guerre arrive malgré lui, si son trône était en péril, s'il avait à choisir entre la révolution d'une part, l'invasion et la restauration d'autre part, qui pourrait assurer, sur sa tête, qu'il voudrait ou pourrait encore se jeter dans les bras du peuple et de la révolution?

Encore une fois, qu'il est pénible de soupçonner !

Mais n'y va-t-il pas de nos têtes, du salut de nos familles, de nos amis, de notre patrie, et même de la liberté du monde ! Quelle situation fut jamais plus grande,

plus critique et plus périlleuse? L'examen, la vigilance, la défiance même furent-ils jamais plus nécessaires et plus légitimes!

Ce n'est pas le *juste-milieu* qui pourra repousser l'invasion : du moins, le juste-milieu, ou plutôt les instrumens dont il dispose, c'est-à-dire l'armée et la garde nationale, telles qu'elles sont organisées, et quelque héroïque qu'on suppose le courage des soldats et des gardes nationaux, ne suffiraient pas seuls.

Pour repousser les colossales armées de la coalition, les Bourbons d'Holy-Rood et les carlistes, ce ne sera pas trop de toutes les forces de la nation, de tout l'enthousiasme et le dévouement de la jeunesse, de toute la puissance du peuple, de tout le patriotisme et de toute les ressources du pays.

On aura donc besoin de la France jeune, plébéienne, ouvrière, généreuse et patriote, de la *France de Juillet*, de la *France du Mouvement*.

Mais pour se jeter avec abandon, avec dévouement, avec enthousiasme dans tous les périls d'une lutte avec tous les rois étrangers, il faut une confiance absolue et presque aveugle; il faut même de l'affection et presque de l'admiration pour le chef ou le général; il faut qu'on puisse invoquer son nom avec plaisir, avec transport, en s'armant, en partant, en combattant, en mourant même pour la patrie et la liberté.

Mais quel est le nom que le juste-milieu n'a pas flétri?

Où sont l'affection, le dévouement, la confiance, l'admiration et l'estime?

L'admiration, l'estime,..... en pensant à l'Italie, à la Pologne, à la Belgique, à la révolution de juillet!

Le dévouement! — Je ne sais pas même s'il y en a dans le juste-milieu.

L'affection? on voulait en avoir! car quelle nation est plus aimante, plus affectueuse? Mais a-t-elle pu résister à l'ingratitude envers les hommes de juillet, aux calomnies contre eux, à la haine qu'on leur montre, aux meurtres dans les émeutes toujours provoquées, aux fusillades et aux mitraillades, au pont d'Arcole, à la mise en état de siége, à l'entassement dans les prisons,

aux violences dans les arrestations, au raffinement d'outrage dans la qualification de *vols* ou *d'assassinats* dans des condamnations pour faits purement politiques? etc.

Ah! que de confiance trahie et perdue! que d'humiliations et de souffrances chez les hommes de juillet, que de sang versé, que d'amertume, que de ressentimens dans les cœurs!

Il l'ignore peut-être, ce malheureux prince! La flatterie dans son palais, les acclamations intéressées ou soudoyées du 6 juin lui cachent peut-être la vérité!

Il ne sait peut-être pas que la défiance est sans borne; qu'on la manifeste tout haut; qu'on se demande à chaque instant, comme en 1791 à l'égard de Louis XVI : « Mais Louis-Philippe ne se considère-t-il que comme *lieutenant-général?* Ne veut-il pas abdiquer en faveur d'Henri V, comme il l'insinuait à *Nancy?* (Voyez tome 1er, page 246.) Ces fossés des Tuileries, ces travaux de Vincennes seraient-ils destinés à le protéger en cas d'invasion? »

La confiance! elle ne se commande pas; et le temps est passé où l'on considérait un roi comme une divinité, ou du moins comme un infaillible génie; on veut tout juger aujourd'hui, et c'est par les actes, c'est par le système qu'on juge.

Or, quelle confiance peut-on avoir dans des ministres connus par leur ancien dévouement à la restauration et à la légitimité? Dans *Talleyrand*, par exemple, dont l'impopularité est telle que, dès que sa nomination à l'ambassade de Londres est connue, Félix Lepelletier, par exemple, interprète de plusieurs patriotes italiens auprès de Louis-Philippe, refuse toute négociation ultérieure comme ne pouvant désormais qu'être inutile à la liberté?

Quelle confiance peut-on avoir dans des ministres qui se sont montrés si inhabiles, et qui nous ont constamment trompés sur les dispositions et les préparatifs hostiles de l'étranger?

Comment avoir confiance dans un système qui repousse les patriotes des fonctions publiques pour remettre ces fonctions à des carlistes prêts à trahir? dans un système qui a produit tout ce que nous avons vu tant à l'extérieur

qu'à l'intérieur, et qui, aux yeux des hommes du mouvement, est la cause de tous nos maux sans exception?

Changer le système, le ministère et certains fonctionnaires publics, dont la fidélité doit être indubitable, est donc d'abord une nécessité.

Et même tout ministère qui ne stipulera pas pour conditions que le roi s'interdira toute intervention dans le gouvernement, qu'on reviendra au 1er août, que tous les anciens actes diplomatiques seront communiqués, et qu'aucun sacrifice ne sera plus fait à l'indépendance nationale, ce ministère, dis-je, n'inspirera pas de confiance et n'aura qu'une existence paralytique et éphémère.

Mais Louis-Philippe y consentira-t-il jamais?

La difficulté serait-elle donc insoluble? Louis-Philippe ne pourrait-il donc sauver le pays?

Et cependant le pays doit-il, peut-il se laisser périr? * * *

§ 50. — *Ce que ferait une troisième restauration.*

Elle ruserait d'abord, ferait patte de velours, prodiguerait de belles promesses, et parlerait *d'amnistie* comme Louis XVIII, comme Ferdinand d'Espagne, comme le pape et comme Nicolas : mais nous savons ce que c'est qu'une *amnistie royale!*

On proclamerait son amour pour les *bons Français*, pour les *honnêtes;* et nous savons que les carlistes et les meneurs du juste-milieu prétendent seuls à ces titres!

On n'annoncerait de sévérité que contre les factieux, les anarchistes, les révolutionnaires, etc.; et nous savons que ces catégories comprendraient tous les hommes de juillet, tous les signataires du compte-rendu, les Laffitte, les Dupont de l'Eure, les Lafayette, etc., les gardes nationaux qui n'accourent pas au premier coup de tambour, etc., etc.!

« *Les rois*, dit *la Gazette* du 27 janvier, *croisés contre l'esprit révolutionnaire, feront une* BATTUE GÉNÉRALE. »

« L'ENNEMI *de la France*, disent les *Débats* du 5 septembre, *c'est le* PARTI *révolutionnaire* (ce n'est pas l'étranger ni le parti carliste!); *tout ce qui le discrédite*

nous semble un bien. » Et nous savons ce que les *Débats* entendent par le parti révolutionnaire !

Nous connaissons les projets de la faction légitimiste depuis 1789, la terreur thermidorienne ou modérée de 1794, la terreur royaliste de 1796, la terreur de 1815 et 1816, les fusillades et mitraillades de juillet ! Nous connaissons aussi les barbaries des restaurations tentées en Belgique, consommées en Pologne, à Modène, à Rome, à Naples, en Portugal, en Espagne, et cette *boucherie royale* sur Torrijos et cinquante-deux de ses compagnons ! Et quoique depuis 1830 nous n'ayons qu'une quasi-restauration, avons-nous oublié les menaces, les violences, l'état de siége, les fusillades et mitraillades du mois de juin, le pont d'Arcole, etc., etc. ?

Non, il n'est pas permis d'en douter, aux yeux de la restauration, les hommes de juillet ne seraient considérés ni comme des Français ni comme des hommes, mais comme des ennemis, comme des parias ! On les condamnerait comme des voleurs et des assassins ! On en ferait une BATTUE GÉNÉRALE, comme on leur faisait *la chasse* en 1796 !

Ils seraient perdus !

§ 51. — *Le parti du mouvement doit vaincre ou périr en combattant l'invasion et la restauration.*

Patriotes, qui luttiez contre l'empire et la restauration ; jeunesse si passionnée pour le travail, la justice, la liberté, l'honneur national ; ouvriers, héroïque peuple des barricades, laisserons-nous périr notre ouvrage ? Courberons-nous nos fronts déshonorés sous une troisième restauration, sous une troisième invasion ? Voudrons-nous être spectateurs des désastres de nos familles ? Nous résignerons-nous à la misère, à l'humiliation, à l'esclavage, à la mort ?

Ah ! la mort est effroyable quand on la reçoit dans ses foyers, sous les yeux de ses parens, et de la main d'un ennemi vainqueur ! Mais elle n'a rien de hideux pour le martyr qui la brave en défendant la liberté, pour le

patriote que transporte l'enthousiasme de la patrie, pour le soldat-citoyen ou le citoyen-soldat qui combat l'étranger! Elle n'avait rien de hideux pour ces héros du *Vengeur*, qui, plutôt que de se rendre aux Anglais, se firent sauter aux cris de *vive la république!*

Oui, notre sort est fixé : céder est le dernier des malheurs! Nous défendre est une glorieuse nécessité!

Quel que soit d'ailleurs le nombre de nos ennemis, veuillons les vaincre, et nous les vaincrons!

Avons-nous oublié Valmy, Fleurus, Austerlitz, *juillet?*

Défendons-nous, et les peuples combattront avec nous!

Comme les intrépides ouvriers lyonnais, disons à l'aristocratie : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* Comme nos pères, et comme en juillet, disons au despotisme qui veut se restaurer : *Vivre libre ou mourir!* Et comme nos généreux soldats qui repoussèrent tous les rois conjurés, disons à l'étranger : *Vaincre ou périr!*

Dussions-nous succomber comme les Polonais, faisons admirer et regretter notre chute à la postérité!

Mais si nous, Français, qui nous sommes placés à la tête des nations, nous ne sommes pas des Français dégénérés, nous triompherons encore, et nous sauverons l'univers et la liberté!

Point d'émeutes, point de conspirations! sachons attendre! le temps de la défense arrivera!

Jusque-là, comptons-nous, serrons nos rangs, ayons l'œil ouvert, et faisons sentinelle!

C'est l'étranger qui nous donnera le signal des combats!

§ 52. — *La masse du juste-milieu doit se rallier. — Les meneurs et les carlistes peuvent encore le faire.*

Oui, la colère du peuple est grande contre les *carlistes* et les *chefs du juste-milieu.*

Mais les rois et les aristocraties seuls sont implacables et barbares dans leurs vengeances.

Le peuple, au contraire, terrible dans le combat seulement, est, après la victoire, généreux et clément en-

vers des ennemis vaincus et désarmés, lors même qu'ils ont long-temps provoqué sa fureur.

Je l'ai déjà dit et je le répète, si Louis-Philippe avait franchement adopté la révolution; si les plus grands des coupables, des ministres mitrailleurs, avaient été impartialement jugés et condamnés; si le roi sorti des barricades avait dit aux héros de juillet réunis au Champ-de-Mars: « La justice a frappé des têtes criminelles; mais » que vous serviront quelques gouttes de sang répandues » sous le glaive de la loi? Continuez à donner au monde » l'exemple d'une générosité sublime! » Si, dis-je, la clémence populaire avait reçu cet hommage, je n'en doute pas, le peuple eût pardonné et ramené le prince en triomphe.

Les adversaires du peuple peuvent donc encore se rallier à sa cause.

C'est son intérêt!

Car la lutte sera terrible, et nulle puissance sur la terre ne pourrait arrêter l'énergie de la plus légitime dédéfense.

Avertis par l'expérience de vingt révolutions, ce n'est pas seulement la force des armes que les patriotes doivent redouter, c'est encore la trahison, et la trahison surtout. Ceux qui courront braver la mort par devant ne voudront pas être exposés à la recevoir par derrière; et le combat ne sera ni moins prompt ni moins vif contre les parricides ennemis de l'intérieur que contre l'étranger.

Ils se trompent d'ailleurs, ceux qui croient que l'étranger les traiterait en amis! Qu'ils se rappellent les traitemens que, en 1814 et 1815, leurs prétendus alliés firent subir aux royalistes eux-mêmes. Ils ne seraient pas tous partisans des légitimistes, les soldats que la sainte-alliance entraînerait contre nous, comme ils n'étaient pas tous partisans de l'inquisition et de l'absolutisme les Français que la force d'organisation entraîna contre l'Espagne!

Quant à la masse du juste-milieu, son intérêt peut-il être douteux?

Je ne parle pas de ces hommes qui, se rappelant

quelques fortunes faites pendant les deux invasions, verraient, dit-on, sans répugnance une occupation nouvelle : de ces infâmes qui préféreraient l'argent à la patrie, il n'y en a point ou trop peu pour en parler.

Les autres, je l'ai déjà dit, ne sont que des patriotes trompés par les protestations, les promesses ou les calomnies du pouvoir : la vue de l'étranger les ramènera dans nos rangs.

Qui pourrait les faire hésiter?

La crainte du pillage? comme si ce n'était pas de la part de l'étranger seulement que le pillage est à craindre!

La crainte de la colère des rois s'ils rencontrent de la résistance? comme si le moyen de s'en garantir n'était pas de se joindre aux combattans pour les repousser! Comme si d'ailleurs quelqu'un pouvait être libre de rester spectateur immobile et neutre! Comme si le Français qui n'est pas carliste pouvait se résoudre à se joindre à l'ennemi pour égorger ses concitoyens!

La crainte des rancunes populaires pourrait-elle retenir aussi?

Il est vrai qu'on a trouvé l'infernal secret de compromettre ensemble toutes les classes, même le père avec le fils, l'ami avec l'ami, le voisin avec le voisin.

Il est encore vrai que le peuple sera terrible contre tous ceux qui se déclareront ses ennemis.

Mais, encore une fois, le peuple est juste et généreux; il saura se réconcilier avec ses anciens amis; il saura sacrifier la vengeance aux besoins de la patrie.

Il sait d'ailleurs que tous nos maux viennent d'un odieux *système*, dont nous sommes tous presque également les victimes; car, quand un homme de juillet périt, c'est la suite du *système*; quand un garde national ou un agent succombe, c'est aussi le résultat du *système;* quand un Vendéen tombe immolé, c'est encore l'effet du *système;* et si les carlistes ont l'espérance d'une restauration et conspirent la guerre civile et la guerre étrangère, c'est toujours l'inévitable conséquence du *système*.

C'est donc contre cet infâme, contre cet exécrable *système* qui nous a divisés; c'est contre l'*étranger*, qui veut

nous ruiner et nous réduire en servitude, qu'il faut nous rallier.

Français et frères, unissons-nous ! unissons-nous !

§ 53. — *Deux mots sur moi. — Ma participation aux journées de juillet. — Mes rapports avec Louis-Philippe. — Mes sentimens et mon but.*

Ma franchise, peu commune en effet, pourra paraître extraordinaire : on me pardonnera donc deux mots d'explication.

J'ai cité des *faits*, et n'ai voulu citer que des faits exacts.

J'ai *apprécié*, *caractérisé* ces faits, et j'ai voulu n'être que juste.

J'ai pu me tromper sans doute; mais mes erreurs seraient toutes involontaires.

La tribune nationale ne permet pas (et c'est un malheur!) d'y dire toute la vérité : cependant la vérité seule est utile; il faut donc bien qu'on puisse la dire ailleurs.

Plébéien, fils d'un artisan, je n'ai ni haine ni envie contre les classes privilégiées par la naissance ou la fortune, et je suis même assez heureux pour ne haïr personne : mais mes affections sont pour le peuple, pour le peuple aux misères duquel je compatis, avec les sentimens duquel je sympathise, parce que je connais sa justice, son humanité, son honneur, son généreux patriotisme et ses vertus.

Constamment dévoué à mon pays, persécuté dès 1815, intimement lié avec le patriote dont la perte est la plus irréparable de toutes celles qu'a faites la France, j'étais *carbonaro :* je l'étais avec Barthe, de Schonen, Mérilhou, Saint-Aignan, Béranger de la Drôme, Jollivet, Madier-Montjau, je crois; avec les Lafayette, les Manuel, les Dupont de l'Eure, les Odilon-Barrot, les d'Argenson, les Corcelles, les Demarçay, les Mauguin, les Dubois, les Cousin, les Kœchlin, les Audry de Puiraveau, les Beauséjour, etc.; avec plus de cinquante mille autres

honorables citoyens que j'aurais pu nommer, qui tous regardaient comme une réalité cette supposition de Royer-Collard, que les Bourbons étaient *incompatibles* avec la charte et la liberté.

Homme de juillet, j'ai désigné ma tête à la vengeance de Charles X en inscrivant mon nom pendant une des trois journées sur la proclamation de la onzième mairie provisoire (une des premières organisées), dont je faisais partie.

Qu'on ne croie pas cependant que j'étais l'ennemi de la monarchie ou du duc d'Orléans.

Personne ne méprisait et ne détestait plus que moi les Bourbons : cependant, comme les hommes ne sont rien à mes yeux, et que leurs actes seuls doivent être considérés; comme c'est l'intérêt du pays qu'un vrai patriote doit toujours consulter avant tout; et comme les révolutions sont toujours un effroyable remède qu'il ne faut employer que quand les douleurs sont devenues intolérables, j'aurais, pour ma part, supporté les Bourbons eux-mêmes s'ils eussent exécuté complètement la charte en lui laissant produire toutes ses conséquences en faveur de la liberté.

La révolution faite, je n'avais pour guide qu'un seul principe, la *souveraineté nationale;* je pensais qu'il n'appartenait qu'à la nation de choisir soit la république ou la monarchie, soit son chef électif ou héréditaire.

Quoi qu'eût fait un congrès réellement national, eût-il rétabli Charles X ou Henri V, j'étais, pour ma part encore, disposé à m'y soumettre.

Je n'avais de désir exclusif pour ou contre *rien*, pour ou contre *personne*.

Je ne repoussais pas la monarchie, mais, si elle devait être préférée, je la désirais constitutionnelle, vraiment représentative et populaire, en un mot républicaine.

Je dirai plus, je la croyais plus conforme à l'opinion publique, au vœu général : — Et quand, le 1er août, des patriotes qui venaient de se battre, qui presque tous étaient mes amis politiques, qui s'irritaient de l'arbitraire proclamation d'un *lieutenant-général du royaume* auquel on abandonnait tout sans aucune garantie, qui voyaient là une violation de la souveraineté nationale, et qui pré-

voyaient déjà que tout était perdu ou du moins gravement compromis; quand ces patriotes, dis-je, réunis chez Lointier, pensaient à proclamer la *république*, je combattis cette mesure comme étant contraire elle-même à la souveraineté nationale, et comme pouvant faire éclater de funestes divisions; et ces observations ne furent pas sans influence sur la décision de l'assemblée.

Ainsi, moi qu'on accuse d'être un républicain farouche, j'ai peut-être contribué, et certainement beaucoup plus que ceux qui m'accusent, à l'établissement de la monarchie.

Il faut presque du courage pour l'avouer aujourd'hui, mais je ne veux tromper personne, ni amis ni ennemis, rassuré d'ailleurs par la pureté de ma conscience patriotique : du reste, quelque rude que soit l'épreuve que nous venons de faire, cette épreuve était peut-être nécessaire à la solidité du triomphe de la liberté.

Quant aux hommes, si je n'avais pas de prédilection pour le duc d'Orléans, avec lequel je n'avais jamais eu le moindre rapport, je n'avais pas non plus de répulsion contre lui.

Je n'étais pas son ennemi; car, le 30, j'arrêtai le bras d'un combattant, qui pendant trois jours venait de braver la mort au milieu des mourans, qui, sans le connaître, le croyait funeste à la révolution, et qui, par patriotisme, voulait l'immoler à la liberté.

Oui, je lui sauvai peut-être la vie! car elle était intrépide et sûre la main qui devait le frapper, au milieu des barricades!

Et ce malheureux, à qui je m'étais efforcé de démontrer son erreur, à qui j'avais prédit le prochain bonheur de la patrie qu'il idolâtrait, ce malheureux, quel est son sort? Malade à la suite du combat, privé de son état (car c'était un ouvrier, un de ces héroïques ouvriers plus dévoués que nous peut-être à la liberté!), sans aucun travail, sans aucune ressource pour nourrir ses enfans, trop fier pour demander, ne pouvant obtenir le plus modique emploi que demandent vainement pour lui ses amis, voyant au contraire conservés à leur poste ceux qui dirigeaient contre lui la balle assassine des Suisses, arrêté, maltraité comme homme de juillet, jeté dans un

cachot, il voit sa femme mourir de désespoir, tandis que sa mère et sa fille sont réduites à aller frapper à vingt portes pour obtenir l'avantage de servir des maîtres afin de pouvoir nourrir le reste de sa famille !...

Ah ! si l'on connaissait toutes les misères, toutes les souffrances, toutes les angoisses, tous les désespoirs !....

Je le vis enfin, le duc d'Orléans ! Je puis en parler puisque dès le commencement de l'état de siége, la police est venue saisir chez moi toutes mes lettres et les a publiées dans les greffes.

Eh bien ! tandis que je lui exprimais les vœux du patriotisme le plus ardent, il manifestait lui-même les opinions les plus libérales.

Il aurait préféré la *régence ;* mais il était dévoué à sa patrie ; il se disait *républicain;* cependant il croyait la monarchie plus désirée, mais il adoptait une *monarchie républicaine.....* Il me paraissait aussi patriote, aussi libéral que moi : il m'étonna, sans cependant m'éblouir.

Mu seulement par le patriotisme, j'osai lui écrire et lui parler sans déguisement ; je lui signalai quelques hommes dont le contact pourrait lui devenir funeste : je le conjurai d'adopter franchement la révolution, de refuser le pouvoir que lui offraient des corps ou plutôt des individus sans mandat, et de convoquer un *congrès national* qui ferait une constitution et choisirait un chef.

Je le revis et lui écrivis plusieurs fois, après le 7 août, et le conjurai encore de ne considérer la charte que comme *provisoire,* et de convoquer un congrès national.

Quoique mes efforts fussent infructueux, il me témoigna toujours beaucoup de bienveillance ; et si, comme tant d'autres, j'avais voulu devenir *rénégat et transfuge,* comme tant d'autres aussi je pouvais arriver : l'amitié de Dupont de l'Eure m'aurait rendu le chemin plus facile.

Mais, loin de me prosterner en esclave adulateur, je parlai en homme libre, à l'âme indépendante et désintéressée : j'osai dire : *amicus Plato, sed magis amica patria !* j'osai montrer l'abîme où l'on précipiterait infailliblement soi, sa famille, son pays, et peut-être l'univers ! On ne l'a sans doute pas oubliée cette dernière entrevue où je peignis avec abandon toute la douleur et tout l'ef-

froi qu'excitait en moi la prévoyance des calamités dont le présent me paraissait préparer les germes pour l'avenir, cette entrevue à la fin de laquelle on me disait : *Je n'oublierai jamais la conversation d'aujourd'hui !*

Ce fut la dernière : convaincu que le char était emporté par de fougueux coursiers qu'une aussi faible voix ne pouvait arrêter, je renonçai à l'honneur qu'on avait daigné m'accorder.

Mais la voix qui ne peut se faire entendre utilement en secret, peut encore avoir quelque utilité en parlant publiquement.

D'ailleurs la patrie fut toujours mon unique idole ; la patrie est toujours là ; et quelque léger que puisse être le secours d'un simple citoyen, il peut la servir en lui criant : « Voilà l'ennemi ! »

D'ailleurs encore, si quelqu'un veut se perdre, chacun de nous n'a-t-il pas le droit de vouloir se sauver ?

Convaincu qu'on nous perd en effet, j'exprimai donc nettement et publiquement mon opinion, en octobre de l'année dernière.

Dieu sait que de haines excita contre moi cette *première lettre à mes commettans !*

Mais peut-on prendre garde à la colère ministérielle, au milieu des dangers qui nous environnent de tous côtés ?

J'allais donc publier mon travail d'aujourd'hui, quand la mise en état de siége vint justifier l'une de mes prévisions en menaçant les libertés et les existences.

Ah ! nous le tenons donc, Cabet ! dit un des courtisans en se frottant les mains. Et l'ordre d'arrestation le plus inique était lancé contre moi, ainsi que contre mes collègues Laboissière et Garnier-Pagès ! Nos papiers étaient saisis ! Et, dans ces premiers momens d'exaltation, de chaos et d'erreur, signalés à la colère de nos concitoyens comme les principaux auteurs de la catastrophe qui venait d'arriver, nous pouvions périr massacrés ou fusillés, victimes de la vengeance et déshonorés par la calomnie !

Mais, quels que puissent être les périls nouveaux, j'ai continué mon travail, sans haine et sans crainte, sacrifiant tout pendant huit mois, repos, plaisir, intérêt, pour dire la vérité que je crois utile ; et si par hasard on

veut m'en demander compte, je ne demande qu'une chose, c'est qu'on n'ait pas l'injustice de reprocher à mes amis politiques des opinions qui me sont personnelles : je crois remplir un devoir ; et c'est à mes risques et périls que je le remplis ; je dois seul en répondre.

Paris, 11 octobre 1852. CABET,
député de la Côte-d'Or.

P. S. Le Moniteur m'apprend à l'instant que *Soult* est président du conseil, et que *Broglie, Guizot* et *Thiers* entrent au ministère.

Est-il possible? — Oui, Louis-Philippe vient de les nommer!

Quoi! *Soult* président du conseil!

Guizot, ministre!..... *Thiers*, ministre!..... *De Broglie*, ministre!.....

J'ai parlé des trois premiers : j'ai montré leur véracité, leur loyauté, leur moralité, leur jugement.

Quant à de Broglie, ne défendra-t-il pas la révolution, lui qui, en août 1830, envoyant 500 francs au comité qui recueillait des fonds pour les réfugiés espagnols, écrivait : *au comité* RÉVOLUTIONNAIRE *espagnol?*

§ 54. — *Mon procès devant la cour d'assises.*

Mon ouvrage n'est pas une simple *brochure*, mais une *histoire*.

Ce n'est pas une spéculation pécuniaire, car le produit en est consacré au soulagement des détenus politiques patriotes. C'est une œuvre toute patriotique, c'est mon *compte-rendu* rédigé en ma qualité de *député*, et adressé aux électeurs qui m'ont honoré de leur mandat.

Je n'exprime que ce que les journaux, les écrivains, les avocats, les députés, disent tous les jours, avant ou pendant la session, à la tribune, en cours d'assises et partout ; et d'ailleurs, plus que tout autre peut-être, j'ai le droit d'attaquer un système qui vient de mettre et qui peut mettre encore ma tête en péril.

Mais, à peine échappé à la plus redoutable persécution,

je dois avoir le privilége d'une accusation nouvelle, menaçant ma liberté et mes *fonctions législatives*.

Le gouvernement trouve dans mon ouvrage trois délits différens :

1° Attaque contre la dignité royale, contre les droits que le roi tient du vœu de la nation française, contre son autorité constitutionnelle, l'inviolabilité de sa personne, les droits et l'autorité des chambres ;

2° Offense envers la personne du roi ;

3° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi ;

En conséquence, on décide que je serai poursuivi.

C'est l'un des premiers actes du ministère du 11 octobre, comme ma destitution a été l'un des premiers actes du ministère du 13 mars, comme ma traduction devant le conseil de guerre a été l'une des premières conséquences de la mise en état de siége.

Et comme on veut obtenir une condamnation avant l'ouverture des chambres, on décide que la procédure ordinaire ne sera pas suivie, et que je serai traduit directement devant la cour d'assises.

J'ai publié le 13 octobre ; je suis parti le 14 pour me rendre en Bourgogne, dans ma famille ; et, le 19, en un seul jour, Persil rend plainte et présente son réquisitoire, le président Jacquinot-Godard lui permet de m'assigner pour le 31, et l'huissier remet la citation à mon domicile, quoiqu'on sache que je suis à quatre-vingts lieues.

Averti le 25, ne pouvant me rendre à Paris le 31, ni même avant le 19 novembre, je demande un délai ; mais Persil s'y oppose, et je suis condamné, *par défaut*, au *maximum* des peines applicables, à cinq ans de prison, à 10,000 francs d'amende, à la privation de mes droits civiques pendant cinq ans (chose inouïe !), etc.

J'arrive le 18, et je forme opposition le 21 ; la condamnation par défaut ne peut plus être exécutée ; il faut que Persil obtienne un arrêt contradictoire et définitif.

Mais la session législative s'est ouverte le 19, et je ne puis plus être condamné ni poursuivi qu'avec l'autorisation de la chambre.

Si Persil demande cette autorisation, je pourrai contester, me défendre..... Que de scandales peuvent être donnés à la tribune!

On décide donc que Persil laissera passer toute la session sans me poursuivre, en me laissant ainsi sous le poids d'une condamnation par défaut.

Mais, voulant me justifier, j'écris publiquement, d'abord à *Persil*, puis à *Barthe*, puis à la *chambre*, pour me plaindre de ce déni de justice et pour forcer mon accusateur à demander l'autorisation de me faire juger.

Vaincu par mes instances, le garde-des-sceaux se résout enfin à demander cette autorisation au nom du gouvernement lui-même, et l'*ex-carbonaro* Barthe vient lire à la tribune quelques passages détachés, ceux surtout qu'il croit les plus capables d'exciter contre moi l'irritation du centre.

Je veux d'abord ouvrir à la tribune une discussion solennelle, approfondie, sur les prétendus délits renfermés dans l'ouvrage incriminé, et sur le mérite ou le vice de l'accusation; je veux combattre la demande d'autorisation, en justifiant toutes mes opinions imprimées. Quelques violentes que dussent être nécessairement les déclamations du ministère et de ses partisans ou de ses complices, j'en braverais les conséquences, constamment fidèle à mon principe de sacrifier toujours mon intérêt personnel à l'intérêt public; mais l'opposition ne me paraît pas encore assez robuste pour soutenir une *discussion sur la personne du roi*, et je crois plus utile de transporter ma défense sur une autre tribune, dans le sanctuaire de la justice, devant un tribunal populaire.

Je consens donc à la demande du gouvernement; je prie mes amis politiques d'y consentir aussi; la chambre accorde, le 23 mars, l'autorisation réclamée d'elle; et quelques jours après je suis appelé devant la cour d'assises pour le 15 avril.

Pour mieux préparer ma défense, je publie, sous le titre de *Faits préliminaires à mon procès*, quatre brochures :

1° Ma *correspondance* avec *Louis-Philippe* et quelques-uns de ses ministres, depuis le 1er août 1830, afin de

prouver que, dès cette époque, j'ai toujours exprimé les mêmes principes en parlant ou en écrivant au roi lui-même, et que je ne me suis détaché du nouveau gouvernement que quand il ne m'a plus été possible de douter de son système anti-national et contre-révolutionnaire;

2° La redoutable *persécution* dirigée contre moi à l'occasion des 5 et 6 juin;

3° Le nouveau réquisitoire de Persil au sujet de mon ouvrage, l'arrêt par défaut et l'autorisation de la chambre;

4° La *conférence de Louis-Philippe*, le 6 juin, avec Laffitte, Odilon-Barrot et Arago, prouvant manifestement que le roi gouverne seul, et que le système du 15 mars est celui qu'il a créé lui-même dès le 1er août.

Je comparais enfin, le 15 avril, devant des juges-citoyens.

Un grand nombre de députés (notamment d'Argenson, Corcelles, Leprevôt, Duris-Dufresne, Anglade, Glais-Bizoin, Roger, Laboissière, Dupont de l'Eure, Dulong, Coulmann, de Ludre, Garnier-Pagès, Joly, Cormenin, Couturier, général Bertrand, maréchal Clausel, général Subervie, général Bachelu, général Lafayette, Mauguin, général Thiars, Auguis, Muntz, Larabit) assistent aux débats.

L'accusateur soutient vivement l'accusation; il lit publiquement un grand nombre de passages incriminés (indiqués dans cette nouvelle édition par ce signe ***), notamment ma lettre aux électeurs, et les §§ 18 et suivans de la troisième partie.

Deux fois il soutient avec véhémence que ces passages constituent les délits ci-dessus spécifiés.

Mais deux fois aussi l'avocat *Marie* repousse victorieusement ses attaques.

Je voulais d'abord présenter moi-même une partie de ma défense, en m'expliquant sans ménagement sur les questions les plus brûlantes, en rapportant de nouvelles justifications et de nouveaux faits, en invoquant surtout les paroles de Louis-Philippe, de ses ministres et de ses partisans.

Mais mon défenseur a parlé avec tant d'élévation, de

dignité, d'éloquence et d'énergie, sa parole a paru produire une si vive impression sur le jury, que j'hésite à rien ajouter.

Si le procès n'intéressait que moi seul, ou si la condamnation était certaine, je braverais le danger; je ferais payer sa vengeance au pouvoir en lui adressant de nouvelles vérités utiles au pays.

Mais ma cause est celle de la presse, de l'opposition et du peuple; c'est leur intérêt que je dois principalement consulter; c'est un acquittement qu'il faut surtout obtenir; et, pour ne pas le compromettre, je sacrifie les vérités plus hardies que j'avais à proclamer; je me borne à répéter, en peu de mots, que la publication de mon ouvrage n'est que l'exercice d'un *droit* et l'accomplissement d'un patriotique *devoir*.

L'accusateur a chaleureusement soutenu que je voulais la *république;* que je méconnaissais l'inviolabilité royale; que j'accusais Louis-Philippe de trahir comme Louis XVI, et que je n'avais fait mon ouvrage que pour dresser son acte d'accusation; il a d'ailleurs récusé douze jurés : que va donc répondre le jury?

« *Non, l'accusé n'est pas coupable;* » voilà sa réponse aux trois questions.

§ 55. — *Ministère du 11 octobre 1832, jusqu'en juillet 1833.*

Persévérant dans son système du 13 mars, ou plutôt du 1er août, Louis-Philippe rappelle des ministres *doctrinaires*.

Soult, président du conseil, de Broglie, Guizot, d'Argout, de Rigny, Humann et Thiers, composent son septième ministère.

Plus de soixante nouveaux pairs, pris presque tous parmi les hommes de la restauration ou de l'empire, sont enfournés au Luxembourg, pour y défendre le trône et ses ministres.

Quant à la chambre des députés, on espère la maîtriser toujours en lui rappelant qu'elle est solidairement responsable du passé. D'ailleurs, l'arrestation de la duchesse de Berri et le siége d'Anvers commenceront de la

séduire, et le coup de pistolet achèvera de l'émouvoir et de la captiver.

Sûr d'elle alors, on obtiendra des corps législatifs l'argent et les lois qu'on jugera nécessaires; on pourra braver l'opinion publique et marcher en avant.

Voyons les faits à l'intérieur et à l'extérieur.

Arrestation de la duchesse de Berri. — Dès le commencement de 1832, retirée à Massa, dans le duché de Modène, puis à Livourne, dans le duché de Toscane, la duchesse prépare presque publiquement son débarquement en Provence; elle part sur le *Carlo-Alberto*, et débarque, en effet, le 29 avril, dans les environs de Marseille, où ne tarde pas à éclater l'insurrection préparée pour incendier le Midi. Cependant, Guizot disait à la tribune (en août 1831), qu'aucun gouvernement ne voulait la recevoir..... Fiez-vous donc aux paroles des ministres! On connaît ses projets et ses préparatifs (de Broglie l'avoue le 5 janvier 1833), et on la laisse débarquer! On l'encourage même en publiant que, si on peut la saisir, on la reconduira à Holy-Rood! On a des millions et des armées de fonctionnaires, et on la laisse traverser la France et se rendre dans la Vendée! elle y répand des monnaies à l'effigie d'Henri V, et des proclamations; elle se dispose à proclamer sa régence à Nantes; elle ordonne l'insurrection, la guerre civile, l'incendie, l'assassinat et le brigandage; elle se montre partout, ses partisans connaissent sa retraite; le député *Berryer*, qui ne dissimule jamais son dévouement à sa cause, part de Paris pour la voir, et la voit; et, pendant six mois, le gouvernement prétend ignorer où elle est! Il retient la garde nationale et la population pour ne laisser agir que la gendarmerie, la ligne et ses agens, et il ne l'arrête pas! Des chouans reçoivent des saufs-conduits, des prisonniers s'évadent, des pièces sont dérobées à la justice! Cependant les journaux disent qu'on sait où elle est, qu'on négocie avec elle pour obtenir son éloignement volontaire, et qu'on ne veut pas la saisir; de toutes parts on soupçonne, on crie. Quelle arme pour l'opposition! Comment affronter ses accusations?.... Comment? Arrêtons la duchesse!.....

Le nouveau ministère en prend l'engagement ; les promesses sont prodiguées pour exciter à la trahir ; le 7 novembre, elle est surprise à Nantes, cachée dans un trou derrière une cheminée, avec une autre femme et deux hommes. — Mais les lois, impitoyables contre le peuple, sont-elles faites contre une princesse ! Non : Louis-Philippe déclare, par son ordonnance du 9 novembre, qu'il fera présenter aux chambres un *projet de loi pour statuer sur le sort de la duchesse.* Quoi ! une *loi* quand il s'agit d'*administration* judiciaire ! Une loi, quand les cours d'Aix et de Poitiers ont déjà mis la duchesse en accusation ! Quelle monstrueuse confusion de tous les pouvoirs ! Quelle audacieuse violation de la charte et des lois ! Mais on choisit la chambre pour arbitre ; on flatte sa puissance ; on espère qu'elle ne sera sensible qu'au bien résultant de l'arrestation.

Coup de pistolet. — Le roi se rend à cheval au Palais-Bourbon, pour ouvrir la session, le 19 novembre. Qu'une petite émeute, facile à écraser, serait précieuse pour justifier l'état de siége ! Mais le peuple n'a payé que trop cher l'expérience que l'émeute n'est funeste qu'à lui : il n'y aura pas d'émeute.

Mais le Pont-Royal est le théâtre d'une scène d'un nouveau genre.

Un coup de pistolet est tiré sur sa majesté, qui n'en arrive pas moins heureusement à la chambre. Là, on ignore le tragique événement, et ni le calme du roi, ni l'attitude de l'escorte royale, ne peuvent le faire deviner. On l'apprend enfin après le discours. — « *Allons » tous aux Tuileries !* » s'écrie *Renouard.* Vingt-cinq ou trente députés doutent, ou plutôt ne doutent pas, et refusent de partir ; mais la masse se précipite.

« *J'ai vu,* dit le roi, *l'assassin qui m'ajustait à quelques » pas.* » — « *J'ai entendu siffler la balle,* » dit quelqu'un de l'escorte. — « *J'ai détourné le bras du scélé- » rat,* » dit Mlle *Bourry*, que la reine embrasse comme une libératrice. — « *Eh bien ! mon cher Dupin,* dit » Louis-Philippe, ils ont *tiré sur moi !* » — « *Non, » sire,* répond Dupin, ils ont *tiré sur eux.* » — Le fait est donc bien certain, on a tenté d'assassiner le roi, et

ce sont les républicains, les hommes de juin, les hommes de juillet.

On s'embrasse, on se félicite, on pleure d'attendrissement, on prodigue les protestations et les imprécations. « *En sauvant S. M.*, » dira bientôt à la tribune le président provisoire de la chambre, « *Dieu vient de sauver* » *la France.* » Pairs, magistrats, officiers supérieurs de la garde nationale, fonctionnaires publics de toute espèce, suivent et donnent l'impulsion. Pendant plusieurs mois on ne voit qu'*adresses* louangeuses et *réponses* séduisantes. Comment, au milieu d'un pareil enivrement, l'opposition pourra-t-elle oser critiquer l'état de siége?

Cependant personne n'est blessé, personne n'est arrêté d'abord : le doute naît et grandit; on discute, et tout paraît miraculeux, incroyable. — « *C'est une nou-* » *velle rouerie de la police!* » disent les uns. — « *Non,* » *non*, disent les autres, *quelqu'immorale qu'on la sup-* » *pose, elle n'est pas capable d'une pareille infamie!...* »

Mais des arrestations ont été faites : *on tient le coupable*, répètent les agens du pouvoir, *on verra!* Et l'opinion publique attend la publicité des débats.

Giroux est relâché; *Bergeron* et *Benoît* paraissent enfin devant un jury. Là, tout ce qu'on a dit de Mlle *Boury* n'est plus qu'une fable; le colonel *Raffé* déclare que, avant de sortir des Tuileries, on y savait qu'un coup de pistolet allait être tiré sur le roi, les accusés sont acquittés, et l'opinion publique est unanime.

Mais l'effet politique n'en est pas moins irrévocablement produit : le fameux coup de pistolet n'en a pas moins décidé peut-être du sort de l'*adresse* et de la *session*.

Adresse de la chambre. L'opposition reproche au gouvernement, comme autant d'infractions aux lois, les saufs-conduits donnés aux chouans, la longue impunité de la duchesse, l'ordonnance du 9 novembre, et surtout l'ordonnance du 6 juin sur l'état de siége.

Thouvenel et *de Ludre* déclarent, à la tribune, que cette dernière ordonnance est une *violation manifeste de la charte*; que ses auteurs sont coupables de *trahison*; et mériteraient d'être mis en *accusation*; que la garde nationale aurait pu s'insurger pour défendre la charte, et

que cette insurrection aurait été aussi légitime que celle de juillet.

Mérilhou, *Odilon-Barrot*, *de Tracy*, *Salverte* et beaucoup d'autres parlent dans le même sens.

Mais les ministres, les chefs du juste-milieu, plusieurs des députés de Paris, et des colonels de la garde nationale, ont provoqué, sollicité l'état de siége; c'est leur gloire ou leur crime : il faut qu'ils défendent leur ouvrage, et qu'ils viennent s'en vanter publiquement.

Vainement *Joly* vient-il citer d'anciens discours des ministres et de leurs amis flétrissant l'insolence et la criminalité de l'état de siége de Charles X; *Barthe s'enorgueillit* du sien, et *Soult* s'en *applaudit* au nom du gouvernement tout entier.

Cependant, comment justifier cet état de siége, déclaré même sans nécessité après la victoire?

« L'état de siége, s'écrie le député *Lefèvre* (2 décem-
» bre), a été demandé par la *population entière* de Pa-
» ris, sauf la *faible minorité* des factieux. Dans sa pro-
» menade, le roi n'a pas recueilli d'autre vœu que celui
» de la mise en état de siége : les témoins s'en comptent
» par cent mille. »

« J'ai tout vu, dit le colonel-député *Ganneron*; j'ai
» vu *nos frères d'armes assassinés sur le seuil de leurs*
» *portes*, nos boutiques *enfoncées*, nos magasins *pillés*,
» *saccagés*. Pour justifier l'état de siége, il suffirait, à
» mes yeux, de le considérer par ses résultats, par les
» 80,000 *fusils* et les *obus* saisis dans les maisons, ce
» qui prouvait la préméditation du *complot* tendant à
» détruire le gouvernement. »

« La garde nationale, dit le colonel-député *Marmeer*,
» la garde nationale, dont *tous les bataillons* avaient
» successivement pris les armes, était harassée; elle n'a-
» vait qu'*un cri*, qu'*une voix pour demander l'état de*
» *siége*; nous ne consentîmes à nous retirer que quand
» nous fûmes certains que cette mesure avait été prise. »

« Nous étions prévenus par la police, dit le général
» chef d'état-major-député *Jacqueminot*; mais que faire?
» La garde nationale fut avertie..... les troupes furent
» consignées..... Le corps de Lamarque fut conduit jus-
» qu'au pont *en silence*, dans un *ordre parfait*. Là, des

» discours furent prononcés.....; une attaque commença
» contre la force armée... Le lendemain, dans les rangs
» de la garde nationale, de bouche en bouche, *on de-*
» *mandait l'état de siège.* »

Quoi! la population de Paris et la garde nationale auraient demandé l'état de siége! Protestons contre tant d'assertions qui les outragent! Quelques députés, quelques colonels l'ont sollicité, c'est vrai; mais non, mille fois non, ni la *population entière*, ni la *garde nationale en masse* ne l'ont demandé. A quoi bon, d'ailleurs, s'il n'y avait qu'une poignée de factieux?

« Vous êtes d'autant plus inexcusables, dit *Odilon-*
» *Barrot*, que vous n'avez mis l'état de siége que le *soir*
» du 6, après la prise de Saint-Méry, après votre vic-
» toire complète, quand tout était fini. — Non, c'est le
» *matin*, pendant le combat, disent *Soult*, *Barthe* et *Ri-*
» *gny*. — Le roi nous a dit positivement le contraire à
» cinq heures, répliquent *Odilon-Barrot* et *Arago*. —
» C'est le *matin*, » répétent les ministres, donnant à leur maître un démenti formel que l'histoire gravera sur leurs fronts.

« Vous ne flétrirez pas l'état de siége, s'écrie *Barthe*
» avec attendrissement: vous ne déclarerez pas que le
» gouvernement s'est rendu PARJURE.

119 députés le déclarent cependant en votant contre l'adresse; mais 233 (en y comprenant les ministres, les colonels et leurs amis) s'adjugent un bill d'indemnité.

Mais la presse, qui ne se laisse éblouir ni par l'arrestation de la duchesse, ni par le siége d'Anvers, ni par l'*horrible attentat*, ni par d'audacieux mensonges, la presse crie à haute voix qu'il n'y a réellement plus de charte, plus de lois, plus rien que l'arbitraire.

SESSION DE 1832. — Vainement le nouveau président, *Dupin*, annonce-t-il les lois sur la responsabilité des ministres, sur les attributions communales et départementales, etc..... Vainement exprime-t-il le vœu que chacun des députés puisse se *féliciter avec orgueil* d'avoir fait partie de la session de 1832 : le sort de cette session est déjà décidé par l'adresse; elle est perdue pour la révolution et la liberté; et quand elle finit, *Dupin* lui-

même la flétrit en l'appelant une SESSION PÉCUNIAIRE. Des lois promises, les unes sont encore ajournées, les autres sont illibérales; le divorce est encore repoussé; l'insolente loi de 1816 sur le deuil du 21 janvier n'est abrogée qu'avec une condition injurieuse à la nation; et, tandis qu'on conserve l'impôt sur le sel, sur le tabac et sur les boissons, tandis qu'on veut même augmenter celui-ci de 20 millions (choses presque incroyable!), on conserve les pensions des Vendéens, des chouans et d'un infâme déserteur de Waterloo; on prodigue les millions à la police; on vote, presque sans discuter, 2 milliards en une session : car les deux sessions contigües de 1832 et 1833 n'en font réellement qu'une seule.

FAITS DIVERS. — Parlerai-je des concessions faites par la chambre élective à la *noble chambre*, comme dit un ministre? des faveurs et des priviléges accordés au *clergé?* des ménagemens croissans pour les carlistes, et des rigueurs toujours plus grandes contre les hommes de juillet? de Donnadieu, de Dubarrail, etc., rappelés dans l'armée? de Bande, de Dubois, d'Anglade, destitués de leurs fonctions pour ne s'être pas bornés à un vote *silencieux* comme députés? des procès continués contre la presse malgré la fréquente improbation du jury? de la *Tribune* traduite à la barre de la chambre, pour l'avoir appelée *prostituée*, tandis que son dénonciateur *Viennet* avait dit lui-même, le 6 octobre 1831, que « tous les » corps constitués ont été ou se sont *avilis*, *corrompus*, » *prostitués ?* »

Parlerai-je de ce même *Viennet*, proclamant, sans être interrompu, « que le gouvernement doit employer l'*or*, » la CLÉ D'OR, pour pénétrer dans les associations popu- » laires, pour surprendre leurs secrets, pour déjouer leurs » intrigues, pour ACHETER LA CUPIDITÉ, sans s'embar- » rasser si les cupides seront appelés *traîtres*, *faux-té-* » *moins*, *agens provocateurs ?* »

Parlerai-je...? Non, revenons à la duchesse de Berri.

RENVOI DE LA DUCHESSE DE BERRI. — Rien n'égale la hardiesse des légitimistes et la tolérance du gouvernement pour eux. Leurs journaux sont remplis d'adresses à la mère de leur roi, à la régente d'Henri V, à ce mo-

dèle d'amour maternel, à cette héroïne de courage et de vertu : de nombreuses pétitions demandent sa liberté, et la chambre s'en occupe enfin le 5 janvier 1833.

Quand, dans la discussion de la proposition *Bricqueville*, on demandait une sanction pénale contre un Bourbon rentrant en France, les ministres et leurs amis repoussaient cette sanction comme inutile, attendu que la loi criminelle ordinaire lui serait alors applicable; mais aujourd'hui de *Broglie* ose soutenir qu'on n'a pas le droit de juger la duchesse; il ose affirmer que des centaines de milliers de carlistes accourraient à son procès; il ose dire que l'émeute de décembre pour le procès de Polignac, etc., et celle de juin, ne sont rien en comparaison de celle qu'on aurait, et *Thiers* ajoute qu'il faudrait 100,000 soldats pour empêcher l'enlèvement de la prisonnière. La chambre refuse de s'expliquer sur ce que le gouvernement doit faire, lui laisse toute la responsabilité de ses actes passés et futurs, et attend le projet formellement annoncé par l'ordonnance du 9 novembre. Mais Louis-Philippe rétracte cette promesse solennelle, et statue lui-même sur le sort de la duchesse. Elle sera mise en liberté sans jugement..... Mais, auparavant, la régente des carlistes, la mère d'Henri V, sera déshonorée quoique nièce de la reine... On publie qu'elle est ENCEINTE, et qu'elle l'est devenue dans la Vendée, avant son arrestation... Quel est le père? La prisonnière déclare qu'elle est secrètement mariée en Italie; et le *Moniteur* publie sa déclaration. Quel est le mari? On l'ignore d'abord; puis on l'apprend enfin; c'est le comte *Lucchesi-Palli*, résident napolitain à La Haye. — Les uns disent que ce mariage n'est qu'une comédie; que l'un des acteurs n'a pas reçu moins d'un million pour jouer son rôle, et que, dans tous les cas, le mari n'accompagnait pas la duchesse en Vendée; d'autres jurent pour l'honneur de l'héroïne et défient en champ clos ses détracteurs. Du sang est versé; républicains, carlistes, sont prêts à en venir aux mains pour attaquer ou défendre la vertu de la duchesse. Mais elle accouche d'une fille, le 10 mai, et le général-député *Bugeaud*, qui la garde à *Blaye*, la reconduit dans sa famille *à Palerme*.

Quel spectacle pour la France et pour l'Europe! Une

prétendante, encouragée par le déplorable système de gouvernement, parcourant impunément la Vendée pendant six mois, et sacrifiée, non aux lois et à la justice ou à l'intérêt du pays, mais à un intérêt ministériel; une faible et malheureuse femme, trahie et livrée par un homme qu'égarent la vengeance et la jalousie, ou qui succombe aux tentations de la corruption; l'engagement pris par une ordonnance royale laissé sans exécution; une nièce déshonorée par les ministres de son oncle, et forcée d'indiquer un mari qu'on croit généralement supposé; une *accusée* soustraite à ses juges par le pouvoir exécutif; le chef de l'insurrection et de l'assassinat, jouissant de l'impunité quand les complices entraînés par lui sont condamnés et exécutés; la régente, au nom d'Henri V, traitée magnifiquement à Blaye, tandis que les hommes de juin, résistant à d'injustes attaques, sont illégalement traînés dans l'horrible prison de Saint-Michel; en un mot, l'indépendance du pouvoir judiciaire méconnue, les lois et la charte audacieusement violées par des ministres qui ne parlent que de leur respect pour les lois!

Vit-on jamais plus de monstruosités?

Et que dire encore si, comme l'indique Garnier-Pagès à la tribune (10 juin), la mise en liberté de la duchesse est une exigence de l'*étranger!*

Voyons maintenant l'*extérieur*.

Siége d'Anvers. — *Belgique*. — Le protocole du 15 novembre 1831, prononçant la remise d'Anvers et de Maëstricht à la Belgique, protocole adopté par les cinq puissances et accepté par Léopold, n'est ni exécuté ni accepté par Guillaume, et la restauration est toujours menaçante : de là des soupçons et des cris. Comment affronter les accusations de l'opposition dans la chambre?... On fera le siége d'Anvers; les ducs d'Orléans et de Nemours iront au milieu des soldats... Que de gloire, que d'éloges, que d'adulations même, qui forceront la critique au silence!...

Le roi d'Angleterre consent à ce que Louis-Philippe force Guillaume à évacuer Anvers; il signe, dit-on, une convention à cet égard le 22 octobre. Mais quelles sont

les conditions de ce traité particulier? La France l'ignore. Les deux puissances mettent l'embargo sur les bâtimens hollandais; leurs flottes se montrent ensemble à l'embouchure de l'Escaut; mais les vaisseaux britanniques rentrent bientôt dans leurs ports, et la France reste seule chargée de l'expédition, à ses frais, sous l'inspection d'un colonel anglais.

La Russie, la Prusse et l'Autriche ne veulent ni coopérer ni même consentir à l'expédition. Quelle infraction à leurs propres engagemens envers la Belgique! quelle partialité en faveur de Guillaume! Mais que vont-elles faire? Le moment n'est-il pas encore venu pour elles de lever le masque? Ont-elles intérêt à soutenir momentanément Louis-Philippe et les doctrinaires, jusqu'à ce qu'elles soient prêtes? Attendent-elles les événemens pour en profiter s'ils leur sont favorables? Quoi qu'il en soit, la Prusse réunit ses forces, fait avancer son armée, prend position sur nos derrières, et regarde Anvers l'arme aux bras.

L'opposition regarde aussi; toujours guidée par l'intérêt national, elle suspend ses reproches pour ne pas accroître le péril d'une situation inconnue. Elle se hasarde seulement à demander communication du protocole ou traité du 15 novembre 1831.

« Quel est le but de ce traité, répond *de Broglie*, le 5 » décembre? C'est la séparation de la Belgique et de la » Hollande. Cette *séparation est-elle opérée? Non;* elle ne » le sera que quand le *roi des Pays-Bas* aura accepté le » traité; jusqu'à présent, il n'existe qu'entre les cinq » puissances représentées à la conférence de Londres et » le roi des Belges. Les faits ne sont pas accomplis; » nous ne pouvons rien communiquer. »

Cependant, l'armée francaise assiége la citadelle d'Anvers. L'armée belge, à qui Louis-Philippe et ses alliés ne permettent pas de prendre part à l'action (car, suivant eux, il ne s'agit pas d'une guerre entre les Belges et les Hollandais, ni même entre Louis-Philippe et Guillaume, mais tout simplement de l'exécution d'une espèce d'exploit d'huissier), l'armée belge murmure; la saison est horrible; Chassé menace de s'ensevelir sous les ruines de la citadelle, et les Prussiens sont presque sur nos derrières.... Quelle situation!

Mais l'habileté de notre *génie*, de notre *artillerie*, et le courage de nos soldats surmontent tous les obstacles. Chassé évacue la cidatelle le 23 décembre après vingt-quatre jours de tranchée.

C'est heureux! car voici que Louis-Philippe nous laissait ignorer, et ce qu'il apprend, le 1er janvier, aux grandes députations des deux chambres.

« L'expédition d'Anvers, dit-il aux pairs, a eu pour » but d'*éviter une collision générale.* »

« Cette expédition, dit-il aux députés, a eu un double » but, celui d'assurer l'exécution des traités, et celui de » *garantir la France des dangers* auxquels l'*avait exposée* » une *politique ennemie* par une *aggrégation de forces* » *trop rapprochées* de nos frontières, et qui *pouvaient* » *les menacer.* Aujourd'hui, *j'espère*, que nous avons » ÉLOIGNÉ *ces dangers....* j'espère que, avec le *concours* » des deux chambres et l'*appui de la nation, nous mène-* » *nerons cette* CRISE *à bien.* »

Personnellement, il triomphe en attendant.

Cependant l'armée française rentre aussitôt sans démolir ni occuper les forteresses élevées contre la France, et sans toucher au monument de Waterloo. La citadelle d'Anvers et le matériel qui la garnit sont remis à Léopold; la garnison conserve ses bagages et sera renvoyée à Guillaume; mais les frais de l'expédition ne seront remboursés ni par l'Angleterre, qui n'a rien promis, ni par la Belgique, qui n'a rien demandé, ni par la Hollande, qui prétend ne rien devoir, et avec laquelle on n'est point en guerre malgré le canon grondant pendant un mois sur la citadelle d'Anvers.

Il y a plus : Louis-Philippe et les doctrinaires profitent de cette expédition; mais c'est inutilement, ou presque inutilement pour la France et la Belgique, que les trésors et le sang français ont été prodigués; car aujourd'hui (en juillet 1833) rien n'est fini; la question belge est encore entière; Guillaume conserve l'Escaut, Maëstricht, etc. Le traité du 15 novembre n'est ni accepté par lui ni exécuté; la Belgique n'est complètement séparée ni de fait ni de droit; le but annoncé n'est point atteint; Louis-Philippe et le roi d'Angleterre ne remplissent pas plus que les trois autres puissances leurs engagemens envers

la Belgique; Nicolas qui, dans le principe, a déclaré qu'il ne *reconnaîtrait jamais la révolution belge* (voyez page 252), ne la reconnaît pas encore; Guillaume est toujours pour lui le *roi des Pays-Bas*; c'est pour Guillaume qu'est toujours la prédilection des trois souverains du Nord, et même du roi d'Angleterre; la restauration menace toujours la Belgique et la France; l'inquiétude n'a fait qu'augmenter; et le gouvernement de Louis-Philippe n'en mérite toujours pas moins tous les reproches à lui précédemment adressés au sujet de la Belgique.

Malheureux peuples! comme vous êtes le jouet de la diplomatie!

Pologne. — C'est en vain que *Bignon*, désespérant presque de voir la voix de la politique entendue, implore au moins l'*humanité* pour cette malheureuse nation.

C'est en vain que *Lafayette*, dénonçant la déportation sur le Caucase de 45,000 familles de Pologne, proteste également en faveur des *imprescriptibles droits de la nationalité polonaise*.

« N'inquiétons pas les gouvernemens étrangers, ré-
» répond de *Broglie*. »

» Il est, dit *Guizot* (20 mai), non seulement de l'*in-*
» *térêt*, mais du *devoir* du gouvernement *de combattre*
» *et de réprimer la propagande et l'insurrection* partout
» où il le *peut*. »

« Nous ne permettrons pas la *propagande*, dit égale-
» ment d'*Argout* (29 mai). »

C'est-à-dire que les ministres de Louis-Philippe parlent, à l'égard des peuples étrangers, comme pourraient parler les ministres de la sainte-alliance.

Aussi ces héroïques et malheureux Polonais, pour lesquels les chambres et le gouvernement lui-même montraient d'abord tant de sympathie, sont aujourd'hui vexés, calomniés, expulsés, et semblent poursuivis par a vengeance de Nicolas, ce qui fait dire à *Lafayette* 29 mai): « Je voudrais apprendre que le roi des barri-
» cades n'est pas *le préfet de police de la sainte-alliance*. »

Italie. — C'est encore en vain que *Lafayette* proteste aussi contre l'appui que les troupes françaises, à Ancône,

sont obligées de donner au pape, violant ses promesses, excommuniant et proscrivant les patriotes italiens.

Ceux-ci sont traités en France comme les Polonais, tandis que Charles-Albert verse le sang des patriotes piémontais.

Partout les peuples sont livrés aux rois : l'Allemagne gémit sous l'oppression de la diète de Francfort, tandis qu'un prince de Bavière, enfant mineur et difforme, est imposé aux Grecs, avec une *garde française*, en attendant qu'il ait une *garde bavaroise*, et avec vingt millions garantis par la France, dont le sang et les trésors sont encore prodigués ici pour une cause qui n'est pas nationale.

Peut-être abandonnera-t-on *Alger*, tandis qu'on souffre que Constantinople et les Dardanelles s'habituent à recevoir les soldats et les vaisseaux russes comme protecteurs, en attendant qu'ils puissent être reçus comme conquérans prêts à déborder sur l'Europe.

Bastilles. — Tant de nouvelles concessions à l'étranger et les périls qu'elles accumulent sur le pays, tant d'atteintes à la révolution de juillet et les espérances qu'elles donnent aux carlistes, irritent toujours davantage l'opinion publique.

Les esprits généreux qui désiraient la république en 1830, mais qui se rattachaient sincèrement (Thiers et Viennet l'avouent) à la monarchie populaire entourée d'institutions républicaines, trompés aujourd'hui dans leurs patriotiques espérances, aliénés par les fautes du gouvernement, aigris par un système que Lafayette appelle publiquement *contre-révolutionnaire;* ces esprits, dis-je, sont revenus à la *république*, et, depuis longtemps déjà, la république a ses organes et son parti, parti nombreux et croissant tous les jours, plein de conviction, d'enthousiasme et d'énergie.

Louis-Philippe, qui, dans le principe, répétait si souvent *je suis républicain*, ne voit désormais dans les républicains que des ennemis auxquels il a déclaré la guerre, et c'est dans 15 bastilles qu'il cherche sa sécurité.

Des bastilles..!! Oui.... C'est en vain que *Soult* vien affirmer que les forts détachés ne sont élevés que *contre*

l'étranger: comment croire des ministres qui tant de fois ont trompé ? Comment croire qu'ils osent construire des forts contre l'étranger, eux qui, pour ne pas blesser l'étranger, s'abstiennent de reconstruire Huningue et d'organiser la garde nationale mobile; eux qui laissent subsister le monument de Waterloo, et les forteresses élevées contre nous en 1814; eux qui respectent les honteux traités de 1815; eux qui refusent la Belgique, abandonnent la Pologne et l'Italie ?

Comment croire encore que ce soit contre l'étranger qu'ils mettent tant de précipitation et d'opiniâtreté à construire ces forts malgré l'opinion publique, malgré le double refus de la chambre, lorsqu'ils se disent sûrs de la paix et se disposent au désarmement ?

C'est en vain encore que *Thiers* et *Soult* affirment que ces forts ne sont pas construits contre Paris : car, il est avoué qu'une partie de leurs batteries sera dirigée vers la capitale, et *Arago* nous a prouvé qu'ils étaient assez rapprochés pour pouvoir incendier la ville.

C'est en vain qu'ils nient : car ils n'avoueraient pas un projet aussi liberticide; comme Henri IV, Louis XIV, Napoléon, Charles X n'avouaient pas que la galerie du Louvre, Versailles, la rue de Rivoli, la place du Carrousel, le palais du roi de Rome et le Trocadéro étaient des constructions militaires; comme Louis XVI n'avouait pas son projet de fuite à Varennes, comme Louis XVIII n'avouait pas l'invasion en Espagne.

Rien d'ailleurs peut-il rester long-temps inconnu dans les cours? Ignore-t-on que tous les officiers du génie se sont prononcés contre les forts détachés; que c'est Louis-Philippe personnellement qui les veut, et qu'il les veut dans un but *politique*, pour contenir la capitale dans *l'obéissance* et *le devoir*, comme disait Clermont-Tonnerre dans son rapport à Charles X ? Et n'est-ce pas dans le même but que le journal de la sainte-alliance à Francfort et le journal du ministère à Lyon encouragent le gouvernement à construire ces forts ?

Oui, ce sont des bastilles !

Quoi ! des bastilles contre Paris ! contre les hommes de juillet ! trois ans après la révolution ! et des bastilles élevées par Louis-Philippe !

Mais à quoi bon des bastilles, quand on est généralement estimé et aimé, quand on a l'affection et l'appui de la garde nationale, de l'armée et de la majorité de la population? Aurait-on donc le sentiment que le honteux et périlleux système suivi jusqu'à présent a refroidi les amis, multiplié et irrité les ennemis?

Aurait-on la secrète pensée, le ténébreux projet de rétablir l'hérédité de la pairie avec tous les principes de la restauration et de la légitimité, d'attaquer la presse, le jury, la garde nationale elle-même, et de réaliser ces étranges paroles de *Thiers* (séance du 29 novembre) : « Qui voudrait d'une monarchie qui dût plus tard aboutir » à la république? Qui voudrait *entourer le trône d'insti-* » *tutions républicaines?* »

Aurait-on la prévision que les événemens qui se préparent indigneront et soulèveront la nation presque entière, et que des bastilles seront nécessaires pour la comprimer?

Serait-ce donc contre la majorité du peuple et contre la garde nationale que les bastilles sont dirigées, c'est-à-dire contre la révolution, contre la liberté, contre la représentation nationale, contre la nation?

Quoi! quand, aux applaudissemens de la France entière, le Paris de 89 s'est illustre par la destruction d'une bastille, et quand, aux mêmes applaudissemens, le Paris de 1830 s'est illustré par ses trois immortelles journées, le Paris de 1833 serait enchaîné et déshonoré par la construction de quinze bastilles!

Quoi! quand l'assemblée constituante, composée cependant de *trois cents nobles*, de *trois cents prêtres* et de six cents bourgeois, a proclamé qu'il ne pouvait y avoir ni constitution ni liberté là où le pouvoir exécutif pouvait faire approcher des troupes à moins de quinze lieues des séances du corps législatif, les chambres de la quasi-restauration seraient constamment emprisonnées entre 15 bastilles et cinquante mille soldats!

Quoi! quand l'industrie, le commerce, la propriété, les sciences et les arts ont tant besoin de liberté et de sécurité, le centre du commerce et de l'industrie, la capitale de la civilisation, des sciences et des arts serait perpétuellement courbée sous le joug ou menacée de

famine, d'exécutions militaires et de bombardement!

Toutes les grandes villes, toutes les capitales de l'Europe pourraient donc être ainsi entourées de bastilles pour soumettre les peuples à la puissance de la faim, du fer et du feu!

Osa-t-on jamais manifester un projet plus favorable au despotisme et à la tyrannie, plus hostile à la liberté, à tous les droits, à tous les intérêts, plus humiliant pour l'homme et le citoyen, plus outrageant pour le peuple et la nation?

Et voilà le résultat d'un système que, comme on le verra tout-à-l'heure, Louis-Philippe n'a admis qu'*après de mûres réflexions*, d'un système qu'il trouvait *excellent le 6 juin*, d'un système qu'il continuera jusqu'au bout, dût-on le *piler dans un mortier!*

Non, sachons attendre, et ce funeste système tombera devant l'opinion publique! Non, Paris et la France ne seront pas déshonorés! Non, les bastilles ne se construiront pas!

§ 56. — *Continuation. — De juillet au 1er janvier 1834.*

Le système continue. Louis-Philippe l'avouera, le 23 décembre, en ouvrant la session de 1834: « *Nous persévérerons*, dira-t il, *avec énergie* (comme disait Charles X) *et patience* (comme disait Louis XVIII) *dans le même système.*

Voyons d'abord *l'extérieur*.

BELGIQUE. — On sait combien de fois, depuis 1830, Louis-Philippe et ses ministres ont affirmé que l'affaire de la Belgique était terminée; on sait que de bruit ils ont fait pour la promenade de 1831 et pour le siége d'Anvers en 1832; on se rappelle d'ailleurs que de Broglie a reconnu (tome 2, page 212) que le traité du 15 novembre 1831 avait pour objet la *séparation* de la Belgique d'avec la Hollande, et que cette séparation n'aurait lieu que quand *le roi des Pays-Bas* aurait accepté lui-même le traité. Eh bien, rien n'est terminé le 23 décembre 1833; car, dans son discours d'ouverture, Louis-Philippe dit modeste-

ment : « Nous avons *lieu de compter* que les *difficultés* » *qui retardent* encore la conclusion du traité définitif » entre le roi des Belges et *le roi des Pays-Bas*, ne peu- » vent plus compromettre la tranquillité de l'Europe. » — Guillaume est toujours *le roi des Pays-Bas*, comme avant la révolution belge !

POLOGNE. — Sa nationalité, si solennellement garantie par les traités et par les assurances de Louis Philippe et de ses alliés, si hautement réclamée par le vœu des chambres et surtout de la France entière, est tellement sacrifiée qu'on n'ose pas même en parler dans le discours de la couronne, et que les réfugiés polonais semblent poursuivis en France par Nicolas lui-même. La terre la plus hospitalière n'est plus un asile pour les proscrits. Quelle humiliation! quelle honte! La France veut traiter en frères les Polonais, les Italiens, les Allemands, et Louis-Philippe les traite en ennemis pour servir la royauté et pour ne pas déplaire aux rois étrangers!

ITALIE. — La garnison d'Ancône protége toujours l'oppression des Italiens. Charles-Albert est maître de faire fusiller les patriotes piémontais par des galériens, à défaut de soldats voulant lui servir de bourreaux, et la défiance est telle qu'on accuse Louis-Philippe ou ses ministres d'être la première cause de cette tuerie royale en révélant les projets conçus pour rendre le Piémont libre.

SUISSE. — Louis-Philippe l'aurait laissé succomber sous les intrigues de l'aristocratie européenne : l'énergie seule des républicains helvétiques a sauvé leur indépendance et leur liberté.

PORTUGAL. — Don Pédro est enfin à Lisbonne ; mais là, comme en France, le système bâtard du juste-milieu laisse tout en question, donne au pays un maître au lieu d'un autre maître, et lui présente en perspective une longue guerre civile, le despotisme et la tyrannie.

ESPAGNE. — La mort a mis un terme au trop long règne d'un tyran perfide et sanguinaire. Isabelle II, sa

fille, qui lui succède, semble vouloir s'appuyer sur le parti constitutionnel pour se défendre contre don Carlos et les absolutistes; mais là encore l'influence du juste-milieu français livre les patriotes à toutes les chances de la guerre civile et même de l'intervention étrangère : il ne lui manque plus que de faire, comme Louis XVIII, la guerre aux constitutionnels espagnols.

Allemagne. — Ici les despotes du Nord tiennent de secrets congrès, menacent impunément la liberté de tous les peuples, et s'arrogent encore le droit d'intervention pour soutenir et perpétuer partout le despotisme.

Russie. — Nicolas n'a plus besoin de la guerre pour être maître de Constantinople : un traité entre le czar et le sultan livre la Porte au colosse envahissant du Nord, et Louis-Philippe laisse faire encore.

Ainsi toujours le même système au dehors; toujours l'honneur et l'intérêt de la France sacrifiés à l'intérêt dynastique; toujours Louis-Philippe d'accord avec les rois contre les peuples, tandis que la nation française voudrait faire cause commune avec les peuples contre les rois.

Voyons à *l'intérieur*.

Toujours la police, la ruse, la violence, la persécution, le mépris des lois et des droits des citoyens.

L'anniversaire de juillet épouvante! On livre à l'admiration populaire *Napoléon* replacé sur l'immortelle colonne; on fait lire au peuple les noms de Marengo, d'Austerlitz et de nos cent victoires; on réveille les dangereux souvenirs de gloire pour endormir le sentiment de liberté, qu'on redoute bien plus encore; on fait crier *vive l'empereur* pour empêcher de crier *à bas les bastilles* ou *vive la république*.

Mais toujours point de *Marseillaise*, si ce n'est quand, le soir, aux Tuileries, trente mille citoyens la lancent inopinément aux oreilles du roi pour faire taire l'orchestre royal exécutant par ordre *la Parisienne*.

En allant à *Cherbourg*, avec toute sa famille, avec un nombreux et brillant cortége, en passant des revues, en visitant des manufactures, en faisant des discours, en distribuant des croix et des faveurs, en se faisant dresser des arcs de triomphe, en se faisant adresser par ses fonctionnaires des discours d'admiration et d'amour, on aura l'occasion de remercier *la France* des témoignages de *confiance* et *d'affection* dont elle aura entouré son souverain.

Cependant la guerre continue et s'anime tous les jours davantage entre le gouvernement et le pays : un procureur du roi à Rouen est destitué pour n'avoir pas voulu aller à la messe un jour de fête politique ; on amnistie des voleurs, mais non des condamnés politiques ; au contraire, des condamnés de juin sont exposés au *carcan* à Versailles, et le rédacteur de *la Glaneuse* est envoyé à *Clairveaux* avec des condamnés pour vols ; la garde nationale de Colmar est dissoute pour n'avoir pas réprimé une émeute excitée par l'impôt sur les boissons ; une compagnie de celle de Paris est licenciée pour avoir élu des officiers républicains ; la presse est poursuivie sans relâche, et *la Tribune* est condamnée à 24,000 francs d'amende ; jamais les visites domicilaires, les saisies de papiers, les arrestations arbitraires n'ont été aussi fréquentes ; jamais la police n'a été aussi vexatoire et persécutrice, jamais elle n'a commis tant d'attentats à la liberté individuelle ; on traque les membres de la *Société des Droits de l'homme*, et les ouvriers s'associant pour réclamer une augmentation de salaire et pour améliorer leur sort ; on dissout par la force des cours d'*hygiène* et l'association libre pour *l'éducation* et pour *la santé* du peuple ; on frappe brutalement le *barreau ;* on menace le *jury ;* on s'attaque à l'*école Polytechnique ;* et quand le procureur-général Persil a été publiquement appelé calomniateur et *faussaire* par 27 accusés et leurs défenseurs, on veut en faire un président de la chambre des députés !

Mais la résistance est partout : partout on s'associe pour défendre la presse et la liberté individuelle, et pour obtenir l'*abolition des impôts* sur les boissons et sur le

sel; partout on rédige des protestations contre les bastilles et des pétitions pour la *réforme électorale;* partout le jury, subjugué par l'énormité des fautes du pouvoir, acquitte les républicains et leurs journaux, *le Propagateur du Pas-de-Calais* à Saint-Omer, *le Patriote du Puy-de-Dôme* à Clermont, *le Peuple Souverain* à Marseille, *le Patriote de la Côte-d'Or* à Dijon, le commandant de la garde nationale dans les Landes, les élèves de l'école Polytechnique et les sectionnaires des *Droits de l'Homme* à Paris.

Bien plus, le parti républicain s'organise et se proclame; l'association pour la presse et pour la liberté individuelle prend le titre de *républicaine;* des députés s'annoncent hautement comme républicains; et, tandis que la réunion Odilon-Barot se sépare pour rester monarchiste, la *réunion Lafayette* se forme pour réclamer hardiment des *institutions républicaines.*

Mais, de tous les faits dignes d'être remarqués, l'un des plus remarquables est, à nos yeux, la publication de l'ouvrage intitulé *Deux ans de règne*, rédigé pour justifier Louis-Philippe et son système, et pour perdre, dans l'opinion de la France et de l'Europe, les hommes de juillet et les républicains. Tout indique qu'il est l'œuvre de Louis-Philippe lui-même et de ses ministres. Ce n'est pas seulement un livre, c'est un événement; car il appelle une réponse et provoque des révélations qui feront connaître toute la vérité, et qui dessilleront bien des yeux restés fermés!

M. Sarans jeune va faire cette réponse.

En attendant, nous répondrons nous-mêmes sur un des points les plus importans, sur la conférence de Louis-Philippe, le 6 juin 1832, avec les députés Laffitte, Odilon-Barot et Arago.

§ 57. — *Conférence du 6 juin entre Louis-Philippe et Laffitte, Odilon-Barrot, Arago.*

Le 6 juin 1832, pendant que la capitale retentit du bruit du canon allumé par la guerre civile, les députés

de l'opposition qui se trouvent à Paris se réunissent chez Laffitte, au nombre de trente environ, et décident que Laffitte, Ofiilon Barrot et Arago iront, en leur nom, exposer au roi leur opinion et leurs vœux sur les moyens de faire cesser l'effusion du sang et de rétablir la paix et la tranquillité publiques.

Les trois commissaires se rendent aux Tuileries vers les trois heures.

La conférence dure plus d'une heure et demie.

Le même soir, les trois députés rendent compte de ce qui s'est dit et passé aux autres députés réunis à cet effet chez Laffitte.

Ils font plus : prévoyant que leur démarche et leurs paroles pourront être *dénaturées*, ils rédigent immédiatement en commun le procès-verbal de la conférence, en *triple expédition* signée par chacun d'eux, et s'engagent à ne le publier que dans le cas où les trois signataires le jugeraient indispensable.

Beaucoup de personnes lisent ou entendent lire ce procès-verbal, et Louis-Philippe n'ignore pas son existence.

Cette mémorable conférence, qui a un caractère en quelque sorte officiel et national, peut éclairer le pays plus que tous les discours ordinaires du gouvernement, plus que toutes les discussions de la tribune.

Elle est, à mon avis, le plus instructif et le plus intéressant de tous les documens que notre révolution nouvelle va fournir à l'histoire.

Elle fait parfaitement connaître les opinions, les sentimens et le caractère de Louis-Philippe; elle ne laisse aucun doute sur ce fait capital qui domine tous les autres : *le système gouvernemental adopté depuis la révolution n'est pas du 13 mars mais du 1er août; — il n'est pas de Casimir Périer, mais de Louis-Philippe; — c'est lui qui veut, qui ordonne, qui gouverne seul; — rien ne peut lui faire abandonner ce système, — et il y persévérera jusqu'au bout, quel que puisse être le résultat.*

C'est sur cette conférence qu'est basé notre présent

ouvrage, et notamment nos paragraphes 21 et 36, c'est sur elle que nous avons basé notre défense lorsque nous avons été appelé devant la cour d'assises pour justifier nos opinions; et c'est en partie par cette raison que nous l'avons publiée séparément quelques jours avant le procès, et que nous l'avons ajoutée dans le paragraphe 55 de notre deuxième édition, en en donnant seulement l'analyse et la substance.

Mais cette conférence est rapportée tout autrement dans les *Deux ans de Règne*; et l'on doit croire que ce dernier récit émane de Louis-Philippe, qui seul a pu la raconter.

Les trois députés protestent publiquement, dans *le Messager*, contre les *Deux ans de règne*, et déclarent que la relation de la conversation du 6 juin est *complètement inexacte*, et par ce qu'*elle dit*, et par ce qu'elle *ne dit pas*.

Le journal ministériel leur porte le défi de prouver leur démenti et de *rétablir* la vérité.

Intéressé nous-même à prouver la fidélité de notre propre récit, nous les invitons publiquement à publier leur *procès-verbal*, et Lafayette, Dupont de l'Eure et Joly, seuls présens alors à Paris, se joignent publiquement à nous pour appuyer notre invitation.

Cependant le procès-verbal n'est pas rendu public.

Mais, quelles que puissent être les raisons qui empêchent les trois signataires de le publier officiellement, nous n'hésitons pas à consigner ici l'un des documens historiques que la France a le plus besoin de connaître.

Nous avons d'ailleurs la certitude que personne ne pourra désavouer ce qui va suivre :

PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DU 6 JUIN (1).

Odilon-Barrot. — Notre démarche auprès de Votre Majesté, nous le savons, sera calomniée; mais, forts de nos intentions, et assurés que vous nous rendrez justice,

---

(1) M. Sarrans donnera aussi ce procès-verbal dans sa réponse aux *Deux ans de règne*.

nous venons vous entretenir des déplorables événemens qui ensanglantent la capitale. Notre démarche est entièrement ignorée du public ; ainsi ce ne sont ni des conditions, ni des remontrances que nous vous apportons ; nous venons seulement déposer dans le cœur de Votre Majesté l'anxiété, la douleur de bons citoyens qui vous sont sincèrement dévoués. Nous désirons aussi vous supplier de ne pas prêter l'oreille aux mesures de violence qui vous seront suggérées. Dans cette route, Sire, permettez nous de vous le dire avec franchise, il est difficile de s'arrêter quand on y est entré. Vous allez triompher, au nom des lois; et toutefois ce triomphe sera cruel, car il sera acheté par du sang français.

Louis-Philippe. — A qui la faute ? qui doit répondre de ce sang ? Quelques misérables ont profité des obsèques du général *Lamarque* pour attaquer à force ouverte mon gouvernement, pour fusiller la garde nationale et la troupe de ligne : mon devoir n'était-il pas tracé? Je ne sais, au surplus, quels renseignemens vous avez pu recueillir : quant à moi, je crois que la résistance va cesser. *Le canon que vous entendez* est celui qu'on a fait avancer pour forcer sans perdre trop de monde le cloître Saint-Méry, dans lequel les factieux se sont renfermés.

Odilon-Barrot. — Nous ne doutons pas que l'ordre ne soit bientôt rétabli, et c'est pour cela que je me permettrai d'engager de nouveau Votre Majesté à se défier des mesures réactionnaires qui lui seront proposées. La victoire aura été trop complette pour que la clémence qu'elle montrera puisse prendre aux yeux de personne la couleur de la faiblesse. Lorsque le gouvernement a triomphé, l'instant est favorable pour réparer les fautes commises. On agit alors librement, avec dignité et sans compromettre sa force. Voilà ce que la raison et la sagesse conseillent ; mais il est rare qu'on procède ainsi ; on se laisse enivrer par la victoire ; on entre dans des voies de réaction qui, malheureusement ensuite, ne permettent plus de reculer. C'est là un écueil que nous signalons à Votre Majesté ; il ne manquera pas de gens qui chercheront à la pousser à des mesures de violence ; qu'elle se défie de leurs conseils ; ils vous conduiraient à une *catastrophe inévitable.*

Louis-Philippe. — Je ne devine pas ce qui peut vous faire supposer qu'on me conseillera des mesures violentes. Durant la *promenade que je viens de faire* dans Paris, j'ai souvent entendu crier : Sire, *prompte justice*! En rentrant, j'ai informé *Barthe* de ce désir de la population. Il m'a répondu qu'en faisant des assises extraordinaires, les accusés pourraient être devant le jury en moins de quinze jours : cela suffit, je crois ; la justice aura donc son cours régulier sans violences d'aucune espèce.

Laffitte. — Il ne suffit pas de punir, il faut aviser au moyen de calmer l'irritation générale. Ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher ; c'est aussi par la force morale, par l'affection de la nation !

Louis-Philippe. — Je ne vois rien dans ma conduite qui ait dû me faire perdre l'affection du pays. Je sais bien que la presse travaille chaque jour *à me démolir* ; mais c'est à l'aide du mensonge. Y a-t-il jamais eu, je vous le demande, une personne contre laquelle on ait vomi plus de calomnies?

Arago. — Sire, notre démarche, devant inévitablement nous amener à demander à Votre Majesté *un changement de système*, deviendra, comme le disait tout à l'heure M. Barrot, l'occasion de nouvelles calomnies. J'entends déjà nos ennemis s'écrier : Vous le voyez, l'opposition n'a qu'un seul but, qu'une seule pensée, elle veut à tout prix, à toute occasion s'emparer du pouvoir ; elle est insatiable de places, d'honneurs, de richesses. Je désire, en ce qui me concerne, échapper une fois pour toutes à d'aussi ignobles soupçons. Je déclare donc qu'il ne sera au pouvoir de Votre Majesté, ni demain, ni dans un an, ni jamais, de rien faire pour moi ; que *jamais*, et je donne à ce terme le sens le plus étendu, je n'accepterai aucun des emplois, grands ou petits, dont le gouvernement dispose ; qu'aussitôt que l'état du pays me permettra de quitter, sans déshonneur, les fonctions législatives auxquelles la confiance de mes concitoyens m'a appelé, je me livrerai sans partage aux travaux scientifiques que j'eusse dû peut-être ne pas abandonner et dans lesquels je n'ai rien à attendre que de mes propres efforts. Après une déclaration si positive, Votre Majesté ne pourra voir dans mon

langage que l'expression sincère et désintéressée du sentiment d'un citoyen qui voit avec la plus profonde douleur la patrie déchirée par les mains de ses enfans.

Sire, dans le mois d'août 1830, la France, sauf une minorité presqu'imperceptible, avait adopté *toutes les conséquences de la révolution de juillet.* Elle croyait qu'un gouvernement monarchique, mais franchement constitutionnel, amènerait, sans secousses, le développement des libertés qu'elle venait de conquérir au prix de son sang. Ceux-là même qui sont républicains par principe, s'étaient soumis sans arrière-pensée. De là cette immense popularité qui, dès l'origine, entoura Votre Majesté, et que tous les bons citoyens caressaient avec bonheur, car elle était à leurs yeux une barrière contre laquelle devaient venir se briser en même temps et les factions de l'intérieur et les machinations de nos ennemis du dehors. La presque totalité des membres de l'opposition n'avait pas d'autres sentimens.

Laffitte. — Dites l'opposition tout entière; ne faites pas d'exception, car aujourd'hui même, au moment où la guerre civile est allumée, si quelque désaccord a percé parmi nous, il n'a pas porté sur la question fondamentale de savoir si la royauté de juillet doit être défendue et conservée.

Louis-Philippe. — Je suis vraiment charmé d'apprendre que M. *** et M. *** (1) pensent de cette manière!

Arago. — Quoi qu'il en soit, les dispositions si favorables que je rappelais, se sont malheureusement bien affaiblies depuis quinze mois; maintenant trois opinions se partagent le pays. La marche du ministère du 13 mars apporte chaque jour de nouvelles forces au parti républicain. Le sort du pays, au contraire, ne sera plus incertain le jour où la nation et le roi cesseront d'être divisés. Ce n'est pas éloigné, je crois pouvoir l'assurer, si Votre Majesté imprime à son gouvernement une marche plus libérale à l'intérieur, et moins entachée de faiblesse et de condescendance envers les étrangers. En jetant ce coup d'œil sur notre triste position je n'ai parlé ni des malheurs

(1) Cabet et Garnier-Pagès.

qui pourraient atteindre *le roi personnellement*, ni des malheurs qui pourraient frapper *sa nombreuse famille*; toutes mes pensées se sont portées sur l'avenir gros d'orage qui menace la *patrie* et je crois avoir rendu ainsi hommage aux sentimens de Votre Majesté.

Louis-Philippe — Vous venez de dire, monsieur, que ma popularité a été ébranlée : il y a là quelque chose de vrai; mais ce n'est pas aux fautes de mon gouvernement qu'il faut s'en prendre; c'est le résultat des calomnies sans nombre dont je suis continuellement l'objet; c'est la conséquence des manœuvres haineuses soit du *parti républicain*, soit des *carlistes*, et par lesquelles ils veulent *me démolir*. Tout les jours la presse m'attaque avec une violence sans exemple. Quand j'ai vu que j'étais à chaque instant si cruellement outragé, *si peu ou si mal défendu*, j'en ai pris mon parti; fort du témoignage de ma conscience, je suis convaincu que toutes ces attaques iraient se briser contre le *rocher du bon sens public*. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que je sympathisais avec les *carlistes*! Ceux qui ont répandu un semblable mensonge n'y croient pas, ou ignorent complétement l'histoire. Remontez jusqu'à l'origine de la maison d'Orléans, et vous trouverez parmi ses ennemis constans les ancêtres de ceux qui, aujourd'hui, sont les meneurs du parti carliste. Rappelez-vous avec quel acharnement ces mêmes individus ont poursuivi la personne et la mémoire de *mon père* qui était cependant un *honnête homme*. Ses intentions furent toujours pures comme les miennes, et il ne se dirigea jamais que par les sentimens d'un *patriotisme ardent et désintéressé*. Mes ennemis me représentent, à toute occasion, comme un *ambitieux*, aspirant à un pouvoir sans limites, comme un homme qui ne saurait se passer d'un entourage nombreux, d'une cour brillante, comme *insatiable de richesses*! J'ai passé, messieurs, par tous les étages de la vie, et je pourrais m'écrier avec Racine :

« Heureux qui, satisfait de son humble fortune, etc. »

Je ne suis devenu roi que parce que *moi seul je pouvais sauver la France du despotisme et de l'anarchie*. Mais maintenant il y a de la démence à supposer que moi, qui *ai toujours été opposé aux Bourbons* de la branche aînée; moi, qui suis *leur ennemi le plus mortel*, j'ai la

pensée de transiger avec eux. On a beaucoup parlé d'un *programme de l'Hôtel-de-Ville :* c'est un INFAME MENSONGE, j'en appelle sur ce point à M. Laffitte. Il est faux que j'aie fait *aucune promesse;* aussi c'est avec indignation que j'ai vu aujourd'hui dans un discours prononcé aux funérailles du général Lamarque par une personne que je ne connais pas, qu'on y a parlé *d'engagemens solennellement acceptés, lâchement oubliés depuis.* La révolution de 1830 s'est faite aux cris de *vive la Charte!* C'est la charte améliorée par la suppression de l'article 14 dont il jouit. En droit je n'avais donc rien à promettre, *en fait je n'ai rien promis.*

Dès mon arrivée au trône, j'adoptai une marche qui me parut bonne, qui me semble bonne encore aujourd'ui : *prouvez moi* que je me trompe et je changerai. Jusque là je dois persister. Je suis un homme de conscience et de conviction : *on me hâcherait comme chair à pâté dans un mortier*, plutôt que de m'entraîner dans une voie dont on ne m'aurait pas *démontré* la convenance. Ce ne sont pas là les efforts de l'influence de ce prétendu entourage dont on parle tant. Je vous le dis avec franchise, *un entourage, je ne m'en connais point.* Peut-être est-ce l'effet de mon amour-propre, mais je crois pouvoir ajouter que personne n'a pris sur moi un ascendant qui, dans les grandes ou même dans les pétites affaires, me soumette à ses volontés. *Mon système* de gouvernement, je le répète, me paraît *excellent;* je n'en changerai point tant que vous n'aurez pas prouvé qu'il est mauvais.

Arago. — Les systèmes politiques peuvent être envisagés sous des points de vue très différens; et s'il avait fallu se prononcer, il y a un an et demi, entre le système que vos ministres adoptèrent et celui auquel nous nous sommes rattachés, je conçois que la discussion aurait pu être longue et peu concluante; mais aujourd'hui nous n'en sommes plus à une question de pure théorie : *l'expérience a prononcé* en notre faveur, et malheureusement d'une manière trop évidente. Le carlisme levant audacieusement la tête sur tous les points de la France, les haines politiques portées à un degré de violence sans exemple, la guerre civile dans l'ouest, la guerre civile dans la capitale, ne sont-ce pas là des condamnations

péremptoires du système du 13 mars? Qui oserait soutenir que depuis un an notre position n'a pas beaucoup empiré?

Louis-Philippe. — Je viens de traverser tout Paris. Vous ne sauriez vous figurer comment j'y ai été reçu. *Jamais je n'ai entendu ces cris plus unanimes et plus vifs de* VIVE LE ROI! jamais la garde nationale ne me parut *plus dévouée.*

Arago. — Lorsque j'appris, mardi à 7 heures du soir, à l'Observatoire, les scènes sanglantes dont le faubourg Saint-Martin était le théâtre, je me rendis sur-le-champ à la municipalité du douzième arrondissement pour offrir mes services à M. le maire, Dans cette course, dans celle que je fis avec l'un des adjoints sur la place du Panthéon, je rencontrai un bon nombre de gardes nationaux qui se montraient disposés à combattre le mouvement insurrectionnel qui venait d'éclater; mais en même temps, la plupart, je dois le dire, me paraissait désirer qu'après le succès le gouvernement essayât si une marche plus en harmonie avec la révolution de juillet ne mettrait pas enfin le pays à l'abri de ces perturbations sans cesse renaissantes qui finiraient par anéantir complètement le commerce. Je ne suis donc pas surpris que des cris nombreux de *vive le roi* soient sortis des rangs de la garde nationale. Ces cris, s'il m'est permis de les traduire, exprimaient la ferme volonté de conserver votre dynastie sur le trône; mais on se tromperait, je crois, si on voulait y voir une approbation implicite du système du 13 mars. Ce n'est là, au reste, que l'opinion d'un simple garde national. Je regrette aujourd'hui pour la première fois de ne pouvoir pas donner à mes paroles l'autorité qu'elles auraient eues sortant de la bouche *d'un colonel.*

Louis-Philippe. — Je comprends, monsieur Arago, le sens de ces dernières paroles, et j'avoue que je n'ai jamais deviné par quel *caprice* Périer s'opposa obstinément à ce qu'on écoutât le vœu de la douzième légion.

J'ai remarqué, messieurs, que vous appelez tous mon système de gouvernement *le système du 13 mars!* Cette dénomination, je dois vous en avertir, est tout-à-fait impropre : le système que nous suivons aujourd'hui est celui que *j'adoptai*, après de sérieuses réflexions, *en montant*

sur le trône; c'est aussi de point en point celui qui dirigeait le ministère dont M. Laffitte était le président.

Laffitte. — Que votre majesté me permette de lui dire qu'elle se trompe : je regarde comme un devoir de repousser toute assimilation entre les vues qui ont guidé M. Périer et les miennes.

Mais ce ne serait ici ni le lieu ni le moment d'expliquer en détail comment il est arrivé que diverses mesures de ces deux ministères si dissemblables ont eu, *contre ma volonté*, plus de vraisemblance que je ne l'eusse désiré. Pour caractériser la différence, il me suffira de rappeler *les discours* que j'ai prononcés à la tribune au nom du conseil et avec l'approbation du roi.

Louis-Philippe. — Les vues, je vous le répète, étaient absolument identiques. Depuis que je suis sur le trône, le gouvernement a toujours marché dans la même ligne, parce que cette ligne avait été *adoptée après de mûres réflexions;* parce qu'elle était la seule convenable. Au reste, vous avez voulu faire le dénombrement des fautes qu'a amenées ce *prétendu système du 13 mars;* vous avez publié un *compte-rendu;* eh bien! je vous le dis avec sincérité, *j'ai lu attentivement cette pièce, et je n'y ai rien trouvé, absolument rien* (1).

Arago. — En ce cas, sire, de petites causes auraient produit de bien grands effets ; car ce sont incontestablement *les fautes* que nous avons signalées qui ont amené *la désaffection du pays.* Est-il vrai, par exemple, que le *licenciement systématique des gardes nationales des* VILLES FRONTIÈRES n'ait pas été *une faute?* que ce *n'ait été rien?*

Je ne parlerai que de celui des actes qui m'est personnellement connu, du licenciement de la garde nationale de *Perpignan;* eh bien! je déclare que rien ne le motivait; qu'il n'existait pas même l'ombre d'un prétexte;

---

(1) Que faire avec un homme qui répond toujours *prouvez*, *démontrez*, et qui, quand on accumule les preuves et les démonstrations, réplique toujours : « *Vous n'avez rien prouvé, rien démontré; je ne suis pas de votre avis, par conséquent je ne changerai pas.* » Comment s'entendre avec un infaillible génie, avec une immuable volonté.

qu'en saisissant, pour l'effectuer, le lendemain d'une émeute dirigée contre les *droits-réunis*, et qu'en essayant de faire croire que la milice citoyenne n'avait pas désapprouvé ces désordres ou s'était refusée à les réprimer, on a brisé bien des sympathies.

Louis-Philippe. — Mais il me semble cependant que la garde nationale de *Perpignan* avait.....

Arago. — Depuis sa réorganisation, cette garde nationale n'avait été convoquée et réunie que pour célébrer l'anniversaire de la révolution de juillet. Elle a été licenciée parce que tel a été le bon plaisir de M. Maurice Duval, parce que M. Périer ne contrariait jamais les désirs de tous ceux qui vantaient son système comme une œuvre de génie.

Louis-Philippe. — Au surplus, le licenciement de la garde nationale de Perpignan est un événement qui a fait bien peu de bruit.

Odilon-Barrot. — On ne saurait en dire autant des troubles de *Grenoble :* là, les fautes du gouvernement auraient-elles pu être plus nombreuses, plus inexcusables!

Louis-Philippe. — Les événemens de *Grenoble* ont été la conséquence des manœuvres d'un parti : la mascarade républicaine, première cause du désordre, avait été préparée et organisée par B.....

Odilon-Barrot. — Nous avons cru devoir signaler comme une faute grave le système de transactions et de ménagemens dont on a usé avec le parti *carliste*. Pendant neuf mois, nous avons demandé au gouvernement d'appliquer rigoureusement les lois dans les départemens de l'ouest, de purger l'administration de tous les hommes dévoués à la royauté déchue; comment nous a-t-on répondu? On donnait des *sauf-conduits* aux chefs de bandes.

Louis-Philippe. — Il n'a jamais été donné de sauf-conduits.

Odilon-Barrot. — Vos ministres l'ont avoué à la tribune.

Louis-Philippe. — Ils ont dit ce qu'ils ont voulu; je persiste, moi, à soutenir qu'il n'a pas été donné de sauf-conduits : on en a demandé, mais ils ont été refusés (1).

---

(1) Il en a été accordé plusieurs; c'est un fait certain, avoué, reconnu, constaté dans des procès.

Odilon-Barrot. — Au reste, en m'en tenant aux ménagemens dont je parlais et qu'on ne saurait nier, quel en a été le résultat? l'obligation de mettre quatre départemens en état de siége, et de dépasser, pour répondre aux défiances des patriotes, les mesures de rigueur dans lesquelles d'abord, avec plus de fermeté, il eût été possible de se renfermer.

Louis-Philippe. — On parle toujours de la présence des *carlistes* dans les administrations; mais me suis-je jamais opposé aux mesures qui ont été proposées à ce sujet (1)? Peut-on supposer que M. *Dupont de l'Eure* les ait épargnés pendant la durée de son ministère? Je ne crois pas qu'il y en ait dans l'armée. Il en est resté quelques uns dans les administrations dépendant de M. *Louis;* mais M. *Laffitte* pourra vous dire lui-même combien les changemens sont dangereux et difficiles dans tout ce qui tient aux finances.

De toutes les accusations dont j'ai été l'objet, aucune ne m'a plus surpris que celle de *carlisme.* J'espère qu'on n'y reviendra plus, quand on songera que l'émigration ne m'a jamais pardonné de ne m'être pas joint à elle, d'avoir refusé de porter les armes contre la France; quand on consentira à réfléchir sur les dispositions vigoureuses qui ont été adoptées dans les départemens de l'ouest. J'ai vu dans votre *compte-rendu* le reproche relatif au retard apporté dans la sanction de la proposition *Briqueville;* hé bien! je conviens que j'avais une vive répugnance à signer un acte de *confiscation de* 600,000 *francs de rente* appartenant à une famille proscrite. Il est de l'honneur de la France que cette famille ne soit pas à l'aumône de l'étranger. Cela ne m'a pas empêché de donner les ordres les plus précis pour que la duchesse de Berri, qui est la nièce de la reine, soit arrêtée. J'adopterai même à cet égard tout ce qui paraîtra convenable, pourvu qu'on ne prétende pas arriver à un dénouement sanglant. Je me suis toujours rappelé le mot de Kersaint : « Charles 1er eut la tête tranchée, et l'Angleterre vit son fils remonter sur le trône; Jacques II ne fut que banni, et sa race s'est

(1) Oui, souvent.

éteinte sur le continent. » Mon père, malgré mes prières, commit la faute, *en votant la mort de Louis XVI*, de vouloir donner des gages sanglans à la révolution : je n'entends pas l'imiter.

Arago. — En rappelant l'un des griefs consignés dans notre *compte-rendu*, je n'hésiterai pas à dire que ce qui a le plus indisposé la nation, c'est le *manque de dignité* du ministère du 13 mars dans ses relations avec les étrangers, c'est sa pusillanimité, c'est le peu de souci qu'il a pris de l'honneur de la France.

Depuis la révolution de juillet, le gouvernement fit entendre une fois les paroles nobles et fermes qui convenaient à sa position; et les Prussiens n'osèrent pas franchir les frontières de la Belgique. Les Autrichiens n'auraient certainement pas envahi la Romagne si, comme ils le devaient, vos ministres leur avaient parlé sur le même ton. Maintenant nous aurions en Italie, au lieu d'ennemis, des alliés.

Louis-Philippe. — Nos menaces produisirent le résultat que vous venez de dire; mais ces menaces étaient une *véritable gasconnade*; car savez-vous combien nous avions de troupes alors? Nous avions 78,000 hommes, en comptant l'armée d'Alger, 78,000 hommes, pas davantage.

Arago. — Le gouvernement français, quand il jouit de la confiance générale, peut parler aux étrangers, séparés ou réunis, avec dignité, avec force, avec énergie, sans craindre qu'au besoin les effets ne répondent pas aux paroles..... Ce sentiment est commun aux citoyens de toutes les opinions : aussi le langage vraiment inqualifiable de M. de Saint-Aulaire et l'arrogante réponse du cardinal Bernetti ont excité dans le pays une désapprobation à peu près unanime. Chacun se sentait blessé au cœur en apprenant qu'un des ambassadeurs du ministère du 13 mars n'avait pas cru manquer à son devoir *en demandant grâce pour le roi des Français*. Et qui était encore le souverain devant lequel on s'humiliait ainsi! Ce puissant monarque, *c'était le pape* (1)!

---

(1) Arago avait prononcé ces dernières paroles avec beaucoup de feu. Le roi l'interrompit en disant : « *N'élevez pas tant la*

Louis-Philippe. — Je conviens qu'il paraissait y avoir quelque chose à critiquer dans le langage que M. de Saint-Aulaire a tenu ; on lui en a même fait la remarque. Eh bien ! si on vous montrait sa réponse, vous verriez qu'il a prouvé clairement qu'on ne pouvait arriver d'une autre manière au résultat qu'il a obtenu. Le blâme de notre diplomatie, inséré dans votre *compte-rendu*, porte donc complètement à faux, *car on nous a concédé tout ce que nous voulions*, car les puissances étrangères ont été amenées à faire ce qu'elles ne voulaient pas... Les affaires de Belgique *vont être complètement terminées sous peu de jours* (1), et il faudra bien que le roi de Hollande, bon gré mal gré, souscrive à un arrangement. Sur cette question si délicate, n'avons-nous pas *amené l'empereur de Russie* à adhérer à la séparation de la Belgique et de la Hollande, *quoiqu'à l'origine il eut déclaré très positivement qu'il n'y consentirait jamais?*

Arago. — Mais, sire, ce consentement a été obtenu au prix d'une immense concession (2).....

Louis-Philippe (parlant très haut). — Ainsi l'affaire de Belgique est comme finie..... Je ne vois pas aussi clair dans celle d'Italie ; je ne sais même quel dénouement elle pourra avoir ; car il n'est pas aisé de rendre un *pape raisonnable.*

Odilon-Barrot. — Le problème de rendre *un pape libéral* semble en effet entouré de bien des difficultés.

Louis-Philippe. — Ce serait déjà beaucoup qu'il fût *raisonnable*..... Au reste, toutes les nations de l'Europe sont dans une position moins favorable que la nôtre : chez toutes il existe des élémens de révolution, et ELLES N'ONT PAS L'ÉTOFFE D'UN DUC D'ORLÉANS POUR LES TERMINER.

---

voix. » Voulait-il par là témoigner qu'il désapprouvait la susceptibilité patriotique dont Arago n'avait pas pu maîtriser l'expression? Voulait-il seulement empêcher que la conversation ne parvînt aux oreilles du nombreux état-major qui remplissait le salon voisin? C'est ce qu'il nous serait impossible de décider.

(1) Et elles ne le sont pas encore en novembre 1833 !

(2) Le roi continuant à parler, et de plus haut en plus haut, Arago ne put terminer la phrase qu'il avait commencée, et dans laquelle il voulait, dit-on, rappeler l'abandon de la *Pologne.*

La France et l'Angleterre ne peuvent être désormais gouvernées *qu'avec la liberté de la presse*. Je sais tous les inconvéniens qui en résultent; je sais que l'indulgence du jury fait quelquefois beaucoup de mal; mais il n'y a *pas de remède possible*. Aussi me suis-je constamment opposé aux mesures d'exception que Périer *me proposait souvent* (1) quand il était dans *ses accès de colère*, qui nous ont nui plus d'une fois. Il y a maintenant en Allemagne plusieurs princes qui sont en pleine lutte avec la presse; ils veulent la censure, et les populations la repoussent; je les attends au dénouement.

Odilon-Barrot. — Nous craignons d'abuser des bontés de votre majesté.

Louis-Philippe. — Non messieurs. Il est du devoir d'un roi constitutionnel d'écouter tout le monde; je reçois tous ceux qui demandent à me parler: moi qui ai donné audience à MM. M.... et C...., comment ne verrais-je pas avec plaisir trois personnes avec lesquelles j'ai eu anciennement des relations privées, et par la bouche desquelles la vérité m'arriverait avec moins d'amertune.

Odilon-Barrot. — Votre Majesté n'aperçoit aucune faute dans le système du gouvernement suivi jusqu'à ce jour; nous avons une opinion différente: notre conversation pourrait donc se prolonger long temps sans utilité.

Louis-Philippe. — Elle ne serait utile que si vous démontriez que la marche adoptée est mauvaise: pour moi je la crois excellente; et, je le répète: jusqu'à *la preuve du contraire* je n'en changerai pas, mes *intentions* sont pures; je veux le bonheur de la France; jamais je ne me suis armé contre elle. La difficulté de notre position tient à ce qu'on ne me rend pas assez justice; à ce que la malveillance cherche à me *démolir*. Je la vois surgir de tous côtés: Si j'assiste au conseil des ministres, l'état est perdu, au dire de tous les journalistes; dès ce moment il n'y a plus de gouvernement constitutionnel; et cependant, dans ce conseil dont on veut me tenir éloigné, ce n'est certainement pas par mon influence qu'on prendra des dé-

---

(1) On ne s'en doutait pas!..... Périer invoquait toujours la *légalité!*

terminations illibérales. Ce matin, par exemple, il y avait des avis pour la *mise en état de siège*, et je *m'y suis formellement opposé*; LES LOIS SUFFISENT; je ne veux régner que PAR LES LOIS; on ne me fera *jamais dévier* de cette règle de conduite.

Les trois députés ensemble. — Nous félicitons Votre Majesté de ces sages dispositions.

Louis-Philippe. — A propos, je disais tout à l'heure que je n'avais rien trouvé dans votre *compte-rendu*; je me trompais : Je me rappelle que vous y avez consigné une des opinions de mes ennemis les plus acharnés, que vous m'accusez aussi d'être *insatiable de richesses*.

Odilon-Barrot et Arago. — Sire, cela ne se trouve point dans le *compte-rendu ;* nous en sommes certains.

Laffitte. — Messieurs, n'insistez pas; cela s'y trouve; vous l'avez oublié.

Louis-Philippe (avec une satisfaction visible). — Vous voyez donc que vous m'avez accusé de vouloir *entasser richesses sur richesses*.

Arago. — Nous avons dit seulement que les ministres avaient demandé pour votre majesté une *liste civile* trop forte; telle a été notre intention.

Louis-Philippe. — Les *intentions* je ne les connais pas; je me tiens *au fait* que M. Laffitte vient de confirmer.

Odilon-Barrot. — Nous avons voulu et nous avons dû signaler les fautes graves que le ministère a commises en présentant la *liste civile*.

Du reste, les momens de votre majesté sont précieux, et nous ne voudrions pas en abuser. Je me contenterai donc de la supplier, en finissant, de chercher avec soin les causes de cette irritation toujours croissante qui se manifeste de mille manières, de la désaffection, du découragement des patriotes, de l'audace des carlstes, et, les causes une fois connues, d'y porter remède : il est temps encore peut être; il y a même opportunité après un grand acte de force. Vous voyez devant vous, sire, trois hommes qui ne sont inspirés que par l'attachement qu'ils portent à la France et à votre majesté. M. Arago est un homme de sciences; il avait trouvé le bonheur et la gloire dans l'étude, et il maudit aujourd'hui la politique qui l'empêche de se livrer à ses occupations favorites.

M. Laffitte a assez goûté du pouvoir pour en être complètement désenchanté; et quant à moi, sire, je suis prêt à signer de mon sang la renonciation absolue à toute place quelconque, trop heureux de pouvoir rentrer dans mon *cabinet* et de me livrer sans distraction à des travaux qui m'ont donné l'indépendance et le bonheur.

Louis-Philippe (en frappant avec force sur la cuisse de M. Odilon-Barrot.) — Je n'accepte pas, M. Barrot, la renonciation que vous m'offrez.

Odilon-Barrot. — Sire, ne voyez dans notre langage que celui d'hommes désintéressés qui vous traduisent l'opinion des patriotes sincères et modérés, c'est-à-dire de la plus grande partie de la population éclairée et influente. N'oubliez pas que vous êtes condamné à gouverner ce pays *par la liberté, avec la liberté*, et qu'il faut accepter toutes les conséquences de cette position.

Louis-Philippe. — Telle est, en effet, mon intention, et c'est précisément ce que je fais. Au reste, je vous l'ai déjà répété, *je ne change jamais de système* qu'après qu'on m'a *démontré* que celui que j'avais adopté était mauvais. Je ne me suis écarté qu'une seule fois de cette règle de conduite depuis que je suis roi; c'est à l'occasion de *mes armes*; je tenais aux *fleurs-de-lys* parce qu'elles étaient miennes, parce qu'elle n'étaient pas plus la propriété de la branche ainée que celle de la branche d'Orléans; parce que, de temps immémorial, elles ornaient nos écussons de père en fils: eh bien! le public a voulu qu'on les supprimât: j'ai résisté long-temps, malgré les sollicitations de M. Laffitte; mais enfin la violence a été telle que j'ai cédé à une demande qui m'a toujours paru une véritable folie. Enfin, messieurs, que me proposeriez-vous?

Odilon-Barrot. — Une *proclamation* dans laquelle votre majesté, en faisant part à la France des graves événemens de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la révolution de juillet, me semblerait devoir produire un excellent effet.

Louis-Philippe. — Un roi constitutionnel ne peut *malheureusement* pas aller s'expliquer à la tribune; je

ne puis faire connaître personnellement mes sentimens que quand je *voyage*, et vous aurez remarqué que je *ne laisse jamais échapper ces occasions sans en profiter*.

Laffitte. — Je me retire pénétré de la plus profonde douleur, parce que je crois à la sincérité des convictions qui rendent de plus grands malheurs inévitables; je les redoute pour la France et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière diffférente de juger la révolution de juillet : les uns n'y ont vu que la charte de 1814 un peu améliorée, et un simple changement de personnes; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, y ont vu le *triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la restauration*.

Depuis long-temps la *presse a protesté* contre le système du 13 mars : elle a protesté aussi par sa présence, cette foule immense qui s'est portée au convoi du général Lamarque; cette foule composée de tous les rangs, de toutes les fortunes, militaires, bourgeois, jeunesse, peuple, garde nationale; et si le lendemain quinze à vingt mille de ces soldats citoyens sont venus prêter leur appui au gouvernement, c'est que son existence elle-même était menacée : on a oublié le système du 13 mars pour ne songer qu'à la royauté de juillet.

Louis-Philippe. — M. Laffitte, je vous crois de bonne foi; mais vous vous trompez : *le système du 13 mars*, comme vous persistez à l'appeler, n'a contre lui que *les républicains et les carlistes*.....

Laffitte. — Mais ce système, en nous conduisant à la guerre civile, fait ainsi lui-même sa propre condamnation : lors même que la minorité seule lui serait opposée, il faudrait tenir compte de l'*énergie de cette minorité*, ne pas oublier surtout que les *forces morales* garantissent aujourd'hui les gouvernemens mieux que les *canons et les bayonnettes* dont, au reste, on n'avait pas eu besoin avant l'adoption du déplorable système que nous combattons. Nous désirerions que le roi, sortant du cercle qui l'entoure et lui cache la vérité, vît par lui-même les plaies de l'état, le deuil et la misère des familles, les collisions qui chaque jour éclatent et s'étendent, et qu'il jugeât enfin si, au milieu de telles circonstances, les bons citoyens peuvent se défendre des plus vives inquiétudes

pour une royauté qui leur est chère et que compromet un système qui n'aura jamais la sympathie du pays.

Odilon-Barrot. — Vous savez, sire, que dès l'origine la lutte s'est engagée sur ce terrain, *Louis-Philippe* est-il un roi *quasi-légitime* ou un roi *légitimé par le vœu national?* a-t-il été choisi *comme Bourbon* ou *quoique Bourbon?* Je désirerais que vous fussiez plus personnel; qu'au lieu de suivre les erremens de la restauration, vous voulussiez que tous les corps de l'état, toutes les institutions eussent la même origine que vous; que votre dynastie se fût identifiée avec un ordre de choses entièrement nouveau : c'est comme cela qu'elle serait forte de toute la force de la révolution à laquelle, en échange, elle apporterait pleine sécurité pour l'avenir. En un mot, il y aurait alors *mariage* entre la France et la maison d'Orléans sans *divorce* possible et avec *communauté* absolue de bien et de mal. C'est ainsi que je conçois votre gouvernement. Vous pensez autrement. Hé bien! continuons l'expérience; mais les amis du pays et de Votre Majesté ne pourront y assister qu'avec une *douloureuse anxiété.*

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

EXTRAIT DES SOMMAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉVOLUTIONS DE 1789, 1792, 1799 ET 1804.

TOME I.

Page 1. Avertissement de cette seconde édition.
— 5, Aux électeurs du deuxième arrondissement de Dijon.
— 7, § 1er. — Deux mots sur l'ancien régime, etc.
— 9, § 2. — Louis XVI. — 14 juillet, prise de la bastille. — Assemblée constituante.
— 14, § 3. — Nuit du 4 août. — Constitution de 1791.
— 17, § 4. — Journées des 5 et 6 octobre. — Parjure. — Fuite.
— 21, § 5. — Émigration. — Son insolence.
— 22, § 6. — Appel à l'étranger. — Coalition.
— 26, § 7. — Manœuvre et machiavélisme de la faction. — Trahison. — Modérés et jacobins. — Guerre. — Invasion des Tuileries.
— 30, § 8. — Invasion étrangère. — 10 août. — 2 septembre. — Expulsion des Prussiens.
— 34, § 9. — Abolition de la royauté. — Procès de Louis XVI.
— 34, § 10. — Énergie de la Convention. — Comité de salut public. — *Terreur révolutionnaire.* — *Terreur modérée.* — *Terreur royaliste.* — Massacres du Midi. — Quiberon. — 13 Vendémiaire. — Fin de la Convention.
— 54, § 11. — Les contre-révolutionnaires ont mérité leur sort.

Page 57, § 12. — Gouvernement républicain. — 18 fructidor an V. — 18 brumaire an VIII.
— 56, § 13. — Usurpation de Bonaparte. — Constitution *consulaire*. — Machine infernale. — Constitution impériale. — Fin de 1813. — Invasion. — Trahisons royalistes. — Talleyrand. — Déchéance. — Abdication.

DEUXIÈME PARTIE.

— 77. Première restauration. — Perfidie des Bourbons. — Juste expulsion.
— 84, Deuxième restauration. § 1er. — Trahisons de Bourmont, de Talleyrand, etc. — Protestation des représentans.
— 87, § 2. — Perfidie des alliés. — Servilité envers la sainte-alliance.
— 89, § 3. — Usurpation de tous les pouvoirs par la faction contre-révolutionnaire.
— 90, § 4. — Vengeance. — Sang. — Terreur.
— 93, § 5. — Pillage du trésor et du budget.
— 94, § 6. — Charte-mensonge. — Monarchie *absolue* sous le masque de monarchie *représentative*.
— 95, § 7. — Simulacre de représentation nationale.
— 98, § 8. — Pairie contre-révolutionnaire.
— 99, § 9. — Outrage à la nation.
— 99, § 10. — Système de corruption.
— 100, § 11. — Clergé. — Jésuites. — Missionnaires.
— 108, § 12. — Gouvernement occulte.
— 103, § 13. — Ordonnance du 25 juillet.
— 103, § 14. — Expulsion des Bourbons.
— 105, § 15. — Mal fait par la restauration.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1830 ET SITUATION PRÉSENTE

(novembre 1833).

— 107, § 1. — Qui a fait la révolution?
— 109, § 2. — Efforts pour sauver la restauration.

— 111, § 3. — Combat. — Victoire. — Générosité.
— 119, § 4. — Quelle est la CAUSE de la révolution?
— 120, § 5. — Quel est le BUT de la révolution?
— 121, § 6. — Quelles doivent être les *conséquences* de la révolution?
— 122, § 7. — Gouvernement provisoire.
— 123, § 8. — Congrès national. — République ou monarchie.
— 128, § 9. — Bourbons. — Napoléon II. — Duc d'Orléans.
— 130, § 10. — Que faut-il faire pour l'EXTÉRIEUR?
— 133, § 11. — Conspiration orléaniste pour s'emparer de la révolution.
— 137, § 12. — RÉVOLUTION ESCAMOTÉE. Protestation des députés, du 28 juillet. — 29 : prise du Louvre et des Tuileries. — Lafayette et Gérard prennent le commandement. — Commission municipale. — D'Argout, etc., à l'Hôtel-de-Ville et chez Laffitte. — 30, proclamation en faveur du duc d'Orléans.
— 144, § 13. — Curieuse séance à la chambre des députés, le 30. — Lettre de Lafayette. — Le duc d'Orléans est *prié* de venir exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. — *Prière* rédigée par Sébastiani. — La commission municipale refuse de la publier. — Le duc n'accepte qu'après avoir fait prendre l'avis de Talleyrand. — Proclamation du duc.
— 157, § 14. Séance du 31. — Adresse rédigée par Guizot. — Paroles de Laffitte. — Proclamation de Lafayette et de la commission municipale. — La proclamation du duc est déchirée. Le duc vient à l'Hôtel-de-Ville. — Cris sur son passage. — Froid accueil. — Paroles de Dubourg.
— 166, § 15. — Programme de l'Hôtel-de-Ville. — Visite de Lafayette au duc. — Explication entre eux. — *Je suis républicain.*
— 170, § 16. — Ministère provisoire. — Démission de la commission municipale. — Proclamation de Lafayette. — Charles X nomme le duc d'Or-

léans lieutenant-général du royaume. — Abdication en faveur d'Henri V déposée. — 3 août, ouverture de la session.
— 179, § 17. — — Proposition Bérard. — En sept heures, révision de la charte, vacance du trône, élection de Louis-Philippe Ier par 219 députés. — Adhésion de 89 pairs.
— 193, § 18. — Usurpation. — Charte illégitime.
— 196, § 19. — Vices de la charte. — Illibérale, aristocratique, incomplète.
— 197, § 20. — Mauvaise loi électorale. — Elections influencées. — Pas de véritable représentation nationale.
— 196, § 21. — Le système du 1er août est le même que celui du 13 mars. — Quasi-restauration et quasi-légitimité. — Juste-milieu.
— 283, § 22. — Ministres et fonctionnaires publics ennemis de la révolution. — Talleyrand.
— 205, § 23. — Système de popularité, puis d'impopularité.
— 206, § 24. — Système de reconnaissance, puis d'ingratitude.
— 208, § 25. — Système d'aristocratie.
— 213, § 26. — Système de division entre les citoyens.
— 214, § 27. — Système de corruption et de démoralisation.
— 217, § 28. — Système de dissimulation, de tromperie, de mensonge et de calomnie.
— 227, § 29. — Système de police.
— 230, § 30. — Système de violence. — Humanité de Louis-Philippe, avant et après le jugement de Polignac. — Atrocités des 5 et 6 juin. — Pont d'Arcole.
— 234, § 31. — Système de prétendue légalité. — Nombreuses violations de la charte et des lois. — État de siége.
— 236, § 32. — Système de liberté individuelle.
— 237, § 33. — Système contre la presse.
— 329, § 34. — Faits caractérisant la marche contre-révolutionnaire du gouvernement.

— 246, § 55. — Abus de confiance. — Trahison envers la révolution.
— 250, § 56. — Louis-Philippe gouverne seul. — Responsabilité.
— 253, § 57. — Protestations. — Démission de Lafayette. — Son explication avec le roi. — Démission et lettre de Dupont de l'Eure. — Démission de Laffitte. — Funérailles de Lamarque. — Journées des 5 et 6 juin. — Discours de Fox en 1779.
— 263, § 28. — Fautes commises. — Carlistes. — Meneurs du juste-milieu. — Combattans — Transfuges. — Chefs du parti patriote.

TROISIÈME PARTIE (SUITE).

TOME II.

Page 1, § 59. — EXTÉRIEUR. — Système de propagande, puis de non-intervention.
— 9, § 40. — Lettre du duc d'Orléans à l'évêque de Landaff. — Sa déclaration en 1816. — Lettre de Louis-Philippe à Nicolas. — Réponse. — Ratification des traités de 1814 et 1815. — Entrée de Louis-Philippe dans la sainte-alliance. — Violation du principe de non-intervention. — Dépêche de Maison cachée pendant cinq jours. — Diverses pièces concernant l'Italie. — Démission de Laffitte. — Ministère et système du 13 mars.
— 26, § 41. — Discussions parlementaires concernant l'intervention contre l'Italie.
— 41, § 42. — Pologne. — Documens diplomatiques. — Débats parlementaires.
— 108, § 43. — Belgique. — Documens. — Débats.
— 166, § 44. — Oppression des peuples par la sainte-alliance. — Complicité de Louis-Philippe ou lâcheté de son gouvernement. — Trahison contre les peuples et contre la France.
— 168, § 45. — La sainte-alliance avance toujours, et Louis-Philippe recule sans cesse.

— 174, § 46. — La sainte-alliance veut détruire la révolution française. — Ses moyens. — La guerre est inévitable.
— 179, § 47. — Ce que ferait l'étranger en cas d'invasion.
— 181, § 48. — Ce que ferait Louis-Philippe en cas de guerre.
— 185, § 49. — Ce que feraient les carlistes et le juste-milieu.
— 189, § 50. — Ce que ferait une troisième restauration.
— 190, § 51. — Le parti du mouvement doit vaincre ou périr en combattant.
— 191, § 52. — La masse du juste-milieu doit se rallier. — Les meneurs et les carlistes peuvent encore le faire.
— 194, § 53. — Deux mots sur moi. — Ma participation aux journées de juillet. — Mes rapports avec Louis-Philippe. — Mes sentimens et mon but.
— 199, § 54. — Mon procès devant la cour d'assises.
— 205, § 55. — Ministère du 11 octobre 1832 jusque en juillet 1833.
— 218, § 56. — Continuation. — De juillet au 1er janvier 1834.
218, § 57. — Conférence du 6 juin entre Louis-Philippe, Laffitte, Odilon-Barrot, Arago.
— 241, — Table générale des matières.

FIN DE LA TABLE.

HF
C1145r
Cabet, Etienne
Révolution de 1830. Ed.3. 2 vol. in 1.
333102

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED